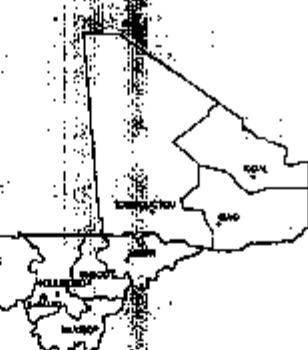


REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE, UN BUT, UNE FOI



PRIMATURE  
MISSION DE DECENTRALISATION  
PROJET PNUD/DAES/MLI/94/003

ESQUISSE DU SCHEMA NATIONAL ET DES SCHEMAS  
REGIONAUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU MALI

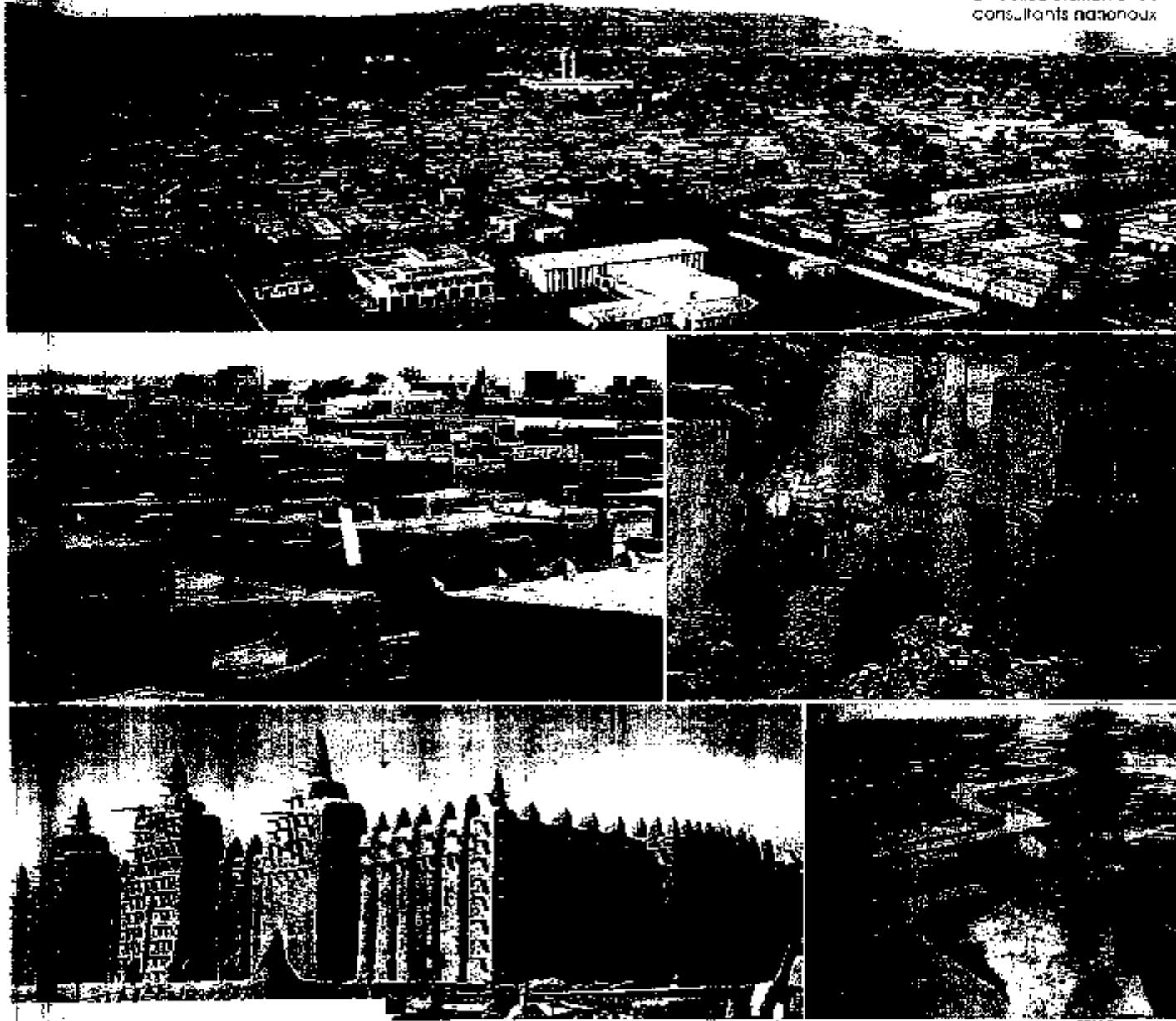
RAPPORT FINAL

Volume I

# ESQUISSE DU SCHEMA NATIONAL

DIRASSET

En collaboration avec  
consultants nationaux



SOMMAIRE  
Pages

<b>PRESENTATION : CADRE GENERAL DE L'ETUDE ET DU PRESENT RAPPORT</b>	7
<b>* 1ère PARTIE : ANALYSE DU TERRITOIRE - BILAN/DIAGNOSTIC</b>	9
<b>L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL</b>	11
<b>L'INSERTION DU MALI DANS LES PROCESSUS DE GLOBALISATION ET DE REGIONALISATION DE L'ECONOMIE MONDIALE</b>	11
<b>A. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE</b>	13
<b>B. LES FACTEURS DE BLOCAGE DE LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE</b>	17
<b>C. LA FILIERE COTON-TEXTILE-HABILLEMENT</b>	18
<b>D. LA FILIERE ELEVAGE-VIANDE</b>	19
<b>E. L'OR : NE PAS SE CONTENTER D'UNE LOGIQUE DE RENTE</b>	20
<b>F. LES EFFETS DE LA DEVALUATION ET DES PLANS D'AJUSTEMENT STRUCTUREL SUR LES FACTEURS ENGORGES DE LA CROISSANCE ET DE DE LA COMPETITIVITE STRUCTURELLE</b>	20
<b>G. LES INSUFFISANCES DE L'INSERTION REGIONALE DU MALI</b>	21
<b>CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET ECONOMIQUE</b>	25
<b>I. CADRE INSTITUTIONNEL : LES EXPERIENCES INSTITUTIONNELLES DE PLANIFICATION</b>	27
<b>A. PLANIFICATION NATIONALE ET SECTORIELLE</b>	27
<b>B. PLANIFICATION REGIONALE ET DECENTRALISATION</b>	29
<b>C. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	30
<b>D. PROBLEMES D'ARTICULATION ENTRE DIFFERENTS NIVEAUX DE PLANIFICATION ET D'AMENAGEMENT</b>	31
<b>E. INTEGRATION SUPRA-REGIONALE A L'ECHELLE AFRICAINE ET SUB-SAHARIENNE</b>	32
<b>II. CADRE MACRO-ECONOMIQUE</b>	34
<b>A. EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS MACRO-ECONOMIQUES</b>	34
<b>B. STRATEGIES ECONOMIQUES MISES EN OUVRI</b>	36
<b>C. DIMENSIONS REGIONALES DU DIAGNOSTIC</b>	40
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	43
<b>I. CADRE PHYSIQUE, CONTRAINTES, POTENTIALITES : DONNEES PHYSIQUES ET GEOGRAPHIQUES</b>	45
<b>A. LES PROBLEMES D'ORDRE PHYSIQUE ET GEOGRAPHIQUE DU MALI</b>	45
<b>B. TYPOLOGIE DES ESPACES HOMOGENES</b>	58

	Pages
<b>II. ENVIRONNEMENT</b>	65
A. RAPPEL DES DONNÉES DU BILAN	65
B. DIAGNOSTIC	67
C. PROBLÉMATIQUE SECTORIELLE ET SPATIALE	68
D. ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS	69
<b>III. INFRASTRUCTURES : TRANSPORT, EAU, ENERGIE, COMMUNICATION</b>	71
A. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	71
B. INFRASTRUCTURES D'EAU ET D'ENERGIE	85
C. POSTE ET TELECOMMUNICATIONS	98
<b>DEVELOPPEMENT HUMAIN</b>	105
<b>I. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES ET CROISSANCE URBAINE</b>	107
INTRODUCTION	107
A. VILLES ET FAITS DEMOGRAPHIQUES AU MALL	107
B. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES DE LA CROISSANCE URBAINE	111
<b>II. TYPOLOGIE ET HIERARCHIE DES VILLES</b>	123
A. HIERARCHIE URBAINE ET NIVEAUX D'EQUIPEMENT	123
B. PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUE DU DISTRICT DE BAMAKO	127
<b>III. AMENAGEMENT URBAIN, POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT</b>	143
A. POLITIQUE DE L'AMENAGEMENT URBAIN DES VILLES	143
B. POLITIQUES SECTORIELLES DE L'EQUIPEMENT URBAIN	147
<b>IV. SANTE, HYGIENE, EAU, ASSAINISSEMENT</b>	150
A. LA SANTE	150
B. POLITIQUE D'HYGIENE, D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT	157
<b>V. EDUCATION, FORMATION, RECHERCHE-DEVELOPPEMENT, SPORTS, CULTURE</b>	166
A. EDUCATION	166
B. ALPHABETISATION FONCTIONNELLE	167
C. POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE RECYCLAGE	170
D. POLITIQUE DE RECHERCHE/DEVELOPPEMENT	171
E. POLITIQUE DE COMMUNICATION, DE DIFFUSION, DE L'INNOVATION ET DE VULGARISATION	173
F. POLITIQUE ARTISTIQUE, CULTURELLE ET SPORTIVE	174
G. L'ACTION SOCIALE	175

	Pages
<b>VI. L'ACTION DES ONG DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT</b>	176
INTRODUCTION	176
A. SITUATION DES ONG AU MALI	177
B. CAPACITE D'INTERVENTION DES ONG DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT	179
C. LIMITES DES ACTIONS DES ONG	182
D. PROPOSITION D'AMELIORATION DE LEUR EFFICACITE ET DE LEUR IMPACT	183
CONCLUSION	185
<b>VII. PARTICIPATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL</b>	187
A. SANTE	187
B. EDUCATION	189
C. EMPLOI	190
D. PLACE ET PARTICIPATION DE LA FEMME DANS LA VIE POLITIQUE	193
E. PROBLEMES RENCONTRES PAR LES FEMMES POUR LEUR INSERTION	195
F. PROPOSITIONS DE PARTICIPATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	197
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL</b>	201
<b>I. DEVELOPPEMENT RURAL</b>	203
A. DEVELOPPEMENT RURAL	203
B. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS ET ADEQUATION DES POLITIQUES D'APPUI	219
C. DEVELOPPEMENT AGRO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE	225
<b>II. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES</b>	231
A. MINES ET INDUSTRIE	231
B. ARTISANAT, COMMERCE, PETITE INDUSTRIE, PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE	241
C. LE TOURISME	248
<b>III. SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER, POLITIQUE DE CREDIT</b>	255
A. PRESENTATION DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	255
B. LES MESURES DE REFORME DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER	255
C. IMPACT DES REFORMES SUR LE SECTEUR	256
D. L'OFFRE FINANCIERE ET SON ADEQUATION AUX BESOINS	257
E. POTENTIEL D'EPARGNE ET COLLECTE BANCAIRE	258
F. LA POLITIQUE D'EXTENSION SPATIALE DU SECTEUR	259
G. PROBLEMES ET PERSPECTIVES DU SECTEUR	259

	Pages
<b>' 2ème PARTIE : ESQUISSE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - MALI 2021</b>	<b>263</b>
<b>SYNTHESE DU BILAN-DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS GENERALES</b>	<b>265</b>
A. DEVELOPPEMENT DURABLE : CONCILIER CROISSANCE ECONOMIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	267
B. DEVELOPPEMENT HUMAIN : POUR UNE POLITIQUE SOCIALE ET UNE URBANISATION PROGRESSIVE ET PLANIFIÉE	274
C. LA NECESSAIRE MODERNISATION DE L'ECONOMIE	289
<b>ESQUISSE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : MALI 2021</b>	<b>301</b>
A. LES PROBLEMATIQUES D'ORDRE SOCIO-ECONOMIQUE ET TERRITORIALE	303
B. OBJECTIFS GÉNÉRAUX D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	307
C. STRATÉGIE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU MALI	309
D. LES HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION	311
E. SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	311
F. LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS OU LES COMPOSANTES DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT	317
<b>ANNEXES</b>	
Annexes au sous-chapitre "aspects démographiques"	325
Annexes au sous chapitre "typologie et hiérarchie des villes"	329
Annexes au chapitre III "développement humain"	337
Annexes au chapitre IV : 'développement économique et social '	353

## **PRESENTATION : CADRE GENERAL DE L'ETUDE ET DU PRESENT RAPPORT**

\* L'objet de l'étude d'Esquisse de Schéma d'Aménagement du Territoire et d'avant-projet de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement est de fixer un cadre général d'actions à long terme après examen des scénarios de développement possibles et souhaitables sur la base de l'analyse des données structurelles, physiques et humaines du Mali.

La méthode d'approche de cette étude s'articule autour des étapes suivantes :

- Un bilan-diagnostic de la situation actuelle et des orientations et stratégies en cours au niveau des secteurs de production et de services et des infrastructures ;
- Une concertation nationale autour de ce bilan impliquant notamment les Cellules de Planification et de Statistique (CPS) ;
- L'élaboration d'une première mouture de l'Esquisse du Schéma d'Aménagement du Territoire (ESAT) ;
- Des concertations régionales, inter-régionales et nationale autour de ce bilan impliquant notamment les Comités Régionaux Restreints (CRR) ;
- L'élaboration d'une première version des avant-projets de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement (AP-SRAD) ;
- L'organisation d'une concertation nationale autour des AP-SRAD ;
- La mise en forme finale de l'ESAT et des AP-SRAD en intégrant les résultats des séminaires et en mettant en cohérence les scénarios choisis ;
- Un bilan-diagnostic de la situation actuelle et des stratégies et orientations en cours concernant les régions et les programmes régionaux de développement.

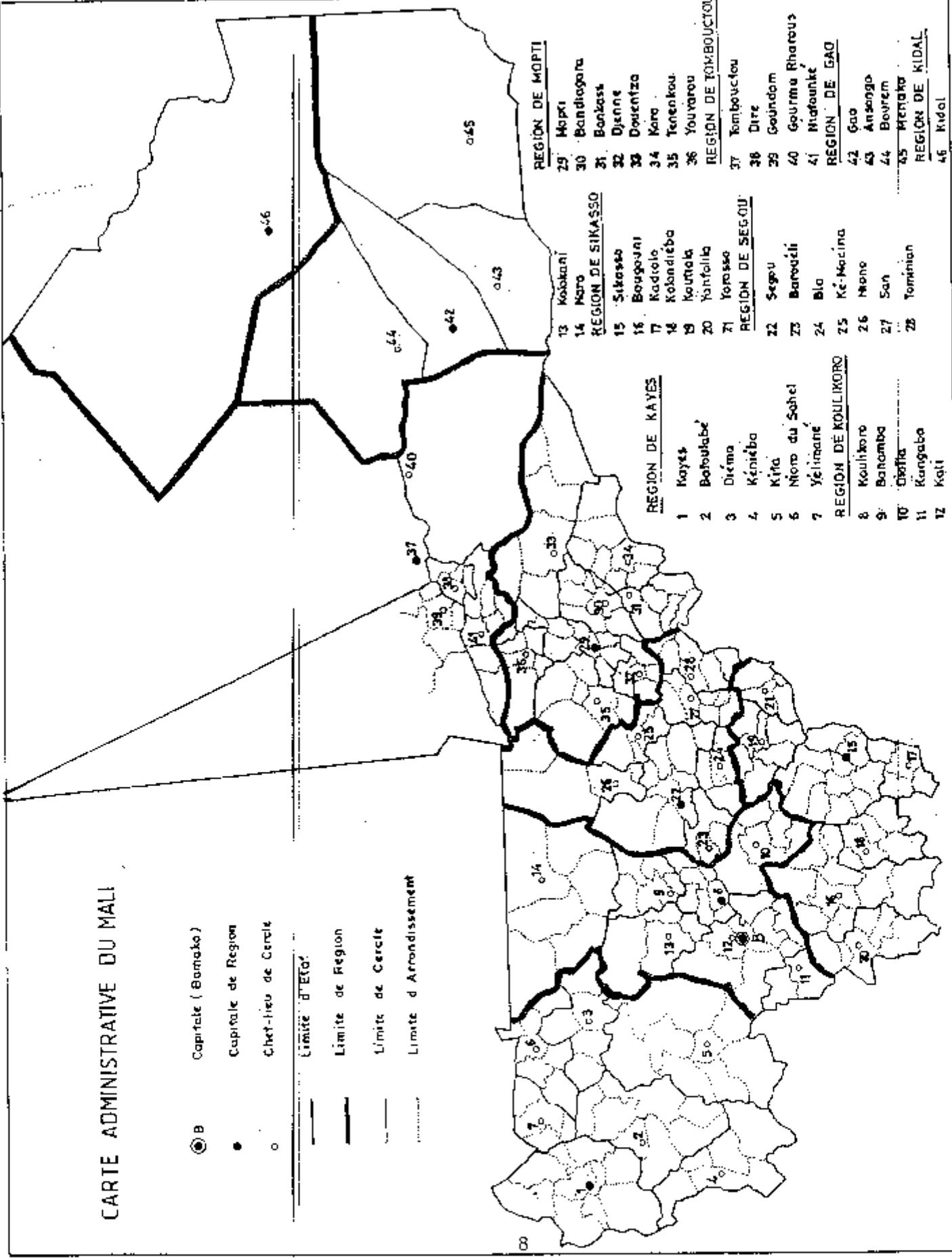
\* L'objet du présent rapport est l'élaboration de la version définitive de l'ESAT sur la base du bilan/diagnostic sectoriel et des résultats de la concertation avec les CPS. Aussi, le plan de rédaction de ce document aura-t-il la structure suivante :

- Première partie : Le contenu proprement dit des diagnostics sectoriels classés en cinq parties :
  - environnement international, intégration régionale et sous-régionale;
  - cadre institutionnel et macro-économique (système de planification, d'aménagement du territoire, de développement régional et local);
  - développement durable (cadre physique, environnement, infrastructures);
  - développement humain (démographie, activités, développement urbain, éducation, santé);
  - développement économique et social (développement rural, mines-industrie, commerce, services);
- Deuxième partie : Synthèse des diagnostics, orientations générales et esquisse du Schéma d'Aménagement du Territoire.

CARTE ADMINISTRATIVE DU MALL

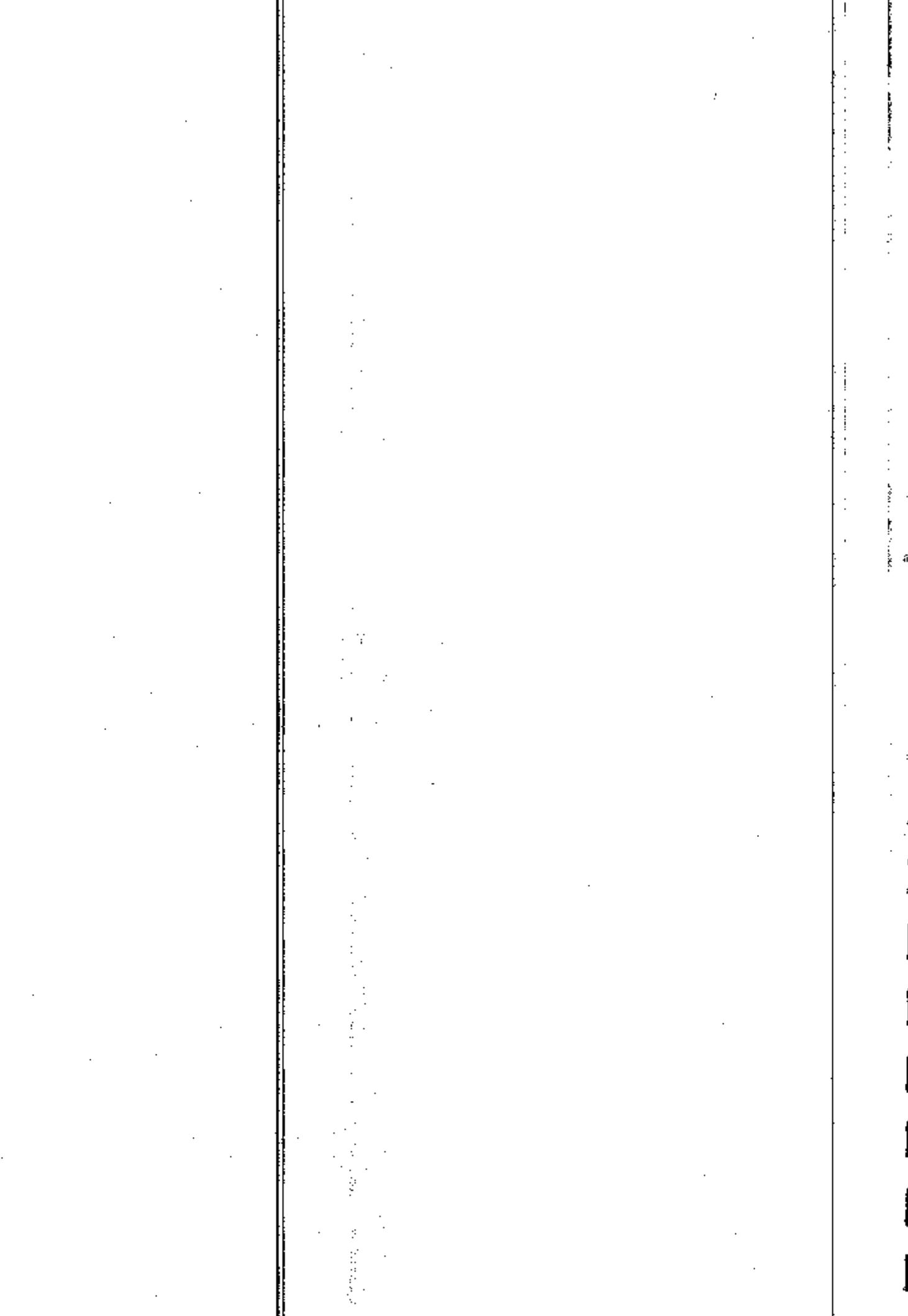
- Capitale (Bamako)
- Capitale de la Région
- Chef-lieu de Cercle

Limite de Region	
Limite de Circuit	
Limite d'Arrondissement	



1ère partie :

# **ANALYSE DU TERRITOIRE BILAN-DIAGNOSTIC**



# **L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL**

**L'INSERTION DU MALI DANS LES PROCESSUS DE GLOBALISATION ET DE  
REGIONALISATION DE L'ECONOMIE MONDIALE**

SOMMAIRE  
Pages

<b>L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL</b>	11
<b>L'INSERTION DU MALI DANS LES PROCESSUS DE GLOBALISATION</b>	
<b>ET DE REGIONALISATION DE L'ECONOMIE MONDIALE</b>	11
<b>A. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE</b>	13
<b>B. LES FACTEURS DE BLOAGE DE LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE</b>	17
<b>C. LA FILIERE COTON-TEXTILE-HABILLEMENT</b>	18
1. Les facteurs de blocage internes au Mali	18
2. Les facteurs de blocage externes	18
<b>D. LA FILIERE ELEVAGE-VIANDE</b>	19
<b>E. L'OR : NE PAS SE CONTENTER D'UNE LOGIQUE DE RENTE</b>	20
<b>F. LES EFFETS DE LA DEVALUATION ET DES PLANS D'AJUSTEMENT</b>	
STRUCTUREL SUR LES FACTEURS ENGENES DE LA CROISSANCE ET DE	
DE LA COMPETITIVITE STRUCTURELLE	20
<b>G. LES INSUFFISANCES DE L'INSERTION REGIONALE DU MALI</b>	21

## A. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Le Mali se caractérise par une économie à dotations naturelles dépendant de l'exportation de trois produits clés : le coton, le bétail sur pied et l'or. Les importations sont composées également de quelques produits intermédiaires et de biens d'équipement. Les investissements directs internationaux sont non seulement très faibles mais diminuent depuis le début des années 1980.

L'insertion dans l'économie mondiale est rendue de plus en plus difficile et le Mali, comme les autres pays d'Afrique sub-saharienne en particulier, subit de plein fouet un processus de marginalisation dans la globalisation des échanges (première partie). Celle-ci se traduit en réalité par une polarisation croissante des flux commerciaux industriels et des services, des investissements directs étrangers et des flux de technologie entre pays riches de la Triade, comprenant parfois les pays émergents, notamment ceux d'Asie du sud-est. L'analyse des flux d'investissements directs étrangers (IDE) révèle un triple changement : réorientation géographique au détriment des pays à dotations naturelles, redéploiement sectoriel avec un recul des IDE dans les secteurs primaires (ressources naturelles) et même du secteur manufacturier au profit du secteur des services, financiers en particulier.

On assiste également à un recul des déterminants traditionnels en termes de différentiels de coûts de la main d'œuvre, ou d'accès aux ressources naturelles dans les stratégies de délocalisation des firmes multinationales au profit des facteurs d'accès aux marchés locaux (demandé) et à des compétences technologiques et scientifiques. Enfin, au niveau de la forme, les IDE traditionnels sous la forme de créations de filiales à l'étranger, reculent au profit des fusions et des acquisition, des accords de coopération et de joint-venture et d'alliances stratégiques dans les activités de recherches et développement. Ces nouvelles formes se développent même dans les secteurs traditionnels. Dès lors, les pays d'Afrique sub-saharienne, et le Mali tout particulièrement, sont les premières victimes de ce redéploiement des IDE subissant même des désinvestissements nets depuis le début des années 1980.

*Au total, une infrastructure industrielle obsolète, des coûts de production par unité produite élevés malgré des faibles niveaux de coûts salariaux, des coûts de transport élevés constituent autant de facteurs objectifs explicatifs de la faiblesse des investissements étrangers, voire des désinvestissements nets qu'a connu le Mali dans les années 1980.*

Les opérations de sous-traitance des activités d'assemblage intensives en travail non qualifié (logique de décomposition internationale des processus productifs) avaient, dans les années 1960-1970, permis aux pays d'Asie du Sud Est de s'insérer rapidement dans la division internationale comme le textile-cuir-habillement. Pourtant, les pays en développement ont dans la quasi totalité des cas, libéralisé leurs politiques d'accueil des IDE en vue de les attirer, mettant en œuvre des programmes de privatisations, et des programmes d'ajustement structurel selon les recommandations des instances financières internationales. Or, les investissements directs internationaux ont quitté les zones en développement, d'Afrique en particulier, pour se redéployer dans les pays développés et les nouvelles économies dynamiques d'Asie en particulier.

En outre, apparaissent des opérations de relocalisation dans les pays développés, c'est à dire de retour des unités productives ou de montage antérieurement délocalisées dans les pays à bas salaires. Quant aux flux internationaux de technologie, qui permettent en principe à un pays moins développé d'opérer un rattrapage technologique par court-circuitage (c'est à dire par l'imitation des technologies et des produits nouveaux tout en économisant les coûts élevés de Recherche-Développement assurés par les pays du Nord), ils se concentrent de plus en plus entre pays développés de la Triade et associent seulement quelques nouveaux pays industriels d'Asie. Les chiffres fournis montrent même que la part des pays en développement dans ces accords de coopération technologique, diminue dans la seconde moitié des années 1980 par rapport à la période 1970-1984.

De plus, cette triple marginalisation des pays d'Afrique dans le domaine des flux commerciaux, d'IDE et de technologie s'accompagne de facteurs aggravants liés à la montée des mesures protectionnistes qui affectent non seulement les biens industriels pour lesquels les pays en développement disposent d'avantages coûts-comparatifs (accords d'auto-limitation des exportations de textiles et de fibres), mais aussi les flux de technologie eux-mêmes. Enfin, avec le débat sur la clause sociale dans le commerce international, un protectionnisme anti-délocalisation vers les pays à bas salaires se développe dans un contexte de persistance d'un chômage de masse des travailleurs non qualifiés dans les pays du Nord, européens en particulier.

Les raisons de cette divergence cumulative sont analysées dans une seconde partie. Cette déconnexion forcée des pays à dotations naturelles dans le commerce et l'investissement direct international tient en partie à la diffusion massive dans les pays développés d'un nouveau paradigme technologique fondé sur les technologies de l'information (informatique, micro électronique) et les nouveaux matériaux et nouvelles biotechnologies qui se substituent dans le domaine des ressources naturelles aux matières premières importées en provenance des pays du Tiers Monde. Ces technologies nouvelles permettent aux pays développés non seulement de récupérer et de consolider leurs avantages comparatifs dans le secteur manufacturier mais aussi de se créer des avantages non naturels dans le domaine des matières premières. Ces résultats sont obtenus grâce à deux effets clé des nouvelles technologies :

- d'une part, elles permettent réduire largement la part des coûts salariaux dans le coût total de production par un effet classique du progrès technique de substitution du capital physique et humain au travail non qualifié. Ainsi dans les secteurs de l'électronique qui avaient fait l'objet de délocalisations massives en Asie du sud-est dans les années 1960-70 en raison de leur abondance en main-d'œuvre à bas prix, la part des coûts salariaux dans le coût total est passée de plus de 30% dans les années 70 à moins de 4% dans les années 1980. De nombreux secteurs ont connu une telle évolution
- d'autre part, grâce à leur capacité à fabriquer une gamme élevée d'un même bien sans occasionner de coûts intécouvrables du capital (flexibilité productive) autorisant l'obtention des économies de variété qui s'ajoutent aux économies d'échelle. Ainsi les firmes des pays développés peuvent mieux répondre aux nouvelles conditions de la demande

caractérisée par une versatilité accrue des consommateurs, en offrant les biens différenciés et en renouvellement permanent par l'innovation de produits.

Ce sont ces deux effets cumulés qui induisent une érosion relative des avantages comparatifs des pays en développement à dotations naturelles et les marginalisent dans le processus de globalisation des économies, globalisation qui se traduit en réalité par une polarisation croissante des échanges de marchandises et des capitaux entre pays développés de la Triade.

Toutefois, ces technologies nouvelles se diffusent de manière inégale entre pays et entre secteurs. Ainsi il demeure de segments des secteurs (assemblage dans l'habillement par exemple) non automatisés et à forte intensité de main-d'œuvre non qualifiée. Mais les pays disposant d'avantages comparatifs en termes de main-d'œuvre abondante à faible coût ne peuvent attirer les opérations de délocalisation des FMN et qu'ils disposent en même temps d'infrastructures de transport et de télécommunication efficaces et modernes, en raison de la nécessité que rencontrent ces firmes de répondre rapidement aux fluctuations de la demande sur les marchés des pays du Nord. Les opérations de sous-traitance internationale continuent d'avoir lieu dans certains pays à bas salaires qui possèdent aussi ces infrastructures. Or, dans le cas du Mali, les infrastructures de transport et de télécommunications sont insuffisantes, déficientes et présentent des coûts exorbitants, ce qui est d'autant plus grave que le Mali se trouve géographiquement enclavé.

Par ailleurs, les théories de la croissance endogène expliquent également ces processus de divergence cumulative entre pays riches et pays pauvres. Pour les théories traditionnelles de l'échange international et de la croissance, les pays qui pratiquent entre eux l'échange international tendent à se rapprocher. D'une part, le libre échange doit conduire à l'égalisation des prix des facteurs et d'autre part, plus les pays sont différents et plus le gain qu'ils tireront de l'échange international sera grand. Plus généralement, la théorie des étapes de la croissance considère le rattrapage des pays riches et développés par les pays pauvres et moins développés comme un phénomène naturel qui ne peut manquer de se produire.

Le retard est un avantage pour les pays suivreurs car ils profitent de l'expérience et du savoir des prédecesseurs, évitent de tomber dans leurs erreurs et ainsi bénéficieront de taux de croissance beaucoup plus élevés que les pays qui les ont précédé dans le processus de croissance et développement. Or, les tests empiriques récents concernant l'hypothèse de convergence contredit ces prévisions des théories traditionnelles. Les écarts entre les niveaux de vie des pays riches et des pays pauvres ne s'atténuent pas mais au contraire augmentent et atteignent des niveaux considérables.

De même, un des vecteurs de la convergence des économies dans la théorie standard de l'échange et de la croissance est l'égalisation des rémunérations des facteurs par les mouvements de capitaux des pays riches vers les pays pauvres. Or, on n'assiste ni à ces mouvements de capitaux massifs ni à l'égalisation internationale des taux de profit ou de salaire.

**Le renouvellement des théories de la croissance est fondé sur un réexamen des sources de la croissance et contrairement à la théorie traditionnelle, ces nouvelles théories prennent en considération les rendements croissants et les effets externes (économies externes) et accordent une importance cruciale au rôle du progrès technique et de l'innovation. Le progrès technique est endogène et non exogène comme dans les modèles traditionnels. Cela signifie d'une part que le progrès technique est une sorte d'effet induit de la croissance elle-même ou de l'investissement et que d'autre part le changement technique résultera de la décision des agents d'y consacrer des ressources : dépenses de Recherche-Développement (R-D), temps de formation, affectation de capital humain à l'activité de recherche. Ce sont les innovations qui, par l'accroissement de la productivité qu'elles permettent en fournissant des biens intermédiaires ou des biens de production plus efficaces, constituent le moteur de la croissance.**

Ces modèles de croissance endogène mettent ainsi l'accent sur le rôle des externalités et infrastructures publiques d'innovation, d'éducation, de santé et de transport et de télécommunications dans l'explication des divergences cumulatives de croissance entre pays riches et pays pauvres, et justifient ainsi une intervention étatique active dans ces domaines. Pour les pays en développement, la possibilité d'exploiter leurs avantages comparatifs est de plus conditionnée par la disponibilité de ces externalités. Toute politique d'ajustement structurel qui ne viserait qu'à rétablir les comptes publics et la compétitivité-prix par une réduction des coûts salariaux, ou des mécanismes de dévaluation, sans tenir compte de la nécessité de garantir un financement élevé et régulier de ces infrastructures publiques ne ferait que prolonger l'inadéquation de ces pays aux nouvelles normes de compétitivité structurelle internationale en les maintenant dans des spécialisations naturelles aux résultats fragiles et volatiles.

Par ailleurs, il est possible de montrer que l'intégration régionale si elle se fait dans le cadre d'un espace regroupant des pays développés et des pays moins développés peut constituer une contre-tendance à ce processus de marginalisation des économies retardataires sur le plan technologique. Dès lors, les effets d'entraînement vont jouer : à travers la diffusion des connaissances et des innovations dans la zone régionale et les investissements directs vont jouer un rôle dans la dynamique de développement.

Dans la mesure où la formation de blocs régionaux relève également d'une logique institutionnelle (de jure) (contrairement à la globalisation qui relève d'une stricte logique de firmes), l'intégration régionale permet à des pays à niveaux de développement différents d'accroître leurs échanges de marchandises et de capitaux. Les externalités liées aux infrastructures de transport et de télécommunications peuvent se diffuser dans le pays moins développés et leur permettre d'exploiter leurs avantages comparatifs classiques dans un premier temps et de monter en gamme dans les spécialisations un second temps.

## B. LES FACTEURS DE BLOCAGE DE LA COMPÉTITIVITÉ INDUSTRIELLE DU MALI

Dans ce contexte de polarisation et de régionalisation de l'économie mondiale, l'économie malienne a certes obtenu, après la dévaluation du FCFA, de bons résultats en matière de relance des exportations, en particulier de coton. Mais les effets de la dévaluation sur ces facteurs de long terme sont plutôt inquiétants. Il convient en effet de tenir compte du comportement des acheteurs étrangers de matières premières agricoles et minérales en particulier qui se sont décidés à peser sur les cours.

Le gonflement soudain de l'offre de biens agricoles suite à la dévaluation a attiré les spéculateurs qui se sont rués sur les exportations ce qui provoque en retour un début d'effondrement des cours. C'est le cas de beaucoup de produits agricoles, mais aussi pour les cultures de rente comme le coton au Mali et le café ou le cacao dans d'autres pays. Les bénéfices attendus du réajustement monétaire ont été fortement limités pour plusieurs raisons que les commentateurs favorables à la dévaluation de 1994, voire à une nouvelle dévaluation, oublient de prendre en compte :

- la stagnation voire la baisse de la production manufacturière déjà faible ;
- le renforcement de l'inertie de la structure de la spécialisation du Mali, alors même qu'un changement structurel est nécessaire pour réduire sa vulnérabilité aux fluctuations des cours des matières premières et des taux de change. Ainsi, les importations de pièces détachées, de machines et autres consommations intermédiaires ont vu leurs prix augmenter suite à la dévaluation ;
- la persistance d'une productivité insuffisante, qui peut remettre en cause la compétitivité à moyen terme des produits exportés par le Mali et annuler les effets de court terme de la dévaluation ;
- les méthodes culturales du Mali tant dans l'élevage que dans le coton demeurent largement extensives alors que les progrès dans les biotechnologies et les recherches agronomiques permettent aux pays développés de se constituer de solides avantages comparatifs dans les produits agricoles ;
- de même, la persistance d'une faiblesse de la taille des producteurs qui inhibe toute la possibilité de dégager des économies d'échelle suppose que des organisateurs de producteurs susceptibles de peser dans les négociations avec les Etats et les institutions financières internationales soient mises en place rapidement, les effets dynamisants de la dévaluation étant transitoire.

Au total, le renforcement des effets inertie à moyen et long terme en matière de spécialisation internationale dans les ressources naturelles, de détérioration des infrastructures de santé et d'éducation sont loin d'être négligeables, alors que ces facteurs constituent les éléments clés de toute croissance durable.

Ces effets sont d'autant plus dommageables que le Mali rencontre de nombreuses difficultés à opérer une valorisation de ses ressources naturelles et des produits agricoles exportés à l'état brut, ce qui constitue un manque à gagner non négligeable. Les obstacles

à la descente des deux filières principales que sont la filière coton-textile-habillement et élevage-viande-agroalimentaire sont analysés d'un double point de vue international et interne en même temps que se sont étudiés les mécanismes de fonctionnement des marchés mondiaux du coton en particulier.

## C. LA FILIERE COTON-TEXTILE-HABILLEMENT

Deux grands obstacles s'opposent au processus de constitution d'une industrie de transformation du coton et plus généralement de descente de filières vers les stades du textile et de l'habillement :

### 1. LES FACTEURS DE BLOCAGE INTERNES AU MALI

- Les facteurs internationaux dont les plus importants sont les transformations technologiques et des conditions de la demande au niveau mondial et en particulier dans les pays développés qui contribuent à établir de nouvelles barrières à l'entrée dans cette filière, barrières que n'avaient pas rencontré dans les années 1960-70 les pays d'Asie du sud-est.

Concernant les facteurs internes, il convient de souligner que parmi les tentatives d'industrialisation en Afrique sub-saharienne et au Mali en particulier, gros producteur de coton brut mais de qualité, l'industrie textile a occupé et occupe toujours une place importante dans les projets de développement. Mais les mêmes obstacles demeurent importants :

- Persistance du caractère limité des volumes exportés (en dehors de l'accès privilégié au marché européen) qui est d'ors et déjà remis en cause à travers le démantèlement des accords préférentiels dans le cadre des accords de l'Uruguay Round) ;
- Exportation à des prix ne couvrant pas les coûts de production (avant et après la dévaluation) ;
- Insuffisances structurelles nombreuses :
  - matériel vétuste et mal entretenu,
  - mauvaise organisation du travail,
  - insuffisance des qualifications,
  - charges salariales élevées ; stocks trop lourds,
  - coûts des intrants et des facteurs techniques élevés surtout depuis le renchérissement des produits importés dû à la dévaluation.
- En outre la segmentation de la demande en deux grandes catégories (une demande de produits différenciés ou de luxe faisant appel à l'importation (classes aisées) et une demande aux entreprises domestiques faible qui concerne des produits peu valorisés) n'incite pas au développement d'une filière industrielle au Mali.

### 2. LES FACTEURS DE BLOCAGE EXTERNES

Concernant les facteurs externes ou mondiaux, les handicaps pour une meilleure compétitivité sont nombreux et tiennent d'une part aux transformations technologiques qu'a connue cette industrie dans les pays développés, et d'autre part au fait que les disponibilités

en ressources naturelles (coton brut) même si elles constituent un avantage potentiel, ne permettent pas de descendre le long des segments de la filière (fils et filés) pour des raisons de rapports productivités/salaire peu favorables comparativement aux progrès réalisés dans les pays industriels ou même dans les pays asiatiques qui ont réussi à opérer des stratégies de remontée de filières.

- Les innovations technologiques qui se sont largement diffusées dans les industries amont de la filière depuis les années 1970 ont permis une reconquête des avantages comparatifs des pays industrialisés.
- L'inversion des différentiels de coûts de production s'est effectuée au détriment des Pays en voie de développement (PVD) grâce à la diffusion de la micro-électronique et des systèmes intégrés de conception et de fabrication assistés par ordinateurs. Les conséquences les plus directes des changements technologiques concernent la réduction de la part des coûts salariaux dans le coût total. Les coûts de main-d'œuvre viennent désormais en dernière position (moins de 15%), après le coût des équipements (amortissement) et du coût des matières premières. Les changements technologiques dans l'industrie textile ont modifié les conditions de production dans trois segments essentiellement : la filature, le tissage, et la phase de convoyage des pièces qui traverse l'ensemble des processus productifs.
- Pourtant, il subsiste des segments des processus productifs qui ne sont pas automatisés ou informatisés dans l'industrie de l'habillement (aval de la filière). Les différences de coûts salariaux entre PVD et pays développés demeurent un facteur d'attraction de la délocalisation des segments d'assemblage et de compétitivité des produits exportés. Mais les producteurs du Nord qui doivent faire face à des contraintes de réponse rapide aux variations de la demande ont introduit massivement de nouvelles méthodes d'organisation (stratégie du circuit-court apparue aux Etats-Unis à la fin des années 1970), qui permettent non seulement de réduire fortement les délais de livraison mais aussi les coûts totaux de production.

#### D. LA FILIERE ELEVAGE-VIANDE

L'élevage extensif de bovins constitue une source non négligeable de revenus pour le Mali. Mais la non valorisation industrielle liée à l'inexistence d'une filière industrielle agro-alimentaire (viande) fait dépendre ces revenus de variables exogènes tels que la sécheresse ou les fluctuations des cours mondiaux. Les problèmes sont liés à plusieurs facteurs principaux :

- Au plan domestique, l'insuffisance du revenu par tête et l'étroitesse du marché national explique la faible expansion d'un secteur de transformation (viande rouge) ;
- Au plan international, l'exacerbation de la concurrence est défavorable au Mali dont les infrastructures sont insuffisantes ;
- Au plan régional, il convient de souligner l'existence de *stratégies sous-optimales de duplication* (Côte d'Ivoire) de la filière viande qui devrait au contraire être développée au Mali, qui dispose d'avantages comparatifs forts par rapport aux autres pays de la région.

En outre, compte tenu des perspectives dynamiques de croissance mondiale du secteur d'ici l'an 2000 dans les économies émergentes d'Asie et d'Amérique Latine, il apparaît fondamental que le Mali opère une diversification de ses exportations en direction de ces pays.

## E. L'OR : NE PAS SE CONTENTER D'UNE LOGIQUE DE RENTE

Quant au troisième produit exporté (l'or), les ressources maliennes sont encore insuffisamment exploitées en raison de la faiblesse des investissements, des coûts de transports élevés, et des cours mondiaux défavorables. Comme pour le coton, le Mali ne peut se contenter d'une simple logique rentière et devrait s'efforcer de développer une stratégie offensive de valorisation de ses ressources minières. Puisque les mines d'or constituent quasiment le seul secteur qui attire aujourd'hui les investissements directs étrangers, il conviendrait de les utiliser dans les négociations avec les firmes étrangères comme un secteur relais pour des investissements directs dans d'autres secteurs industriels manufacturiers et des infrastructures.

## F. LES EFFETS DE LA DEVALUATION ET DES PLANS D'AJUSTEMENT STRUCTUREL SUR LES FACTEURS ENDOGENES DE LA CROISSANCE ET DE LA COMPÉTITIVITÉ STRUCTURELLE

Dans ce contexte d'inadaptation de l'économie malienne au nouveaux impératifs de la compétitivité internationale dans le cadre de la globalisation, la dévaluation monétaire et certains aspects des plans d'ajustement structurel ont des effets ambigus sur l'économie malienne.

- effets positifs sur le revenu agricole et les exportations de bétail et de coton à l'état brut;
- effets négatifs sur la population urbaine et sur l'industrie manufacturière :
  - la détérioration du pouvoir d'achat des populations urbaines, accroît la difficulté de mobilisation de la force de travail déjà faible et freine la possibilité de développer un secteur manufacturier intensif en travail ;
  - le renchérissement des prix à l'importation de produits de consommation (textile-habillement) et de biens intermédiaires contradictoire avec la volonté de développer les filières industrielles ;
  - par exemple les prix des produits de teinture ayant doublé les petites coopératives de teinturière sont étranglées et n'ont pu écouter leurs stocks de tissus.
- effets négatifs sur l'état sanitaire de la population et détérioration des infrastructures déjà faibles de protection sociale alors que celles-ci constituent un facteur endogène important de la croissance ;
- effets réels sur la société plus graves à moyen ou long terme qu'il n'y paraît. Il est à craindre un renforcement des spécialisations naturelles agricoles et une difficulté croissante d'opérer de stratégies de descente de filière.

## **G. LES INSUFFISANCES DE L'INSERTION REGIONALE DU MALI**

Compte tenu de la marginalisation des pays à dotations naturelles dans la globalisation des échanges, l'hypothèse de base est que l'insertion régionale qui relève d'une logique institutionnelle peut permettre une insertion internationale plus rapide et plus bénéfique, et constituer à terme un tremplin pour une insertion maîtrisée dans l'économie mondiale.

Mais le Mali ne semble pas avoir fait les choix optimaux en matière d'intégration régionale. L'intégration dans le cadre de la zone franc ou plus précisément de l'UEMOA semble davantage subie (historiquement, institutionnellement) que choisie en fonction des impératifs de complémentarité entre pays membres et de mise en commun de ressources pour financer des projets commun d'infrastructures. En outre, le marché de la zone franc n'est pas encore un marché véritablement uniifié - y compris sur le plan financier ! - et la dévaluation n'a pas engendré les effets attendus de détournement de trafic au profit des échanges intra-régionaux, sauf pour quelques matières premières.

Il convient alors de :

- développer une stratégie offensive d'intégration régionale en élargissant l'UEMOA à des pays dont les structures productives et de spécialisation internationales sont complémentaires ;
- institutionnaliser les rapports économiques avec les pays du Maghreb qui viennent de signer un accord de libre échange avec l'Europe pour bénéficier des effets d'entraînement du bassin méditerranéen (la connexion du Mali au Maghreb peut constituer une base arrière pour les investissements directs) ;
- l'urgence étant de développer au niveau régional les infrastructures de transport et de télécommunication déficientes et coûteuses.

Au total, un certain nombre de recommandations visant à améliorer les facteurs de la compétitivité structurelle du Mali ont été élaborées tout au long du rapport et résumées dans le schéma I. Sont définies le niveau pertinent, national, régional et international des actions à entreprendre ainsi que les modalités d'applications.

**Au niveau international**, le Mali doit construire une stratégie offensive de négociation des plans d'ajustement structurel et de l'aide internationale sous une forme non pas seulement financière mais directe en termes de projets planifiés technologiques et dans le domaine des infrastructures. Il est urgent de :

- développer une politique offensive de connexion aux nouvelles technologies de l'information ;
- opérer un accrochage immédiat par une politique de coopération en particulier avec l'Union Européenne, aux nouvelles biotechnologies, et aux nouvelles méthodes de culture ;
- diffuser d'emblée ces nouvelles techniques dans la culture du coton afin de garantir à ces secteurs une solide compétitivité de long terme qui ne dépende pas seulement des fluctuations des cours des matières premières ou des fluctuations du taux de change ;

**SCHEMA I : DIAGNOSTIC DES AVANTAGES ET DESAVANTAGES DU MALI  
DANS LE PROCESSUS DE GLOBALISATION ET DE REGIONALISATION DES ECONOMIES  
ET DES ACTIONS A ENTREPRENDRE**

<b>Types d'avantages et domaines</b>	<b>Globalisation</b>	<b>Régionalisation</b>	<b>Actions à mener et niveau pertinent</b>
<i>Infrastructures</i>	--	-	aide directe : proposition de substitution par les bailleurs de fonds internationaux d'une aide directe dans l'installation des infrastructures à l'aide financière traditionnelle
Transports	--	--	mise en commun des ressources et des investissements au niveau régional
Télécommunications	-	-	internationale/Europe
<i>Marchés financiers et crédit</i>	-	+ insuffisance de l'intermédiation financière dans l'UEMOA; zone Franc	progrès dans la coordination intrarégionale mais efforts à poursuivre
Techniques	--	-	Régional et International
Education	--	0	Régional et International
<i>Avantages comparatifs classiques</i>	inexpliqués	inexpliqués	dépense des externalités liées aux infrastructures
Coûts salariaux	++	+	absence de produits manufacturiers exportables
Disponibilités en main-d'œuvre	+ avantage potentiel	+ avantage potentiel	forte émigration (4 millions à l'étranger)
Qualité de la main-d'œuvre	-	+	renforcer les centres de formation en fonction des spécialisations
Épandrement	--	-	renforcer les efforts et la coordination dans l'enseignement supérieur au niveau régional
<i>Avantages absolus</i>		-	
Ressources naturelles	+ mais volatiles	++	meilleure intégration de la filière coton : meilleure politique d'attraction des investisseurs étrangers
Coton			
Or			
Agriculture/Elevage	-	++	passer à une structure intensive et valoriser les segments avals de la filière viande
<i>Qualité de l'insertion internationale</i>	- marginalisé pour le commerce et les investissements directs dans l'industrie manufacturière et les services sauf la volatilité du marché mondial du coton	+ accroissement des échanges depuis la dévaluation mais manque de coordination des stratégies de spécialisation sectorielle dans l'UEMOA	favoriser la coordination régionale des spécialisations (UEMOA) et renforcer les accords d'association avec les pays d'Afrique du Nord et du Bassin méditerranéen

0 = siège - siège & établissement

signifie très faible + signifie satisfaisant mais peu élevé ++ signifie satisfaisant et exploité dans les échanges

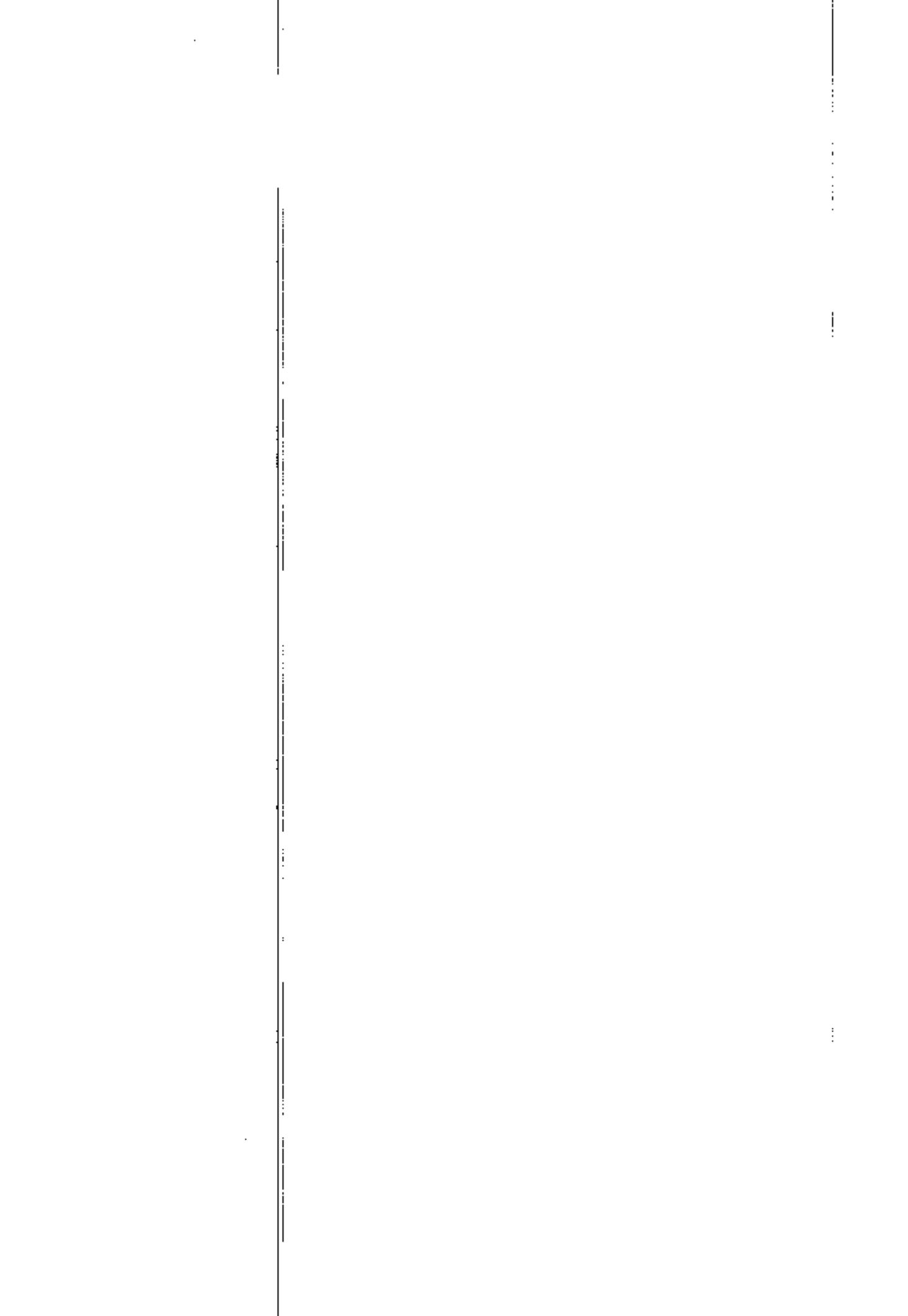
- différencier la production de coton par des techniques de teinture à l'amont de la culture du coton (ce que font déjà les producteurs des pays développés) ;
- pour cela, le Mali devrait proposer lui-même aux instances internationales une substitution partielle d'une aide technologique (et dans les infrastructures) directe à l'aide financière traditionnelle qui s'avère tout au moins volatile sinon négligeable ;
- les bailleurs de fonds internationaux, en particulier les autorités française pourraient convertir une partie de l'aide au Mali en un plan de construction de routes et de voies ferroviaires au Mali sur une période de cinq ans ;
- les instances internationales doivent, quant à elles, davantage mettre l'accent dans leurs plans d'ajustement structurel (qu'on ne peut plus réduire à des simples politiques d'amélioration de la compétitivité prix par la dévaluation ou par la restriction des dépenses publiques) sur la réorientation des efforts qualitativement et quantitativement vers la consolidation des facteurs de compétitivité de long terme.

**Au niveau régional**, les pays de la zone franc doivent davantage coordonner leurs politiques de développement des filières au lieu de multiplier les duplications inefficaces. L'accent doit être mis au niveau régional sur :

- les politiques de partage des technologies génériques : biotechnologies, technologies de l'information, équipements automatisés flexibles, recherche sur la valorisation des produits primaires (coton, minerais...) ;
- les politiques de construction d'infrastructures de transport routier et ferroviaire ;
- la gestion du fonctionnement des infrastructures de transport.

**Au niveau national**, il convient de :

- améliorer les infrastructures de santé et d'éducation primaire et secondaire ;
- faire prendre conscience aux entrepreneurs locaux de l'importance des facteurs de compétitivité de long terme ;
- former des entrepreneurs à la gestion mais aussi à la production industrielle.



## **CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET ECONOMIQUE**

**SOMMAIRE**  
Pages

<b>CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET ECONOMIQUE</b>	25
<b>I. CADRE INSTITUTIONNEL : LES EXPERIENCES INSTITUTIONNELLES DE PLANIFICATION</b>	27
A. PLANIFICATION NATIONALE ET SECTORIELLE	27
1. Au niveau institutionnel	28
2. Au niveau méthodologique	28
3. Au niveau technique	28
B. PLANIFICATION REGIONALE ET DECENTRALISATION	29
C. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	30
D. PROBLEMES D'ARTICULATION ENTRE DIFFERENTS NIVEAUX DE PLANIFICATION ET D'AMENAGEMENT	31
E. INTEGRATION SUPRA-REGIONALE A L'ECHELLE AFRICAINE ET SUB-SAHARIENNE	32
<b>II. CADRE MACRO-ECONOMIQUE</b>	34
A. EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS MACRO-ECONOMIQUES	34
1. Le produit intérieur brut (PIB) et ses déterminants sectoriels	34
2. L'investissement	34
3. La consommation	35
4. Emploi et chômage	35
5. Finances publiques	35
6. Les échanges extérieurs	35
7. La dette publique	36
8. Monnaie et crédit	36
B. STRATEGIES ECONOMIQUES MISES EN OEUVRE	36
1. Les plans de développement économique et social	36
2. Programmes d'investissements des plans de développement économique et social	38
3. Répartition sectorielle des investissements publics	39
4. Les programmes d'ajustement structurel	39
5. La stratégie actuelle	39
C. DIMENSIONS REGIONALES DU DIAGNOSTIC	40
1. Les diagnostics régionaux	40
2. Le PIB de l'agriculture	41

## I. CADRE INSTITUTIONNEL : LES EXPÉRIENCES INSTITUTIONNELLES DE PLANIFICATION

La démocratisation politique ne pourrait se consolider et se renforcer sans une décentralisation administrative qui responsabilise les populations.

Le renouveau démocratique ne s'est pas encore traduit de façon franche par une avancée significative sur le plan économique. Le Mali demeure encore au rang des PMA avec des indicateurs de développement économique et humain particulièrement bas.

Le Mali a encore besoin d'un système de planification du développement et de gestion de l'économie qui se préoccupe des questions importantes d'ordre national et qui soit en phase avec le contexte politique, économique et social actuel.

Il est donc essentiel que le système national de planification du développement et de gestion de l'économie tire les leçons de la situation actuelle, en vue de proposer des alternatives crédibles permettant de relever les nombreux défis.

**La planification doit par conséquent être considérée comme une fonction de gouvernance indispensable et bien ancrée dans l'armature institutionnelle du pays.**

### A. PLANIFICATION NATIONALE ET SECTORIELLE

\* L'approche de planification au Mali a toujours été essentiellement de type sectoriel et vertical. Il n'existe donc ni répartition des objectifs nationaux par région ou par zone, ni détermination des objectifs nationaux à partir d'objectifs élaborés par les régions.

\* Le cadre institutionnel de la planification a longtemps été marqué par le caractère centralisé du système national de planification. Les textes instituant les instances et organes de planification sont à l'heure actuelle complètement caducs et ne correspondent à aucune réalité et nécessitent par conséquent une profonde relecture.

\* Les structures de planification manquent de compétences techniques et humaines et de moyens matériels pour accomplir leurs missions. Aujourd'hui, se pose avec acuité le problème du relèvement des capacités de planification à tous les échelons, en vue de préserver et de capitaliser les acquis techniques et méthodologiques accumulés à la faveur de plusieurs décennies d'efforts.

\* Le suivi et l'évaluation du Plan restent jusqu'à présent des fonctions mal assurées par les structures de planification: il n'existe pas encore de méthodologie éprouvée en la matière. L'évaluation du Plan a très peu porté sur les approches utilisées, le fonctionnement des structures, organes et instances de planification et sur la réalisation des objectifs fixés.

\* La coordination et l'arbitrage des décisions de planification ont été largement fonction du caractère impératif ou indicatif de la planification.

En l'absence d'un cadre formel de planification depuis la fin du Plan quinquennal 1987-

1991, la capacité de coordination et d'arbitrage du Plan est sérieusement entamée, malgré la création de relais à travers les Cellules de Planification et de Statistique (CPS).

En termes d'orientations, les efforts devront porter sur les aspects ci-après:

### 1. AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

- \* la formation d'une instance centrale de réflexion et d'orientation branchée sur les hautes instances de décision politique, ayant pour fonction de formuler les axes de travail prioritaires, de mobiliser les capacités nationales pour les mener à bien et d'assurer la cohérence et le dynamisme de l'opération;
- \* la redéfinition des rôles et responsabilités des services du Plan et des Finances, des Ministères techniques, ainsi que des modalités de leur collaboration ;
- \* la relecture et l'adaptation des textes portant organisation et fonctionnement du système national de planification (instances, organes, structures, procédures);
- \* la création de forums de dialogue où toutes les composantes de la société nationale pourraient connaître et débattre ouvertement des problèmes socio-économiques du pays;
- \* la coordination et la mise en cohérence des aides extérieures.

### 2. AU NIVEAU METHODOLOGIQUE

- \* dégager la signification des tendances du long terme ;
- \* formuler des objectifs essentiels, réalistes, cohérents et débouchant sur des décisions concrètes ;
- \* ajuster progressivement les programmes de court et moyen termes (ajustement structurel, programmes triennaux, etc..) et les intégrer aux objectifs à long terme ;
- \* établir la cohérence inter et intra-sectorielles ;
- \* assurer la compatibilité entre objectifs, programmes/projets et leur financement (investissement et fonctionnement) ;
- \* définir un cadre de cohérence constituant l'amorce d'un langage commun non seulement entre services techniques, mais également avec le secteur privé et la société civile ;
- \* établir un cadre propice à l'épanouissement des collectivités décentralisées.

### 3. AU NIVEAU TECHNIQUE

- \* collecte des données essentielles pour établir un diagnostic de la situation socio-économique, pour mesurer son évolution probable sur le moyen ou long terme et identifier les conséquences à en tirer sur la stratégie; assurer la compréhension des phénomènes internationaux et préciser la situation financière ;
- \* prise en compte d'éléments qualitatifs ou difficilement quantifiables, ayant un impact réel sur l'évolution socio-économique ;
- \* analyse et formulation de politiques sectorielles cohérentes et viables, accompagnées d'un développement des techniques d'évaluation et de suivi applicables aux programmes et aux projets ;
- \* recueil, traitement et diffusion des informations et des données essentielles.

## B. PLANIFICATION REGIONALE ET DECENTRALISATION

a. Le système des projets régionaux et d'initiatives de base, en dépit des limites qu'il comportait, avait permis de mettre en œuvre le concept de développement intégré de base au cours du plan quinquennal 1981-1985.

Mais les problèmes méthodologiques n'ont pas été réglés pour permettre une meilleure programmation des projets au niveau régional et local et assurer son intégration à la programmation nationale.

Aussi, malgré la mise au point d'une méthodologie fondée sur les modules de projets, tous les projets initiés au niveau régional et local sont globalement pris comme des actions d'initiatives de base.

b. Le levier fondamental de la planification décentralisée était la mise en place des conseils de circonscription élus et surtout la législation concernant le fonds de développement régional et local (FDRL) adoptée le 15 Mars 1988.

Cependant, les règles et procédures de gestion et d'allocation des ressources de même que les critères d'éligibilité au fonds étaient loin d'être précis, ni unanimes et transparents.

c. L'institution des communes urbaines et rurales est le fait de l'ordonnance n°77-44/CMLN du 12 Juillet 1977.

Cette ordonnance donne en théorie tout pouvoir et capacités aux communes pour assurer la prestation des services publics décentralisés.

En pratique, les municipalités offrent peu de services publics qui leur sont propres et sont obligées de recourir à des services techniques des administrations centrales situées au niveau du cercle ou de la région.

Les services municipaux existants et reconstitués à la faveur du renouveau démocratique sont encore modestes, manquent cruellement de ressources et fonctionnent mal pour la plupart.

Au total, la planification régionale et décentralisée, après un élan bien enclenché à la faveur de différents appuis des partenaires au développement, se trouve dans une impasse. Les travaux actuels de la Décentralisation offrent ainsi l'occasion de relancer le processus de planification décentralisée.

Dans cette perspective, l'on devra :

- dynamiser et opérationnaliser les structures prévues dans le cadre de la Décentralisation ;
- assurer une formation intensive des personnels membres de ces structures ;
- mettre en place les structures de planification prévues pour les collectivités décentralisées et leur donner le personnel technique nécessaire ;
- associer étroitement la Direction Nationale de la Planification, les Cellules de planification et de statistique et les Directions Régionales du Plan et de la Statistique à l'élaboration de l'ESAT et leur fournir les appuis techniques et les moyens humains et matériels nécessaires à une appropriation et une pérennisation des outils méthodologiques à mettre en place.

## C. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

a. Par rapport aux études entreprises jusqu'ici dans le domaine de l'Aménagement du Territoire, on peut dire qu'elles sont relativement nombreuses et variées, mais très dispersées. Elles demeurent l'apanage de départements ou organismes ayant eu besoin de résoudre des problèmes particuliers à certains moments (diagnostics régionaux, problèmes urbains, ruraux, aménagement de bassins fluviaux, etc.).

La vision globale de l'Aménagement du Territoire n'était donc pas leur préoccupation essentielle.

b. Sur la base des travaux disponibles actuellement, des efforts considérables ont été déployés notamment dans le domaine de l'inventaire des ressources naturelles et l'élaboration d'un outil de planification. A ce stade, un affinement est nécessaire pour l'utilisation desdits travaux par l'aménagement du territoire.

c. L'espace malien a été depuis longtemps structuré. Sans remonter aux temps très anciens, on peut indiquer que le pouvoir colonial lui avait assigné, dans le cadre de la division coloniale du travail, un objectif principal de satisfaction des besoins alimentaires d'autres espaces. L'espace malien demeure marqué par ce phénomène.

Les différentes politiques développées depuis l'indépendance ont logiquement accéléré le développement des zones à potentiel naturel élevé (triangle de prospérité).

d. Les préoccupations nouvelles qui tournent autour du développement participatif, de la décentralisation , de l'aménagement du territoire incitent à revoir le cadre institutionnel qui prévaut actuellement en vue de le rendre plus adapté. Elles devraient porter entre autres sur:

- le relèvement du niveau hiérarchique ;
- le rattachement à une autorité de coordination et d'impulsion des politiques de développement ;
- l'articulation effective avec le système de Planification Nationale, Régionale et Locale ;
- la dotation en moyens humains, matériels et financiers adéquats ;
- la mise en place d'organes de consultation et de concertation pour les besoins spécifiques de l'Aménagement du Territoire, en rapport avec la politique actuelle de décentralisation ;
- la dotation en pouvoir nécessaire pour influencer la localisation des investissements importants sur le territoire national (y compris ceux des organismes internationaux).

Cette évolution du cadre institutionnel de l'Aménagement du Territoire, pourrait faire l'objet d'une étude spécifique si elle retenait l'attention des autorités compétentes. La Mission de Décentralisation pourrait y contribuer avec l'appui de ses partenaires.

## D. PROBLEMES D'ARTICULATION ENTRE DIFFERENTS NIVEAUX DE PLANIFICATION ET D'AMENAGEMENT

a. Au plan méthodologique, des efforts ont été déployés avec l'appui du PNUD pour permettre de mieux cerner les programmes régionaux et locaux de développement et d'assurer leur intégration à la planification nationale.

Ainsi, le séminaire de Gao sur la planification décentralisée tenu en Février 1987 a adopté l'approche dite modulaire de programmation des projets régionaux et locaux.

b. Sur le plan institutionnel, il n'y a pas de structures ou de mécanismes spécifiques prévus dans le cadre de l'articulation des différents niveaux de planification. Les structures, instances et organes au niveau central et régional continuaient de prendre en charge cette préoccupation.

c. Malgré la définition d'une typologie des projets régionaux et locaux consacrée par le Séminaire de Gao et d'une méthodologie d'évaluation à travers le modèle MICROS, aucune avancée significative n'a été faite en pratique dans le sens d'une véritable intégration des programmes régionaux aux programmes nationaux d'investissement du plan.

La conséquence de cette pratique est qu'à aucune étape du processus de programmation du développement, il n'y a confrontation des points de vue sectoriels et spatiaux pour une répartition équilibrée des investissements en fonction des priorités définies.

d. Aujourd'hui, le système national de planification est véritablement en panne :

- absence d'outil ou d'instrument approprié pour orienter les actions à court et moyen termes du fait de manque d'une étude prospective de la société et de l'économie maliennes.

- la planification décentralisée bien enclenchée au milieu des années 1980 n'a pas connu l'essor attendu et s'est essoufflée. Les projets régionaux et locaux ne sont pas encore arrivés à s'intégrer harmonieusement pour constituer un ensemble cohérent avec les projets nationaux.

- l'absence des instances régionales dans les organes centraux de planification constitue un handicap sérieux à l'articulation et l'intégration des programmations nationale et régionale. La relecture des textes des instances et organes pour prendre en charge cette préoccupation est une impérieuse nécessité.

Les orientations majeures en matière d'articulation et d'intégration entre les différents niveaux de planification devront porter sur :

- l'opérationnalisation de l'approche modulaire de programmation des projets pour prendre en compte les préoccupations régionales et locales à travers les modules de projets définis à cet effet;

- la création d'une direction entièrement décentralisée de la planification au niveau des régions et du District de Bamako, prenant en compte les autres niveaux décentralisés (communes rurales notamment) et d'un service déconcentré de statistique ;

- la régionalisation progressive d'un certain nombre de services techniques et de fonctions suivant le rythme de transfert de compétences aux régions.

Au niveau national, le rôle de la Direction Nationale de la planification en matière de planification régionale et locale devrait être redéfini et axé principalement sur la conception, la formation et la coordination.

Pour mieux assurer la prise en charge des préoccupations régionales dans les programmes nationaux, il serait envisageable de créer une commission nationale de spatialisation regroupant tous les directeurs de planification au niveau régional et chargée de discuter avec le niveau national tous les grands programmes nationaux.

## E. INTEGRATION SUPRA-REGIONALE A L'ECHELLE AFRICAINE ET SUB-SAHARIENNE

a. L'intégration sous-régionale demeure depuis l'indépendance un thème permanent du discours politique au Mali.

Force est de constater que la mise en œuvre d'une véritable politique en la matière a connu très peu de progrès.

Les réformes institutionnelles récentes, qui ont responsabilisé un seul interlocuteur pour l'ensemble des problèmes d'intégration seront de nature à faire avancer la réflexion.

b. Le Mali appartient à plus de 40 organisations sous-régionales. La pléthora institutionnelle et la crise financière ont posé le problème de la rationalisation du nombre et de la taille de ces multiples organisations.

c. L'intégration est un vieux thème connu du Mali depuis l'indépendance.

L'intégration régionale demeure une constante de la politique de développement et de la politique extérieure du Mali. Elle doit le rester encore longtemps compte tenu de tous les motifs évoqués plus haut (historiques, géographiques, économiques et sociaux).

Il est nécessaire que les autorités énoncent dans un avenir raisonnable, une véritable politique en la matière.

Dans le contexte actuel de démocratisation et de décentralisation, il y a lieu de reconcevoir la stratégie sous-régionale à partir d'une démarche pragmatique et participative qui pourrait se résumer comme suit :

\* Recenser, avec la participation des acteurs (producteurs, transporteurs, commerçants, banques), l'ensemble des obstacles à la mise en œuvre effective de l'intégration : tarifs, prix et coûts, infrastructures, réglementation.

\* Privilégier une démarche par filières regroupant les Etats intéressés autour d'un leader, pour définir à l'issue d'un diagnostic exhaustif, un programme d'action complet auquel les autres Etats pourraient éventuellement adhérer.

\* Créer une synergie autour de ces programmes d'action avec la participation de l'ensemble des acteurs : administrations nationales concernées, secrétariats sous-régionaux, producteurs, commerçants, partenaires au développement.

\* Restructurer globalement le cadre institutionnel sous-régional à partir d'une définition plus précise des missions et attributions sur les bases suivantes :

- rationalisation qui devrait se traduire par des suppressions ou fusions de certaines organisations ;
- mécanisme de coordination entre les organisations qui seront retenues avec une perspective de regroupement à long terme.

\* Impliquer davantage la Société Civile, les Collectivités Territoriales, les milieux d'affaires au processus d'intégration.

Au total, l'Etat doit intégrer tous ces facteurs pour élaborer une nouvelle stratégie de son appartenance même à certaines organisations internationales.

La priorité doit aller à celles dont les objectifs sont proches de nos programmes de développement : agriculture, infrastructures et transports, télécommunications...

L'intégration sous-régionale représente par ailleurs un complément et un prolongement naturel des politiques en cours en matière de décentralisation et de promotion du développement local dont la nécessité est de plus en plus manifeste.

Elle devrait notamment favoriser la "gestion concertée des frontières", si elle laisse des marges de manœuvre suffisantes aux Collectivités Territoriales pour renforcer les relations économiques, commerciales, sociales et humaines avec les collectivités ou autres structures des pays voisins, contribuant ainsi par la base, à la dynamique de l'intégration sous-régionale.

Malgré une contradiction apparente, la décentralisation, l'aménagement du territoire et l'intégration sous-régionale relèvent d'un même objectif de création du cadre le mieux approprié pour une participation efficace des populations africaines au progrès économique et social : essence de toute politique de développement.

## **II. CADRE MACRO-ECONOMIQUE :**

### **A. EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS MACRO-ECONOMIQUES**

#### **1. LE PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) ET SES DETERMINANTS SECTORIELS**

Sur la période 1975-1979, le PIB a enregistré une croissance annuelle moyenne de 7,4 %. De 1980 à 1994, l'économie a connu un taux de croissance moyen de 1,7 % en termes réels.

Cette situation masque cependant de fortes fluctuations d'une année à l'autre en liaison essentiellement avec les variations des conditions climatiques qui affectent les performances du secteur primaire.

En effet, l'économie malienne repose essentiellement sur le secteur primaire qui participe pour plus de 40% à la formation du PIB et qui détermine l'évolution des industries agro-alimentaires et textiles, le volume des exportations et celui des importations des biens alimentaires.

Le secteur secondaire qui regroupe surtout l'industrie et l'exploitation minière a joué jusqu'à ce jour un rôle modeste dans l'économie malienne, avec une part relative dans le PIB oscillant autour de 14%, résultant principalement de la production de l'agro-industrie. Toutefois, l'extraction, notamment en ce qui concerne l'or, ainsi que la petite et moyenne industrie axée sur l'import-substitution, commencent à prendre de l'ampleur.

Le secteur tertiaire, largement dominé par le commerce, contribue très fortement à la formation du PIB (environ 40%).

#### **2. L'INVESTISSEMENT**

L'expansion de l'économie durant la période de 1960 à nos jours a été soutenue par une augmentation prononcée des investissements publics, dans le cadre de mise en œuvre des Plans Quinquennaux de développement.

Le taux d'investissement a augmenté de manière continue. Il est passé de 8% en 1959 à 20% en moyenne sur la période du dernier plan 1987-1991 et 25% en 1994.

Cette hausse du taux d'investissement depuis la fin des années 70 ne s'est pas accompagnée d'une expansion et d'une diversification proportionnelles de l'économie, du fait surtout de la baisse de l'efficacité de l'investissement.

En effet, selon les estimations, la productivité marginale de capital a diminué de moitié en passant de 20,8 % sur la période de 1960-84 à moins de 10 % entre 1980 et 1986.

La productivité faible constatée s'explique par le coût élevé des équipements, en grande partie importés, des choix technologiques inappropriés, une gestion défaillante, le manque d'entretien des équipements et infrastructures, le rendement faible de l'aide étrangère et des projets d'investissement en général.

Cependant, ces causes générales ne sauraient masquer une autre cause, sur laquelle il est possible d'agir, qui est l'insuffisante maîtrise de la préparation, de l'exécution et du fonctionnement des projets.

### **3. LA CONSOMMATION**

De 1975 à 1994, la consommation finale a régulièrement augmenté. Une part de plus en plus importante du revenu national est consacrée à la consommation. On constate que durant cette période, le niveau de la consommation finale est d'un montant voisin de celui du PIB, sauf pour les années 1985, 1986 et 1993 où il le dépasse, ne laissant aucune épargne pour financer les investissements.

### **4. EMPLOI ET CHOMAGE**

L'accroissement rapide de la population conjuguée avec certaines mesures d'ajustement pose un sérieux problème au niveau du marché du travail. La population active (15-64 ans) estimée à 3,8 millions en 1987 passera à 5,8 millions en l'an 2000 si les tendances démographiques actuelles se maintenaient. Cette population est employée dans sa grande majorité par le secteur primaire ou d'une manière générale le secteur non-structuré.

Le chômage est un phénomène essentiellement urbain, tandis que la population rurale est plutôt touchée par le sous-emploi.

### **5. FINANCES PUBLIQUES**

#### **a. Les recettes budgétaires**

En moyenne annuelle, les recettes budgétaires ont augmenté de 9,5 % sur la période 1985-1994, les années 1987 et 1988, avec une baisse respective de 5,5 % et 8,4 % par rapport aux années précédentes, constituant une exception à la tendance.

Les recettes budgétaires sont passées de 51 milliards en 1985 (9,2 % du PIB) à 126 milliards de FCFA en 1994 (12,94 % du PIB).

Sur la période, l'essentiel des recettes budgétaires provient des impôts indirects (72,5%), les impôts directs n'en constituant que 17,5 %.

#### **b. Les dépenses budgétaires**

En moyenne, les dépenses publiques ont augmenté sur la période 1985 à 1994 de 4,8%, mais elles ont baissé en 1987 de 5,6 % par rapport à l'année précédente.

En pourcentage du PIB, les dépenses publiques représentent 11,57 % sur la période et les recettes 10,67 %.

### **6. LES ECHANGES EXTERIEURS**

La balance des paiements est caractérisée par un accroissement régulier du déficit au niveau du solde des opérations courantes, entre 1975 et 1986, suivi par une nette réduction de ce déficit entre 1987 et 1991 et de nouveau une détérioration sensible en 1992 et 1993.

Le niveau de déficit courant (transferts publics sans contrepartie inclus) passe ainsi de 22,8 milliards en 1975 à 63,5 milliards en 1986. Il est réduit à 11,5 milliards en 1991. Ce niveau remonte ensuite à 27,5 milliards FCFA en 1994.

## 7. LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette a enregistré un accroissement annuel moyen de 15,5 % entre 1975 et 1994, passant de 86 milliards à 1527,7 milliards de FCFA.

Le ratio service de la dette sur exportations est largement supérieur à 20%, un palier critique. Quant au ratio du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires, il se situe en moyenne sur la période à 42 %, ce qui signifie que la dette est devenue une donnée structurelle faisant obstacle à la croissance et accentuant les besoins de financement.

## 8. MONNAIE ET CREDIT

La situation monétaire du Mali est caractérisée par une amélioration de la position débitrice des institutions monétaires vis-à-vis de l'extérieur.

With une masse monétaire de 231,7 milliards en 1994 contre 117,4 en 1984, le coefficient de liquidité passe de 21,7 % à 24,02%, cette augmentation de la liquidité de l'économie résulte d'une faible progression de la circulation fiduciaire (de 50,5 milliards en 1984 à 65,1 milliards en 1993) et d'une forte progression des dépôts en banques qui passent de 64,7 milliards en 1984 à 105,3 milliards en 1993. Les contreparties de cette masse monétaire se présentent comme suit :

- avoirs extérieurs nets : 37,8 milliards en 1984 contre 65,0 milliards en 1993 et 123,7 milliards en 1994 ;

- crédits intérieurs : 105,2 milliards en 1984 contre 99,7 milliards en 1993.

Au cours de cette période, les concours des banques à l'économie nationale sont passés de 70,3 milliards de FCFA à fin décembre 1984 à 74,9 milliards au 31/12/1994.

## B. STRATEGIES ECONOMIQUES MISES EN OEUVRE

### 1. LES PLANS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

De 1960 à 1991, plusieurs Plans de développement économique ont été élaborés et mis en œuvre au Mali.

#### a. Le Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1961 -1965

Les objectifs qualitatifs de ce Plan étaient :

- développer en priorité la production agricole et animale pour accroître les exportations et permettre d'augmenter parallèlement les importations de biens d'équipements;
- planter une infrastructure ferroviaire, routière, fluviale et aérienne conforme aux besoins du pays ;

- Diversifier l'économie afin d'éviter des importations onéreuses et de valoriser les productions locales ;
- Accentuer systématiquement les recherches minières pour jeter les bases d'une industrialisation ;
- Diriger et contrôler l'économie du pays par une prise en charge progressive des secteurs clés ;
- Sur le plan africain et international, coopérer le plus efficacement possible avec tous les Etats pour élargir le marché; tenter d'instituer une zone monétaire avec tous les pays africains et entretenir des relations économiques et commerciales avec tous les peuples sans exclusivité.

#### **b. Le Programme Triennal de Redressement Economique et Financier 1970-1972**

Ce programme a été élaboré et mis en œuvre dans le but de remédier aux déséquilibres économiques créés par la gestion socialiste de l'économie du pays.

Les objectifs du programme étaient de promouvoir la croissance de la production, d'établir l'équilibre des finances publiques et de la balance commerciale.

#### **c. Le Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1974-1978**

La stratégie globale de développement autocentré adoptée pour la réussite du Plan 1974-1978 consistait en la réalisation des objectifs interdépendants de croissance en vue de la satisfaction des besoins essentiels, comme la sécurité et l'amélioration des revenus, la réduction de la vulnérabilité de l'économie nationale vis-à-vis de la climatologie et des facteurs extérieurs.

#### **d. Le Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1981-1985**

L'innovation "majeure" du Plan 1981-1985 fut l'adoption de la stratégie de développement intégré de base.

Il s'agit de conduire le développement à partir d'actions décentralisées de développement local. Ces actions seront dites autocentrees car leur conception et leur exécution dépendront des collectivités de base. Elles seront dites locales, car elles s'exerceront principalement au niveau des villages, des groupements de villages, au bénéfice de leurs propres populations.

#### **e. Le Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1987-1991**

Les objectifs étaient :

- atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ;
- lutter contre la sécheresse et la désertification ;
- couvrir les besoins de base des populations (couverture des besoins en eau ; couverture sanitaire et couverture des besoins en éducation et formation) ;
- promouvoir l'emploi ;
- parvenir au désenclavement intérieur et extérieur du pays.

## 2. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS DES PLANS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

L'effort d'investissements au sens large (formation brute du capital fixe plus les dépenses courantes ou les dépenses d'accompagnement) dans les différents plans se présentent ainsi:

**Etat d'exécution financière des plans de 1960 à 1991 (milliards FCFA)**

PLANS/SECTEUR	1961-65	1970-72	1974-78	1981-85	1987-91
Prévisions	78,2	38,8	197,5	448	570
Réalisations	47,3	29,3	126,2	356	381
Taux réal.%	60,5	75,5	64,2	79,5	66,8
Réal./an/moyenne	9,5	9,8	25,4	71,2	76,2
Taux/crois./PIB.					
Moyen./Période.					
Prévisions	8	5,4	7,2	4,8	3,4
Réalisations	1,8	4,75	4,1	1,1	3,6

Il ressort tout d'abord, l'augmentation considérable des investissements ou réalisations financières du Plan durant la dernière décennie 1980, par rapport aux années 1960 et 1970, alors que le taux de croissance économique a été supérieur dans les années 1970 par rapport à la décennie 1980.

- la croissance économique réelle, sauf le Plan 87-91, a été inférieure aux prévisions, d'ailleurs très ambitieuses et optimistes ;
- les investissements réalisés sont en deçà des enveloppes prévisionnelles initiales des Plans (entre 60% et 80%).

Tous les Plans ont accordé la priorité aux investissements des secteurs productifs, ce qui ressort de l'examen du tableau ci-dessous (en milliards de FCFA).

PLAN/SECTEUR	1961-65	1970-72	1974-78	1981-85	1987-91
<b>Prévisions</b>					
Sect/prod	50,8	21,5	121,8	283,6	353,5
Sect/non prod.	27,4	17,5	75,7	164,6	261,5
<b>Réalisation</b>					
Sect/prod	24,0	18,5	87,5	231,4	232,5
Sect/non prod.	23,3	10,8	39,4	124,6	148,8

### **3. REPARTITION SECTORIELLE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS**

La structure de ces investissements (en %) se présente de la manière suivante :

PLAN/SECTEURS	1961-65	1970-72	1974-78	1981-85	1987-91
Economie rurale	20,1	26,6	36	24	35,8
Secondaire	22,4	31,1	33	41	25,2
Infrastructure	18,5	32,1	24,5	25,8	22
Ressources humaines	19	10,2	6,5	9,2	17
Total	100	100	100	100	100

Cette présentation structurelle des investissements souligne d'une part la faiblesse d'investissement au niveau du secteur d'Economie Rurale et d'autre part, l'inversion de l'ordre de priorité des différents secteurs, en particulier dans le Plan 1981-85 : l'Economie Rurale est en effet au troisième rang après le secteur Secondaire et celui des Infrastructures.

On peut expliquer ce constat par le fait que l'allocation des ressources a été défavorable à l'Economie Rurale.

Mais on peut dire que la maîtrise d'investissement planifié dans les différents Plans a échappé en partie aux autorités nationales, du fait même de la structure de financement extérieur aléatoire, mais aussi par la faible capacité nationale de maîtriser et de gérer d'une manière efficace son développement.

### **4. LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL**

A la fin des années 1970 et au début des années 1980, l'économie malienne a connu une crise économique et financière très grave ayant pour origine les longues années successives de sécheresse, la détérioration constante des termes de l'échange et les politiques économiques inappropriées des autorités publiques.

Cette période se caractérise par de grands déséquilibres macro-économiques, une situation budgétaire critique, une balance des paiements fragile, un écart persistant entre l'Epargne intérieure et l'Investissement, un secteur public déficient, une aggravation du chômage, notamment des jeunes diplômés, une accélération du rythme d'endettement et une détérioration des termes de l'échange.

Pour sortir de cette situation, les autorités nationales ont été amenées à adopter dès 1982 une série de réformes économiques et financières dont l'objectif majeur était de restaurer les grands équilibres macro-économiques, l'assainissement des finances publiques, la libéralisation de l'activité économique, la relance des investissements et la création d'emplois...

### **5. LA STRATEGIE ACTUELLE**

Malgré quelques résultats positifs (réduction des déficits des finances publiques et de la balance des paiements, maîtrise de l'inflation, etc..), ces programmes n'ont pas permis à l'économie d' amorcer la croissance souhaitée.

Le Gouvernement du Mali a alors décidé, en relation avec ses partenaires de l'UMOA, de renforcer sa stratégie d'ajustement, par un changement de parité du F CFA, survenue le 12 Janvier 1994, en vue d'accroître la compétitivité de l'économie.

L'effort d'ajustement se poursuit actuellement par la mise en oeuvre du programme économique et financier 1995-1997 dont les objectifs macro-économiques sont :

- réaliser une croissance économique annuelle moyenne d'environ 5%, ce qui signifierait une hausse du produit intérieur brut par habitant d'environ 12,5% par an;
- ramener à partir de 1996 l'inflation mesurée par le déflateur du PIB à environ 2 à 3%
- réduire le déficit extérieur courant (transferts publics exclus) à moins de 13% du PIB d'ici 1997.

Ce programme fonde sa stratégie de relance de l'économie nationale principalement sur le développement des ressources humaines et la promotion du secteur privé.

#### \* Les stratégies sectorielles

Plusieurs politiques et stratégies sectorielles et/ou sous-sectorielles ont été élaborées ou sont en cours d'élaboration :

- Stratégie dans le domaine du développement rural et de l'environnement ;
- Stratégie dans le secteur secondaire : eau et assainissement, industrie, mines, tourisme, énergie ;
- Stratégie dans les secteurs des transports et télécommunication ;
- Stratégie nationale en matière d'urbanisation, d'habitat et de logement
- Stratégie dans les secteurs sociaux.

## C. DIMENSIONS REGIONALES DU DIAGNOSTIC

### 1. LES DIAGNOSTICS REGIONAUX

L'élaboration des Diagnostics Régionaux n'a permis que le recueil d'un certain nombre de données caractéristiques de chaque région. Ces données couvrent essentiellement :

- \* La sécurité alimentaire : dans la plupart des régions, la sécurité alimentaire est estimée en moyenne à 8 mois avec tendance générale à la dégradation ;
- \* La couverture médicale : l'intensité des maladies de masse demeure particulièrement forte à Kayes, Koulikoro et Mopti, mais d'une manière générale la tendance semble s'améliorer. La mortalité infantile (avant l'âge de un an) est jugée très forte à Mopti et Gao, avec toutefois une tendance relativement générale à l'amélioration, 4 régions ont une couverture médicale inférieure à 1 médecin pour 50.000 habts ;
- \* L'alphabétisation fonctionnelle moins de 10% des femmes dans les régions ont accès à l'alphabétisation fonctionnelle. Pour les hommes, cette proportion est jugée inférieure à

10% dans quatre régions, et comprise entre 10 et 30% dans les autres. La tendance générale semble être une légère amélioration ;

\* **Le taux de scolarisation**: il est compris entre 10 et 30%, sauf Gao qui enregistre un taux inférieur ;

\* **Revenu par habitant des populations** : en milieu urbain, il était inférieur à 65.000 FCFA, tandis qu'en milieu rural il n'atteignait pas les 25.000 FCFA ;

\* **Les tons villageois** : dans ce domaine, les régions ont connu une situation inégale; ainsi Kayes disposait de 44 tons, Koulikoro de 12, Ségou de 47, Mopti de 88, Tombouctou de 6 et Gao de 1 ;

\* **Le taux de couverture en eau potable** : ce taux était le suivant (en milieu urbain) dans les différentes régions : Kayes 8%, Koulikoro 65%, Sikasso 56%, Ségou 67%, Mopti 55%, Tombouctou 33% et Gao 69% ;

\* **Le degré d'autosubsistance** (proportion de la population intégrée dans le circuit marchand) est estimé à 50% dans la plupart des régions et la tendance semble être à la stabilité. Quatre régions sur sept ne disposent d'aucun établissement industriel de base autre qu'agro-alimentaire. Dans ce dernier domaine, les régions de Tombouctou et de Gao ne signalent aucune activité de conditionnement ou de transformation des produits agricoles.

## 2. LE PIB DE L'AGRICULTURE

### a. L'agriculture vivrière

Au regard des résultats de l'enquête agricole de conjoncture depuis 1990, les régions peuvent être classées économiquement comme suit par ordre d'importance.

Au cours de la période 1990-1995 :

- le PIB de Ségou est estimé à 54,3 milliards en moyenne ;
- le PIB de Sikasso est évalué à 32,6 milliards en moyenne ;
- le PIB de Mopti à 23,6 milliards en moyenne ;
- le PIB de Koulikoro est estimé à 21,4 milliards moyenne ;
- le PIB de Kayes est évalué à 10,9 milliards en moyenne ;
- le PIB de Tombouctou est estimé en moyenne à 5,8 milliards ;
- enfin celui de Gao est évalué en moyenne à 1,7 milliards.

### b. L'agriculture industrielle

Le coton est surtout produit dans les régions de Sikasso et Koulikoro. L'arachide est essentiellement produite à Kayes et Koulikoro.

Le PIB en produit de l'agriculture industrielle de Sikasso est évalué en moyenne à 27,5 milliards; celui de Koulikoro est évalué à 11,6 milliards; celui de Kayes à 3,1 milliards; celui de Ségou à 5,0 milliards, celui de Tombouctou à 1,0 milliard.

La production de la région de Gao en produits d'agriculture industrielle est négligeable.

#### c. Le PIB de l'élevage

L'activité de l'élevage est pratiquée dans toutes les régions du Mali, les régions de Mopti, Tombouctou, Ségou et Gao étant plus spécialisées dans ce domaine.

En 1993, le PIB total à prix courant de l'élevage a été estimé à 87,6 milliards.

- Mopti a contribué pour 20,1 milliards ;
- Tombouctou pour 16,4 milliards ;
- Ségou pour 12,9 milliards ;
- Gao pour 11,1 milliards ;
- Sikasso, Koulikoro et Kayes ont contribué chacune à hauteur de 9 milliards.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

	SOMMAIRE
	Pages
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>43</b>
<b>I. CADRE PHYSIQUE, CONTRAINTES, POTENTIALITES :</b>	
DONNEES PHYSIQUES ET GEOGRAPHIQUES	45
A. LES PROBLEMES D'ORDRE PHYSIQUE ET GEOGRAPHIQUE DU MALI	45
1. Les aspects géologiques	45
2. Les paysages morpho-structuraux	46
3. Le contexte climatique	47
4. Les problèmes du système hydrique	50
5. Les paysages végétaux	52
6. Les ressources en sol	54
B. TYPOLOGIE DES ESPACES HOMOGENES	58
1. Identification des espaces homogènes	58
<b>II. ENVIRONNEMENT</b>	<b>65</b>
A. RAPPEL DES DONNEES DU BILAN	65
B. DIAGNOSTIC	67
1. La diminution de la couverture végétale	67
2. La diminution de la fertilité des sols	67
C. PROBLEMATIQUE SECTORIELLE ET SPATIALE	68
D. ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS	69
<b>III. INFRASTRUCTURES : TRANSPORT, EAU, ENERGIE, COMMUNICATION</b>	<b>71</b>
A. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	71
1. Les modes et le réseau de transport au Mali	71
2. Croissance du sous-secteur transports	74
3. Politiques actuelles d'aménagement	80
4. Conclusion	84
B. INFRASTRUCTURES D'EAU ET D'ENERGIE	85
1. Ressources/besoins hydrauliques d'équipement	85
2. Ressources/besoins énergétiques et stratégie d'équipement et d'approvisionnement	92
C. POSTE ET TELECOMMUNICATIONS	98
1. Réseau postal et de télécommunications	98
2. Moyens et équipements	100
3. Politiques actuelles d'aménagement	101
4. Conclusion	103

## I. CADRE PHYSIQUE, CONTRAINTES, POTENTIALITES : DONNEES PHYSIQUES ET GEOGRAPHIQUES

L'aménagement du territoire et notamment celui du Mali exige une conciliation des enjeux du contexte physique à ceux du développement économique et social des populations.

Dans cet ordre d'idées, la présente étude se propose d'inventorier, de façon analytique et critique, les problèmes inhérents au cadre naturel du Mali, dans les stratégies d'aménagement d'échelle nationale, régionale ou même communale.

### A. LES PROBLEMES D'ORDRE PHYSIQUE ET GEOGRAPHIQUE DU MALI

Vaste d'une superficie de 1 240 710 km<sup>2</sup>, le Mali s'étend du 10°30' ou 25° latitude Nord et de 5° de longitude Est à 12° longitude Ouest, soit environ 1700 km d'Est en Ouest et 1600 km du Nord au Sud. Pays entièrement continental, sa capitale Bamako se trouve à 1272 km de l'Océan Atlantique.

Cette continentalité constitue un problème géographique important dans les stratégies d'aménagement. En effet, elle soustrait le pays des influences maritimes en accentuant les températures dont les effets néfastes pèsent sur la pédogénèse, l'évaporation des eaux et la transpiration des plantes. Enfin, elle peut se traduire dans le commerce par des pertes de compétitivité surtout en ce qui concerne les exportations.

#### 1. LES ASPECTS GEOLOGIQUES

La structure géologique du Mali est constituée du birmien (granites, granitoïdes orientés volcano-sédimentaires métamorphisés plissés et des migmatites) sur lequel repose en discordance une couverture sédimentaire mise en place depuis le précambrien supérieur. Celle-ci est constituée de grès auquel s'associent, selon les épisodes, des dépôts d'argiles, des schistes, des sables, du calcaire et même des diatomites.

La tectonique est douce dans l'ensemble, excepté au mésozoïque où les mouvements tectoniques associés à l'ouverture de l'Atlantique provoquèrent des fractures et des fossés d'effondrement tels que ceux de Gao, de Nara, des horsts comme celui d'Ansongo, des failles aujourd'hui masquées et des couloirs linéamentaires avec rejeux horizontaux. Au cours de ces ajustements tectoniques, les grès précambriens sont progressivement soulevés, puis entaillés par le réseau hydrographique pour former les actuels plateaux du pays.

Ces fracturations ont favorisé des intrusions basiques doléritiques et kimberlitiques à travers les formations gréseuses.

Les problèmes de ces données géologiques dans l'aménagement sont :

- la pauvreté des sols dérivant de la couverture gréseuse pure qui sont de surcroit sableux à sablo-limoneux et sensibles à l'érosion;
- la faible étendue des sols riches découlant des volcano-sédimentaires et la rapide acidifi-

- cation de ceux dérivant des granites, à cause de leur sensibilité au lessivage des bases contenues dans les feldspaths et les micas;
- les failles masquées et les couloirs linéamentaires qui constituent des faiblesses dans les aménagements des barrages de retenue d'eau ou d'irrigation. En effet, ils sont des lieux potentiels d'infiltration. Par contre, dans les aménagements d'hydraulique villageoise ou urbaine, ils constituent des sites préférentiels de forage, car c'est par eux que les aquifères se rechargent souvent d'eau. Pendant leur genèse, la montée du fluide magmatique pouvant s'accompagner de minéralisation fait d'eux des sites intéressants pour les projets d'exploitation minière ;
  - le cuirassement ferrugineux qui continue de nos jours par le lessivage de grandes quantités d'oxydes de fer qui se fixent sur le glacis nouvellement formé et cimente les éléments détritiques (H.Traoré et J.Méloux, 1978). Qu'elles soient bauxitiques ou ferrugineuses, les cuirasses appelées encore "la lèpre des sols" constituent une perte énorme de terre cultivable ;
  - enfin, les accidents géologiques traversiers des lits des cours d'eau (les chutes de Féloù et de Gouina à Kayes ; le tayeur éolien ; les rapides de Soniba; de Labbezanga et le seuil de Tossaye) qui handicapent la navigation fluviale en créant des biefs à fortes pentes, mais représentent des sites d'implantation des barrages hydroélectriques.

## 2. LES PAYSAGES MORPHO-STRUCTURAUX

Le relief du Mali est plat et monotone. Les altitudes varient entre 200 et 350 m sur l'ensemble du pays. Le point culminant est la "main de Fatma" 1155 m dans le Hombori. Les principaux ensembles du relief sont d'Ouest en Est les plateaux, les collines, les plaines et les ensembles dunaires. L'Adrar des Iforas est une apophyse du massif cristallin du Hoggar au Nord-Est du Mali.

Les plaines et les collines s'individualisent entre les reliefs précédents et le long des cours d'eau. Enfin, les sebkhas, dépôts évaporites de sel, se trouvent parfois sur le fond des cuvettes. Ils peuvent côtoyer les ergs.

Les problèmes d'une telle géomorphologie relatifs à l'aménagement sont :

\* La platitude du relief qui permet une large ouverture du pays aux influences sahariennes venant du Nord. Au Sud, les hauteurs des reliefs n'imposent pas non plus d'ascendance suffisante aux vents pour créer des pluies orographiques.

\* Les dynamiques que l'organisation des unités morpho-structurales confèrent à certains processus naturels comme le ruissellement. En effet, au sein des plateaux, toutes les surfaces tabulaires jouent le rôle d'impluvium. Les versants glacis ou moyens-glacis deviennent le siège du ruissellement concentré. Les bas-glacis sont le siège du ruissellement en nappes ravinantes. Les nombreuses ravines et rigoles illustrent ces observations. Une telle organisation du ruissellement dans ces milieux pose d'énormes difficultés aux aménagements agricoles et aux projets de conservation d'eau.

\* Les pentes pour lesquelles il n'existe pas d'étude systématique au Mali, exceptés

quelques cas isolés. Mais qu'elles soient petites ou fortes, elles entraînent toujours des problèmes de ruissellement. De plus, les dénivellations qu'elles sous-tendent constituent de sérieux obstacles aux projets d'aménagement routier ou d'extraction minière. Par contre, pour les constructions des barrages hydroélectriques, elles deviennent des facteurs intéressants.

\* L'instabilité des dunes dans les milieux sahéliens et sahariens ; elles se forment et se détruisent suivant les caprices de l'harmattan et des vents locaux avec tout le cortège d'ensevelissement des terres cultivables et d'ensablement, voire assèchement des marcs.

\* La constante dynamique de déplacement des bancs de sable sous inondation. Le phénomène est remarquable surtout dans le moyen et le bas delta du Niger où ablutions et dépôts s'équilibreront sur de courtes distances et où les cuvettes se combleront. Une telle dynamique constitue un problème très sérieux pour l'espace halieutique qui est engendré par la multiplication des chenaux, l'étendue des plaines inondables et la dissémination des lacs et mares.

\* Les graviers sous berge et les sables qui existent le long de tous les grands fleuves du Mali et leurs affluents. Les premiers proviennent de l'accumulation des produits de l'érosion due à une régression marine qui a eu lieu à l'ogolien, soit 10 000 à 15 000 ans, tandis que les seconds qui créent des barres dans les lits des cours d'eau ou des plages sur leur berge, résultent de l'érosion fluviale des matériaux du continental intercalaire et terminal. Actuellement, ils sont utilisés comme matériaux de construction, mais leur exploitation abusive peut entraîner une dégradation des berges et la disparition des sites touristiques de plaisance.

\* Enfin, la dynamique d'un projet de mise en valeur entraîne une évolution programmée ou non, malencontreuse ou pas de l'environnement. Un aménagement conservatoire fait appel à la dimension fonctionnelle des paysages morpho-structuraux créant un autre problème morphologique. En effet, ceux-ci sont des portions d'espace caractérisés par un type de combinaison d'éléments physiques et biologiques qui réagissent dialectiquement les uns sur les autres. Ils évoluent sous l'effet des interactions entre les éléments qui les composent et sous celui de la dynamique propre de chaque élément pris isolément (J. Tricart et J. Kilian, 1979). Bref, ils représentent chacun en soi un système naturel ou géosystème à l'intérieur duquel chaque unité naturelle caractérisée par une structure et une dynamique propre devient un géofaciès.

Exemple : l'erg de Niasunké est un géosystème à l'intérieur duquel chaque dune devient géofaciès. En définitive, les actions d'aménagement doivent être en harmonie avec ces unités éco-dynamiques, notamment dans le cadre de l'approche terroir.

### 3. LE CONTEXTE CLIMATIQUE

Le Mali a un climat tropical dont la température fait l'unité. La moyenne thermique annuelle est comprise entre 26 et 28°C. Les températures maximales absolues sont observées en Avril et l'amplitude thermique annuelle croît avec la latitude de 5 à 6° à Sikasso contre 16° à Tessalit.

Les hauteurs pluviométriques annuelles varient de 1400 mm/an au Sud à moins de 100 mm/ an au Nord; mais l'évapotranspiration évolue inversement. Partout dans le pays, le

maximum des précipitations tombe en Juillet-Août. Le régime des pluies permet de diviser le pays en quatre domaines climatiques. Ce sont :

- le domaine pré-guinéen : 26°C avec 1400 à 1200 mm/an et 4 à 5 mois humides ;
- le domaine soudanien : 27°C avec 1200 à 700 mm/an et 3 à 4 mois humides ;
- le domaine sahélien : 27 à 28°C avec 700 à 400 mm/an et 1 à 2 mois humides ;
- le domaine saharien: plus de 28°C avec des précipitations très irrégulières accidentelles et inférieures à 200 mm.

Les problèmes climatiques qui entravent l'aménagement au Mali sont :

\* Les températures, notamment leurs variations diurnes et leurs valeurs extrêmes et saisonnières qui détruisent les liaisons oxydes de fer, argiles et humus, autrement dit, les pseudo-sables, ce qui entraîne l'effondrement des agrégats, voire celui des structures des sols. De plus, elles deviennent un facteur d'inconfort physiologique pour le bétail et certaines plantes mésothermophiles, donc un facteur limitant pour l'élevage et les cultures légumières en saison sèche chaude.

Par ailleurs, elles déterminent dans le sol, par le biais de la transpiration et des remontées capillaires de l'eau, des dépôts de sels ou d'oxydes de métaux : exemple, les sebkhas ou chotts du sahara malien. Les sols alcalins de l'Office du Niger (O.N.)

Enfin, les températures élevées altèrent les ressources en eau par le biais de l'évaporation. Combinées aux phénomènes d'ensablement, elles contribuent aussi à l'assèchement des lacs.

\* La variation pluviométrique se traduit tantôt par des périodes humides, tantôt par la sécheresse. Celle-ci revêt trois aspects :

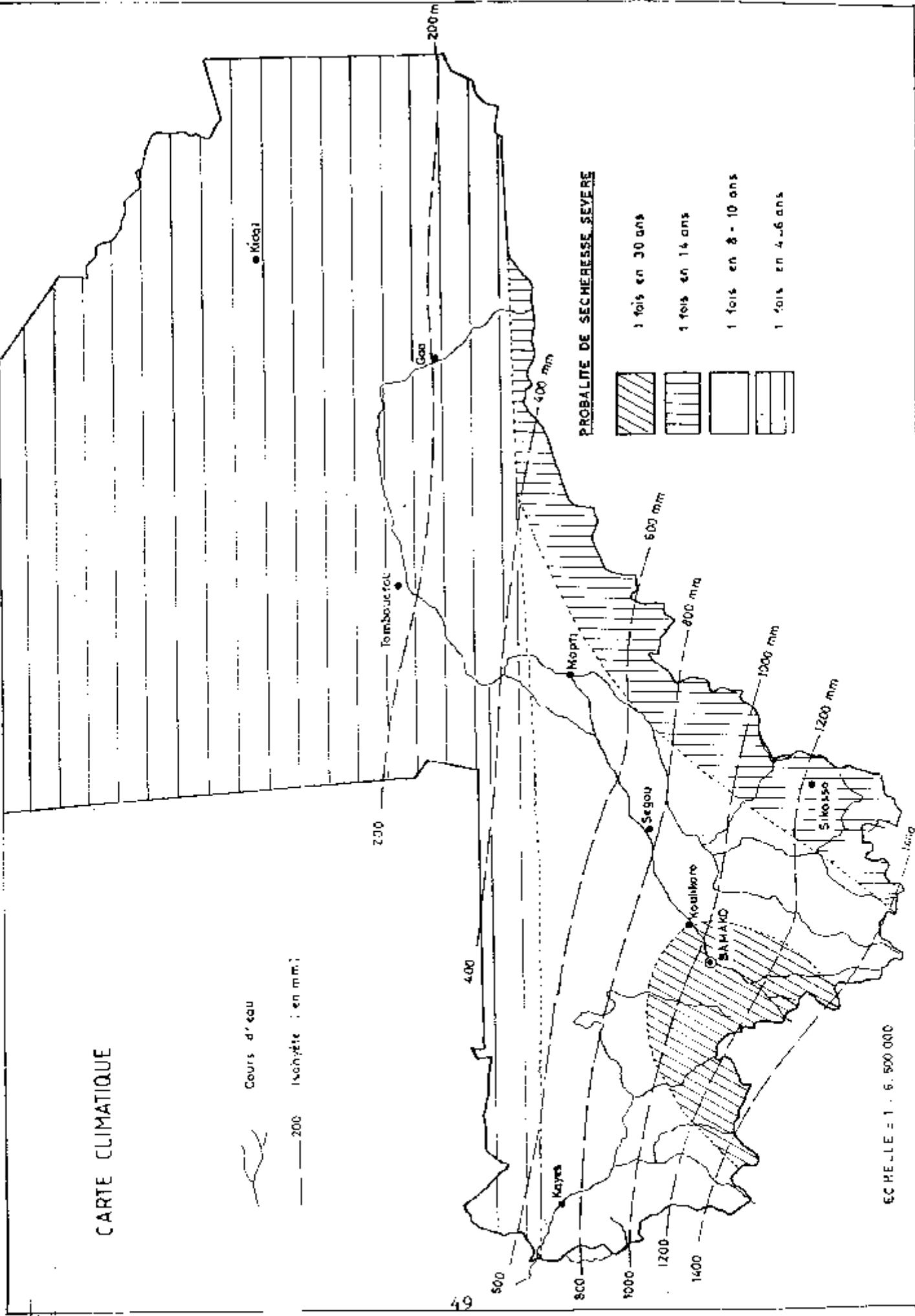
- une insuffisance des hauteurs des pluies par rapport à la normale;
- une mauvaise répartition des pluies par rapport aux stades phénologiques des cultures durant la saison pluvieuse;
- enfin, une combinaison des deux aspects, ce qui lui confère un caractère sévère.

Le nombre de jours de pluies est extrêmement variable d'une année à l'autre; mais en période de sécheresse, la diminution observée au Mali est en moyenne 10 jours (Robert Morel-Agymet, Mars 1992, Niamey).

La probabilité de sécheresse sévère de domaine bioclimatique est enregistrée sur la carte n°1 de la page précédente. De son examen, il ressort que :

- la zone saharienne et le Nord du Sahel peuvent endurer une sécheresse sévère une fois tous les quatre ou six ans;
- le Sud-Sahel, le Nord-Soudan et un couloir qui s'étend de Ségaou jusqu'à la frontière ivoirienne peuvent la supporter une fois tous les 8 à 10 ans;
- la frange Sud-Est du pays depuis Sikasso jusqu'aux abords du plateau dogon peut la vivre une fois tous les 14 ans;
- enfin, une boucle qui va de Bamako à la frontière guinéenne peut endurer une sécheresse sévère une fois tous les 30 ans.

## CARTE CLIMATIQUE



\* L'érosivité des averses qui demeure liée à leur forme (A.S.Bah, 1992, dans une étude au Mali Sud, a identifié quatre types d'averses). Les trois premiers qui sont les plus érosifs et qui déterminent de forts ruissellements correspondent aux pluies de ligne de grains.

Le quatrième type est une averse de régime de mousson. Il est peu fréquent, érosif et ses eaux infiltrant beaucoup le sol.

\* Les vents notamment l'harmattan qui assèche tout sur son passage, construit et détruit les dunes de sable et favorise des tempêtes de sables dans le Sahel et le Sahara maliens (S.Traoré et A.S. Bah, 1979). Ils sont souvent à l'origine des impacts négatifs sur les animaux en pâture (égarement et mortalité chez les ovins et caprins surtout) et sur les cultures.

Cependant, ils sont sources d'énergie éolienne qui est proportionnelle au cube de leur vitesse. Les records de vitesse observés sont les suivants : Gao 59 m/s, Tombouctou 43 m/s, Mopti 50 m/s. Cette énergie éolienne est inépuisable, non polluante mais dispersée et intermittente, d'où tout le problème de son exploitation (N'Ko Samaké, 1991).

\* Les radiations solaires du climat malien constituent un énorme gisement d'énergie, tel est encore un autre atout pour l'aménagement du territoire, notamment dans le Sahel et le Sahara. L'énergie qui leur est associée se répartit ainsi :

- 52% dans la bande des infrarouges (0,76 U);
- 40% dans le spectre solaire visible (0,4 à 0,7 U);
- 8% dans les bandes des ultrats-violets (0,4 U).

Le gisement solaire du Mali demeure l'un des meilleurs. En effet, le flux énergétique, l'intensité et la luminance sont d'un niveau satisfaisant. La puissance disponible au niveau du sol dépasse rarement 1000 W/m<sup>2</sup> (C.F.M. Sidibé Sékouba, 1993)

En définitive, les énergies éoliennes et solaires constituent des atouts dans l'aménagement conservatoire du Mali qui manque de gisements pétroliers. Elles sont partout sur le territoire et ne demandent qu'à être valorisées puis exploitées.

#### 4. LES PROBLÈMES DU SYSTÈME HYDRIQUE

Le système hydrique du Mali est constitué par les fleuves Niger (4200 km) et Sénégal (1700 km) avec leurs affluents, tout comme on le voit sur la carte n° 2. Ils naissent tous au plateau du Fouta Djallon. Leurs cours sont coupés de rapides chutes et seuils. Ils drainent de grandes vallées et cuvettes qu'ils fertilisent et qui sont l'objet d'aménagement (OMVS). Ils se jettent dans l'Océan Atlantique par des deltas. Les données caractéristiques de leur écoulement sont enregistrées dans le tableau ci-après.

## DONNEES CARACTERISTIQUES SUR L'ÉCOULEMENT DES FLEUVES SÉNÉGAL ET NIGER

Caractéristiques de l'écoulement aux stations hydrologiques	Sénégal à Kayes	Niger à Koulikoro
Ecoulement moyen annuel ( $m^3/s$ et $10^9 m^3/an$ )	599 (18,9)	1.080 (43,4)
Faune d'eau écoulée moyenne (mm)	120	396
Ecoulement décennal année humide ( $m^3/an$ )	893	1.990
Ecoulement décennal année sèche ( $m^3/an$ )	364	
Cruie décennale ( $m^3/s$ )	5.550	7.785

Source : ME CAB, 1993

Artères vitales de l'économie du Mali, les fleuves Niger et Sénégâl présentent cependant quelques problèmes hydrologiques en termes d'aménagement :

\* Ils sont tributaires des climats de leur bassin qui détermine ainsi leur régime tropical : basses eaux en saison sèche et hautes en saison pluvieuse. Ainsi, l'essentiel des activités économiques comme la culture irriguée, la navigation fluviale et le développement des ressources halieutiques, dépendant de leur crue, se trouve centré sur la période de Juin à Novembre, soit: 6 mois sur 12.

\* Le problème de l'irrégularité de leur crue qui compromet parfois ces activités économiques et qui reste lié à celle de la pluviométrie en zone soudano-sahélienne. Le rapport entre les modules des années sèches et humides est du simple au double, voire le triple. Cette grande irrégularité a des conséquences néfastes sur la dynamique des écosystèmes fluviaux, voire des ressources halieutiques et les projets de barrage-réservoir pour l'irrigation.

\* La perte, dans leur cours moyen et inférieur, d'une bonne partie de leurs apports hydriques du cours supérieur. Cette perte d'eau altère leur débit surtout durant les années de sécheresse et provoque des manques à gagner en matière de superficies inondables. Elle se fait par infiltration et surtout par évaporation. L'ampleur des pertes font de la cuvette lacustre une formidable machine évaporatoire. J.C. Olivry et Al. les ont évalué à 4.000.000.000  $m^3$  en 1995 pour un appétit hydrique de plus de 8 000 000 000  $m^3$ .

Les superficies inondables correspondantes aux pertes sont assez importantes dans l'ensemble. En année humide, elles demeurent très élevées, soit 43 200  $km^2$  contre 17 900  $km^2$  en année sèche.

\* Un autre problème hydrologique des fleuves est le temps de propagation de l'onde des crues. Il est très variable. Il est d'autant plus long que la propagation du maximum de la crue est plus lente et que les inondations ou débordements deviennent importants. Le phénomène est très accentué dans la cuvette du Niger (Olivry Al. 1994).

\* Un problème hydrologique avec lequel on doit composer dans les aménagements hydro-agricoles dans le long terme est la dégradation de l'hydraulique des fleuves Niger et Sénégâl. Ce phénomène s'explique par l'épuisement progressif des nappes aquifères de leur bassin versant dû aux sécheresses successives (Olivry, 1987). On parle de fleuves malades d'Afrique.

Ils le sont d'autant plus qu'ils sont menacés de pollution par les rejets des effluents liquides industriels, domestiques et des déchets solides. Exemple, le Niger reçoit directement à Bamako les effluents liquides de sept unités industrielles (MDRE-CAB, Août 1991). Le problème est d'autant plus grave que la baisse du débit, voire de l'hydraulique des fleuves réduit leur pouvoir auto-biodégradant.pire encore est que certains effluents ne sont pas biodégradables.

## 5. LES PAYSAGES VEGETAUX

Intégratrice des conditions climato-pédo-anthropiques, la végétation du Mali s'ordonne en fonction du zonage climatique en paysages. Elle se dégrade du Sud au Nord en fonction du gradient pluviométrique et des actions anthropiques. Cette dégradation s'accompagne d'une extension des espèces xérophiles au détriment des hygrophytes et hydrophytes.

Les formations végétales les plus vigoureuses se trouvent dans les zones préguinéenne et soudanienne où elles forment des forêts claires, des savanes boisées et des forêts-galeries. Celles-ci se dégradent progressivement au Nord pour donner naissance aux steppes arbusculives, brousses tigrées, fourrés boisés et aux formations discontinues dans l'espace puis fugitives dans le temps. Les espèces arborescentes de taille moyenne à grande deviennent petites avec un biovolume brut variant de 15 à 50 m<sup>3</sup>/ha à 8 ou 25 m<sup>3</sup>/ha. Les épines et les écorces constituent leur défense contre l'évapotranspiration.

Le tapis herbacé souvent maigre croît rapidement avec les premières pluies surtout dans la zone saharienne où la végétation se réfugie sur des substrats qui jouissent d'un micro-climat favorable. Ce sont des thérophytes qui assurent tout leur cycle végétatif en l'espace de 15 jours.

Le delta inférieur du fleuve Niger présente une grande originalité floristique. Les espèces se répartissent dans l'espace en fonction du gradient eau depuis les terres submergées jusqu'aux toguérés.

Tous ces paysages végétaux se regroupent en formations fermées ou ouvertes.

Le taux de couverture végétale arborée de la partie vive du Mali est voisin de 13% (Evaluation des ressources forestières au Mali, la situation 1981-1985, Fontes ICTV Toulouse, 1983).

Au total, les formations végétales du Mali produisent 524 313 700 m<sup>3</sup> de bois pour une productivité de 22 979 505 m<sup>3</sup>/an. En la confrontant à la consommation totale qui est de 6 647 143 m<sup>3</sup>/an, il apparaît que les besoins sont largement satisfaits. Cependant, autour de toutes les grandes villes, la coupe de bois pour les besoins socio-économiques a créé des auroéoles de désertification.

L'aménagement sylvicole au Mali pose des problèmes dont :

\* La conciliation des enjeux de la mise en valeur avec ceux de la biodiversité de la flore pour l'équilibre des paysages végétaux. En effet, le nombre approximatif des espèces végétales d'après l'IUCN est 1600 dont 11 seulement restent propres au Mali. Il y a huit cas d'endémisme. Les familles les plus représentées sont : Poacées (graminées), Fabacées et

Cypéracéac. Il n'existe cependant pas au Mali d'inventaire sur les espèces végétales rares ou potentiellement menacées de disparition. Toutefois, vingt espèces prioritaires ont été identifiées dans l'optique du maintien de la diversité biologique. Parmi elles, quatre doivent faire l'objet d'amélioration génétique : *acacia albida*, *acacia senegal*, *butyrospermum parkii* et *parkia biglobosa*.

Les communautés écolologiques les plus rares et dont les chaînes trophiques sont les plus intactes sont :

- celles du delta intérieur du Niger ;
- celles de l'Adrar des Iforas ;
- celles du Gourma ;
- les savanes arborées soudanaises de la région de Sikasso ;
- les forêts sèches soudanaises des plateaux gréseux de la région de Kayes comprenant les forêts reliques uniques.

\* Les contraintes de la sécheresse persistante et de la diminution de la fertilité des sols qui jouent sur la dynamique de la production forestière à travers la diminution de l'assimilation chlorophyllienne. D'ailleurs, dans le Gourma et le Nord du Sahel, on dénombre un bon nombre de cimetières d'arbres.

\* Les contraintes économiques et institutionnelles concernent :

- les faibles revenus du monde rural qui ne peuvent pas supporter les lourds investissements de base d'une bonne et judicieuse sylviculture ;
- la juxtaposition des droits coutumiers et modernes qui produit des effets négatifs sur le développement et la conservation des ressources naturelles ;
- l'absence d'une politique de gestion des ressources forestières et l'approche trop socio-rielle des structures techniques de l'Etat.

\* Les contraintes socio-culturelles comme :

- le statut des ressources forestières naturelles (public, privé et communautaire) ;
- le fait que la végétation naturelle est perçue comme un don inépuisable et qu'elle appartient à tout le monde ;
- la tradition de cueillette et l'absence de celle de la culture de l'arbre ;
- les conflits entre utilisateurs, conséquences de l'application des règles coutumières et de celles de droit moderne en matière de gestion des forêts.

Bref, toutes ces données socio-économiques définissent un type de conception de la nature et déterminent des modes de comportements vis-à-vis de celle-ci qui ne sont pas toujours compatibles avec un aménagement conservatoire de la végétation.

La tendance actuelle est la régression des forêts et la désertification liées à la péjoration du climat et aux actions anthropiques. La sauvegarde des ressources naturelles nécessite la mise en œuvre d'un Plan national d'action environnemental.

## 6. LES RESSOURCES EN SOLS

Au Mali, en fonction du zonage bioclimatique, on distingue des sols ferrallitiques, des sols ferrugineux tropicaux lessivés, des sols fersiallitiques, des sols subarides et des sols désertiques appelés sols zonaux.

A l'intérieur de ceux-ci, se sont développés à la faveur des conditions stationnelles, des sols zonaux comme : les sols hydromorphes, les vertisols ou d'argiles noires tropicaux, les sols peu évolués et les sols salés ou halomorphes.

La carte des sols nous présente ce patrimoine pédologique riche et varié.

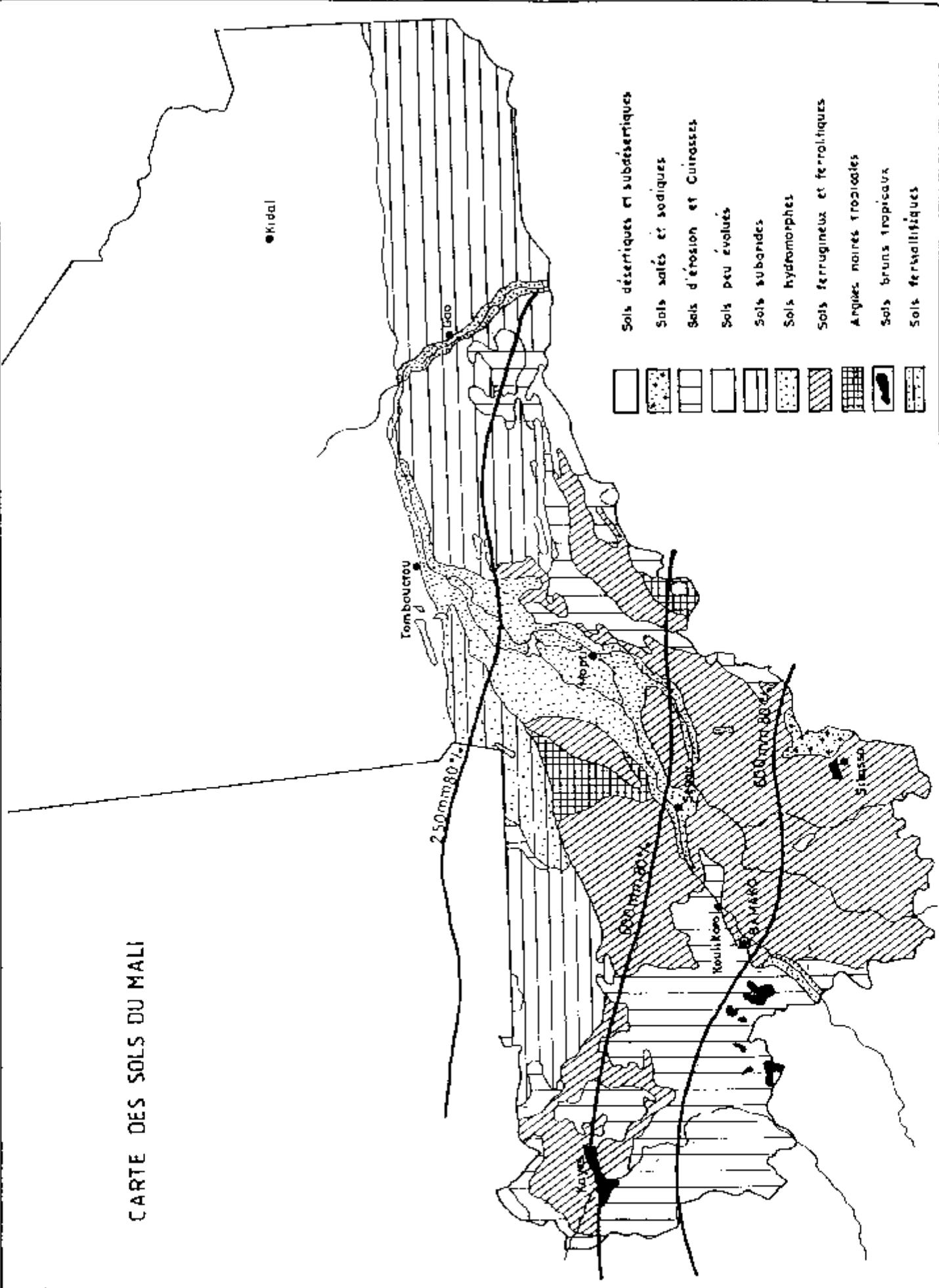
Actuellement, les terres cultivées représentent environ 2 136 000 d'hectares pour un total cultivable de 13 600 000 hectares, soit 16% (Rapport national du Mali à la conférence des Nations Unies Août 1991).

Par rapport à l'aménagement, les problèmes des sols du Mali sont :

- \* Le déséquilibre pédogénétique de certains sols avec le climat actuel. Il en résulte des phénomènes de dégradation.
- \* Un transfert des matériaux pédologiques des plateaux vers les basses plaines et talwegs par le jeu des ruissellements et du Sud du Mali vers les deltas du Niger et du Sénégal par le biais des cours d'eau.
- \* Un appauvrissement des sols à sesquioxydes (sols ferrallitiques, ferrugineux tropicaux lessivés, fersiallitiques) au fur et à mesure qu'ils évoluent. On peut restaurer leur fertilité en pratiquant :
  - du compostage à base des résidus de cultures;
  - des amendements organiques déjà humidifiés du type compost;
  - du mulching dont les vers et termes incorporent les débris au sol et qui le protègent de la battante et de l'érosion.
- Ces types de sols conviennent à l'arboriculture associée à l'élevage et aux cultures pures. Tout en restaurant leur fertilité, les arbres permettront de produire des fruits, de l'ombre, du fourrage, du bois de feu ou d'œuvre etc..
- \* La faible épaisseur des profils des sols fersiallitiques, sols d'érosion sur cuirasse, sols alluviaux et sols désertiques. Elle ne permet pas un bon ancrage des arbres.
- \* L'instabilité structurale de tous les types de sol qui leur confère une grande sensibilité à la battante des pluies, au splash et à l'érosion.
- \* Le mauvais bilan hydrique des sols fersiallitiques malgré la présence en leur sein des argiles de qualité du type 2/1 (illite, smectite, et montmorillonite), des sols désertiques et des sols d'érosion sur cuirasse.
- \* La faiblesse de la porosité en profondeur notamment dans les sols ferrugineux lessivés qui entraîne des phénomènes d'hydromorphie et de concrétionnement.

Les sols bruns subarides présentent les mêmes problèmes que les précédents mais à la différence que la brunification maintient stables les complexes argile-fer-humus. Ils ne conviennent qu'à l'élevage et à l'arboriculture arrosée.

CARTE DES SOLS DU MALI



- \* La compacité et la batante des vertisols et des sols hydromorphes.
- \* La topographie souvent perchée des sols d'érosion sur euirasse qui les rend inaptes à l'agriculture. Ils sont bons pour l'élevage et l'arboriculture à but multiple.
- \* L'acidité des sols ferrallitiques et ferrugineux tropicaux qu'on peut corriger par le chaulage.
- \* La saturation temporaire ou permanente en eau des sols hydromorphes qui influe sur la vitesse d'humification de la matière organique laquelle est d'autant plus réduite que l'asphyxie est prolongée. De plus, elle influe sur la respiration des racines des plantes. A cette problématique s'ajoutent :
  - leur carence en phosphore et potasse assimilables.
  - leur rapport Ca/Na élevé qu'il faut corriger avec le chaulage.Ils sont aptes pour une polyculture jardinière, une culture irriguée en pratiquant une jachère raisonnée et un drainage approprié.
- \* La lourdeur et la difficulté de travail des vertisols. Ils atteignent rapidement le point de flétrissement. Chimiquement, ils sont bons. Ils conviennent aux cultures variées (mil, sorgho, colon, canne à sucre, riz cultures fruitières, culture des fourrages), mais l'irrigation et un travail mécanique sont nécessaires.

\* La présence d'une forte concentration des sels  $\text{Na}^{++}$  et  $\text{Mg}^{++}$  dans les sols salsodiques ou halomorphes et qui devient très vite toxique pour les plantes en provoquant leur sécheresse physiologique. Mais c'est surtout l'élévation du PH qui entrave la vie végétale, ainsi que l'aérobiose qui en résulte en présence d'argile dispersée (D. Soltner 1989).

La lutte contre la salinité est difficile. S'il s'agit de sels de calcium et magnésium, l'élimination de l'excès est possible à partir d'une inondation du sol suivie d'un drainage de l'eau chargée de sel. Mais lorsqu'il s'agit des sels de sodium (Na), l'apport d'eau alkalinise fortement le sol. Il faut à la fois remplacer le sodium par le calcium et empêcher l'élévation du PH. On y parviendra par apport de gypse ou de plâtre, en même temps que l'on pratique le lessivage-drainage.

A ce problème de sel, s'ajoute celui de leur structure qui est dispersante à cause du sel.

Pour les sols salsodiques malicns de l'Office du Niger, une étude complémentaire doit être faite pour identifier les types de sels et entreprendre la dessalinisation dont les eaux seront drainées vers les failles qui se trouvent dans le delta.

En attendant, ils ne peuvent convenir qu'à l'élevage qui peut y faire sa cure de sel. Par ailleurs, on peut y cultiver des plantes halophiles pour puiser les sels.

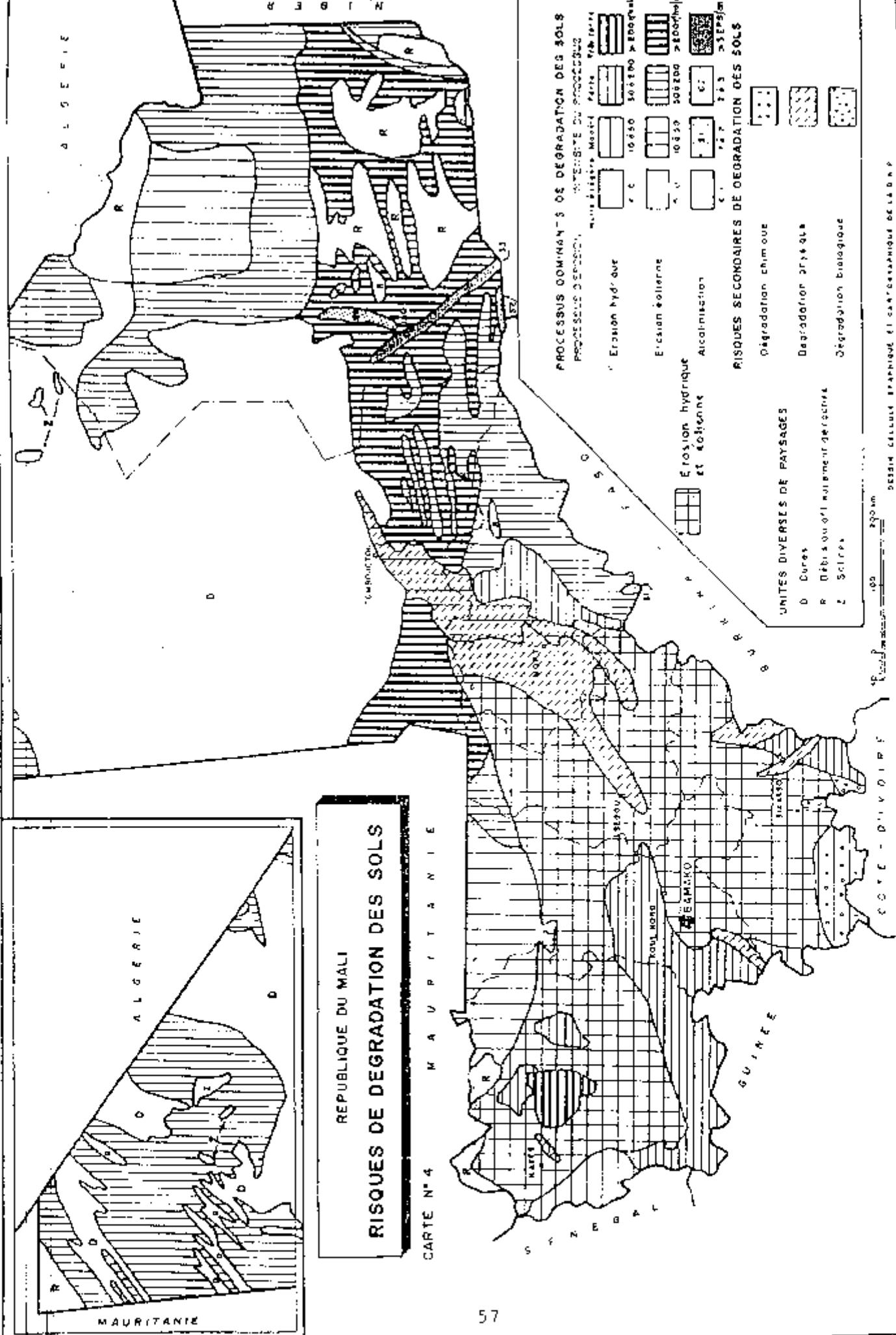
\* L'inondation chaque année par la crue des sols. Leur exploitation nécessite donc le contrôle de celle-ci. Ils conviennent aux jardinières, aux vergers, aux riz de crue, à la poly culture légumière et à l'élevage.

Outre ces problèmes liés aux propriétés intrinsèques des sols, leur aménagement est entravé par des processus dominant de destruction que nous résumé la carte de la page précédente. Il s'agit de l'érosion sous toutes ses formes, de la dégradation physique et biologique des sols, notamment dans le delta du Niger et l'extrême Sud du pays.

**REPUBLIQUE DU MALI**

**RISQUES DE DEGRADATION DES SOLS**

CARTE N° 4 MAURITANIE



Enfin, le statut des terres qui fait de l'Etat le propriétaire exclusif et des citoyens les simples usufruitiers ne favorise pas une mise en valeur écologiquement durable.

En définitive, la problématique des sols dans l'aménagement est multiforme. La tendance actuelle de changement de cette ressource naturelle est la diminution des terres cultivables liée bien sûr à la dégradation du climat, à la nature des sols, aux systèmes de production et à l'absence d'un Plan National d'Aménagement du Territoire.

Certes les actions du DRSPPR et du PGRN sont des atouts pour leur sauvegarde mais pour plus d'efficacité, elles doivent s'inscrire dans un Plan National d'Action Environnemental bien étoffé.

## B. TYPOLOGIE DES ESPACES HOMOGENES

### 1. IDENTIFICATION DES ESPACES HOMOGENES

On entend par espaces homogènes, les zones qui présentent une certaine unité de potentiel pour l'aménagement, bref ce sont des zones d'équipotentialité.

#### a. Les critères d'homogénéisation

De l'analyse du zoneage agro-écologique du Mali (PIRT TAM 1983), de l'étude de la carte des zones à potentiel homogène de la DNP<sup>2</sup> et autre document, il ressort que les critères d'homogénéisation sont variés et complexes. Ils comportent entre autres :

\* Les critères agro-écologiques élaborés à partir de la combinaison des critères agro-climatiques et des critères écologiques. Les premiers sont basés sur trois notions essentielles qui sont des fonctions de l'utilisation des ressources à des fins de production. Ce sont : les régimes d'humidité, de température et la longueur de la saison agricole.

Les régimes d'humidité et de température tendent à rendre compte du climat du sol. Celui-ci joue un rôle important dans les processus de pédogénèse, dans la vie de la pédofaune et dans les phénomènes de germination.

La longueur de la saison agricole présente, d'après les études du PIRT, les variantes suivantes :

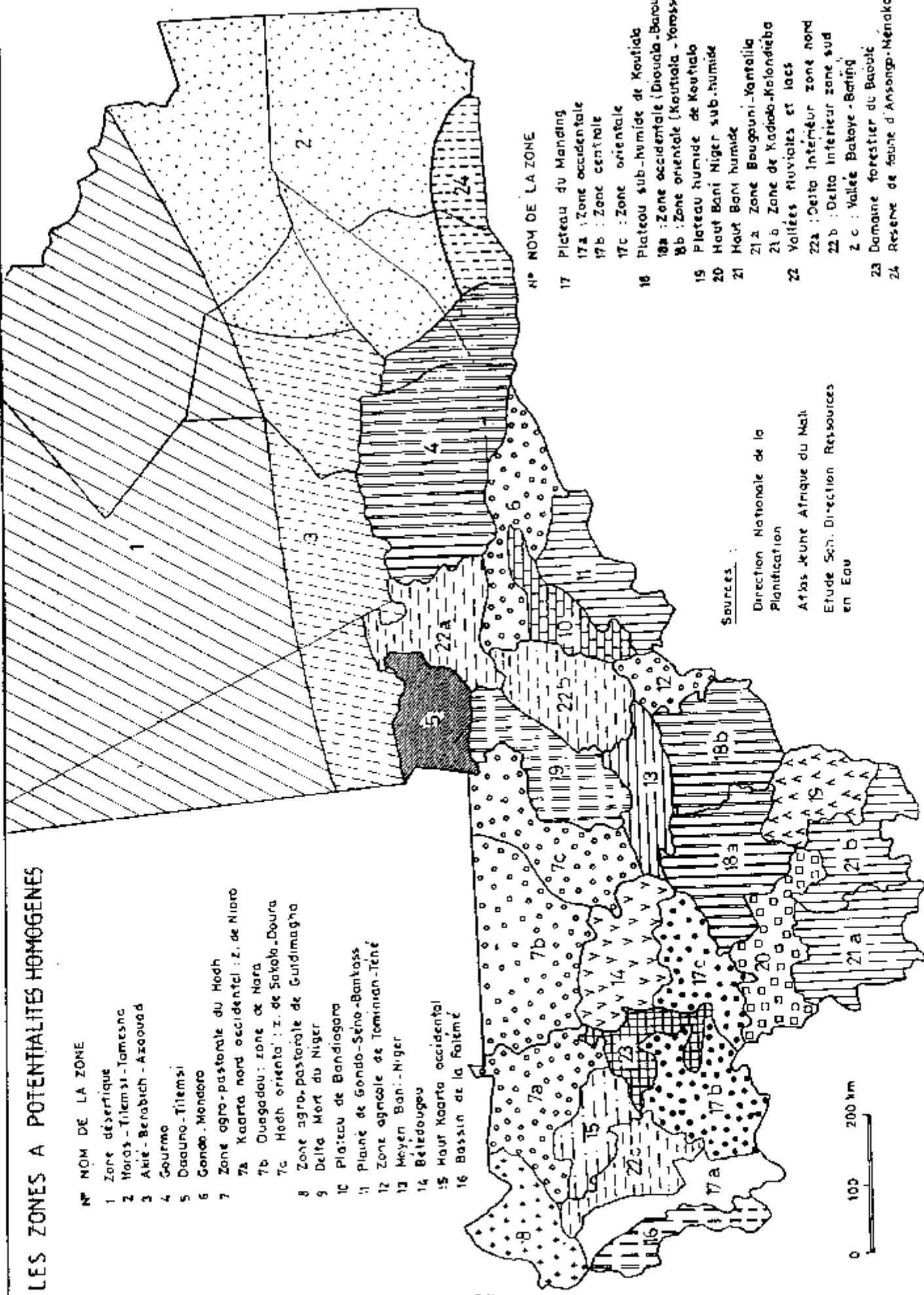
- moins de 25 jours de saison agricole,
- de 25 à 45 jours de saison agricole,
- de 45 à 80/90 jours de saison agricole,
- de 80/90 à 110 j de saison agricole,
- de 110/120 à 150 j de saison agricole,
- plus de 150 jours de saison agricole.

\* Les critères écologiques qui permettent d'identifier des entités géographiques homogènes au point de vue géologique, géomorphologique sol et végétation.

- des critères historiques, sociologiques Gourma, Bam, qui désignent ces sociétés historiques homogènes avec leurs traditions séculaires d'aménagement et qui marquent le paysage de leurs empreintes originales.

## LES ZONES A POTENTAILITES HOMOGENES

N°	NOM DE LA ZONE
1	Zone désertique
2	Moré - Tlemss-Tamesna
3	Aké-Béni-Bich - Azogoud
4	Gourma
5	Dadaou - Tiemsi
6	Gondo - Mondoro
7	Zone agro-pastorale du Hoch
7a	Kaarta nord occidental : z. de Niger
7b	Douagadou : zone de Nara
7c	Hoch oriental : z. de Sakolo-Doura
8	Zone agro-pastorale de Gundi-maga
9	Delta Nord du Niger
10	Plateau de Bandiagara
11	Plaine de Gondo-Séno-Banvoss
12	Zone agencée de Tominian-Téné
13	Moyen Bani-Niger
14	Bétédougou
15	Haut Kaarta occidental
16	Bassin de la Falémé



- des critères liés à l'économie rurale qui comportent : des critères d'identité de potentiel technique, de mise en valeur des espaces: exemple maîtrise de l'eau...
- des critères de mode d'exploitation (élevage sédentaire, élevage semi-sédentaire, élevage nomade, zone agro-pastorale à dominance pastorale, zones fauniques etc.).

Chaque critère a ses forces et ses limites. Dans certains espaces, on peut trouver plusieurs critères qui servent de base d'homogénéisation; par contre, dans d'autres c'est un seul qui domine et devient alors la clé de d'homogénéisation.

Par ailleurs, les potentialités des secteurs secondaire et tertiaire n'ont pas été abordées.

### b. Les espaces à potentiel homogène

Sur la base de ces critères et autres données complémentaires, provenant des études sectorielles et régionales, le découpage du pays en zone à potentiel homogène fait par la DNP et autres est fiable. Nous l'entérinons tout en faisant cependant remarquer que la zone 20 ne peut pas être rattachée aux espaces homogènes 4, 9, et 16 car elle diffère d'eux écologiquement même si le mode d'exploitation est commun : zone agro-pastorale à dominance agricole où l'élevage est sédentaire ou semi-sédentaire. Au total il y a 32 espaces homogènes qui sont résumés dans la carte de la page précédente.

Par ailleurs, nous reconnaissons que la forêt ne peut constituer en soi une zone économique répondant à des critères de multifonctionnalité (cas des zones n°23 et 24).

Au total, il y a trente deux zones ou espaces à potentiel homogène que nous résumé la dite carte.

De leur analyse, il ressort les idées-forces suivantes :

- le mode de mise en valeur est extensif pour l'ensemble du pays; l'intensification est à peine commencée ;
- la maîtrise de l'eau et la gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral constituent une nécessité incontournable presque pour tous les espaces homogènes ;
- le relèvement de la production doit passer par l'amélioration des techniques culturales plutôt que par l'augmentation des superficies. Pour satisfaire les besoins alimentaires et financiers sans cesse croissants, il faut utiliser des systèmes de production intégrée comme l'agro-foresterie, l'intégration agriculture-élevage, la sylvi-aquaculture etc.. (R.Wouters 1994).
- l'enclavement demeure un handicap majeur. En effet, les routes rurales carrossables toute l'année constituent un préalable à tout fonctionnement d'une économie en croissance en y permettant les flux des produits, des intrants et la circulation des personnes. Cependant, il peut avoir, si elles sont mal faites, les impacts suivants :
  - déstabilisation des zones d'emprunt des matériaux ;
  - érosion accélérée par la concentration des eaux de ruissellement provenant de la route ;
  - perturbation de régime hydrologique des terres basses traversées par la route.
- la protection de tous les espaces à potentiel homogène demeure partout prioritaire.

## II. ENVIRONNEMENT

### A. RAPPEL DES DONNEES DU BILAN

Au Mali comme ailleurs dans le Sahel, les effets conjugués de la sécheresse et de la pression anthropique croissante sur les ressources ont engendré de nombreux types de dégradation de l'environnement et des différentes ressources naturelles.

La détérioration climatique et la forte dépendance de l'économie des activités agro-sylvo-pastorales ont contribué à la rupture des équilibres entre les populations et leur milieu naturel.

Le phénomène de la désertification prend une ampleur très inquiétante et constitue aujourd'hui un véritable handicap au développement socio-économique du pays.

La désertification qui se manifeste de diverses manières dans les différentes régions du Mali représente un appauvrissement et une dégradation du potentiel biologique productif d'un milieu (sol, eau, végétation, faune) par suite de l'action conjuguée d'une sécheresse persistante et d'une exploitation inadaptée de ces ressources. C'est un phénomène général qui concerne à la fois les milieux physiques et humains et touche toutes les zones agro-climatiques (PNLCD 1987).

Le bilan sectoriel des différentes ressources naturelles fait ressortir une nette régression de chacune d'elle.

Le système d'exploitation des ressources agro-sylvo-pastorales est extensif et saisonnier. L'activité agricole traditionnelle est caractérisée par le défriche/brûlis sur les champs et le déplacement périodique vers de nouvelles terres de culture. Le défrichement agricole serait de l'ordre de 300 000 à 400 000 hectares par an (PNLCD 1987). La revue du secteur agricole réalisée en 1987 évalue à 1,6% le rythme annuel de progression des superficies cultivées.

Selon les travaux du Projet Inventaire des Ressources Terrestres (PIRT) dans certaines zones agro-écologiques, le territoire agricole cultivable sans risque de dégradation irrémédiable est déjà occupé en bien des endroits, alors qu'en d'autres zones, l'agriculture occupe déjà des terres marginales : les plateaux de Bandiagara et de Kouïala ont 60 à 80% de terres cultivables qui sont plantées. Depuis 1960, on utilise les mêmes techniques culturales dans la plus grande partie du pays sans se référer aux capacités agronomiques des terres. Avec une seule récolte par an et des rendements faibles et très variables, on assiste à une réduction significative des temps de jachère.

Essentiellement tributaire des ressources naturelles, l'élevage malien repose sur une exploitation extensive des pâturages considérés comme un bien public de libre usage. Les grands troupeaux se déplacent direction Nord-Sud-Nord chaque année en suivant les pluies saisonnières.

L'exploitation des produits forestiers se fait de façon anarchique. La demande nationale en bois à des fins énergétiques est évaluée entre 4,7 et 6,7 Millions de m<sup>3</sup>/an pour une productivité annuelle totale apparente de 7 Millions de m<sup>3</sup>.

Ce potentiel élevé cache les disparités inter et intra-régionales (voir carte en annexe). Selon les résultats du Projet Inventaire des Ressources Ligneuses (PIRL), la région de Mopti préleve déjà sur son stock d'arbres sur pied ; celles de Gao et de Tombouctou sont nettement déficitaires. En revanche, le prélevement dans les régions de Kayes, Koulikoro,

Sikasso et Ségou n'entraînera pas une indisponibilité ou un déficit en bois de feu au niveau global, ce qui n'empêche pas l'existence de problèmes d'approvisionnement localisés malgré la situation globale d'excédent. Par ailleurs, il existe à travers les régions de grandes superficies occupées par des arbres morts sur pieds toutes espèces et tous âges confondus.

Les ressources fauniques réparties à travers les différentes zones climatiques du pays comprennent environ soixante dix (70) espèces de grands et moyens mammifères. Les dernières évaluation font état de l'existence d'un troupeau d'éléphants de 500 à 600 têtes au Gourma. Le pays compte également 640 espèces d'oiseaux parmi lesquels des migrateurs eurasiens et intra-africains. D'une manière générale, la faune manque de protection et est sujette à un braconnage intense à des fins commerciales malgré la mesure de fermeture totale de la chasse sur toute l'étendue du pays depuis plus de quinze ans.

La faune ichthyologique actuelle du Niger comporte plus de 130 espèces dont au moins 24 sont endémiques. La production nationale moyenne est estimée entre 60 000 et 80 000 tonnes de poisson par an. En année exceptionnelle comme 1995, les estimations de la production sont comprises entre 20 000 et 180 000 tonnes. La réduction des captures annuelles estimée à près de 30 000 tonnes, représente environ 20% de la production d'autrefois. La pêche procure de l'emploi à 350 000 personnes et sur l'ensemble de la filière, elle concerne 1.250.000 d'emplois directs et indirects. La consommation annuelle moyenne par habitant est évaluée à 13 kg. La productivité de la pêche dépend fortement de l'équipement des pêcheurs en pirogues et engins ainsi que de la possibilité de payer des rentes dans les lieux dits de pêche; la productivité par ménage, tous systèmes confondus est de 3,32 tonnes de poisson en année normale et de 1,90 tonne en année sèche. La productivité par homme actif est d'une tonne environ.

Globalement, les ressources en eau du Mali sont relativement abondantes. Le taux de renouvellement annuel des eaux souterraines est de 55 Milliards de m<sup>3</sup>, alors qu'on en exploite actuellement 106 millions seulement, soit à peine 0,2 %, sans compter les réserves des aquifères qui sont de l'ordre de 2 700 Milliards de m<sup>3</sup>.

Les eaux des grands fleuves représentent des ressources en eaux de surface encore plus importantes, notamment grâce aux barrages de Markala et de Sélingué dans le bassin du Niger, et de Manantali dans le bassin du Sénégal.

Actuellement, pour la satisfaction des besoins en milieu urbain, la consommation totale est estimée à 17,26 Millions de m<sup>3</sup> d'eau par an. Cette consommation est constituée pour 30 % seulement de la population des grandes villes de l'eau potable. Pour les petites villes 62,5% de la population couvre ses besoins essentiellement à partir de bornes fontaine.

En milieu rural, l'accès à l'eau potable est assuré pour 37,7% de la population. Les 62,3% constituant la grande majorité, s'approvisionnent à partir de points d'eau traditionnels. Le volume total annuel prélevé sur les ressources en eaux pour les besoins des populations est de l'ordre de 56 Millions de m<sup>3</sup> dont 10 Millions sur les eaux de surface et 46 Millions sur les eaux souterraines.

Selon les estimations faites en 1989, les besoins en eau du cheptel sont couverts pour les 2/3 par les eaux souterraines et pour 1/3 par les eaux de surface.

Grâce à l'importance des ressources en eau de surface, l'irrigation s'est développée au Mali à partir principalement des fleuves.

## B. DIAGNOSTIC

Les signes les plus visibles de la crise socio-écologique que connaît le Mali sont :

- la diminution de la couverture végétale (déboisement et dégradation par la sur-exploitation) ;
- la diminution de la fertilité des sols agricoles ;
- l'amoree ou l'intensification du processus de désertification et la modification des usages (migration, émigration, exode rural).

La continentalité du pays et la fragilité de ses écosystèmes rendent particulièrement graves les conséquences des déséquilibres écologiques.

### 1. LA DIMINUTION DE LA COUVERTURE VÉGÉTALE

La déforestation est accélérée sous la triple pression des défrichements agricoles, de la recherche de pâtures et du prélèvement de bois pour les besoins en énergie. La pratique de l'agriculture itinérante contribue fortement à la disparition des formations naturelles du pays. L'utilisation des terres aux différentes échelles (locale, régionale et nationale) ne fait pas encore l'objet d'une planification qui établirait un équilibre entre les utilisations concurrentes de la terre par les activités économiques (agriculture, industries, aménagement forestier et autres).

Aujourd'hui, le domaine forestier classé qui représente 3,7 % du territoire national est très convoité par l'agriculture.

Le surpâturage provoqué par les systèmes extensifs d'élevage détruit la végétation et cause de grands dégâts aux essences fourragères, suite à la fréquence élevée des abattages et des mauvaises pratiques d'émondage.

L'exploitation des produits forestiers se fait de façon anarchique sans un plan d'aménagement préalable pour assurer un rendement soutenu.

Par ailleurs, le feu de brousse est un puissant facteur de dégradation des formations végétales qui parcourt chaque année les forêts maliennes.

### 2. LA DIMINUTION DE LA FERTILITÉ DES SOLS

La colonisation anarchique de l'espace agricole sans qu'au préalable aucune précaution ne soit prise pour en préserver les ressources, jumelée à la mauvaise utilisation des techniques agricoles, a conduit à l'accélération de l'érosion des terres cultivées. Il s'en est suivi un raccourcissement alarmant de la période de jachère.

Le système de monocultures annuelles (céréale, coton, tubercules) accroît la dégradation des terres et le changement de cap dans certains cas, est presque impossible ou extrêmement coûteux.

Dans l'ensemble, peu de solutions techniques pour mieux exploiter les terres agricoles marginales ou non, sont vulgarisées. La transformation indispensable des systèmes de production rurale dépasse la capacité des seuls producteurs ruraux dont les revenus sont généralement faibles.

La désertification qui se manifeste de diverses manières dans les différentes régions du Mali, se traduit par un état de pauvreté généralisée des populations (maigres revenus, baisse de productivité, auréoles déboisées etc..).

L'augmentation de l'érosion se traduit par une latérisation ou un ensablement des terres qui voient leur fertilité se réduire significativement. La coexistence conflictuelle du code domanial et foncier peu connu des populations et peu appliqué et du droit coutumier largement utilisé, n'incite pas les usagers à investir dans la restauration de la terre.

Les grands mouvements migratoires intervenant surtout après les années de mauvaises récoltes ou de catastrophes naturelles (invasion acridienne ou autres) contribuent à l'accélération de l'érosion dans les zones d'accueil. La migration est un phénomène important mais mal maîtrisé qui a une grande influence sur l'exploitation des ressources naturelles.

### C. PROBLEMATIQUE SECTORIELLE ET SPATIALE

La nécessité de spatialiser le développement social et économique du pays a été très tôt perçue par les autorités maliennes. Plusieurs secteurs (eau et assainissement, développement rural, tourisme et autres) ont élaboré des schémas directeurs de développement insistant sur l'importance que revêt la prise en compte des contraintes et avantages naturels des différentes localités dans les options de développement. Toutefois, sur le terrain, les cadres de coordination formalisés (CLDA, CLD et CRD) ne fonctionnent pas bien. Et en l'absence d'une politique nationale d'aménagement du territoire avec laquelle la planification locale doit être en cohérence, la plupart des projets mis en œuvre pour résoudre une problématique spécifique ne tiennent pas compte des zones voisines dans l'affectation des ressources naturelles et n'utilisent pas les mêmes principes.

Au plan sous-régional et régional, le Mali, pays membre actif du CILSS, déploie de gros efforts aux côtés de d'autres pays africains dans plusieurs organisations qui répondent à certaines préoccupations spécifiques dans le cadre de la préservation du capital foncier et écologique.

Il est également partie prenante de plusieurs conventions, accords, traités internationaux qui offrent des opportunités encore très peu exploitées.

Au Mali, de nombreuses politiques sectorielles et stratégies de développement ont été élaborées et mises en œuvre, en vue du développement social et économique du pays. Les bilans sectoriels et globaux sont tous mitigés, le large impact attendu n'ayant pas été atteint. Les lacunes et contraintes rencontrées à tous les niveaux (conceptuel, méthodologique) de la mise en œuvre des projets et programmes ont perturbé ou retardé les actions de lutte contre la désertification et ont ainsi réduit la portée des acquis. L'approche sectorielle et l'insuffisance de l'implication et de la responsabilisation des populations bénéficiaires des actions sont également à la base de la faible performance des stratégies appliquées.

L'approche globale adoptée aujourd'hui par la plupart des intervenants marque le changement de cap qui met au premier plan les priorités des populations considérés désormais comme des partenaires responsables à part entière et non comme des sujets à encadrer. Elle permet également de prendre en compte simultanément la viabilité écologique et la viabilité économique, en vue d'assurer la durabilité ou pérennité des actions.

## D. ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS

Au Mali, les grandes sécheresses des décennies 1970-1980, ont permis une nette prise de conscience des liens qui unissent étroitement la sauvegarde des écosystèmes et le développement social et économique. La situation actuelle du pays est caractérisée par l'absence d'une seule et unique stratégie nationale de développement durable et l'existence d'une multitude de cadres de planification.

De nombreux exercices de planification ont abouti à des Programmes, Politiques et Schémas Directeurs sectoriels de portée nationale, visant chacun à apporter une contribution significative au développement durable.

Parmi ces actions, on retient :

- le PNLCID adopté par le Gouvernement du Mali en Mai 1987 et qui prend très largement en compte les préoccupations relatives à la sauvegarde des écosystèmes ;
- la stratégie nationale pour l'énergie domestique élaborée en 1990 sur la base d'une approche globale et coordonnée poursuivant des objectifs qui s'inscrivent dans le PNLCID et le complètent ;
- le Schéma Directeur du Secteur Développement Rural adopté en Mars 1992 notamment dans son option «Rendre le développement Durable» ;
- le Schéma Directeur de mise en valeur des ressources en eau du Mali, instrument de planification du secteur de l'eau et de l'assainissement pour la période 1992-2001 ;
- le plan stratégique de la recherche agronomique portant sur douze ans et destiné à contribuer à la résolution des problèmes de production du monde rural et prévoyant la création et la diffusion des techniques durables d'amélioration de la production et de la productivité avec la participation des ruraux aux actions de recherche/développement.

Au nombre des initiatives importantes en cours, il convient de souligner :

- la nouvelle politique forestière nationale en cours d'élaboration qui fixera les orientations stratégiques pour la gestion rationnelle des ressources forestières, fauniques et halieutiques ;
- l'exercice d'élaboration du Plan National d'Action Environnemental (PNAE) très activement engagé et qui après avoir procédé à l'évaluation des problèmes environnementaux maliens, précisera la politique nationale environnementale.

L'étude prospective "Mali 2015" qui se prépare au niveau de la Présidence de la République, est le prélude d'un nouveau Système National de Planification basé sur le concept du développement durable.

Le potentiel existant des ressources naturelles permet d'augurer un avenir meilleur dans les conditions de gestion rationnelle et de conservation. Mais il importe de définir les cadres techniques et institutionnels de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions en faveur du développement durable.

À la faveur du contexte de libéralisation et de décentralisation, de grandes réflexions sont engagées en vue de procéder à la réforme institutionnelle du Département chargé du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE). Ces réflexions concernent également l'adaptation du cadre législatif aux nouvelles réalités socio-économiques à travers la relecture des textes (Code Domania et Foncier, Code de l'eau, Textes Forestiers etc..)

Quant au cadre institutionnel de suivi-évaluation du développement durable, le Conseil Supérieur de l'Environnement, organe politique responsable de cet aspect est né courant Juin 1995. Son Secrétariat Technique déjà en place, devra assurer la coordination des interventions et une bonne gestion des problèmes environnementaux.

Jusqu'ici, un des principaux écueils pour la mise en cohérence des interventions de la planification demeure l'agissement des différents acteurs en ordre dispersé sur le terrain. Pour mieux répondre aux exigences de la spatialisation du développement social et économique et accroître l'efficacité des réalisations, il importe de mettre en place des cadres de concertation (coordination opérationnelle à tous les niveaux : local, régional, et national).

Pour permettre aux maîtres d'ouvrage de concevoir des travaux plus respectueux de l'environnement, il est souhaitable de rendre obligatoire l'étude d'impact environnemental avant la réalisation de certains projets d'envergure. Le respect de ce principe aiderait les promoteurs et les bénéficiaires à décider en toute connaissance de cause.

### **III. INFRASTRUCTURES : TRANSPORT, EAU, ENERGIE, COMMUNICATION**

#### **A. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

Le Mali est un vaste pays continental entouré par sept pays avec lesquels il partage plus de 7200 km de frontières. Il est donc caractérisé par un double enclavement (intérieur et extérieur) qui rend son développement socio-économique tributaire des transports. Bamako, capitale et centre économique et administratif le plus important du pays, est situé à près de 1000 km du port maritime le plus proche (Conakry).

##### **1. LES MODES ET LE RESEAU DE TRANSPORT AU MALI**

###### **a. MODES DE TRANSPORTS**

Le système de transport malien utilise :

- cinq modes pour les transports internationaux (route, rail, fleuve, air, mer) ;
- et quatre pour les transports nationaux (route, rail, fleuve, air).

Les chaînes de transport appliquées sont multimodales ou unimodales.

###### **b. RESEAU DE TRANSPORTS**

###### **\* Corridors terrestres internationaux**

Le Mali possède près d'une trentaine de corridors terrestres internationaux d'une longueur totale d'environ 35 000 km dont 10 000 à l'intérieur du pays.

Les axes les plus importants et permanents sont :

- Abidjan-Bamako (1225 km) ;
- Dakar-Bamako (1240 km) ;
- Lomé-Bamako (1931 km).

En 1994, ces trois axes ont assuré à eux-seuls 99% du trafic international routier dont 66% par l'axe Abidjan, 32% par l'axe Dakar et 1% par Lomé.

###### **\* Le réseau routier national**

Le réseau routier national du Mali compte environ 50 000 km de routes (réelles et potentielles), dont 13 000 km de routes classées (26% du réseau). Le capital routier constitué par les routes bitumées et en terre et les pistes améliorées, a une longueur d'environ 9000 km (18% du réseau).

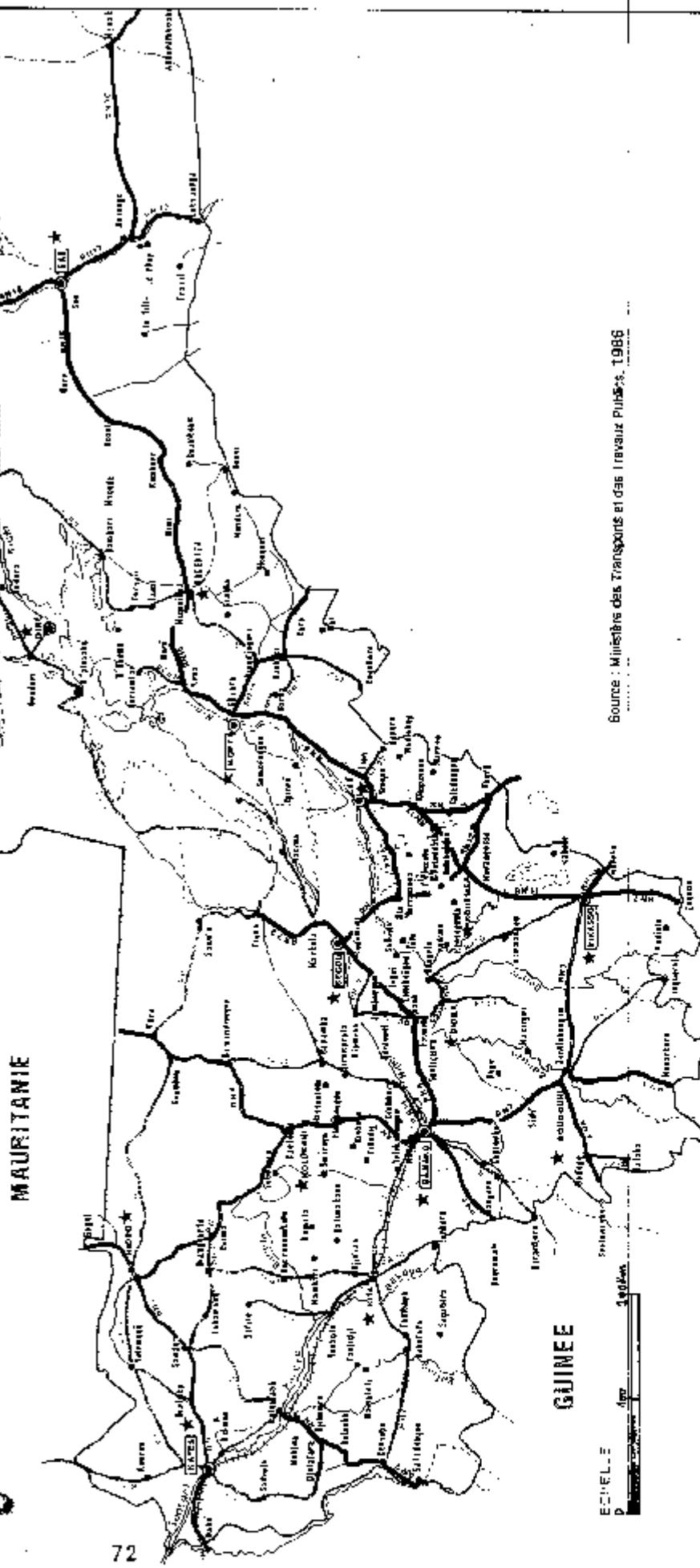
La densité routière apparente pour l'ensemble du réseau classé et non classé est de 4 km au 100 km<sup>2</sup> et la densité réelle de 0,7 km au 100 km<sup>2</sup>. Ces densités sont parmi les plus faibles du monde (3,1 pour la CEAQ, 4,7 pour le continent africain).

Environ 23% seulement du réseau classé est en bon état contre 77% de mauvais et médiocres.

## RESEAU ROUTIER

- Routes bitumées
- Routes nationales en instance de bitumage
- Routes d'intérêt régional
- Pistes et pistes d'intérêt local
- Pistes non classées
- Chemin de fer
- Rivières
- Arrondissement
- Subdivision

## MAURITANIE



Le réseau bitumé (20% du réseau classé) qui constitue le patrimoine routier le plus important est en assez bon état (47% bon, 41% médiocre et 12% mauvais). Son évolution caractérise celle du réseau national : 370 km en 1960 contre 2603 en 1994, soit une croissance moyenne de 6% par an. Près de 74% du réseau n'est pas classé, d'où la nécessité de son reclassement face aux exigences nouvelles (décentralisation).

#### \* Le réseau ferroviaire

##### • Réseau national et international

Le réseau ferroviaire du Mali comprend une seule ligne (Koulikoro-Bamako-Diboli-Frontière Sénégal) longue de 641 km. Il est assez vieux (plus d'un siècle d'existence) et constitue le prolongement de la liaison internationale Dakar-Bamako.

La densité du réseau est de 0,5 km/1000 km<sup>2</sup> : l'une des plus faibles d'Afrique dont la densité moyenne est de 2,7km/1000 km<sup>2</sup>.

L'état du réseau est le suivant :

- 30% (196 km) en bon état ;
- 44% (281 km) en état passable ;
- 26% (164 km) en mauvais état.

##### • Réseau d'interconnexion sous-régionale

Le projet d'interconnexion des voies ferrées Ouest-Africaines reliant Dakar à Niamey prévoit la réalisation d'une liaison ferroviaire transsaharienne, longue de plus de 2000 km.

#### \* Le réseau fluvial

##### • Réseau international

Le réseau international couvre 1333 km dont :

- Kayes-Saint Louis (Sénégal) 948 km dont 100 km au Mali en mauvais état ; navigation interrompue par la COMANAV depuis 1980 à cause des travaux d'aménagement de la voie fluviale par l'OMVS;
- Bamako-Kankan (Guinée) 385 km dont 143 km au Mali en état passable; navigation saisonnière de 5 à 6 mois par an par la COMANAV (concession à des privés).

##### • Réseau national

Le réseau national concerne Koulikoro-Gao de 1308 km, état passable; navigation assurée par la COMANAV pendant 5 à 6 mois/an.

#### \* Le réseau aéronautique

##### • Réseau

Le réseau aérien du Mali compte environ 21 000 km dont :

- 5000 km pour le réseau national assurant les liaisons entre Bamako (la capitale) et les grandes villes de la boucle du Niger (Mopti, Goundam, Tombouctou, Gao) et du Sahel (Nioro, Yélimané, Kayes, Kéniéba);
- 16 000 km pour le réseau international assurant les liaisons entre le Mali, l'Europe, les Etats Unis et l'Asie.

#### • Infrastructure

En 1995, le Mali possède au total 29 aérodromes dont :

- 2 aérodromes internationaux (CAT-1) : Bamako-Ségou et Gao ;
- 10 aérodromes principaux (CAT-2) ;
- 17 aérodromes secondaires (CAT-3).

Les aérodromes internationaux sont régis par l'article 2 de la convention de Dakar (ASECNA) et les aérodromes principaux (CAT-2) par l'article 10 de la même convention.

Les aérodromes secondaires sont directement gérés par l'Etat (Direction Nationale de l'Aéronautique Civile (D.N.A.C)).

L'exploitation des aéroports est assurée par la Direction des Aéroports du Mali-Société d'Etat.

## 2. CROISSANCE DU SOUS-SECTEUR TRANSPORTS

### a. LES COÛTS ET TARIFS DE TRANSPORTS

En 1994, les coûts et tarifs sont les suivants :

#### • Coûts et tarifs directs simples

#### • Coûts

Les coûts n'ont été disponibles qu'auprès de la Régie du Chemin de Fer du Mali (RCFM) et de la Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV). Cependant, ils doivent être abordés avec prudence, compte tenu du manque ou de l'insuffisance de comptabilité analytique dans ces services.

Sous cette réserve, on constate que la tonne-km (TKM) est quatre fois plus chère par fleuve que par rail et le voyageur-km (VKM) deux fois plus cher.

#### • Tarifs

On constate que :

- La TKM routière est 27% plus chère que la TKM rail, 4% plus chère que la TKM fleuve et 82 fois moins chère que la TKM aérienne ;
- Le VKM routier est 12% plus cher que le VKM rail, 8% moins cher que le VKM fleuve ;
- Les tarifs routiers sont probablement plus bas que les coûts (non disponibles) ;
- Les coûts et tarifs frêts rail sont très voisins (différence de 2%). Par contre, les coûts moyens voyageur sont plus élevés que les tarifs correspondants (cas de déficit d'exploitation) ;
- Les tarifs fleuve (COMANAV) sont plus faibles que les coûts (déficit chronique).

D'une manière générale, des difficultés subsistent au niveau de tous les services concernés pour le calcul des coûts et des tarifs. L'application de la comptabilité analytique s'avère donc nécessaire à tous les niveaux.

#### \* Coûts directs généralisés

Ces coûts résultent de l'application d'une chaîne multimodale de transport (mer-route ou mer-rail et inversement). L'analyse des coûts directs généralisés pour 8 produits de première nécessité montre que ces produits sont plus bas via Dakar que via Abidjan, avec des écarts allant jusqu'à 31%, sauf pour le coton où les coûts s'équivalent.

Les différences proviennent essentiellement du transport maritime qui représentent 37 à 54% du coût total, le transport terrestre représentant 42 à 48% pour les rails et 37 à 48% pour la route.

Par ailleurs, les coûts maritimes via Dakar sont plus bas que via Abidjan d'environ 20 à 23%.

Pour les transports terrestres, le rail est moins cher que la route de 36 à 62 %. Malgré les avantages offerts par l'axe Dakar, 66% des échanges internationaux ont été assurés par l'axe Abidjan en 1994.

#### b. PRODUCTION ACTUELLE

Elle a atteint en 1994 967 millions de TKM (1.470 milliers de Tonnes) et 2.569 millions de VKM (12.353 millions de voyageurs) pour un coût total de près de 100 milliards FCFA (10 % du PIB). Ces chiffres ne comprennent pas les exportations de bétail évaluées à 248 milliers de têtes en 1994.

#### c. SURPLUS ECONOMIQUE

La valeur ajoutée générée par le secteur est de 43 milliards CFA en 1994, soit 4% du PIB avec une croissance moyenne de 7% par an (le même rythme que le PIB).

#### d. CROISSANCE DU SOUS-SECTEUR PAR MODE

Le secteur transport a évolué en dents de scie durant les deux dernières décennies.

##### \* Marchandises

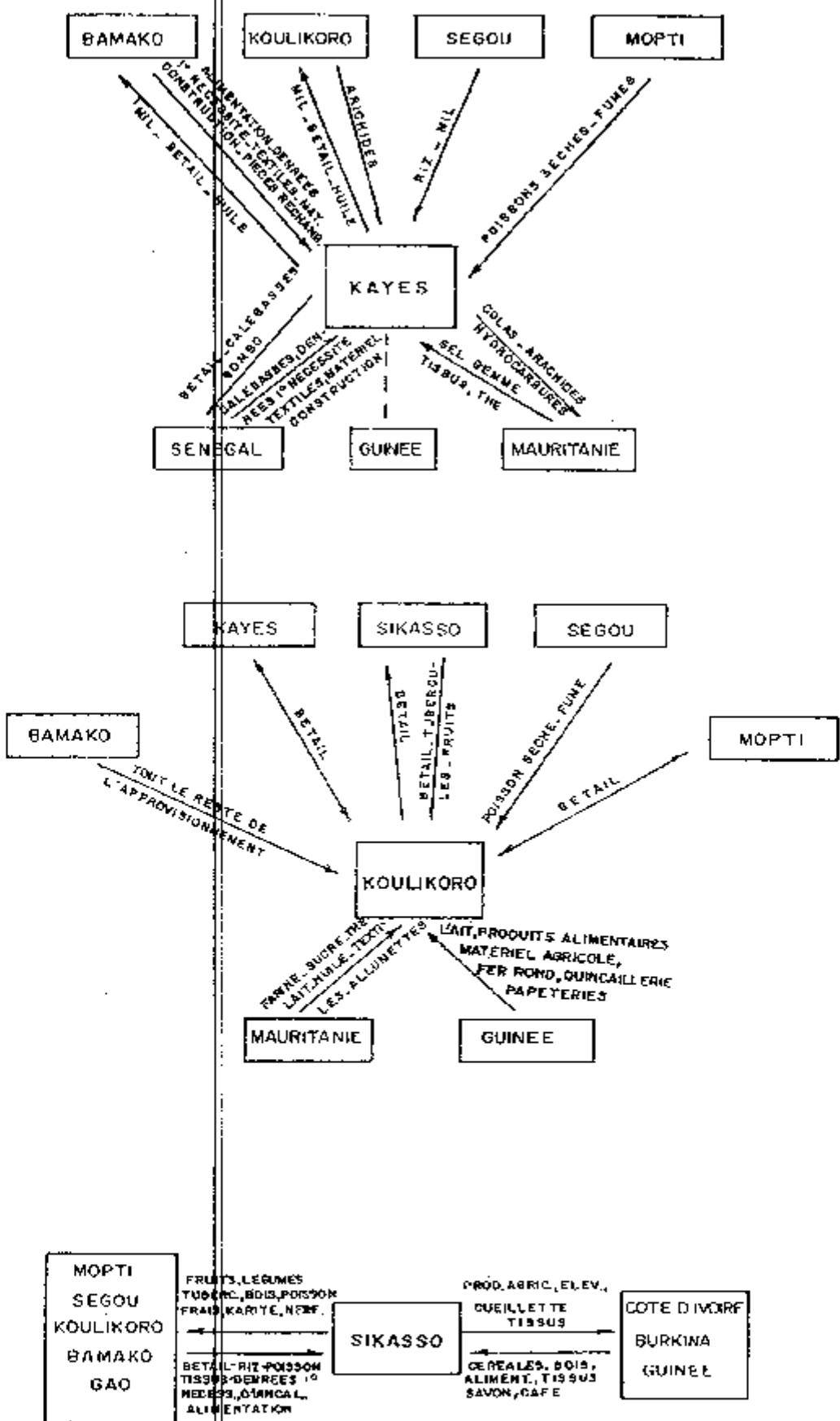
De 1987 à 1994, les échanges sont passés de 524 millions TKM (846 milliers de tonnes) à 967 millions TKM (1.470 milliers Tonnes), soit une augmentation moyenne de 9% par an (donc à un rythme plus rapide que le PIB).

En 1994, les transports internationaux représentaient plus de 90 % du total transporté contre 10 % pour les transports nationaux. Les différents modes de transports ont évolué comme suit :

\* Route : La part des transports routiers est passée globalement de 359 millions TKM (514 milliers de Tonnes) en 1987 à 758 millions TKM (1036 milliers de Tonnes) en 1994, soit une augmentation moyenne de 11% par an.

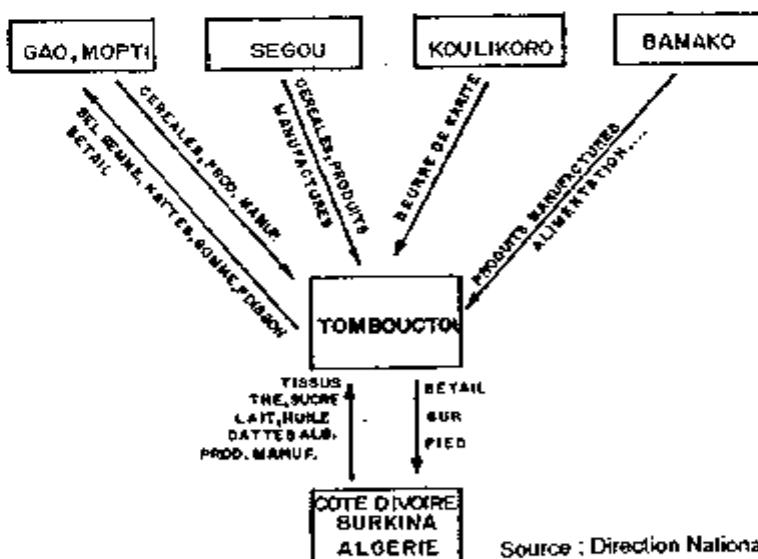
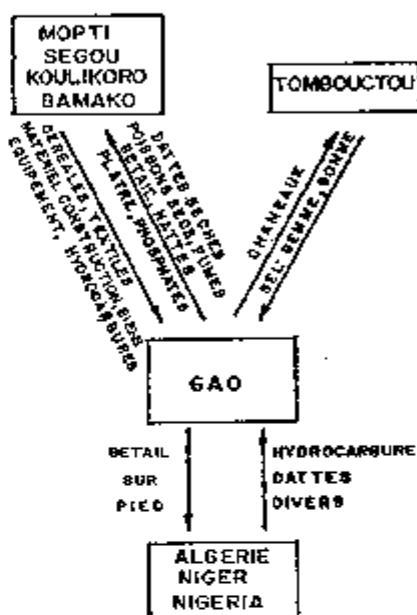
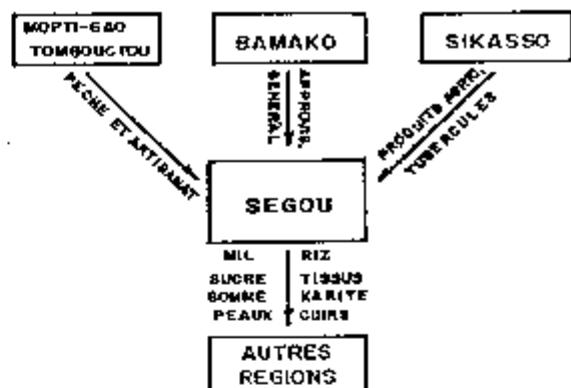
Les transports internationaux ont participé à hauteur de 92% en 1994, les 8% restants revenant aux nationaux.

## LES FLUX INTER-REGIONAUX ET INTERNATIONAUX



Source : Direction Nationale de la Planification

# LES FLUX INTER-REGIONAUX ET INTERNATIONAUX



Source : Direction Nationale de la Planification

- Importations : La part des importations routières est passée de 71% en 1987 à 79% en 1994, donc une hausse globale de 8%.
- Exportations : Leur part est passée de 71% en 1987 à 82% en 1994, soit une hausse globale de 11%.

Les transports nationaux sont passés de 53% en 1987 à 69% en 1994, soit une hausse globale de 16% pour la période.

• Rail : La part des transports ferroviaires est passée de 154 millions de TKM (314 milliers de tonnes) en 1987 à 205 millions TKM (426 milliers tonnes) en 1994, soit une croissance moyenne de 4% par an (environ 3 fois moins que la route).

Les transports internationaux représentaient 86% du total par rail, les 14% restants revenant aux nationaux.

- Importations : La part des importations est passée de 29% en 1987 à 21% en 1994, soit une baisse globale de 8%.
- Exportations : Leur part est passée de 29% en 1987 à 18% en 1994, soit une baisse globale de 11%.

Les transports nationaux ont passés de 31% en 1987 à 28% en 1994 (baisse de 3%).

• Fleuve et Air : Les transports fluviaux et aériens de marchandises ont participé de façon marginale dans le système des transports au Mali ces dernières années. De 1987 à 1994, ils ont pratiquement stagné avec une part de 2%.

• Mer : Les volumes transportés par voie maritime (Imports + Exports) sont passés de 270.342 T en 1987 à 310.540 T en 1994, soit une croissance moyenne de 2% par an.

On constate d'une manière générale, que pendant que les transports routiers croissent à un rythme très élevé (11% par an), les autres modes évoluent à un rythme très réduit (4% pour les rails et 2% pour la mer) et même stagnent (fleuve et air).

Dans les transports de marchandises, les autres modes de transports (rail, fleuve, air) perdent donc du terrain au profit de la route en pleine expansion ; et ce que les autres modes perdent les routes le récupèrent.

#### • Voyageurs

De 1987 à 1994, le trafic-voyageur est passé de 1.867 millions VKM (9.124 milliers de voyageurs) en 1987 à 2.369 millions VKM (12.353 milliers voyageurs) en 1994, soit une augmentation moyenne de 5% par an (taux voisin du taux de croissance du PIB et des routes bitumées).

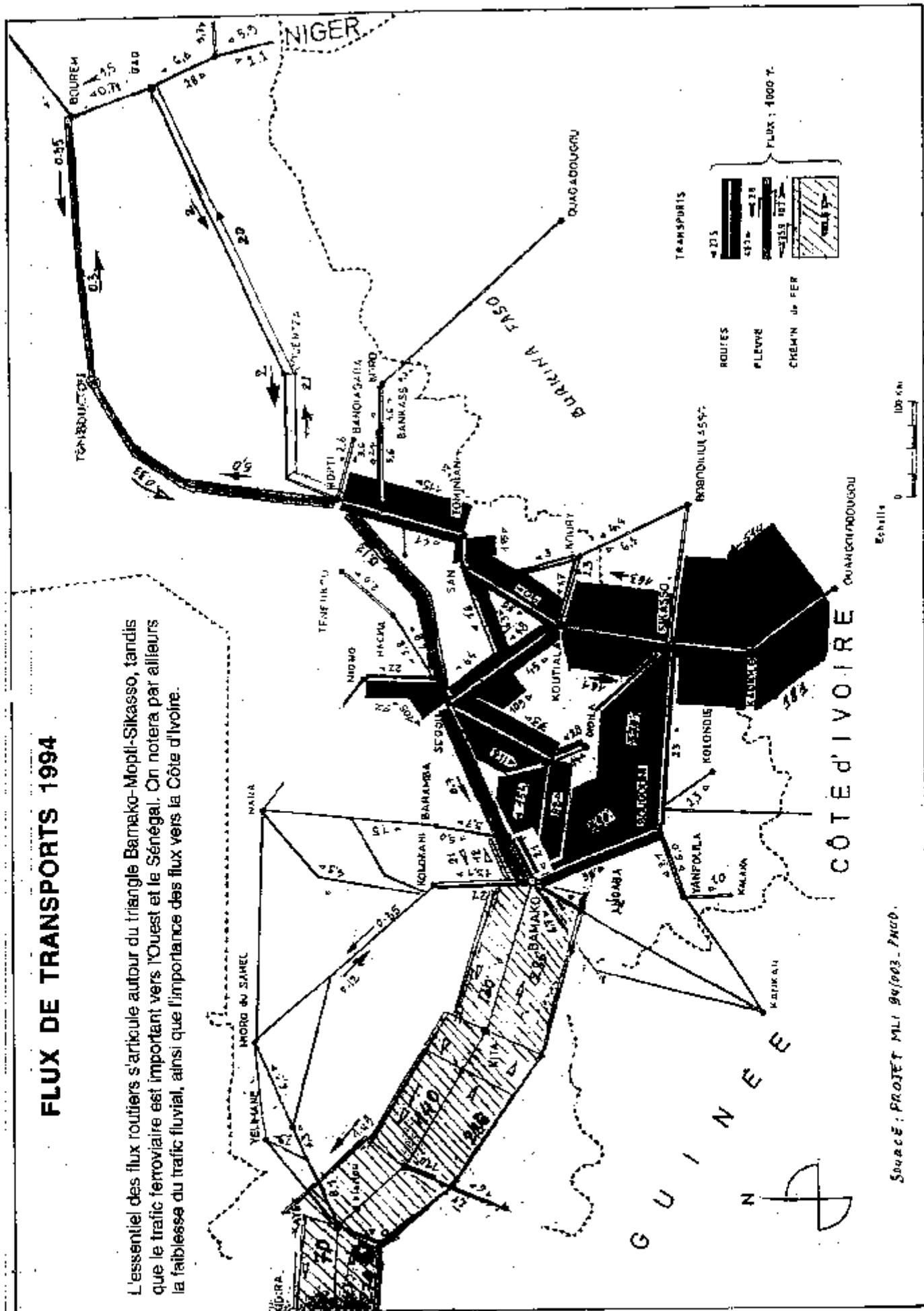
Les transports nationaux représentent environ 85% du trafic total, les 15% restants revenant aux transports internationaux.

• Routes : Les transports voyageurs par route ont évolué de 1.680 millions VKM (8.400, milliers voyageurs) en 1987 à 2.250 millions VKM (11.250 milliers voyageurs) en 1994 soit une croissance moyenne de 4% par an. Les déplacements internationaux n'ont représenté que 15% de l'ensemble du trafic, les 85% revenant aux déplacements nationaux.

La part des routes dans le transport de personnes est de 90% du total en 1994 contre 9% pour les rails, et 1% pour l'air et le fleuve.

FLUX DE TRANSPORTS 1994

L'essentiel des flux routiers s'articule autour du triangle Bamako-Mopti-Sikasso, tandis que le trafic ferroviaire est important vers l'Ouest et le Sénégal. On notera par ailleurs la faiblesse du trafic fluvial, ainsi que l'importance des flux vers la Côte d'Ivoire.



• Rail : Les rails ont draine 173 millions VKM (695 milliers de voyageurs) en 1987 et 231 millions VKM (1.066 milliers de voyageurs) en 1994, soit une croissance moyenne de 4% par an.

Les déplacements internationaux n'ont représenté que les 15% de l'ensemble des déplacements ferroviaires de personnes et les rails n'ont draine que 9% du trafic global.

• Fleuve et Air : La part de ces deux modes reste marginale (1% au total pour les deux modes). Leur part décroît d'année en année alors que celle des rails stagne autour de 10% et celle de la route autour de 90%.

En conclusion, les transports ont évolué régulièrement, non sans problème ces deux dernières décennies.

Les marchandises ont augmenté à un rythme plus élevé que celui des voyageurs (9% contre 5%).

Si le PIB a évolué à un rythme inférieur à la mobilité des biens, il a cependant progressé sensiblement au même rythme que les voyageurs. Les transports routiers deviennent sans nul doute le mode de transport dominant au Mali (78% pour les marchandises et 90% pour les voyageurs en 1994).

#### e. PRODUCTION FUTURE

La production à court et moyen terme est donnée dans les plans d'entreprises et Contrats-Plans pour la RCFM (rail) et la COMANAV (fleuve). La production routière a été estimée sur la base des tendances actuelles.

Aussi, en 1997-1998, la production totale de transports marchandises atteindra 1.275 millions TKM (2.033 milliers Tonnes), soit un taux de croissance moyen de 7% par an dans la période 1994-1998 (contre 14% entre 1987 et 1994).

Les routes participeront à hauteur de 77%, les rails à 22%, et le fleuve et l'air à 1%.

Les échanges internationaux représenteront 90% de l'ensemble des échanges. La production totale de transports des passagers atteindra 2.688 millions VKM (13.306 milliers voyageurs), soit une augmentation moyenne de 2% par an dans la période 1994-1998 (contre 5% entre 1987 et 1994).

Les routes participeront pour 90%, les rails pour 9%, et le fleuve et l'air pour 1%.

Le volume des échanges maritimes de marchandises atteindra en 1998 plus de 467 milliers de tonnes.

### 3. POLITIQUES ACTUELLES D'AMENAGEMENT

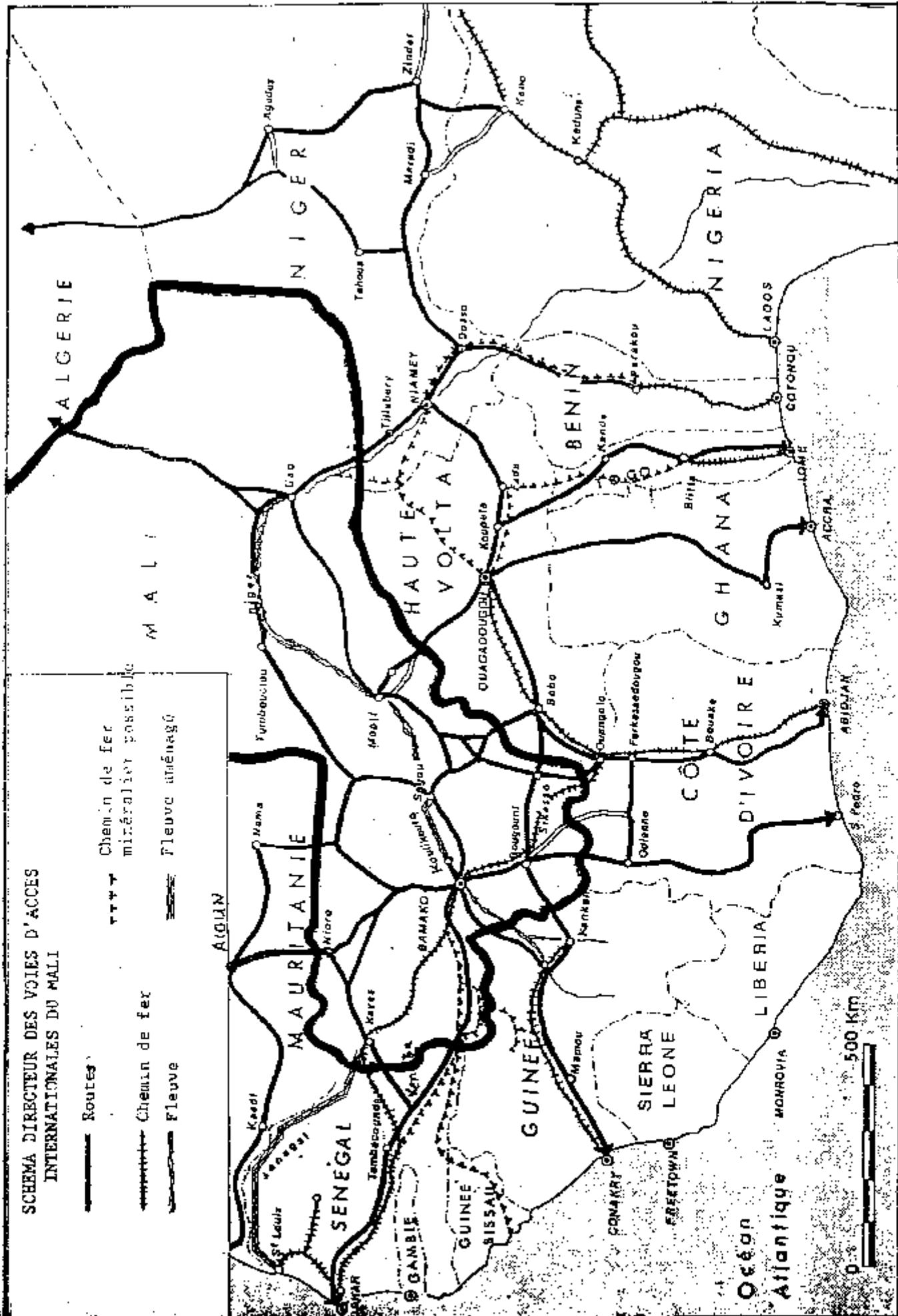
#### a. STRATEGIES

Les stratégies actuelles s'inscrivent dans le cadre de la 2<sup>e</sup> décennie des transports et communications en Afrique (1991-2000), de la déclaration de politique générale dans le secteur des transports au Mali (DGST) et du Projet Sectoriel des Transports du Mali (PST).

Elles se présentent essentiellement comme suit :

## SCHEMA DIRECTEUR DES VOIES D'ACCÈS INTERNATIONALES DU MAIL

<b>Routes</b>	—	Chemin de fer
<b>Chemin de fer</b>	—	minéralier possible
<b>Fleuve</b>	—	fleuve aménagé



- encourager la concurrence et donner un rôle de plus en plus grand au secteur privé dans l'industrie des Transports et des Travaux Publics;
- restructurer les entreprises publiques (SCEPM, DAM, COMANAV) et l'administration ;
- remplacer les travaux en régie dans le secteur routier par des travaux contractés auprès de l'entreprise;
- utiliser des critères économiques dans le choix des investissements du secteur;
- accorder une plus grande attention à l'entretien des infrastructures dans l'allocation des ressources ;
- mieux prendre en charge les routes rurales en particulier et l'environnement en général ;
- intensifier et harmoniser la coopération sous régionale;
- encourager la création de zones franches pour les pays sans littoral dans les zones portuaires des pays maritimes.

## b. PROBLEMES ET PERSPECTIVES

### \* Problèmes

#### \* Réseau

- insuffisance d'infrastructures viables ;
- mauvais état et insuffisance d'entretien des infrastructures existantes ;
- surcharges non réglementaires dévastatrices mais autorisées.

#### \* Matériel et équipement

- insuffisance de matériels ;
- vétusté, mauvais état et insuffisance d'entretien des matériels et équipements existants.

#### \* Personnel

- pléthorique;
- inadéquation formation/emploi;
- manque de motivation;
- statut du personnel conventionnaire inadéquat.

#### \* Finance

- insuffisance de crédits d'entretien et d'investissements;
- insolvabilité de certaines sociétés;
- insuffisance d'autofinancement;
- critères de choix des projets inadaptés;
- manque ou insuffisance de comptabilité analytique.

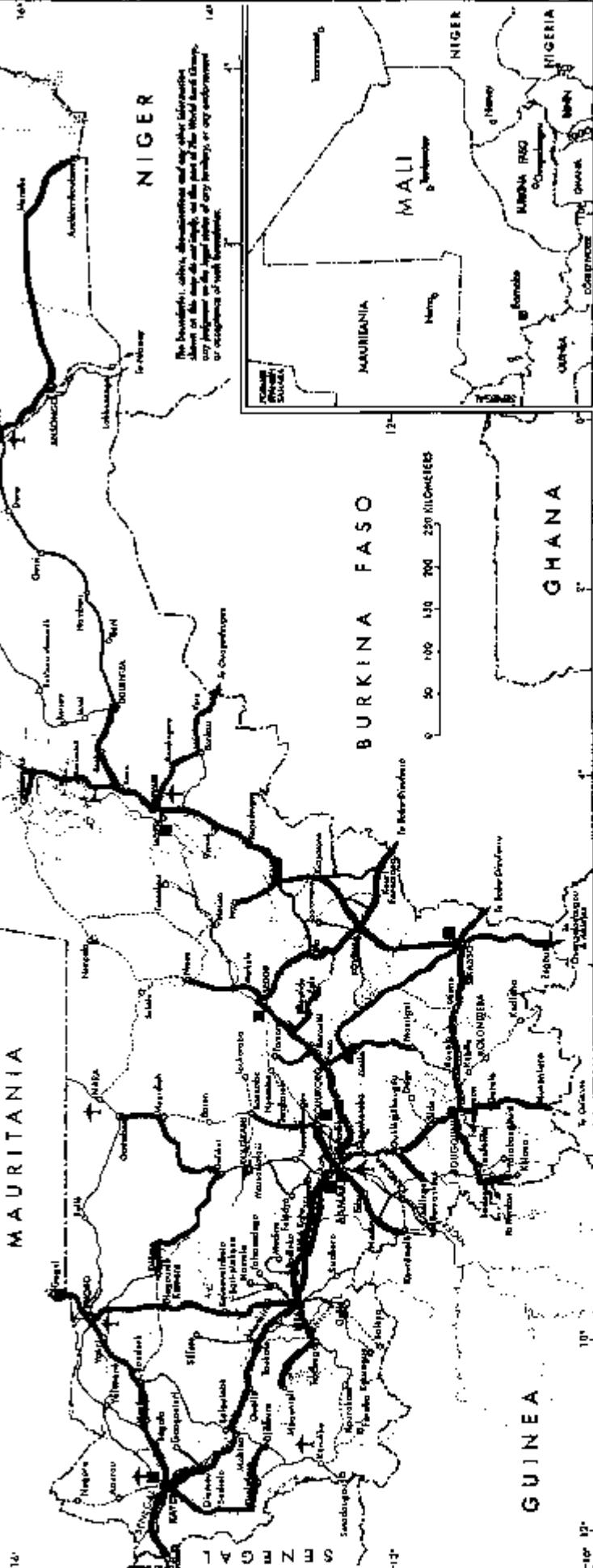
#### \* Institution

- inefficacité de plus en plus marquée des structures organiques existantes ;
- insuffisance de coordination des différents modes et services ;
- privatisations;
- réformes institutionnelles à la limite draconiennes justifiant souvent les nouvelles structures uniquement par les critiques des seules insuffisances des anciennes.

## TRANSPORT SECTOR PROJECT PROJET SECTORIEL TRANSPORTS

- MAP OF THE TRANSPORT SECTOR PROJECT IN WEST AFRICA  
MAP MONTRANT LE SECTEUR DES TRANSPORTS DANS L'Afrique de l'Ouest
- ▲ HIGHLIGHTED AREAS OF POLITY
  - PROJECTS WHICH HAVE BEEN APPROVED OR ARE IN PROGRESS
  - SPOTLIGHTED CITIES WHICH ARE THE FOCUSES OF THE PROJECTS
  - PROJECTS WHICH ARE NOT YET APPROVED
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE PLANNING STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE DESIGN STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE CONSTRUCTION STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE FINANCIAL STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE EXECUTION STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE COMMISSIONING STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE OPERATIONAL STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE MAINTENANCE STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE TERMINATION STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE PLANNING STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE DESIGN STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE CONSTRUCTION STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE FINANCIAL STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE EXECUTION STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE COMMISSIONING STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE OPERATIONAL STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE MAINTENANCE STAGE
  - PROJECTS WHICH ARE IN THE TERMINATION STAGE

M A U R I T A N I A



## **\* Perspectives**

Les perspectives pour la période 1994-1998 s'inscrivent dans le cadre du Projet Sectoriel des Transports (PST) et le Contrat Plan Etat-COMANAV.

Les objectifs visés sont :

- renforcement des capacités de gestion et des performances du secteur à travers sa reorganisation et le développement des capacités locales;
- restructuration des entreprises publiques de transports;
- révision du cadre réglementaire et institutionnel pour promouvoir une participation plus importante du secteur privé dans la fourniture de services et l'exécution des travaux;
- réhabilitation et entretien d'un réseau prioritaire d'infrastructures de transport;
- amélioration de l'efficacité des opérations de transports et la réduction des coûts de transports.

## **c. LES COUTS ET MODALITES DE FINANCEMENT**

Les objectifs fixés sont estimés à plus de 335 milliards de F CFA dont 42% pour les routes, 6% pour les rails, 51% pour le fleuve (y compris projet OMVS) et 1% pour l'air et la mer. Plus de 85% de ce montant sont financés par l'aide extérieure (prêts et subventions).

## **d. FORMES INSTITUTIONNELLES ET DE GESTION**

• Administrations Publiques : Ministère des Travaux Publics et des Transports

- Direction Nationale des Travaux Publics (DNTP)
- Direction Nationale des Transports (DNT)
- Direction Nationale de l'Aéronautique Civile (DNAC)
- Direction Nationale de la Météorologie (DNM)
- Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (ASECNA)

• Sociétés :

- Régie du Chemin de Fer du Mali (RCFM)
- Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV)
- Direction des Aéroports du Mali (DAM)
- Air Afrique
- Air Mali-SA, MALITAS
- Transporteurs Privés

## **4. CONCLUSION**

Les transports maliens, pour assurer la mobilité totale de ce vaste pays enclavé, doivent pouvoir dépasser plusieurs contraintes dont les plus importantes sont :

- manque de données statistiques fiables sur les transports;
- insuffisance, voire manque de planification des transports;
- manque de coordination entre les différents modes de transport (le Projet Sectoriel des Transports a pratiquement ignoré le mode fluvial notamment le projet Navigation de l'OMVS);

- insuffisance des infrastructures de communication (densité faible);
- insuffisance d'entretien des infrastructures existantes (23% seulement du réseau routier classé et 30% du réseau ferroviaire en bon état);
- manque d'organisation des différents acteurs impliqués dans le système des transports (transporteurs, intermédiaires-transitaires, Administrations...);
- incohérence des méthodes d'évaluation et de choix des projets de transports;
- insuffisance de la coopération sous-régionale et régionale;
- manque d'intégration entre le secteur transport et les autres secteurs de l'économie pour lesquels il pourrait constituer une consommation intermédiaire et en même temps un débouché;
- rareté des ressources financières;
- politique d'investissement et d'aménagement du territoire incohérente.

Aussi, face à l'ampleur des besoins et à la rareté des moyens et des ressources, seule une analyse globale de type multicritères permettra de faire des choix optimaux dans le cadre d'une gestion décentralisée du pays et d'amorcer un véritable développement harmonieux et durable.

## B. INFRASTRUCTURES D'EAU ET D'ENERGIE

### 1. RESSOURCES/BESOINS HYDRAULIQUES D'EQUIPEMENT

#### a. Ressources en eau du Mali

Au Mali, l'eau est présente à peu près partout, mais elle se caractérise par une disponibilité et une distribution irrégulières dans l'espace comme dans le temps. Aussi, ces deux facteurs conditionnent-ils fortement ses utilisations et ses modes d'exploitation. Certaines ressources en eau peuvent être utilisées directement ou exploitées par des aménagements simples, d'autres par contre nécessitent des travaux souvent coûteux pour les rendre d'abord exploitables et les exploiter ensuite avec cependant une sécurité accrue quant à leur pérennité.

Globalement, le Mali dispose des ressources en eau suivantes :

- des précipitations annuelles allant de moins 200 mm au Nord à plus de 1200 mm au Sud, d'où une répartition zonale du Nord au Sud, conditionnant non seulement la mise en valeur des terres, mais aussi la disponibilité des ressources en eau de surface et souterraine ;
- des ressources en eau de surface pérennes avec un écoulement moyen annuel de 56,5 milliards de m<sup>3</sup> linéairement répartis entre les fleuves Niger à Koulikoro (entrée du delta), (46 milliards) et Sénégal à Kayes (10,5 milliards), mais avec de fortes variations annuelles ;
- des ressources en eau de surface non pérennes qui ne sont naturellement disponibles et exploitables que durant l'hivernage et en zone sahélienne (au Sud de l'isohyète 700mm). Ces eaux, bien qu'insuffisamment quantifiées actuellement, représentent un potentiel important et mieux réparti. Elles sont disséminées à travers tout le territoire et concernent

- la plus grande fraction de la population (le monde rural). Leur contrôle est généralement assuré par les petits aménagements afin d'étendre leur période d'utilisation;
- des ressources en eau souterraine naturellement régularisées à l'échelle saisonnière et interannuelle, avec l'avantage d'être accessibles partout, certes en quantité et qualité variables. Avec un taux annuel de renouvellement évalué à 66 milliards de m<sup>3</sup>, leurs réserves statiques sont estimées à 2700 milliards de m<sup>3</sup>.

### b. Besoins actuels en eau des milieux urbain et rural

Le Mali a fait des efforts considérables pour l'approvisionnement en eau potable de ses villes, centres ruraux et villages : le taux de desserte des populations est passé de 5% en 1980 à près de 40% en 1989 (selon la nouvelle norme de 20 litres par jour par habitant recommandée par le 3ème Atelier de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement, décembre 1989).

Pourtant aujourd'hui (c'est-à-dire 5 ans après) la situation est peu satisfaisante, puisque globalement environ près des 2/3 de la population n'ont pas accès à l'eau potable, soit près de la moitié de la population urbaine (47%) et des 3/5 (62%) de la population rurale (source: DTCD MLI/84/005).

### c. Politique et stratégies

Sur la base du Schéma Directeur, un document de Stratégies et de Programmation 1992-2001 du secteur Eau et Assainissement, a été adopté par le Gouvernement en 1992. Il détaille et précise les stratégies qui seront mises en œuvre pour une plus grande efficacité et pérennité des actions dans le secteur de l'eau, en vue d'atteindre les objectifs de couverture complète des besoins en eau des populations à l'horizon 2001.

Les stratégies d'ensemble reposent sur les principes suivants :

- respect des institutions existantes : seules les modifications strictement indispensables au bon fonctionnement du secteur ont été retenues ;
- refonte de la législation sur l'Eau (code de l'Eau) ;
- aide à la mise en place d'unités décentralisées et d'initiatives communautaires ;
- aide à la mise en place d'un secteur privé ;
- renforcement de la participation des populations à leur développement.

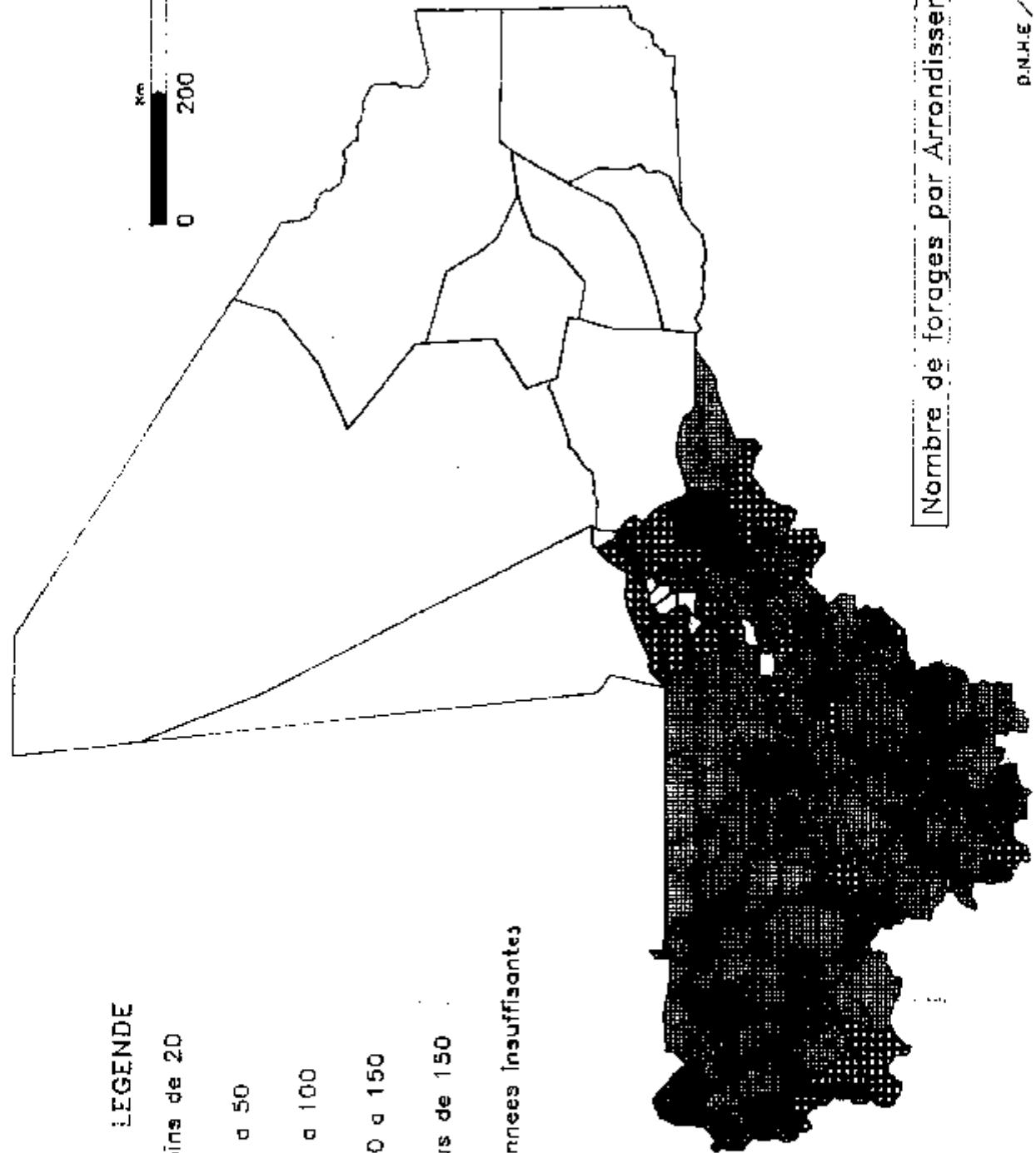
#### Hydraulique villageoise

Parmi les stratégies spécifiques à l'approvisionnement en eau des villages, on a retenu les thèmes qui correspondent aux trois contraintes essentielles de ce sous secteur : coût des ouvrages, choix et maintenance des pompes à mobilité humaine (PMH) et des moyens d'exhaure en général, organisation de la participation aux coûts et de la gestion villageoise des infrastructures.

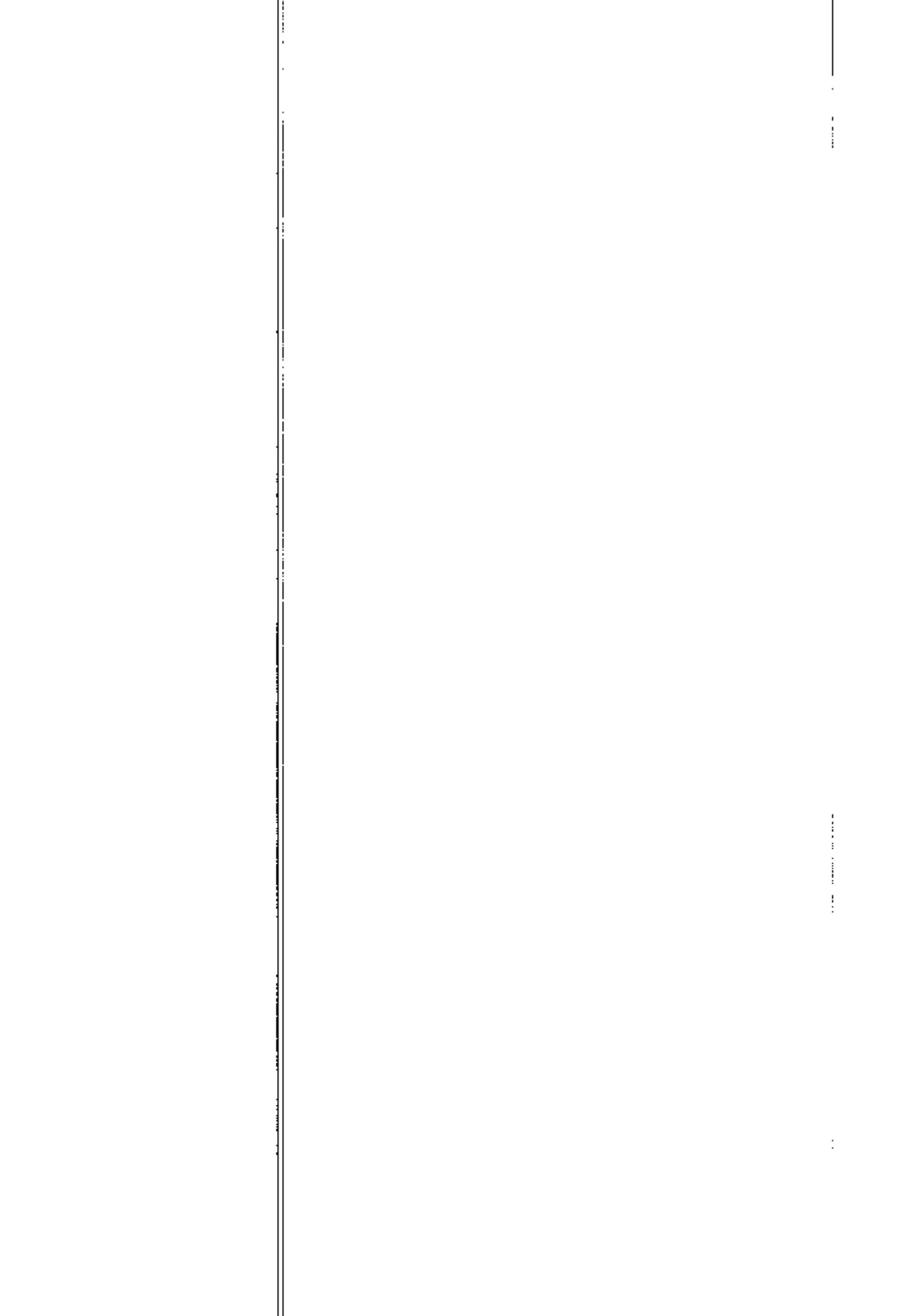
Dans la mise en œuvre de ces stratégies, le rôle des projets, des ONG et des femmes sera primordial.

**LEGENDE**

- Moins de 20
- 20 à 50
- 50 à 100
- 100 à 150
- Plus de 150
- Données Insuffisantes



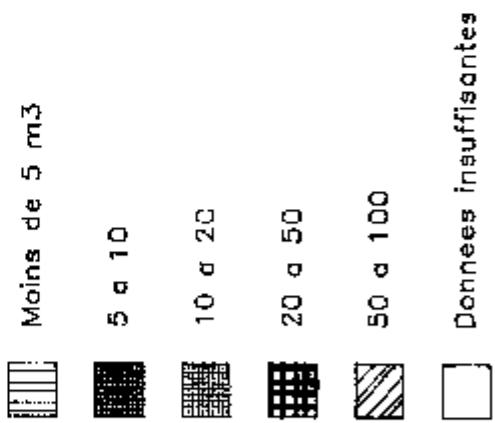
**Nombre de forages par Arrondissement**

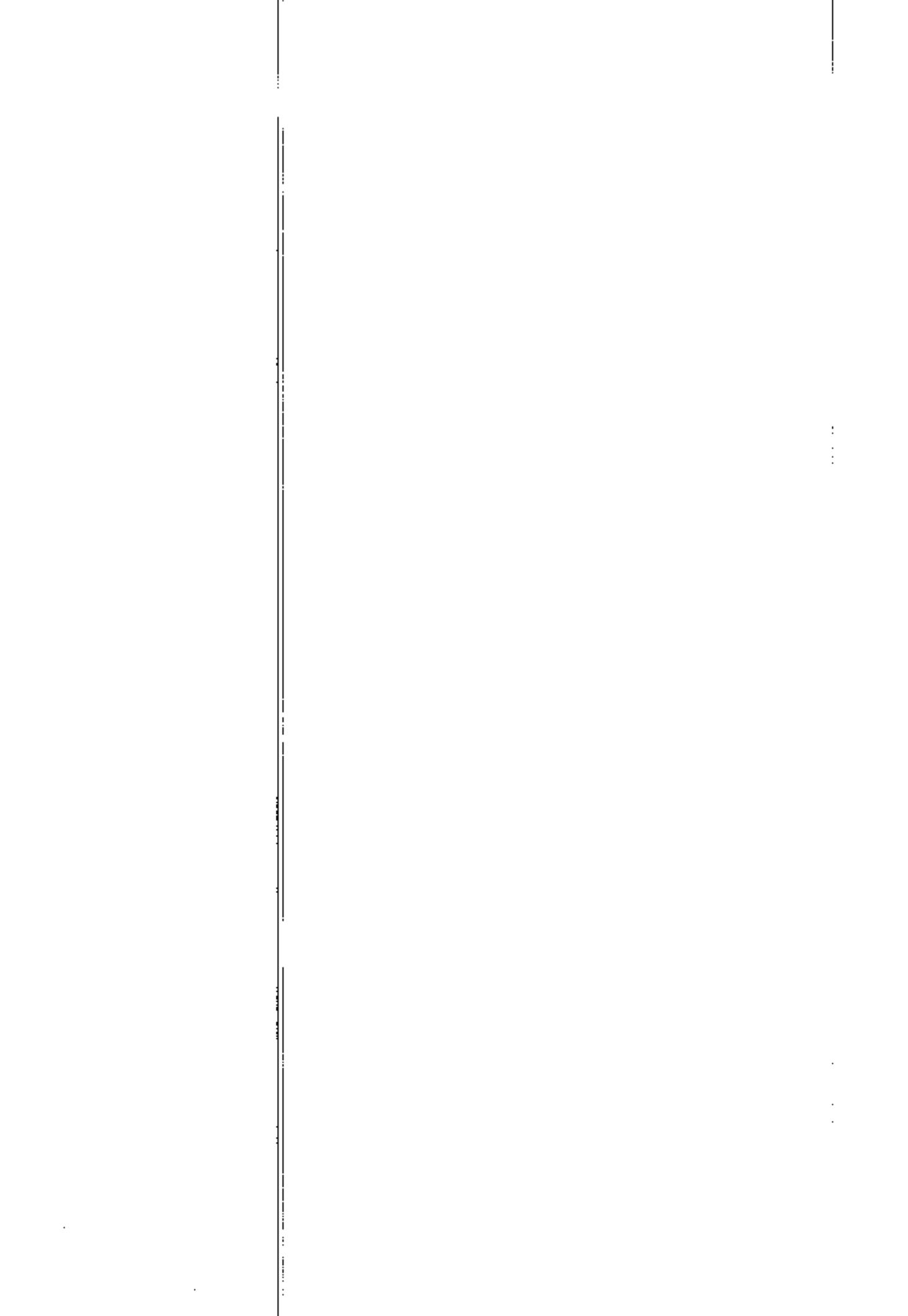


MUDMAR

Décembre 1992

Km  
0 200 400





#### \* Hydraulique urbaine

L'objectif est de satisfaire à l'horizon 2001, l'ensemble des besoins en eau potable des centres urbains, semi-urbains et ruraux, de favoriser un accès plus facile à une eau de qualité, notamment pour les populations les plus défavorisées. Il faudra donc d'une part renforcer les équipements, améliorer leur fonctionnement et leur entretien, d'autre part étendre et densifier le réseau de distribution.

En ce qui concerne les équipements et la gestion des réseaux, on respectera les principes suivants :

- pour réaliser les équipements au moindre coût, les technologies les mieux adaptées aux besoins exprimés seront sélectionnées;
- les projets seront élaborés en fonction du système de gestion possible, selon la taille du centre;
- dans les centres très étendus, des unités décentralisées de stockage et de distribution semi-autonomes (rattachées au réseau central) seront étudiées, afin de faciliter la gestion du réseau par quartier.

Par ailleurs, quelques handicaps sont à relever :

- le manque chronique de moyens matériels et financiers ne permettant pas aux institutions d'accomplir parfaitement leurs tâches ;
- le manque notoire de travail préparatoire qui explique l'indifférence des populations qui n'ont pas adhéré aux premiers programmes et projets de développement ;
- l'absence de textes légaux définissant le rôle et les obligations de nombreuses ONG et entreprises privées opérant au Mali dans le secteur Eau. Ces ONG sont trop nombreuses à opérer en marge des institutions officielles et leurs actions ne s'inscrivent que rarement dans un objectif global et ne respectent pas toujours les normes administratives ;
- les difficultés pour l'Etat de mobiliser des ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts d'investissement et même les frais relatifs à l'entretien et la maintenance des ouvrages hydrauliques ;
- l'insuffisance des mesures incitatives en vue de promouvoir la participation du secteur privé malien dans la mesure où dans de nombreux domaines, les opérateurs économiques maliens pourraient alléger les charges de l'Etat.

Au vu de ces handicaps, tous de taille, on peut comprendre le faible taux de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre du Schéma Directeur de mise en valeur des ressources en eau. En effet, depuis l'adoption de ce schéma, les programmes en cours ou dont le démarrage est imminent grâce à l'acquisition effective de leur financement, mobilisent un montant total de 54,7 milliards de FCFA (de 1990 à 1995), soit en moyenne environ 11 milliards de FCFA par an.

Ces ressources investies se répartissent comme suit :

- hydraulique urbaine : 14,95 milliards de FCFA ;
- hydraulique rurale : 39,8 milliards de FCFA.

#### **d. Besoins futurs et stratégies actuelles d'équipement**

L'analyse de la situation actuelle révèle qu'au Mali, depuis plus d'une décennie, les responsables du développement se sont résolument attaqués au problème de l'eau tant en milieu rural qu'en milieu urbain (surtout dans les grandes villes).

Cependant, l'ampléur des besoins, l'adoption de normes trop élevées et la sous-estimation des contraintes techniques, financières et surtout humaines ont minimisé l'impact de cet effort. Ainsi, les objectifs de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement qui étaient de couvrir les 50% des besoins en 1989 n'ont pu être complètement atteints en 1995.

La complexité et l'immensité de la tâche assignée aux institutions chargées de la conception et de l'application d'une politique cohérente d'approvisionnement en eau restent entières. Elles ont incité à revoir la politique et les stratégies appliquées jusqu'à maintenant, en évaluant les besoins d'équipement selon des normes plus现实的 et en définissant les grandes lignes de stratégie qu'il conviendrait d'approfondir et de mettre en œuvre pour parvenir à une meilleure adéquation des ressources et des besoins.

La définition de nouvelles stratégies s'est fondée sur l'expérience acquise et la programmation détaillée des investissements et de l'assistance technique à fournir sur les deux prochains Plans quinquennaux du Mali, pour atteindre les objectifs prioritaires tels que définis par le Schéma Directeur des Ressources en Eau.

La politique et la stratégie d'ensemble pour atteindre ces objectifs, sont basées sur le principe de fondre en une action harmonisée les opérations d'approvisionnement en eau avec la concrétisation d'une réelle décentralisation.

On s'acheminera ainsi en réalité vers une limitation de l'action de l'Etat et l'acceptation d'une meilleure intégration de l'intervention d'entreprises privées, surtout nationales.

Les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de la Décennie peuvent d'une manière approximative être confondus avec les programmes de ces deux Plans dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de manière concrète avec les bailleurs de fonds. Le taux de couverture devra passer à 67% en 2001.

En plus des villes bénéficiant d'un financement de leurs réseaux d'eau, il s'agit maintenant, dans le cadre des programmes futurs, de réaliser l'équipement des villes de plus petite taille (centres semi-urbains) pour lesquelles le problème de l'approvisionnement en eau est moins crucial.

Pour l'équipement rapide et efficient de la zone rurale, la stratégie adoptée restera basée sur une meilleure connaissance et exploitation des ressources en eau souterraine, grâce à la mise au point des méthodes éprouvées de prospection et d'implantation et de technologie de forage et de captage parfaitement adaptées aux conditions de terrain.

Pour les puits, l'introduction systématique d'un volet "forage de reconnaissance" a considérablement amélioré le taux de réussite.

Le barrage de Manantaly devait résoudre une partie des problèmes relatifs à l'eau et à l'irrigation. Actuellement, sa construction a fait sensiblement augmenter la période de navigabilité du fleuve Sénégal, compte tenu de la régulation de son débit hydraulique. Il s'agira

dans l'avenir de donner une importance majeure à l'alimentation en eau des centres urbains proches du barrage et des zones productives dans un premier temps, puis des centres ruraux dans un second temps.

#### e. Formes institutionnelles d'intervention

Au niveau institutionnel, on a cherché surtout à mieux définir les rôles et attributions plutôt que de proposer des changements pour les structures en place, d'autant que l'option du Mali pour la décentralisation et la privatisation va parfaitement dans le sens des stratégies proposées pour le secteur Eau et Assainissement. On a plutôt proposé les moyens de faciliter l'émergence d'unités décentralisées autonomes et d'un secteur privé.

Une véritable coordination des services techniques est nécessaire et imminente. De même, les projets pour avoir un meilleur impact, devront non seulement bénéficier de cette coordination étroite des services de l'Etat, mais leur financement devra tenir également compte de l'environnement technique et socio-économique.

Le principe stratégique de base est que l'Etat, de prestataire de service du Secteur Eau, doit en devenir le promoteur, ceci par souci d'une meilleure gestion et d'une plus grande efficacité. Pour cela, une meilleure implantation régionale est indispensable et le principe de décentralisation systématique déjà engagé doit devenir rapidement opérationnel.

Des dispositions visant à doter les collectivités d'un Conseil délibérant ou Assemblée avec son organe d'exécution allégeront la présence de l'Etat et engagent plus la responsabilité des élus et la participation des collectivités en matière de développement des infrastructures hydrauliques.

Aussi, est-il prévu de renforcer l'intégration des services techniques chargés de l'installation des infrastructures hydrauliques, pour qu'ils puissent mieux définir ensemble les priorités et les programmes d'action en s'assurant, dans la préparation des projets de la prise en charge de la gestion et de la maintenance des infrastructures par les collectivités.

Sur le plan purement institutionnel, bien qu'il soit convenu de toucher le moins possible au cadre existant, il demeure encore quelques imprécisions ou dualités qu'il convient de clarifier au niveau des rôles et des attributions de certaines institutions (exemples : DNSP/DHA, DNHE, District de Bamako et Municipalités, Projet Urbain,...).

#### f. Besoins d'investissement et modalités de financement

La mise en œuvre des programmes d'hydraulique urbaine et rurale adoptés pour la décennie à venir (de 1992 à 2001) à travers une gamme de projets rationnels répartis entre les Programmes triennaux d'Investissements en cours, devra mobiliser d'importantes ressources financières estimées à 322,9 milliards de FCFA avant dévaluation du franc CFA en Décembre 1994.

Sur ce montant, il est prévu que l'Etat financera 22,1 milliards, soit moins de 7% du total. Le recours à l'aide extérieure doit donc être encore massif pour les dix prochaines années.

Pour être correctement canalisée et efficace, cette aide devra se faire dans le cadre d'une planification et d'une coordination strictes, grâce à une concertation centralisée et permanente.

La planification et la coordination de l'assistance externe, dont les principes et modalités concrètes sont adoptés par le Gouvernement et les partenaires au développement, doivent être de rigueur pour une réalisation efficiente des programmes. Parmi les mesures concrètes proposées pour permettre à terme de diminuer les contraintes liées aux financements, on peut citer :

- l'intégration des Organisations Non Gouvernementales et leurs financements dans les projets sous forme de sous-traitance ou de partage des coûts ;
- la facilitation de l'accès au crédit bancaire des collectivités rurales (associations villageoises et pastorales) et du secteur privé (entreprises) car le développement du crédit et de l'épargne est une des nécessités de l'actuelle politique agricole du Mali ;
- la limitation de la participation financière de l'Etat à ses seules structures et personnels et à la collecte et au traitement des données de base qu'il mettra à disposition des utilisateurs. Ainsi, dégagé de ses tâches d'études et de réalisation, l'Etat devrait être en mesure d'octroyer des dotations budgétaires de plus en plus importantes à ses services pour les tâches qui leur incombent, c'est-à-dire la planification, la coordination, la gestion, la collecte et le traitement des données, etc..
- la fixation des modalités, normes et critères de la participation financière des communautés villageoises et pastorales aux coûts des infrastructures de base financées par l'Etat et les partenaires au développement; ces participations pouvaient être utilisées pour constituer un fonds de roulement de départ pour le fonctionnement, l'entretien, le renouvellement des infrastructures ou l'achat d'une partie du matériel ;
- le relèvement progressif des tarifs de vente d'eau dans les centres urbains et semi-urbains et dans les grands périmètres d'irrigation, afin d'arriver à terme aux coûts réels (hors investissements) ;
- la mise en place d'un système fiable de recouvrement des taxes d'assainissement (enlèvement des ordures), avec garantie de transparence des comptes.

La prise en charge d'une partie des charges de construction, de gestion et d'entretien des infrastructures et de collecte des données de base devra être assurée par l'Etat. Cependant, ses faibles ressources financières et les lourdes charges liées à la multiplication des projets auxquels il doit assurer une contribution nationale de contrepartie font que l'Etat ne peut faire face à la totalité de ses obligations financières. Ceci n'a pour effet que de faire accuser souvent de sérieux retards dans l'exécution de nombreux de projets.

## 2. RESSOURCES/BESOINS ENERGETIQUES ET STRATEGIE D'EQUIPEMENT ET D'APPROVISIONNEMENT

### a. Niveau actuel des besoins énergétiques

Un manque notoire d'enquêtes et de statistiques a été relevé par les différentes missions ayant en charge la planification de l'énergie au Mali. Les conséquences ont fortement affecté la qualité des projections qui y ont été proposées.

En économie générale, aucune information cohérente récente n'a pu être obtenue quant à la structure de la consommation par ses foyers maliens, faute d'enquêtes. La répartition des revenus des foyers par catégories socio-professionnelles n'a pu être encore appréhendée de façon satisfaisante pour établir le niveau réel de la demande en énergie et surtout des besoins.

Dans le domaine des transports, le niveau de connaissance du parc des véhicules n'est pas suffisant pour une estimation correcte et les données annuelles propres à l'emploi de ce parc (kilomètres parcourus par les voitures particulières, tonnes-kilomètres transportées par les véhicules commerciaux) sont apparemment collectées de façon peu fiable.

Bien qu'il ait été effectué un recensement industriel élaboré, son analyse préliminaire n'a pas permis de détecter les moyens adéquats pour apprécier de façon systématique les consommations de combustibles des diverses branches, exception faite de celles d'Energie du Mali (EDM) et de quelques rares entreprises de services privées.

S'agissant du domaine de l'énergie électrique, l'analyse de la demande potentielle selon les possibilités financières des différentes catégories de clientèle n'est effectuée que pour Bamako.

Les données fiables concernant les ressources ligneuses sont insuffisantes : le contrôle administratif de l'exploitation des forêts est inadéquat, puisqu'il n'a enregistré en 1992 que 10 à 20% de la consommation urbaine totale. Néanmoins, il a été établi que le bois de feu et le charbon de bois, dont la demande provient quasi-exclusivement des ménages, pèsent pour 90% dans le bilan énergétique national. Aujourd'hui, voisin de 5 millions de tonnes par an, le prélèvement de bois à des fins énergétiques approchera les 7 millions de tonnes en l'an 2000, soit l'équivalent de la production naturelle de plusieurs millions d'hectares ou du stock sur pied de plusieurs centaines de milliers d'hectares de formations forestières des régions du Sud du pays.

De nombreuses études sur les ressources ligneuses et sur la consommation de l'énergie-bois ont été faites au Mali depuis une dizaine d'années. Il convient de se reporter à ces études pour évaluer l'importance du bois dans la consommation énergétique nationale et régionale.

En 1992, 229 Gwh ont été produits sur le réseau interconnecté et 22 Gwh dans les 10 centres isolés. La centrale hydroélectrique de Sélingué a fourni à elle seule près de 70% de la production électrique sur un réseau qui dessert environ 48 000 abonnés.

La consommation a augmenté en moyenne de 8,3% par an de 1976 à 1987 et une croissance de 8 à 9% l'an paraît probable sur le réseau interconnecté pour les vingt prochaines années, ce qui porterait la production à 479 Gwh en 2000 et 756 Gwh en 2007.

Quant aux hydrocarbures, pour 1992, la consommation totale au Mali est estimée à 179 000 tonnes pour les transports dont 20% pour l'industrie.

Malgré l'importance du potentiel disponible, l'impact des énergies nouvelles et renouvelables sur le bilan énergétique national, restera limité à moyen terme à cause du prix modéré des énergies conventionnelles et du coût souvent élevé des investissements requis pour les équipements. Les besoins restent entiers tandis que la demande est insignifiante.

## b. Tendances démographiques et évolution des besoins

L'analyse de l'évolution démographique au Mali est essentiellement basée sur les données recueillies lors des recensements nationaux qui constituent les seuls documents fiables auxquels il faudra appliquer les taux de croissance estimés pour la population.

Ainsi, le caractère essentiellement rural de la population malienne a été mis en évidence depuis 1976 par le faible taux d'urbanisation de 16,8% pour l'ensemble du pays.

Pour les recensements, il est retenu comme centres urbains les agglomérations de 5000 habitants et plus, les chefs-lieux de région, de cercle et de communes.

Il paraît évident que le classement des agglomérations pour le nouveau découpage administratif, dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, remettra en cause les définitions actuelles. Si bien que dans l'étude de prévisions de la demande en énergie électrique, où il sera fait usage du nombre de ménages, le système de dénombrement doit être revu pour une meilleure estimation des nouveaux besoins.

En fonction de l'évolution de la demande en électricité, la production est passée de 159 Gwh en 1986 à 206 Gwh en 1991 sur le réseau interconnecté.

Avec le 2ème Projet Électricité (Banque Mondiale), le nombre de nouveaux abonnés atteindra probablement en 1995, le nombre de 15 000 à Bamako où le taux d'électrification sera de 33%. Il est prévu également, d'enregistrer 3000 nouveaux abonnements dans les villes secondaires (Kayes, Mopti, Sikasso, Ségou, Fana, Bougouni, Koutiala et Markala) pour un taux d'électrification de 27%.

Il est à noter que le taux de desserte électrique n'a cessé de décroître. Avec près de 1000 abonnés par an, le nombre de branchements s'est accru moins vite que la population de la capitale, soit un taux d'électrification de 25% en 1985 et 24% en 1989. La consommation domestique moyenne est faible (50 Kwh/mois/abonné) dans les villes intérieures.

Il convient d'ajouter aux accroissements tendanciels, le taux d'évolution supplémentaire dû à la mise en service d'installations importantes. En effet, à plus longue échéance (au delà de 2005), la réalisation de projets industriels est susceptible de modifier les perspectives de développement tendancielles évoquées.

Le bilan énergétique met en évidence le fait que le secteur des ménages est le consommateur le plus important d'énergie, avec plus de 90% de la demande nationale, un des taux les plus élevés du monde. Le contexte socio-économique du Mali contribue à faire de la consommation domestique le secteur prépondérant de la consommation d'énergie dans le pays. En termes géographiques, les usagers de la capitale concentrent près de 90% de la consommation d'électricité et 40% de la consommation de produits pétroliers.

Cependant, ils consomment en général moins de bois que les habitants des zones rurales et des villes moyennes (en pleine expansion démographique) et n'ont accès aux services de l'énergie moderne qu'en proportion limitée.

En effet, en 1990, les permis de coupe de bois ont été délivrés pour un million de stères de bois et quatre vingt mille quintaux de charbon. D'après la Direction Nationale des Eaux et Forêts, la quantité de bois contrôlée ne représente qu'un tiers du bois de chauffage exploité

sur l'étendue du territoire. S'agissant du charbon de bois, son utilisation a progressé jusqu'en 1989 : 11,5% des ménages (soit 7500 ménages) utilisant le charbon comme combustible principal pour la cuisson des aliments contre 8% en 1987 (source : Enquête ESMAP 1989). Ce chiffre a très nettement diminué de 1990 à 1995.

#### c. Etat des équipements actuels et des circuits d'approvisionnement

Tous les aspects de production, de distribution et d'approvisionnement en énergie, toutes sources et formes confondues, restent tributaires d'une quasi-vérité des équipements et des circuits dont l'inadaptation à l'évolution actuelle des tendances demeure un handicap sérieux, tant il est vrai que la plupart des installations électriques, équipements divers et autres moyens de distribution datent de la période coloniale. Ils ont été repris partiellement et/ou parfois entièrement mais avec plus ou moins de succès.

Au niveau de la demande en combustibles ligneux, les modes d'approvisionnement ne sont pas porteurs de développement économique et causent un préjudice à l'environnement à cause de la gestion irrationnelle des ressources forestières par les communautés rurales.

Dans le domaine de l'énergie domestique, les tendances ne sont pas encore inversées malgré les efforts faits dans le but de réduire la demande ou accroître l'offre de combustibles ligneux. Les services et matériels proposés actuellement souffrent d'un manque notoire de diversification, parfois d'inadaptation et de non performance. Ils s'appuient généralement sur des réseaux commerciaux ne favorisant aucune concurrence.

Le potentiel énergétique éolien, plus important au Nord du Mali où la vitesse du vent est suffisante pour envisager une exploitation de plus en plus significative, est insuffisamment mis à profit. Cela est dû au faible niveau technologique. Une mise au point d'équipements de production modernes (éoliennes, aérogénérateurs) disposant d'une bonne fiabilité est indispensable pour une meilleure diversification de l'énergie.

#### d. Stratégie d'équipement électrique

La stratégie d'équipement électrique du Mali a été basée essentiellement sur la proposition du scénario le plus économique auquel a abouti l'étude du secteur de l'électricité (E.P.D.E.) réalisée en 1988. Cette proposition consiste en la réalisation et la mise en service de la centrale hydroélectrique de Manantali et sa liaison en 225 Kilovolts (Kv) avec Bamako en 1992, ainsi qu'à l'établissement d'un programme d'investissements pour la période 1987-1996.

Cependant, compte tenu du report de la date de mise en service de Manantali de 1992 à 1996, de la très forte évolution de la demande en électricité au cours des dernières années, de la saturation des moyens de production hydroélectrique existants pendant la saison sèche, il a été recommandé au Gouvernement (par rapport au scénario optimal de développement des moyens de production, de transport et de distribution de l'électricité et le programme d'investissement proposés dans l'Etude du Plan Directeur d'Electricité pour la période 1991-2000), une solution transitoire qui consiste au renforcement des moyens de

production existants d'ici la mise en service de la Centrale de Manantali et sa liaison avec Bamako en 1996.

De l'examen de la situation actuelle et des perspectives de développement de la demande en énergie et puissance électrique, il apparaît que le développement de l'électrification du pays s'effectuera essentiellement à partir de la **valorisation du potentiel hydroélectrique** dont le Mali est doté en abondance et de la **promotion d'une meilleure utilisation de l'énergie**.

La réalisation de la centrale hydroélectrique de Féloù, à partir de l'an 2000, devra être entreprise en attendant la saturation de Manantali.

Compte tenu également de la décision de réalisation du barrage de Tossaye au cours de la période considérée, il y a lieu de prévoir la réalisation d'une centrale hydroélectrique et des lignes de transport d'électricité.

Les efforts pour la promotion et le développement des ouvrages de production hydroélectrique devront être poursuivis à court terme, notamment concernant l'approfondissement des études pour les sites de Kénié, Sotuba II, Kourouba et la recherche de sites nouveaux. Le Schéma Directeur de l'Office d'Exploitation des Ressources du Haut Niger sera de cadre de référence approprié pour cela.

Les possibilités d'échanges d'électricité avec les pays voisins (Côte d'Ivoire notamment) doivent être envisagées.

#### e. Politique d'approvisionnement et de diversification énergétiques

Tenant compte de la situation énergétique, telle que présentée plus haut et des perspectives à 20 ans, la politique énergétique malienne devrait être établie sur les principes suivants :

- \* Protection des ressources ligneuses existantes et plus généralement de l'environnement écologique malien par une meilleure gestion des ressources existantes et une modernisation des activités d'approvisionnement en bois de feu qui fournira dans 20 ans plus de 80% des besoins énergétiques du pays.
- \* Amélioration de la gestion publique des divers sous-secteurs en simplifiant les procédures actuelles, en réduisant la dispersion des compétences et en utilisant au mieux les compétences du secteur privé.
- \* Accélération de la maîtrise des énergies traditionnelles et commerciales par une politique de vérité des prix, l'accroissement des programmes de foyers améliorés et l'introduction d'un programme d'économie d'énergie dans les industries et le secteur commercial.
- \* Augmentation de l'indépendance énergétique nationale en optimisant et sécurisant les approvisionnements en produits pétroliers et en valorisant économiquement les ressources énergétiques nationales.

#### **f. Besoins d'investissements et modalités de financement**

Facc à l'immensité des besoins d'investissements pour les dix prochaines années, dans l'ensemble du secteur, des programmes et projets prioritaires ont été retenus. Selon l'ordre de priorité et la disponibilité financière, il a été enregistré un certain engagement des partenaires au développement pour les opérations suivantes :

- Programme de maîtrise de l'énergie : pour un montant estimé à 850 millions de FCFA dont 500 millions de dotation initiale au fonds spécial pour le financement des mesures d'économie à travers plusieurs projets de promotion et de diffusion de foyers améliorés, de rationalisation de l'exploitation du bois et d'aménagement et de gestion des forêts dans le cadre des terroirs villageois (UNSO, FAC, Pays-Bas, Allemagne).

- Programme de promotion et de vulgarisation d'autres sources alternatives d'énergie, à travers :

- la mise en oeuvre de la stratégic de l'énergie domestique grâce à l'appui à l'Unité de Pilotage de la Stratégie et la contribution à la mise en place du système d'information et d'évaluation permanent du secteur de l'énergie domestique, pour un montant de 10 millions de dollars (crédit MLI-1998 du fonds IDA) et de 67 920 000 FCFA (Pays-Bas) ;
- l'exécution du programme régional solaire (CPI) sur fonds "Programme Indicatif Régional" pour le financement de la fourniture et de l'installation des équipements solaires (2 300 000 000 FCFA) et sur fonds "Programme Indicatif National" pour le financement solaire (1 250 000 000 FCFA) ;
- la mise en oeuvre du Programme National de Promotion de l'Utilisation du Gaz-butane dont le besoin actuel de financement est estimé à 562 millions de FCFA, la première phase du programme ayant été déjà exécutée sur financement FED.

- Programme de réhabilitation et extension des réseaux de distribution de l'électricité (1991-2000) pour un montant de 110 milliards de FCFA répartis comme suit :

- 27 milliards en production du réseau interconnecté dont 18 milliards pour la centrale hydroélectrique de Manantali; 3,6 milliards pour le thermique à Bamako, le reste pour le thermique de Sikasso ;
- 45 milliards en transport dont 14,75 milliards pour la ligne Manantali-Bamako; 19,5 milliards pour la ligne Manantali-Kayes-Frontière du Sénégal et 10,5 milliards pour la ligne Bamako-Ségou ;
- 4 milliards pour les centrales diesel de l'intérieur ;
- 34 milliards pour les réseaux de distribution dont 15 milliards pour Bamako-Kati Koulikoro, le tiers pour les autres localités électrifiées et le solde (environ 16%) est destiné aux localités dont l'électrification est prévue au cours de la décanie.

#### **g. Formes institutionnelles d'organisation et de conduite du secteur de l'énergie**

Bien que les décisions récentes dans le sous-secteur de l'électricité contribueront à améliorer sa gestion, des problèmes de fond demeurent dans le secteur énergie. Ils reflètent en partie les contraintes actuelles du Mali. Toute proposition pour améliorer la gestion du secteur de l'énergie doit cependant tenir compte de la réforme du secteur public malien qui

cst en cours, notamment le gel des effectifs et la politique de désengagement de l'Etat des activités commerciales.

Dans le souci d'une meilleure organisation du secteur de l'énergie et d'une clarification de la définition des responsabilités, la coordination des diverses activités devrait logiquement être effectuée par la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie et les décisions de fond évaluées et leur exécution suivies par un Comité Interministériel dont la création est immunitaire. Pour ce faire, la capacité de la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie à jouer ce rôle doit être renforcée, afin qu'elle puisse faire face aux contraintes de ressources matérielles et humaines.

La mise en œuvre rapide des activités de la Stratégie Energie Domestique (SED) sera menée par l'entremise de l'Unité de Pilotage de la Stratégie logée à la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie, à travers la Cellule "Demande" de la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie et la Cellule "Combustibles ligneux" de la DNFF.

La Société EDM s'occupera de la planification technique pour l'électricité et l'Office National des produits pétroliers de l'organisation du sous-secteur hydrocarbures.

La Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie, en collaboration avec diverses institutions gérera les questions relatives aux énergies nouvelles et renouvelables et à la maîtrise de l'énergie. S'agissant de ce dernier volet, la responsabilité de l'exécution des projets/interventions spécifiques appartiendrait aux sous-secteurs, aux ministères concernés et au secteur privé. La Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie n'assurerait que la définition des priorités, la coordination des efforts et si nécessaire la définition des projets.

## C. POSTE ET TELECOMMUNICATIONS

### 1. RESEAU POSTAL ET DE TELECOMMUNICATIONS

#### a. Réseau postal

Le réseau postal malien est l'un des maillons les plus faibles du réseau mondial. Les principales relations internationales qui relient le Mali à l'extérieur par voies terrestres ou aériennes (Afrique, Europe, Amérique, Asie) couvrent 70.000 km environ.

Le réseau national couvre environ 13.500 km dont 7.000 km de réseau interurbain et 6.500 km pour le régional et le local.

D'une manière générale, le réseau postal a peu évolué ces dernières années compte tenu des difficultés rencontrées par l'Office National des Postes (ONP).

#### b. Réseau de télécommunications

Le réseau international permet d'établir des communications téléphoniques ou télex directes ou par transit avec toutes les régions du monde. Il utilise :



- d'une part, un système de communication par satellite s'appuyant sur une station terrienne standard- A installée en 1992 à Sullymanbougou (Bamako) et opérant sur le système international INTELSAT ;
- et de l'autre, des artères de faisceaux hertziens (FH) vers Dakar ou Ouagadougou (PANAFTEL/ACDI), Tillabéry ou Ouahigouya (réseau du Liptako-Gourma) et Korhogo (artère CEDEAO). Le nombre de circuits internationaux, en Avril 1994, était de 108 circuits arrivée, 83 circuits départ et 88 circuits mixtes.

Ces deux modes de transmission assurent les relations du réseau national avec le système international à travers un centre de Transit International (CTI) numérique de type MT 20, installé en 1984 à Bamako, disposant de 660 circuits dont 457 raccordés.

*Les artères FH mentionnées, constituent les liaisons internationales de voisinage. Elles doivent toutes faire l'objet de modernisation ou de remplacement. La situation est satisfaisante en ce qui concerne le CTI et le centre de communication par satellite de Sullymanbougou qui devront subir des extensions avec les prochains projets.*

Le réseau national des télécommunications a une structure étoilée centrée sur le district de Bamako. La densité téléphonique (nombre de téléphone pour 100 habitants) est très faible : 0,11 en 1989 et 0,17 aujourd'hui pour une moyenne africaine d'environ 1,5 et une moyenne mondiale dépassant 10. Aussi, malgré le volume important des investissements réalisés, la couverture du pays en moyens de télécommunications modernes et fiables reste-t-elle très insuffisante.

Si l'accès au réseau international s'effectue aujourd'hui avec une disponibilité et une qualité de service suffisantes, le réseau national, outre son insuffisance (densité 0,17), connaît des problèmes de vétusté et d'obsolescence et un taux de croissance faible.

## 2. MOYENS ET EQUIPEMENTS

### a. Poste

98 bureaux et guichets, 29 correspondants postaux et 45 véhicules (2 et 4 roues).

### b. Télécommunications

\* Commutation : 11 centres automatiques analogiques de type pentaconta et janus Epsilon, 3 centres numériques, 31 centres manuels, un centre télex et 4 zones de téléphonie morale

\* Réseaux locaux : du District de Bamako et des régions

\* Réseau de transmission : 3223 km de long.

### **3. POLITIQUES ACTUELLES D'AMENAGEMENT**

#### **a. Stratégies**

- Poste : Recherche d'une plus grande efficacité, de plus de rentabilité et de productivité.

- Télécommunication : Choix judicieux des techniques et des équipements s'appuyant sur les infrastructures existantes et intégrant les besoins de connectivité sur le plan régional ;
  - Adéquation de la formation aux exigences des nouveaux équipements et d'une gestion plus commerciale ;
  - Exploitation rationnelle et entretien des infrastructures existantes.

#### **b. Problèmes et perspectives**

##### Problèmes

- Insuffisance de bureaux et d'équipements ;
- insuffisance et vétusté du réseau ;
- manque d'entretien des locaux et équipements ;
- bas niveau des tarifs postaux actuels ;
- personnel pléthorique et inadéquation Formation/emploi de type commercial ;
- problématique de la privatisation et de la déréglementation ;
- absence de comptabilité analytique.

##### Perspectives

- Poste
  - Restructuration en entreprise de type commercial

##### Télécommunication

- satisfaction d'une demande estimée à 32000 abonnés à l'horizon 1997 ;
- création des conditions de mise œuvre du réseau numérique à intégration de services ;
- renforcement de la gestion de type commercial.

#### **c. Coûts et modalités de financement**

Les objectifs à moyen terme sont estimés à plus de 38 milliards de F CFA dont 95% pour les Télécommunications et 5% pour la poste. Plus de 80% de ce montant est financé par l'aide extérieure (prêts et subventions).

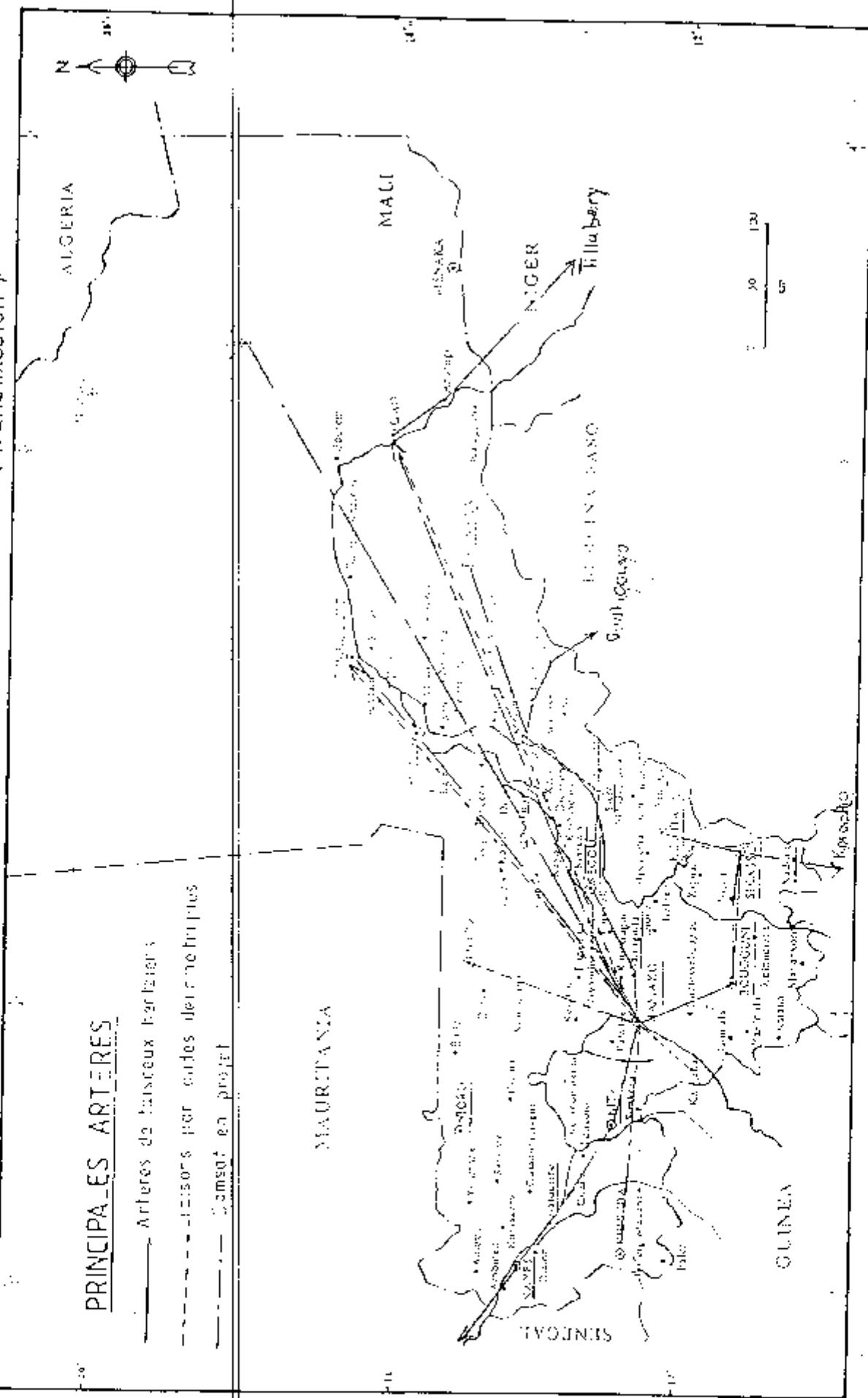
#### **d. formes institutionnelles et de gestion**

- Administration Publique : Ministère de la Culture et de la Communication
- Sociétés : Office National des Postes (ONP); Sociétés des télécommunications du Mali (SOTELMA).

Réseau National de Télécommunications

Transmission }

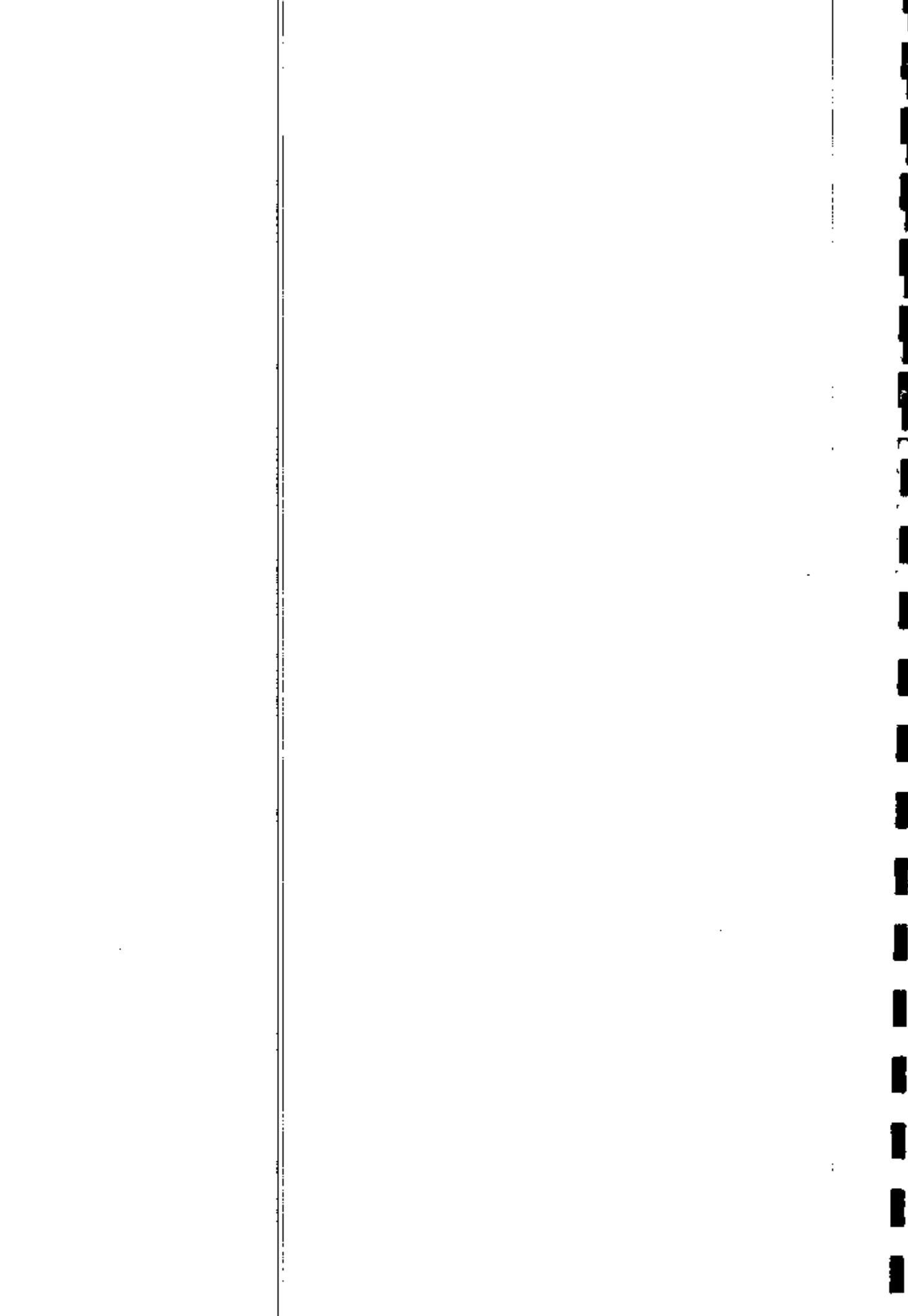
PRINCIPALES ARTÍCULOS



#### **4. CONCLUSION**

La restructuration de l'OPT en trois services indépendants, cas unique en Afrique, a amputé la Poste de ses traditionnels services financiers, à vocation commerciale, ramenant ainsi sa mission essentiellement à celle de service public et favorisant du coup son insolvabilité.

L'organisation et la structure des Poste et Télécommunications est actuellement, pour des raisons d'efficacité, de type déconcentré. Les Directions Régionales jouissent d'une certaine autonomie de gestion limitée, toutefois, par les délégations de pouvoirs des Directions Générales. En tout état de cause, la décentralisation de ces organismes nécessiterait la création de sociétés à autonomie de gestion.



## **DEVELOPPEMENT HUMAIN**

	<b>SOMMAIRE</b>
	Pages
<b>DÉVELOPPEMENT HUMAIN</b>	103
<b>I. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES ET CROISSANCE URBAINE</b>	107
INTRODUCTION	107
A. VILLES ET FAITS DEMOGRAPHIQUES AU MALI	107
B. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES DE LA CROISSANCE URBAINE	111
<b>II. TYPOLOGIE ET HIERARCHIE DES VILLES</b>	123
A. HIERARCHIE URBAINE ET NIVEAUX D'EQUIPEMENT	123
B. PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE DU DISTRICT DE BAMAKO	127
<b>III. AMENAGEMENT URBAIN, POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT</b>	143
A. POLITIQUE DE L'AMENAGEMENT URBAIN DES VILLES	143
B. POLITIQUES SECTORIELLES DE L'EQUIPEMENT URBAIN	147
<b>IV. SANTE, HYGIENE, EAU, ASSAINISSEMENT</b>	150
A. LA SANTE	150
B. POLITIQUE D'HYGIENE, D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT	157
<b>V. EDUCATION, FORMATION, RECHERCHE-DEVELOPPEMENT, SPORTS, CULTURE</b>	166
A. EDUCATION	166
B. ALPHABETISATION FONCTIONNELLE	167
C. POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE RECYCLAGE	170
D. POLITIQUE DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	170
E. POLITIQUE DE COMMUNICATION, DE DIFFUSION, DE L'INNOVATION ET DE VULGARISATION	173
F. POLITIQUE ARTISTIQUE, CULTURELLE ET SPORTIVE	174
G. L'ACTION SOCIALE	175
<b>VI. L'ACTION DES ONG DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT</b>	176
INTRODUCTION	176
A. SITUATION DES ONG AU MALI	176
B. CAPACITE D'INTERVENTION DES ONG DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT	179
C. LIMITES DES ACTIONS DES ONG	182
D. PROPOSITION D'AMELIORATION DE LEUR EFFICACITE ET DE LEUR IMPACT CONCLUSION	183
<b>VII. PARTICIPATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL</b>	187
A. SANTE	187
B. EDUCATION	187
C. EMPLOI	189
D. PLACE ET PARTICIPATION DE LA FEMME DANS LA VIE POLITIQUE	193
E. PROBLEMES RENCONTRES PAR LES FEMMES POUR LEUR INSERTION	193
F. PROPOSITIONS DE PARTICIPATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	197

# I. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES ET CROISSANCE URBAINE

## INTRODUCTION

Une des caractéristiques principales de l'évolution des villes au Mali a trait à la disparition ou à la stagnation d'anciennes villes telles que Oualata, Koumbi Saleh, Djenné, Tombouctou et Gao, et une croissance galopante de centres urbains de création récente (dont notamment Bamako). Ces villes ont en commun qu'elles doivent leur existence essentiellement à l'influence des relations, surtout économiques et politiques, avec le monde extérieur, qu'il s'agisse de l'Afrique du Nord du temps des anciens royaumes ou de l'Europe pendant la domination coloniale.

Cette dépendance continue et l'absence d'une dynamique interne n'a pas manqué de laisser des traces dans l'évolution, la structure et la hiérarchie des villes au Mali. Le processus d'urbanisation est un exemple typique de développement d'une ville dominante (la capitale), d'une catégorie de villes moyennes qui est faiblement représentée et d'une multitude de petites villes et de villages. Le centre de gravité de l'urbanisation au Mali est située dans le triangle Bamako-Mopti-Sikasso, ce qui s'explique par le fait que jusqu'à présent, les meilleures potentialités et perspectives économiques se trouvent dans cette zone. Aussi, les villes situées dans cette partie du pays enregistrent-elles le rythme de croissance le plus élevé.

### A. VILLES ET FAITS DEMOGRAPHIQUES AU MALI

Le processus d'urbanisation dans le tiers-monde se caractérise par une croissance accélérée depuis l'indépendance des pays en voie de développement, et notamment en Afrique où le taux de croissance urbaine est élevé (6% contre 5,8% pour les autres continents). Le Mali, avec un taux actuel d'urbanisation s'élevant à 21,9% contre 8,8% en 1960, reste peu urbanisé par rapport aux pays voisins comme le Sénégal (36%) et la Côte d'Ivoire (45%).

Cependant, le processus d'urbanisation au Mali ne date pas d'aujourd'hui. En effet, les fouilles archéologiques faites récemment près de Djenné sur le site de JENNE-DJENO font remonter le fait urbain dans cette région au 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> siècle avant J.C. Le moyen âge est une époque de véritable renaissance urbaine dans cette partie de l'Afrique. La période coloniale favorisera à son tour l'émergence d'autres villes au Soudan. Pendant l'époque précoloniale, on y notait déjà l'existence de villes : Djenné, Tombouctou et Gao, villes intellectuelles, religieuses et commerciales importantes pendant les empires moyenâgeux de l'Afrique de l'ouest.

Ces villes qui ont connu un développement remarquable avant la période coloniale, étaient soit des centres en liaison avec des voies d'échanges entre régions de productions complémentaires, soit des cités liées à la puissance d'un royaume. Il s'agit de villes comme Djenné, Tombouctou, Gao, Sikasso, Ségou.

Aujourd'hui, certaines de ces villes comme Djenné, Tombouctou... ont perdu de leur prestige et de leur vitalité en raison de l'affaiblissement ou de la disparition de leurs anciennes fonctions et du changement de direction des grands axes de commerce qui pendant longtemps, étaient transsahariens. D'autres villes, en léthargie à la décadence des empires, se sont redynamisées au cours de la période coloniale pour devenir de véritables métropoles régionales. C'est le cas de villes telles que Ségou, Sikasso et Gao, dont la moment de la chute des empires, et qui ne reprit de l'essor que pendant la colonisation en tant que sièges de l'administration française. A la même époque, des centres comme Bamako et Kayes commençaient à se développer.

Ainsi, si de façon générale, le "décollage" de l'urbanisation en Afrique se situe après la seconde guerre mondiale, au Mali en revanche, le phénomène urbain est très ancien. En effet, le Mali est l'un des rares pays de la sous-région ouest-africaine à connaître une génération de vieilles villes antérieures à la colonisation européenne et à disposer, à l'instar des pays d'urbanisation récente, de villes contemporaines issues de la colonisation. Aujourd'hui, les villes maliennes peuvent être réparties entre trois grandes générations de villes : les villes anciennes, les villes coloniales, et les villes récentes.

## 1. L'URBANISATION PRÉ-COLONIALE

L'apogée de l'Empire du Mali a vu l'ascension de deux grandes villes, Tombouctou et Djenné qui resteront les seuls centres urbains jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle.

Le moteur du développement de ces deux villes est le commerce dont l'essor fit d'elles également des foyers remarquables de culture musulmane.

Leur importante fonction commerciale s'explique par leur situation géographique et économique : en effet, Tombouctou et Djenné se trouvaient sur la route du sel du nord et de l'or du sud et ont pleinement tiré profit des échanges de ces deux produits essentiels.

L'essor du commerce à son tour explique la fonction culturelle de Tombouctou et Djenné, fonction se manifestant à travers l'affluence de juristes, la multiplication des écoles coraniques, le développement de la littérature arabe etc... Tombouctou devint ainsi un centre universitaire célèbre en rapport avec les Universités du Caire, de Fès etc...

## 2. L'URBANISATION DE LA PÉRIODE COLONIALE

Si les villes dans les pays riches se sont développées sous l'influence de la révolution industrielle, l'urbanisation au Mali, comme dans beaucoup de pays colonisés, était fonction des exigences du colonialisme. Villes administratives et commerciales, elles servaient de relais entre la France et l'intérieur du pays et se développaient ainsi.

Celles à croissance rapide (Bamako, Kayes, Ségou et Sikasso) étaient situées dans le sud et l'ouest du pays, zone offrant les meilleures possibilités du point de vue économique.

Lorsque la colonie du Soudan obtint son individualité en 1890, le premier problème à résoudre fut celui du choix d'un chef-lieu, ce qui favorisa les villages de Kayes et de Bamako : Bamako s'est développée plus à cause de ses fonctions politiques et

administratives que de celles commerciales; Kayes grâce à ses fonctions administratives, militaires et commerciales, Ségou sous l'influence de l'Office du Niger et Sikasso à cause de sa situation de plaque tournante entre la forêt et la savane, ce qui lui a conféré le rôle de centre de transformation des produits agricoles régionaux. Plus tard, des villes comme San, Mopti, Koulikoro et Niort amorcèrent leur développement. Bamako apparut comme première ville du pays.

En effet, des agglomérations comme Mopti, Kati, Kayes et surtout Bamako qui n'étaient que des centres bien modestes ont ainsi vu s'affirmer ou se diversifier leurs fonctions au cours de la période coloniale. Elles étaient des centres de collecte de produits destinés à l'exportation ou à la distribution des biens manufacturés importés d'Europe par les grandes maisons coloniales de commerce comme la CFAO, la SCOA, Maurel et Prom, Peyrissac, Buhan et Tasseire, Dévès et Chaumet... qui y entretenaient des comptoirs de commerce. Le développement de ces villes était essentiellement fonction de leurs relations économiques et politiques avec le monde extérieur. Avec l'indépendance, elles ont acquis de nouvelles fonctions et doivent constamment s'adapter à un nouvel environnement politique et économique aussi bien national qu'international.

Les anciens centres urbains ont donc été repris et une nouvelle trame urbaine mise en place. Toutefois, cela n'a pas provoqué le développement de grands centres, la plupart n'étant que de petits postes administratifs avec au sommet de l'échelle Bamako et Kayes.

La présence de l'administration a contribué à la formation de centres secondaires auxquels il faut ajouter Tombouctou et Djenné. La promotion d'une vingtaine d'agglomérations au rang de chefs-lieux de cercle leur a permis de devenir de véritables noyaux vis-à-vis des régions alentour. Le commerce a suivi et avec lui une certaine richesse. Bamako, Kayes et Mopti étaient communes mixtes dès 1920. Ces villes ainsi que Ségou, Sikasso et Tombouctou, puis Gao prenaient, après 1945, une prééminence à l'égard des villes voisines qui recevaient les échelons intermédiaires des services publics.

L'attrait de ces centres administratifs en même temps qu'il favorisait leur rapide développement a également provoqué leur "saturation".

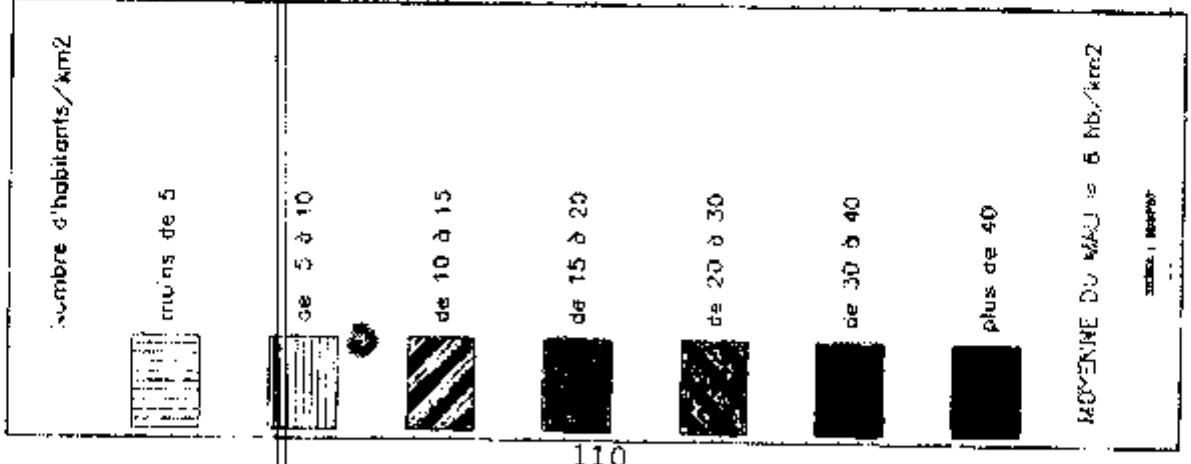
Néanmoins, l'urbanisation demeure encore faible, la population urbaine ne représentant que 308.833 habitants, soit 8,8% d'une population globale, s'élevant à 3 484 500 habitants en 1960 (4.100.000 d'après les résultats de l'Enquête démographique organisée en 1960-61).

### **3. L'URBANISATION POST-COLONIALE**

L'évolution urbaine depuis l'indépendance se caractérise par une croissance générale des villes quelque soit leur taille.

Entre 1960 et 1987, les taux d'urbanisation suivants ont été observés : 8,8% en 1960, 10,4% en 1970, 17,0% en 1976 et 21,9% en 1987.

Cette croissance est essentiellement le fait des villes de 10 000 habitants et plus et accessoirement de celles de moins de 10 000 habitants. Les variations enregistrées sont les suivantes :



DENSITE DE POPULATION (Recensement 1987)

SOURCE : INSEE/PROUDHOME - Projai Multibrodes

- en 1960 sur une population urbaine de 308 833 habts, les villes de 10 000 habts et plus totalisaient 259 800 personnes (84,1%) contre moins de 50 000 pour celles de moins de 10 000 ;
- en 1965 sur une population urbaine estimée à 432 600 âmes, la première catégorie totalisait 330 000 habts (76,3%) contre 102 000 pour la seconde ;
- en 1970, on notait un total urbain de 525 900 personnes soit 422 000 (80,2%) pour les villes de plus de 10 000 habts et 103 900 pour celles de moins de 10 000 ;
- en 1976 sur une population urbaine de 1 090 354 habts, les villes de plus de 10 000 habts abritaient 870 416 personnes (79,8%) contre 219 938 dans celles de moins de 10 000 ;
- en 1987, sur une population urbaine de 1 690 289 habitants, les proportions étaient respectivement de 1 344 460 (79,5%) et de 345 829.

Aussi, le constat suivant peut-il être fait : la diminution régulière, bien qu'encore faible, de la part des catégories de villes de plus de 10 000 habitants par rapport à celle des villes de moins de 10 000.

Parmi les villes de 10 000 habitants et plus, cette croissance semble favoriser quatre villes : Bamako qui devient de plus en plus polarisante, Ségu, Mopti et Sikasso avec respectivement 658 275, 88 135, 74 771 et 73 859 habitants.

Une des caractéristiques de l'urbanisation actuelle est en outre l'élosion de petits centres nainement urbains. Cette dernière tendance est le fait de l'indépendance qui a donné naissance, à partir de 1960, à la déconcentration administrative. Des villages ont été choisis comme chefs-lieux administratifs. Il s'agit de petits centres commerciaux comme Diafarabé et Ténenkou, de localités situées dans les zones de peuplement denses mais aussi de villages quelconques pour des raisons de distribution spatiale. En dépit de la médiocrité de leur population, ces nouveaux postes administratifs assurent une fonction d'organisation et d'encaissement des campagnes. Leur rôle s'est renforcé mais leur promotion est trop récente pour que leur chiffre de population l'enregistre. En effet, beaucoup d'entre elles sont restées de gros villages aux activités essentiellement rurales pendant que quelques-unes encore plus récentes sont soit des sites de barrages comme Manantali, Sélingué, Markala, soit des centres agricoles comme Niono, Dioro...

## B. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES DE LA CROISSANCE URBAINE

### 1. DONNEES GENERALES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE AU MALI (PAR REGION, PAR TRANCHE D'AGE, PAR MILIEU ET PAR SEXE)

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1987, la population du Mali s'élève à 7 696 348 habitants avec un taux d'accroissement naturel (TAN) de 3,7 (un des taux les plus élevés au monde), d'où un doublement de la population en 23 ans, si cette tendance se poursuivait. Le TAN est de 3,75% en milieu rural contre 3,51% en milieu urbain.

D'après les résultats du RGPH, cinq régions du Mali avaient une population totale supérieure à un million d'habitants; ce sont Ségu avec 1.339.631 (17,4%), Sikasso 1.310.810

TABLEAU : REPARTITION DE LA POPULATION PAR REGION  
ET PAR SEXE AU MALLI

AGE	REGION	POPULATION		TOTAL	%
		FEMININ	MASCULIN		
0-4 ANS	KOUlikoro	1 067 037		13,6	
5-9 ANS		1 197 968		15,6	
10-14 ANS	KASSO	1 310 812		17,0	
15-19 ANS	SEGOU	1 339 631		17,4	
20-24 ANS		1 282 617		16,7	
25-29 ANS	TOMBOUCTOU	459 318		6,0	
30-34 ANS	GAG/KIDAL	380 722		4,9	
35-39 ANS	DISTRICT DE BAMAKO	656 275		8,6	
40-44 ANS	ENSEMBLE MALLI	7 696 349		100	
TOTAL	RGP 1987	16 902 289		21,9	

TABLEAU : REPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'AGE  
ET PAR SEXE AU MALLI

AGE	REGION	SEXE		TOTAL	%
		FEMININ	MASCULIN		
0-14 ANS	KOUlikoro	1 734 232	491	1 401 314	50,9
15-19 ANS		2 043 724	51,1	1 604 216	45,9
20-24 ANS	KIDAL	146 041	49,9	146 510	50,0
25-29 ANS	SEGOU	11 535	26,3	8 629	43,3
30-34 ANS	SEGOU	1 535 637	51,1	1 360 711	48,9
TOTAL	RGP 1987	16 902 289		7 696 349	100

SOURCE : RGP 1987

TABLEAU : REPARTITION DE LA POPULATION PAR REGION  
ET PAR SEXE

REGION	SEXE		TOTAL	%
	FEMININ	MASCULIN		
KAYES	141 051	13,2	925 910	35,3
KOULIKORO	140 427	11,7	1 057 541	32,3
SÉGOU	145 339	14,9	1 175 486	35,7
SEGOU	230 066	17,2	1 109 565	32,3
KOFTI	163 070	12,7	1 119 547	37,3
TOMBOUTOU	83 974	18,3	375 344	81,7
GAG/KIDAL	78 050	20,5	302 672	45,5
DISTRICT DE BKO	658 276	100	-	-
TOTAL	1 690 289	21,9	6 006 059	78,1

SOURCE : RGP 1987

TABLEAU : REPARTITION DE LA POPULATION PAR REGION  
ET PAR MILIEU

REGION	MILIEU		TOTAL
	URBAIN	RURAL	
KAYES	141 051	13,2	925 910
KOULIKORO	140 427	11,7	1 057 541
SÉGOU	145 339	14,9	1 175 486
SEGOU	230 066	17,2	1 109 565
KOFTI	163 070	12,7	1 119 547
TOMBOUTOU	83 974	18,3	375 344
GAG/KIDAL	78 050	20,5	302 672
DISTRICT DE BKO	658 276	100	-
TOTAL	1 690 289	21,9	6 006 059

SOURCE : RGP 1987

(17%), Mopti 1.282.617 (16,7%), Koulikoro 1.197.968 (15,6%) et Kayes 1.067.007 (13,8%). Si les deux régions du Nord, Tombouctou et Gao, avaient respectivement 459.318 (6%) et 380.722 habitants (4,9%), le district de Bamako quant à lui comptait à l'époque 658.275 habitants (8,6%).

La structure de la population malienne est caractérisée par une forte proportion de jeunes, conséquence de la fécondité élevée des femmes en âge de procréer. Les jeunes de moins de 15 ans sont au nombre de 3.535.246, soit 45,9% de la population totale. Les personnes âgées de 15 à 64 ans (3.848.027) représentent par contre 50% et celles de plus de 65 ans 3,9% de l'ensemble de la population.

La répartition par milieu révèle que cette population comprend 6.006.059 ruraux (78,1%) et 1.690.289 citadins (21,9%). Quant à la répartition par sexe, on observe une légère pré-dominance des femmes (3.935.637) sur les hommes (3.760.711) ; elles représentent 51,1% de l'ensemble de la population malienne.

En définitive, les problèmes de population auxquels le Mali est confronté se résument à :

- l'accélération de la croissance de la population ces dernières années : le taux d'accroissement naturel de la population est passé de 2,5% (en 1976) pour atteindre 3,7% par an en 1987;
- le niveau assez élevé de l'indice synthétique de fécondité qui est passé de 6,2 enfants par femme en 1976 à 6,77 enfants par femme en 1987;
- une baisse régulière depuis les trente dernières années de la mortalité : de 28‰ en 1960 elle est passée à 18‰ en 1976 et se situe actuellement à 13‰ (RGPH de 1987);
- l'importance de la population juvénile : les moins de 15 ans et de 20 ans représentent respectivement 46% et 55% de la population totale;
- l'importance des migrations internes : liées aux conditions de vie dans les zones rurales et aux conséquences de la sécheresse, elles ont profondément affecté la répartition géographique de la population.

Quant à l'urbanisation, elle est passée de 17,0% en 1976 à 21,9% en 1987. Le district de Bamako est devenu la zone de prédilection par excellence des migrants.

Par ailleurs, les migrations internationales constituent une donnée permanente de la vie socio-économique de la population malienne. Le taux net de migration est négatif (-1,8%) entre 1976 et 1987 selon le RGPH de 1987.

## 2. TYPOLOGIE DES VILLES ET PROBLEMATIQUE DES CROISSANCES URBAINES

D'après le RGPH, sont considérées comme centres urbains au Mali les agglomérations de 5.000 habitants et plus, les chefs-lieux de région, de cercle et de commune.

Aussi, le Mali comptait-il 79 villes en 1987 contre 60 en 1976 et seulement 28 en 1970. Elles abritaient 1.690.289 habitants, soit un taux d'urbanisation de 21,9% contre 10,4% en 1970 et seulement 8,8% en 1960.

Tableau n° 5 : Evolution du taux d'urbanisation au Mali

Année	Population totale	Population urbaine	Taux d'urbanisation
1960	1 484 500	308 833	8,8%
1965		-	-
1970	5 056 730	525 980	10,4%
1976	6 194 918	1 090 354	17,0%
1987	7 690 348	1 690 289	21,9%
Tx d'augmentation	2,9%	6,4%	-

Bien que le Mali soit l'un des pays de la sous-région où existe une véritable tradition urbaine, le taux d'urbanisation y reste encore faible.

#### a. L'urbanisation du Mali depuis l'indépendance

Toutefois, cette faiblesse du taux d'urbanisation cache souvent la vigueur avec laquelle s'accomplit le développement urbain : en effet, la population urbaine est passée de 308 833 habitants en 1960 à 1 690 289 habitants en 1987, soit une augmentation de 6,4% en moyenne par an au cours des trente dernières années. L'ensemble de la population ne progressait qu'au rythme de 2,9% par an au cours de la même période. Bamako est le symbole de cette urbanisation malienne devenue vigoureuse à partir de 1960. Aujourd'hui, le phénomène se généralise à l'ensemble de l'espace national.

Tableau n° 6 : Evolution de la population urbaine par circonscription administrative au Mali

Année	Bamako	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Ensemble
1960	129 300	47 810	16 000	32 026	41 500	26 797	7 400	12 000	308 833
1976	419 239	104 983	85 309	113 864	157 177	109 866	50 095	44 575	1 084 623
1987	658 275	161 097	140 427	195 330	220 066	163 070	83 974	78 060	1 690 289
% pop. urb. en 1987	38,9%	6,4%	8,3%	11,6%	13,6%	9,6%	5,0%	4,6%	100%

La population urbaine du Mali est très inégalement répartie entre les principales circonscriptions administratives du pays : plus des deux tiers de cette population (72,4%) habitent dans la partie sud (district de Bamako ; régions de Koulikoro, de Sikasso et de Ségou). Si l'on exclut la partie sud-est (région de Mopti) ce chiffre atteint 82% de l'ensemble de la population urbaine de notre pays. Cependant, Bamako à elle seule renfermait en 1987 environ 40% de la population urbaine du pays contre près de 42% en 1960. L'on assiste donc progressivement à un allégerement du poids démographique de la capitale en dépit des apparences.

La concentration urbaine s'est poursuivie sur le plan national à un taux de 6,4% entre 1960 et 1987. Le rythme a été surtout plus rapide dans les régions de Tombouctou, Gao et Koulikoro ; les régions de Kayes et de Ségou et le district de Bamako ont par contre enregistré les plus faibles taux au cours de la dite période.

Cependant, plusieurs phases sont observables dans le processus de la concentration urbaine :

- de 1960 à 1976, l'urbanisation se fait à un rythme accéléré (plus de 8% par an) notamment dans les régions de Tombouctou, de Koulikoro et de Mopti ;
- de 1976 à 1987, l'on assiste à une désaccélération du mouvement : il tombe à moins de 4% par an. Deux remarques s'imposent cependant : la poursuite, certes à un niveau beaucoup moins élevé, de l'urbanisation dans la partie nord (où le phénomène est ancien) d'une part et d'autre part la naissance d'un nouveau et dynamique pôle d'urbanisation dans la partie méridionale du pays (région de Sikasso). Le taux d'urbanisation par circonscription administrative reste cependant encore faible.

Tableau n° 7 : Evolution de la population urbaine par circonscription administrative

REGION	1960	1976	1987	Augmentation
Kayes		11,4%	13,2%	+ 1,8
Koulikoro		9,1%	11,7%	+ 2,6
Sikasso		10,4%	14,9%	+ 4,5
Ségou		14,5%	17,2%	+ 2,7
Mopti		10,7%	12,2%	+ 2,0
Tombouctou		10,2%	18,3%	+ 8,1
Gao		12,0%	20,5%	+ 8,5
Bamako district		100%	100%	0
Ensemble		17,0%	21,9%	+ 4,9

En revanche, une observation du phénomène en 1976 et en 1987 montre assez bien toute la dynamique urbaine qui est résolument en cours depuis deux décennies.

Tableau n° 8 : Evolution et répartition de la population urbaine par circonscription administrative

REGION	Tx acc. 1960-1976	Tx acc. 1976-1987	Tx acc. 1960-1987
District de Bko	7,6%	4,0%	6,4%
Kayes	5,3%	2,9%	4,3%
Koulikoro	11,0%	4,1%	8,7%
Sikasso	8,2%	4,9%	6,8%
Ségou	8,6%	3,1%	6,3%
Mopti	9,2%	3,2%	6,7%
Tombouctou	12,6%	4,8%	9,4%
Gao	8,5%	5,1%	7,1%
Ensemble	8,1%	3,9%	6,4%

Le taux d'accroissement de la population urbaine demeure donc assez élevé aussi bien dans la boucle du Niger (régions de Tombouctou et de Gao) que dans le centre et le sud du Mali (régions de Koulikoro et de Sikasso).

L'observation flue du phénomène urbain à l'échelle des différentes circonscriptions administratives laisse apparaître quatre modèles d'urbanisation :

- celui des régions sahariennes : l'urbanisation se fait essentiellement par un renforcement de la population des villes déjà existantes au détriment de la campagne;
- celui du sud du pays où le renforcement démographique des anciennes villes s'accompagne de l'émergence de nouvelles villes ;
- celui de la capitale, érigée depuis 1977 en district et qui draine des populations de toute origine ;
- enfin l'exemple de la partie occidentale (région de Kayes) où le taux moyen annuel d'accroissement de la population urbaine demeure assez faible.

Les différentes villes peuvent être classées en fonction de leur taille démographique.

#### b. Les catégories démographiques de villes

##### \* Répartition et évolution numérique des villes

Tab. 9: Répartition et évolution numérique des villes selon leur importance démographique

Catégorie de ville	1960 Effectif	%	1970 Effectif	%	1976 Effectif	%	1987 Effectif	%
Villes de moins de 10.000 habts	12	60%	15	53%	42	70,0%	57	72,2%
10 000 à <20000habts	4	20%	8	28%	9	15,0%	8	10,1%
20 000 à 50 000 habts	3	15%	4	14,2%	6	10,0%	8	10,1%
50 000 à 100000habts	0	0%	0	0%	2	3,3%	5	6,3%
plus de 100.000hab	1	5%	1	3,5%	1	1,7%	1	1,3%
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>100 %</b>	<b>28</b>	<b>100 %</b>	<b>60</b>	<b>100 %</b>	<b>79</b>	<b>100 %</b>

Trois remarques s'imposent à l'examen de ce tableau :

- la prédominance numérique des petites villes de moins de 10 000 habitants (au nombre de 57 en 1987 et estimées à un nombre de 73 actuellement) dans l'armature urbaine : elles représentent aujourd'hui plus des deux tiers de l'effectif des villes du pays et n'abritent cependant qu'un peu plus de 20% de la population urbaine du pays;
- l'émergence tardive et l'augmentation rapide des villes moyennes (50 000 à 100 000 habitants). En effet, ayant fait leur apparition seulement au cours de la décennie soixante-dix, elles ont en l'espace de onze années, vu leur nombre doubler. Aux villes de la vallée du Niger (Ségou et Mopti en 1976) se sont jointes Kayes à l'ouest et celles du sud

## EVOLUTION DE LA POPULATION PAR ARRONDISSEMENT (1979-1987)

Croissance négative  
(inférieure à zéro)

0,01 - 0,70% par an

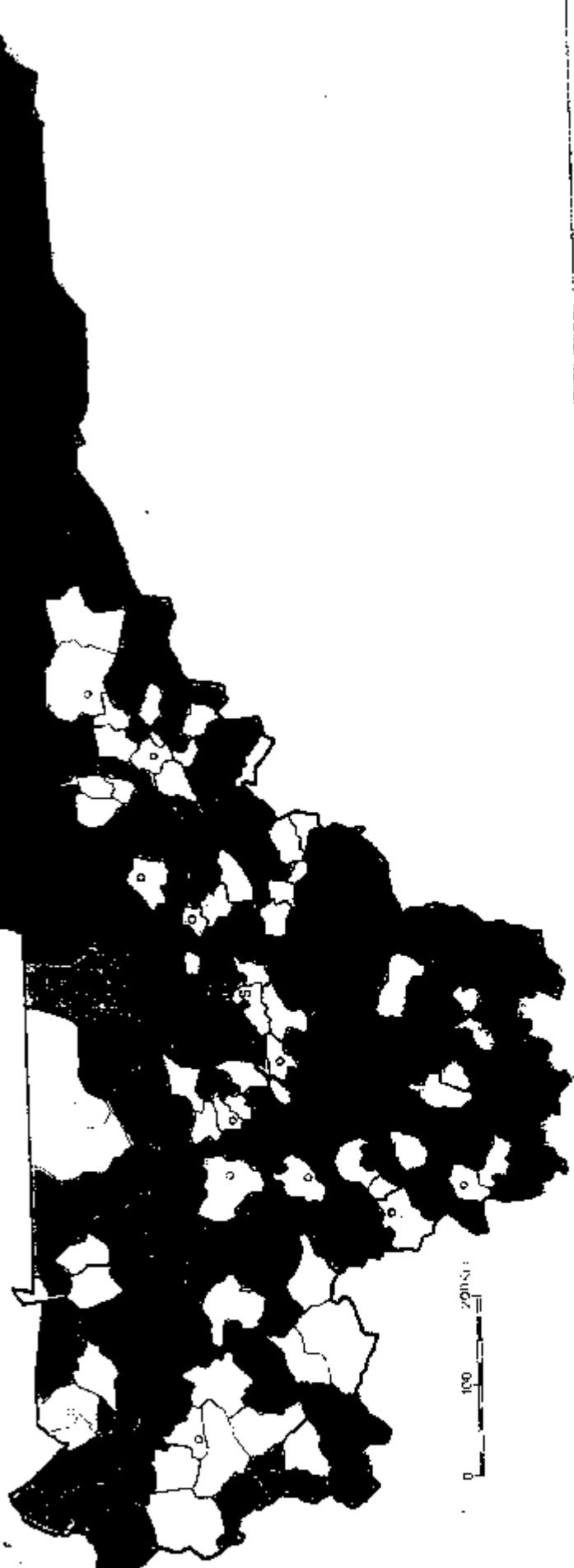
0,71 - 1,40% par an

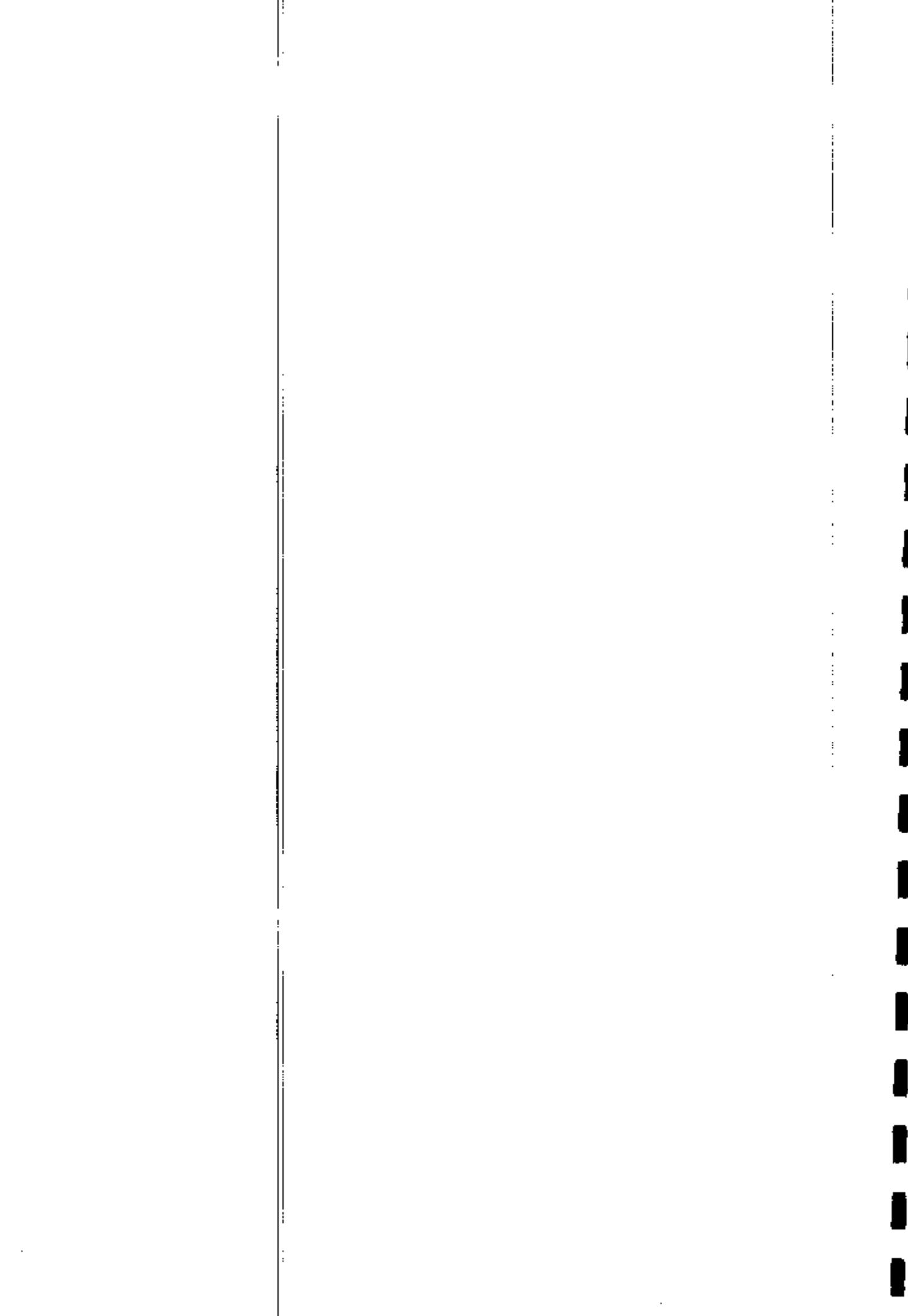
1,41 - 2,10% par an

2,11 - 2,80% par an

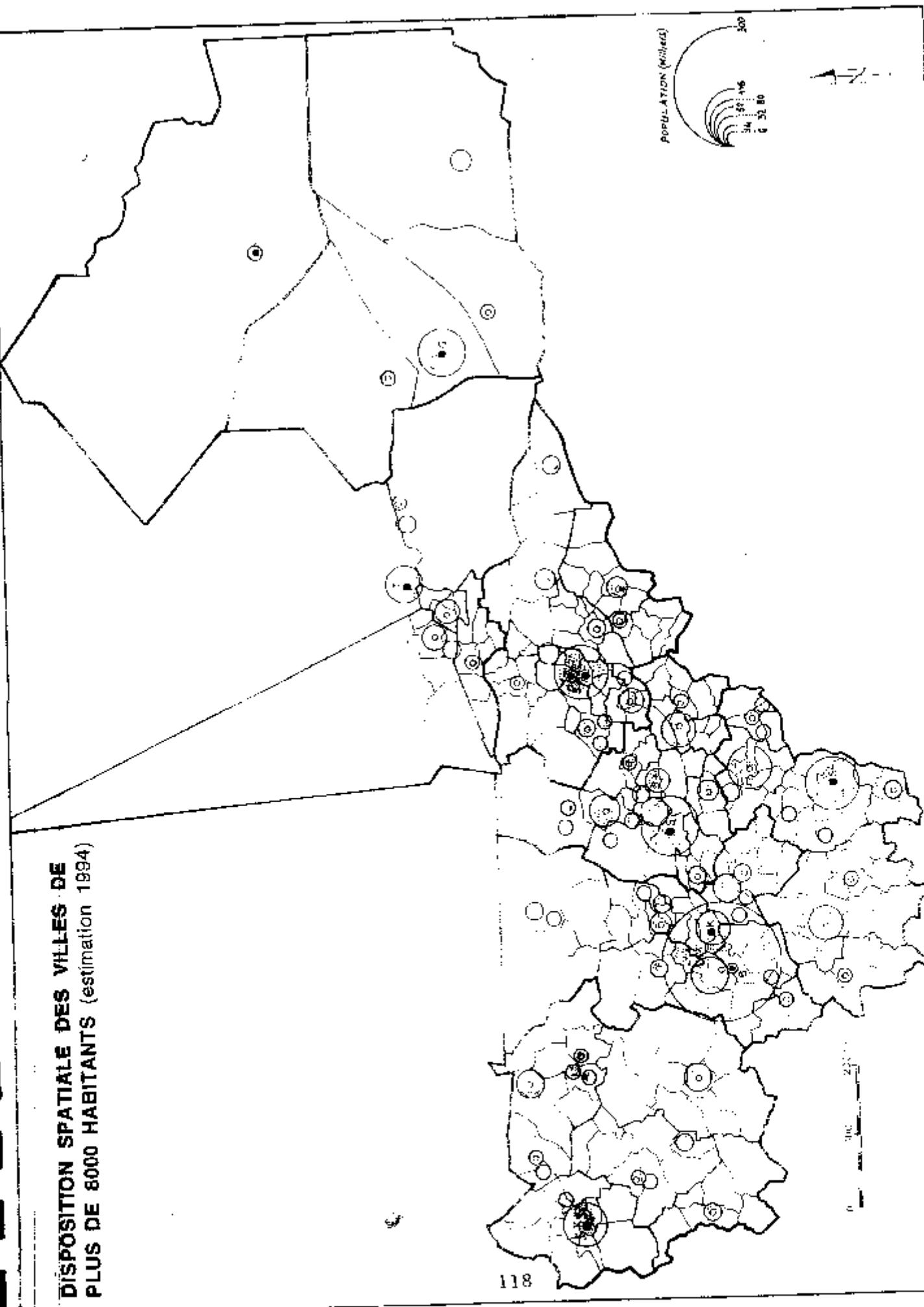
2,81 - 3,60% par an

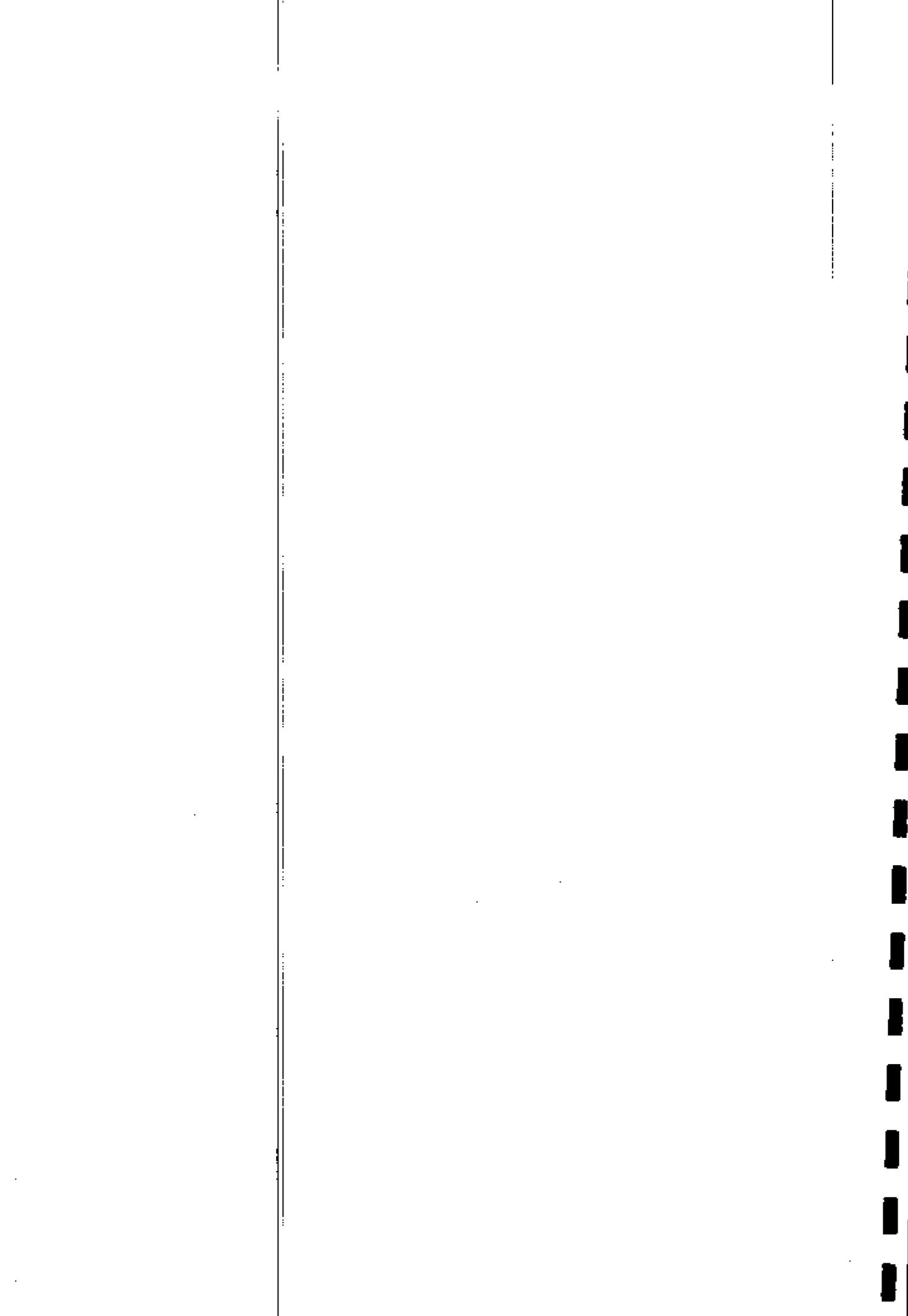
> 3,60% par an





**DISPOSITION SPATIALE DES VILLES DE  
PLUS DE 8000 HABITANTS (estimation 1994)**





comme Sikasso (et bientôt Koutiala) et de la boucle (Gao) en 1987. Elles contribuent ainsi lentement à corriger le phénomène de macrocéphalie de la capitale Bamako ; un monopole de la capitale dans la catégorie des grandes villes depuis l'accession du pays à l'indépendance nationale. Elle fit passer sa population de 129 300 en 1960 à 658 275 habitants en 1987.

#### • Evolution de la population urbaine

L'ensemble de ces villes peuvent être regroupées en cinq catégories :

- les villes de moins de 10 000 habitants ;
- les villes de 10 000 à moins de 20 000 habitants ;
- les villes de 20 000 à moins de 50 000 habitants ;
- les villes de 50 000 à moins de 100 000 habitants ;
- les villes de 100 000 habitants et plus.

**Tableau n°10: Evolution et répartition de la population urbaine du Mali par catégorie de ville**

TAILLE DES VILLES	1960	%	1976	%	1987	%
Villes de - de 10 000 habis	49 033	15,9%	219 938	20,2%	345 829	20,5%
10 000 à < 20 000 habis	54 500	17,6%	130 267	11,9%	111 306	6,6%
20 000 à < 50 000 habis	76 000	24,6%	202 162	18,6%	231 855	13,7%
50 000 à < 100 000 habts	-	-	118 748	10,9%	343 024	20,3%
100 000 habts et plus	129 300	41,9%	419 239	38,4%	658 275	38,9%
<b>TOTAL</b>	<b>308 833</b>	<b>100 %</b>	<b>1 090 354</b>	<b>100 %</b>	<b>1 690 289</b>	<b>100 %</b>

Il existe un important déséquilibre dans la répartition démographique des villes du Mali :

- la population urbaine était essentiellement regroupée en 1987 dans la capitale et dans les petites villes de moins de 50 000 habitants avec respectivement 38,9% et 40,8% des effectifs ;
- le poids de la capitale et surtout des petites villes de moins de 50 000 habitants décroît d'année en année au profit des villes moyennes qui n'abritent encore que 20,3% de la population urbaine. L'accroissement urbain s'est donc principalement opéré au cours des deux dernières décennies en faveur des villes moyennes au Mali. Ce qui confirme l'inflexion progressive du phénomène de macrocéphalie dont souffre le pays.

**Tableau n° 11 : Taux moyen annuel d'accroissement des villes maliennes**

TAILLE DES VILLES	1960-1976	1976-1987	1960-1987
Villes de - de 10 000 habitants	9,5%	4,1%	7,2%
Villes de 10 000 à < 20 000 hab.	5,5%	- 0,2%	3,1%
20 000 à < 50 000 habts	6,3%	2,23%	4,6%
50 000 habts à < 100 000 hab.	-	8,4%	8,4%
100 000 habts et plus	7,6%	4,0%	6,1%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>8,9%</b>	<b>3,3%</b>	<b>6,4%</b>

Le rythme d'accroissement de la population urbaine du Mali reste très élevé. Il a été deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population du pays entre 1960 et 1987: 6,4% contre 2,9%. Plusieurs phases peuvent être observées dans l'évolution des villes maliennes:

## TAILLE MOYENNE DES LOCALITES PAR ARRONDISSEMENT

Schéma Aménagement du Territoire

ML\_DCW

Arrondissements

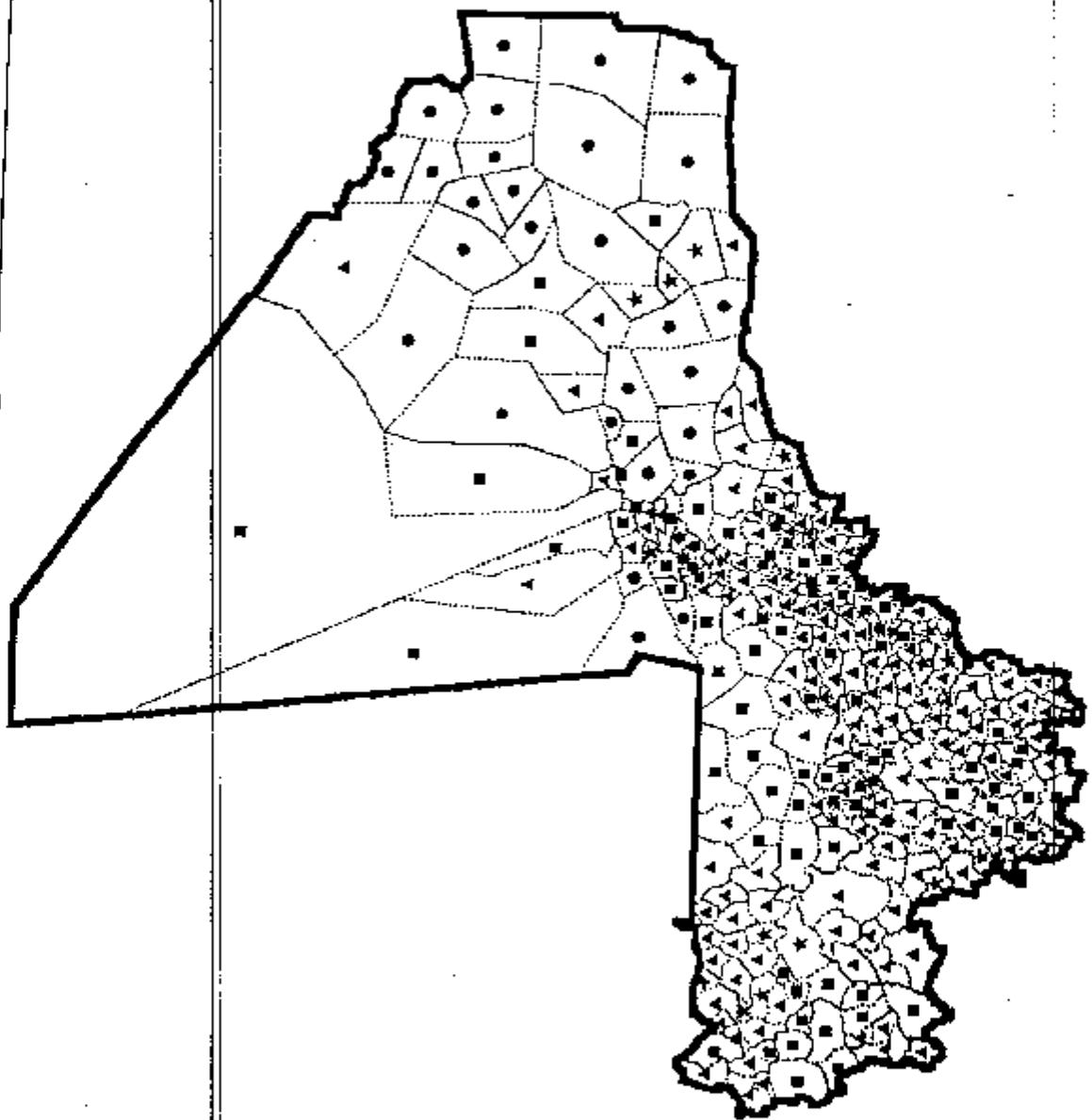
Mali

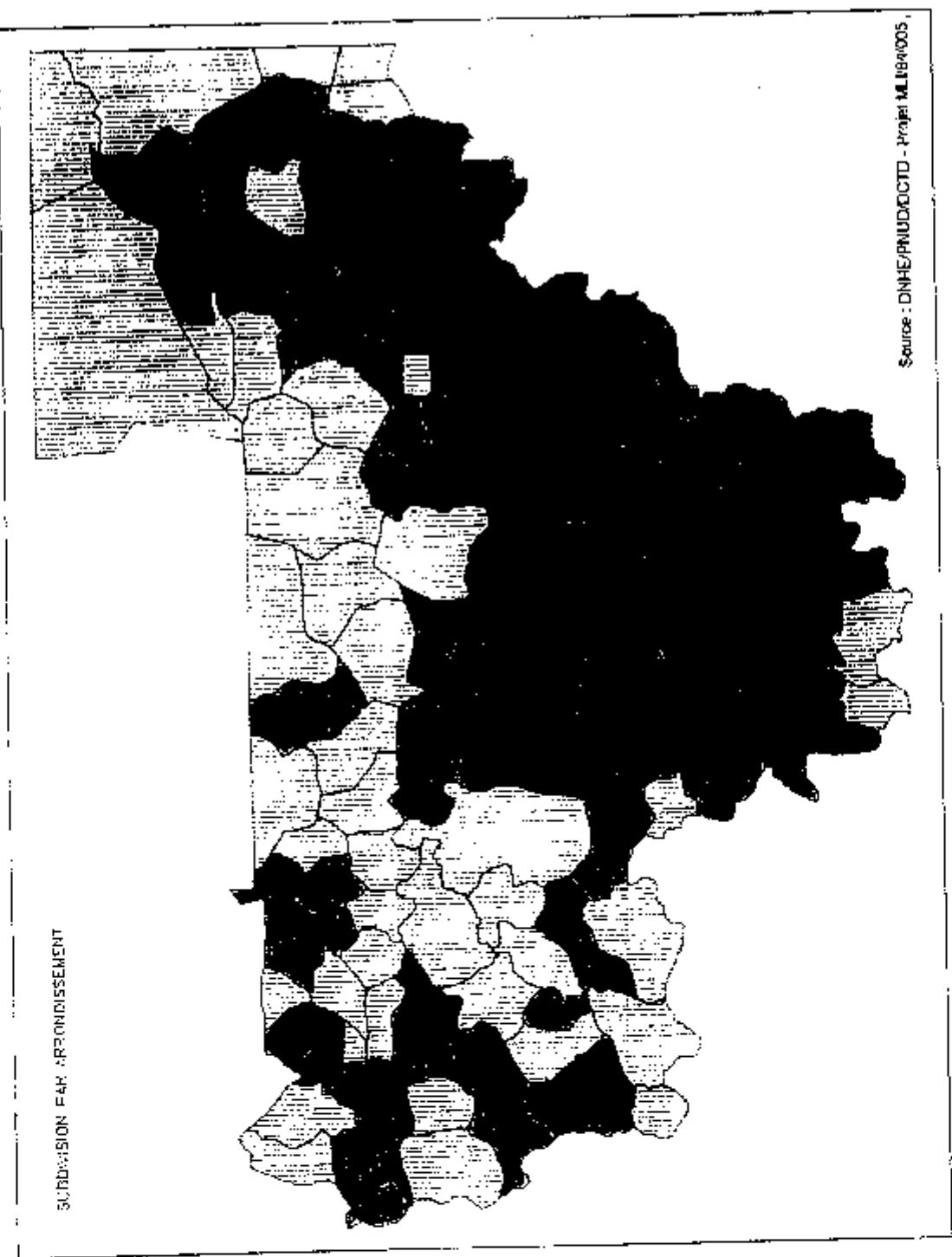
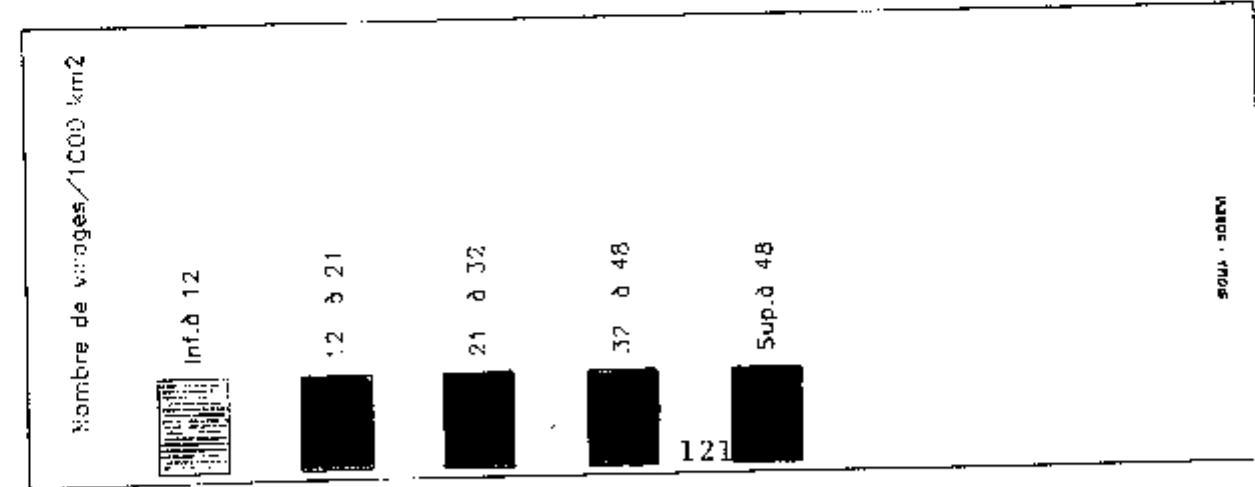
Pop\_Moyen

- 0 to 300
- 300 to 500
- ▲ 500 to 1000
- \* 1000 to 2000
- + 2000 to 5000

Missing

Km





## DENSITE DES VILLAGES

- la croissance urbaine est beaucoup plus rapide entre 1960 et 1976 (8,9%) que pendant la phase 1976-1987 (3,3%) et se fait essentiellement au profit des petites villes de moins de 10.000 habitants et de la capitale ;
- par contre, de 1976 à 1987, l'accroissement démographique se ralentit considérablement : il est de moins de moitié inférieur au taux de la phase précédente et se fait cette fois-ci en faveur des villes moyennes : 8,4% soit deux fois plus vite que celui de la capitale. Les petites villes de 10 000 habitants à moins de 20 000 habitants ont au cours de cette période enregistré un solde démographique négatif. Cette situation correspond en réalité à un glissement vers une catégorie démographique supérieure sans qu'il y ait une réelle compensation avec l'émergence de nouvelles villes dans cette catégorie. En effet, l'augmentation démographique des villes de moins de 10 000 habitants s'est opérée beaucoup plus par une augmentation de leur nombre que de leur population : elles étaient au nombre de 57 en 1987 contre 42 en 1976 soit une augmentation de 37,5% en onze ans. En effet, 20 nouvelles villes ont émergé au cours de cette période et sont pour l'essentiel localisées (60% environ) dans la partie sud du pays : régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou.

Cependant, le rythme d'augmentation de la population des villes dans les différentes catégories est très variable d'une région à une autre. Trois grands pôles ou zones géographiques ont eu un taux d'absorption beaucoup plus important ; il s'agit :

- des villes septentrionales comme Tombouctou, Gao et Nioro;
- des villes des régions de forte production et productivité agricoles comme Niono, Dioro Fana, Koutiala, Sikasso (dans la zone cotonnière) ;
- de Bamako la capitale.

## II. TYPOLOGIE ET HIERARCHIE DES VILLES

### A. HIERARCHIE URBAINE ET NIVEAUX D'EQUIPEMENT

#### 1. FONCTIONS URBAINES ET NIVEAUX D'EQUIPEMENT<sup>1</sup>

S'agissant des fonctions urbaines au Mali, la hiérarchie suivante à trois étages peut être proposée pour les centres urbains suivant leur niveau d'équipement.

\* La capitale nationale (la métropole) : siège de l'administration centrale et des institutions et organes financiers, commerciaux, socio-sanitaires, universitaires et culturels; premier centre industriel du pays, le district de Bamako est aussi et surtout la capitale politique, ce qui lui confère une importance primordiale. En ce qui concerne les infrastructures, réseaux et équipements urbains, Bamako dispose des éléments suivants : équipements sanitaires, équipements éducatifs, adduction d'eau, réseau électrique, voirie asphaltée, éclairage public, téléphone, bureau de poste, points de vente d'hydrocarbures etc...

\* La ville régionale (ou ville moyenne) correspondant généralement à la capitale régionale: elle a une fonction de distribution régionale et joue un rôle important dans la répartition spatiale du processus de développement aussi bien sur le plan agricole que sur le plan industriel. Avec une base industrielle et commerciale, la ville régionale est donc le lien entre les diverses petites villes et centres ruraux d'une part et le reste de l'économie nationale. Ses fonctions peuvent concerner : la distribution en gros et au détail, les banques, les marchés, les agences de développement, le crédit agricole, l'enseignement secondaire, l'hôpital régional, le commissariat de police, la compagnie de gendarmerie (et des sapeurs-pompiers), la route nationale. En matière d'infrastructures, réseaux et équipements urbains, la capitale régionale dispose, à l'instar de Bamako (malgré leur caractère insuffisant et vétuste), en général des équipements sanitaires, éducatifs, adduction d'eau, réseau électrique, voirie asphaltée, éclairage public, téléphone, bureau de poste, points de vente d'hydrocarbures etc..

\* La petite ville correspondant en général au chef-lieu de cercle : situé à l'échelon immédiatement inférieur, elle a une fonction d'organisation et d'encadrement des campagnes, et assure essentiellement la liaison entre lesdites campagnes et la ville moyenne, donc le reste du pays. Aussi offre-t-elle un certain nombre de services (administration générale, développement rural, coopération, enseignement fondamental, centre de santé, etc..) et on peut y trouver aussi (mais assez rarement) un petit secteur industriel et artisanal. S'agissant des infrastructures, réseaux et équipements urbains, la petite ville, contrairement aux autres catégories, est très peu dotée. On y rencontre en général les équipements sanitaires et éducatifs, le bureau de poste, les points de vente d'hydrocarbures, et plus rarement l'adduction d'eau, le téléphone, le réseau électrique, la voirie asphaltée, l'éclairage public...

<sup>1</sup> De façon générale, les données sur l'activité, l'emploi, le sous-emploi et le chômage au Mali sont fournis par les résultats des RGPH et ne couvrent que les niveaux national et régional. Cependant, l'enquête malienne de conjoncture économique et sociale (EMCES) réalisée en 1994 s'est intéressée à ces questions en ce qui concerne les centres urbains. Malheureusement, ces résultats ne seront disponibles en principe qu'en mars 1996.

## 2. NOTES D'EQUIPEMENT URBAIN

Une classification des villes a été faite pour avoir une idée précise sur la localisation dans le territoire des agglomérations susceptibles de jouer un rôle dans l'armature urbaine nationale et régionale.

Cette classification est élaborée sur la base d'indicateurs multi-critères (démographiques, équipements, infrastructures, services...).

Cette analyse peut être largement étoffée et précisée lors de l'étude du SNAT proprement dite, avec la mise à jour de l'ensemble des données et éventuellement le rajout d'autres critères significatifs.

Cela dit, on fera les précisions suivantes concernant le choix des indicateurs et la hiérarchisation obtenue.

### \* Concernant les types d'indicateurs

Il s'agit des :

- indicateurs se rapportant au dynamisme démographique ;
- indicateurs de services : services à usage collectif (éducation, santé, banques), services à usage des particuliers (téléphone, électricité) ;
- indicateurs de fonctions urbaines (fonctions administratives en particulier).

Il convient cependant de déplorer que, faute de données fiables, les fonctions économiques et d'échanges monétaires de biens n'ont pas pu être abordées dans la présente étude.

Par ailleurs, le degré de dynamisme des centres urbains a été obtenu sur la base de la combinaison des sous-indicateurs ci-dessous :

- la croissance démographique ;
- la ville en tant que siège de grands projets ou de grandes entreprises ;
- la ville en tant que carrefour routier important ;
- le caractère frontalier de la ville.

### \* S'agissant de la hiérarchie urbaine ainsi dégagée

En l'absence d'enquêtes spécialement menées à cet effet, l'on comprend aisément que tous les éléments d'informations nécessaires n'aient pas été obtenus, soit parce qu'ils n'ont jamais existé, soit que le temps imparti n'ait pas permis leur collecte. Toutefois, une hiérarchie bien que très approximative se dégage et a le mérite d'avoir été tentée. Aussi, l'honnêteté intellectuelle commande-t-elle d'insister sur le caractère quelque peu subjectif de l'exercice dans la mesure où :

- le taux de croissance démographique dans les régions du Nord-Est, dans certains cas, faussé par les regroupements de populations dans les centres urbains lors des recensements démographiques ;
- les grands projets de développement (notamment les opérations de développement rural) étant en voie de disparition, la hiérarchie dégagée peut avoir été biaisée.

Les tableaux figurant en annexes au sous-chapitre résument le classement des villes d'après les notes d'équipements qui leur ont été affectées.

La carte montre, quant à elle, la disposition spatiale du réseau urbain et la prédominance des villes bien équipées dans le triangle Mopti-Ségou-Bamako-Sikasso.

### **3. TYPOLOGIE DES VILLES ET HIERARCHISATION**

Parmi les critères de classification des villes, l'élément chiffré n'est pas très déterminant, c'est la fonction qui caractérise le mieux la ville.

Pour une typologie fonctionnelle des villes maliennes, il y a lieu de retenir qu'à l'instar de leurs consœurs des autres pays en voie de développement, elles sont essentiellement marquées par leur caractère tertiaire. En effet si l'industrialisation n'est pas absente en particulier à Bamako et dans certaines capitales régionales (Ségou, Sikasso et Koulikoro...), elle n'est cependant pas suffisamment développée pour l'emporter sur les fonctions tertiaires.

En adoptant une hiérarchisation des centres urbains fondée sur leur niveau d'équipement, on arrive à en déterminer une typologie : un nombre assez limité joue le rôle de centres régionaux; les autres villes sont considérées comme des centres locaux qui semblent représenter, quelque soit leur taille, la première étape d'urbanisation par rapport à la campagne. Plusieurs d'entre elles ne sont en effet que de gros villages. Aussi, la hiérarchisation des villes maliennes est-elle disproportionnée : Bamako est la tête de pioche, les capitales régionales et les villes secondaires se trouvant placées beaucoup plus bas dans cette hiérarchie.

Tout en restant centre régional (district), Bamako se spécifie. C'est la capitale, le centre des décisions ayant place et rôle de ville unique dans l'espace national par sa fonction, la richesse ou la diversité de son équipement qui lui permettent de desservir tout le territoire, par son rôle économique faisant d'elle une ville pluri-fonctionnelle active.

Mais cette hiérarchie ne reflète pas les rapports réels beaucoup plus complexes qui existent entre les villes. Ainsi se dégagent trois types de villes :

- la grande ville, la capitale, "expression" du caractère dominé de l'économie du pays mais que l'on associe aux centres régionaux. Ce sont des métropoles économiques et administratives correspondant aux huit (8) chefs-lieux de région (existant avant la création de la région de Kidal) : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Bamako. Depuis quelques années, ce sont des centres de décision qui s'occupent de l'organisation de leurs régions respectives ;
- Ces métropoles ont sous leur dépendance d'autres villes : ce sont les centres locaux qui regroupent aussi des services et qui sont des relais effectifs des centres régionaux. On pourrait également les dénommer "centres secondaires", catégorie au sein de laquelle il convient toutefois de faire la distinction entre petites villes et villes moyennes ;
- les petites villes (ou villes tertiaires) : ce sont des villes qui n'ont pas encore réussi à correspondre aux capacités de relations entre ville et campagne, cette dernière étant obligée de recourir à la ville moyenne et même principale, mieux équipée et correspondant à ces capacités de relations ; ce sont surtout des villes de promotion trop récente nées des impératifs de l'accès à l'indépendance.

### **4. DISPOSITION SPATIALE DU RESEAU URBAIN**

Un examen détaillé de la carte du sous-chapitre précédent révèle la répartition spatiale du réseau urbain malien est très irrégulière. Le pays comprend aussi bien des zones de très faible concentration urbaine (le nord par exemple) que de zones de forte concentration

(comme le centre et le sud). En outre, on note non seulement une très nette prédominance de la zone sud par rapport aux autres parties du pays mais aussi le caractère quelque peu dispersé des différents centres urbains à travers le territoire. Toutefois, se dessinent assez nettement quatre zones :

\* Une zone A au sud-ouest du pays (régions de Koulikoro, district de Bamako et cercles de Bougouni, Kolondiéba et Yénifola dans la région de Sikasso) : s'étendant sur 133 200 km<sup>2</sup> pour une population urbaine de 831 921 habitants soit une densité urbaine de plus de 6 hab/km<sup>2</sup>, cette zone de forte concentration urbaine se situe autour de la métropole Bamako et comprend des villes de 20 000 à 50 000 habitants comme Kati, Koulikoro, Kita et Bougouni, une de 10 000 à 20 000 et quelques petits centres urbains de moins de 10 000 habitants.

\* Une zone B au centre sud-est du pays (régions de Ségou et de Mopti, et cercles de Sikasso, Kadiolo, Koutiala et Yorosso dans la région de Sikasso) : avec une superficie de 178 528 km<sup>2</sup> pour une population de 555 247 habitants soit une densité urbaine d'environ 3 hab/km<sup>2</sup>, cette zone de moyenne concentration urbaine s'est constituée autour des villes de Sikasso, Ségou, Mopti (50 000 à 100 000 habitants), Koutiala, Niono et San (20 000 à 50 000), Markala, Djenné, Dioro et Douentza (10 000 à 20 000) et une multitude de petites villes de moins de 10 000 habitants.

\* Une zone C à l'ouest du pays (région de Kayes) : couvrant une superficie de 119 743 km<sup>2</sup> pour une population urbaine de 141 097 personnes, soit une densité urbaine de 1 habitant/km<sup>2</sup>, cette zone de faible concentration urbaine englobe une ville moyenne Kayes (50 000 à 100 000 habitants) à laquelle s'ajoutent Kita (20 000 à 50 000), Nioro (10 000 à 20 000) et une dizaine de centres tertiaires (10 000 à 20 000).

\* Une zone D au nord du pays (régions de Tombouctou et de Gao) : vaste territoire de 818 613 km<sup>2</sup> pour une population urbaine de 162 024 âmes soit une densité urbaine de moins de un (0,2) hab/km<sup>2</sup>, cette zone de très faible concentration urbaine enregistre cependant l'existence de villes comme Gao (50 000 à 100 000 habitants), Tombouctou (20 000 à 50 000), Goundam et Diré (10 000 à 20 000) et quelques petits centres de moins de 10 000.

A l'état actuel des informations, les facteurs explicatifs d'une telle situation sont difficiles à cerner. Toutefois, l'analyse cartographique comparée de l'évolution de la population totale, de la population rurale et de la population urbaine par circonscription administrative au cours de la période 1976-1987 fait ressortir trois grands schémas d'urbanisation au Mali:

\* Au nord, l'urbanisation s'est opérée pendant que la campagne se dépeuplait : le taux d'accroissement démographique rural était de 0 à <1% par an voire souvent négatif alors que le rythme d'augmentation de la population urbaine des deux régions septentrionales était supérieur à 8,2% au cours de la même période.

\* Dans les régions à vocation agricole du sud (zone rizicole de l'Office du Niger, zone cotonnière) et tout autour de la capitale, l'urbanisation s'est poursuivie en même temps que l'augmentation de la population rurale à un taux souvent supérieur au taux d'accroissement

naturel du pays (évalué à 2,7% par an). Ces zones ont donc attiré des populations d'autres régions et par conséquent, constituent aujourd'hui d'importants pôles de peuplement.

\* La capitale du pays Bamako est un pôle exerçant une attraction transrégionale d'ampleur inégale en fonction de caractéristiques régionales.

## B. PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE DU DISTRICT DE BAMAKO

### 1. FONCTION DE CAPITALE ET NIVEAU DES SERVICES SUPERIEURS

Bamako bénéficie d'une place prépondérante dans l'organisation du territoire malien. Capitale politique et économique du pays, Bamako joue en effet un rôle organisationnel et directionnel important dans la structuration de l'espace national. Avec près de 12% de la population totale et 36% de la population urbaine, plus de 60% des activités industrielles et plus de 80% des activités tertiaires de niveau décisionnel, la capitale constitue le pôle principal du pays aux plans démographique, économique, administratif...

Ce rôle de plaque tournante rend sa problématique tout à fait spécifique, par rapport aux autres villes malianes, du fait que ses atouts et ses contraintes sont déterminants dans le processus de développement du territoire national.

De ce fait, l'étude sur le District de Bamako ne peut être élaborée de la même manière que les autres régions au plan de l'approche méthodologique et de l'élaboration du diagnostic.

En effet, la capitale, en tant qu'agglomération, a fait l'objet d'un document réglementaire (le SDAU), traitant de l'aménagement de son espace interne et de ses infrastructures de liaison avec le reste du pays. Le SDAU étant un instrument (à petite échelle) d'aménagement du territoire, il nous semble surfaît d'élaborer un Schéma Régional pour le District de Bamako qui sera de toutes façons moins précis que le SDAU (en termes d'aménagement de l'espace urbain).

Toutefois, nous avons jugé utile d'intégrer l'étude de Bamako dans le présent bilan-diagnostic, et ce, pour deux raisons au moins :

- Bamako, en plus de sa fonction de capitale, joue un rôle régional de premier plan, matérialisé par l'intensité des échanges en marchandises et en hommes qu'il entretient avec son arrière-pays : migrations, emploi, approvisionnement en matières agricoles, fournitures de services etc..
- la capitale est aussi un pôle urbain ayant ses propres spécificités; la compréhension de son fonctionnement passe aussi par l'investigation de ses composantes urbaines.

On abordera alors dans le bilan-diagnostic les caractéristiques essentielles de la capitale, permettant de la situer par rapport au reste du pays (poids démographique, économique, emplois, gestion urbaine...). Concernant les propositions en matière d'aménagement du territoire, Bamako sera traité à l'intérieur de la grande région de Koulikoro, mais bénéficiera d'une démarche spécifique concernant les orientations et actions à entreprendre, car il s'agira soit d'actions urbaines et d'équipements de grande envergure, soit d'actions liées à la définition nouvelle de son rôle de capitale dans le contexte de la décentralisation.

### a. Niveau des Infrastructures de Bamako

Bamako est la seule ville qui abrite environ 1.000.000 habitants. Elle est la capitale administrative, commerciale et économique du pays. A ce titre, elle doit être dotée d'infrastructures de premier ordre, lui permettant d'assumer toutes ces fonctions.

L'évaluation du niveau d'équipement de Bamako fait ressortir que des efforts doivent être faits à tous les niveaux, pour y réaliser des infrastructures d'accueil mieux adaptées.

- \* Dans le secteur industriel, les équipements et les infrastructures sont à développer afin d'accroître la compétitivité et la productivité des industries.
- \* Le secteur commercial devra être encore mieux organisé afin d'aboutir à la création d'établissements de commerce de bon niveau et de représentations étrangères.
- \* Les édifices publics d'accueil ne répondent plus aux besoins quotidiens et à l'exploitation rationnelle de surfaces.
- \* Les réseaux d'infrastructures et de circulation de la ville devront être aménagés. L'effort sera poursuivi pour l'aménagement des grands axes et des voies importantes. Les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone couvrent à peine la moitié des besoins exprimés; des efforts doivent également être faits à ce niveau.
- \* L'Etat, les sociétés et les différentes représentations commerciales devront continuer à faire des efforts de reconstruction, de rénovation et de réaménagement, afin que Bamako puisse offrir des services à la hauteur de sa fonction de capitale.

### b. La fonction commerciale de Bamako<sup>1</sup>

Bamako est la plus grande ville du Mali avec plus d'un million de consommateurs ; elle exerce par conséquent une très forte attraction sur les activités commerciales de tout le pays. C'est la fonction commerciale qui est d'ailleurs le principal facteur de développement de la ville. Bamako effectue 60 à 75% des importations et 8 à 10% des exportations totales du Mali.

Le rôle de noeud de communications a été déterminant dans l'essor de la fonction commerciale de la capitale. C'est d'abord la voie ferrée qui a stimulé les fonctions urbaines et contribué à détourner les vieux courants commerciaux de direction Nord-Sud.

La route prendra rapidement un rôle prépondérant. En effet, Bamako est un important carrefour de voies. Quatre principaux axes se croisent : l'axe Bamako-Sikasso-Côte d'Ivoire, l'axe Bamako-Ségou-Mopti (tous deux bitumés), l'axe Bamako-Guinée et l'axe Bamako-Kayes.

Plus de 400 000 tonnes de marchandises sont transportées par la route. L'axe Bamako-Guinée qui assure une liaison permanente est doublé d'un bief navigable, assurant une liaison saisonnière avec la Guinée. Aujourd'hui, plus de 500 000 tonnes de fret sont transportées sur ce bief contre 3000 tonnes en 1960.

Bamako, du fait de sa position centrale en Afrique de l'Ouest, est devenue très tôt un noeud de voies aériennes. Plusieurs compagnies assurent des liaisons régulières avec le reste

<sup>1</sup> Source : Monographie du District de Bamako

du monde : Air Afrique, UTA, Aeroflot, Air Algérie, Air Guinée, Air Ivoire, Air Burkina, Gambian Air Shult, Sabena, etc..

Le développement des voies de communication et surtout le rôle de capitale ont considérablement renforcé la fonction commerciale de Bamako.

## 2. NIVEAUX D'EQUIPEMENT ET BESOINS SOCIAUX

Les premières enquêtes urbaines en vue de l'élaboration du premier SDAU ont mis en évidence une insuffisance nette des équipements à travers le District de Bamako. La ville a continué à vivre avec les équipements hérités depuis l'indépendance du pays.

Les différents documents d'Urbanisme élaborés sur le District de Bamako tels que :

- Les SDAU de 1981, de 1990 et le dernier approuvé en Avril 1995 ;
- le rapport d'étude sur le Développement Urbain de Bamako (1983) ;
- le rapport sur la situation actuelle du logement au Mali dans le cadre de la Stratégie Nationale de Logement, concluent à établir les remarques ci-après :

### a. Un faible niveau d'équipement

\* Les taux de branchement de la population aux principales infrastructures de proximité (eau, électricité, assainissement) restent très faibles.

\* Une insuffisance sans équivoque existe sur la fourniture des équipements liés au logement. Elle est plus grave sur la rive droite que sur la rive gauche. L'accroissement démographique et spatial que la ville a connu ces dernières années a fait que les capacités fonctionnelles de ces équipements ont été largement dépassées.

\* Les équipements primaires se présentaient comme suit :

Evolution 1978-1983 des équipements sanitaires de quartier

	1978		1983		Accroissement 1978-1984
	Nbre d'Unité	Hab/Unité	Nbre d'Unité	Hab/Unité	
P.M.1	5	83.800	8	84.375	X 1,6
Maternité	2	209.500	6	112.500	X 3,0
Dispensaires	6	69.300	12	56.250	X 2,0

En 1993-1994, la ville a cependant reçu une amélioration de ce niveau d'équipement en réalisant dans presque chacune des six communes des équipements de santé communautaire.

**Tableau de répartition des équipements socio-médicaux (1993)**

Désignation	Rive gauche		Rive droite		Nb total des 2 rives
	Nombre	%	Nombre	%	
Hôpitaux nationaux (H point G. T. et H. de Kalo)	3	100	0	0	3
Centre National d'Ornithologie (CNO)	1	100	0	0	1
Instituts à caractère sous-régional					
- Institut Marchoux	1	100	0	0	1
- Institut Ophthalmologique	1	100	0	0	1
Centre de santé de référence	4	66,7	2	33,3	6
Centre de santé communautaire	9	40,9	13	59,1	22
Centre de santé public et parapublic (INPS et autres)	7	77,8	2	22,2	9
Institution d'éducation spécialisée	3	60,0	2	40,0	5
Centre de développement communautaire	6	66,7	3	33,3	9

\* Pour l'enseignement primaire, il existe des classes dont l'effectif varie de 75 élèves à 95 élèves, voire même au delà de 100, et des écoles sans équipement sanitaire.

**Niveau de répartition des équipements scolaires en 1994 sur les deux rives**

	Enseignement Supérieur	Enseignement Secondaire Général	Enseignement Technique Profession.	Enseignement Normal
Rive Gauche	80 %	63,64 %	75 %	0 %
Rive Droite	20 %	36,36 %	25 %	0 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	0 %

En 1994, la répartition des établissements d'enseignement fondamental (1er et second cycles sur les deux rives) était la suivante :

	NOMBRE DE CLASSES				
	1er Cycle		Second Cycle		Total 1er et 2e Cycle
	Existant	Besoins exprimés	Existant	Besoins exprimés	Ratio nbre classe / 1000 hrs
Rive Gauche	1410	1852	334	589	1744 2,70
Rive Droite	821	1040	109	169	932 3,57

\* Des centres administratifs sont prévus dans chaque commune dans le cadre de la politique de décentralisation. Chaque centre administratif comprend tous les Services Techniques et Administratifs de la Commune (à savoir le Commissariat de Police, la Brigade de Gendarmerie, la Salle des Fêtes...).

\* Il est prévu un centre commercial secondaire par commune, en appui aux trois grands marchés de la capitale.

La zone industrielle, les gares routières et ferroviaires, et les équipements touristiques sont tous à un niveau de service insuffisant sur l'ensemble du District.

Le rapport d'étude du SDAU de Bamako d'Avril 1995 propose la réalisation d'équipements, afin de satisfaire les besoins exprimés. Les tableaux ci-après résument cette programmation :

### b. Les besoins sociaux

Les premiers besoins exprimés par les populations concernent la fourniture du logement. En matière d'habitat, les besoins estimés sont de l'ordre de 40.000.

**Estimation des besoins en équipements dans le district de Bamako**

Désignation	Quantité	Cout unitaire en million de FCFA
<i>Voiries et réseaux divers</i>		
voies de 50m d'emprise	0,800km	525/km
voies de 30m d'emprise	108,4km	375/km
voies de 20m d'emprise	86,82km	300/km
Réalisation des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Ponts (Sotuba et de Djikoroni)	2unités	24000
<i>Assainissement</i>		
Aménagement de marigots en collecteurs naturels	55Km	6/km
Création de collecteurs artificiels	3,5km	7,5/km
Aménagement de décharges des ordures	3 unités	67,50/U
Réalisation de stations d'épuration	2 unités	1500/U
Réalisation d'égouts	1,2km	450/km
Réalisation d'étang	1 unité	15/U
<i>Eau-électricité-téléphone</i>		
Réalisation extension réseaux d'eau et d'électricité.	-	
Réalisation extension réseaux téléphone	-	

Désignation	Quantité	Coût unitaire en millions de FCFA
<i>Les grands équipements et grandes zones d'activités</i>		
* <i>Equipements scolaires et universitaires</i>		
Aménagement et construction de la zone universitaire de Badalabougou	87 ha	300/ha
Aménagement et construction de l'annexe de l'université à Lafiabougou	10 ha	300/ha
Construction de groupes scolaires	150 u	277/u
Construction de lycées et d'une école normale	3 u	320/u
Extension de l'école de médecine et de pharmacie	1,5 ha	300/ha
<i>S/Total : 72.660</i>		
* <i>Equipements socio-médicaux</i>		
Centre de santé de référence (extension des existants)	6 u	72/u
Centre de développement communautaire	6 u	75/u
Centre hospitalier universitaire	1 u	3000/u
Hôpital pour la mère et l'enfant	1 u	1000/u
<i>S/Total : 4.882</i>		
* <i>Equipements touristiques</i>		
Construction d'hôtels	30 u	2250/u
Aménagement jardin zoologique	1 u	300/u
Aménagement de piscines flottantes	PF	750
Aménagement des îles	6 u	1050/u
Aménagement de pistes touristiques	PF	150
Aménagement des berges	PF	750
<i>S/Total : 75.750</i>		

**Estimation des besoins en équipements dans le District de Bamako**

	Désignation	Quantité	Coût unitaire en millions de FCFA
Aménagement et construction de la zone universitaire de Dialakorobougou	87 ha	300/ha	
Aménagement et construction de l'immeuble de l'université à Dialakorobougou	10 ha	300/ha	
Construction de groupes scolaires	150 u	277/u	
Construction de lycées et d'une école normale	3 u	320/u	
Extension de l'école de médecine et de pharmacie	1,5 ha	300/ha	
<i>S/Total : 72.660</i>			
Centre de santé de référence (extension des existants)	6 u	72/u	
Centre de développement communautaire	6 u	75/u	
Centre hospitalier universitaire	1 u	3000/u	
Hôpital pour la mère et l'enfant	1 u	1000/u	
<i>S/Total : 4.882</i>			
Construction d'hôtels			
Aménagement jardin zoologique	30 u	2250/u	
Aménagement de piscines flottantes	1 u	300/u	
Aménagement des îles	PF	750	
Aménagement de pistes touristiques	6 u	1050/u	
Aménagement des berges	PF	150	
<i>S/Total : 75.750</i>			
Stade omnisports (25ha)	1 u	7500	
Hippodrome (35ha)	1 u	1500	
Institut National de la Jeunesse et des Sports (10ha)	1 u	3000	
Palais des Pionniers (5ha)	1 u	1500	
Bibliothèque	1 u	900	
Archevêché	1 u	4500	
<i>S/Total : 18.900</i>			
Centres administratifs communaux			
Maisons d'arrêt (3ha)	6 u	250	
Hôtel de Ville District (1,5ha)	2 u	900	
Aménagement du centre-ville	1 u	1000	
<i>S/Total : 34.300</i>			
Réalisation du centre commercial de Sogoninko Extension	128 ha	150/ha	
Réhabilitation du marché de Médine	1 u	2997	
Réalisation du CPPA (Centre Promotion et Production Artisanale)	56 ha	150/ha	
Réalisation du centre commercial de l'ancien aéroport 73ha	1 u	671	
<i>S/Total : 31.268</i>			
Réalisation de parcs à bétail			
Construction d'un abattoir frigorifique	20 ha	22/ha	
<i>S/Total : 3.440</i>			
Extension de cimetières			
Aménagement de cimetières	27 ha	15/ha	
<i>S/Total : 645</i>			
Aménagement Zone Industrielle Sotuba	240 ha	150/ha	
Aménagement Zone Industrielle Dialakorobougou		180/ha	
<i>S/Total : 72.000</i>			
Réalisation de gares ferroviaires	2 u	750/u	
Réalisation de gares routières	2 u	675/u	
Réalisation d'entrepôts et douanes	2 u	450/u	
Réalisation de dépôts d'hydrocarbure	4 u	1050/u	
<i>S/Total : 7.950</i>			
* Aménagement zone de bureaux			
<i>S/Total : 22.750</i>			
* Construction de casernes des sapeurs pompiers	130ha	175/ha	
<i>S/Total : 1.850</i>			
* Foire Exposition Internationale	2 u	400/u	
<i>S/Total : 2.000</i>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL 348.881.000.000 F CFA</b>			

### 3. LES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES DE 1973 A 2015

A l'origine, la ville de Bamako s'est installée sur la rive gauche du fleuve Niger dans une plaine large de 4 km environ s'inclinant vers le fleuve. Cet ancien site est dominé au Nord par le plateau Manding dont l'altitude atteint 475 mètres à Koulouba.

La ville s'est développée de façon linéaire sur la terrasse, puis sur le piémont du plateau Manding. Ce dernier, avec les collines de Kati, de Koulouba et du Point G, constituaient un obstacle à l'extension de la ville vers le Nord.

#### a. Principaux aspects démographiques avant 1987

L'évolution démographique s'est déroulée selon un rythme de croissance soutenu, avec des périodes de forte accélération. Le tableau suivant donne une idée sur l'évolution de la population du District entre 1908 et 1987.

Evolution démographique de Bamako (1881-1987)

Année	Population
1908	8 000
1936	21 391
1958	76 200
1966	164 264
1974	327 000
1976	404 175
1987	658 275

De 1966 à 1987, le taux de croissance s'est élevé à 6,5% par an. En 1995, la population serait de 916 000 habitants dans l'ensemble du District.

Le taux de croissance démographique assez marqué ces dernières années, a entretenu une dynamique foncière et une extension incontrôlée des quartiers du District de Bamako.

En 1976, la population de Bamako était estimée à 419.000 habitants. Les 3/4 de cette population étaient concentrés sur la rive gauche de la ville, la rive droite étant sous-équipée.

En 1983, la population de la ville de Bamako est passée à 675 000 habitants.

On observe, à partir de 1983, une augmentation de la taille des ménages qui est passée de 6 à 7,2 personnes par rapport à 1976, faisant considérablement augmenter le taux d'occupation des logements.

La population active est passée de 96.600 habitants en 1976 à 156.300 habitants en 1983, soit un taux d'accroissement de 7,1%.

Le taux de croissance de la population, retenu par le plan quinquennal (1981-1985) est de 7% avec une population qui est passée à 710.339 habitants en 1985.

Le poids de la répartition de la population immigrante dans les différents quartiers apparaît assez homogène. Le taux de migration représente 3,7%, soit plus de la moitié du croit démographique annuel (7%) de l'ensemble de la ville. Enfin, 54% de la population a moins de 20 ans.

**Répartition de la population entre rive droite et rive gauche de 1976 à 1983**

	1976		1983		1976/1983		
	Population	%	Population	%	Évolution	%	Accrois.
Rive Gauche	328 400	78	479 000	71	150 600	58	5,5
Rive Droite	90 800	22	196 000	29	105 200	42	11,5
Ensemble Bko	419 200	100	675 000*	100	255 800	100	7

**Tableau de l'évolution de la population immigrante de 1976 à 1983**

	1976		1983	
	Population	%	Population	%
Population née à Bamako	271 423	65	421 750	62
Population Migrante	147 716	35	253 750	38
Ensemble	419 140	100	675 000	100

### b. La population du district de Bamako en 1987

Un net fléchissement du taux d'accroissement annuel a été constaté depuis 1987; celui-ci est passé à 4,46% pour l'ensemble du District.

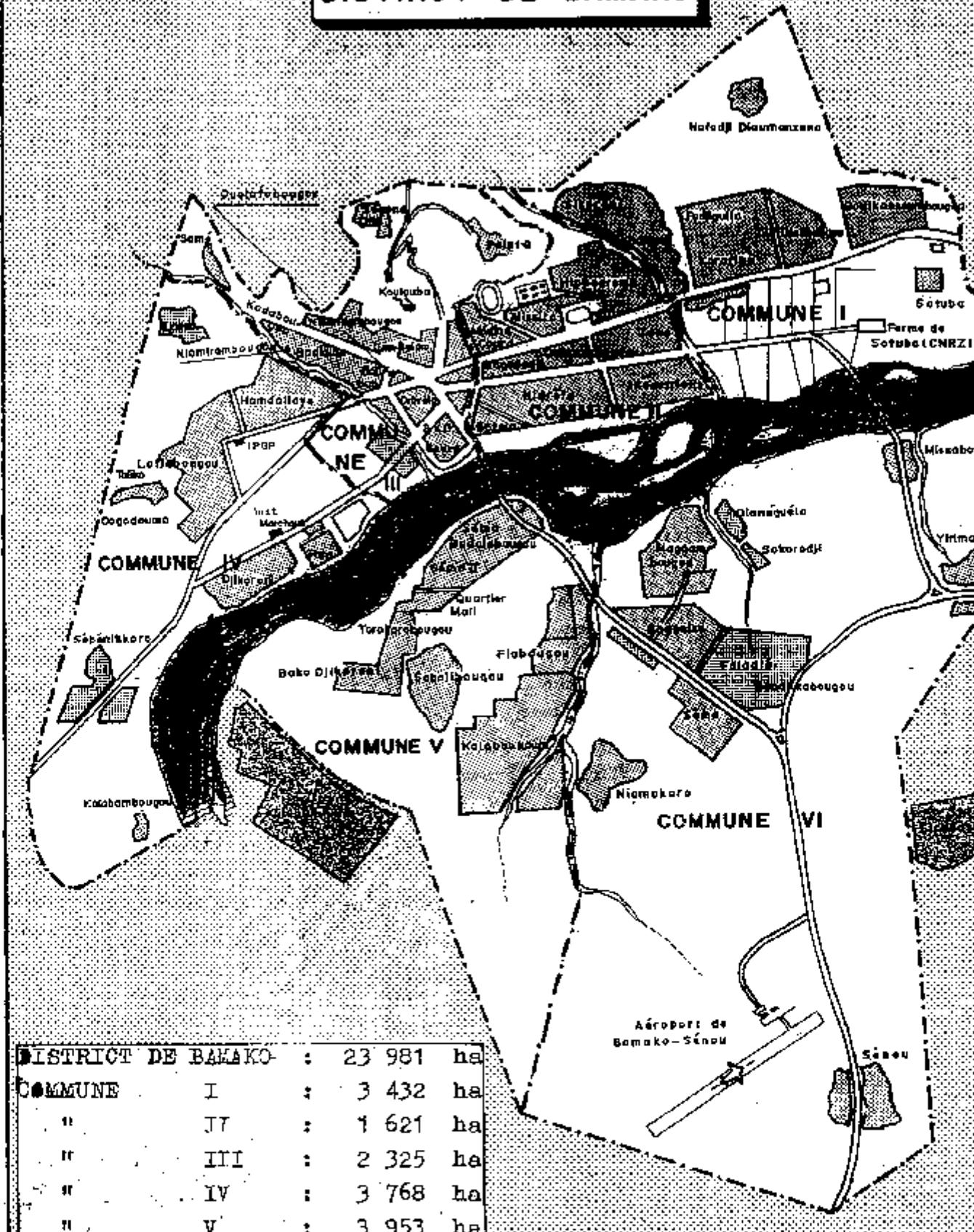
	Population Habitants	Accroissement Démographique progressif
1973	280 000	
1976	419 239	139 239
1983	675 000	255 761
1985	710 339	15 339
1986	755 801	45 462
1990	968 902	213 101
1994	1 054 078	85 176
2000	1 529 409	475 327
2010	2 844 060	1 314 655

C'est aussi en 1987 que les services techniques de l'Urbanisme ont procédé à la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du District. Cene étude a établi les projections démographiques à l'horizon 2010 selon un taux d'accroissement annuel de 6,4%.

### c. Part de la population du district dans la population urbaine du pays

- \* En 1965, la ville de Bamako abritait 37% de la population urbaine sur l'ensemble du pays.
- \* De 1965 à 1976, Bamako avait 40% de la population urbaine (croît annuel de 8,7%).
- \* De 1976 à 1985, Bamako abritait 42% de la population urbaine (croît annuel de 7,5%).
- \* De 1985 à 1995, le District de Bamako, avec un taux de croissance annuel moyen de 6,7% (selon les projections du SDAU), dépasse légèrement 45% de la population urbaine.

## DISTRICT DE BAMAKO



— — — LIMITES DE COMMUNE

ECHELLE : 1 : 100 000

#### d. Répartition de la migration entre les types de quartiers

\* Selon l'étude du SDAU, les quartiers spontanés ont accueilli près de 2000 ménages/an, tandis que les quartiers tramés récents ont accueilli près de 1200 ménages/an.

\* Deux caractéristiques majeures se dégagent de la tendance démographique du District de Bamako :

- Un fléchissement de l'accroissement des quartiers spontanés peut être envisagé à partir de 1995, en raison de la saturation du tissu spontané et des mesures prises par le Gouvernement quant à l'expansion des quartiers spontanés..
- L'analyse de la courbe de croissance de la population de Bamako ferait ressortir, d'ici l'an 2015, 2,2 fois plus de population qu'en 1995.

Le recensement de 1987 permet d'identifier deux types de migrations sur le territoire : d'un côté des mouvements temporaires de courtes durées (moins de 6 mois) et de l'autre côté des mouvements définitifs conduisant à des installations permanentes. La population du District de Bamako est constituée de 50% de migrants dont 46% ont moins de 5 années de résidence et 26,3% plus de 10 ans.

La part du flux migratoire dans les mouvements de la population du District de Bamako est importante, à cause notamment de la forte attraction que Bamako, en sa qualité de capitale nationale, exerce sur l'ensemble de la population du Mali.

En 1976, on recensait 147 816 personnes nées à l'extérieur de Bamako, soit 35% de la population totale du District.

D'après les résultats de l'enquête socio-économique de décembre 1983, ce chiffre est passé à 253 750 personnes, ce qui implique un taux d'accroissement migratoire de 3,3% par an (monographie du District de Bamako).

Matrice des migrations internes (1987)

	Origine des Migrations							
	Kayes	Koulakoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Bko
Kayes		10,5	3,6	2,5	2,1	1	3	17
Koulakoro	15,6		15,1	17,4	6,5	3,9	6,9	32,7
Sikasso	9,5	11		31,3	22,2	4,8	7,5	20,7
Ségou	8,9	10,6	25,6		33,7	23,1	13,6	18
Mopti	3,2	1,9	4	9,9		44,8	21,3	7,2
Tombouctou	0,7	0,5	0,7	1,3	6,5		23,8	2,3
Gao	0,7	0,4	0,7	0,9	1,3	6,1		2
Bamako	61,4	65,1	50,3	36,7	27,7	16,3	23,9	

## e. Projections démographiques

Les diverses études et sources consultées sont très divergentes en ce qui concerne les projections de population. Les plus divergentes sont celles de la DNSI et celles de la monographie du District de Bamako :

	Estimation 1995	2005	2015
* D.N.S.I.	690 000	1 003 000	1 343 000
* Monographic Bko	1 258 000	1 826 000	non estimé

Il serait trop long de s'interroger sur la nature de ces estimations et sur les critères pris en compte en matière de croissance naturelle, apports migratoires, etc..

En l'absence d'un recensement suffisamment récent, il est très difficile d'établir des indicateurs précis pour évaluer cette population. Toutefois, différents recouplements et discussions avec les responsables nous autorisent à évaluer la population en 1995 à 916.000 habitants.

Pour les projections, il faut s'attendre à une relative baisse des apports migratoires d'ici à 2015. Cette hypothèse nous a amené à faire des projections plus vraisemblables que les deux précédentes, en se basant sur un taux moyen annuel de 4,1% jusqu'à 2005 puis de 3,8% entre 2005 et 2015 et enfin de 2,8% entre 2015 et 2021. On obtiendrait ainsi :

- 1 370 000 habitants en 2005 ;
- 1 989 000 habitants en 2015.
- 2 347 000 habitants en 2021

## 4. ACTIVITES ET EMPLOI DANS LE DISTRICT

L'économie du District de Bamako s'appuie sur les trois secteurs d'activités classiques :

• Le secteur primaire : constitué par l'agriculture, le jardinage le maraîchage, l'élevage, l'arboriculture, ces activités occupent 12,66% des chefs de ménages et se localisent très fortement sur la rive droite de la ville.

• Le secteur secondaire : il concerne les activités artisanales, les manœuvres et les ouvriers des industries et autres. Les activités créées dans ce secteur proviennent des 102 unités industrielles et des 10.000 activités artisanales (sur 34 700 de l'ensemble du pays).

Les unités industrielles, qui sont surtout des unités de transformation et de petite fabrique se localisent sur les 240 ha de la zone industrielle. Les activités du secteur secondaire du District de Bamako représentent 25,67% de l'ensemble des activités de la ville.

• Le secteur tertiaire : il regroupe les employés de la fonction publique, les commerçants, les employés de maison, les professions libérales, les banques, les assurances, l'hôtellerie, le tourisme. La répartition des chefs de ménages actifs entre ces différents secteurs montre une prédominance du secteur tertiaire avec 58,67%

En 1989, la population active s'élevait à 175 400 personnes. Le taux brut d'activité (rapporté à la population totale) était de 25,8%, compte tenu du fait que 20 340 personnes étaient

sous travail. Le taux d'activité net (rapporté à la population de 8 ans et plus) était de 34,5%, tandis que le taux de chômage s'élevait à 11,6%.

**Population âgée de 8 ans et plus selon la situation d'activité, le statut dans la profession et l'exercice d'une activité secondaire (Bamako, 1989)**

Situation	Statut	Effectifs		
		hommes	femmes	total
1. Population active		133 715	41 665	175 380
* Occupés : agriculteurs		118 557	36 480	155 037
- employeurs indépendants		1 475	96	1 571
- non agriculteurs		27 527	7 358	34 885
- aides familiaux et apprenants		21 228	4 289	25 517
salariés		62 327	24 737	87 064
* Sans travail		15 158	5 185	20 343
2. Population totale 8 ans et plus		253 741	250 955	504 696

**Population active ordinaire et population active réelle du District de Bamako**

	Statut	hommes	femmes	ensemble
1. Population active occupée ordinaire		118 557	36 480	155 037
2. Chômeurs exerçant une activité		3 555	689	4 244
3. Inactifs exerçant une activité		3 785	35 873	39 658
* Femmes au foyer		-	31 314	31 314
* Elèves et étudiants		1 012	2 587	3 599
* Retraités		1 383	247	1 630
* Handicapés		769	492	1 261
* Autres inactifs		621	1 233	1 854
4. Population active occupée réelle		125 892	73 042	198 939
5. Population sans travail (1)		11 603	4 496	16 099

(1) A l'exclusion des chômeurs exerçant une activité

**Répartition de la population active occupée selon le statut dans l'occupation principale, le secteur (formel ou informel) et le sexe (Bamako, 1989)**

Types d'emploi Statut dans l'occupation		Secteur formel	Secteur informel	Ensemble population occupée
* Employeurs, indépendants		860	34 160	35 020
* Aides familiaux, apprentis		1 360	22 570	23 930
* Salariés		45 919	39 641	85 560
Ensemble		48 139	96 371	144 510

**Répartition des chefs de ménages par secteur d'activité**

PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE	NON STRUCTURÉ	TOTAL
12,66 %	25,67 %	58,67 %	3,66 %	100 %

Le constat fait sur les lieux d'implantation et la localisation de ces différentes activités entre la Rive Droite, la Rive Gauche et Centre Ville présente le tableau suivant :

SECTEURS	SITUATION GEOGRAPHIQUE			TOTAL
	Rive Droite	Rive Gauche	Centre Ville	
Primaire	26 %	12 %	0 %	12,66%
Secondaire	33 %	31 %	13 %	25,57%
Tertiaire	38 %	51 %	87 %	58,67%
Non Structuré	3 %	0 %	0 %	3 %
<b>TOTAUX</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

La population active représente 25,8 % de l'ensemble de la population du District en 1989. (1 actif pour 4 personnes).

Nombres d'emplois créés par secteur :

	<u>Emplois :</u>
- Secteur Agriculture, Pêche Elevage	10.000
- Secteur de l'Industrie	16.500
- Secteur du B.T.P.	8.300
- Secteur du Transport/Communication	17.700
- Secteur de l'Administration	18.600
- Secteur Services Privés	25.500
- Autres	18.000

## 5. POLITIQUE DE PLANIFICATION ET DE GESTION URBAINE

### a. Les modalités de planification et de gestion

La planification urbaine se base sur des outils d'urbanisation ou documents de Gestion :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville (SDAU).
- Les Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S)
- Les servitudes administratives imposées par ces documents.

Ces documents d'urbanisme existent au niveau du District de Bamako. Le SDAU détermine les orientations fondamentales de développement. Le District de Bamako a été doté pour la première fois de ce Schéma d'aménagement en 1981. Depuis, ce document a fait l'objet de deux révisions (en 1990 et en 1995). La validité du SDAU est de 20 à 30 ans.

Les plans d'urbanisme de secteur (P.U.S) qui ont pour objet de détailler le contenu du Schéma Directeur d'Aménagement, précisent les règles et les servitudes d'occupation des sols en matière d'urbanisme et de construction. Sa validité est de 10 ans. Compte tenu du rythme de croissance urbaine des villes maliennes, il semble nécessaire de ramener cette durée de validité à un maximum de 10 ans, avec une révision à mi-parcours.

Il a été élaboré et approuvé un seul plan d'Urbanisme Sectoriel (celui de Bozola) alors que le SDAU du District en a retenu six, dont un P.U.S par Commune.

La gestion urbaine du District de Bamako se pratique également avec des outils juridiques de maîtrise foncière. Le droit du sol est géré et réglementé par le code domanial et foncier et les servitudes foncières. À ce niveau, deux formes droit du sol peuvent être observées dans le District de Bamako : il s'agit du droit écrit et de celui basé sur la coutume.

La gestion urbaine est exercée par les services publics et/ou les autorités locales selon différents niveaux d'intervention.

La politique de décentralisation, avec ses différents niveaux de découpage administratif définira les territoires de compétence pour la gestion foncière et le développement des futures entités administratives nouvelles.

Pour donner un contenu concret à la gestion urbaine telle qu'elle devra se pratiquer dorénavant, une relecture des textes a été entreprise pour les adapter à la nouvelle dimension de la politique de décentralisation et donner un pouvoir conséquent aux communes. Celles-ci devront être dotées de services techniques pour encadrer la gestion urbaine dans chaque entité administrative.

#### b. Problèmes fonciers et d'aménagement urbain

Les problèmes fonciers sont identifiés à partir de deux faits essentiels :

- \* L'existence de deux formes de droit qui gèrent parallèlement l'occupation foncière dans le territoire du District ;
- \* Le non respect des dispositions contenues dans les documents d'urbanisme.

Ces deux constats sont en majeure partie à la base de la formation des quartiers spontanés, car ces pratiques compromettent toute stratégie de développement planifié.

L'extension démesurée de la ville par l'expansion des quartiers spontanés, ajoutée aux premiers lotissements de la ville qui sont déjà sous-équipés, agrave le sous-équipement en matière d'infrastructure de viabilité et d'assainissement urbain.

#### c. La politique du logement dans le District de Bamako

Les différents rapports d'étude du SDAU et les travaux menés dans le cadre de la Stratégie Nationale du logement ont tous conclu à un déséquilibre progressif entre l'offre et la demande de travaux et de logement.

La politique mise en place par le gouvernement consiste à :

- baser la politique d'habitat sur une maîtrise foncière;
- opter pour l'offre du logement mais pas forcément en terrain d'habitation;
- impliquer le secteur privé dans le financement et la construction de programmes d'habitat;
- mettre en place des institutions de financement de l'habitat (banques, coopératives...);
- faciliter l'accès au terrain à bâtir par une politique fiscale et de prix quand il s'agit de programmes d'habitat social.

Le secteur de l'habitat n'a pas fait l'objet d'un grand intérêt de la part du secteur privé, et encore moins de résultats satisfaisants de la part du secteur structure. Ceci est expliqué par

l'estimation d'un besoin de 40.000 logements à couvrir dans le District de Bamako d'ici les 10 prochaines années.

Le secteur structuré n'ayant généralement pas eu d'appui financier, et se trouvant confronté aux problèmes foncier et au prix de cession du terrain, n'a pas pu réaliser d'actions suivies et soutenues dans le marché de l'habitat.

#### d. Situation de l'habitat spontané

Les dernières enquêtes urbaines ont montré que près de 42% de la population du District vivent dans des zones d'habitat spontané dont l'importance est grandissante dans l'extension de la ville. Cet habitat est composé dans sa grande majorité par des maisons en bâche, et en semi-dur. Quelques bâtiments réalisés entièrement en parpaing jalonnent ce cadre bâti.

L'habitat spontané est réalisé par auto-construction (à 95%), et le plus souvent à partir de l'épargne individuelle des occupants.

La situation de l'habitat spontané à Bamako est résumée ci-après.

##### Situation de l'habitat spontané par commune

Les zones spontanées couvrent actuellement (fin 1994) près de 3.919,2 hectares avec les villages confondus. Cette superficie se répartit par commune comme suit :

Commune I	Commune II	Commune III	Commune IV	Commune V	Commune VI	TOTAL
698,7	69,8	129,4	672,97	590,22	1258,11	3919,2 ha

L'habitat spontané se développe surtout dans les Communes I, IV, V et VI compte tenu des possibilités d'extension qui y sont offertes.

##### Taux d'accroissement de l'habitat spontané 1986 à 1994

Périodes	1979	1983	Tx d'accrois.	1986	Tx d'accrois	1994	Tx d'accrois
Superficie	757ha	1764ha	13,3%	2930	66%	3919	33,75%

#### e. Formes institutionnelles d'intervention et stratégies d'aménagement

Le bilan de la production de logement et de l'aménagement des secteurs à travers le District de Bamako reste peu satisfaisant. La nouvelle stratégie, basée sur une gestion rationnelle, tend à rendre responsables les populations et les autorités locales du mieux-être de leur cadre de vie. L'aménagement du District se fera de façon sectorielle à l'intérieur des plans d'urbanisme dont chaque commune sera dotée. Les travaux d'aménagement sont assurés pour une bonne partie, par les travaux d'intérêt collectif à travers les interventions de l'AGETIPE.

**Les nouvelles réformes administratives et institutionnelles permettent aujourd'hui de faire intervenir le secteur privé tout en soutenant ses actions par des mesures de facilitation sur le plan fiscal.**

Les opérateurs économiques peuvent s'investir davantage à travers les sociétés immobilières ou au sein des agences d'aménagement de terrains. Les stratégies sectorielles d'aménagement, à partir des P.U.S (Plan d'Urbanisme de Secteur) s'adresseront à des corps d'état spécialisés tels que les concessionnaires en voiries et réseaux divers (VRD); les agences d'urbanisme et les Sociétés immobilières.

**La stratégie actuelle d'aménagement du District de Bamako se trouve être portée également par une dynamique de quartiers où les habitants commencent à se sentir concernés pour toute action de développement de leur secteur.**

Des efforts doivent être également faits pour la mise en place d'institutions financières pour venir en appui aux opérateurs et aux autorités locales afin de multiplier les chances de réalisation des projets.

### **III. AMENAGEMENT URBAIN, POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT**

#### **A. POLITIQUE DE L'AMENAGEMENT URBAIN DES VILLES**

A l'instar de bon nombre de pays africains, le Mali a hérité d'un urbanisme colonial qui a longtemps servi de base à la politique d'urbanisme après les indépendances.

Aussi, jusqu'à la fin des années soixante-dix, le développement des villes maliennes se faisait par applications successives de lotissements ne faisant référence à aucun document d'orientation générale préétabli. Seules les villes de Bamako et de Mopti étaient dotées, à cette époque, de documents de planification, qui du reste, étaient dépassés. Or, l'accélération de la croissance de la population urbaine, qui est passée d'environ 16% à 22% de la population totale de 1976 à 1987, a engendré un désordre croissant dans l'aménagement urbain.

Face à cette situation, le Gouvernement de la République du Mali a mis au point à partir d'Avril 1981 un processus de planification urbaine.

##### **1. LES SCHEMAS ET PLANS DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT URBAIN**

###### **a. Les fondements et les objectifs de la nouvelle politique d'urbanisme et d'habitat**

Les nouvelles orientations de la politique d'urbanisme et d'habitat sont fondées sur l'analyse de l'urbanisme antérieures aux années 1970, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- le manque d'un cadre national d'intervention clairement défini;
- un développement désordonné des villes sans logique de planification interne;
- une vision restrictive de l'urbanisme faisant de celui-ci le synonyme de lotissement;
- une législation urbaine dépassée, inadaptée ou inexistante;
- le manque d'information et de participation efficace des populations et des autorités;
- des actions basées prioritairement sur des financements extérieurs.

Face à cette situation, des objectifs précis ont été assignés à la nouvelle politique d'urbanisme et d'habitat dont les principaux sont :

- mieux contrôler la croissance des villes par un système de planification plus efficace et plus adapté;
- améliorer qualitativement les conditions de vie à l'intérieur des villes;
- adopter le principe de l'aménagement par participation;
- assurer une plus grande clarification des rôles et responsabilités des acteurs de l'aménagement;
- mettre en place un régime foncier approprié;
- mettre en place des mesures législatives et réglementaires en cohérence avec l'ensemble des objectifs ci-dessus cités pour déboucher sur un code de l'urbanisme malien.

## **b. Le développement des villes à travers les documents d'urbanisme comme outils de l'aménagement urbain**

### **\* Les schémas et plans d'urbanisme**

Le processus de planification urbaine s'articule autour des principaux niveaux suivants :

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) : à défaut d'un Schéma Directeur, il est prévu d'élaborer un Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme qui se limite à la définition des infrastructures principales, des zones d'habitation et des zones d'activités principales. Chacun de ces deux documents définit les axes d'études des Plans d'Urbanisme Sectoriel (PUS), ce dernier type d'outil constituant lui-même le principal document de second degré adopté au Mali.

Le PUS a pour objet de détailler le contenu des Schémas Directeur et Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme. Il précise également les règles et servitudes d'occupation des sols. Il annonce les différentes opérations d'urbanisme à entreprendre dans son périmètre.

### **c. Les aspects négatifs et positifs des documents d'urbanisme**

#### **\* Aspects négatifs**

- Les difficultés dans la recherche des données et les prévisions : les données qui sont de différentes natures (historique, démographique, géographique, sociologique, économique, technique etc...) sont soit inexistantes, soit fragmentaires;
- Les lenteurs des procédures de la conception et l'approbation des documents d'urbanisme : certaines des raisons de l'échec relatif des schémas et plans de développement et d'aménagement urbain, sont sans conteste, les difficultés et les lenteurs dans les procédures d'élaboration et d'approbation et les difficultés dues à l'insuffisance notoire de sensibilisation et d'information des citoyens avec comme conséquence, l'insuffisance de prise en compte des préoccupations de ces derniers.

#### **\* Aspects positifs**

Des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme ont déjà été élaborés pour les villes de Bamako, Koulikoro, Ségou, Tombouctou et Djenné ; les villes de Sikasso, Kouïtiala, Bougouni, Mopti et Gao, quant à elles, ont bénéficié de Schémas Sommaires d'Aménagement et d'Urbanisme.

Sept autres localités attendent d'être dotées de schémas directeurs. Ce sont les villes de Kayes, Nioro, San, Fana, Kita, Niono et Kidaf.

Tous ces schémas ont l'avantage d'être des documents de référence pour l'orientation générale du développement futur de ces villes.

## **2. L'ANALYSE DU PROCESSUS DE DECISION EN AMENAGEMENT URBAIN**

### **a. Les institutions de décision**

Ces institutions vont de la Présidence de la République au Conseil de village en passant par l'Assemblée Nationale, le Conseil des Ministres, les Gouverneurs de régions, les Com-

mandants de cercle et Chefs d'arrondissement, les Maires, les Conseils régionaux, communaux, de cercle, les Comités de Développement, dont certains doivent être associés dès la base à l'élaboration des projets techniques.

#### b. La complexité et la lenteur du processus de décision et leurs conséquences

Les attitudes centralisatrices entraînées par la structuration trop sectorielle de l'administration et la gestion sectorielle des textes et documents d'urbanisme qui en résulte, engendrent la lenteur, voire la confusion dans le processus de décision ; tant et si bien que les services techniques sensés être les organes de conception et de contrôle continuent les mêmes pratiques préjudiciables à l'aménagement urbain.

Qu'il s'agisse, par exemple, des documents d'urbanisme ou des opérations de lotissement ou de réhabilitation, ou encore simplement de la procédure d'obtention d'un titre foncier, les différentes étapes à franchir sont longues et compliquées si bien qu'avant la prise de la décision d'approbation ou d'application, les prévisions sont déjà dépassées.

L'ordonnance N° 92-042/P-CTSP du 3 juin 1992 portant modification du code domanial et foncier a tenté de simplifier le processus de décision en ce qui concerne ce domaine, mais il semble que là aussi, les mêmes pratiques continuent.

### 3. LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT FONCIER ET DE GESTION URBAINE

Jusqu'à l'indépendance, les principaux textes concernant le domaine foncier ont favorisé une gestion discriminatoire au niveau aussi bien social que spatial.

Il en fut de même sous la deuxième République avec l'adoption d'une série de textes, assez disparates, pour gérer des situations conjoncturelles. En 1982, un document intitulé "Les grandes orientations de la politique nationale de l'urbanisme et de l'habitat dans le cadre de l'aménagement du territoire" a été élaboré, en vue d'une amélioration des pratiques dans tous les domaines concourant à l'urbanisme.

La disparité des textes fonciers de l'époque, leurs relatives incohérences, et par conséquent, leur incapacité à prendre en charge les préoccupations élémentaires des populations en milieu urbain, rendaient indispensable leur refonte.

Face à la controverse qu'avait suscité la loi 82-122/AN-RM du 4 février 1983, à cause d'une part, de son option plus marquée vers une plus grande préservation du patrimoine collectif au profit des intérêts spéculatifs, et d'autre part de la limitation de sa portée aux seules conditions d'attribution des terres du domaine privé de l'Etat, l'élaboration d'un nouveau texte avait été mise en chantier ; et c'est par la loi n° 86-91/AN-RM du 1er Août 1986 que l'actuel code domanial et foncier a été adopté. Depuis, une série de textes d'application ont été approuvés, aussi bien sous la Transition que sous la troisième République.

Deux lois modificatives ont également été adoptées sous la transition (ordonnance n° 92-042/P-CTSP du 3 juin 1992, et ordonnance n°92-044/P-CTSP du 5 juin 1992), mais n'ont guère entamé dans le fond, les orientations du nouveau code, qui a eu le mérite d'avoir harmonisé une législation disparate.

Cependant, malgré ce caractère du code actuel, l'on s'est rendu compte, vu les évolutions socio-économiques et politiques du Mali au lendemain des événements du 26 Mars 1991, que certains de ses principes et procédures sont de nature à entraîner d'énormes difficultés d'application et à susciter des attitudes ayant déjà aujourd'hui quelques conséquences négatives sur le développement du secteur urbain.

#### a. L'Etat maître du foncier national

Le législateur malien, en mettant en place le code domanial et foncier actuel, a fait de l'Etat le véritable maître de la terre. Cette maîtrise foncière est renforcée par l'existence d'une législation en matière d'urbanisme et de construction, édictant l'autorisation préalable et le contrôle de la puissance publique. Le droit coutumier y est tacitement reconnu.

#### b. Vers une gestion transparente du patrimoine foncier

Face à la croissance désordonnée des villes et à la spéculation foncière, il avait été engagé certaines expériences d'assainissement foncier et de gestion urbaine, notamment par l'adaptation des textes aux préoccupations actuelles et la création de sociétés d'aménagement de terrains qui ont vu le jour après l'échec relatif ou les résultats timides des sociétés immobilières comme la SEMA, FASSO-KANU, et plus récemment le projet ATEPA.

Vers les années 80, le Projet Urbain du Mali, s'était déjà attaqué au problème de remise en ordre de la réglementation domaniale et foncière, en vue de lutter contre la spéculation foncière. Dans cette optique, une Agence de Cessions Immobilières (ACI) a vu le jour en 1992 pour la vente aux enchères de terrains viabilisés.

### 4. COÛTS, FINANCEMENT, FISCALITÉ ET PARTICIPATION DANS LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

L'aménagement des villes est confronté à de nombreux problèmes :

- les ressources limitées de l'Etat et des collectivités ;
- le système défectueux de récupération des coûts et taxes et la mauvaise gestion des recettes effectuées ;
- le bas niveau de la capacité d'épargne des ménages ;
- les conditions difficiles de crédit bancaire pour le plus grand nombre.

Le financement de l'aménagement urbain, notamment de l'habitat, porte en principe sur la mobilisation de toutes les sources nationales disponibles (institutions publiques, système bancaire, assurances, promoteurs immobiliers, épargne individuelle) et les sources extérieures. À part la Banque de Développement du Mali (BDM), aucune institution du secteur bancaire malien n'a eu jusqu'ici un rôle significatif dans le financement du logement.

En principe, les coûts d'aménagement sont pris en charge en partie par la collectivité et en partie par les bénéficiaires.

Contrairement à la récupération directe (prélèvement direct sur les ménages), la récupération indirecte, c'est-à-dire prélèvement par le biais de la fiscalité (taxe foncière, taxe de voirie, d'assainissement etc..) est échelonnée dans le temps et s'ajoute souvent en complé-

ment d'un tarif ou d'une taxe existante.

A l'heure actuelle, selon une enquête réalisée sur le terrain, près de 20% du revenu des ménages en milieu urbain sont consacrés au logement.

Mais il y a lieu de retenir que le problème de financement de l'habitat au Mali doit être envisagé suivant une stratégie qui prend en compte les possibilités des bénéficiaires. En tout état de cause, les expériences du PUM, de l'ACI et de certains opérateurs privés fondés sur le principe de mobilisation progressive des ressources locales afin de prendre le relais du financement extérieur, montrent des exemples de possibilités de participation au développement urbain des collectivités et des individus.

## B. POLITIQUES SECTORIELLES DE L'EQUIPEMENT URBAIN

Il n'existe pas à proprement parler de politiques sectorielles d'équipement urbain au Mali. Les politiques élaborées en la matière, embrassent généralement l'ensemble du territoire national (exemple : cartes sanitaire, scolaire, etc.).

Les différentes stratégies d'équipement adoptées par l'Etat se fondent en réalité sur la réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs dans une optique d'équilibre et de hiérarchisation spatiale, le contexte urbain se diluant quelque peu dans cette généralité.

### 1. LES DIFFÉRENTES STRATÉGIES D'EQUIPEMENT URBAIN

Les documents d'urbanisme élaborés jusqu'ici pour certaines localités, dégagent une stratégie globale de répartition et de programmation d'équipements urbains.

Force est de constater cependant, que c'est précisément au niveau du suivi et de la réalisation de ces documents que la divergence entre ceux-ci et les pratiques urbaines s'affirme le plus.

C'est dans le domaine des lotissements que la politique du "coup par coup" est la plus répandue, au mépris de la stratégie d'implantation des équipements telle qu'exprimée dans les plans d'urbanisme (SDAU et PUS).

Très souvent, les autorités politiques et administratives décident en la matière en fonction des urgences en perdant de vue une approche globale des problèmes urbains. C'est ainsi que l'implantation des équipements scolaires, sanitaires, sportifs par exemple se fait, le plus souvent selon l'opportunité, sur un terrain disponible ou à l'initiative d'un partenaire de coopération, et non pas en fonction d'une programmation cohérente dans le temps et dans l'espace.

A tous ces problèmes s'ajoute celui très épineux des normes. En effet, la question des normes pour la planification des équipements urbains se pose dans chaque étude et à tous les niveaux (lotissement, PUS, SDAU). Dans d'autres cas, la planification est trop laxiste, ayant comme conséquence une consommation exagérée d'espace, des coûts élevés des infrastructures et des terrains sous-utilisés.

Les stratégies d'équipement urbain sont essentiellement celles édictées par les documents d'urbanisme, dont le principal défaut à ce niveau demeure tout de même le problème de normalisation, de financement et de gestion des équipements.

Pour l'avenir, il s'agira de doter toutes les villes de schémas d'aménagement et de respecter strictement les orientations de ces documents aux fins d'harmoniser les différentes stratégies.

## 2. MODES DE FINANCEMENT ET DE GESTION

Un des problèmes majeurs des équipements urbains résale sans conteste, dans l'insuffisance de sources de financement pour la réalisation de ces équipements et leur entretien. La mauvaise gestion des fonds disponibles et la mauvaise coordination des actions compliquent davantage cette situation.

En outre, le défaut d'entretien entraîne une forte dégradation des équipements existants qui, finalement, demandent de nouveaux investissements fort coûteux.

Jusqu'à une date récente, la réalisation des équipements incombaît presque exclusivement à l'Etat et, dans une certaine mesure, au District, aux régions, aux communes.

De plus en plus, les populations, les initiatives de base, les organismes, les privés et certaines structures prennent part au financement et à la gestion des équipements urbains (exemple des Centres de Santé Communautaires "CSCOM", des écoles de bases, l'adduction d'eau et le ramassage des ordures ménagères).

Les hôpitaux, à travers un conseil d'administration, sont gérés par l'Etat sur un budget prévisionnel d'équipement.

Les infrastructures scolaires offrent un exemple similaire.

Il en va de même pour les réseaux divers (assainissement, eau potable, électricité, téléphone) réalisés essentiellement sur subventions ou prêts de l'Etat, par le truchement des concessionnaires (EDM, SOTELMA).

## 3. COORDINATION ENTRE OPERATEURS ET DOMAINES DE COMPETENCE

En l'absence d'un cadre institutionnel coordonné et cohérent du développement urbain, les opérateurs agissent, en général, isolément et diversement.

Au niveau des collectivités, les structures d'animation manquent de responsabilité pour assurer la coordination et la mise en cohérence des opérateurs et des domaines de compétence. Il existe plusieurs catégories d'opérateurs :

\* **Les concessionnaires** (EDM, SOTELMA) : ils possèdent la concession d'exploitation et d'extension des réseaux d'alimentation en eau, en électricité, en téléphone dans les centres urbains et semi-urbains.

\* **Les services techniques** déconcentrés de l'Etat et les services techniques propres des collectivités

\* **Les promoteurs** : dans le secteur de la promotion urbaine, seule la Société d'Equipement du Mali (SEMA), malgré ses faibles performances, a joué un rôle non négligeable dans l'équipement urbain.

Les privés, les corporations, les groupements sont cependant de plus en plus dynamiques dans ce domaine.

\* **Les entreprises** : il s'agit de :

- entreprises intervenant dans le domaine des infrastructures et/ou des logements ;
- entreprises intervenant dans le secteur de l'habitat.

\* **L'AGETIPE** (Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public) anime l'exécution des travaux d'assainissement, de voirie, de réalisation d'équipements collectifs par le canal des entreprises, des tâcherons et des petits bureaux d'études.

#### **4. BESOINS SOCIAUX ET PLANIFICATION SECTORIELLE DES EQUIPEMENTS**

Dans une décennie, plusieurs villes du Mali verront doubler leur population, si des mesures ne sont pas envisagées pour atténuer le phénomène d'exode rural. C'est dire que d'importants investissements sont à réaliser tant en équipements collectifs qu'en infrastructures urbaines (voirie, adduction d'eau saine, drainage des eaux de ruissellement, évacuation des eaux usées, collecte des ordures ménagères, éclairage public, raccordements électriques, domestiques et téléphoniques) aux fins de faire face aux nouveaux besoins prévisibles des populations.

Il s'avère par ailleurs que les installations des équipements et l'état mauvais des infrastructures, ne répondent pas souvent aux besoins et aux exigences des populations. A ce regard, les contribuables sont évidemment peu enclins à payer leurs taxes parce que ne voyant souvent ni d'améliorations concrètes sur les équipements, ni de nouvelles créations.

D'une manière générale, les besoins des populations ne sont pas correctement pris en charge. En vérité, ni les équipements existants, ni ceux planifiés ne répondent de façon satisfaisante aux besoins parce que le plus souvent planifiés et réalisés en dehors des bénéficiaires et quelque fois en dehors des principaux acteurs maliens du secteur urbain.

Ce n'est que de façon circonstancielle que les besoins sociaux sont pris en charge à travers des projets urbains confiés aux opérateurs ou en se référant aux documents d'urbanisme qui programmant des équipements en fonction des besoins exprimés depuis leur élaboration.

## **IV. SANTE, HYGIENE, EAU, ASSAINISSEMENT**

### **A. LA SANTE**

#### **1. EVOLUTION DE L'ETAT DE SANTE DE LA POPULATION MALIENNE**

Le niveau de santé de la population malienne connaît une amélioration. Le taux de mortalité infantile a beaucoup baissé pour l'ensemble du Mali de 120‰ en 1976 à 102‰ en 1987. Cependant, la situation sanitaire reste préoccupante. En effet, elle est toujours caractérisée par des taux de morbidité et de mortalité élevés, avec des implications lourdes sur la population, notamment le groupe des femmes et des enfants. On constate la prédominance de certaines maladies infectieuses ou parasitaires.

De 1984 à 1992, la configuration des maladies a beaucoup changé avec la diminution de la prévalence de certaines maladies comme la lèpre, la rougeole et la coqueluche et la recrudescence d'autres tels le paludisme, la toux, la diarrhée, les plaies et déchirures.

Les causes de ce mauvais état de la santé sont multiples: les maladies épidémiques, les maladies endémiques, la situation nutritionnelle et d'autres causes non médicales.

##### **a. Les causes directes de la situation sanitaire de la population**

###### **\* Les maladies épidémiques**

Selon les indicateurs de 1984, la lèpre, la rougeole et le paludisme étaient les trois premières causes de mortalité.

En revanche, en 1992, le paludisme est la première cause de morbidité et de mortalité dans toutes les régions du Mali. Il devient presque endémique. Le paludisme est suivi des affections respiratoires, de la diarrhée, des MST. Le SIDA est aussi une maladie grave vu son invulnérabilité.

En ce qui concerne les femmes et les enfants, il s'agit du paludisme, de la toux depuis moins de 15 jours, des affections cutanées et sous-cutanées, de la conjonctivite. La diarrhée constitue toujours un problème prioritaire pour les enfants, alors que les complications et les pathologies de la grossesse sont pour les femmes une cause principale de maladie. En 1992, aucune maladie cible du PEV ne figure dans aucune région sur la liste des dix principales maladies.

###### **\* Les maladies endémiques**

Les maladies endémiques persistent malgré les efforts fournis. La bilharziose sévit dans les zones inondées à potentiel économique élevé. La trypanosomiase, l'onchocercose, la lèpre, la dracunculose font l'objet d'efforts soutenus pour leur éradication.

###### **\* La situation nutritionnelle**

Le Mali ne connaît pas de famine, en revanche la sous-nutrition et la malnutrition existent dans beaucoup de régions, notamment au Nord d'une manière semi-permanente ou saison-

nière. Les enfants, les femmes enceintes et allaitantes en sont les premiers victimes. Pour l'ensemble du Mali, 30% d'enfants ont un poids et une taille inférieurs à 80% de la normale, 160% à Gao (1992).

#### b. Les causes indirectes du mauvais état de santé de la population

Elles sont de différents ordres :

- les facteurs liés à l'environnement : la sécheresse, le climat, la pollution, la vaste étendue du territoire;
- les facteurs démographiques : une forte croissance démographique par rapport au revenu et une forte proportion du groupe vulnérable (enfant/mère);
- les facteurs économiques et financiers : le faible revenu de la population, le service de la dette, la réduction du financement international du fait de la crise;
- les facteurs socio-culturels : l'analphabétisme, le manque d'hygiène et d'assainissement, les tabous alimentaires et autres pratiques néfastes à la santé;
- les facteurs politiques et institutionnels : la dimension sociale du PAS, l'état d'insécurité au Nord à un moment donné, le système de santé resté longtemps centralisé.

En effet, le mécanisme de fonctionnement du système de santé peut être aussi un facteur positif ou négatif à l'état de santé de la population.

### 2. ANALYSE CRITIQUE DES ELEMENTS CLES DU FONCTIONNEMENT

#### DU SYSTEME DE SANTE (avant la déclaration de la politique sectorielle en 1990)

Le système de santé connaît un certain nombre de problèmes mais présente aussi de nombreux atouts. Cependant, force est de reconnaître la persistance de problèmes liés à certaines contraintes.

##### a. Les problèmes

###### \* Des infrastructures et équipements mal répartis et pas toujours fonctionnels.

On a une tendance pour la construction au détriment de la réhabilitation, d'où le caractère délabré et peu accueillant des centres de santé. Les équipements sont incomplets ou en panne dans la mesure où il n'y a pas de système de maintenance préventive ou curative ni de personnes qualifiées en biomédical. Le Mali est d'ailleurs en possession d'un patrimoine hétéroclite difficile à gérer provenant de différents intervenants ne respectant pas nécessairement les normes et les standards.

###### \* Un personnel insuffisant, mal déployé peu motivé et parfois contradictoirement sous-utilisé. Les mesures du PAS aggravent la situation par la limitation des recrutements.

###### \* Une politique pharmaceutique peu dynamique dans la pratique.

On assiste à une situation velléitaire concernant l'Initiative de Bamako et les actions de la PPM possédant alors le monopole.

\* Un financement de la santé dérisoire par rapport aux besoins croissants.

Ce financement est largement dépendant de l'aide externe. L'Etat a des difficultés non seulement pour mobiliser de nouvelles ressources, mais aussi pour gérer avec plus de rigueur le peu de ressources existantes alors que le coût de santé est à sa charge. Les soins étaient alors presque gratuits.

\* Une gestion et coordination fortement centralisées

On assiste à des programmes verticaux juxtaposés, non ancrés à la périphérie et parfois sans coordination, ni suivi, ni contrôle.

b. Les atouts

- \* L'existence de nombreux plans schémas, politiques ou programmes : le PEV, les programmes nationaux de lutte ou d'éradication de certaines maladies, la politique pharmaceutique dont l'Initiative de Bamako, et le partenariat avec la PPM et l'UMPP ;
- \* La priorité accordée au groupe cible vulnérable mère/enfant ;
- \* La disponibilité en quantité et qualité de cadres sanitaires cherchant du travail ;
- \* L'apport de l'aide externe ;
- \* La vulnérabilité de toutes les maladies sauf le SIDA

c. Les contraintes

- \* Des contraintes non modifiables tels que le milieu naturel, le climat;
- \* Des contraintes modifiables uniquement à long terme : le faible taux de scolarisation, l'enclavement, les comportements socio-culturels néfastes à la santé comme les tabous alimentaires, le manque d'hygiène et d'assainissement, le manque d'eau potable;
- \* Des contraintes bien que modifiables à court terme n'ont pas pu être levées et perdurent:
  - le manque de dynamisme dans la mise en œuvre de certaines politiques dont la politique pharmaceutique;
  - la dimension sociale du PAS en contradiction avec les besoins croissants en personnel;
  - le manque de politique d'encouragement du personnel;
  - la difficulté que rencontre l'Etat pour coordonner et rendre plus performante l'aide externe ;
  - la faiblesse du contrôle et du suivi.

Une analyse du secteur de la santé avant décembre 1990 nous permet de définir quelques problématiques.

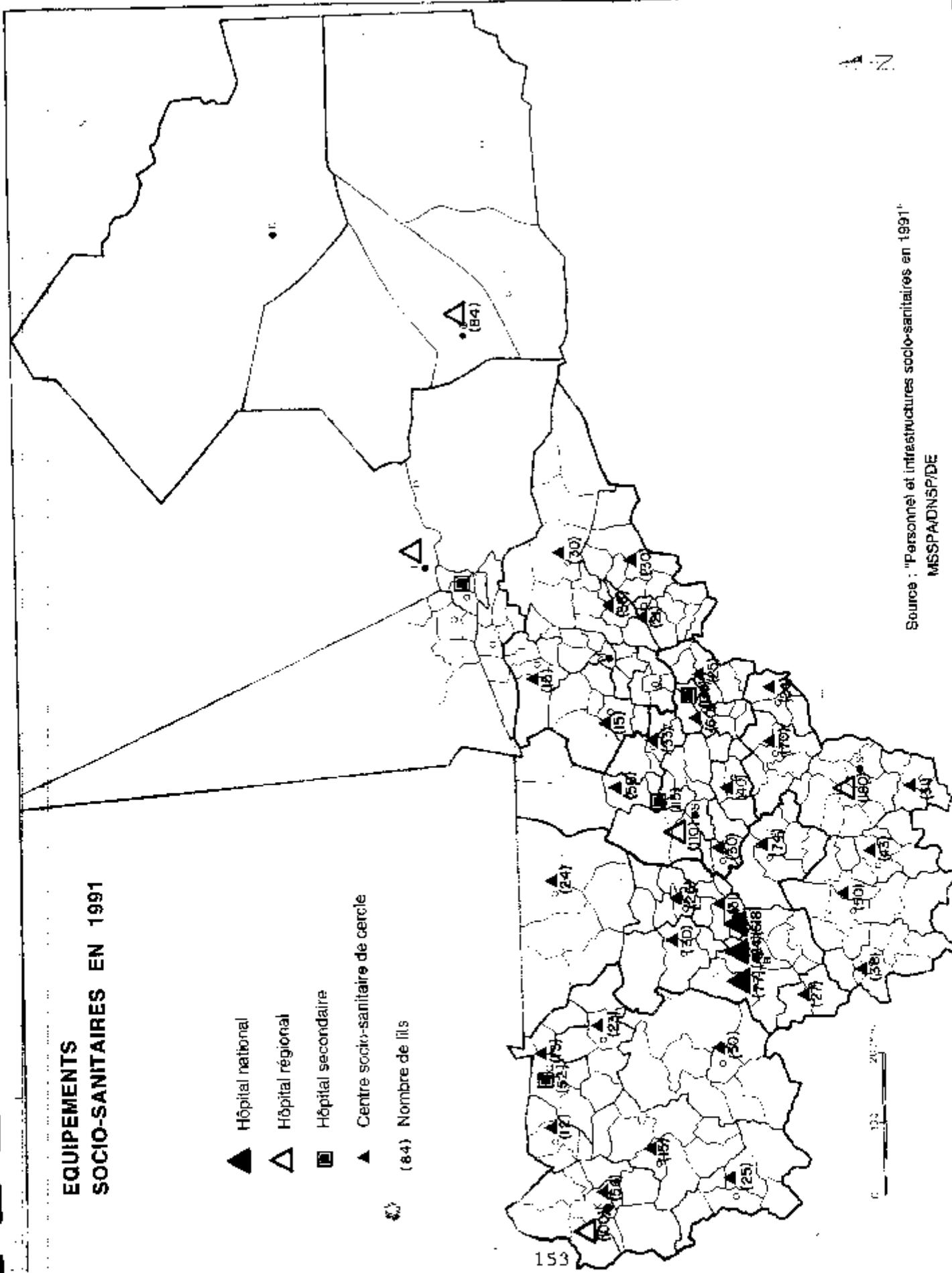
### 3. PROBLEMATIQUE SECTORIELLE ET SPATIALE

Au delà des causes directes déjà mentionnées au chapitre 1, le mauvais état sanitaire s'explique aussi par la mauvaise fréquentation des centres de santé. Cette mauvaise fréquentation elle même est due à :

- la mauvaise accessibilité géographique des formations sanitaires liée à la disparité rurale/urbaine;
- la mauvaise qualité des services;
- l'inadéquation du financement de santé par rapport aux besoins de santé croissants.

## EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES EN 1991

- ▲ Hôpital national
- △ Hôpital régional
- Hôpital secondaire
- ▲ Centre socio-sanitaire de cercle
- (84) Nombre de lits



#### \* La disparité rurale/urbaine et l'accessibilité géographique

La pyramide sanitaire épousait la division administrative et ainsi, les infrastructures de référence se trouvent au niveau urbain au détriment du monde rural et péri-urbain.

Cette disparité a de lourdes conséquences sur l'accessibilité géographique des soins.

Ainsi, le milieu urbain a accès à un minimum de plateau technique. Bamako, la capitale bénéficie de deux hôpitaux nationaux avec des médecins spécialisés, de plus d'une vingtaine de cliniques privées et d'au moins une quarantaine de pharmacies sans tenir compte des structures centrales : PPM, UMPP...

Le milieu rural a quant à lui difficilement accès même aux soins primaires. Plus de 40% de la population de l'aire de santé se situe au delà du TAF (5 Km) d'après quelques PDSC approuvés.

Pour avoir une référence du second degré, la population de certaines zones rurales doit parcourir plus de 100 Km. L'enclavement, le mauvais état des routes, l'absence de moyens de transport aggravent la situation.

Il faut souligner le cas des régions du Nord où le genre de vie nomadisant, la faible densité la vaste étendue du territoire et les conditions du climat, rendent les actions de santé difficiles.

#### \* La mauvaise qualité des services de soins

Elle résulte de l'ensemble des problèmes déjà mentionnés plus haut et concerne surtout le milieu rural. Même un chef lieu d'arrondissement n'a pas toujours son dispensaire, sa maternité ou son dépôt de médicaments et à plus forte raison un village.

Le personnel est au mieux un infirmier d'Etat ou juste un agent de santé ou une matrone. Les infrastructures généralement en banco sont délabrées et peu accueillantes. Le système de distribution des médicaments fonctionne mal ou n'existe pas en dessous du niveau cercle, créant les ruptures de disponibilité, le manque ou la chercher des médicaments.

Devant cette situation, la population fréquente mal les centres de santé et se rabat sur l'automédication et la traditionnalthérapie.

#### \* Les difficultés financières croissantes de l'Etat à pouvoir prendre en charge le coût de santé d'autant plus que les besoins de santé augmentent.

Face à toutes ces difficultés, la définition d'une nouvelle politique de santé s'est imposée.

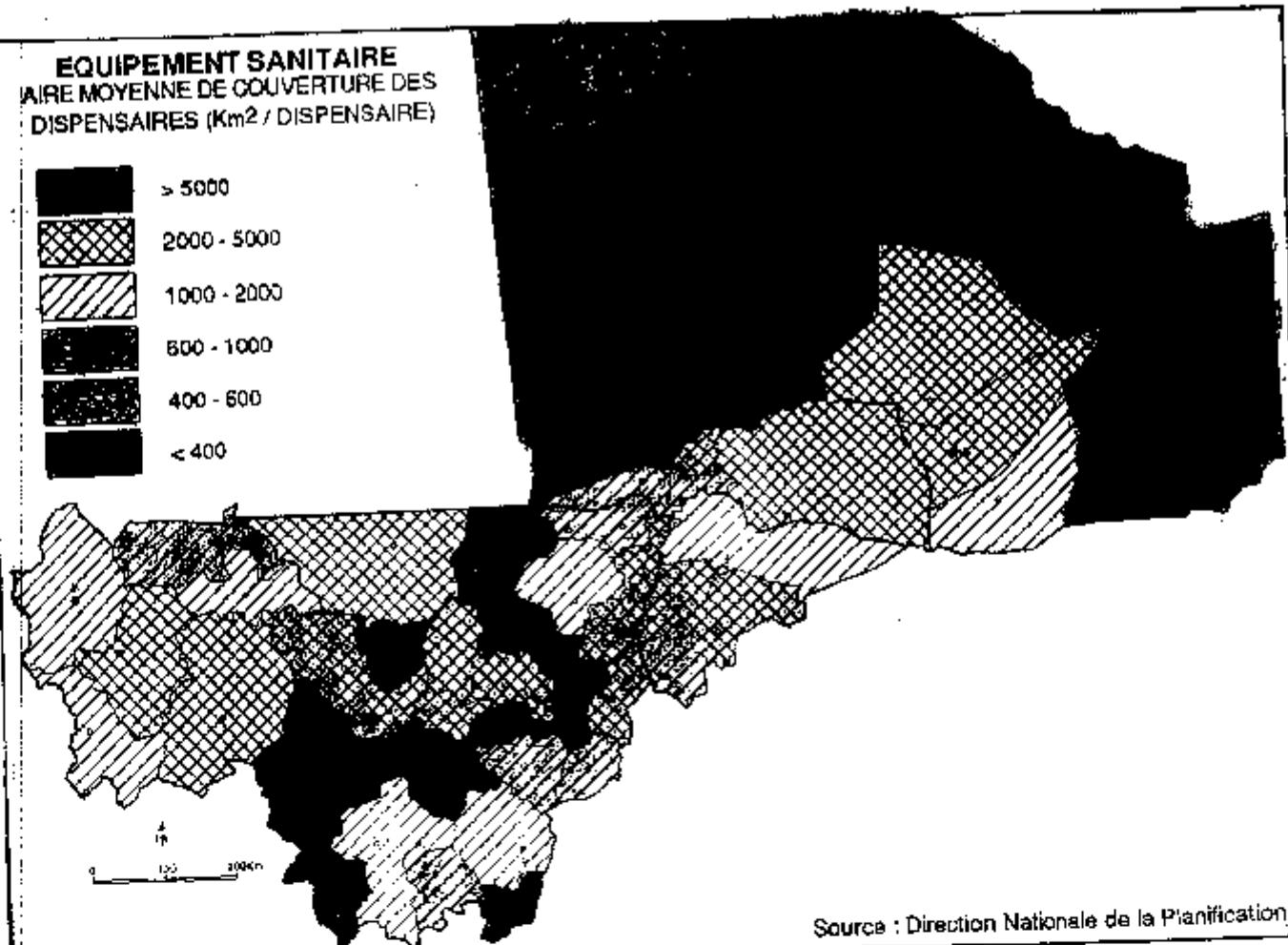
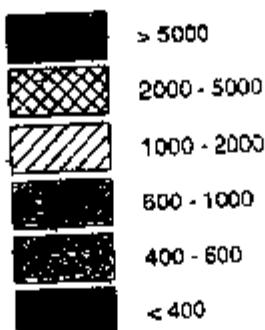
### 4. NOUVELLE POLITIQUE SECTORIELLE DE SANTE ET DE POPULATION (15 décembre 1990)

Fruit d'une longue analyse de l'évolution de la situation sanitaire, les objectifs majeurs de la nouvelle politique sectorielle de santé déclarée en 1990 sont très pertinents par rapport aux problématiques évoquées aux chapitres précédents.

#### a. Pertinence de la politique sectorielle de santé

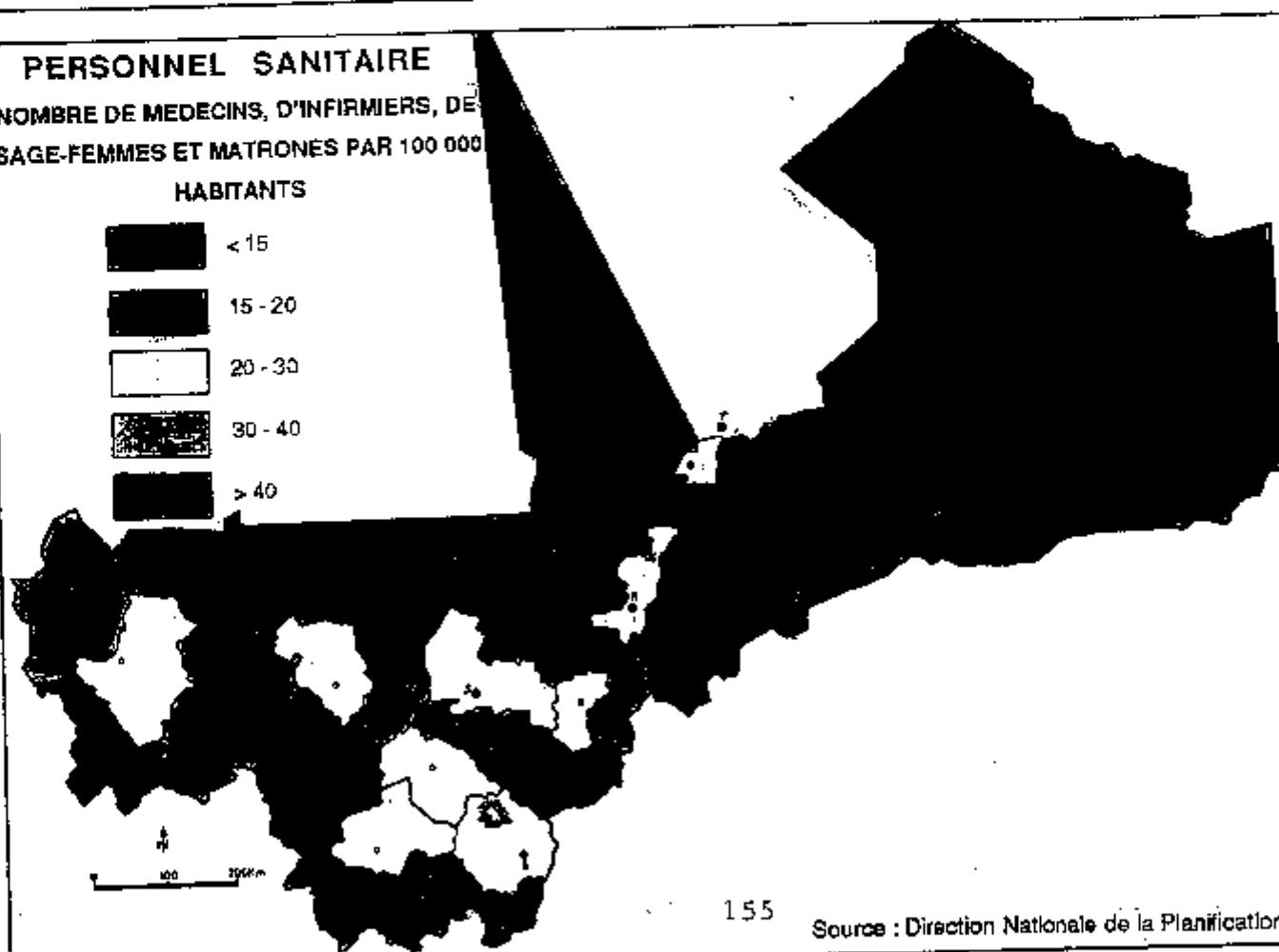
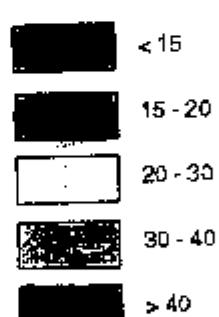
Brièvement présentée, la stratégie propose, pour améliorer l'état de santé de la population en général et celui de la mère et de l'enfant en particulier, d'élargir l'accès aux services de santé c'est-à-dire en accroître la couverture et l'utilisation, d'en améliorer la qualité et de

**EQUIPEMENT SANITAIRE**  
**aire moyenne de couverture des**  
**dispensaires (Km<sup>2</sup> / dispensaire)**



Source : Direction Nationale de la Planification

**PERSONNEL SANITAIRE**  
**NOMBRE DE MEDECINS, D'INFIRMIERS, DE SAGE-FEMMES ET MATRONES PAR 100 000 HABITANTS**



viabiliser le système de santé de cercle, par l'utilisation rationnelle et efficiente des ressources (personnel, médicaments, finances, patrimoine) et l'organisation de la participation de la population. L'orientation stipule "la priorité de l'action sanitaire reste réservée au milieu rural et péri-urbain".

La stratégie propose entre autres :

- "une évolution de la pyramide sanitaire d'une conception hiérarchique et administrative vers une conception plus fonctionnelle";
- l'amélioration de la qualité des soins au niveau rural par "la définition d'un plateau technique minimum de soins de santé de base intégrés (curatifs, préventifs, SMI/PF, vaccination, pharmacie) et des soins de référence mais aussi la disponibilité des médicaments essentiels à des prix abordables sur l'ensemble du territoire";
- "que la coordination de l'aide externe sera assurée par des examens annuels conjoints gouvernement/partenaires au cours desquels les programmes et les projets seront passés en revue";
- "d'assurer une meilleure adéquation entre les profils des personnels et les postes à pourvoir et accorder la priorité aux zones rurales";
- "le recentrage des fonctions de services centraux".

#### b. La mise en œuvre de la politique

##### \* Les approches privilégiées

- l'approche multisectorielle et pluridisciplinaire (santé, eau, environnement, PF, sécurité alimentaire, recherche démographique, promotion de la femme...);
- l'intégration des privés dans le secteur pour accroître la couverture des soins, l'efficacité et la qualité des services;
- l'approche communautaire par une gestion décentralisée du système. Pour cela, un certain nombre d'instruments sont retenus : le PDSC, l'étude du milieu, l'élaboration de cartes sanitaires, la création d'un réseau de CSCOM, le SIG, le SIS et surtout l'IEC.

##### \* Les stratégies concernant les éléments-clés du système de santé

- le financement : "rationaliser le financement afin de maximiser les économies possibles pour augmenter ce financement";
- le personnel;
- les médicaments : libéralisation des prix des médicaments, contrat-plan avec PPM pour l'approvisionnement et la distribution des médicaments essentiels libellés en DCI, exonération d'impôt et de taxes de ces derniers, contrôle de la qualité des médicaments essentiels et inspection des pharmacies;
- le patrimoine : développement des établissements de santé, définition de normes de construction et de maintenance, priorité à la réhabilitation, ouverture de ce secteur aux prestataires privés.

#### Conclusion

La politique sectorielle de santé du Mali se caractérise par sa pertinence par rapport aux nombreux problèmes de santé.

Cependant, après cinq ans de fonctionnement, il persiste quelques contraintes majeures : le financement, l'obtention de l'adhésion des communautés à la politique, le faible degré de capacité technique et financière de ces mêmes communautés pour la gestion décentralisée. La viabilité des structures sanitaires en dépend.

De grands efforts doivent être fournis pour que certains problèmes même lents ou difficiles à résoudre cessent de perdurer (scolarisation, enclavement, assainissement...., mais surtout le problème de médicaments).

Il faut également noter que la politique actuelle s'adapte uniquement au monde sédentaire. Il est grand temps d'adopter des stratégies appropriées aux zones nomades du Nord.

Enfin, il est à craindre que l'appui non systématique mais dépendant des capacités des cercles et des communautés n'aboutisse à un monde rural à deux vitesses.

Néanmoins, malgré ces quelques observations, la politique sectorielle de santé constitue une référence sérieuse qui, grâce à la volonté de tous les acteurs, peut largement contribuer à l'amélioration de santé pour tous sur un horizon aussi rapproché que possible.

## B. POLITIQUE D'HYGIENE, D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

### 1. LES RESSOURCES ET LES BESOINS EN EAU POTABLE

#### a. Situation

Les ressources en eau sont très largement supérieures aux besoins et devraient donc permettre, à terme, de les satisfaire. Cependant, ce rapport très favorable ne doit pas masquer les particularités de ces ressources en ce sens que :

- elles sont loin d'être toutes mobilisées (0,2% des eaux souterraines et 12% des eaux superficielles) ou mobilisables (fluctuations saisonnières et inter-annuelles importantes, coût d'accès et coût d'exploitation qui rendent le coût du m<sup>3</sup> d'eau très variable selon les lieux, les sources et les usages);
- elles sont inégalement réparties dans l'espace et dans le temps (surtout disponibles au Sud du pays et pendant moins de la moitié ou le quart de l'année pour les eaux de surface).

#### \* Mobilisation de l'eau en milieu rural

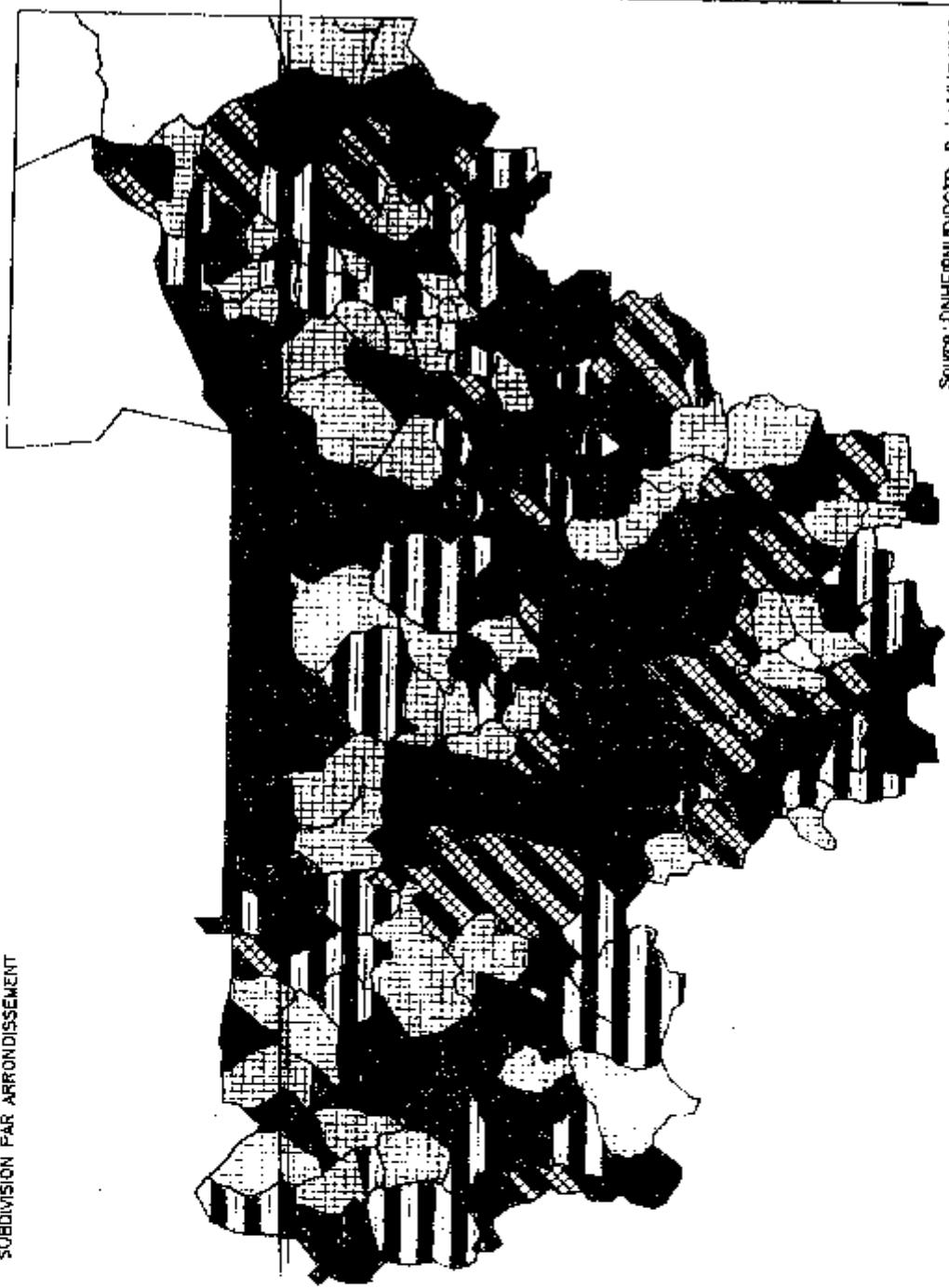
Les points d'eau servent généralement à plusieurs usages et la priorité est le plus souvent donnée à ceux qui sont les plus faciles d'accès, même lorsqu'ils ne remplissent pas les critères de potabilité.

Au cours des deux dernières décennies, 1.906 puits modernes ont été construits ainsi que 15.709 forages dont 10.680 (68%) positifs parmi lesquels 8.354 sont équipés d'un moyen d'exhaure à motricité humaine.

#### \* Mobilisation de l'eau en milieu urbain

Pour tous les centres de plus de 5.000 habitants, c'est-à-dire les centres urbains (plus de 10.000 habitants), semi-urbains (5.000 à 10.000 habitants), il est prévu de les équiper de

SUBDIVISION PAR ARRONDISSEMENT



Source : DÉPARTEMENT D'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE - Projet MLI84005

## BESOINS VILLAGEOIS EN EAU A L'HORIZON 2001

Réalisé à Montréal

systèmes d'adduction d'eau modernes, sommaires ou complets ou d'améliorer et étendre ceux qui existent. Cela englobe aussi une partie du milieu rural : les centres ruraux et semi-urbains constituant ce qu'on appelle le milieu intermédiaire.

Le rendement moyen des réseaux gérés par l'EDM a été de 70% en 1990. En 1991, sur les 27 centres urbains recensés, 19 sont dotés d'une adduction d'eau moderne plus ou moins récente dont 10 alimentés par des eaux de surface (fleuves ou rivières) et 9 par des eaux souterraines (forages). Comme les réseaux d'adduction ne couvrent pas les besoins, ces centres utilisent également d'autres sources telles que puits et forages privés. Parmi ces 27 villes, 14 centres sont gérés par l'EDM et les 5 autres par les municipalités, avec l'aide technique de la DNHE.

#### b. Politiques et stratégies

Sur la base du Schéma Directeur, un document de Stratégies et de Programmation 1992-2001 du secteur eau et assainissement a été adopté par le Gouvernement en 1992.

Il détaille et précise les stratégies qui seront mises en oeuvre pour une plus grande efficacité et pérennité des actions dans le secteur de l'eau en vue d'atteindre les objectifs de couverture complète des besoins en eau des populations à l'horizon 2001.

Les stratégies d'ensemble reposent sur les principes suivants :

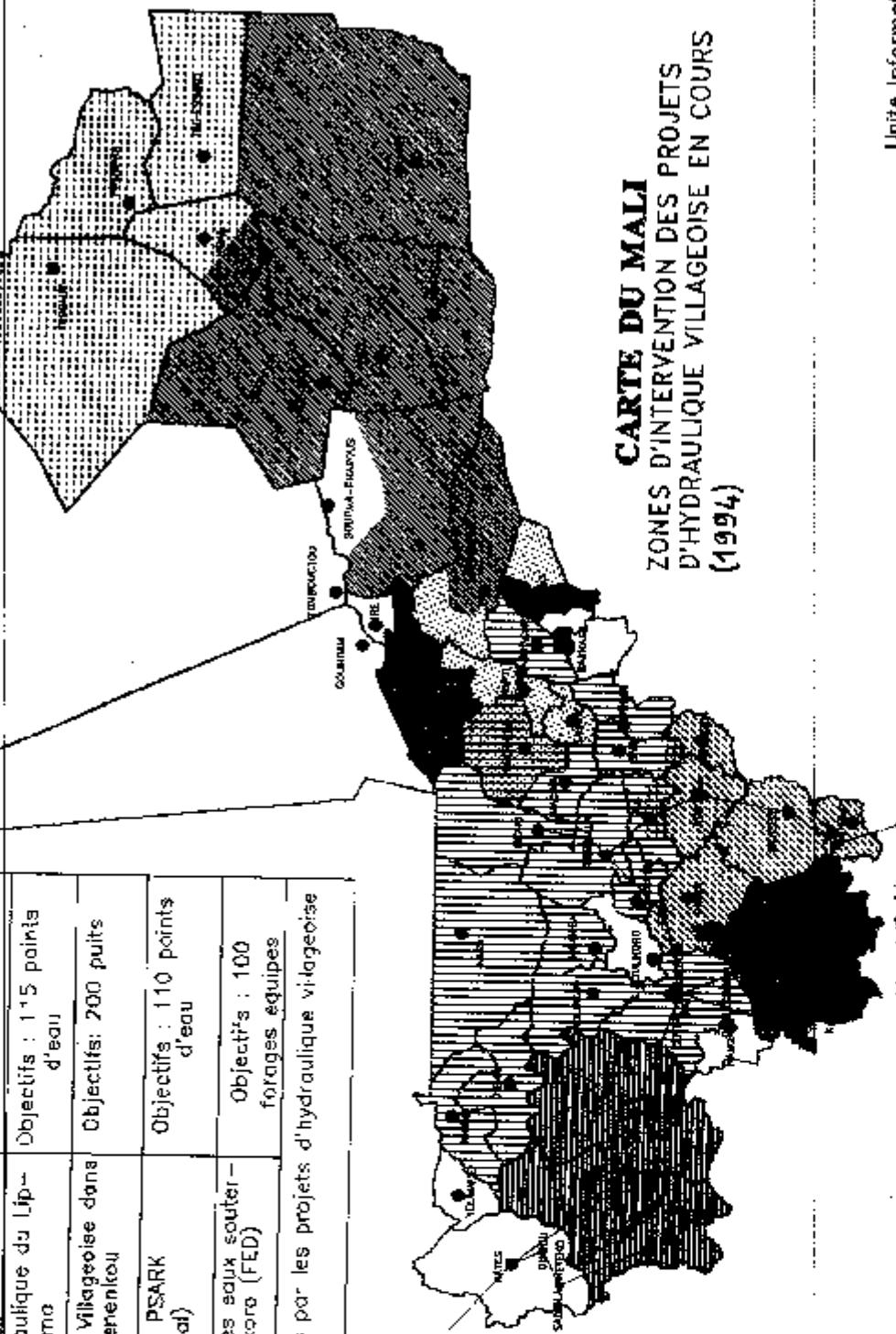
- respect des institutions existantes : seules les modifications strictement indispensables au bon fonctionnement du secteur ont été retenues;
- refonte de la législation sur l'Eau (code de l'eau);
- aide à la mise en place d'unités décentralisées et d'initiatives communautaires;
- aide à la mise en place d'un secteur privé;
- renforcement de la participation des populations à leur développement.

#### c. La problématique des ressources et des besoins en eau potable

On peut noter les problèmes et les contraintes suivants :

- problème de mobilisation des ressources (seuls 0,2% des eaux souterraines et 12% des eaux superficielles sont mobilisés);
- problème de coût d'accès;
- problème de coût d'exploitation (variable selon les lieux, les sources et les usages);
- problème de l'inégalité dans la répartition des ressources à travers le territoire;
- problème des transport et de stockage de l'eau (surtout en milieu rural);
- problème d'entretien des pompes;
- problème de formation des réparateurs villageois;
- risques sanitaires liés à l'utilisation de l'eau des puits traditionnels ou des marigots par certaines populations des quartiers des villes du fait du faible taux de desserte en eau potable ;
- insuffisance des ressources financières de l'Etat au niveau du fonctionnement, de l'entretien et du suivi des installations.

Projet Santé Population Hydraulique Rurale (PSPR)	Objectif : 385 forages équipés
Projet d'Hydraulique Villageoise pour l'Eradication du ver de Guinée (JICA)	Objectif : 500 forages équipés
Projet Exploitation des Eaux souterraines de la zone Mali-Sud 3 (CMDT)	Objectifs : 600 forages et 50 adduction d'eau
Projet Exploitation des eaux souterraines de la zone Mali-Sud 2 (HELVETAS)	Objectifs : 240 forages équipés
Projet UNICEF YW-302	Objectifs : 260 forages équipés
Projet d'Hydraulique Villageoise dans les cercles de Youwarou et Nirafunké (CFAO)	Objectifs: 251 puits et 20 mètres
Programmes d'Hydraulique du Lipatako-Gourma	Objectifs : 115 points d'eau
Projet d'Hydraulique Villageoise dans le Cercle de Teréïcou	Objectifs: 200 puits
Volet Hydraulique du PSARK (Région de Kidal)	Objectifs : 110 points d'eau
Projet Valorisation des eaux souterraines Bankass-koro (FED)	Objectifs : 100 forages équipés
Zones non couvertes par les projets d'hydraulique villageoise en cours	



**CARTE DU MALI**  
ZONES D'INTERVENTION DES PROJETS  
D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE EN COURS  
(1994)

## 2. LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT

### a. Situation

#### • L'assainissement en milieu rural

Le développement du secteur Assainissement en milieu rural a pratiquement été laissé pour compte. Les enquêtes montrent éloquemment l'état de sous-équipement et de délabrement de ce secteur. Les rares tentatives (UNICEF notamment), pour la plupart très limitées, ont montré que les populations ne ressentent pas l'assainissement comme une nécessité vitale et ne font pas bien le lien entre le manque de propreté et d'hygiène d'une part et les maladies qui en découlent d'autre part. De ce fait, elles n'ont accordé qu'un intérêt restreint et souvent sans lendemain aux quelques efforts de sensibilisation et d'information qui ont été faits, notamment par des ONG, pour améliorer la situation de leurs villages.

#### • L'assainissement en milieu urbain

##### • Evacuation des eaux usées

Le problème de l'évacuation des eaux usées se pose un peu partout mais surtout dans les quartiers périphériques des grands centres urbains. Les fosses d'aisance sont généralement vidées par camions spiros ou plus souvent manuellement par des entreprises privées. Il arrive cependant, que leur contenu soit déversé la nuit dans la rue par les habitants. Dans les quartiers de haut standing, les maisons sont équipées de fosses septiques, puits perdus ou égouts. Il n'existe que quelques toilettes publiques à Ségou et à Bamako.

##### • Evacuation des eaux pluviales

Les eaux de ruissellement sont évacuées à Bamako par un réseau de caniveaux totalisant 290 Km. Dans les autres centres, il existe très peu de caniveaux. Des travaux d'assainissement et de voirie sont actuellement en cours d'exécution dans différents centres par l'AGETIPE (Agence d'exécution des travaux d'intérêt public pour l'emploi), financée par la Banque Mondiale).

##### • Evacuation des ordures ménagères et des déchets

La collecte des déchets solides (ordures ménagères) n'est pas assurée dans la grande majorité des centres urbains. Des lieux de dépôts ont été désignés, mais des dépotoirs se forment spontanément un peu partout sur les espaces libres.

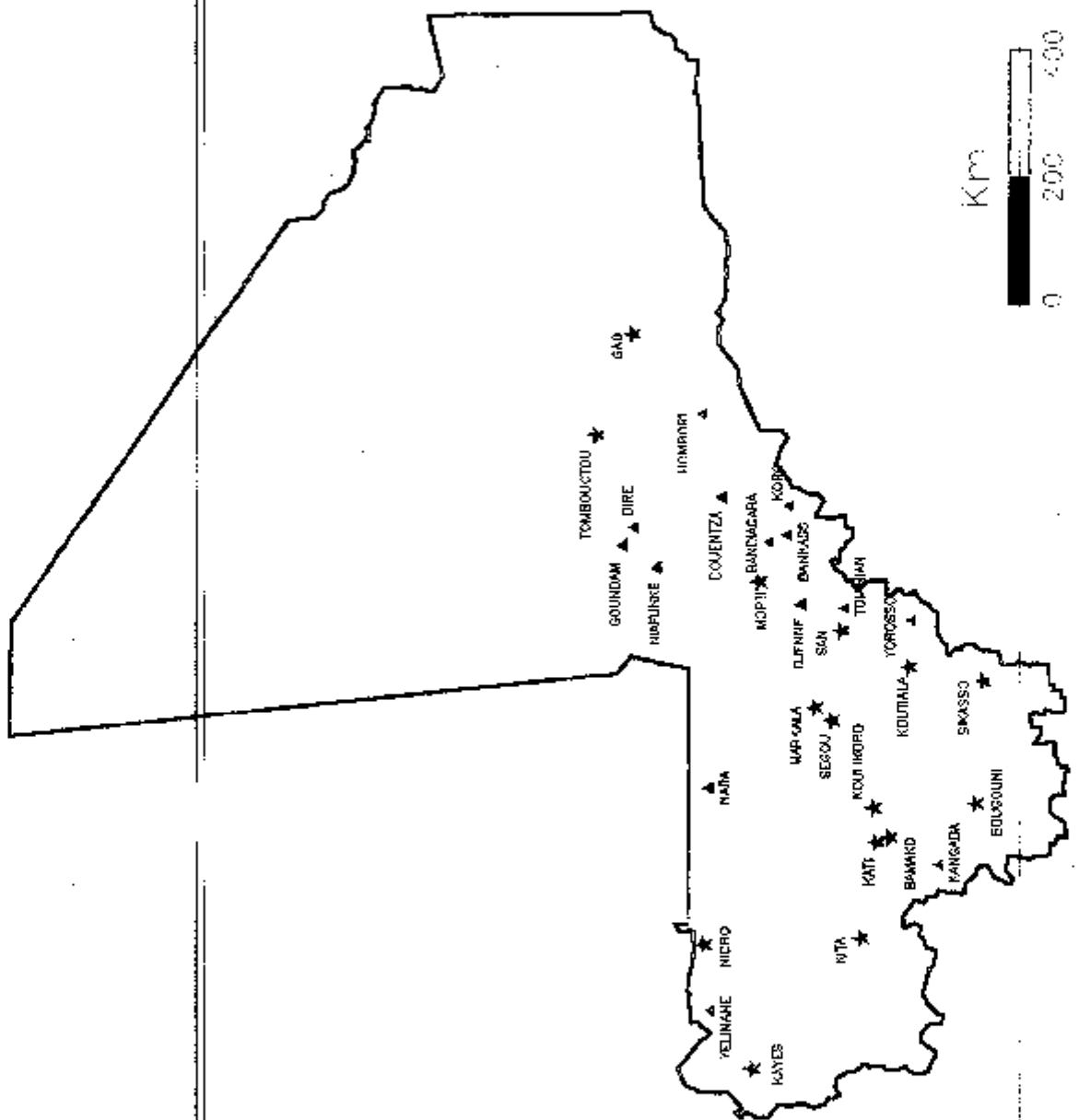
La pollution industrielle existe principalement à Bamako avec les rejets des effluents de plusieurs industries dans le fleuve.

### b. Politiques et stratégies

#### • Assainissement villageois

La réduction des maladies passe obligatoirement par l'information et la sensibilisation des villageois aux problèmes d'hygiène. L'amélioration de l'accès à l'eau potable et des infrastructures sanitaires ne résoudront aucun problème s'il n'y a pas une prise de conscience individuelle et collective de ces problèmes.

# CARTE DES ADDUCTIONS D'EAU DU MALI



La priorité doit être donnée à l'éducation sanitaire en insistant sur l'hygiène individuelle et collective pour que les villageois trouvent eux-mêmes les solutions à leurs problèmes et les appliquent avec leurs propres moyens.

#### \* Assainissement urbain

La politique d'ensemble retenue dans ce sous-secteur consiste également à décentraliser afin d'assurer une meilleure efficacité. La gestion pourra être sous-traitée à des entreprises privées pour certains services avec un système de recouvrement direct selon des tarifs établis à l'avance par l'administration responsable. L'enlèvement des ordures ménagères par exemple, pourrait s'autofinancer à condition d'utiliser des techniques simples et économiques, telles que charrettes à bras ou à traction animale comme cela se fait déjà dans certaines villes.

La stratégie proposée consiste à équiper, en priorité, d'un système d'assainissement moderne, les zones les plus peuplées donc les plus menacées par les risques épidémiologiques et qui sont aussi les zones où on peut satisfaire le plus grand nombre de personnes par un coût minimum.

Pour les déchets solides, des systèmes simples et fiables seront recherchés pour la collecte des ordures ménagères.

#### c. La problématique de la politique d'assainissement

On peut noter les problèmes et contraintes suivants :

- état de sous-équipement et de délabrement du milieu rural en matière d'infrastructure d'assainissement;
- faible perception des populations des risques sanitaires liés au manque d'hygiène;
- insuffisance des moyens financiers des municipalités;
- insuffisance et vétusté des infrastructures d'assainissement en milieu urbain;
- manque de sensibilisation et d'information des populations sur les problèmes d'assainissement;
- difficultés de recouvrement de la taxe d'assainissement;
- faible intérêt des bailleurs de fonds pour le secteur.

### 3. LE FINANCEMENT DU SECTEUR EAU-ASSAINISSEMENT

#### a. Situation

##### \* Au niveau des usagers

Les enquêtes socio-économiques de 1989 et 1991 ont montré clairement la volonté des populations de payer jusqu'à un certain point pour leur alimentation en eau potable, leur assainissement, l'enlèvement des ordures ménagères. Cette contribution est généralement payée sans difficulté surtout lorsque la demande en a été faite clairement.

##### \* Au niveau de l'Etat et de l'olde extérieure

Compte tenu de la faiblesse des moyens financiers de l'Etat, l'essentiel des investis-

sements est jusqu'à présent assuré par les financements extérieurs et devra continuer à l'être pour les prochaines années.

Des fonds ont été affectés d'une part sous forme de prêts et de subventions, d'autre part sous forme de dons d'organismes internationaux, multinationaux et bilatéraux de coopération et, à un moindre degré, d'organisations caritatives non gouvernementales (ONG). Le tableau de la page suivante montre les zones d'intervention des principaux bailleurs de fonds du Mali ainsi que l'origine et la destination des fonds durant le Plan quinquennal 1987-1991 en hydraulique souterraine.

Dans le cadre du Schéma Directeur, on peut noter au titre des financements acquis :

- près de 28 Milliards de F CFA pour des projets d'hydraulique villageoise en cours ou approuvés ;
- près de 13,215 Milliards de F CFA pour des projets d'hydraulique urbaine en cours.

D'autres projets d'hydraulique urbaine d'un montant total de 28,120 Milliards de F CFA sont identifiés et sont en négociation (Source : Document de Stratégies et de Programmation 1992-2001/Réunion des Bailleurs de Fonds sur le Secteur Eau et Assainissement du Mali - Volume 1).

#### b. La problématique du financement du secteur

- difficulté pour l'Etat de mobiliser des ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts d'investissements ;
- difficulté pour l'Etat, de faire face aux frais récurrents de fonctionnement et d'entretien des infrastructures hydrauliques ;
- détérioration des infrastructures par manque d'entretien et de réparation ;
- méfiance des populations ;
- difficultés de planification et de programmation dues aux préférences des bailleurs de fonds à n'intervenir que dans certaines zones du pays ;
- insuffisance de mesures incitatives pour promouvoir la participation du secteur privé.

Tableau 1. - Projets d'hydraulique souterraine financés pour la période 1987-1991

Projet	Source de financement	Agence d'exécution	Objectifs globaux	Région d'intervention	Budget (10 <sup>6</sup> FCFA)
Programme d'exploitation eaux souterrain.	Helvetas SUISSE	D.N.H.E	200 forages productifs 200 pompes manuelles	Bougouni Yantéléla Kolondiéba	1.207
Programme hydraulique villageoise et pastorale	F.A.D B.I.D Fonds Koweïtien	D.N.H.E	190 forages reconnaissance 110 points d'eau (1)	Liprako-Gourma	8.800
Projet Mali Aquaviva	C.C.C.E F.A.C	D.N.H.E	300 forages Réhabilitations anc. for.	San, Tombian, Bla Yorosso, Macina	2.138
Projet hydraulique villageoise, Régions 1-2	F.B.D	D.N.H.E	300 forages productifs 3 bases entret. pompes	Nara, Diéma, Nioro	1.290
2ème Progr. hydr. Vil. et past. -CEAO	Fonds Koweïtien	D.N.H.E	500 points d'eau	Youvarou, Niafunké	2.250
Programme hydraulique rurale et d'assain. (chaîne de l'eau)	U.N.I.C.E.F	D.N.H.E	400 forages productifs 400 pompes manuelles 6 bases pompes	Régions Séguo, Koulikoro, Gao Mopti, Tombouctou	3.736
1er Progr. hydr. Vil. et past. CEAO/2e tranche	F.A.D	D.N.H.E	260 forages productifs 260 pompes manuelles 10 puits modernes	Kayes, Yélimané, Diéma, Nara, Banamba	3.200
Progr. de forages dans les cercles de Sikasso et Kadiolo	Coopération Danoise	D.N.H.E	400 forages productifs 400 pompes manuelles 1 base pompes à Sikasso	Sikasso, Kadiolo	1.750
Programme hydraulique villageoise	Coopération Italienne	D.N.H.E	600 forages productifs 600 pompes manuelles	Koulikoro, Kati Kanesaba, Bamako	5.500
Programme de développ. intégré du Kaarta ODIK	Coopération Canadienne	Ministère Agriculture	250 forages productifs 20 puits-citerne	Nioro, Diéma Yélimané	5.920
Programme d'hydr. rurale	CARITAS SUISSE	D.N.H.E	250 forages productifs Puits-citerne	Bandiagara	?
Programme d'hydr. past. Région Mopti	C.C.C.E.	O.D.E. M	44 forages reconnaissanc e 26 points d'eau 8 puits	Kaniasssa, Sénoumango Mema-Dioura	420
Programme recasement population de Manantali	U.S.A.I.D	D.N.H.E	82 forages productifs 40 Puits-citerne	Zone projet Barrage de Manantali	320
Programme approvision. en eau des populations rurales	Arabie Saoudite	D.N.H.E	274 forages productifs 174 pompes manuelles	Région de Séguo	14.500
Projet de dévelop. de l'élevage-Mali Nord-Est	H.E.D.-F.A.D. Fonds Aide Italien	Ministère de l'Elevage	300 forages (2) 13 puits-citerne 64 puits réhabilités	Ménaka, Ansongo In Tilit	1.650
Projet aliment. en eau pop. rurales KBK-Avenant n°2	Banque Mondiale	D.N.H.E	325 forages productifs 325 pompes manuelles	Kita, Bafoulabé Kayes	3.328
Projet Mali-Sud/2 Avenant	F.I.D.A	D.N.H.E	130 forages productifs 130 pompes manuelles	Sikasso, Kouial	261

Remarque : Certains projets seront encore en exécution après 1991, d'autres ont commencé avant 1987.

(1) 80 puits-citerne, 15 puits directs, 5 forages équipés de pompe solaire, 10 mares

(2) Un financement complémentaire du F.A.D. est en cours obtention pour la réalisation de 1000 puits.

Source : Schéma Directeur Volume 1 - Rapport - Août 1991 - DCTD

## **V. EDUCATION, FORMATION, RECHERCHE-DEVELOPPEMENT, SPORTS, CULTURE, ACTION SOCIALE**

### **A. EDUCATION**

Le débat National qui a réuni du 16 au 21 Septembre 1991 les acteurs des principaux secteurs concernés par l'Education en République du Mali a permis de dégager les orientations projetées d'ici l'an 2000 parmi lesquelles "l'élargissement de la base de la pyramide éducative, grâce à des mesures d'élargissement d'accès à l'enseignement fondamental et l'amélioration de sa qualité".

En 1994-95, le taux de scolarisation est de 39,1% avec plus d'un million d'enfants de 7 à 12 ans hors du système scolaire formel.

A l'an 2000, la population scolarisable, âgée de 7 à 12 ans, atteindra 1 825 400 enfants contre 1 566 000 en 1995, avec une progression annuelle de 52 000 nouveaux enfants à inscrire.

Si d'ici là, des mesures nouvelles ne sont pas prises, en l'an 2005, le taux de scolarisation sera de 31%, et avec un taux de croissance moyenne prévisionnelle de 4,5% du produit Intérieur Brut en tenant compte des tendances passées, l'accès à l'enseignement de base ne serait que de 43 % contre 37% en 1995 (y compris le privé).

Pour enrayer cette tendance, le Gouvernement de la République du Mali a introduit des innovations pédagogiques et dégagé les politiques suivantes :

#### **a. En ce qui concerne l'élargissement de la base de la pyramide éducative :**

- la double vacation conçue comme un moyen d'accroître l'offre de scolarisation par une utilisation plus extensive des locaux et des maîtres. Utiliser un même local avec un seul maître pour dispenser les cours à deux cohortes d'élèves ;
- la double division : technique visant à maintenir l'école là où elle pourrait être supprimée, en raison de la faiblesse des effectifs ou du manque des maîtres ;
- la simplification de procédure de création d'école par la promulgation de la loi n°94-032 du 25 Juillet 1994 portant statut de l'Enseignement Privé en République du Mali. Par ce texte et ceux y découlant, les communautés de base ont la possibilité de prendre en charge directement leur besoin en éducation ;
- la politique de développement des infrastructures à travers le FAREF ;
- le recrutement de personnel contractuel pour pallier à la pénurie des enseignants.

#### **b. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité :**

- les mesures d'amélioration du rendement interne en réduisant le taux de déperdition scolaire ;
- l'introduction progressive des langues nationales dans ce système et l'application de la méthodologie convergente ;

- l'amélioration du contenu du programme en indiquant les objectifs de lier l'école à son milieu, l'école à la vie, rassurant les parents d'élèves ;
- les mesures de motivations du personnel enseignant.

#### c. En ce qui concerne la promotion de l'école rurale

- adapter l'école au milieu ;
- susciter chez les enfants l'amour du travail manuel par des activités concrètes ;
- préparer l'enfant à la vie active.

La «ruralisation» se fait dans les deux cycles de l'enseignement fondamental et s'applique aussi bien aux écoles urbaines que rurales. Cependant, elle rencontre des problèmes à trois niveaux essentiels :

- la conception même de la ruralisation qui ne privilégie pas l'étude du milieu dans lequel les élèves vivent ;
- la méfiance des parents ;
- le manque d'intérêt et de motivation des maîtres.

Toutes ces politiques ont été reprises et développées dans le grand programme de refondation du système éducatif malien à l'élaboration duquel le gouvernement est attelé. D'ores et déjà, un des éléments clef de cette refondation est le projet de la Nouvelle Ecole Fondamentale dont l'état d'avancement des travaux permet d'en dégager l'objectif général, à savoir :

«organiser efficacement par tous les publics, d'âge scolarisable ou l'ayant dépassé la diffusion de connaissances et de savoir-faire ciblées et pertinents pour créer les conditions d'une évolution culturelle, personnelle et collective, et contribuer à la dynamique économique en formant des acteurs appropriées à chaque étape du développement général du pays, toujours en référence aux réalités récentes du pays».

Cependant, le problème de la cohérence des objectifs, des moyens et des politiques entre la NEF et les différents ordres d'enseignement reste encore entier.

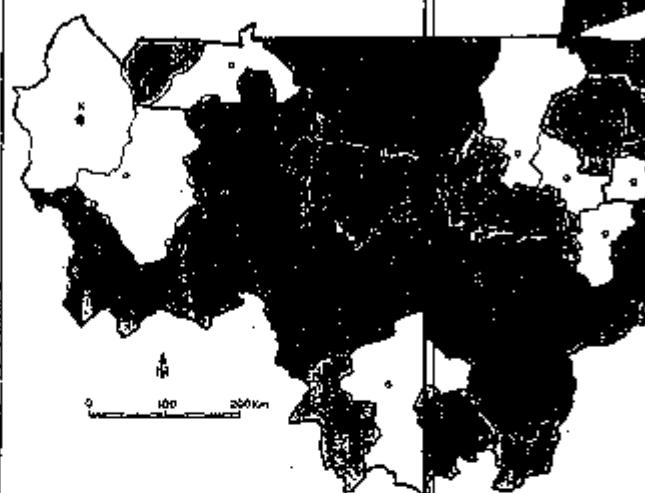
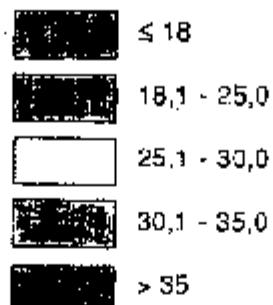
## B. ALPHABETISATION FONCTIONNELLE

La politique d'alphabétisation au Mali se caractérise par un multilinguisme se traduisant par l'existence d'une langue officielle, le français, cohabitant avec treize langues nationales (projet de loi déposé à l'Assemblée nationale en avril 1996) : Bamanankan, Fulfuldé, Sonoy, Soninké, Maninkakan, Bomu, Bozo, Dogoso, Xasouké, Haxanya, Mamara, Senyara, Tamasyat. L'alphabétisation est :

- fonctionnelle en incitant notamment les récipiendaires à mieux s'organiser pour une meilleure prise en charge de leur condition ;
- sélective, c'est-à-dire qu'elle s'adresse en priorité « aux groupes sociaux susceptibles d'en tirer le meilleur parti »;
- intensive, c'est-à-dire qu'elle doit mettre en œuvre une « convergence des moyens d'enseignement ».

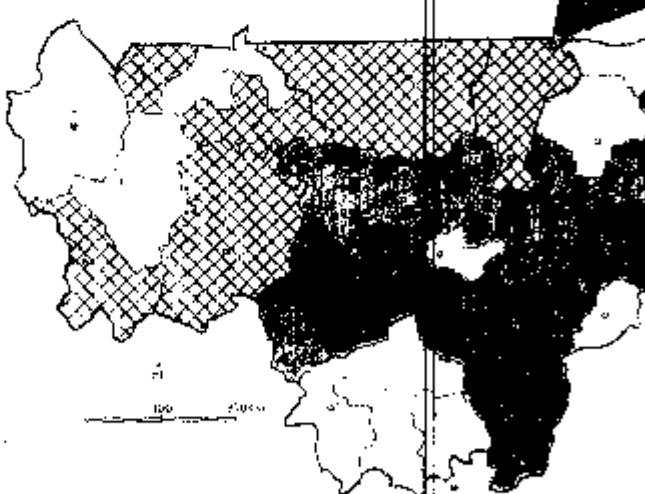
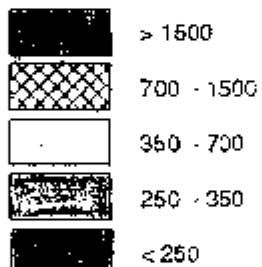
Elle doit en outre se faire en langues nationales.

**TAUX BRUT DE SCOLARISATION  
1992-1993 (enseignement fondamental)**



Source : Direction Nationale de la Planification

**AIRE THEORIQUE MOYENNE DE  
POLARISATION DES ECOLES  
(SUPERFICIE MOYENNE EN KM<sup>2</sup> PAR ECOLE)**



Son impact sur les plans quantitatif et qualitatif est mitigé :

\* **Sur le plan quantitatif** : l'impact est insignifiant, 90% d'analphabètes en 1960 contre 74% en 1994. Si l'on prend en compte le taux d'accroissement naturel de la population du Mali qui est d'environ 3,7% par an, l'on ne peut que déplorer la faiblesse de la progression de la lutte contre l'analphabétisme durant les 34 années d'indépendance. Les principales difficultés et contraintes identifiées sont :

- l'inadéquation de l'organigramme de la DNAFLA. Les DRE (Directions Régionales de l'Education) gèrent les programmes d'alphabétisation au niveau régional à travers des sections d'alphabétisation. La DNAFLA n'a pas une emprise réelle sur ces sections qui sont de surcroît défavorisées par rapport aux autres structures de l'éducation gérées par les DRE;
- l'insuffisance en nombre et en qualification du personnel des DRE;
- le manque ou l'insuffisance de moyens logistiques, qui entravent les missions de suivi-évaluation tant au niveau régional que national;
- le fait que les SAF (Sections Alphabétisation Fonctionnelle) n'ont pas d'autonomie de production de matériel didactique;
- l'indisponibilité du matériel de production indispensable (imprimerie désuète, rupture de stock);
- les considérations d'ordre culturel : arrêt des cours au moment des cérémonies et fêtes traditionnelles;
- le manque de cohérence des systèmes de motivation (bénévolat par opposition aux primes accordées par certains projets et ONG);
- les insuffisances pédagogiques qui influent souvent sur les résultats : inadaptation du contenu des programmes aux besoins prioritaires des bénéficiaires, insuffisance de formation spécifique des formateurs en alphabétisation;
- le bas niveau de la formation initiale de la plupart des animateurs;
- avec, de plus, la mauvaise gestion des données statistiques et des informations qui ne sont pas encore informatisées, on a ainsi toute la problématique pour l'identification scientifique de l'impact quantitatif de l'alphabétisation en République du Mali.

\* **Sur le plan qualitatif** : l'impact est assez moyen; néanmoins, la politique d'alphabétisation a relativement valorisé la contribution de l'éducation au développement économique que constituent :

- la conception, l'élaboration, la codification et l'adoption d'un système de transcription pour les langues nationales du Mali ;
- le développement des moyens de sensibilisation et d'information par des émissions radiophoniques, la création du journal "KIBARU" rédigé en langue nationale bambara dès 1972 ;
- l'ouverture de la voie à la post-alphabétisation.

## C. POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE RECYCLAGE

Les objectifs nationaux sont au nombre de quatre<sup>1</sup>:

- la formation des formateurs;
- la consolidation des structures de formation et le développement de l'administration scolaire;
- le développement des formations techniques et professionnelles "moyennes";
- l'amélioration de la qualité de la formation, à la fois sous l'angle de l'efficacité interne et de l'efficacité externe.

Les objectifs sectoriels s'inscrivent dans le développement des formations techniques et professionnelles "moyennes" à savoir, adapter les flux scolaires à l'emploi par une planification quantitative des ressources humaines et une meilleure adéquation des profils de formation aux conditions futures de travail, aux niveaux de:

- l'enseignement technique et professionnel, notamment l'enseignement technique agricole et l'enseignement médical et paramédical;
- l'enseignement supérieur "court".

Le développement prioritaire de ces formations se justifie en raison des besoins de l'économie et par la nécessité d'orienter les jeunes scolarisés vers des secteurs productifs.

Le Mali dispose d'environ 52 établissements et/ou centres de formation publics, placés sous la tutelle de 8 départements ministériels et près de 18 établissements privés sont concernés.

Le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique conserve à lui seul près de 41 établissements (publics et privé compris) et assure la tutelle technique du secteur de la formation technique professionnelle dans son ensemble. Le système se caractérise par un excédent de diplômés de l'enseignement supérieur, une pénurie de l'encadrement technique et une absence relative de dimension technique et régionalisée du système.

Ceci est confirmé par :

- la sous-représentation des filières de formation professionnelle relatives au secteur rural (agriculture, élevage, pêche, eaux et forêts, artisanat...);
- la sous-représentation et la sous-valorisation des filières de formation industrielle qui de surcroît sont totalement déconnectées des besoins jamais exprimés des entreprises publiques, parapubliques et privées (géométrie, géologie, chimie, statistique, informatique, électronique...)
- la trop forte représentation des filières de formation professionnelle relatives au secteur tertiaire et conduisant inexorablement vers la fonction publique (administration, justice, travail, douanes, impôts...) 67% de l'offre de formation de l'appareil public est orientée vers le secteur tertiaire. Schéma identique pour le secteur privé de formation professionnelle dont plus de 80% des effectifs sont dans le tertiaire.

<sup>1</sup> Plan de développement économique, social et culturel 1981-1985

Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel Mali/FMI lancé dès 1982, le recrutement automatique des diplômés dans la fonction publique a fait place à un recrutement sélectif sur concours avec un nombre de places très limité. Les embauches dans la fonction publique sont ainsi passées en cinq ans de 2500 à environ 250 par an.

Le contexte en matière d'emploi a donc fondamentalement changé, ce qui n'est pas sans conséquences importantes sur l'adéquation de la formation professionnelle et de l'emploi.

Une étude réalisée en avril 1992<sup>3</sup> sur l'observation de la formation professionnelle dont plus de 80% des effectifs sont dans le tertiaire, le flux des sortants aux niveaux CAP et BT montre que dans la deuxième moitié des années 1980, il sortait environ 3.500 élèves dont un millier de diplômés. En 1990-1991, un flux identique est sorti, mais il comportait 1.450 diplômés qui viennent grossir la cohorte de jeunes diplômés sans emploi.

A titre d'illustration, en juin 1991, on notait encore la formation professionnelle dans certaines filières pour lesquelles la probabilité de création d'emplois est très faible. Aux CAP, étaient inscrits dans les filières suivantes :

- aide - comptable	=	1.137
- employé de bureau	=	536
- employé de commerce	=	302
- employé de banque -	=	573

Même schéma dans certaines spécialités du BT : 470 candidats au BT "administration et finance".

Pourtant, ces filières à faible probabilité de création d'emploi, continuent toujours à fournir sur le marché quelques 500 diplômés sans emploi par an.

Il se pose ainsi le problème de l'inadéquation structurelle formation professionnelle/emploi, dans la mesure où continuent à fonctionner des filières de formation dont on sait que les diplômés sont des futurs demandeurs d'emplois structurels.

Il se pose du coup également le problème de l'inadéquation système éducatif/système de formation professionnelle.

#### D. POLITIQUE DE RECHERCHE / DEVELOPPEMENT

C'est le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), un Etablissement Public à Caractère Administratif (EPA), qui est chargé de l'élaboration de la politique nationale en matière de recherche scientifique et technologique. Une liaison est actuellement recherchée, afin de mettre en rapport la politique de recherche-développement et la vulgarisation et de faciliter ainsi la tâche sur le terrain aux différentes organisations qui devraient pour le développement humain et économique.

Le "système national de recherche" compte une trentaine de structures (institutions et laboratoires de recherche, services scientifiques et techniques) réparties par secteur entre les différents départements ministériels (Education Nationale, Culture et Recherche

<sup>3</sup>Serge Guenin, *Eléments pour une restructuration de l'enseignement secondaire au Mali*, Min. de l'Education Nationale, Projets Education, avril 1992.

Scientifique, Equipement et Habitat, Développement Rural...); certaines sont des services centraux, des services attachés, de simples unités fonctionnelles des services centraux, d'autres des organismes personnalisés (EPA, EPIC, EPST...).

Ces institutions se caractérisent ainsi par la diversité de leur statut juridique et la difficulté que rencontre le CNRST dans la coordination et le contrôle de leurs activités de recherche.

Les domaines socio-économiques d'intervention sont fonction de la répartition des dites institutions entre les différents départements ministériels.

Sur 1425 chercheurs répertoriés au niveau du CNRST, 42 seulement viennent d'être reconnus comme tels (nomination intervenue en 1990), soit moins de 3%. Faute de moyens financiers adéquats, des compétences nationales qui ont fait leurs preuves en matière de recherche sur les plans national et international se sont trouvés ainsi écartés du monde scientifique et technologique.

Ceci fait aujourd'hui l'objet de frustrations en voie de règlement à travers la relecture des textes et la dotation du CNRST en ressources financières appropriées.

Dans cette perspective, il convient de retenir la hiérarchisation des chercheurs-enseignants du supérieur intervenue en 1993 et celle des chercheurs de l'Institut d'Economie Rurale en 1994. A l'Etat actuel des choses, seul l'Institut d'Economie Rurale donne l'image d'une structure de recherche organisée en fonction des normes universellement admises (cf. Schéma Directeur du Secteur Rural p. 171 à 175).

Toutefois, nous pouvons noter l'existence d'une cinquantaine de services d'information scientifique et technique, centres de documentation ou encore bibliothèques spécialisées contenant plus de 250.000 ouvrages, près de 2.000 titres de périodiques et 20.000 micro-fiches<sup>4</sup>. Les 12 principales institutions de recherche<sup>5</sup> possèdent un fonds documentaire évalué à 65.604 ouvrages et 928 titres de périodiques<sup>6</sup>.

Pour le financement de la recherche/développement, les documents officiels affichent le chiffre de 0,3% du Produit Intérieur Brut que le Mali consacrerait au financement de la recherche scientifique<sup>7</sup> contre un minimum de 5% recommandé par les Institutions Internationales spécialisées pour prétendre au décollage scientifique technologique et économique dans les pays du Tiers-Monde.

Dans le schéma actuel, les Fonds alloués par l'Etat au «système national de recherche» sont répartis comme suit : environ 55% pour les salaires, 36% pour les bourses et moins de 10% pour le matériel et l'investissement; pour la même période, plus de 98% du financement des projets proviennent des bailleurs de fonds extérieurs<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> Resadoc, 1988, Répertoire des Unités d'Information au Mali 21 édition.

<sup>5</sup> DNAFLA, IER, INRSP, IPN, INSH, LCV, CNBOSLER, ENA, ENI, ENMP, ENSUP, IPR.

<sup>6</sup> Resadoc, op cit.

<sup>7</sup> Document CNRST, "Etat des lieux et perspectives" p.4

<sup>8</sup> Ministère de l'Education Nationale : "Journées de réflexion sur la recherche scientifique" 1992.

## E. POLITIQUE DE COMMUNICATION, DE DIFFUSION, DE L'INNOVATION ET DE VULGARISATION

Au Mali, c'est le Ministère de la Culture et de la Communication qui a pour mission l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique nationale en matière d'information écrite, filmée, radiodiffusée et télévisée.<sup>9</sup>

Le secteur privé de la communication est en nette progression :

- 4 unités dans le sous secteur de l'audiovisuel à l'état embryonnaire;
- 6 principaux journaux en langues nationales et en direction du monde rural;
- 14 stations de radios privées en 1993, plus d'une vingtaine en 1995, 5 radios (publiques et privées) ont une vocation essentiellement rurale;
- 60 titres de journaux (privés et publics) en 1992, 154 en 1994.

Cependant, l'ORTM constitue le seul producteur régulier et diffuseur par faisceaux hertziens de programmes nationaux<sup>10</sup>. Il est par ailleurs, à la fois le premier diffuseur malien et le plus important producteur de films vidéo.

Les 29 centres de réception communautaire qui avaient été installés dans des villages du sud vers les années 1986-1987, sont aujourd'hui tous en panne, exceptés ceux de GOUNI et de FANA.

L'ORTM diffuse par jour 2 journaux télévisés (420 mn/par semaine) en français (durée 45 mn maximum). Plus de 80 % des programmes diffusés sont réalisés en langue française.

La télévision qui ne couvre que 5% du territoire national, touche moins de 1% de la population. Des sketchs de 2 à 5 m ou des microprogrammes de 1mn à 3mn sont réalisés en vue de sensibiliser les populations sur un certain nombre de sujets considérés comme importants : la lutte contre le SIDA, contre l'ineuvisme, contre l'analphabétisme...

Par ailleurs, l'Etat constitue à la fois le principal bailleur de fonds de la politique de communication, de diffusion de l'innovation et de vulgarisation et le seul à disposer de la structure couvrant la plus grande partie du territoire national à travers la radio nationale et les radios régionales.

Le secteur privé, malgré la floraison de titres de journaux et de radios libres, est encore sans source de financement garantie.

Malgré ce déficit dans les sources de financement, les radios régionales et rurales amorcent un véritable début de cohésion nationale et d'impact sur le terrain en termes de communication décentralisée.

Les 6 radios (rurales et régionales) déjà existantes constituent aujourd'hui de facteurs indéniables de cohésion nationale et régionale et de promotion des langues nationales :

- Radio Kidal baptisée "TISSE DACHE" c'est-à-dire «le support de la tente» émet en tamacheck et en français ;
- La Radio Régionale de Kayes émet 16 heures par jour, 35 % de son programme est

<sup>9</sup> Décret n° 94-104/PM-RM du 9 mars 1994.

<sup>10</sup> Sidiki KONATE et C. Haméla TOURA, "Définition d'une politique de communication pour le développement du Mali - le secteur de l'audio-visuel", Juillet 1993.

- dirigé vers le monde rural. Elle émet en langues nationales et en français. Elle est écoutée en Mauritanie et au Sénégal. Son rayon d'émission est de 200 km ;
- La radio Niono émet en langues nationales et en français et informe les populations sur l'évolution des prix du riz ;
  - Radio Kadiolo émet dans 4 langues nationales (le Sénoufo, le bamana, le peuhl, le bobo).

Le paysage radiophonique rural du pays est donc en pleine mutation : 10 cercles des régions du Nord sont retenus pour l'implantation future de radios rurales.

## F. POLITIQUE ARTISTIQUE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Deux départements ministériels dotés chacun d'une Direction Administrative et Financière (DAF), à savoir le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, sont chargés respectivement de la politique artistique, culturelle et de la politique sportive.

Dans une étude récente intitulée "L'Action Culturelle",<sup>11</sup> la Direction Nationale des Arts et de la Culture pose les principes généraux de la politique de promotion artistique et culturelle.

Il s'agira :

- d'adapter la politique de promotion artistique et culturelle au libéralisme politique et économique nouveau par une libération au niveau culturel de l'initiative privée et une stratégie concertée d'action Etat - Société Civile -Bailleurs de Fonds ;
- de retenir comme principaux déterminants de cette nouvelle politique :
  - au plan national : le libéralisme, la décentralisation, la revalorisation des langues nationales, la formation ;
  - au plan international : le dialogue et les échanges interculturels, l'intégration, la réhabilitation des langues transnationales...

Quant à la politique de promotion sportive, elle tire ses enseignements du bilan en 35 années d'indépendance du sport malien sur le double plan de l'organisation et de la gestion :

- mauvaises performances des clubs civils, militaires et scolaires ;
- manque d'infrastructures et de cadres qualifiés ;
- détérioration du climat sportif ;
- floraison de clubs "inanimés" ;
- inexistance de véritables clubs omnisports...

En 1979, le Ministère des Sports, des Arts et de la Culture mettait sur pied une réforme appelée à sortir le sport malien de ce statu quo avec comme trame principale l'institutionnalisation d'un sport d'élite et d'un sport de masse, le sport d'élite avec la création de 12 clubs nationaux, dans chaque région économique, 4 dans le District de Bamako et 1 club national militaire.

Ces 12 clubs nationaux, à défaut d'être absolument omnisports seraient au moins multi-

<sup>11</sup> Direction Nationale des Arts, "L'action Culturelle".

disciplinaires. Chaque club national doit en conséquence entretenir en son sein 5 sections: athlétisme, basket-ball, boxe, football et volley-ball. Cette vocation pluridisciplinaire avait pour but de favoriser le développement équilibré de toutes les disciplines généralement étouffées par l'omniprésence du football.

Ces 12 clubs disputeraient un championnat national et seraient seuls habilités à s'engager en coupe du Mali.

Ils bénéficieraient des subventions de l'Etat, des autorités régionales et municipales qui viendraient compléter les dons des sponsors et les souscriptions des supporters.

Le sport de masse en dehors des 12 clubs nationaux continuerait d'exister autour des associations sportives libres (équipes de quartiers, d'entreprises, d'établissements scolaires ou clubs privés) ouvertes à tous les citoyens et dans toutes les disciplines.

Que sont devenues les ambitions de cette réforme sportive ?

L'absence de réelle base populaire et de sources assurées de revenus et de financements doublée de conflits entre les défenseurs des clubs nationaux de création "administrative" et par conséquent artificielle et les irréductibles de l'ancienne formule, puisque la réforme les rejetait dans le sport de masse, ont eu raison de ces ambitions à travers :

- la faiblesse du taux de pratique;
- l'insuffisance, l'inadaptation et la dégradation des infrastructures sportives;
- la faiblesse du temps consacré à l'éducation physique et au sport scolaire;
- la médiocrité du niveau technique dans toutes les disciplines
- le faible niveau général de compétitivité.

Pour enrayer ces faiblesses, le Ministère de la Jeunesse et des Sports vient de procéder à une relecture de l'ensemble de ces textes qui seront très prochainement soumis à l'approbation du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale.

Il s'agit d'un projet de Loi relative à l'organisation, à la promotion et au contrôle des activités sportives et de 4 projets de Décret relatifs respectivement :

- à l'agrément des groupements et fédérations sportifs;
- à la délégation du pouvoir aux fédérations sportives;
- au cadre de référence des dispositions statutaires des fédérations sportives
- aux indemnités allouées aux sportifs de haut niveau.

## G. L'ACTION SOCIALE

L'Etat malien a eu une constante préoccupation en matière d'action sociale depuis l'avènement de la Troisième République. Celle-ci s'est notamment concrétisée par les éléments suivants:

- l'amélioration de la couverture sanitaire et son corollaire, la baisse de la mortalité de manière générale et infantile en particulier.
- l'augmentation de la scolarisation des enfants et notamment l'amélioration de la parité filles-garçons,
- le rôle de plus en plus important de la femme dans la société.

## **VI. L'ACTION DES O.N.G. DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT**

### **INTRODUCTION**

De part sa position géographique, le Mali, pays sahélien, a régulièrement accusé les périodes cycliques de sécheresse : 1912, 1932, 1952, 1973 et 1984 notamment, entraînant des baisses considérables de production et des famines dans de nombreuses régions du pays.

C'est à la faveur de la sécheresse de 1973 que les ONG sont intervenues au Mali; d'abord, par les actions d'urgence en faveur des populations nécessiteuses, et par la suite, compte tenu des limites de l'urgence, par des actions d'aide au développement.

En raison de leur nombre croissant et de leur poids dans le développement socio-économique du pays, le Gouvernement a créé par Décret n°168/PG-RM du 21 Juin 1978 la Commission Nationale de Suivi et d'Evaluation des Activités des ONG, chargée de suivre, d'évaluer, de coordonner et d'orienter l'ensemble des activités des ONG au Mali.

Au total, à ce jour, 4 décrets ont réglementé l'action des ONG, les uns abrogeant en remplaçant les autres. Il s'agit du Décret n°168/PG/RM du 21 Juin 1978; du Décret n°260/PG-RM du 21 Mars 1988 et du Décret n°89-362/P-RM du 31 Octobre 1989 portant création, fonctionnement et organisation de la Commission, sous l'autorité du Ministre de l'Administration Territoriale et du Développement à la Base, actuellement en vigueur.

En 1988, un accord-cadre réglementant les modalités d'intervention des ONG et définissant les engagements des deux parties a été adopté par le Gouvernement, afin de mieux mettre à profit les efforts de ces partenaires. Le Décret n°362/P-RM du 31 Octobre 1989 prévoit également la mise en place des Commissions Régionales et Locales de Suivi des Activités des ONG.

Une concertation annuelle Gouvernement/ONG est instituée depuis 1984. Elle a tenu sa 7<sup>e</sup> session en 1990 avant d'observer une pause qui dureré jusqu'en 1995 en raison des bouleversements que le pays et les Gouvernements ont connu. La 8<sup>e</sup> session a eu lieu en Septembre 1995. C'est dire que les ONG ont fait l'objet de l'attention permanente du Gouvernement qui n'a pas manqué de leur accorder des facilités, douanières notamment, pour les appuyer dans leurs activités.

Parallèlement aux efforts du Gouvernement, les ONG ont entrepris de s'organiser au sein de collectifs pour mieux coordonner leurs activités et atteindre ainsi de meilleurs résultats. Ainsi fut créé en 1983 par 22 ONG, le Comité de Coordination des Activités d'Urgence (CCAU/ONG), remplacé à partir de 1985 par le Comité de Coordination des Actions des ONG (C.C.A./ONG) créé par 37 membres fondateurs.

Le Secrétariat de Concertation des ONG nationales (SECO/ONG) a vu le jour en Mars 1988. Lors de la 8<sup>e</sup> Session de la Concertation annuelle Gouvernement/ONG en Septembre 1995, les deux parties sont convenues d'élaborer un Statut « Particulier » pour les ONG, tenant compte de leur spécificité par rapport aux Associations. Les textes élaborés à cet effet seront incessamment soumis au Gouvernement.

## A. SITUATION DES ONG AU MALI

En raison de la grande prédisposition du Gouvernement du Mali face à l'action des ONG, celles-ci se sont accrues de façon spectaculaire de 1973 à 1995. Mais c'est à partir de 1988 que les statistiques en la matière sont tenues régulièrement, à la faveur de la mise en œuvre de l'Accord Cadre.

### 1. NOMBRE ET NATURE DES ONG

Le nombre des ONG a évalué comme suit, de 1984 à 1995, globalement et par nature (nationales et étrangères)

Année	Nombre d'ONG	ONG nationales	ONG étrangères
1984	100	-	-
1988	125	57	68
1989	161	83	78
1990	191	109	82
1991	288	195	93
1992	361	266	95
1993	446	346	100
1994	526	423	103
1995	660	541	119
1996	704	582	122

Les ONG féminines sont au nombre de 72 sur ces 704.

### 2. NOMBRE D'ONG PAR REGIONS ET PAR CERCLES

En 1995, seules 138 ONG sur les 526 ONG existant en 1994, ont envoyé leurs rapports d'activités dont 105 étaient exploitables. A partir de ces rapports, il apparaît que toutes les Régions du Mali et le District sont couverts par les ONG à des degrés de concentration cependant variable. Ainsi l'on note la présence en 1995 de :

- 51 ONG en 2<sup>e</sup> Région (Koulikoro) (339 selon les accords-cadres)
- 40 ONG dans le District de Bamako (contre 292)
- 23 ONG en 3<sup>e</sup> Région (Sikasso) (contre 302)
- 22 ONG en 1<sup>er</sup> Région (Kayes) (contre 308)
- 19 ONG en 5<sup>e</sup> Région (Mopti) (contre 335)
- 16 ONG en 4<sup>e</sup> Région (Ségou) (contre 319)
- 15 ONG en 6<sup>e</sup> Région (Tombouctou) (contre 311)
- 13 ONG en 7<sup>e</sup> Région (Gao) (contre 295)
- 05 ONG en 8<sup>e</sup> Région (Kidal) (contre 262).

### **3. NOMBRE D'ONG PAR DOMAINE ET/OU SECTEUR D'ACTIVITE**

a. En 1993, selon les accords-cadres, les ONG devaient opérer dans les domaines et les secteurs d'activités suivants :

- Agriculture	331
- Santé	300
- Elevage et pêche	226
- Environnement	222
- Eau/énergie	232
- Industrie/artisanat	109
- Tourisme	7
- Routes	7
- Communication	15
- Bâtiments/Equipements publics	74
- Aides d'urgence	45
- Affaires Sociales	2363
- Sport - Art - culture	46
- Education/Formations	324
- Administration/Information	24
- Emploi/Travail	30

b. En réalité, le nombre d'ONG opérationnelles et ayant déposé un rapport d'activités de 1989 à 1994 est de 196 dont 136 ONG nationales et 60 d'ONG étrangères.

### **4. IMPORTANCE DES INVESTISSEMENTS REALISES PAR REGION**

En l'état actuel du suivi (insuffisant) des activités des ONG d'une part et de la non régularité des rapports d'activités d'autre part, et aussi de la qualité des informations fournies, il est difficile d'apprécier objectivement l'importance des investissements réalisés par les ONG.

a. Selon des estimations du CCA/ONG, le volume global annuel de ces investissements serait de l'ordre de 30 Milliards de francs CFA.

b. Par contre, les rapports d'activités exploitables déposés à la CADB dégagent généralement moins de 10 milliards par an. Ainsi les bilans financiers se présentent, de 1989 à 1994 comme suit :

Année	Nombre d'ONG	Rapports déposés	Volume des investissements en FCF
1989	161	69	7 114 700 000
1990	191	83	8 359 800 000
1991	288	71	7 241 700 000
1992	361	83	4 520 500 000
1993	446	75	6 877 700 000
1994	526	109	11 333 900 000
<b>TOTAL</b>			<b>45 448 300 000</b>

c. Sur les 45.448.300.000 F, 30.187.300.000 F ont été réalisés par 60 ONG étrangères soit 66,4% et 15.261.000.000 F par 136 ONG nationales soit 33,6%.

d. Les investissements de 1990 à 1994 se répartissent globalement entre les secteurs suivants :

- Economie rurale	13.820.800.000 F soit 36,3%
- Secteur secondaire	4.395.800.000 F soit 11,6%
- Infrastructure et équipements publics	1.602.300.000 F soit 4,2%
- Ressources humaines	14.025.100.000 F soit 36,8%
- Divers	4.226.600.000 F soit 11,1%
<u>Soit au Total :</u>	<u>38.070.600.000 F soit 100%</u>

La tendance qui se dégage de ces chiffres indique une forte intervention des ONG dans les secteurs de l'économie rurale et des ressources humaines ; viennent ensuite le secteur secondaire (dont l'hydraulique) et les divers (dont les aides alimentaires).

e. Les dispositions en cours en matière de suivi et d'évaluation des activités des ONG (Décret portant agrément des ONG, Accord-Cadre révisé et lettre d'exécution technique) permettront de disposer à l'avenir d'informations plus complètes, fiables et détaillées entre autres sur les bilans financiers des ONG par Région et par Cercle (ce qui n'est pas le cas maintenant) et par secteurs et domaines d'activités.

A l'heure actuelle, d'après les estimations des collectifs des ONG, les réalisations des ONG seraient assurées à 32% par les ONG nationales et à 68% par les ONG étrangères.

## B. CAPACITE D'INTERVENTION DES ONG DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT :

Les politiques de développement à la base et de décentralisation affirmées par les pouvoirs publics passent par une meilleure prise en compte des ONG en ce qu'elles furent et demeurent depuis les années 1970, une réponse adaptée au crucial besoin de solutions alternatives fortement ressenti par les populations.

Depuis plus d'une décennie, on assiste à une reconversion profonde des ONG qui ont su passer de l'aide d'urgence à une politique d'appui à un véritable développement humain. C'est pourquoi il est officiellement reconnu que les ONG ont un grand rôle à jouer dans le développement économique et social du Mali, par leur capacité à promouvoir la participation locale au développement, ainsi que par le fait qu'elles constituent une source importante de mobilisation, de financement et d'emploi.

### 1. REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE

a. Le nombre d'ONG est passé de 100 environ en 1984 à 660 fin 1995. De Janvier à Avril 1996, 44 ONG ont été agréées. Cette évolution spectaculaire atteste du dynamisme de

la société civile au Mali, ce qui est un atout majeur pour le développement du phénomène ONG.

Il est à noter cependant que sur les 660 ONG seulement 200 environ sont opérationnelles. Les autres ONG nationales surtout, ont des difficultés à démarrer leurs activités pour des raisons qui seront exposées dans le prochain chapitre.

b. Quant à la répartition géographique, les ONG couvrent l'ensemble des régions du Mali et le District de Bamako. En Novembre 1994, les collectifs d'ONG indiquaient la représentation suivante : Kayes 41 ONG ; Koulikoro/Bamako 95 ; Sikasso 47 ; Ségou 59 ; Mopti 64 ; Tombouctou 42 ; Gao/Kidal 35.

Pour la même période, l'exploitation des rapports d'activités situait à Kayes 22 ONG ; Koulikoro 51 ; Sikasso 23 ; Ségou 16 ; Mopti 19 ; Tombouctou 15 ; Gao 13 ; Kidal 5 ; District de Bamako 40.

Lorsque les conditions internes et externes permettront à toutes les ONG d'être opérationnelles, l'on disposera sur le terrain d'au moins 526 ONG réparties comme suit (référence 1994) : Kayes 308 ; Koulikoro 339 ; Sikasso 302 ; Ségou 319 ; Mopti 335 ; Tombouctou 311 ; Gao 295 ; Kidal 262.

Une telle intensité en matière de couverture par des acteurs disposant de moyens humains, matériels, techniques et financiers provoquerait une véritable révolution en matière de développement.

c. S'agissant de leur répartition sectorielle, les ONG couvrent l'ensemble des secteurs couverts à leur compétence (c'est à dire à l'exclusion des missions strictement réservées à l'Etat : Justice - Sécurité - Défense Nationale, etc.).

## 2. POIDS FINANCIER DES ONG

Un second atout est le poids financier des ONG. Même s'il n'est pas cerné avec précision, en raison de la non production des rapports d'activités exploitables, il est communément admis que les ONG pèsent d'un poids substantiel dans le développement des communautés à la base.

L'exploitation des rapports d'activités « positifs » indique un volume d'intervention d'environ 45 milliards de F CFA de 1989 à 1994. Ce chiffre est à première vue nettement en dessous de la réalité car moins de la moitié des rapports attendus ont été déposés et exploités.

Le CCA/ONG pour sa part, situe la contribution financière des ONG au niveau de 30 milliards en moyenne par an. La réalité pourrait se situer en définitive entre 11 milliards (chiffre issu des rapports d'activités 94) et 30 milliards (estimation CCA/ONG). Il convient d'ajouter aux avantages de ce volume financier ceux de leur facilité de mobilisation.

## 3. CREATION D'EMPLOIS

En matière de création d'emplois autre force des ONG, les collectifs estimaient en Novembre 1994 que les ONG sont les plus importants créateurs d'emploi salariés au Mali. Il y avait environ une quarantaine de salariés dans les ONG en 1980. En 1992, le nombre d'emplois générés suite à la réalisation des projets de développement s'élevait déjà à 4.000

emplois salariés, soit une création de 526 emplois par an (environ 80 à 85% de ce personnel n'avaient pas encore atteint l'âge de 40 ans). En 1999, le chiffre pourrait atteindre 10.000.

#### 4. VOCATION HUMANITAIRE

Les ONG ont vocation d'assister les couches les plus démunies, c'est à dire une partie importante sinon la plus importante des populations du Mali. Elles réussissent à travailler dans les quartiers populaires et dans les villages jusqu'y compris les plus enclavés, où les services techniques manquent souvent cruellement.

Cette vocation les rend particulièrement crédibles aux yeux des populations et cette crédibilité fait d'elles des partenaires privilégiés de celles-ci.

#### 5. APPUI AUX EFFORTS DU GOUVERNEMENT

En raison de leur crédibilité, de leur présence partout dans le pays et dans tous les secteurs de développement économique, social et culturel, les ONG offrent de grandes possibilités d'appui au Gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques : décentralisation, santé, éducation, environnement, etc.)

#### 6. MOBILISATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Les ONG contribuent par leurs actions à l'amélioration du savoir faire des populations, de leur niveau d'équipement, du niveau de leur santé et conditions de vie et suppléent à l'insuffisance des moyens de l'Etat dans des domaines aussi variés que l'aide d'urgence, la lutte contre le sida, le reboisement, la lutte anti-érosive etc.

En raison de tout cela, elles disposent d'une grande capacité de mobilisation des populations pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et pour la mise en œuvre des politiques du Gouvernement en direction des populations.

Leur accès à de larges couches laborieuses facilite le transfert de technologie qui figure également en bonne place dans leurs programmes d'activités.

#### 7. PERSPECTIVES DE FINANCEMENT

Les perspectives pour le financement des ONG sont bonnes. Plusieurs programmes de coopération bilatérale passent par elles (Norvège/AEN ; Pays Bas/CARE) de même que de programmes de la Coopération Internationale (PNUD-PAM- CE Programmes environnementaux).

Tout cela représente des volumes financiers sans commune mesure avec les niveaux actuellement atteints.

Il est prévisible que les ONG étrangères mobiliseront la majeure partie de ces financements en raison de leur grande capacité de mobilisation due à leur expérience, leur crédibilité auprès des bailleurs de fonds et leur capacité de négociation au plan international.

Quant aux ONG nationales, leur capacité de mobilisation moindre limitera leur accès à ces fonds.

Cependant, certaines d'entre elles affirment de plus en plus leur capacité en la matière. Ainsi, à travers les rapports déposés en 1994, l'on constate que 10 ONG ont investi chacune entre 145 millions et 400 millions. La majeure partie se situe entre 20 et 145 millions. (voir bilan financier des ONG actives au Mali de 1989 à 1994).

La mise en œuvre des propositions d'amélioration de l'efficacité et de l'impact des ONG formulées au chapitre IV de cette étude (page 11 et 12) permettra d'améliorer très nettement la capacité de mobilisation de fonds des ONG nationales.

## C. LIMITES DES ACTIONS DES ONG

Plusieurs facteurs tant exogènes qu'endogènes aux ONG limitent leurs actions.

Au titre des facteurs exogènes, l'on peut retenir les difficultés de mobilisation des financements par les ONG nationales et les difficultés liées à l'absence d'un cadre juridique adapté aux ONG.

Au titre des facteurs endogènes, l'on peut retenir le manque d'expérience chez les ONG nationales, l'insuffisance de formation et de technicité et l'insuffisance de moyens matériels.

### I. DES FACTEURS EXOGÈNES

a. Les ONG nationales disposent de peu de ressources internes propres. Elles dépendent donc largement des financements extérieurs.

La mobilisation de ces ressources extérieures leur est difficile pour plusieurs raisons :

- elles ont peu d'expérience ;
- elles sont donc peu connues ou mal connues ;
- elles ont peu de contact avec les organismes de financement ;
- elles n'ont pas toujours l'information sur les disponibilités en matière de financement.

b. A ce jour, les ONG sont régies par le même texte que les Associations (L'Ordonnance n°41/PCG du 26-03-59) et ce malgré leur spécificité.

Elles n'ont d'existence juridique que du seul fait de la signature de l'accord-cadre qui les lie au Gouvernement.

Elles ont été gérées par cet accord-cadre qui visiblement, ne prenait pas en charge tous les aspects du phénomène ONG et dont l'interprétation a souvent amené à des lenteurs excessives dans l'allocation de certains avantages (douaniers notamment) auxquelles elles pensaient avoir droit.

### 2. DES FACTEURS ENDOGÈNES

a. Les ONG nationales ont peu d'expérience, les plus anciennes datent des années 1970. En 1980, elles étaient au nombre de 4. Elles sont 582 aujourd'hui.

Elles sont par ailleurs pour la plupart le fait des jeunes, surtout les jeunes diplômés sans emploi qui malgré leur diplôme, n'ont aucune expérience ni du terrain, ni de la gestion d'organisation comme les ONG.

b. Leurs formations scolaires et universitaires ne les prédisposant pas à gérer des ONG, il leur aurait fallu des formations complémentaires spécialisées qu'ils n'ont pas reçues, d'où leur manque de technicité en matière de conception, de mise en œuvre et de gestion des projets, de même qu'en matière de recherche de financement.

c. Les ambitions des ONG sont grandes en matière d'intervention spatiale; la plupart d'entre elles se proposent de couvrir plusieurs régions, sinon l'ensemble du territoire national. De telles ambitions exigent, pour leur satisfaction, des moyens humains, matériels, techniques et financiers dont les ONG ne disposent pas.

Ces considérations, relatives à la limite des actions des ONG, s'appliquent essentiellement aux ONG nationales.

Les ONG étrangères ont généralement plus d'expérience, en raison de leur longue existence, plus de moyens et de technicité et sont plus connues et plus crédibles auprès des partenaires financiers.

Par contre, se sont elles qui ont eu le plus de problèmes en matière d'exonération parce qu'elles importent le plus souvent du matériel et des équipements pour leurs projets et la gestion de leurs programmes.

#### D. PROPOSITION D'AMELIORATION DE LEUR EFFICACITE ET DE LEUR IMPACT

La forte implication des ONG dans le processus de développement au Mali est désormais une option irréversible; en témoigne la facilité accordée par le Gouvernement aux Associations afin d'accéder au statut d'ONG par la seule signature d'un accord-cadre qui leur accorde par ailleurs des avantages.

Leur rôle dans l'encaissement et l'appui aux communautés de base est incontournable et irremplaçable.

Il faut cependant reconnaître que leur efficacité est très en deçà de ce que l'on est en droit d'attendre de la présence de plus de 700 ONG (en Avril 1996) du fait que près des 3/4 de cet effectif ne sont pas véritablement actives.

Pour que le Mali puisse tirer de cette présence tout le bénéfice qu'elle recèle potentiellement, la réflexion doit s'ouvrir sur la recherche des voies et des moyens à mettre en œuvre pour permettre aux ONG, nationales notamment, d'accéder à plus de technicité et de savoir-faire, à plus de crédibilité et aux financements extérieurs.

##### 1. LE RENFORCEMENT DE LA TECHNICITE DES ONG

Ce renforcement pourrait être à travers des séminaires et ateliers de formation à l'attention du personnel des ONG, en particulier formation en matière de planification, de programmation, de conception et de mise en œuvre des projets, de suivi et d'évaluation des programmes et projets, de mobilisation sociale, d'Information-Education-Communication (I.E.C.), de gestion etc...

## **2. LE RENFORCEMENT DU SAVOIR FAIRE**

Ce renforcement pourrait se faire :

- à travers un partenariat véritablement opérationnel entre ONG sans expérience (nationales) et celles qui en ont (étrangères) autour de programmes et projets conjoints, de la conception à l'évaluation finale ; autour d'activités concrètes sur le terrain, etc... ;
- à travers une collaboration plus étroite entre le Gouvernement représenté par ses services techniques et les ONG.

A cet égard, le Projet de Renforcement de la Collaboration entre le Gouvernement, les ONG et la Banque Mondiale en préparation dans le cadre de la lutte contre la faim et la pauvreté du Mali initie une démarche qu'il faut finaliser, renforcer et élargir :

- à travers des contacts avec des expériences d'autres pays par des voyages d'études, des rencontres d'ONG d'une sous-région, une région etc...

## **3. LE RENFORCEMENT DE LA CREDIBILITE**

La crédibilité des ONG et son renforcement viendront de leur technicité, de leur savoir-faire et de leur compétence à gérer à la satisfaction de leurs partenaires (administration - bailleurs de fonds - populations) les programmes et projets.

Cette crédibilité conditionne leur accès aux financements.

## **4. ACCES AUX FINANCEMENTS EXTERIEURS**

### **a. Le phénomène ONG est un phénomène mondial**

Après les résultats mitigés sinon décevants de la politique des grands projets, de la gestion centralisée du développement par les Etats à travers les Organismes d'Etat ou parapublics, la nécessité de l'implication de la société civile et de responsabilisation dans le processus de développement s'est imposée à tous (Etat - Bailleurs de fonds - Société Civile). Plus proche du terrain et des populations, elle pourrait la servir plus et mieux.

**b. Aussi les Organismes financiers, les Organisations Internationales et même la Coopération Bilatérale sont-ils disposés à recourir de plus en plus aux ONG comme agence d'exécution.**

D'importants financements sont disponibles à cet effet (Fonds Mondial pour l'environnement ; Fonds de la CEE ; du PAM et de certains pays).

**c. Le Gouvernement devrait appuyer (ou même initier) toute démarche tendant à ouvrir l'accès de ces fonds aux ONG nationales.** Naturellement, la crédibilité des ONG sera une condition déterminante dans ce processus.

## **5. ACCROISSEMENT DE LEUR IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT**

**a. L'accroissement de l'impact des ONG sur le développement local, régional et national sera obtenu sous la double condition de leur opérationnalité suite aux mesures exposées ci-**

dessus et à leur implication effective au processus du développement à tous les niveaux (local - régional - national).

A tous ces niveaux, les ONG doivent être perçues comme des partenaires incontournables qui peuvent aider à la préparation et à la mise en œuvre des programmes et projets.

b. Cet impact peut être amélioré également par une répartition spatiale judicieuse des ONG sur l'ensemble du Territoire.

Une moyenne arithmétique donnerait par rapport à la situation actuelle près de 80 ONG par Région et pour le District de Bamako et 14 par Cercle.

Par contre une répartition judicieuse pourrait consister:

- à dresser une carte spatiale prévisionnelle des actions des ONG et à orienter les ONG sur les Régions ou les Cercles en fonction de cette carte par des mesures d'incitation ;
- à prévoir que les ONG multifonctionnelles opèrent dans des zones restreintes. Ainsi, une ONG opérant dans l'agriculture, l'hydraulique, les ressources humaines, etc... concentrerait ses efforts dans ces secteurs et dans seulement 2 ou 3 Cercles.
- à retenir que les ONG spécialisées opèrent en zones plus vastes. Ainsi, une ONG spécialisée en santé humaine ou animale travaillerait dans ce seul secteur mais dans une ou plusieurs Régions.

c. Enfin, l'élaboration d'un cadre réglementaire adéquat (en cours) et d'un cadre juridique approprié (en perspective) permettra aux ONG de s'épanouir dans un environnement favorable au développement de leurs activités.

## CONCLUSION

Les ONG sont à présent une réalité incontournable et surtout indispensable pour le pays. Mais ces organisations, surtout les nationales, ne donnent pas encore entière satisfaction en raison des limites déjà évoquées. D'autre part, d'importants financements extérieurs sont disponibles à l'usage des ONG.

Le Mali devrait profiter de ces deux facteurs pour améliorer ses capacités en matière de financement et de gestion du développement en aidant à l'opérationnalité des ONG nationales, à l'amélioration de leur efficacité et à l'accroissement de leur impact.

D'ores et déjà, la clarification (en cours) du cadre juridique de l'activité des ONG et la collaboration ouvertement acceptée par le gouvernement avec les ONG est gage de son engagement à les soutenir.

Celles-ci de leur côté devront se montrer plus dynamiques, plus « agressives » dans la conquête des financements, plus ouvertes à la collaboration, plus soumises à la tutelle du Gouvernement et plus respectueuses de leur engagements vis-à-vis du Gouvernement, notamment en matière de fourniture de rapports d'activités.

Enfin, l'on est en droit d'attendre des ONG :

- qu'elles aient une bonne stratégie d'intervention, c'est à dire une stratégie cohérente ;
- que leur stratégie soit axée sur le long terme afin d'accompagner réellement le développement ;

- que la participation des bénéficiaires dans leurs programmes et projet soit effective à tous les stades, de la conception à l'évaluation finale ;
- que les bénéficiaires soient préparés à s'approprier le projet et à le gérer ;
- que les objectifs visés soient réalisés et que les programmes et projets aient un impact réel sur le niveau de vie des populations ;
- que les technologies nouvelles proposées par les programmes et projets soient véritablement appropriées et adaptées au milieu d'accueil ;
- que leur interventions tiennent compte des programmes et projets d'autres intervenants dans la même zone afin de créer plutôt avec ceux-ci une véritable symbiose de leurs activités et de leurs expériences.

## VII. PARTICIPATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Au Mali, les femmes constituent la majorité numérique de la population soit 51,7%. Par ailleurs elles jouent un rôle important dans le développement socio-économique du pays. En effet, elles assurent 70 à 80 % de la production alimentaire et marquent une forte présence dans les secteurs de l'artisanat et du commerce.

Cependant, en raison des contraintes socio-culturelles qui pèsent sur elles, les femmes souffrent de marginalisation dans la conduite des affaires publiques.

Depuis 1991, le Mali s'est engagé sur la voie de la démocratie avec comme principe de fond, la décentralisation du pouvoir; d'où la nécessité de créer des conditions d'une pleine et entière participation de la population aux prises de décisions. L'une de ces conditions est la préparation des femmes en vue de leur implication au processus engagé. Pour ce faire, une étude exhaustive de leur situation dans les différents domaines (social, Politique, économique etc) s'avère indispensable.

### A. SANTE

#### 1. ESPERANCE DE VIE

Années	Moyenne Nationale	Femmes	Sources
1976	48 ans	51 ans	Rapport Nat. Situa. Fem. 94
1987	55 ans	57 ans	Rapport Nat. Situa. Fem. 94
1992	46 ans	47,6 ans	Rapport Mond. Dév. Hum. 95

Entre 1976 et 1987, l'espérance de vie a enregistré un rythme d'accroissement moyen de 0,8% par année. Cette situation résulte des efforts constants d'amélioration des conditions de vie et de santé des populations. Le rapport mondial sur le développement humain 1995 retient pour la population Malienne une espérance de vie de 46 ans en 1992, alors qu'elle devrait être de 58 ans. Celle des femmes qui était de 57 ans en 1987 tombe à 47,6 en 1992 d'après le même rapport. Des recherches plus poussées s'imposent à ce niveau, afin d'apporter les correctifs nécessaires.

#### 2. TAUX DE MORTALITE MATERNELLE ET INFANTILE

Années	Maternelle/100 000	infantile/1000 N.V	Sources
1976	-	121	DNSI-RGPH-EDS
1980-92	2000	159	RMDH/95
1987	850	108	DNSI-RGPH-EDS
1993	-	102	

\* Le taux de mortalité maternelle est de 2000 pour 100 000 naissances vivantes pour la période 1980-1992. (Rapport Mondial du Développement Humain 1995) ce qui classe le Mali parmi les pays aux taux de mortalité maternelle les plus élevés. Les déodes féminins sont liés pour 20 à 25 % à l'accouchement et à la grossesse et ont pour cause la malnutrition et l'anémie. Celles-ci sont fréquentes chez les femmes enceintes qui ont eu 6 à 7 maternités ou des grossesses rapprochées. Toujours d'après le même rapport 1995, le pourcentage des grossesses rapprochées.

d'anémie chez les femmes enceintes âgées de 15 à 49 ans est de 50 (période 1975-91) contre 24 pour la Mauritanie et la Côte d'Ivoire. Le taux de naissances suivies par du personnel de santé est de 32% (période 1983-93).

\* Le taux de mortalité infantile est de 159 pour 1 000 naissances vivantes (1992). Pour la tranche d'enfants de 1 à 4 ans, le taux est 217 pour 1 000 naissances vivantes (1993).

\* Utilisation des contraceptifs féminins : selon la même source, le taux d'utilisation des contraceptifs féminins est de 5 % (période 1986-93). Le Rapport National sur la situation des Femmes au Mali 1994 fait le point de l'utilisation des différents contraceptifs en 1992.

Méthodes	Pilules	DNU	Injection	Spermicides	Condoms	Autres
Taux	79,26	4,22	5,86	7,98	6,34	2,67

L'état de santé des femmes et des enfants reste précaire. Les activités de santé maternelle et infantile/planification familiale touchent une faible tranche de la population.

### 3. CONTRAINTES

Les contraintes à la santé des femmes sont :

- l'insuffisance et la non fonctionnalité des infrastructures sanitaires : En 1986, on comptait une maternité pour 950 femmes enceintes ou 3 993 femmes en âge de procréer, 53 centres de l'IMI, 52 centres de cercle et 336 dispensaires ruraux (Rapport National sur la situation des Femmes au Mali 1994). À cette insuffisance, s'ajoutent le problème de leur accessibilité (il faut un minimum de 13 Km pour une femme avec son enfant pour accéder à un centre de santé), l'insuffisance d'équipements et de moyens logistiques et l'état délabrement des locaux.
- le manque et la mauvaise répartition du personnel : le personnel de santé s'occupant des soins materno-infantiles comprenait en 1986 (hôpitaux non compris) : 113 médecins soit 1 médecin pour 47 639 habitants contre 1 pour 10 000 admis par l'OMS, 184 sages-femmes soit 1 pour 24 524 habitants contre 5 000 admis par l'OMS, 260 infirmiers d'Etat et du premier cycle soit 1 pour 20 713 habitants contre 5 000 admis par l'OMS, 449 infirmiers de santé second cycle, 641 matrones soit 1 pour 642 femmes enceintes, 499 aide-soignantes, 1 415 accoucheuses traditionnelles.

Ce personnel est mal réparti, 60% des sages-femmes sont concentrées dans le District.

- L'accès limité aux services de SMIPF :

- . Consultations prénatales : 19% de femmes enceintes de l'intérieur du pays contre 83% à Bamako,
- . Accouchements assistés par un personnel para-médical : 18% à l'intérieur contre 46% à Bamako,
- . Visites post-natales : 10,5 % des femmes assistées, consultations en planification 1,3% Surveillance de la croissance et du développement de l'enfant : 7,5 % à l'intérieur contre 32 % à Bamako;
- l'influence des pratiques et coutumes néfastes à la santé;
- le statut social de la femme.

## B. EDUCATION

### 1. LA SCOLARISATION DES FILLES

Taux de scolarisation

Année	Général	Femmes %	Sources
-	-	-	-
1992	15	11	Rapport Mondial Dév. Humain 1993
1994	32/36	28,1	Rapport Nt. Situation Femmes Mali 1994

Malgré la réforme de l'enseignement en 1962 et les innovations pédagogiques qui ont suivi, le taux brut de scolarisation reste très faible. Ce constat s'avère plus sévère si l'on s'intéresse aux filles (plus nombreuses que les garçons au sein de la population scolarisable) : leur taux d'admission scolaire est moins élevé.

Par ailleurs, d'après le Rapport national sur la situation des femmes au Mali réalisé par le Commissariat à la Promotion des Femmes en Novembre 1994 dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Beijing, la proportion de filles déjà très faible au primaire diminue au fur et à mesure qu'on monte d'un niveau d'enseignement à l'autre:

Proportion des filles dans les différents ordres d'enseignement

	Ens. Fondamental	Ens. Second	Ens. Supérieur			
	85-86	92-93	85-86	92-93	85-86	92-93
Total Inscrit	342 991	509 164	14 022	25 047	6 768	7 582
Filles	124 837	190 787	3 185	7 415	874	1 116
%	36,3	37,4	22,7	29,6	12,9	14,7

Les causes de la sous-scolarisation des filles sont essentiellement :

- Institutionnelles : insuffisance et éloignement des infrastructures des communautés, l'inadaptation des programmes, l'insuffisance et le manque de matériel pédagogiques,
- Économiques : faible pouvoir d'achat des parents, pénibilité des travaux des mères...
- Socio-culturelles : influence de l'éducation traditionnelle, mariages ou grossesses précoces, hostilité des parents face à la culture moderne, etc..

### 2. L'ALPHABETISATION DES FEMMES

Taux d'alphabétisation

Année	Taux Général	Femmes	Sources
1970	8	-	Rapport Mondial Dév.Humain
1987	19	-	Rapport Nat. Situat.Fem. Mali
1992	27,2	19,6	RMH 95

Les efforts déployés ont conduit à une augmentation du taux d'alphabétisation en général. Malgré cette augmentation, la situation chez les femmes n'a toujours pas évolué en milieu rural alors qu'en milieu urbain le taux peut atteindre 34 % (RNSFM 94).

Situation des femmes analphabètes : 24 989 d'entre elles sur 135 607 auditeurs inscrits en 1994 ont fréquenté des centres d'alphabétisation, soit un taux de 18,42 contre 5% en 1976.

Les contraintes liées à l'alphabétisation des femmes sont multiples :

- la pénibilité des tâches ménagères
- les grossesses multiples et précoces
- la réticence des maris
- les nombreuses maladies infantiles
- l'absence d'une politique nationale d'alphanétisation adaptée aux besoins des femmes
- l'insuffisance de l'encaissement sur le terrain
- la trop grande dépendance des programmes nationaux au financement extérieur entraînant la limitation des actions dans le temps et dans l'espace...

## C. EMPLOI

Année	Population active %	Population active féminine	Sources
1987	44,7%	37,61%	Rapport Nat. Situa. Femmes au Mali
1990-94	-	15%	Rapport mondial Dév. Humain

Le Rapport Mondial sur le Développement Humain 1994 manque de statistiques sur l'emploi en général au Mali et particulièrement celui des femmes. Les données qui y figurent semblent sous évaluées. D'après ce document, les femmes constituent 15% de la population active en 1994, alors qu'en 1987, ce chiffre était de 37,6%. Le Rapport National sur la situation des Femmes au Mali fait l'analyse suivante des activités économiques des maliennes.

### 1. POPULATION ACTIVE ET INACTIVE

Pour cerner les caractéristiques de la population active, la frange de la population de 8 ans et plus a été retenue, soit 5 310 150 personnes donc un taux de participation à l'activité économique de l'ordre de 65,5 % (population en âge de travailler/population totale).

#### Répartition de la population de 8 ans et plus selon le type d'activité et le secteur d'activité

Type d'activités	Inactifs	chômeurs	Agriculture/pêche	Artisanat	Indust-service	Total
Travaille (1)			82,90%	82,14%	45%	
Ne travaille pas (2)			2,16%			0,99%
Femme au foyer	52,15%		17,10%		17,86%	33,17%
Elève/étudiant	24,13%					11,01%
Retraité/vieillard	10,83					4,94%
Handicapé	2,99%					1,37%
Autres inactifs	7,74%					3,53%
<b>Total</b>	<b>45,65%</b>		<b>44,80%</b>		<b>9,57%</b>	<b>100%</b>

#### Répartition de la population de 8 ans et plus selon la situation à l'égard de l'emploi

Type de travailleur	Proportion
Inactifs	44,63%
Chômeurs	0,98%
Actifs occupés	54,37%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

### Répartition des inactifs selon le statut

Statut d'inactivité	Proportion
Femmes au foyer	52,43
Elèves/étudiants	25,69
Retraités/vieillards	0,86
Handicapés	0,86
Autres inactifs	7,89
Total	100%

Les femmes actives occupées représentent 17% de l'ensemble des personnes occupées, soit 28% des femmes. Toutefois, les femmes occupées sont, la plupart du temps, tournées vers les activités du secteur agricole (82%). Une analyse de la structure des personnes inactives révèle qu'elles sont 52,4% de femmes au foyer, contre 25,7% d'élèves- étudiantes.

### 2. ACTIFS OCCUPÉS ET STATUT INDIVIDUEL

Pour l'ensemble des personnes occupées au moment de l'enquête, 82,4% sont agriculteurs/élèveurs/pêcheurs/sylviculteurs; 7,38% employés/indépendants/associés; 6,45% salariés et 3,77% aides familiaux/apprentis (Rapport Nat. Situation Femmes au Mali 94).

L'analyse selon le sexe révèle, autant pour les hommes que pour les femmes, que les actifs du secteur primaire sont dominants (85,11 % hommes, 77,23 % femmes). Pour les autres domaines d'activités, les tendances se présentent différemment. En outre, chez les hommes, la deuxième catégorie dominante est celle des salariés (7,63 %); chez les femmes, ce sont les employés/indépendants/ associés (13,02 %).

### Répartition des actifs selon le statut

Type de travailleurs	Hommes	Femmes	Ensemble
Agr/élev.	85,11%	77,23%	82,40%
Salariés	7,63%	4,21%	6,45%
Empl/ind	4,42%	13,02%	7,38%
Aides	2,84%	5,54%	3,77%
Total	100%	100%	100%

### Répartition des actifs informels selon la catégorie socio-professionnelles (C.S.P) et le sexe

C.S.P.	Hommes	Femmes	Ensemble
Aide-familiale/apprenti	21,48 %	27,64 %	23,12 %
Salariés	44,81 %	10,56 %	31,19 %
Indépendants	33,71 %	61,80 %	45,70 %
Total	100 %	100 %	100 %

Une analyse par sexe croisé avec les catégories socio-professionnelles chez les actifs informels permet de faire quelques remarques au titre des caractéristiques démographiques:

- chez les hommes, globalement, les actifs informels sont principalement des salariés avec 44,81 % et des indépendants avec 33,71 % ;
- chez les femmes, les catégories socio-professionnelles dominantes sont respectivement les indépendants avec 61,80 % et des aides familiaux/apprentis avec 27,64 %.

Ces constats expliquent que l'exercice d'activités informelles est plus facile pour les indépendant lorsqu'il s'agit d'une femme et pour les salariés lorsque l'actif est un homme.

Les résultats du recensement général des travailleurs régis par le Code du Travail (Avril 1984) donnaient un effectif total de 51 864 salariés dont 6 357 femmes soit 11.9 %, parmi lesquelles 60.4 % sont concentrées dans les "services fournis à la collectivité", les services sociaux et les services personnels.

Dans la Fonction Publique, les effectifs des femmes fonctionnaires sont également faibles : 19 % de taux de représentation, c'est-à-dire qu'un fonctionnaire sur 5 est une femme. En considérant la hiérarchie, les femmes sont plus présentes au niveau des échelons inférieurs :

- Catégorie A : 1 femme pour 8 hommes
- Catégorie B : 1 femme pour 4 hommes
- Catégorie C : 1 femme pour 3 hommes

En outre, les femmes sont difficilement nommées aux hauts postes de responsabilité, même à compétence égale ou supérieure. Cette situation a une incidence sur l'image des femmes et sur leur capacité à influencer les prises de décisions.

### 3. CONTRAINTES

#### a. FEMMES AGRICULTRICES ET ARTISANES

Les contraintes qui affectent le travail des femmes à ce niveau sont multiples:

- accès difficile à la propriété foncière : traditionnellement, les terres appartiennent à des familles ; un membre n'y a pas accès en tant que propriétaire. Généralement, il est attribué aux femmes des lopins qui sont très pauvres et difficiles à exploiter ;
- pénibilité des travaux des femmes en milieu rural : la charge de travail est excessive (tâches domestiques multiples, maternités multiples et rapprochées, inaccessibilité aux techniques améliorées de travaux ménagers...);
- les contraintes écologiques : la dégradation de l'environnement contribue à surcharger les femmes qui sont obligées de fournir plus d'efforts pour le ravitaillement du foyer en eau et en bois et pour accéder aux produits de cueillette qui constituent leur principale source de revenus ;
- les contraintes organisationnelles : les femmes rurales ne sont généralement pas organisées en coopératives ou groupements d'intérêt économique. Elles se voient ainsi confrontées à des problèmes d'accès au crédit et d'encadrement technique, aux difficultés de commercialisation de leurs produits et d'approvisionnement en matières premières ;
- les contraintes socio-culturelles qui font que la femme reste toujours mineure.

#### b. FEMMES ENTREPRENEURS DES SECTEURS FORMEL ET INFORMEL

Les contraintes sont : l'analphabétisme et le manque de formation et de connaissances techniques; le manque d'information sur les mécanismes de création et de financement des entreprises; les difficultés d'accès au support institutionnel : crédit bancaire, services administratifs.

#### c. FEMMES SALARIEES DU SECTEUR FORMEL

La faible représentation des femmes et les problèmes qu'elles rencontrent sont dûs :

- au faible taux de scolarisation et au taux élevé de déperdition,

- à la persistance des préjugés sociaux empêchant la nomination des femmes à certains postes de responsabilité,
- à la difficile conciliation des tâches ménagères avec les multiples rôles de productrices, de mères et d'épouses.

#### d. FEMMES SALARIEES DU SECTEUR INFORMEL

Les contraintes sont :

- l'analphabétisme des travailleuses
- le caractère précaire de leurs emplois
- le manque d'information, d'encadrement et de spécialisation
- l'indélicatesse de leurs employeurs
- la non jouissance des avantages du Code de travail

### D. PLACE ET PARTICIPATION DE LA FEMME DANS LA VIE POLITIQUE

#### I. RAPPEL HISTORIQUE

Le mouvement féminin malien a une longue expérience et les femmes maliennes ont toujours constitué une force politique et économique importante qui a marqué l'histoire du Mali.

\* Les femmes ont largement contribué à la décolonisation du pays; elles ont dénoncé et combattu les irrégularités du système colonial et se sont résolument engagées dans les partis politiques existants. Elles ont contribué à la sensibilisation et à la mobilisation des masses autour de leurs leaders respectifs.

En outre, pour défendre leurs droits et lutter contre les discriminations à leur égard, les femmes salariées se sont organisées en syndicats et en organisations professionnelles. C'est ainsi que furent créés en 1956 "l'Inter Syndicat des Femmes Travailleuses", les associations "Jemagelem" et "Rencontres Africaines".

Pour les besoins de la lutte anticoloniale, les trois organisations féminines fusionnent en 1957 pour former l'Union des Femmes du Soudan Français (UFSFD) qui va jouer un rôle actif dans les premiers mouvements panafricains des femmes. C'est elle qui convoque et organise à Bamako le Congrès Constitutif de l'Union des Femmes de l'Ouest Africain (UFOA) en Juillet 1959.

L'engagement et la détermination des leaders politiques féminines de l'époque ont permis également la tenue à Bamako en 1962 de la réunion du Comité Préparatoire du Congrès Constitutif de ce qui est devenu l'Organisation de la Panafricaine des Femmes.

\* Après l'indépendance, l'engagement des femmes ne s'est pas traduit par leur forte présence dans les instances de décision (une femme sur 80 députés de 1960 à 1968). Il a par contre contribué à l'adoption de textes législatifs en leur faveur : la Constitution de 1960 interdit toute discrimination basée sur le sexe et accorde à tous les citoyens les droits civiques ; le code du mariage et de la tutelle de 1962 exige le consentement de la femme au

mariage, lui accorde le droit de demander le divorce, le droit à la garde des enfants et à une pension alimentaire.

La Commission Sociale des Femmes du Mali puis l'Union Nationale des Femmes du Mali (UNFM), organisations uniques de femmes des deux partis qui ont eu à gérer le Mali respectivement de 1960 à 1968 (US-RDA) et de 1974 à 1991 (UDPM), ont continué les actions de mobilisation, de sensibilisation et d'éducation politique des femmes. Des efforts ont été aussi déployés pour :

- l'équipement de femmes rurales en moulins, charettes, pompes à eau et foyers améliorés;
- la création de centres d'alphabétisation, de planning familial, de maternités et de coopératives féminines ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation contre l'avortement, l'excision, l'infanticide et la délinquance juvénile.

Il est à déplorer que ces deux pouvoirs ont procédé à une mise sous tutelle de leur organisation féminine respective, en étouffant les initiatives non seulement au niveau des femmes mais aussi des structures d'encadrement chargées de leur promotion.

\* Dans la lutte pour l'instauration de la démocratie, les femmes contribuèrent au débat d'idées et participèrent à toutes les marches de protestation contre le régime en place. Nombreuses sont les femmes mortes lors des événements de Mars 1991.

L'instauration du multipartisme a favorisé l'émergence de nombreuses associations féminines apolitiques qui militent pour l'amélioration des conditions de vie des femmes urbaines et rurales.

## 2. ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS FÉMININS

N° Ordre	Coordination et one féminines	des associations	Nombre Membres	Observations
1	CAFO		120	Coordination Nationale
2	Coordination de Kayes		63	
3	Coordination de Koulikoro		-	
4	Coordination de Sikasso		10	
5	Coordination de Ségou		17	
6	Coordination de Mopti		25	
7	Coordination de Tombouctou		56	
8	Coordination de Gao		66	
9	Coordination de Kidal		-	

• Remarque : Les associations et ONG membres de la CAFO et des Régions ont toutes respectivement leurs sièges à Bamako et dans les chefs-lieux. Seules les associations déclarées sont affiliées aux différentes.

• Domaines d'intervention et rôle des associations et groupements féminins

Elles interviennent dans les domaines en milieu rural et urbain. Elles s'occupent essentiellement :

- des droits de la femme : diffusion et défense des droits de la femme, formation

- de l'éducation : sensibilisation pour la scolarisation des filles, création et animation des centres d'alphabétisation ;
- de la santé : sensibilisation, information et éducation des femmes (lutte contre le MST/SIDA, utilisation des méthodes de planning familial, hygiène de l'eau et du milieu, participation aux séances de vaccination, aux visites prénatales et post-natales), création et équipement de maternités rurales ;
- des activités économiques : maraîchage, agriculture, pêche, commerce, artisanat, industrie, hôtellerie, couture, etc.
- de l'épargne-crédit : création et gestion des caisses d'épargne-crédit ;
- de la religion : éducation religieuse ;
- du doyaine humanitaire : soutien et assistance aux femmes en situation critique, veuves, handicapées, filles migrantes, prostituées, etc.
- de la politique : diffusion des mots d'ordre du parti, mobilisation.

### 3. FEMMES DANS LES INSTITUTIONS REPUBLICAINES

Institutions	Total	Hommes	Femmes		Observations
			Nombre	%	
Gouvernement	18		4	22.2	Y compris rang ministre
Assemblée Nationale	116	113	3	2,5	
Conseil Eco. Soc. Cult.	58	55	3	5,1	
Municipalité - Maires	19	19	0	0	
Municipalité - Conseillers Diplomatie	172	130	42	24,4	
- Ambassadeurs	17	15	2	11,7	
- Conseillers	37	31	6	16,2	
Procureurs	9	7	2	22,2	

Source : Rapport National sur la situation des femmes au Mali - Novembre 1994.

## E. PROBLEMES RENCONTRES PAR LES FEMMES POUR LEUR INSERTION

### 1. PROBLEMES INSTITUTIONNELS

\* Les mécanismes institutionnels mis en place par les différents gouvernements pour la promotion des femmes ont été confrontés à des difficultés de toutes formes qui entravent leurs actions. Nous pouvons retenir principalement :

- **Leur marginalisation** : Les mécanismes sont souvent à des degrés de rattachement qui ne leur donnent pas toujours les moyens d'influence: la politique générale du Gouvernement. La IIIème République a trouvé une solution à ce problème en confiant la promotion des femmes au Chef du Gouvernement. Par contre, à l'intérieur des services centraux, cette marginalisation persiste. Dans la plupart des directions nationales qui ont créé des structures de promotion des femmes, elles sont au niveau hiérarchique de la section ;
- **le manque de personnel et de ressources** : Les moyens financiers et humains mis à la disposition des mécanismes institutionnels ne leur permettent pas de mettre en œuvre des actions de promotion des femmes. Les crédits alloués annuellement ne couvrent qu'une infime partie des dépenses de fonctionnement. Pour le reste, l'apport extérieur est sollicité ;

- la faible couverture du territoire : Les structures chargées de la promotion des femmes dans les services centraux n'ont en général pas de correspondants à l'intérieur (niveau cercle et arrondissement) où vivent l'essentiel des femmes et où les besoins sont les plus pressants.

\* Les Associations et ONG féminines ont largement occupé le terrain à la faveur du processus de démocratisation. Dans la nouvelle politique de promotion des femmes, elles sont considérées comme des partenaires potentiels, mais elles rencontrent aussi des difficultés :

- l'absence d'une coordination nationale : la CAPO qui assure la coordination nationale des Associations et ONG féminines ne regroupe qu'une partie des associations déclarées de Bamako, elle n'est pas représentée dans les régions et ne dispose pas de véritables prérogatives de direction ;

- les coordinations régionales mises en place sur initiative du Commissariat à la Promotion des Femmes pour combler le vide laissé par la Coordination des Associations et ONG Féminines sont dans la même situation que cette dernière ;

- le nombre considérable d'associations et groupements féminins qui font toutes les mêmes choses et occupent les mêmes terrains ;

- le manque de moyens propres permettant aux organisations de réaliser leurs objectifs.

\* Les agences de coopération bilatérale et multilatérale : grâce à leur appui financier et technique, beaucoup de réalisations ont pu se faire en faveur des femmes. Cependant, leurs exigences ne collent pas en général à nos réalités : procédures d'intervention compliquées, la priorisation de leurs domaines d'intervention ne correspond pas toujours aux préoccupations de la population, les activités de saupoudrage sont nombreuses, etc.

## 2. PROBLEMES SOCIO-CULTURELS

Ils constituent l'handicap majeur à la promotion des femmes.

\* Le statut social de la femme lui assigne un rôle multiple et une lourde responsabilité dans la vie de la cellule familiale au Mali. Toutes les activités ménagères, l'entretien et l'éducation des enfants lui incombent, en plus des activités quotidiennes de production, de transformation et de conservation des produits, de ravitaillement en eau et en bois de chauffe.

\* Les femmes continuent de subir les méfaits de certaines pratiques ancestrales tels que les interdits alimentaires, les mariages forcés ou précoces, le lévirat, etc.

\* Le statut de la femme dans les sociétés traditionnelles l'exclut de la gestion des affaires de la communauté. Il ne valorise pas non plus sa contribution aux activités économiques. Enfin, il favorise l'analphabétisme chez les femmes (près de 90 %).

## 3. DIFFICULTES D'ACCES AU CREDIT BANCAIRE

Aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit l'accès des femmes au crédit. Mais en raison de son statut social d'éternelle mineure, des procédures complexes, de leur pouvoir économique très faible et du manque d'information, elles accèdent difficilement au crédit. Les caisses d'épargne-crédit et le Fonds d'Appui aux Activités des Femmes (FAAF) sont des palliatifs à cette situation.

#### **4. INSUFFISANCE DES DONNEES SUR LES FEMMES**

Les systèmes d'information actuels concernant tous les secteurs d'activités au Mali, souffrent d'imperfections ne permettant pas d'obtenir des données complètes et fiables. Ces imperfections sont dues à plusieurs facteurs :

- insuffisance d'équipement (matériel informatique et de communication);
- insuffisance de personnel qualifié;
- inadaptation des supports utilisés dans la collecte des données.

Le système d'information sur les femmes est encore moins développé, puisque la plupart des indicateurs socio-économiques, statistiques, enquêtes et études ne sont pas différenciées par sexe. De ce fait, il est impossible de mesurer le niveau de participation réel de la femme dans les différents domaines de l'activité nationale.

Il importe donc de réaliser une réforme de tous les systèmes d'information sectoriels (éducation, santé, agriculture, économie...), de manière à accroître leur efficacité et surtout à assurer une meilleure distinction suivant le sexe.

#### **5. CONTRAINTES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET PROGRAMMES**

Les projets et programmes exécutés ont vu leur efficacité réduite du fait de l'absence d'approche participative et de la non intégration des activités. En particulier, les plans et programmes sectoriels de développement ont rarement pris en compte la dimension « femmes ». Cette situation était due non seulement à l'absence d'une politique nationale de promotion des femmes, mais aussi à la faible participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions.

#### **6. ANALPHABETISME**

**Manque de formation :** Le faible accès des femmes à la scolarisation, à l'alphanétisation et à la formation est lié à plusieurs contraintes propres à leur statut familial et social. Elles diminuent les possibilités d'insertion dans la vie socio-économique et politique.

#### **F. PROPOSITIONS DE PARTICIPATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE**

Pour changer la situation de la femme malienne, le Commissariat à la Promotion des Femmes a élaboré un Plan d'Action pour la Promotion des Femmes 1996-2000. Il a retenu six domaines prioritaires : l'éducation, la santé, le droit des femmes, la promotion économique, l'environnement et le renforcement institutionnel. Les objectifs généraux du Plan d'Action sont :

- promouvoir l'éducation de la petite fille et des femmes,
- favoriser l'amélioration de la santé des femmes,
- prendre des mesures concrètes pour protéger les droits et les intérêts des femmes,
- accroître la participation des femmes à la vie publique, au développement économique et à la protection de l'environnement,
- soutenir les institutions de promotion des femmes.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan d'Action a retenu les activités suivantes :

### **1. DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION**

- sensibiliser la population surtout rurale sur la scolarisation des filles ;
- instituer l'attribution de prix d'excellence aux filles qui se seront distinguées au niveau des différents ordres d'enseignement par leur travail ;
- susciter une réflexion pour la prise en charge des filles de parents indigents ;
- alphabétiser les femmes dans les centres existants et ceux à construire ;
- organiser un forum national pour l'élaboration d'une politique nationale d'alphanétisation des femmes ;
- soutenir la production et l'édition des documents de post-alphabétisation ;
- suivre et évaluer les activités de la Cellule de Scolarisation des Filles et celles de la Section Promotion féminine de la DNAFLA ;
- appuyer la formation et le recyclage du personnel d'alphanétisation ;
- construire des centres d'alphanétisation fonctionnelle et les équiper (10 centres/ région/ an, soit au total 360) ;
- réhabiliter 174 centres d'alphanétisation fonctionnelle ;
- former et recycler le personnel enseignant des centres de formation professionnelle ;
- construire des centres de formation professionnelle (deux dans chaque région) et réhabiliter un centre dans chaque région ;
- réhabiliter les CFAR de Ouélessebougou et de Dougoulo ;
- négocier des bourses d'études, pour la formation des filles et des femmes à l'extérieur.

### **2. DANS LE DOMAINE DE LA SANTE**

- informer les adolescents en EVF, SR/PF, MST et Sida ;
- organiser des campagnes d'information et d'éducation sur des thèmes spécifiques de la santé ;
- sensibiliser la population contre les pratiques traditionnelles nuisibles à la santé des femmes (excision, infibulation, mariage précoce, accouchements domestiques, interdits alimentaires) ;
- sensibiliser le personnel médical et paramédical pour qu'il ait une attitude favorable à la fréquentation des structures sanitaires par les femmes ;
- sensibiliser les autorités (administratives et communautaires) ;
- instituer un cadre de concertation : département de la santé, Commissariat à la Promotion des Femmes, ONG et Associations des femmes autour des problèmes de santé ;
- mener des études sur la fréquentation et l'utilisation des services de santé par les femmes ;
- suivre et évaluer l'exécution des activités de santé.

### **3. DANS LE DOMAINE DES DROITS DES FEMMES**

- contribuer à la révision des textes comportant des dispositions discriminatoires contre les femmes ;
- aider à la création et au fonctionnement de centres d'assistance et de conseil juridique dans chaque région et diffuser les textes juridiques touchant à la condition de la femme ;
- organiser des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes ;
- donner aux leaders d'associations féminines une formation élémentaire sur les droits de la femme ;

- traduire en langues nationales les textes concernant le statut juridique de la femme ;
- contribuer à faire bénéficier les femmes travailleuses du secteur informel d'un régime de protection sociale ; informer et sensibiliser sur les violences et leurs effets à l'égard des femmes ;
- étude des conditions de mise en place des mesures particulières de protection des veuves et orphelins de guerre ;
- organiser des consultations nationales ;
- mettre en place des mesures particulières de protection des veuves et orphelins de guerre.

#### **4. DANS LE DOMAINE DE LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE PUBLIQUE**

- organiser des consultations nationales sur les voies et moyens pour accroître la participation de la femme aux instances de décision ;
- instituer un système encourageant la présence des femmes sur les listes de candidatures aux élections ;
- accorder un appui aux femmes briguant des mandats électifs nationaux ;
- mettre à jour et exploiter le répertoire des compétences féminines ;
- constituer et rendre opérationnel le comité malien du réseau international des femmes ministres et parlementaires ;
- organiser des journées de témoignage sur la vie et les œuvres des femmes pionnières ;
- baptiser les différents prix décernés par le Commissariat aux femmes qui se feront distinguer dans divers domaines d'activités.

#### **5. DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE**

- apporter une assistance technique et financière à la création de micro-entreprises et d'activités génératrices de revenus ;
- réaliser des programmes de développement communautaire et de promotion économique au profit des femmes ;
- étudier des conditions d'une meilleure insertion des femmes dans les circuits de commercialisation ;
- instituer des rencontres d'échanges entre les femmes ;
- réaliser une étude sur les possibilités d'améliorer l'accès de la femme à la terre ;
- intensifier la vulgarisation des techniques agricoles auprès des femmes ;
- créer des centres d'apprentissage ;
- créer des villages d'exportation en milieu rural ;
- étudier et améliorer la situation des femmes «compressées» des entreprises publiques et de celles partantes volontaires à la retraite ;
- restaurer et redynamiser le centre de formation professionnelle des femmes Haou Keita ;
- réaliser une étude du secteur financier informel ;
- mettre en place un fonds de garantie et des mutuelles de crédits ;
- informer et sensibiliser les femmes sur les mécanismes et institutions de crédits ;
- former les responsables des groupements féminins en gestion coopérative et sur les principes coopératifs ;
- doter en équipements les groupements féminins ;
- organiser des stages et séminaires de formation en création d'entreprise ;
- contribuer à l'organisation de groupements de promotion féminine ;

- former des femmes entrepreneurs et du secteur informel en gestion, comptabilité et marketing ;
- vulgariser les technologies de transformation et de valorisation des produits locaux ;
- doter les groupements d'équipements destinés à l'allégement des travaux domestiques (moulins, foyers améliorés), à la transformation et à la conservation des produits (égraineuses, décortiqueuses, claires de séchage de poissons) ;
- construire des jardins et garderies d'enfants (1 dans chaque chef-lieu d'arrondissement et de commune).

## 6. DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- former les membres des groupements et associations en matière de protection de l'environnement ;
- contribuer à l'élaboration d'un code de l'environnement ;
- sensibiliser à la gestion des ressources et la préservation de l'environnement ;
- diffuser les fours, les fourneaux à rendement énergétique améliorés auprès des groupements féminins ;
- organiser des opérations de reboisement ;
- faire participer les femmes aux travaux de reboisement, à la réhabilitation du couvert végétal, à la gestion et à la conservation des eaux, à l'irrigation et à l'agro-foresterie.

## 7. DANS LE DOMAINE DU RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

- former les agents du Commissariat en planification, suivi, évaluation des projets, en constitution de banque de données et en statistiques, en informatique et à l'approche genre ;
- organiser à l'intention des leaders d'associations, des animatrices ou des responsables de groupements féminins des séminaires ateliers de suivi, évaluation des projets, de conception et gestion de micro-réalisations ;
- assurer la formation civique, politique et en gestion d'associations les membres de la CAFO ;
- doter la CAFO en moyens logistiques ;
- faire l'étude bilan des structures de promotion féminine ;
- faire participer le Commissariat à la Promotion des Femmes aux réunions et concertations sous-régionales, régionales et internationales ;
- élaborer la politique nationale de promotion féminine ;
- faire participer les cadres du Commissariat à des conférences et séminaires internationaux ;
- renforcer l'équipement et la logistique du Commissariat ;
- réhabiliter le siège de l'ex-UNFM ;
- appui matériel et financier aux CFAR de Ouélessebougou et Bla ;
- former des parajuristes pour les centres d'assistance juridique ;
- constituer une banque de données ;
- organiser des enquêtes (2 par an) pour la constitution de la banque de données ;
- élaborer un répertoire des entreprises gérées par les femmes ;
- étude prospective de la situation des femmes à l'horizon 2020 ;
- étude de l'impact du programme d'ajustement structurel sur les femmes .
- suivre et évaluer les activités de promotion féminine .

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL**

	SOMMAIRE
	Pages
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL</b>	<b>201</b>
<b>I. DEVELOPPEMENT RURAL</b>	<b>203</b>
A. DEVELOPPEMENT RURAL	203
1. Production végétale	203
2. Production animale	204
3. Ressources ligneuses	207
4. Pêche	207
5. Besoins alimentaires et nutritifs du pays	208
6. Contraintes de la croissance agricole et atouts d'une reprise	216
7. Estimation de revenus	218
B. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS ET ADEQUATION DES POLITIQUES D'APPUI	219
1. Typologie des exploitations	219
2. Les expériences d'aménagement des terroirs	225
C. DEVELOPPEMENT AGRO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE	225
1. Evaluation du potentiel et des opérations de mise en valeur	225
2. Analyse de l'impact des opérations de développement sur l'accroissement des superficies des rendements et de la production	227
3. Problèmes de coût d'exploitation, de prix de production et de valeur ajoutée	227
4. Organisation institutionnelle, coordination des opérateurs	228
5. Problèmes de financement et de crédit	229
6. Impact socio-économique des opérations de valorisation	229
<b>II. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES</b>	<b>231</b>
A. MINES ET INDUSTRIE	231
1. Stratégie de mise en valeur du potentiel minier	231
2. La politique d'industrialisation	235
B. ARTISANAT, COMMERCE, PETITE INDUSTRIE, PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE	241
1. Bilan des activités dans les filières micro, petites et moyennes entreprises	241
2. Les enseignements tirés ou diagnostic-problématique	245
3. Propositions d'esquisses de solutions	246
C. LE TOURISME	248
<b>III. SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER, POLITIQUE DE CREDIT</b>	<b>255</b>
A. PRESENTATION DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	255
B. LES MESURES DE REFORME DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER	255
C. IMPACT DES REFORMES SUR LE SECTEUR	256
D. L'OFFRE FINANCIERE ET SON ADEQUATION AUX BESOINS	257
E. POTENTIEL D'EPARGNE ET COLLECTE BANCAIRE	258
F. LA POLITIQUE D'EXTENSION SPATIALE DU SECTEUR	259
G. PROBLEMES ET PERSPECTIVES DU SECTEUR	259

## I. DEVELOPPEMENT RURAL

### A. DEVELOPPEMENT RURAL

#### INTRODUCTION

L'environnement au Mali est caractérisé par une seule saison de pluies et des potentialités agricoles décroissantes du Sud au Nord. La sécheresse est l'aléa climatique majeur du pays. Elle occasionne de façon récurrente une offre domestique insuffisante de céréales. Certaines situations de rente telles que routes, proximité de frontières, disponibilité en sols, facilité d'aménagement, degré d'équipement et environnement physique (Mali-Sud, OIVN, Office du Niger, micro-réalisations etc..) en atténuent les effets.

#### 1. PRODUCTION VEGETALE

La production céréalière nationale a dépassé deux millions de tonnes au cours des campagnes 1988-1989 et 1989-1990. La moyenne de la période d'étude, toutes céréales confondues est de 2.025.870 Tonnes. Le taux d'accroissement annuel des superficies de céréaliculture pluviale (4,67%) et celui de la production de paddy à l'ON (8,35%) entre 1981 et 1993 expliquent cette performance.

La région de Ségou offre les conditions optimales de la réussite de la culture des mils avec 41% des superficies (127 407 ha), tandis que celle de Sikasso dans une optique de répartition des risques à l'échelle territoriale réunit les mêmes conditions pour la culture du sorgho avec 29% des superficies (222 944 ha). Les régions de Mopti avec 26% des superficies de mil (293 408 ha) et Koulikoro avec 24% des superficies de sorgho (184 505 ha) les complètent.

Les superficies de mil sont en régression à Kayes et à Sikasso. Les rendements varient de 336 Kgs à Gao à 767 Kgs à Sikasso pour les mils et de 1299 Kgs à Sikasso à 557 Kgs à Mopti pour le sorgho.

Le riz occupe 3% des superficies emblavées au Mali. L'essentiel de la production (80%) est fourni dans la vallée et le delta du fleuve Niger, les régions de Ségou et de Mopti. L'ON, à lui seul, produit 57% du paddy du Mali (campagne 1993/1994) avec un taux de 8,16%. La production moyenne de paddy des superficies non aménagées, 118.912 tonnes, croît au taux de 3,34%.

Le fonio occupe 35 074 ha, moins de 1% de la superficie totale emblavée et moins de 2% de la superficie totale emblavée en céréales. La production équivalente est de 21.953 tonnes. Les régions de Ségou, 14 262 Ha (41 %) et Sikasso, 12 736 Ha (35 %) sont les plus concernées.

La superficie moyenne en légumineuses est de 652 806 Ha, environ 7% des superficies emblavées, réparties comme suit: 169 336 Ha d'arachide (26%), 452 845 Ha de niébé (69%) et 30 626 Ha de woandzou (7%). L'accroissement des superficies a été de 8,81%

pour l'arachide, de 6,73 % pour le niébé et de 2,05 % pour le woandzou. Ces cultures sont en association avec les céréales.

L'accroissement de la production d'arachide (133 609 T) de 9,23 % et de sa superficie de 8,81% attestent d'une expansion soutenue. Les zones du Mali-Sud, de Mopti et de la région de Ségou sont les plus concernées.

La région de Sikasso s'est spécialisée dans la production des tubercules, 4 257 Ha, 63% des emblavures. Elles sont également cultivées dans les petits pérимètres et les ceintures maraîchères autour des villes. Les patates 2 834 Ha (42,20%) et l'igname 2 757 Ha (41,0%) représentent les principales tubercules ; la pomme de terre les suit à Sikasso et dans le cercle de Kati (région de Koulikoro). Le rendement moyen de 3,5 T/Ha a été observé pour toutes ces tubercules.

Le coton est cultivé sur 176 939 Ha pour une production de coton graine de 220 795 T, soit un rendement de 1247 Kgs/Ha. Cette superficie a régressé légèrement, -0,42% à Sikasso et est en extension à Koulikoro, 3,37%. La production est également en nette régression à Sikasso, -2,66 %, et connaît une faible croissance à Koulikoro, 1,69 %. Le coton est produit dans la région de Ségou sur 21 731 Ha avec un rendement de 1 726 Kgs/Ha, soit une production de 37 506 T. Les taux de croissance de la superficie et de la production sont respectivement de 10,29% et de 0,7%. Les statistiques officielles de la CMDT donnent pour le pays entre 1980 et 1992 les moyennes suivantes: superficie (150 830 Ha), production (185 580 T) et rendement (1 230 Kgs/Ha).

Le secteur des fruits et légumes est vaste, hétérogène et très peu étudié. Il inclut le maraîchage péri-urbain, le maraîchage rural, les jardins de case. Les cultures fréquemment rencontrées en plein champ, en association ou en dérobée sont le dah en graines (20 338 Ha - 2 747 T), le poivron/piment (3 313 Ha - 683 T), le gombo (6 364 Ha - 580 T), les pastèques (3 916 Ha - 1988 T). Elles méritent d'être développées car faisant l'objet d'une transformation et d'un commerce domestique à large échelle.

La canne à sucre est cultivée et traitée par le Complexe Sucrerie du Kala Supérieur (SUKALA) avec les résultats ci-après. Les superficies aménagées sont de l'ordre de 5 700 ha bruts sur lesquels 4 000 environ sont exploités. La production de canne à sucre est passée de 184 000 tonnes en 1985-86 à plus de 300 000 tonnes en 1990-91. La production de sucre a été de 23 000 T en 1992 contre 18 392 T en 1985/1986. La production d'alcool a été de 384 000 litres en 1990-91 contre 484 327 litres en 1985/1986.

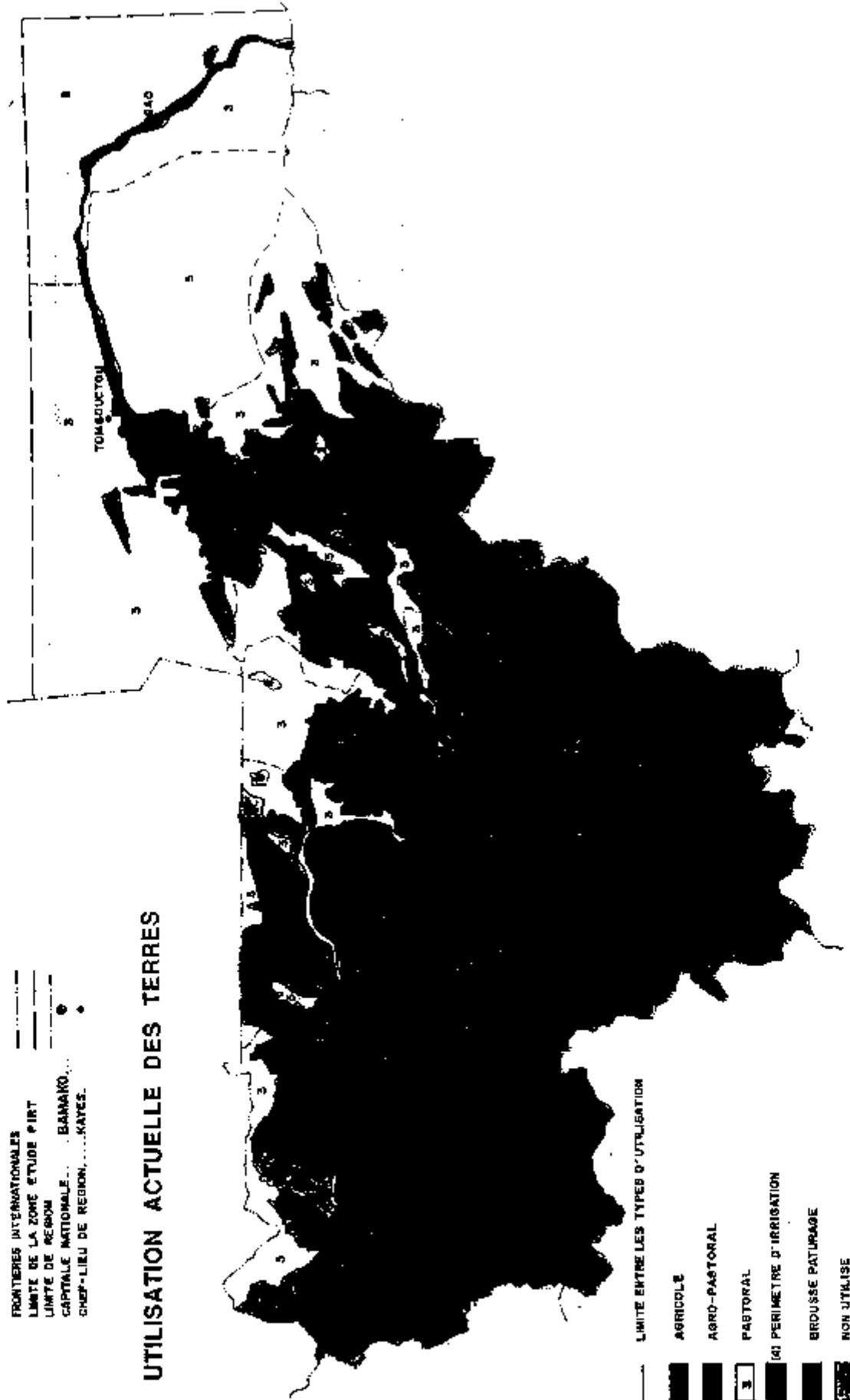
## 2. PRODUCTION ANIMALE

Les effectifs du cheptel national, l'un des plus importants de l'Afrique de l'Ouest, ont été estimés en 1994 par la Direction Nationale de l'Elevage (DNE) à 5 565 000 bovins et 12 378 000 ovins/caprins. Les disponibles exploitables sont de 584 300 têtes de bovins et 37 713 400 têtes d'ovins/caprins, soit respectivement 10,5% et 30% de prélèvement. Le taux de croissance observé sur la période 1985-1991 a été de 3,44% par an.

**LÉGENDE**

- FRONTIÈRES INTERNATIONALES
- LIMITE DE LA ZONE D'ÉTUDE PIRT
- LIMITÉ DE RÉGION
- CAPITALE NATIONALE... BANNAKO...
- CHEF-LIEU DE RÉGION,... KAYES...

## UTILISATION ACTUELLE DES TERRES



# CARTE DES RESSOURCES LIGNEUSES DU MALI

## ZONAGE EN FONCTION DES POTENTIALITÉS FORESTIÈRES ET DE LA DENSITÉ DE POPULATION

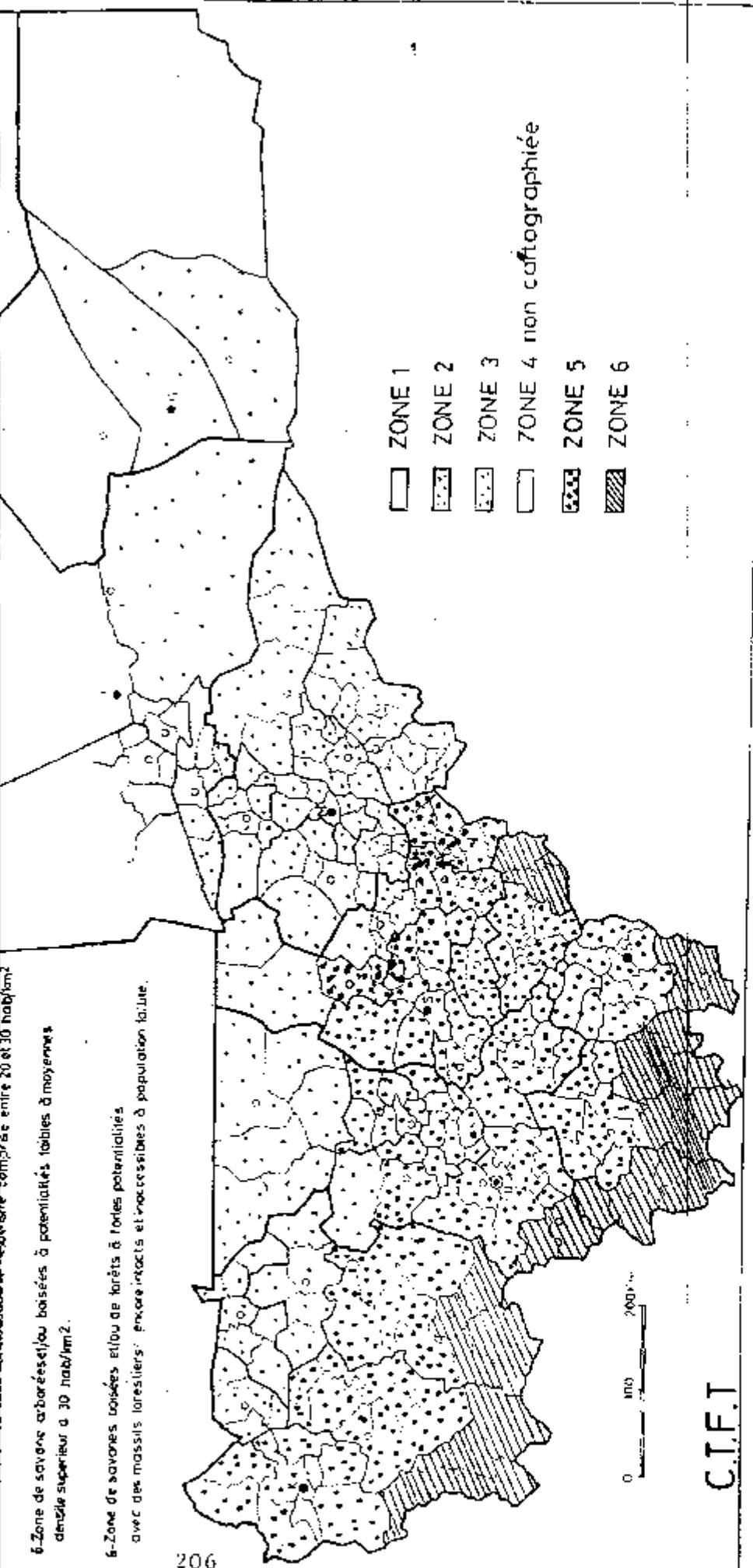
1. Zones désertiques et subdésertiques à très faible population et potentialités forestières nulles.

2. Zone saharienne et soudano-sahélienne à population et potentialité forte faible (densité comprise entre 0 et 10 habitants).

3. Zone de savanes arborées et/ou boisées à potentialités faibles à moyennes densité comprise entre 20 et 30 habitants.

4. Zone de savanes arborees et/ou boisées à potentialités faibles à moyennes densité supérieur à 30 habitants.

5. Zone de savanes boisées et/ou de forêts à fortes potentialités avec des massifs forestiers encore intacts et accessibles à population faible.



Aux poids carcasses de 120 Kgs par bovin et de 12,5 Kgs par ovin/caprin, la production potentielle en viande bovine et caprine est estimée à 116 000 Tonnes dont 48% (soit 56.000 Tonnes) sont destinées à la consommation intérieure.

Cette production de viande autorise l'exportation d'animaux sur pieds et une consommation per capita, toutes espèces confondues, de l'ordre de 12 Kg/hbt./an, mais qui est en réalité dans la fourchette 7,68 - 9 Kg/Hbt./an. L'exportation en nette régression ces dernières années connaît un regain d'activités à la faveur de la récente dévaluation.

Le traitement des statistiques de 1992 permet de localiser environ 70% du cheptel bovin dans les régions Sud et Centre. Le cheptel d'ovin/caprin est pour 77% concentré sur les régions Centre et Nord. Les paramètres zootecniques estimés, valeurs de taux de croît net et de prélèvement, doivent être utilisés avec prudence.

Sur le plan sanitaire, la peste bovine est parfaitement contrôlée, d'autres épizooties telles que la péri-pneumonie contagieuse bovine, le charbon bactérien, la pasteurellose ovine et caprine continuent de sévir.

Sur le plan de l'alimentation, le cheptel dépend presque exclusivement de l'utilisation des pâturages naturels qui sont en diminution à cause de la sécheresse et sous la pression des superficies cultivées. En fait, la distribution du cheptel national n'est pas en adéquation avec les ressources pastorales et les ressources en eau.

### 3. RESSOURCES LIGNEUSES

Plus de 90% de l'énergie domestique consommée au Mali provient des produits ligneux, 2 kg par personne et par jour en milieu rural et entre 1,4 kg et 1,9 kg en milieu urbain. La tendance est la croissance soutenue de la consommation de produits ligneux.

### 4. PECHE

Le potentiel des ressources halieutiques du Mali est en diminution depuis les années 60 sous les effets conjugués de la faible pluviosité, la baisse de débits des fleuves, l'aménagement des différents biefs et la surexploitation. Les prises ont nettement diminué dans le Delta du Niger, principale aire de production de poisson du pays, 85% des prises.

Les captures sont tombées des seuils de 90 000-80 000 tonnes à 48 000 tonnes entre 1966 et 1991. La capture totale possible de poisson en année de crue normale et selon nos techniques de pêche serait de 93 534 Tonnes/an en année moyenne et de 53 431 Tonnes/ an en année de crues faibles.

La population du Delta serait forte de 765 000 habitants dont une population de pêcheurs de 224 934 personnes. En comptant avec l'autoconsommation de cette population, le disponible commercialisable à l'extérieur du Delta a été estimé à 10 500 tonnes en 1991. Les pêcheurs eux-mêmes consomment deux fois plus que les non pêcheurs, 63 Kgs contre 32 Kgs.

Tous ces facteurs pris ensemble, les expéditions de poissons à partir de Mopti sont passées de 39 000 Tonnes en équivalent frais à 10 000 Tonnes. Celles destinées à l'exportation sont passées de 18 000 Tonnes en 1970 à 900 Tonnes en 1989.

La productivité de la pêche est fonction du niveau d'équipement des ménages de pêcheurs en pirogues et en engins ainsi que de la possibilité de payer des rentes dans les lieux-dits de pêche. La productivité par ménage, tous systèmes confondus est de 3,32 T de poisson en année normale et de 1,90 Tonne en année sèche. La productivité par homme/ actif est d'une tonne environ.

## 5. BESOINS ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELS DU PAYS

### \* Besoins alimentaires

La base de l'alimentation du Mali porte sur les céréales, mil, sorgho, maïs, riz et fonio. Cette base prédomine jusqu'aux 16ème et 17ème Latitude Nord. La consommation annuelle nationale de céréales est de 202,25 Kgs par personne. Les régions de Koulikoro, Sikasso et Mopti se distinguent par des consommations annuelles élevées, respectivement 233 Kgs, 221 Kgs et 226 Kgs par personne/an. Celles de Ségou et de Sikasso sont largement autosuffisantes en céréales. La région de Mopti l'est à 92 %, tandis que celles de Kayes et Tombouctou sont déficitaires, mais sans l'être structurellement comme Gao et Koulikoro.

Les tubercules sont consommés à hauteur de 2,45 Kgs par an/habitant, quatre fois plus dans les centres urbains (9,25 Kgs) que dans les zones rurales (2,19 Kgs). Le sucre apparaît faiblement dans l'alimentation, seulement 4,62 Kgs/an, environ 13 grs par jour et par individu. La demande est concentrée dans les villes, Bamako en l'occurrence.

Les légumineuses ou protéagineux sont consommées au même niveau dans tous les milieux. L'arachide est la plus consommée. La consommation nationale de viande est de 7,68Kgs/personne/an. Elle est davantage consommée dans les centres urbains, 12,63 Kgs, que dans les zones rurales, 5,81 Kgs. La ration journalière de 22,56 grs de viande dénote d'une déficience critique de la diète malienne en matière de protéine d'origine animale.

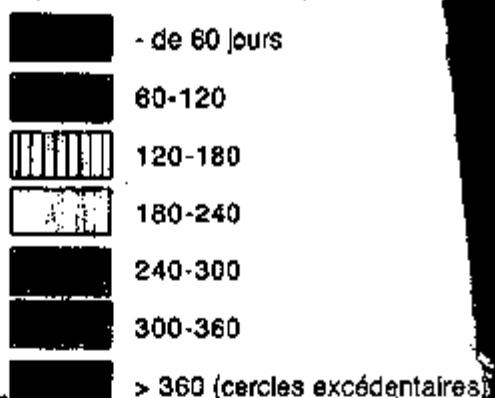
La consommation de poisson est faible, 6,00 Kgs en moyenne, un peu plus en ville 7,67Kgs. Les populations du Delta Central du Niger, de Tombouctou et de Gao sont les plus grands consommateurs, avec en moyenne 12 Kgs par an et par personne selon les statistiques nationales.

Le lait est consommé par les populations nomades, 20 Kgs et 16 Kgs respectivement à Tombouctou et Gao. Il est faiblement consommé dans le reste du pays. La ration alimentaire est également déficiente en matières grasses, 2,07 Kgs par personne et par an.

La stratégie nutritionnelle souhaitée vise (1) une baisse de la contribution des céréales à l'apport énergétique et protéique, (2) un relèvement des apports de protéine d'origine animale et (3) une contribution plus grande des corps gras.

## AUTO-SUFFISANCE ALIMENTAIRE

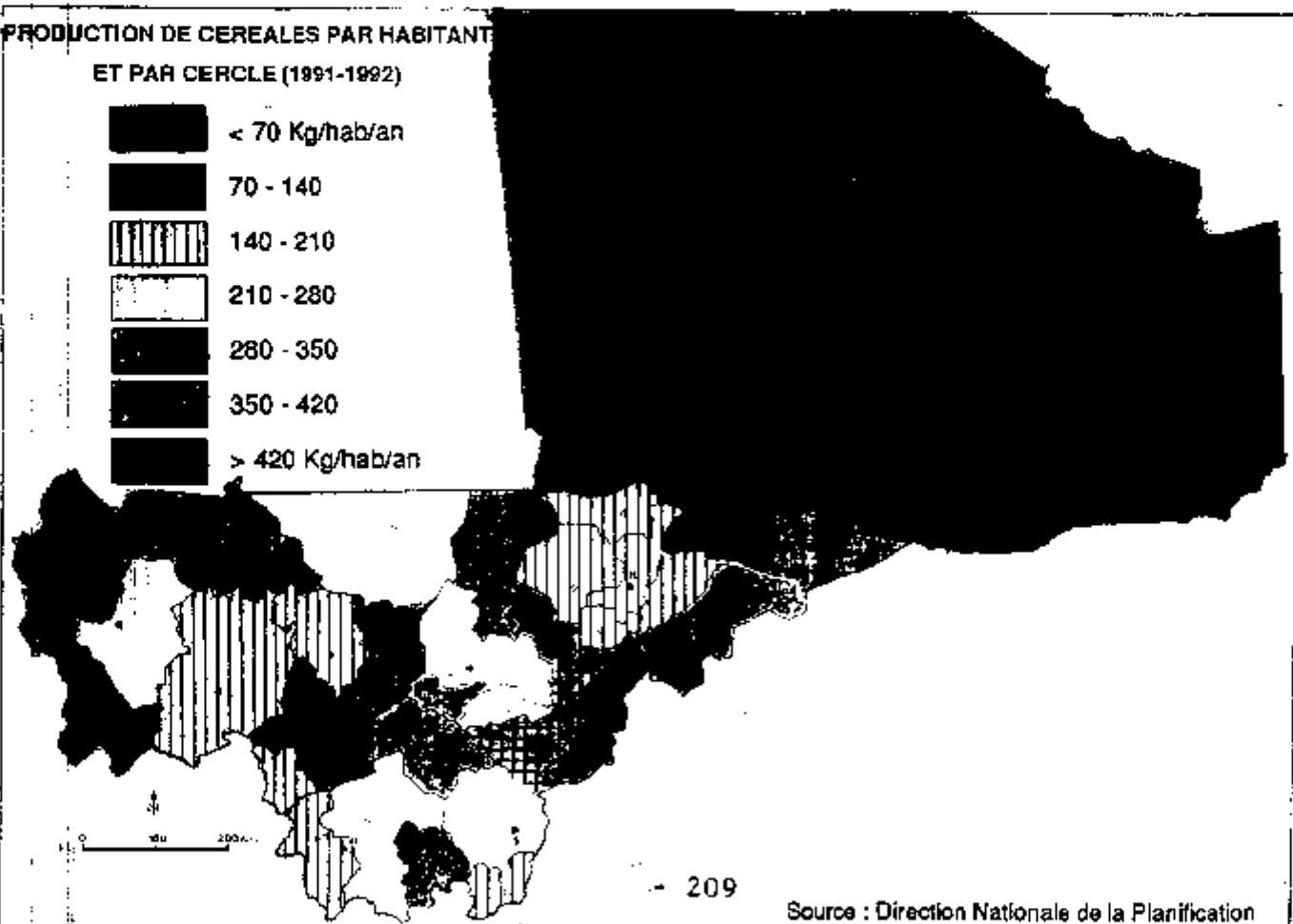
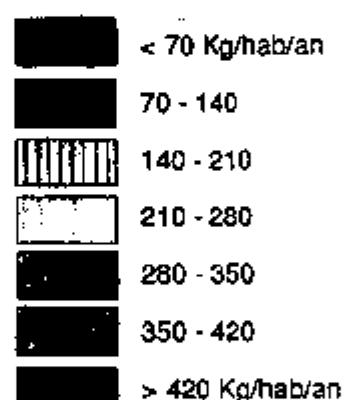
(année très difficile) \*



\* Nombre de jours d'auto-suffisance en céréales  
en fonction de la production consommable  
(besoins de 224 kg/hab. /an)

## PRODUCTION DE CEREALES PAR HABITANT

ET PAR CERCLE (1991-1992)



# Mil Superficies occupées par Cercle en 1992\_1993

Etude Schéma d'aménagement du territoire / mn 01/05, yé

Cercles



Régions



Moi



Superficie tranche de 5000 Ha

0 to 1



1 to 2



2 to 3



3 to 5



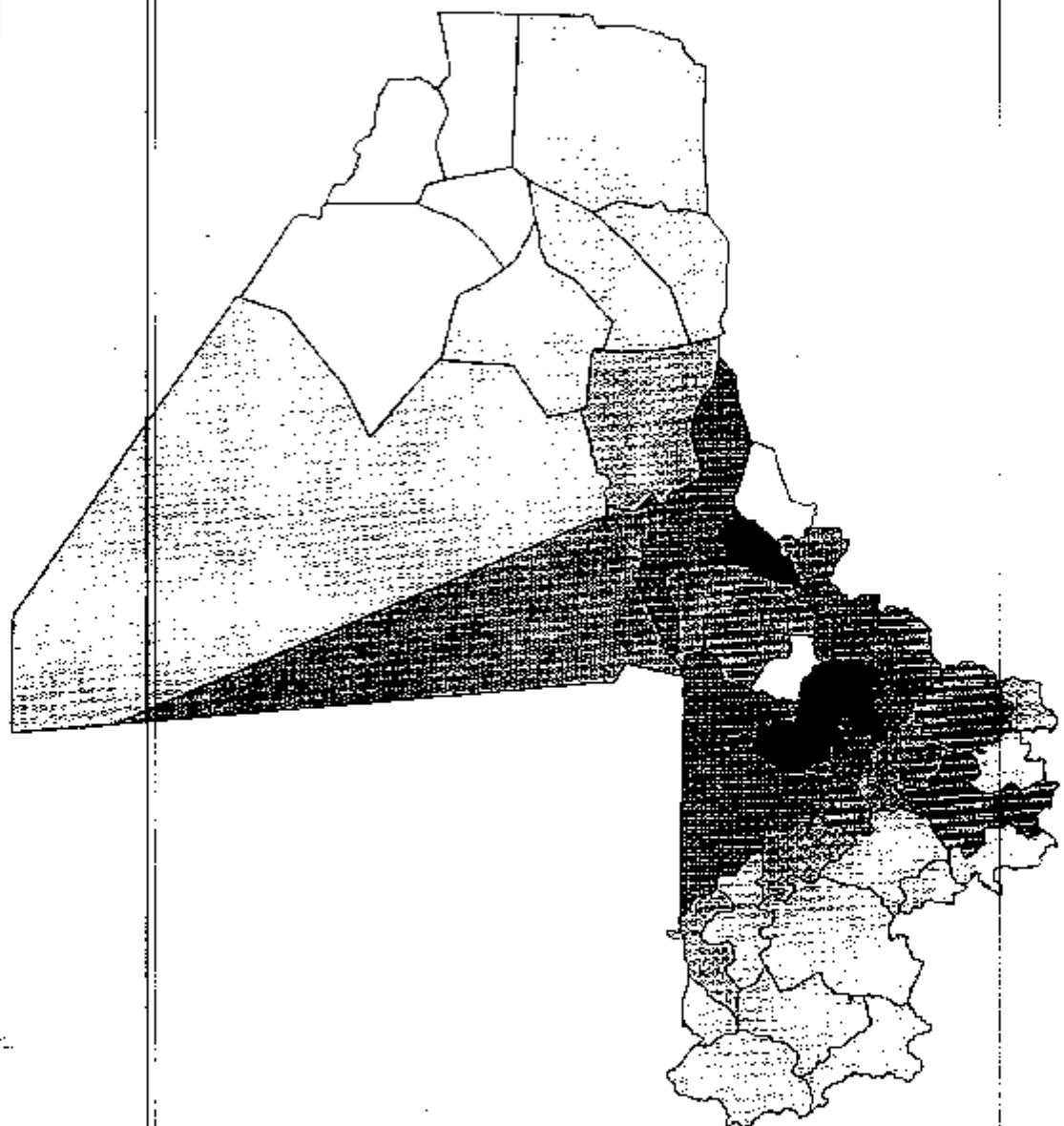
5 to 10



10 to 20

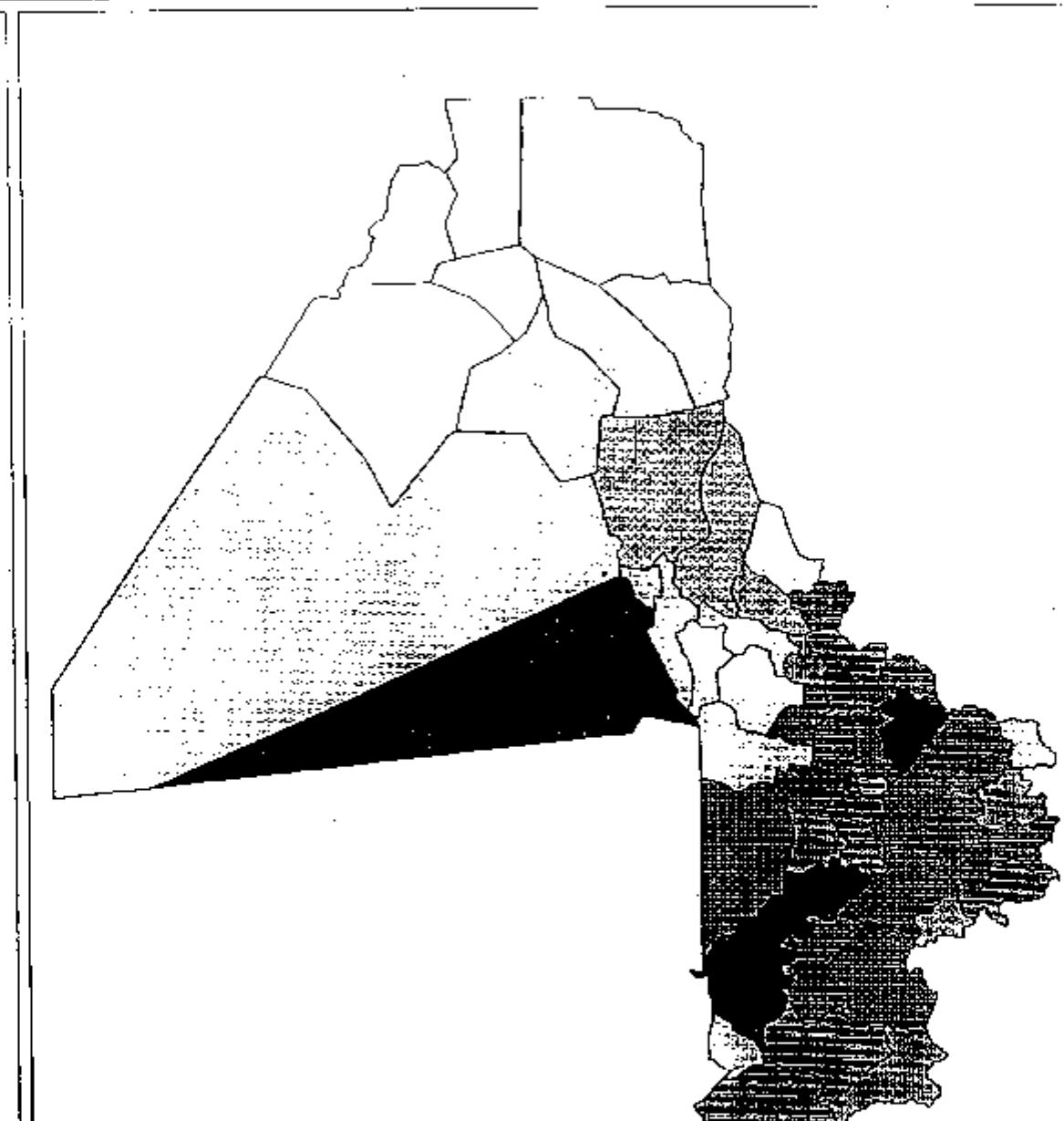


Missing



## SORCHO Superficies occupées par Cercle en 1992\_1993

Etude Schéma d'aménagement du territoire et plan de dével.



Cercle S

Région

M01

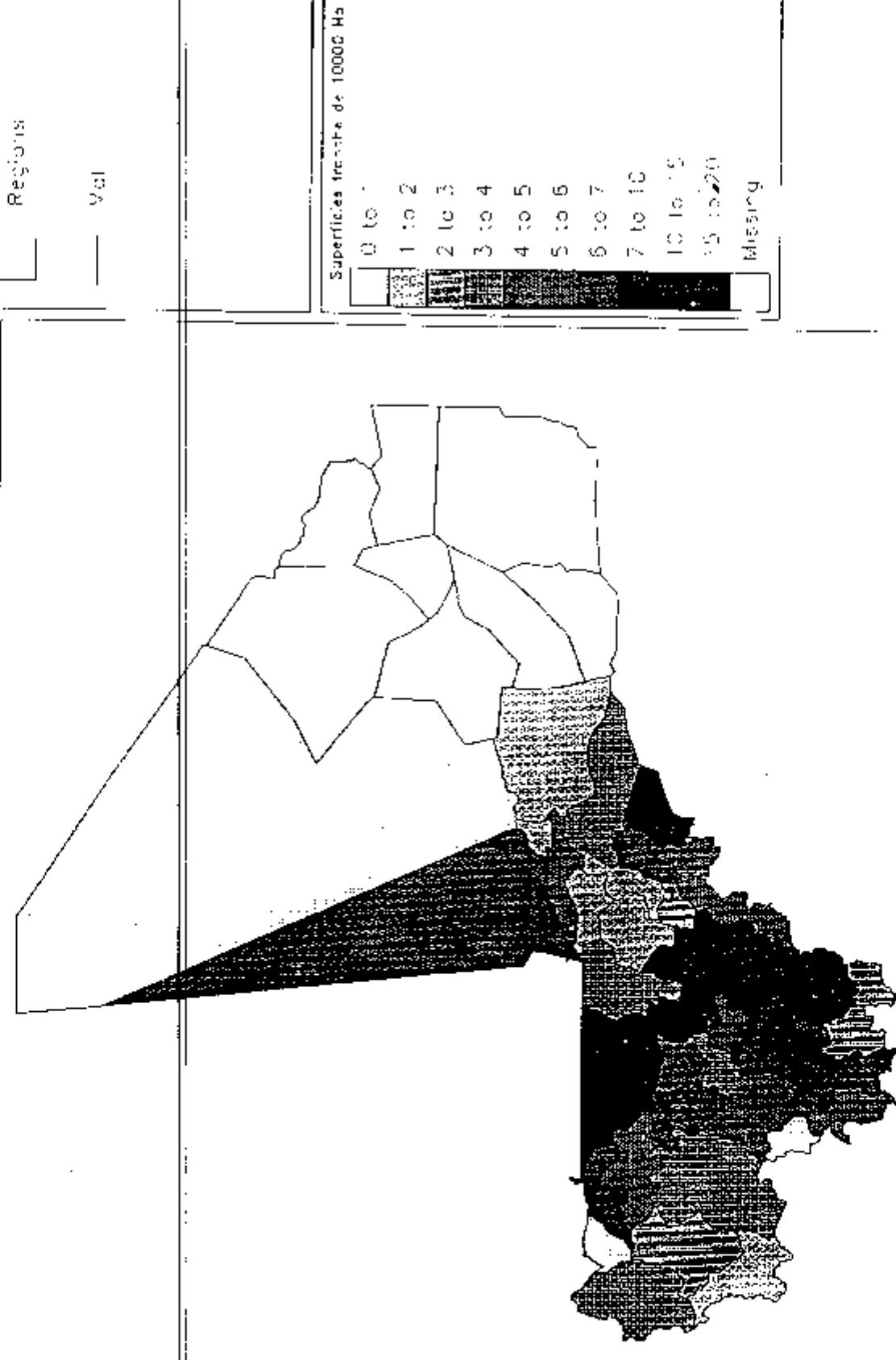
Superficies : surface de 5000 Ha

0 < 1	White
1 < 2	Light gray
2 < 5	Dotted
5 < 10	Vertical lines
10 < 20	Horizontal lines
20 < 50	Diagonal lines
50 < 100	Black

Sur 5000

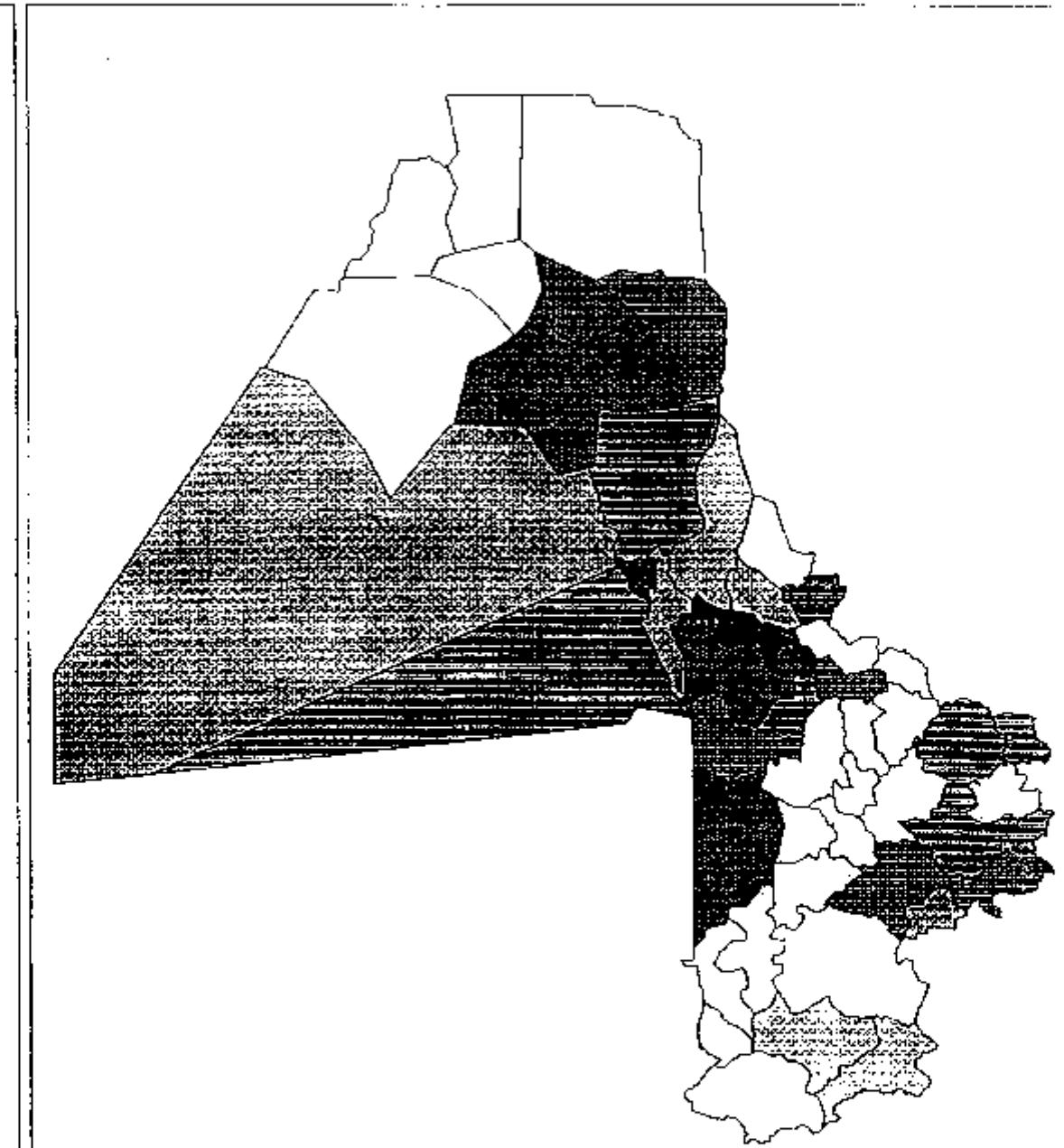
## CEREALES SECHES Superficies occupées par Cercle en 1992\_1993

Etude Scénario d'aménagement du territoire / mo\_gz\_05/05/95



## RIZ TRAD. Superficies occupées par Cercle en 1992\_1993

Etude Schéma d'aménagement du territoire / mid ol/05./95



Cercles

Regions

Moi

Superficie Marche de 500 Ha

0 to 1

1 to 2

2 to 5

5 to 10

10 to 15

15 to 20

20 to 50

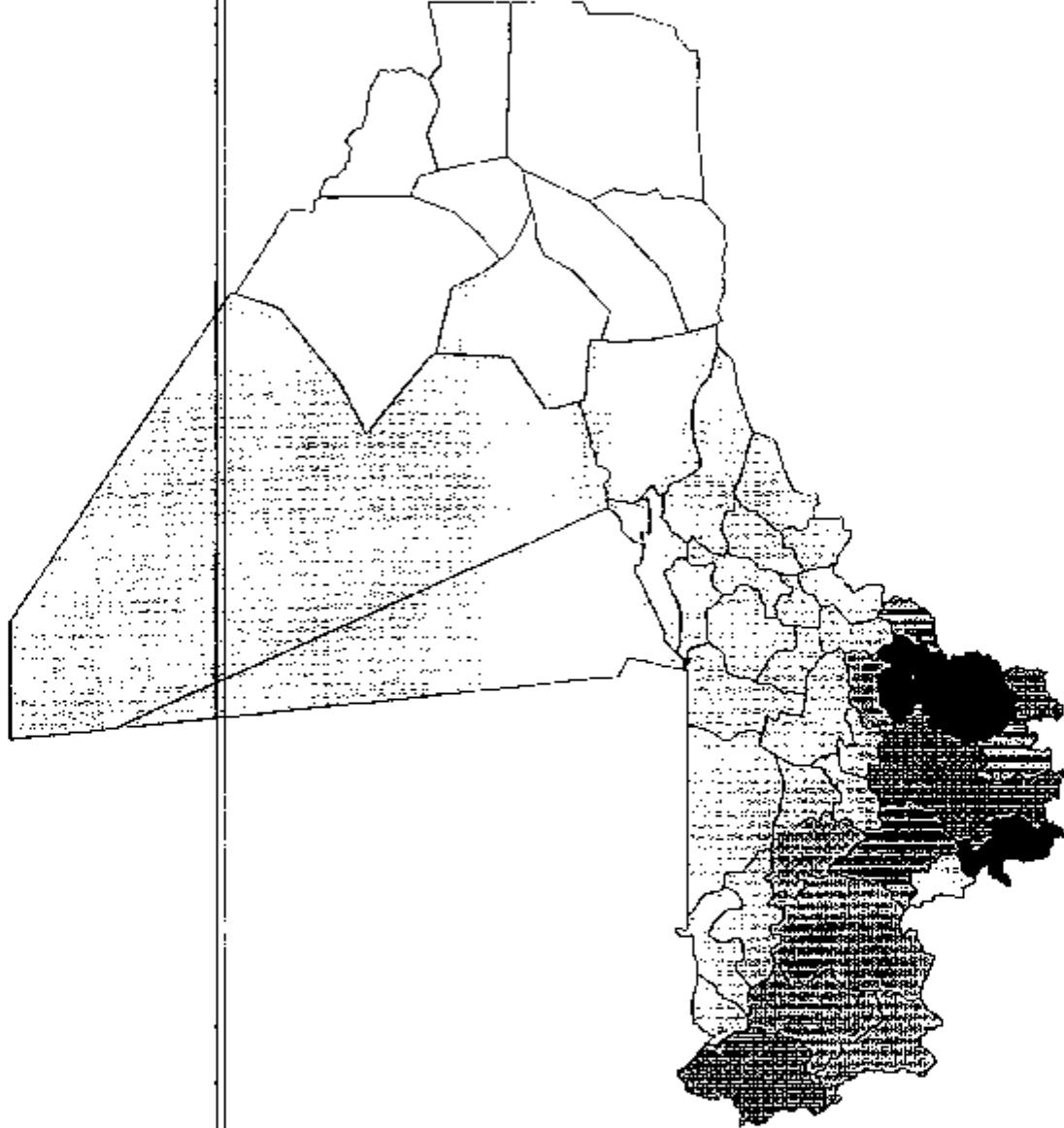
Nessrq

## MAIS Superficies occupées par Cercle en 1992\_1993

Etude Schéma d'aménagement du territoire / ma 01./05/3b

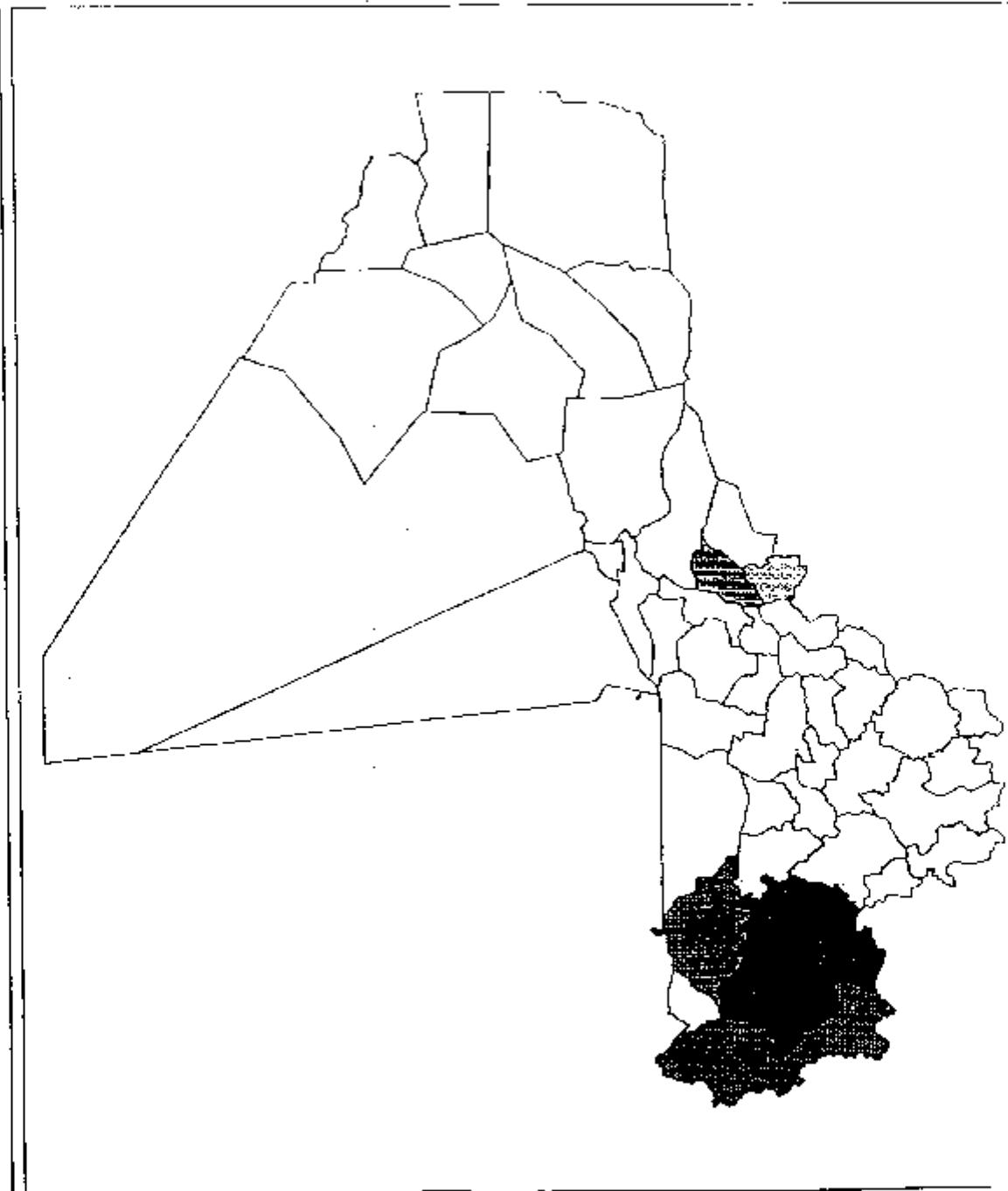
- Cercles
- Zones
- Mais

Superficie tranches de 2500 Ha
C < 1
1 < C < 2
2 < C < 3
3 < C < 5
5 < C < 10
10 < C < 25
Miss.



## ARACHIDE Superficies occupées par Cercle en 1992\_1993

Etude Schéma d'aménagement du territoire / mg n°/05/95



## **6. CONTRAINTES DE LA CROISSANCE AGRICOLE ET ATOUTS D'UNE REPRISE**

### **a. Utilisation et adoption de techniques agricoles**

L'utilisation des engrains et matériels agricoles s'est dégradée à partir de 1987, date de la suppression des subventions aux prix d'achat ou de cession des intrants et matériels agricoles. Elle vient d'être aggravée avec la dévaluation de Janvier 1994.

Le traitement des statistiques de la DNA donne pour la période d'analyse 1985-1991 une moyenne de 43 754 Tonnes d'engrais minéraux consommés. Le taux d'accroissement moyen de la consommation d'engrais correspondant est de 3,48%. Les producteurs maliens utilisent 19 Kgs d'engrais à l'hectare.

La CMDT utilise 78 % des engrais soit 34 141 Tonnes, le coton en consomme 159 Kgs/ha. Le taux d'accroissement de la consommation d'engrais par les producteurs de coton est de 3,90 %. Dans la période, certains petits consommateurs d'engrais (Sélingué, ORS et les Directions Régionales de l'Agriculture de Ségou et de Tombouctou) se sont distingués par des taux élevés, entre 14% et 49 %. Cela serait dû à l'opportunité de financements existants pour les petits périmètres irrigués.

L'ON avec seulement 126 soit 5270 Tonnes en utilise jusqu'à 119 Kgs/Ha avec un taux de croissance de 8,38%. Il est devancé seulement par l'OPSS et SUKALA qui en utilisent jusqu'à 208 Kgs et 394 Kgs par Ha. L'OHVN suit avec 3% (1420 Tonnes) à cause des 10.506 Ha en 1991 de coton dans sa zone d'intervention. L'augmentation annuelle moyenne n'a été cependant que de 1% dans cette zone.

L'engrais local, le phosphate naturel du Tilemsi continue de se heurter à des problèmes d'utilisation pratique (formulation, effets lents, subventions etc..).

L'année 1987 aurait été également singulière pour l'évolution du placement des unités d'équipement agricole attelé. Elle a été moins forte sur les charrues et le semoir. Les forgerons locaux maîtrisent difficilement la technologie de fabrication. En effet, la production locale de charrues et autres unités d'équipement agricole plus faciles à fabriquer dépasse le nombre des unités importées ou fabriquées par la SMÉCMA.

Les matériels et équipements de transformation primaire de produits agricoles (moulins à mils/sorgho, petites batteuses et décortiqueuses de riz etc..) connaissent un succès grandissant. Le parc compte aujourd'hui plus de 600 unités de décortiqueuses capables de traiter la production de l'ON.

### **b. Le secteur vivrier**

Les recommandations se présentent comme suit par spécialisation :

#### **Mil/sorgho**

Ces deux cultures doivent être intensifiées dans les zones libérées de l'onchocercose,

régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso et offrant les mêmes conditions de production que l'actuelle zone CMDT. Leur développement en zone Nord (régions de Tombouctou et Gao) doit être freiné. Un taux de croissance de la production de 5% et même davantage est possible.

Un amendement aux phosphates naturels de Tilemsi plus l'état satisfaisant de l'équipement des exploitations dans le Sud et le Centre peuvent contribuer à affirmer la durabilité de l'ensemble des systèmes agraires de ces deux zones.

#### • Le riz

La dévaluation récente du FCFA a démontré la compétitivité du riz malien d'une manière générale, exceptés les riz produits dans les PPIV du Nord et les Bas-fonds aménagés de la CMDT.

Dans la zone de l'ON, des investissements importants doivent être consentis par la société pour réaliser les aménagements hydro-agricoles et promouvoir l'intensification de cette culture. C'est le moyen le plus efficace pour freiner les formes de riziculture traditionnelles dont les superficies augmentent au détriment des pâturages.

La planification du secteur rizicole moderne d'ici l'an 2000 telle que prévue par le Schéma Directeur du Développement Rural envisage deux types d'évolution possible des investissements en plus de l'effet sécheresse :

- Favoriser les zones au potentiel rizicole élevé :

° 205 000 ha avec un rendement moyen de 2 205 Kg/ha dont 65 000 Ha en maîtrise totale (rendement 4 471 Kg/Ha) et 95 000 Ha en maîtrise partielle (rendement 1 400 Kg/Ha). La production variera entre 340 000 T et 452 000 T.

- Prendre en compte les zones marginales :

° 209 000 ha cultivés avec un rendement moyen de 2 056 Kg/ha dont 66 000 en maîtrise totale (rendement 3 800 Kg/ha) et 98 000 en maîtrise partielle (rendement 1 500 Kg/ha). La production variera entre 318 000 T et 429 000 T.

#### • Le maïs

L'augmentation de la production reste fortement liée aux débouchés et aux possibilités de transformation du produit.

Une extension de sa culture dans la région de Kayes, sous réserve de la mise au point de paquets technologiques moins érosifs et plus efficient sur le plan de la fertilisation est recommandée.

#### • L'arachide

Sa culture doit être pleinement encadrée à cause des faibles rendements enregistrés. Une action semencière plus organisée ainsi que la mise au point d'un paquet technologique plus économique quant aux sources de fertilisants sont à envisager. Les sous-produits pourraient rentrer dans le cadre de la valorisation du cheptel, notamment dans le Sud et l'Ouest du Pays.

#### • Les tubercules, les fruits et légumes

Le pays possède des avantages comparatifs certains dans la production de fruits, la mangue en l'occurrence et les légumes de contre-saison. Les problèmes majeurs qui se posent aux arboriculteurs et maraîchers sont (1) marchés insuffisamment structurés, (2) non étalement des productions, (3) absence de moyens de conservation des produits périssables autres que traditionnels; le séchage se limite pour le moment à l'oignon, au piment et au gombo et (4) coûts élevés des transports.

Les actions tendant à améliorer la commercialisation des producteurs maraîchers et fruitières irriguées concernent entre autres l'identification de débouchés de commercialisation, particulièrement en matière d'exportation. Elles concernent aussi l'amélioration de l'information et de l'organisation des producteurs en matière de commercialisation, les infrastructures et le désenclavement de certaines régions du pays.

#### c. Le secteur bétail et viande

L'offre des zones de production restera fournie et très stable même en cette période de post-dévaluation et en dépit du caractère extensif des systèmes d'élevage du pays. Elle permettra de satisfaire substantiellement la demande ivoirienne de viande. Selon les prévisions de la Banque Mondiale, ce pays ne couvre son déficit structurel que dans l'ordre de 37% à 46%. Les problèmes constatés sont liés à l'absence de crédits, le défaut de moyens de transport adaptés et le faible investissement dans les moyens d'abattage et de stockage de la viande. Les mêmes causes sont à la base de la contre-performance de la sous/filière cuirs et peaux.

Il existe peu d'élevage de volailles industrielles en regard des besoins très importants du pays en viande et en œufs. Néanmoins, la volaille domestique est présente dans presque tous les foyers ruraux et urbains.

Pour ce qui est de la production de lait, l'orientation devrait être vers les petites unités de transformation laitière dans les situations enclavées et à proximité des villes.

#### • La pêche

La production est fortement dépendante des crues naturelles et du niveau d'équipement des exploitations. L'exportation et l'assurance de revenus plus élevés dans les villes pourraient valoriser ce surcroît d'investissements. Les techniques d'empoissonnement sont encore à l'étape d'expérimentation.

#### \* Ressources ligneuses

Le ravitaillement des villes en bois grâce à l'aménagement des forêts naturelles situées dans les zones rurales et autour des villes montre que cette activité est créatrice d'emplois et de revenus non négligeables. Ce créneau reste cependant inorganisé et reçoit également peu d'appui.

### 7. ESTIMATION DE REVENUS

L'actif agricole au Mali ne cultive guère que 0,778 ha de céréales. Sa productivité annuelle décroît du Sud au Nord, de 1081 Kgs (région de Sikasso) à 172 Kgs (région de Gao). Il parvient difficilement à subvenir à ses besoins alimentaires.

En dépit de cette insuffisance, le secteur agricole du pays a connu entre 1980 et 1992 un accroissement de sa part de PIB, malgré la tendance à la baisse du prix du coton fibre et l'importation de riz.

Entre 1960 à 1990, le rendement du coton a quintuplé. Il atteint 1 300 kg/ha en moyenne dans certaines zones. En une décennie, entre 1986 et 1992, le rendement moyen du paddy à l'Office du Niger a doublé. Il est passé de 2,0 T/Ha à 4,0 T/Ha. Les rendements calculés au cours de la présente étude font état respectivement de 1 231 Kgs/Ha pour le coton et 2 470 Kgs/Ha pour le riz.

Plus on descend vers le Sud, plus les revenus sont stables et reposent sur des systèmes culturaux polyvalents intégrant au moins une culture de rapport, soit le coton, le riz ou l'arachide. Il est possible de rencontrer des revenus élevés au Centre et au Nord. Dans ces cas, l'élevage procure plus de la moitié des revenus, mais à cause de la récurrence de la sécheresse et des épizooties certaines, les revenus concernés sont hypothétiques et n'indiquent en fait qu'un potentiel.

## CONCLUSION

La libéralisation du marché céréalier, la restructuration, la privatisation et la suppression des monopoles de l'Etat, mais également l'adoption de techniques agricoles plus performantes par les producteurs et leur meilleure organisation ont permis au pays d'être autosuffisant en céréales sèches locales avec par ailleurs des possibilités bien établies pour réussir l'autosuffisance nationale en riz et même produire un excédent pour l'exportation. La dévaluation du F CFA opérée en Janvier 1994 donne pour le moment des résultats mitigés.

## B. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS ET ADEQUATION DES POLITIQUES D'APPUI

### INTRODUCTION

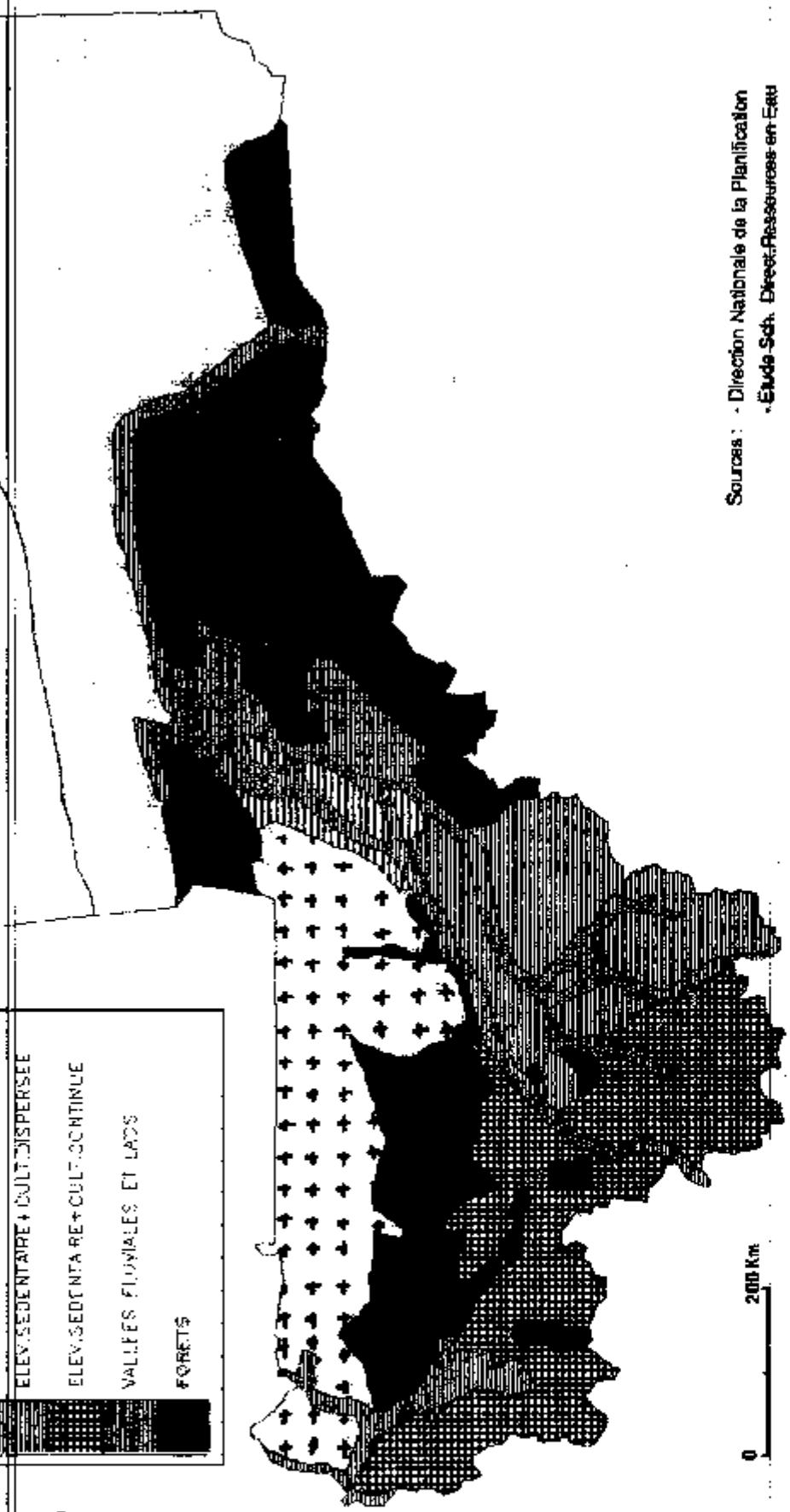
Depuis l'accession du Mali à l'indépendance en 1960, l'objectif des gouvernements a toujours été d'accroître la production grâce à l'amélioration des techniques de production à travers une politique d'appui. Aussi, de par l'étendue de son territoire, le Mali est caractérisé par une diversité de cadres de production tant sur le plan géo-climatique qu'organisationnel. Le degré de réceptivité de l'appui (résistance ou acceptation) conjugué au cadre naturel ont entraîné une diversité dans la typologie des exploitations.

### I. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS

De manière générale, les exploitations agricoles s'accompagnent d'activités secondaires (élevage, foresterie, pêche...).

## SYSTEMES AGRO-PASTORAUX

DESERTIQUE	
NOMADISME	
TRANSHUMANCE	
TRANSHUMANCE+CULTURES DISP	
BOURGOUINES	
TRANSHUMANCE+ELEVAGE SEDENTAIRE	
DOM +CULTURE DISPERSÉE	
ELEV.SEDENTAIRE+CULT DISPERSÉE	
ELEV.SEDENTAIRE+CULT CONTINUEL	
VALLEES FLUVIALES ET LAOS	
FORETS	



## 1. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS PAR REGION AGRO-ECOLOGIQUE ET PAR ZONE D'ENCADREMENT

La typologie actuelle des exploitations est déterminée par l'encadrement (appui), les contours géo-climatiques et les traditions culturelles. L'essentiel des exploitations se trouve en zone soudanienne et sahélienne et les principaux organismes encadreurs sont la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (C.M.D.T.), l'Office de la Haute Vallée du Niger (O.H.V.N), l'Office du Niger, l'Opération de Développement Intégré du Kaarta (O.D.I.K.), le F.I.D.A, les Petits Périmètres Irrigués Villageois (P.P.I.V.), des O.N.G. (Organisations Non Gouvernementales...).

### a. Typologie des exploitations des régions sèches soudanaises et sahéliennes

En zone sèche, on retrouve généralement trois catégories d'exploitants. Ceux qui ont accepté l'appui et adopté les innovations techniques, ceux qui les ont partiellement adoptées par scepticisme (résistance culturelle) ou pour cause d'insuffisance de moyens (argent, terre, main d'oeuvre...) et ceux qui sont totalement en marge de l'appui et produisant jusqu'ici sur la base des méthodes traditionnelles.

Le niveau d'équipement est donc très diversifié.

#### \* La classification de la D.R.S.P.R.

Pour ce qui concerne la typologie des exploitations, le Département de la Recherche sur les Systèmes de Production Rurale (D.R.S.P.R.) est parti de caractères discriminants plus ou moins stables pour entreprendre une classification des exploitations en trois groupes. Ces caractères portent sur l'équipement (animaux de trait, charrue, multiculleur, semoir, charrette...). Il existe ainsi des exploitations équipées, semi-équipées et non équipées. La même institution a constaté que dans la zone O.H.V.N, en moyenne, les exploitations comptent 29 personnes, disposent de 32 hectares, dont 11,7 mis en valeur, soit 0,90 hectare par actif, ont un revenu annuel de 33.000 francs C.F.A., dont 44% proviennent de l'agriculture.

### b. Typologie des exploitations sur terres irriguées, l'Office du Niger

Créé en 1934 pour irriguer 1.000.000 d'hectares, l'Office du Niger a exploité, en 1993/94, 45.442 hectares.

La riziculture est la principale activité. Les exploitations se classent selon les superficies disponibles, l'équipement agricole, la main d'oeuvre et les capitaux dont elles disposent, pour mener les travaux en temps opportun.

En tentant une classification, on se retrouve avec une première catégorie disposant de suffisamment de superficies exploitables de 15 à 30 hectares, un équipement agricole complet et de main d'oeuvre en nombre satisfaisant et d'argent en début d'hivernage pour mener les travaux.

La deuxième catégorie est sous-équipée et a des difficultés pour accéder au crédit à cause des arriérés et souffre souvent de l'insuffisance de terre (moins d'un demi-hectare par actif). Elle est à la lisière de la famine et à la merci des commerçants usieurs.

La troisième catégorie, composée des paysans pauvres se retrouve surtout dans les zones non encore aménagées et à très médiocre rendement comme dans certaines zones de Kolongotomo.

## 2. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS PAR REGION ADMINISTRATIVE ET ECONOMIQUE

Il n'existe pas de typologie régionale des exploitations agricoles. Les différentes catégories ci-dessus citées se retrouvent dans toutes les régions et l'importance de chacune est fonction de la réussite de l'encadrement.

La zone soudanienne s'étend sur la région de Sikasso, le Sud des régions de Kayes, Koulikoro et Ségou. Elles sont relativement bien encadrées par la C.M.D.T., l'O.H.V.N., l'O.D.I.M.O., l'Office du Niger, les O.N.G... L'agriculture irriguée tend à se généraliser partout où cela est possible. Moins de 5% de la population se trouvent ici dans la catégorie 1, catégorie bien équipée et réceptive aux innovations technologiques. Le reste de la population se répartit presque équitablement entre les deux autres catégories.

Le Sahel couvre le Nord des régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, l'ensemble de celle de Mopti, le Sud de celles de Tombouctou et de Gao. L'encadrement se fait ici par l'O.D.I.K. et par différents petits projets. Mais l'élevage tend à l'emporter sur l'agriculture et la cohabitation entre les deux activités ne se fait pas dans l'harmonie. Les paysans de la catégorie 1 sont rares ici ; le climat est capricieux.

## 3. ANALYSE DU CIBLAGE DES POLITIQUES D'APPUI AUX DIFFERENTES EXPLOITATIONS

Le monde rural bénéficie d'appuis de différentes natures apportés par différents partenaires : l'Etat, les Opérations de Développement Rural (ODR), les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organismes Internationaux (BIT, FAO, PNUD...).

Ces appuis qui ont partout donné des résultats positifs portent sur la recherche, la vulgarisation, la protection contre les fléaux, la commercialisation, l'approvisionnement, la subvention, le crédit, l'organisation...

Il s'ensuit que dans la zone C.M.D.T., le rendement du coton à l'hectare est le plus élevé d'Afrique, 1311 kg/ha, avec des pointes de 1505 kg à Kléla (rapport annuel CMDT, 1992/93, p. 15). Le rendement en céréales a connu aussi un essor.

La problématique de l'appui peut se ramener à : *Comment briser la résistance culturelle ou donner les moyens nécessaires aux encadrés pour qu'ils puissent mettre en oeuvre le "paquet technique" qui leur est proposé? Comment sécuriser le monde paysan, face à ses créanciers en cas de mauvaise récolte, pour qu'il n'hésite pas à prendre des risques (l'innovation technique et technologique proposée)? Comment aider le monde rural à s'organiser pour mieux profiter de son labeur?*

## 4. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS ET ADEQUATION DES POLITIQUES D'APPUI

### \* En zone sèche

Les appuis doivent prendre en compte les problèmes suivants : l'impact du système culturel sur l'environnement, l'absence de schéma d'aménagement de terroir, le bas niveau

d'équipement, la faiblesse des revenus, le bas prix des produits agricoles, la limitation des activités génératrices de revenu, le prix exorbitant des intrants agricoles, l'enclavement de certaines zones, l'exode des bras valides...

Aussi, l'appui apporté par les partenaires au développement va essentiellement au champ collectif familial. C'est aussi celui sur lequel est utilisé l'équipement agricole amélioré (charrue, semoir, fumure minérale...). Les parcelles individuelles et essentiellement celles des femmes sont délaissées.

Par ailleurs, le mauvais fonctionnement des Organisations Paysannes est un obstacle à l'auto-responsabilisation des populations du monde rural. Ces O.P. modernes (A.V., T.V., G.I.E....) sont quasi-absentes des zones d'encadrement O.D.I.M.O.

#### \* En zone irriguée

Une maximalisation de la production exige la réhabilitation de tous les casiers, la généralisation de l'agriculture intensive, la facilitation de l'accès au crédit et de son remboursement... Il faut également instaurer un partenariat véritable entre producteurs et partenaires du développement.

\* En conclusion, les exploitations agricoles, de manière générale, pratiquent l'agriculture extensive qu'elles associent très peu avec l'élevage. Le changement qualitatif de fond proviendra de l'adoption du "paquet de techniques" (innovations) proposé par les partenaires du développement ; mais il existe des obstacles d'ordre subjectif (résistance culturelle) ou objectif (insuffisance de revenu, de terre, de main d'œuvre...) à son adoption. Les exploitations sur les terres irriguées souffrent de l'insuffisance de terres arénagées, du statut ambigu du foncier. Les exploitations ont cependant connu un changement qualitatif tant sur le plan du système cultural que du rendement.

## II. LES EXPERIENCES D'AMENAGEMENT DES TERROIRS

### 1. STRATEGIES NATIONALES D'AMENAGEMENT DES TERROIRS

Un regard rétrospectif dégage trois étapes en la matière. Dans un premier temps, l'environnement n'a pas été pris en compte dans le cadre des politiques de développement ; il l'a été ensuite mais sans l'implication réelle du monde rural ; actuellement, les différents partenaires tentent une politique participative, associant les ruraux.

### 2. LES DIFFERENTES INSTITUTIONS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES TERROIRS ET LEURS METHODES POUR ORGANISER ET FAIRE PARTICIPER LES POPULATIONS

Les principaux acteurs travaillant dans ce domaine avec le monde rural sont les institutions gouvernementales, para-gouvernementales, internationales, les O.N.G....

Ces différentes institutions se situent toutes dans le cadre d'une même problématique : *Comment circonscrire la désertification et la dégradation de l'environnement et rendre non antagonique la compétition entre les différents exploitants de l'espace? Comment faire adhérer les populations aux politiques d'aménagement et de gestion des terrains et opérer une prise de conscience les conduisant à prendre elles mêmes en charge ces objectifs?*

Les activités menées sont fonction des spécificités agro-écologiques et locales : reboisement, régénération d'espèces disparues, introduction de nouvelles espèces, protection de l'environnement, économie d'énergie, exploitation rationnelle des ressources naturelles, aménagement des points d'eau, restauration des sols, techniques de lutte anti-érosive, techniques culturales améliorées...

Pour ce qui concerne les méthodes d'intervention, les populations n'adhérant pas encore aux politiques d'Aménagement et de Gestion des Terroirs, les institutions passent par des voies indirectes appelées mesures incitatives aux activités prenant en compte leurs besoins immédiats. Dans la même logique, aucune activité ne leur est imposée.

### 3. LES EXPERIENCES REGIONALES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES TERROIRS

Dans toutes les régions, on retrouve l'ensemble des institutions ci-dessus décrites, avec la même problématique, les mêmes méthodes et domaines d'activité. Le service des Eaux et Forêts est le plus représenté avec un poste forestier dans tous les chefs-lieux d'arrondissement et ensuite les O.N.G., dont une se retrouve au moins dans chaque cercle. Il faut mentionner également à l'actif de certaines Directions Nationales comme celles de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Hydraulique et de l'Energie..., l'aménagement de points d'eau (puits, forage, retenue d'eau, barrage, mare...), de pâturages sur toute l'étendue du territoire.

### 4. COUTS, FINANCEMENTS, RENDEMENTS, PRODUCTIONS ET IMPACTS SUR LES REVENUS DES EXPLOITATIONS

Les populations n'adhèrent pas encore aux politiques d'aménagement et de gestion des terroirs. Les expériences menées jusqu'ici sont essentiellement à la charge des initiateurs, c'est-à-dire des partenaires au développement. Ceux-ci sont d'ailleurs obligés de passer par des mesures incitatives pour faire participer les populations.

### 5. PROBLEMATIQUE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA GESTION DES TERROIRS

Un certain nombre d'acquis existent au niveau des partenaires au développement (O.N.G., Institutions Gouvernementales, para-gouvernementales,...) en matière d'aménagement et de gestion du terroir et particulièrement dans le domaine de la restauration, de la conservation, de la régénération et de l'amélioration de l'environnement.

Mais le problème essentiel, partout, réside au niveau de l'adhésion des populations à ces politiques. Il existe des blocages d'ordre culturel, liés à des habitudes, à des rapports traditionnels à l'environnement. Ces rapports traditionnels sont sous-tendus par une perception de l'environnement. Celui-ci est d'abord perçu comme un espace infini.

Une éducation des populations à l'environnement est donc une nécessité pour faire changer le système culturel, changer la perception de l'espace et intérioriser les notions d'espace fini, de limite des capacités du terroir, de surpeuplement, de ressources naturelles limitées et des menaces pesant sur les dites ressources, de la nécessité de l'intervention de

l'homme en vue de protéger, conserver, restaurer, assainir... l'environnement. Il s'agit en fait d'aboutir à une nouvelle culture environnementale.

## C. DEVELOPPEMENT AGRO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE

### 1. EVALUATION DU POTENTIEL ET DES OPERATIONS DE MISE EN VALEUR

Le Mali est un pays à vocation agro-sylvo-pastorale et aux potentialités fauniques et halieutiques importantes.

En fonction des facteurs pluviométriques et des ressources agro-écologiques, on peut distinguer quatre zones principales : la zone saharienne qui couvre 60% de l'espace rural, la zone sahélienne qui représente 52% de l'espace non désertique, la zone soudano-guinéenne avec 41% de cet espace "utile" et les espaces à vocation halieutique avec environ 7%.

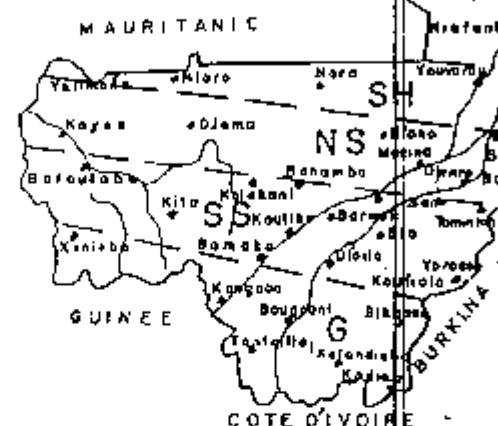
C'est néanmoins un potentiel très vulnérable du fait de la fragilité des écosystèmes et de sa très grande dépendance climatique.

L'histoire récente des politiques de mise en valeur de ce potentiel a connu quatre phases :

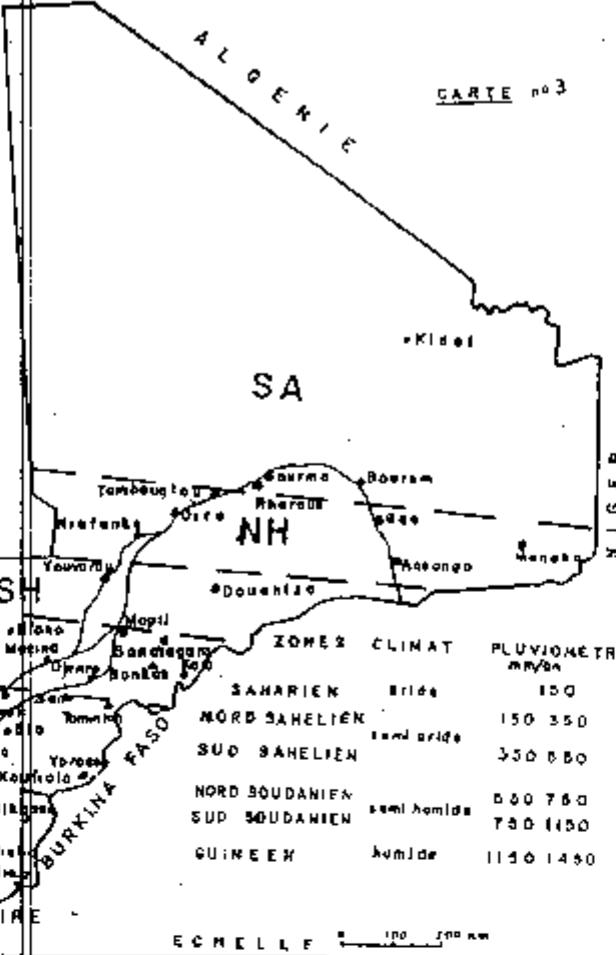
- la phase coloniale durant laquelle le secteur rural dans sa grande majorité restera à l'état traditionnel, sans encadrement consistant ni investissement important malgré une certaine insertion des producteurs locaux dans un nouveau circuit d'échange à travers l'économie de traite et le développement de certaines cultures d'exportation (coton, arachide..) ;
- de l'indépendance à la fin de la première décennie : le nouvel Etat, pour financer sa politique d'industrialisation, cherchera à mobiliser au maximum, mais sans grand succès, les surplus agricoles et recettes d'exportation des cultures commerciales, de l'élevage et de la pêche, en multipliant l'encadrement des populations, la création de coopératives paysannes et d'entreprises nationales;
- du début des années 1970 et pendant plus d'une décennie : tirant les leçons de l'échec de l'expérience précédente, l'Etat changera de conception de mobilisation des ressources rurales, en créant et en multipliant les Opérations de Développement Rural (ODR), structures basées sur une approche intégrée et une approche projet de mise en valeur des ressources naturelles, à travers la création d'une trentaine d'opérations couvrant la presque totalité des zones agro-écologiques du pays, pour la relance des productions dont les niveaux connaissaient pour la plupart, une stagnation ou une baisse malgré des conditions climatiques presque normales ;
- de la seconde moitié de la décennie 1980 à nos jours correspondant à la phase de liquidation/restructuration des ODR, qui malgré l'importance des moyens financiers, matériels et humains mobilisés n'ont pas toujours atteint leurs objectifs.

La situation actuelle se manifeste par une certaine bipolarisation de l'encadrement avec d'un côté des zones dites diffuses à l'Est, à l'Ouest et au Nord du pays, ne bénéficiant que d'une présence tache de structures de développement et de l'autre, les zones à forte densité d'encadrement et à productivité élevée dans le Sud et une partie du Centre du pays.

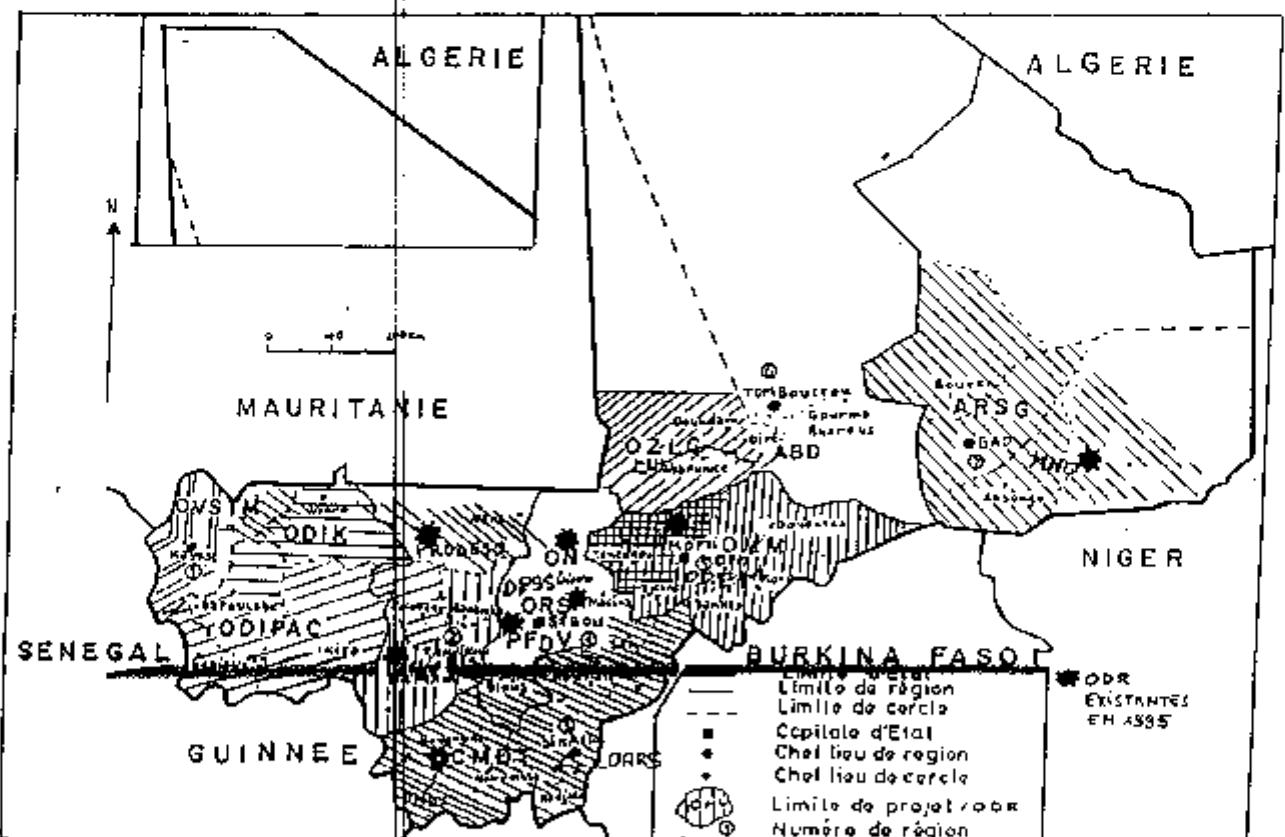
## ZONES AGROCLIMATIQUES



CARTE n°3



## REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PROJETS ET ODR



## **2. ANALYSE DE L'IMPACT DES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT SUR L'ACCROISSEMENT DES SUPERFICIES, DES RENDEMENTS ET DE LA PRODUCTION**

Dans le secteur de l'agriculture, les ODR ont eu un impact réel sur l'ensemble des superficies, des rendements et des productions.

Les superficies exploitées par les principales cultures ont augmenté, grâce à la réduction significative du temps de travail, au recensement des parcelles, à l'organisation de la commercialisation pour certains produits et à la réalisation d'aménagements hydro-agricoles.

Cependant, cette augmentation semble aussi dépendre fortement d'autres facteurs généralement non maîtrisés par les ODR que sont les facteurs pluviométriques et démographiques.

Malgré la liquidation de plusieurs ODR à la fin de la décennie 1980, la tendance reste à la hausse régulière des superficies des principales cultures.

Les rendements ont aussi globalement connu un certain accroissement, du fait principalement de la maîtrise des techniques de production par les paysans et d'un environnement complexe de stimulation de certaines catégories de producteurs.

Selon les zones et les cultures, les disparités sont importantes. Si pour les cultures sèches, dans l'ensemble, les rendements n'ont évolué que de 1,6% l'an entre 1973 et 1986, ils ont dépassé les 2% l'an en zone CMDT durant la même période. Pour les cultures irriguées (riz) en zone Office du Niger, le rendement moyen du riz a été de 4900 kg/ha en 1994 contre 1977 kg/ha en 1980.

Hormis les zones Mali-Sud et l'Office du Niger, les rendements moyens ont peu évolué malgré les investissements réalisés dans le cadre des ODR.

Etant fonction du rendement et de la superficie, la production a également connu une certaine augmentation avec l'avènement des ODR.

La production céréalière sèche a évolué d'environ 3% l'an entre 1973 à 1986, 3,5% et 8,8% respectivement pour le riz et le coton durant la même période.

Le bilan céréalier prévisionnel 1994-95 donne un excédent céréalier de 402 550 t pour toutes céréales confondues et 1 870 t pour le riz, grâce surtout à l'amélioration des conditions climatiques et à la maîtrise des techniques culturales dont l'introduction et la vulgarisation ont été assurées en grande partie par les Opérations.

## **3. PROBLEMES DE COÛT D'EXPLOITATION, DE PRIX DE PRODUCTION ET DE VALEUR AJOUTEE**

L'impact des Opérations de développement sur les coûts de production, les prix de production et la valeur ajoutée a été perceptible, même s'il demeure limité.

Dans le domaine des coûts de production, il se manifeste par un gain de temps au niveau des travaux du sol, grâce à l'équipement en matériel de labour, par l'utilisation d'intrants dont le niveau de consommation est lié au degré d'intensification, par l'amortissement d'un matériel agricole dont plusieurs catégories d'exploitants se sont dotées et l'utilisation de plus en plus répandue d'une main d'œuvre salariée pour certaines opérations culturales (repiquage, récolte).

Outre les grandes disparités régionales liées au niveau d'intensification de l'agriculture, le

développement du potentiel national est confronté à une double dépendance : vis-à-vis de l'extérieur pour l'approvisionnement en intrants et vis-à-vis d'autres facteurs exogènes (pluviométrie, crue) qui influencent considérablement les coûts de production.

L'impact des opérations sur le prix au producteur se manifeste essentiellement à travers la commercialisation dont la politique après l'indépendance aura connu deux phases : la phase des prix administrés qui aura duré jusqu'au début des années 1980 et la phase de libéralisation qui correspond aussi à celle de la liquidation/restructuration des ODR. La première a abouti à imposer aux producteurs des prix particulièrement peu rémunérateurs par rapport aux conditions réelles de production et du marché, et au profit notamment des citadins pour maintenir leur pouvoir d'achat. Cette situation a développé les marchés parallèles et démobilisé les paysans.

L'objectif de la libéralisation des prix et du marché est de permettre une amélioration quantitative et qualitative de la production rurale et une augmentation des revenus des producteurs. Cependant, jusqu'à la mise en œuvre des récentes mesures de dévaluation du FCFA, les prix des produits agricoles n'auront que très légèrement augmenté pour des raisons de compétitivité, d'organisation du marché et des producteurs et d'abondance relative de la production grâce à une meilleure pluviométrie.

Cependant, l'un des principaux goulots d'étranglement à la promotion du secteur est la faible valorisation des produits.

Exceptés des produits comme le coton et le riz, l'essor des Opérations n'a pas permis une modification significative des structures traditionnelles de conservation et de transformation pour des raisons à la fois de choix stratégiques (priorité à l'augmentation de la production), de coût de production, de compétitivité et de marché.

#### 4. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE, COORDINATION DES OPERATEURS

Le concept ODR correspond à une autonomisation régionale de ces services sous la tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Environnement. Les directions régionales de ce Département qui n'avaient pas été entièrement supprimées prenaient en charge uniquement les zones "diffuses" et n'exerçaient aucune tutelle sur les ODR dont chacune disposait d'un organigramme propre qui était fonction de son centre d'intérêt ou de l'importance de ses activités sur le terrain.

Cette situation a posé le problème de la coordination des activités des opérateurs au niveau régional et local. L'institutionnalisation des conseils de circonscription et comités de développement au niveau de toutes les régions et cercles ne parviendra pas à résoudre ce problème.

En effet, créés durant les années 1980, les conseils régionaux et locaux et comités de développement sont des organes consultatifs pour les objectifs, priorités et moyens de réalisation des programmes de développement au niveau de leur circonscription respective.

**Regroupant des membres élus et des représentants des organismes à caractère économique et social, les conseils n'ont pas été fonctionnels pour diverses raisons administratives, politiques et de ressources humaines.**

Ils ont plutôt laissé la place à leurs structures techniques, les comités régionaux et locaux chargés de l'élaboration, la programmation, la coordination et l'évaluation des projets de développement.

Cependant, puisque ces conseils et comités n'avaient aucune emprise sur les grandes Opérations évoluant dans leur circonscription, leurs fonctions se sont limitées exclusivement à initier des micro-projets locaux, financés par la Taxe de Développement Régionale et Locale avec l'appui de partenaires extérieurs (ONG notamment) et la participation (humaine, matérielle et financière) des populations.

Parmi les raisons qui ont conduit à la liquidation/restructuration des ODR, figurent en bonne place le manque de relève de leurs activités à cause de l'arrêt du financement extérieur, les problèmes de gestion liés à la non participation des populations bénéficiaires, les problèmes de coordination des différents opérateurs au niveau régional et local et la faible adhésion des populations.

## 5. PROBLEMES DE FINANCEMENT ET DE CREDIT

Durant les premières années de l'indépendance, le financement du développement rural dépendait pour une grande part du Budget de l'Etat et des recettes des producteurs.

L'avènement des ODR et la multiplication des projets ont transformé la structure du financement du secteur en portant la contribution extérieure à 80-90% du coût des projets et celle du Budget de l'Etat à seulement 10-20%.

Cette situation a abouti à un surendettement du pays alors que les ODR connaissaient d'importantes difficultés liées au faible taux de réalisation des investissements par rapport aux prévisions, au manque de suivi et aux défaillances dans le système de gestion et de contrôle; d'où la mise en place du programme d'Ajustement Structurel du Secteur Agricole (PASA) durant les années 1980 qui se traduit par la restructuration/ liquidation de la plupart des ODR et la diminution importante du volume de financement extérieur.

Parallèlement, le système de crédit du secteur aura connu une grande évolution, depuis les actions de prêts directs octroyés par l'administration coloniale à des collectivités et à des exploitants individuels, jusqu'aux prêts accordés par des banques spécialisées en passant par les volets crédit direct de certaines ODR.

Cependant, dans l'ensemble depuis l'indépendance le système de crédit du développement rural connaît quelques problèmes constants que sont : la grande concentration géographique dans des zones privilégiées par des systèmes de production sécurisés (Mali-Sud et Office du Niger), le faible taux de recouvrement lié aux conditions de crédit et à l'instabilité de la production, le faible niveau de développement socio-économique national et l'inadéquation des conditions d'accès au crédit.

## 6. IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DES OPERATIONS DE VALORISATION

L'expérience de développement durant la première décennie de l'indépendance a entraîné une démobilisation du monde rural qui s'est traduite par une baisse sensible de la

production.

Les leçons tirées de cet échec ont donné naissance au concept d'ODR, dans le but principal d'augmenter les productions dans des régions spécifiques aptes.

A travers leurs activités, les grandes Opérations ont contribué à la formation des producteurs par l'alphabétisation fonctionnelle considérée comme préalable indispensable aux progrès technique, économique et social.

Ce progrès passe par l'organisation des paysans pour laquelle les ODR ont joué un rôle majeur dans l'initiation d'organisations informelles (Associations Villageoises, Tous Villageois, Groupements...).

Le bilan établi par le Ministère chargé du développement rural à la fin de l'année 1985 montrait que plus de la moitié des organisations paysannes recensées était encadrée par les ODR.

Cependant, il convient de noter que les Associations Villageoises ont été surtout implantées dans les zones de portes productions agricoles et densément encadrées (Office du Niger et Mali-Sud).

Par ailleurs, les ODR ont également permis l'aménagement d'environ 50 000 ha (sans compter l'Office du Niger) et gèrent plus de 100 000 ha d'aménagement. Les céréales traditionnelles (mil, sorgo) ont aussi bénéficié d'actions de développement dans des zones vulnérables à la sécheresse où les progrès sont plus difficiles à réaliser.

Enfin, les ODR ont contribué à la diversification des productions, la réalisation des pistes rurales, la formation d'artisans, l'équipement des exploitations et des villages, les actions d'élevage, le reboisement, l'hydraulique villageoise, la santé communautaire et la commercialisation des produits.

Cependant, certaines domaines sont restés insuffisamment couverts comme :

- le transfert très timide des activités de services, malgré des résultats dans la promotion des organisations paysannes;
- le manque d'entretien des aménagements réalisés ou confiés aux ODR faute de sensibilisation et de formation des bénéficiaires;
- le manque de réalisation d'activités minimales pour sauvegarder les acquis des ODR lorsque les financements extérieurs des projets prenaient fin;
- les progrès ont été plus spectaculaires en termes d'accroissement de la production en bonne année pluviométrique que sous forme de limitation des déficits en période de sécheresse;
- des volets importants de projets bien que programmés (aménagements pastoraux, gestion des ressources naturelles...) n'ont pas été exécutés pour diverses raisons.

Dans l'ensemble, les activités des ODR ont eu un impact socio-économique dans certains domaines et certaines zones mais globalement, par rapport à ces objectifs, l'évolution de la production totale et de la productivité par actif a été peu satisfaisante; ce qui explique en partie le faible taux de couverture des besoins alimentaires du pays par la production nationale durant les années 1970 et 1980.

## **II. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES**

### **A. MINES ET INDUSTRIE**

#### **I. STRATEGIE DE MISE EN VALEUR DU POTENTIEL MINIER**

##### **1. HISTORIQUE DE LA RECHERCHE MINIERE AU MALI**

Les traces d'activités minières sont très anciennes au Mali. C'est surtout l'or qui a rendu célèbres les anciens empires et royaumes du pays et amené les Européens très tôt à s'intéresser aux possibilités minières du Soudan.

L'évaluation des possibilités minières a été faite par des missions isolées et à partir des renseignements fournis par l'administration civile ou militaire. Les prospections ne commencent qu'à partir du milieu des années 1950.

Plusieurs indices minéraux ont été recensés et étudiés. Mais c'est surtout la recherche de l'or qui intéressait les premiers travaux de prospection.

Après l'indépendance, des cartes géologiques au 1/500.000, au 1/1.000.000 et au 1/200.000 de certains secteurs sont dressées lors des travaux de prospection.

Les années 1970 marquent la fin du monopole d'Etat dans le secteur minier avec la SONAREM (Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Minière) et la redéfinition des objectifs du secteur minier.

Les travaux de la SONAREM ont abouti à de nombreuses découvertes entre autres les phosphates de Bourcet, l'or de Médinandi et de Kalana, les calcaires de Diamou, le fer de Balé et à la réalisation des forages pétroliers de Tahabanat et d'In Tamat.

##### **2. LA STRATEGIE DE MISE EN VALEUR ET LE POTENTIEL MINIER**

###### **a. La stratégie de mise en valeur**

Plusieurs organismes interviennent actuellement dans la mise en valeur des ressources minières du Mali :

\* Pour le compte de l'Etat : le P.D.R.M. (Programme pour le Développement des Ressources Minérales) chargé des travaux de reconnaissance, de prospection géologique et d'analyse chimique. La SONAREM. (Société Nationale de Recherche et d'Exploitation des Ressources Minières) chargée de la recherche et de l'exploitation des ressources minières.

Les actions entreprises par l'Etat l'ont été essentiellement dans le cadre de l'inventaire minier, de la promotion des indices et de la gestion des établissements classés à travers des projets comme le "Projet Or Bagoe", le "Projet Massigui", le "Projet Mali-Ouest", le "Projet Terres Rares et Métaux de Base" ayant bénéficié de financement extérieur.

\* Environ une trentaine de sociétés privées comme UTAH International, Syndicat Or, CO. INC., Pechiney, la BRGM... opèrent sur le territoire malien. Plus de 90% des permis de recherche minière portent sur l'or.

### b. Evaluation du potentiel minier

Les différents travaux entrepris depuis l'époque coloniale ont permis la mise en évidence de nombreux indices et gisements de métaux précieux et de métaux rares de fer (306 millions de tonnes de minéraux), de bauxite (1978 millions de tonnes), etc..

Certaines de ces ressources telles que l'or, le cuivre, l'aluminium, le fer, le calcaire... se trouvent dans plusieurs localités du territoire.

D'autres au contraire comme le sel, le manganèse, le nickel, le lithium, le phosphate, le chrome, la lignite et les schistes bitumineux, le marbre sont très localisées.

La plupart des richesses minières connues se concentrent principalement dans le secteur occidental et dans le secteur oriental du pays. La répartition à l'intérieur de ces deux ensembles fait apparaître sept "districts miniers". Il s'agit des cercles de Kidaf, de Kéniéba, de Bougouni, de Kadialo, de Yanfolila, de Kayes et de Bafoulabé.

### c. Organisation actuelle de l'exploitation minière

#### \* Le cadre institutionnel et juridique

Après une période de monopole étatique, les structures de la recherche minière et pétrolière ont été réorganisées à partir de 1970.

La Direction Nationale de la Géologie et des Mines (D.N.G.M.) a été créée en 1969 et l'Etat a mis en place un arsenal juridique qui consacre la libéralisation de la recherche et de l'exploitation minières.

Le nouveau code minier élaboré en 1991 intègre l'orpaillage, la petite mine, l'exploitation des carrières, la commercialisation des substances précieuses dans les préoccupations de l'Etat ; il accélère les procédures d'instruction des demandes de permis de recherche. La convention d'établissement accompagnant le permis de recherche et d'exploitation fixe les conditions dans lesquelles les travaux de recherche et d'exploitation doivent être entrepris.

#### \* L'exploitation minière est assurée par :

- des sociétés d'Etat comme la Société de Gestion et d'Exploitation des Mines d'Or de Kalana (SOGEMOK) créée en 1984 et la SONAREM ;
- des sociétés dans lesquelles l'Etat a des participations (environ 20%) . Société des Mines de Loulo (SOMILO), Société des Mines de Syama (SOMISY-SA) avec 65% des actions pour BHP-UTAH; Mali-Marbre dans laquelle la SONAREM détient 20% des actions;
- des sociétés privées malianes comme la Société des Phosphates du Tilemsi, SEPT-SA, société anonyme regroupant la SONAREM, la CMDT, l'Office du Niger, la COMANAV et deux privés maliens avec respectivement 32%, 35,8%, 17%, 14,4% et 0,8% des actions.

## 3. LA PRODUCTION MINÉRALE

### d. Evolution de la production et de la commercialisation

La production minière en plein essor reste encore faible par rapport au potentiel connu. Sa valeur est passée de 6 milliards de francs CFA en 1980 à 12 milliards en 1990; elle a doublé avec le démarrage de l'exploitation de la mine d'or de Syama en 1990.

Cette production minière reste cependant toujours dominée par le secteur traditionnel, malgré la progression spectaculaire du secteur moderne.

#### b. Place dans l'économie nationale du secteur minier

En dépit de l'augmentation rapide de sa valeur ajoutée, la part du secteur minier dans la production intérieure demeure encore faible ; elle ne cesse cependant d'augmenter.\*

La contribution de l'or au budget national reste également faible. Elle est passée de 3 à 918 millions F CFA par an avec les dispositions du nouveau code minier.

Les produits miniers occupent la troisième position dans les exportations après le coton et le bétail.

### 4. PROBLEMATIQUE DU SECTEUR MINIER

#### a. La problématique nationale se résume ainsi :

- \* L'activité minière très coûteuse fonctionne à des niveaux supérieurs aux autres industries.
- \* La structure et la direction de l'industrie minière sont très concentrées.
- \* Le niveau de qualité de la cartographie géologique demeure encore très insuffisant sur l'ensemble du territoire.
- \* Les efforts sont actuellement polarisés seulement sur l'or.
- \* La conjoncture internationale défavorable a conduit à l'arrêt des prospections pétrolières sur le territoire malien depuis 1985.
- \* A l'instar d'autres secteurs de l'économie, les entreprises minières créées par l'Etat ont été confrontées à de nombreuses difficultés.
- \* Le secteur minier n'a pas bénéficié d'une attention particulière lui permettant un développement conséquent dans les différents Plans de développement, ainsi que dans la politique de crédit bancaire.
- \* Malgré la mise en évidence de plusieurs gisements, leur exploitation n'a pas pu se réaliser en raison de l'insuffisance et du manque d'infrastructures de base adéquates (énergie, voies de transport).
- \* Les innombrables indices mis en évidence n'ont pas fait l'objet de travaux de développement suffisant permettant d'y intéresser les opérateurs privés.
- \* La fraude est toujours importante au niveau de la commercialisation de l'or.
- \* Le personnel existant dans le secteur minier a été essentiellement formé aux techniques de la recherche, ce qui laisse un vide à combler dans le domaine de l'exploitation et de la gestion.
- \* La nouvelle tendance de la législation, notamment en matière de fiscalité, encourage plutôt l'investissement privé étranger.
- \* Le niveau des recettes fiscales liées à l'activité minière demeure encore faible.

#### b. La problématique spatiale du secteur se résume également ainsi :

- \* Des régions comme Ségou et Mopti sont encore inexplorees et beaucoup d'indices miniers n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation économique.

- \* Les permis d'exploitation ne concernent qu'un nombre très limité de cercles. La recherche minière est surtout active dans la région de Kéniéba avec plus de 50% des permis délivrés.
- \* Les institutions chargées de la promotion du secteur sont encore très centralisées.
- \* Les structures locales et régionales et les collectivités décentralisées ne sont pas impliquées dans les niveaux de prise de décision.

## 5. STRATEGIE ACTUELLE ET PERSPECTIVES

La stratégie actuelle s'articule autour d'un certain nombre d'axes comme :

- \* La promotion de l'investissement privé dans le secteur minier par la limitation de la participation de l'Etat dans les nouvelles entreprises à 20%, une approche uniforme concernant les exonérations fiscales, la simplification des procédures d'obtention des licences d'exploration et d'exploitation.
- \* La mise en place d'un cadre fiscal pour permettre à l'Etat d'obtenir des rentrées de ressources provenant de l'exploitation, mais aussi de la commercialisation de l'or produit.
- \* La mise en oeuvre des mesures de suivi et d'encadrement des exploitations par l'élaboration d'une banque de données, la surveillance et l'organisation des sites, la promotion de l'orpailage traditionnel (organisation et assistance technique et financière aux orpailleurs).
- \* L'organisation de la commercialisation par l'institution de l'agrément pour l'exportation de l'or, le raffinage et le poinçonnement de l'or destiné à l'exportation.

## 6. DIMENSIONS REGIONALES DU DIAGNOSTIC/PROBLEMATIQUE

Il existe d'importantes disparités régionales dans la répartition, les conditions d'exploitation et le niveau de reconnaissance et de mise en valeur des ressources minérales :

\* La région de Kéniéba détient plus de 42% de l'ensemble des ressources minérales dont 15% des réserves d'or, 95% des réserves d'uranium connues, la totalité des réserves de fer et de marbre du Mali. Ces réserves régionales sont presque réparties entre les cercles de Kéniéba et de Bafoulabé. L'activité minière n'est active que dans le seul cercle de Kéniéba. L'enclavement de la région, les problèmes d'eau, la coexistence spatiale des activités agricole et minière... constituent les principales contraintes à la mise en valeur des ressources minières d'une région qui présente de bonnes perspectives avec l'OMVS.

\* La région de Kidal détient environ 50% des ressources minérales reconnues, mais dont l'intérêt économique n'est pas encore connu. L'éloignement des sites minéraux, les questions d'énergie et d'eau représentent la principale contrainte régionale.

\* La région de Sikasso à l'instar de Kéniéba, seules les réserves d'or ont fait l'objet d'une estimation et de permis de recherche. La fiabilité de la voie routière, la possibilité d'extension des lignes électriques à partir du barrage de Selingué rendent optimistes les perspectives de mise en valeur régionale des ressources minérales.

\* La région de Gao : Les ressources minérales sont importantes et diversifiées et la répartition spatiale de son potentiel est assez équilibrée. Cependant, à l'exception des phosphates de Bourem, ce potentiel est inexploité et son importance mal connue. La région est enclavée et les sites minéraux sont très souvent éloignés des centres urbains.

\* La région de Koulikoro : Les réserves connues sont très faibles et mal réparties. La quasi-totalité des ressources minérales sont localisées à l'Ouest de Bamako. La recherche et l'exploitation minière qui portent exclusivement sur l'or ne sont actives qu'à Kangaba où l'orpaillage traditionnel représente une activité séculaire.

\* La région de Tombouctou : les formations dunaires rendent difficile toute observation de surface. L'absence de source d'énergie, l'enclavement et l'éloignement des rares sites minéraux constituent le principal obstacle à la mise en valeur du potentiel minier.

\* Les régions de Ségou et de Mopti n'ont encore fait l'objet d'aucune prospection systématique.

**Conclusion :** Les ressources minérales du Mali sont importantes et inégalement réparties. Leur mise en valeur de niveau inégal se heurte à de nombreux difficultés liées pour la plupart à l'enclavement, au problème d'énergie et de capitaux.

## II. LA POLITIQUE D'INDUSTRIALISATION

### 1. EVOLUTION HISTORIQUE DU SECTEUR

L'évolution industrielle a été en étroite relation avec l'environnement politique.

\* Avant 1960 (date de l'indépendance du pays), l'industrie est embryonnaire, on compte au total 34 établissements industriels, majoritairement des industries agro-alimentaires. En 1956, Métal Soudan était la seule industrie des biens intermédiaires.

\* De 1960 à 1968 : La stratégie d'industrialisation du Mali est volontariste avec pour conséquence la création d'un important secteur de Sociétés et Entreprises d'Etat, véritable patchwork industriel de nationalité et de techniques différentes.

\* De 1968 à 1980 : La réintégration du Mali dans la zone franc se traduit par une ouverture plus grande aux capitaux étrangers.

\* De 1981 à 1990 : on assiste à la mise en œuvre d'une plus grande libéralisation et d'une Politique d'Ajustement du Secteur des Entreprises Publiques (PASEP); les sociétés installées par la Chine Populaire comme l'UMPP, la Tamali et la Comatex sont mises en cogestion.

\* A partir de 1991 : Le rythme des privatisations s'accélère. En 1993, le secteur privé représente plus de 80 % des entreprises industrielles contre 45% en 1982.

## **2. ENCADREMENT INSTITUTIONNEL, MESURES D'ENCOURAGEMENT A L'INDUSTRIE, POLITIQUES D'AMENAGEMENT**

### **a. Encadrement institutionnel**

L'encadrement du secteur industriel est assuré par diverses institutions :

- \* Les institutions étatiques : elles sont les plus importantes : Commission Interministérielle d'agrément, Direction Nationale des Industries (DNI), les institutions de promotion industrielle;
- \* Les institutions privées et les organisations professionnelles ;
- \* Les structures de coordination : composées de représentants des administrations d'Etat concernées, du Centre d'Etudes et de Promotion Industrielle (actuel CAIPES) et des organisations professionnelles;
- \* Le dispositif de formation technique et professionnel : il comporte essentiellement des institutions publiques spécialisées avec différents niveaux de formation.

### **b. Mesures d'encouragement à l'industrie**

Les principales composantes du système d'incitation sont:

- \* La limitation des interventions de l'Etat au cadre du P.A.S.E.P. et le renforcement du rôle d'orientation, de cohérence et d'arbitrage de l'Etat, ainsi que de ses fonctions d'appui.
- \* L'élaboration d'un nouveau code des investissements qui accorde aux projets industriels des garanties, des avantages fiscaux, des mesures d'incitation en faveur des entreprises qui s'installent dans les zones non encore ou insuffisamment industrialisées.
- \* D'importantes réformes fiscales et tarifaires : institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A) et de la Taxe sur les Prestations de Service (T.P.S.) visant à favoriser les investissements et à faciliter l'accès des produits maliens aux marchés étrangers.
- \* La politique des prix: suppression des contrôles de prix depuis janvier 1991, mise en place d'un système d'ajustement automatique des prix intérieurs des produits pétroliers. Les produits dits de première nécessité sont cependant restés soumis à une homologation préalable.

### **c. Politique d'aménagement**

La politique d'aménagement de l'Etat devrait s'articuler autour de quelques axes :

- \* La viabilisation des sites industriels afin d'éviter des surcoûts pour les industries. Les investissements de ce type de nature sont difficiles à rentabiliser par les projets susceptibles de s'y installer.
- \* La mise en place et la réhabilitation des infrastructures de communication : en effet, l'état, la longueur et la non disponibilité des voies gêvent les coûts et les délais de transport et freinent la valorisation de certaines productions agricoles.

### **3. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES ACTUELLES**

#### **a. La production industrielle :**

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- \* Une production industrielle très faible : elle ne représente qu'un dixième environ du PIB malien. Son taux annuel moyen d'accroissement a été cependant plus élevé que celui du PIB au cours des cinq dernières années.
- \* Une production industrielle irrégulière dominée par un secteur privé en expansion récente, un secteur d'Etat et un secteur mixte en régression, mais dont la part relative demeure encore importante dans la production industrielle.
- \* Une production industrielle agro-alimentaire prépondérante (45% de la production industrielle), en pleine expansion et encore dominée par le secteur traditionnel.
- \* Il faut citer également les problèmes liés au matériel et aux équipements agricoles.

#### **b. Un emploi industriel où les branches textiles et agro-alimentaires ont une part importante**

La part du secteur secondaire est encore très faible dans l'emploi : 9% en 1987 contre 5% en 1976. Les opportunités d'emploi dans le secteur industriel ont faiblement augmenté au cours des cinq dernières années, suite au programme de redressement économique qui a même contribué à réduire sensiblement le nombre d'emplois permanents du secteur industriel.

Le secteur privé est actuellement devenu le gros employeur avec 41,6 % des effectifs de travailleurs. Ce sont les industries textiles et alimentaires qui ont créé le plus grand nombre d'emplois: 66,5% du total chaque année.

#### **c. Un chiffre d'affaires réalisé à 90 % par la branche textile :**

Son rythme annuel d'accroissement a été de l'ordre de 5%. C'est le chiffre d'affaires du secteur privé qui a enregistré la plus forte augmentation ces dernières années.

Plus des deux tiers du chiffre d'affaires industriel ont été réalisés par les branches textiles et alimentaires, alors que 99% des exportations du secteur industriel ont été assurées par les industries textiles et les industries d'extraction des minéraux métalliques.

#### **d. la valeur ajoutée de la branche industrie est essentiellement d'origine agro-industrielle :**

Son rythme d'accroissement a été de 12,8 % par an au cours des cinq dernières années. Les industries alimentaires ont réalisé plus du tiers de la valeur ajoutée du secteur, alors que la plus forte croissance a été enregistrée par les industries du bois, les imprimeries et éditions au cours de la dite période.

La part du secteur public est restée stable avec en moyenne 20% pendant que le secteur privé connaît une croissance importante : 19% en 1989, 40% du total en 1993.

## 4. PROGRAMME FINANCIER D'INVESTISSEMENT, COUTS ET FINANCEMENTS

### a. Coût des programmes d'investissement

Au cours des deux Plans quinquennaux de développement économique et social (1981-85 et 1987-91), 32,8% du montant des investissements réalisés, soit 243,7 milliards de francs CFA, ont été mobilisés par le secteur secondaire dont un tiers environ pour la branche industrie. Les caractéristiques suivantes peuvent être retenues :

\* Des investissements erratiques dominés par l'agro-alimentaire : en moyenne plus de 10 milliards de francs CFA par an au cours des cinq dernières années.

C'est la branche industrie alimentaire qui a régulièrement absorbé un à deux tiers des investissements au cours de la décennie 1982-1993, investissements essentiellement consacrés à l'achat d'équipements de production.

Le niveau d'investissement a évolué de façon aléatoire pour la plupart des branches.

\* Un secteur privé de plus en plus dynamique mais encore faible : Les investissements privés ont rapidement augmenté surtout après les évènements de mars 1991. Ceux du secteur public ont considérablement diminué pendant que ceux du secteur mixte et du secteur privé ont régulièrement augmenté depuis 1985.

### b. Financement des programmes d'investissement

La part des sources intérieures dans le financement des investissements industriels est restée très faible.

La part des activités industrielles dans le volume global du crédit bancaire a régulièrement régressé au cours des cinq dernières années ; elle ne représentait que 6% en 1993 contre plus du tiers en 1995.

L'industrie manufacturière a accaparé plus de 90% des crédits accordés à l'ensemble du secteur secondaire. La structure du crédit bancaire accordé aux branches manufacturières présente deux principales caractéristiques : la faiblesse des crédits à terme et l'inégale répartition de l'ensemble des crédits.

## 5. PROBLEMATIQUE DE L'INDUSTRIE ET DE LA REPARTITION SPATIALE DE L'ACTIVITE

### a. Problématique nationale du secteur industriel

Les données sont très diversifiées :

\* Aspect institutionnel : les institutions d'encadrement du secteur sont essentiellement concentrées à Bamako. Le dispositif de formation technique et professionnelle comporte des lacunes : faiblesse de la formation de niveau intermédiaire, manque de relation entre centres de formation et industries, inexistance d'opportunité de formation continue.

\* Longueur des procédures administratives et de financement : La procédure d'agrément a été simplifiée, mais le nouveau code n'a pas centralisé les niveaux de décision.

Les problèmes de financement sont liés aux difficultés d'accès au crédit, à la faiblesse de l'épargne nationale et à l'absence de fonds de garantie des investissements.

\* L'absence d'infrastructures d'accueil appropriées : sites industriels, accès à l'eau et à l'électricité... rendent le coût de la production industrielle élevé.

La continentalité et l'enclavement des régions sont également à la base des difficultés d'approvisionnement et d'accès à l'information.

\* Les contraintes dans le fonctionnement des entreprises industrielles sont nombreuses et se résument ainsi : forte pression fiscale (en moyenne 24% de l'ensemble de la pression fiscale annuelle), distorsions dans la protection effective des industries locales (introduites par le jeu des valeurs mercuriales), concurrence faussée et fraude (limitant l'impact de la libéralisation), difficultés d'accès au marché sous-régional, réglementation du travail peu flexible, inefficience et faiblesse dans la formation et la gestion des ressources humaines, ainsi que dans l'organisation du travail, entretien et maintenance mal assurés.

#### b. Problématique régionale de l'industrie et de la répartition spatiale de l'activité

La répartition spatiale des entreprises industrielles, le niveau régional d'investissement et d'emploi industriel, permettent aujourd'hui d'identifier trois types d'espace industriel :

\* Bamako et sa périphérie avec deux tiers des entreprises et des emplois industriels du pays en 1992-93. Cet espace est le principal pôle d'attraction des investissements industriels.

\* Ségou et Sikasso, un second pôle industriel aux industries essentiellement alimentaires: Les régions de Ségou et de Sikasso abritent environ un quart des unités industrielles, des investissements et des emplois industriels. L'émergence de Sikasso comme seconde région industrielle et le ralentissement des implantations industrielles dans la région de Ségou sont les deux faits marquants de ces cinq dernières années.

\* Une activité industrielle réduite ou insignifiante dans les autres régions : Kayes, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal n'abritent que 5 % des unités industrielles sur les deux tiers du territoire. La faiblesse des activités industrielles a exposé ces régions à une véritable hémorragie de main d'œuvre.

### 6. STRATEGIE ACTUELLE ET PERSPECTIVES DU SECTEUR :

Elles sont définies dans le Schéma Directeur de l'Industrialisation et dans le nouveau Code des Investissements.

#### a. La stratégie industrielle actuelle

Elle vise les objectifs suivants :

- la promotion d'activités industrielles articulées à des ressources et à des marchés locaux et régionaux ;
- la promotion de PME/PMI et d'entreprises artisanales ;
- la décentralisation et la dissémination de ces entreprises sur l'ensemble du territoire en privilégiant les régions les moins avancées ;

- \* cet ensemble de petites entreprises devra être soutenu par quelques unités stratégiques occupant des créneaux spécifiques.

b. Les perspectives :

Eu égard aux nombreuses contraintes, à la situation géographique et au potentiel culturel, il apparaît que les avantages comparatifs potentiels du Mali résident essentiellement dans son artisanat, sa main d'œuvre, ses ressources agricoles et hydro-électriques, les fonctions de transit, d'entretien-maintenance et dans le tourisme.

## 7. DIMENSION REGIONALE DU DIAGNOSTIC/PROBLEMATIQUE

La régionalisation dans le secteur industriel au Mali peut se faire sur la base de la répartition des entreprises industrielles, du volume des investissements, de l'emploi industriel, de la répartition des infrastructures et autres contraintes...

\* Le district de Bamako : abritait plus des deux tiers des entreprises industrielles du pays en 1992-93. Seules les industries agro-alimentaires et le secteur des mines largement régionalisés ne sont pas concernés par cette extrême concentration industrielle dans la capitale. La main d'œuvre est en majorité d'origine rurale.

\* La région de Koulikoro : l'ensemble des unités industrielles de cette région gravitent autour de Bamako : HUICOMA, GMM, SOCAM, COMANAV, IMAS (Industrie Malienne de Soudure). L'espace périphérique est cependant sous industrialisé. La région présente du fait de sa position géographique des avantages comparatifs importants.

\* La région de Sikasso : son développement industriel est beaucoup plus homogène mais est tributaire du coton. Les industries sont dépendantes d'un centre de commandement extérieur, Bamako. Il est à regretter que les industries sikassoises ne soient à la mesure ni des possibilités, ni de l'environnement de cette ville, en dépit du coût élevé de la production d'énergie électrique et du manque d'eau.

\* La région de Ségou : Ségou traverse aujourd'hui une certaine crise avec les difficultés que connaît la COMATEX. Le principal pôle d'attractivité industrielle demeure l'Office du Niger. Ségou jouit cependant d'une tradition industrielle et de conditions favorables aux implantations industrielles.

\* La région de Kayes : la chute de la production arachidière, l'engorgement constant de l'unique artère que représente le chemin de fer constituent des contraintes au développement industriel d'une région au potentiel minier varié.

\* Les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal : elles abritent moins de 3% des unités industrielles du pays.

Les produits de l'élevage n'ont encore fait l'objet d'aucune transformation industrielle. Le niveau des activités industrielles a exposé ces régions éloignées faiblement monétarisées et tournées vers l'extérieur à une véritable hémorragie de main d'œuvre.

## B. ARTISANAT, COMMERCE, PETITE INDUSTRIE ET PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

### I. BILAN DES ACTIVITES DANS LES FILIERES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

#### 1. LES MICRO ET PETITES ENTREPRISES DU SECTEUR INFORMEL

Les résultats de l'Enquête Nationale sur les Activités Economiques des Ménages appelée Enquête sur le Secteur Informel, DNSI 1989 ont abouti aux résultats suivants :

##### a. Contribution à la valeur ajoutée

La valeur ajoutée du secteur informel est estimée par l'Enquête DNSI 1989 à 17 milliards de FCFA, soit 30% de la valeur ajoutée manufacturière.

##### b. Part du PIB occupée par les entreprises du secteur informel

Le BIT évalue en 1991 la contribution du secteur informel à 3,5% du PIB total et à 30% du PIB secondaire (formel et informel).

Une étude récente effectuée par la Coopération Canadienne a conduit à des résultats légèrement inférieurs : 2,3% du PIB total et 29,5% du PIB secondaire.

##### c. Répartition par branches d'activités

La répartition des actifs informels au nombre de 457 970 personnes selon la branche d'activité laisse apparaître par ordre décroissant d'importance les résultats suivants :

- l'industriel : 38,8% ;
- le service : 26,5% ;
- le commerce : 21% ;
- le transport : 4,7% ;
- le bâtiment et les travaux publics : 3,5%.

##### d. Répartition par sexe

Le secteur informel emploie sensiblement le même nombre d'hommes (52,1%) que de femmes (47,9).

Les hommes sont principalement des salariés et des indépendants, tandis que chez les femmes, les catégories dominantes sont celles des indépendants et des aides familiales.

##### e. Gestion

En ce qui concerne les indépendants et associés, l'Enquête DNSI révèle que la comptabilité cahier achat/vente et exploitation des comptes n'est tenue que dans moins de 3% des cas.

## **f. Contraintes**

Les difficultés majeures rencontrées dans les activités du secteur ont trait :

- au faible degré d'intégration du tissu industriel ;
- à l'état défectueux des infrastructures si ce n'est leur inexistance ;
- à l'inadéquation du cadre juridique et réglementaire, notamment au plan fiscal jusqu'en 1988. Depuis cette date, le Gouvernement a conclu des Programmes de Réformes Économiques visant l'élimination de toutes ces entraves.

Les mesures appliquées par les pouvoirs publics portent sur des incitations diverses (comme les réformes fiscales), du cadre réglementaire régissant aussi bien les activités industrielles que le marché du travail.

D'autres mesures complémentaires telles la mise en place du nouveau Code des Investissements en mars 1991, l'établissement d'un guichet unique pour les formalités de création d'entreprises et l'assouplissement du Code de Travail afin d'éliminer certaines rigidités en matière de licenciement ont été mises en oeuvre.

## **2. LES ENTREPRISES ARTISANALES**

Ce secteur est analysé sur la base :

- des principales caractéristiques du secteur ;
- la place dans l'économie ;
- la typologie ;
- les tendances majeures
- les contraintes.

### **a. Les principales caractéristiques**

L'artisanat joue un rôle de premier plan en matière de création d'emplois, de revenus et comme vecteur de formation et de perfectionnement.

De plus, le fait que l'activité soit la plus disséminée dans le pays lui confère une position privilégiée de point d'appui à une politique de développement décentralisé.

L'artisanat occupe une population estimée, par extrapolation sur la base du recensement de 1976, à 104 000 artisans en 1986 dont 68 640 évoluant en zone rurale et 37 360 en zone urbaine. A cette date, le district de Bamako comptait 5 600 artisans dont 75% se livrent à des activités de production et 25% à des occupations de service.

Par ailleurs, on constate que 21% des petites unités industrielles recensées dans le district de Bamako sont des entreprises appartenant au secteur non structuré dont les activités sont proches des entreprises modernes. Elles produisent des biens et services à l'instar du secteur industriel moderne (bois, métal, réparation mécanique et électrique, matériaux de construction, etc..).

### b. Place de l'artisanat dans l'économie

Les comptes économiques 1983/1984 élaborés par la DNSI estimaient la valeur ajoutée de l'artisanat en 1984 à 5,4 milliards de FCFA, soit 1,14% du PIB contre 5,74% pour l'industrie moderne.

Par ailleurs, l'artisanat a des rapports de complémentarité avec l'industrie dont il utilise les matières premières et les biens intermédiaires et à laquelle il fournit une partie de sa production.

Pour 27 branches d'activités étudiées par le BIT en 1991, la relation s'établit comme suit :

- indifférence : 33% ;
- concurrence : 15% ;
- complémentarité plus concurrence : 22% ;
- complémentarité plus indifférence : 11% .

Aussi, la complémentarité des rapports industrie/artisanat appelle-t-elle la mise en place d'une politique visant à rendre plus harmonieuse l'articulation entre les deux modes de production.

### c. Typologie des activités artisanales

Celle-ci s'ordonne autour de :

- l'artisanat de production moderne ;
- l'artisanat de production traditionnelle ;
- l'artisanat moderne de service ;
- l'artisanat traditionnel de service.

D'une manière générale, l'artisanat moderne de production ou de service se caractérise par un équipement plus important, un nombre d'apprentis et d'ouvriers plus élevé et un chiffre d'affaires plus appréciable.

## 3. LES PME/PMI FINANCEES SUR LIGNES DE CREDIT EXTERIEURES

En raison de la réticence des banques à financer les PME/PMI, compte tenu d'une part de leurs antécédents (50% des crédits impayés dans toutes les banques) et d'autre part, la nature de leurs ressources (prédominance des dépôts à vue), le Gouvernement a négocié et obtenu des lignes de crédit et des fonds de garantie logés dans les banques. Le but visé est de restaurer progressivement la confiance entre les opérations économiques et le système bancaire.

Par ailleurs, en collaboration avec les partenaires au développement, des cellules d'appui ont été mises en place pour permettre une utilisation optimale des ressources extérieures en faveur de la promotion des petites et moyennes entreprises.

A titre d'exemple, on pourrait citer l'expérience de certains grands intervenants comme la Banque Mondiale (IDA), le Fonds Européen de Développement (BEI), la Coopération Canadienne (PAPME), la Caisse Française de Développement (CFD).

#### a. La Banque Mondiale (IDA)

Le projet a été cofinancé avec le PNUD en 1989 avec des interventions pour l'équivalent de 300 millions de FCFA destinées à la promotion de l'emploi. Le BIT a été choisi comme agent d'exécution. Avec un compte domicilié à la BOA, 112 projets ont été financés sur les 148 projets présentés.

#### b. Le Projet Fonds Européen de Développement (FED)

Ce projet a été financé à partir des ressources de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Il a démarré en 1987 pour être bouclé en 1995 avec la mise en place d'un Crédit Initiative en Etablissement Financier depuis février 1995.

La situation des financements au 31 mars 1994 se présente comme suit :

- investissements réalisés : 7 milliards de FCFA environ ;
- nombre d'entreprises financées : 910 ;
- nombre d'emplois créés : 3614 sur une prévision initiale de 3687 emplois ;
- coût moyen par emploi : 1,9 million de FCFA ;
- taux moyen de remboursement : 68% .

Ces données sont tirées du rapport annuel 1994 du Projet Crédit Initiative.

#### c. L'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI)

Le Projet Appui Petites et Micro-Entreprises (PAPME) a démarré en 1990 grâce à une ligne de crédit de 10 millions de dollars canadiens ou 1,2 milliard de FCFA. Il a été bouclé en 1995. Sa mise en oeuvre a permis de financer 64 entreprises dont 35 sont opérationnelles dans le secteur de l'agro-industrie, des matériaux de construction, du textile, des peaux et cuirs, de la métallurgie et de l'imprimerie.

Le taux moyen de recouvrement est de 71%.

L'expérience est considérée comme concluante.

#### d. La Caisse Française de Développement

Les interventions de la CFD visent à permettre la réhabilitation des unités industrielles victimes des casses consécutives aux événements de janvier et mars 1991 et la relance économique.

Une première ligne de crédit de 3,7 milliards de FCFA avait été mise en place en faveur de 17 projets sur 29 identifiés. Une autre ligne d'un montant équivalent a été obtenue après l'épuisement de la précédente. Elle est en cours d'utilisation.

#### e. Les Cellules d'Appui

Les Cellules d'Appui ont été créées par la plupart des bailleurs de fonds pour :

- permettre aux entrepreneurs d'avoir pour leurs projets des études qu'ils ne pourraient autrement se permettre de financer ainsi qu'un suivi;
- diminuer le risque d'un projet en améliorant ses chances de réussite;

- permettre aux banques de mieux apprécier les risques et d'effectuer des prêts dans des conditions plus sécurisantes.

#### f. Le PNUD

Le PNUD de son côté assure aux entreprises un appui financier et technique dans le cadre du Programme-Cadre de Redynamisation du Secteur privé. Il joue à ce titre une fonction de coordination des interventions des bailleurs de fonds pour éviter une duplication des interventions et une dispersion des efforts.

### 4. LE PETIT COMMERCE

Déjà très actif dans le passé, le petit commerce s'est considérablement développé au cours de ces dernières années à la faveur de vastes compressions d'effectif de la Fonction Publique (5633 agents) et du secteur formel avec la fermeture de la plupart des sociétés et entreprises d'Etat.

Il comporte en son sein des structures dynamiques telles la Coordination Nationale des Commerçants Détailleur et l'Union Nationale des Transporteurs du Mali (UNCTRM).

#### a. La Coordination Nationale des Commerçants Détailleur

Crée en 1992, cette entité regroupe 85 membres sous la forme d'un réseau de représentants de plusieurs niveaux géographiques : la région, le cercle, l'arrondissement et le village.

A Bamako, le réseau recouvre trois niveaux : la commune, le quartier et le secteur. Il a pour vocation d'assurer la régularité des approvisionnements, la stabilité des prix et la lutte contre la distribution des produits de contrebande sur toute l'étendue du territoire avec ses 30 000 adhérents.

#### b. L'UNCTRM

Cette Organisation envisage de créer un fonds de garantie en vue de lui permettre de renouveler son parc auto vétuste. Elle pourrait ainsi collecter 300 millions de FCFA correspondant au reversement de 25% des taxes sur les droits de traversée routière perçus actuellement au bénéfice du Trésor Public.

## II. LES ENSEIGNEMENTS TIRES DU DIAGNOSTIC/PROBLEMATIQUE

Au vu de ce bilan, force est de constater :

\* Le rôle essentiel que joue actuellement le secteur informel dans le domaine de la création de biens et services, d'emplois et de revenus.

Sur une population active identifiée selon l'enquête de 1989 qui s'élève à 2.886.968 personnes dans l'ensemble du pays, on dénombre 457.970 relevant du secteur informel, soit 15,86%. Ces personnes opèrent sous la forme d'entreprises de 5 travailleurs au plus.

Aussi, le secteur informel est-il reconnu comme le plus important creuset d'emplois car sur 25 actifs occupés pris, 4 tirent leurs ressources des activités du secteur informel (cf. Enquête Secteur Informel 1989, rapport de synthèse).

\* La faible productivité des entreprises du secteur non structuré (2 à 3 fois moins élevé que celle des entreprises comparables du secteur moderne).

Cette situation pourrait s'expliquer par la conjonction de plusieurs facteurs (manque de formation, problèmes d'encadrement technique, de gestion, de financement, etc.).

L'absence de tenue d'une comptabilité apparaît de toute évidence comme une des faiblesses majeures dans la mesure où celle-ci devrait être le miroir par lequel la petite entreprise peut apprécier ses charges, ses produits et donc ses résultats.

L'enquête réalisée par le CAPES 1994 sur le secteur non structuré dans le District de Bamako montre à quelques exceptions près, que toutes les professions sont confrontées aux mêmes difficultés.

Le secteur de la menuiserie métallique et du bois semble mieux tenir sa comptabilité.

L'insuffisance de débouchés qui est à relier à la qualité des produits est également signalée dans toutes les enquêtes.

Dans l'enquête sur le secteur informel, le manque de débouchés représente la principale difficulté à laquelle sont confrontées les entreprises (39,63% d'entreprises en moyenne). Le phénomène est particulièrement sensible en milieu urbain (45,27% contre 34,95 en milieu rural).

\* L'insuffisance de formation et de perfectionnement chez les ouvriers, les apprentis et les chefs d'entreprises est notoire.

Les centres de formation sont insuffisants et mal répartis dans le pays, parce que trop concentrés dans la ville de Bamako comme l'atteste le diagnostic sur l'état des lieux effectué en 1993 dans la perspective de création d'un fonds d'appui à la formation professionnelle avec l'aide de la Banque Mondiale.

\* Les problèmes de financement : L'enquête DNSI 1989 à l'instar des précédentes situe les problèmes de financement comme une des grandes difficultés dans la conduite des activités des petites et moyennes entreprises (11,91%).

Le coût des matières premières, l'irrégularité de l'approvisionnement et l'insolvabilité qui ont été signalés tirent leur origine en bonne partie des difficultés de trésorerie. Ils rejoignent les problèmes de financement.

Il faut reconnaître que le financement pour important qu'il soit n'est pas la première difficulté que connaît la petite entreprise.

### III. PROPOSITIONS D'ESQUISSES DE SOLUTIONS

Les conditions économiques du pays sont relativement plus favorables, compte tenu du bon déroulement des programmes conclus avec les partenaires du développement, des perspectives offertes par la dévaluation pour les secteurs d'activités tournés vers l'exportation et les politiques de convergence au sein de l'UEMOA pour assainir l'environnement des affaires.

Sur ces bases, le Gouvernement doit s'attacher dans le cadre de la décentralisation à :

- poursuivre les efforts de réformes fiscales en vue d'une plus grande simplification ;
- fournir un appui technique et à la gestion aux petites et moyennes entreprises ;
- soutenir les entreprises du secteur non structuré en vue de leur permettre l'accès au financement.

Il faut néanmoins reconnaître que les problèmes ne se posent pas dans les mêmes termes pour toutes les PME.

Aussi, faut-il envisager des politiques différencierées ou à la carte.

#### \* Les mesures en faveur des entreprises artisanales

D'importants efforts sont déployés par le Gouvernement pour tenir compte des spécificités du secteur. Ceux-ci devront être intensifiés.

- Dans le domaine fiscal et douanier : il faudrait au delà de la simplification envisager une réduction, voire une unification de l'impôt.  
En matière douanière, l'effort doit tendre vers un système de taxation dissuasive de produits similaires de manière à soutenir la production sans sacrifier la qualité.
- Dans le domaine du financement : des lignes spécifiques assorties de conditions pratiquement concessionnelles devront être recherchées ainsi que des débouchés à travers l'organisation de foires et boutiques-exposition.

A cet effet, tout devra être fait pour regrouper les artisans, afin que ceux-ci procèdent à des achats groupés et qu'ils accèdent aux marchés publics auprès des structures comme l'AGETIPE, le Ministère de l'Education de Base etc., dans le cadre de l'équipement des écoles et de l'achat de certaines fournitures.

#### \* Les mesures en faveur des PME/PMI

Les entreprises qui ont atteint une certaine taille sont certes confrontées aux mêmes difficultés, mais les solutions à rechercher sont plus spécifiques.

L'analyse des impayés accumulés par les PME/PMI financées sur lignes de crédit extérieures montre que leurs difficultés ont principalement pour origine le manque de suivi par les banques elles-mêmes des activités de ces unités.

Aussi, le problème de suivi mérite-t-il une attention particulière.

Il faudrait aussi se pencher sur les entraves liées à l'accès aux lignes de crédit extérieures et les taux bancaires élevés pouvant atteindre 18% rendant impossible l'exploitation rentable.

Dans ce domaine, bien que la BCEAO elle-même ait procédé à une détente du taux directeur qui est actuellement de 8,5%, les banques maintiennent des taux qui frisent l'usure.

Un système de taux bonifié est à envisager en relation avec les bailleurs de fonds. La création d'un fonds de garantie interbancaire initiée depuis 3 ans par la Caisse Française de Développement doit être accélérée.

## C. LE TOURISME

Par sa position de carrefour des grands axes de circulation de l'Afrique Occidentale, le Mali est à la croisée des cultures et civilisations africaines, le berceau historique des grands empires et royaumes de l'Afrique. Aussi, son offre touristique demeure-t-elle essentiellement culturelle.

La part du tourisme dans l'économie malienne reste encore faible en dépit de ses potentialités qui en font une des principales destinations de l'Afrique de l'Ouest. L'ensemble des activités touristiques représentait en 1990 :

- 6,9 milliards de Francs CFA de recettes, soit 1,80% du PIB national ;
- 3,6 milliards de valeur ajoutée ;
- 5638 emplois dont 1856 emplois directs représentant 13% des effectifs du secteur privé.

### 1. LES POTENTIALITES TOURISTIQUES DU MALI

Le Mali présente un potentiel touristique important, mais encore faiblement exploité. Les pôles touristiques essentiels se répartissent de la manière suivante :

#### a. La boucle du Niger et le plateau Dogon

Cette partie du Mali offre une variété culturelle, architecturale et spirituelle qui en font la principale destination du pays.

Les témoignages les plus captivants se retrouvent dans les cités médiévales de Djenné et Tombouctou avec leurs mosquées, universités célèbres et maisons particulières monumentales.

Les villages flanqués aux parois de la falaise, l'animation culturelle et spirituelle authentiquement africaine qu'offre l'univers dogon constituent une attraction jamais épuisée.

Dans cette partie du Mali, cohabitent de manière harmonieuse l'islam et l'animisme.

#### b. Le centre du Mali

C'est Bamako, avec sa périphérie immédiate et les villes satellites comme Koulikoro coincée entre le fleuve Niger et les derniers contreforts des monts Mandingue, Kangaba, la capitale du Mandé (Mali ancien) et Ségou, la capitale du royaume Bamana qui offrent des possibilités de découverte de la culture Mandingue-Bambara et de loisirs sur les bords du fleuve Niger.

#### c. L'Ouest du Mali

Partie la plus enclavée du Mali, l'Ouest a cependant des possibilités importantes, notamment :

- des sites naturels comme les chutes et rapides du Félou et du Gouina entre Kayes et Bafoulabé ; la vallée de la Falémé plus à l'Ouest et le lac artificiel créé par le barrage de Manantali ;
- des sites historiques comme le Fort de Médine et le Tata d'El hadj Oumar à Koniakari.



L'exécution des projets de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal pourra à terme lever le principal handicap que constitue l'enclavement de la région.

#### d. Le Nord de la boucle du Niger

Il offre également d'intéressantes possibilités au tourisme transsaharien de la frontière Mauritanienne à la frontière Algérienne. Dans cet ensemble géographique, une mention est à donner à la vallée morte du Tidemsi, aux routes des caravanes de chameaux transportant le sel du sahara.

#### e. Ailleurs au Mali

Il existe des sites intéressants notamment à l'Est de Mopti sur la route bitumée qui mène à Gao. Ce sont :

- les derniers contreforts montagneux du Mali où la roche très entaillée a donné naissance à une forme originale entourée de légende : la Main de Fatma ;
- les derniers éléphants du Sahel qui vivent dans le Gourma une grande partie de l'année.

### 2. LA DEMANDE CAPTIVE

Elle concerne essentiellement la clientèle visitant le triangle Mopti-Djenné-Pays Dogon, une frange de la clientèle d'affaires séjournant dans le District de Bamako. Leurs motivations sont liées au goût de la culture, de la découverte des mythes et de l'aventure.

Les principaux pays émetteurs sont ceux de l'Europe (France, Italie, Allemagne, Suisse), d'Amérique du Nord et des pays voisins du Mali (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo, Niger...).

### 3. LA POLITIQUE TOURISTIQUE

La politique touristique du Mali a évolué en fonction de certaines contraintes naturelles et socio-culturelles. Parmi elles, on peut retenir :

- l'éloignement des principaux sites des marchés générateurs de touristes ;
- les distances entre les sites touristiques ;
- l'insuffisance quantitative et qualitative des structures d'accueil, due au manque de moyens financiers ;
- la persistance d'une certaine mentalité qui fait que le tourisme est considéré comme une activité de perversion sociale et de pollution culturelle.

Le Plan Directeur de Développement du Tourisme adopté en octobre 1990 constitue le document fondamental de politique touristique du Mali. Ce Plan jugé très ambitieux, s'est très tôt heurté à des difficultés de financement.

La rébellion au Nord qui a éclaté la même année (1990) a contribué à renforcer la réticence des bailleurs de fonds à le financer. En effet, depuis cette date, tous les indicateurs ayant servi comme hypothèse de base à son élaboration se sont vite dégradés :

- chutes des flux : de 6.000 en 1988 à 2.000 en 1992 ;

- chutes des taux d'occupation des hôtels : 60 % en 1998 à 5,20 % en 1992 ;
- quasi-faillite des agences de voyage locales.

Face à ces défis nouveaux, les Autorités ont mis en veilleuse le Plan Directeur au profit d'un programme à court terme de relance des activités avec pour objectif de remotiver les marchés fournisseurs de touristes.

Les axes essentiels de cette politique de relance tournent autour des objectifs suivants :

- mise à niveau des sites touristiques et des infrastructures (hôtels, restauration, animation, agences réceptrices) ;
- appui aux opérateurs privés par la formation et des mesures législatives et réglementaires plus incitatives ;
- la promotion touristique en vue de remotiver les marchés traditionnels et de motiver d'autres marchés ;
- la restructuration de l'Administration Nationale du Tourisme (ANT) pour en faire un outil de promotion plus performant et mieux adapté à la nouvelle situation.

L'objectif final est d'atteindre une situation plus favorable à la mise en œuvre du Plan Directeur du Tourisme qui doit être revu, afin de corriger ses insuffisances et de mieux l'adapter aux exigences actuelles.

#### 4. LES REALISATIONS DU SECTEUR

Le Mali dispose d'infrastructures qui ont contribué à asseoir la base touristique du pays.

- \* Des infrastructures d'accueil : 76 hôtels et 1523 chambres de diverses catégories, mais qui sont surtout moyennes. Ces structures d'accueil se trouvent très inégalement réparties sur le territoire, les grands sites restant assez défavorisés.
- \* La restauration et l'animation dont les plus importantes sont dans le District de Bamako.
- \* Des agences de voyages : environ une quinzaine, mais la plupart manquent de professionnalisme.
- \* Des infrastructures de transport et de communication : elles sont insuffisantes et mal adaptées à l'activité touristique.

#### 5. L'ENCADREMENT INSTITUTIONNEL ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT

##### a. L'encadrement institutionnel

Le Commissariat au Tourisme est la seule structure d'encadrement du secteur. Il doit élaborer et appliquer la politique touristique, veiller au respect de la réglementation et assurer la promotion.

En raison de son inadaptation et de ses insuffisances, cette structure sera bientôt dissoute et un Office prendra sa place.

D'autres structures administratives appuient les activités de l'ANT : il s'agit notamment des services de sécurité, de santé, d'urbanisme, etc..

## b. Les possibilités de financement

Elles restent assez faibles car le tourisme n'est pas encore bien pris en compte dans les priorités nationales.

En dehors de l'Etat, de timides efforts sont consentis par certains bailleurs de fonds :

- la France qui a financé le plan directeur du tourisme et certaines structures d'accueil ;
- l'Union Européenne à travers la B.E.I. ;
- l'Allemagne ;
- les Banques locales.

Des organismes incitatifs de financement comme le PNUD tardent encore à s'intéresser au secteur du tourisme.

## 6. LA PROBLEMATIQUE SOUS-REGIONALE DU TOURISME

Faute de moyens propres et en raison de son éloignement des marchés émetteurs, le Mali a très tôt opté pour une vision sous-régionale du tourisme en signant des accords bilatéraux et multilatéraux de tourisme inter-Etats avec tous ses voisins.

Cette option qui associe plusieurs types de tourisme (le culturel et le balnéaire par exemple) en un seul voyage répond mieux au choix des visiteurs qui désirent minimiser les coûts des transports.

Cependant, pour sa réussite, des contraintes sont à lever :

- les différences de niveaux des prestations, de la qualité des produits ;
- la non harmonisation des mesures de facilitation ;
- les problèmes de sécurité, etc..

Il faut aussi s'assurer que tous les prestataires de services nationaux et étrangers jouent le jeu, afin que l'activité profite à tous.

## 7. LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT, D'APPUI ET LES PERSPECTIVES DU SECTEUR

La stratégie d'aménagement du secteur du tourisme tourne autour des objectifs essentiels suivants :

- la levée des contraintes traditionnelles et des nouveaux défis, notamment la tendance à la démotivation de la clientèle du fait de l'insécurité des années 1990 - 1993 ;
- le renforcement des capacités d'intervention du secteur privé et des initiatives locales par la mise en œuvre de mesures réglementaires plus incitatives ;
- le renforcement des capacités d'intervention de l'ANT par la création d'un Office du Tourisme doté de moyens humains et financiers suffisants à assurer la promotion du tourisme ;
- la formation professionnelle ;
- une politique de promotion commerciale plus vigoureuse.

La stratégie de mise en œuvre de cette nouvelle dynamique peut s'articuler en trois phases :

\*1ère phase : mener des actions de revalorisation du produit touristique existant;

\* 2ème phase : renouer effectivement avec les fréquentations passées (4 à 6.000 séjours types/an) par la mise en confiance des opérateurs privés et des marchés émetteurs.

Au cours de cette phase, le programme d'aménagement touristique doit intégrer des secteurs connexes pour mieux motiver les bailleurs de fonds. Ce sont :

- l'environnement (écotourisme) ;
- l'artisanat et la culture ;
- la culture et l'histoire afin de mieux maîtriser la protection du patrimoine culturel contre certains risques liés au tourisme.

\* 3ème phase : Développer davantage un tourisme de séjours plus porteurs, afin de mieux renouer avec la logique du plan directeur, mais un plan directeur remanié pour un développement touristique plus équilibré et durable.

## 8. CONCLUSION

Du diagnostic du secteur touristique, il ressort ce qui suit :

\* Le Mali offre un tourisme de faible niveau : quelques chiffres illustrent ce constat. En 1994, 4.000 touristes internationaux sont arrivés dans les hôtels du Mali et, sur ce nombre, quelques milliers seulement viennent pour les loisirs.

Le Sénégal qui joue certes sur le produit bainéaire que n'offre pas le Mali, accueille 300.000 touristes internationaux, huit fois plus que le Mali.

\* Les services touristiques des professionnels sont insuffisants : Plusieurs motifs peuvent expliquer cet état de fait, notamment l'équipement hôtelier déséquilibré, les distances dissuasives et les coûts des transports élevés .

\* La demande touristique potentielle reste encore à faire émerger : La demande touristique existe pendant les périodes suivantes : Octobre à Février, Juin à Août. Elle est peu exigeante, mais nécessite des conditions maximum d'hygiène et de sécurité. Enfin, sa motivation pour un tourisme culturel et de découverte reste très forte.

\* Une administration du tourisme peu performante qui manque de moyens suffisants et qui n'est pas décentralisée : Elle doit être restructurée ou transformée en une structure aux missions mieux définies et aux moyens adéquats.

\* Une coordination administrative qui reste à faire : Le tourisme étant une activité pluri-disciplinaire, on doit veiller à son épanouissement par des actions concertées des autres administrations en sa faveur au lieu de l'entraver.

\* Un choix de sites à privilégier : Pour éviter le déséquilibre du développement touristique dans l'espace territorial malien, on doit non seulement tenir compte du triangle sensible Mopti-Djenné-Pays Dogon, mais aussi de Tombouctou du pôle central de Bamako et ses environs. Secondairement au cours de la même phase, des produits complémentaires doivent être mis à profit. Ce sont : la zone du lac du barrage de Manantali, la faune du Gourma et même le sahara malien.

\* Une politique de promotion touristique à renforcer : Faut de moyens et d'initiatives, la promotion se cantonne très souvent à des actions classiques comme la participation à des manifestations internationales grâce aux soutiens des partenaires au développement et à la production de quelques supports promotionnels. On doit d'abord mettre l'accent sur le choix, l'élaboration et la promotion de produits touristiques types, en vue de créer une image particulière du tourisme malien.

\* L'insuffisance des moyens financiers : Pour y pallier, le Mali se doit au plan interne de mieux motiver les institutions financières locales, d'élaborer un code des investissements touristiques plus incitatifs. Il doit aussi se doter d'un fonds de soutien de l'activité touristique, plus performant que la taxe touristique actuelle.

Au plan externe, le Gouvernement doit inscrire le tourisme dans le programme indicatif national, seule condition susceptible de mobiliser les partenaires au développement.

### **III. SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER, POLITIQUE DE CREDIT**

#### **A. PRESENTATION DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER DU MALI**

Le système bancaire du Mali est composé de la Banque de Développement du Mali S.A. (BDM-SA), de la Méridien-Banque Internationale pour l'Afrique de l'Ouest (M-BIAO), devénue BIM-SA, de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), de la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts (BMCD), de la Bank Of Africa (BOA) et de la Banque Commerciale du Sahel (BCS)<sup>1</sup>.

S'y ajoutent des institutions financières (la Société des Chèques Postaux et de Caisse d'Epargne-SCPCE, le Crédit Initiative) et des compagnies d'assurance comme la Caisse Nationale d'Assurance et de Réassurance (CNAR), les Assurances Générales de France (AGF), Lafia, Sabu Nyuman et Al Barka.

En plus de ces structures, il y a les réseaux du Système Financier Décentralisé, composés des Caisses d'Epargne et de Crédit ; bien que non formels, ils s'emploient à mobiliser les ressources des populations qui ont des difficultés importantes à avoir accès au système financier structuré. Les plus importants sont les Kafo Jiginew, les Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit, les Caisses Desjardins (SDH), Nyéta Muso, l'Union des Coopératives Villageoises d'Epargne et de Crédit, Miseli et les Caisses Associatives d'Epargne et de Crédit.

Il y a aussi des ONG qui ont des actions d'épargne et de crédit dans leur programme ; ce sont le CANEF (Centre d'Appui Nutritionnel et Économique aux Femmes) à Bougouni et la NEF (Near East Fondation) à Douentza.

Les programmes de développement rural ont aussi tous des systèmes de financement du monde rural.

#### **B. LES MESURES DE REFORME DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER**

Au retour du Mali dans l'UMOA, les banques et établissements financiers ont trouvé en cours d'application des réformes qui étaient en vigueur depuis 1975.

Le système monétaire mondial était perturbé et les innovations financières étaient de plus en plus importantes, conduisant à de profondes modifications dans les méthodes de gestion de la monnaie.

Les Etats membres de l'Union, comme la plupart des Etats en développement, étaient confrontés à une crise économique et financière qui les a conduit à adopter des politiques d'ajustement et de restructuration de leurs économies.

Ces orientations ont abouti à des aménagements de la politique monétaire adoptée par le Conseil d'Administration de la BCEAO et le Conseil des Ministres de l'UMOA en 1989.

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations, on se reportera au texte détaillé relatif au secteur bancaire et financier établi par l'expert.

### a. La réforme de 1989

#### \* Les nouveaux instruments de politique monétaire

- la fixation d'objectifs d'avoirs extérieurs minimum pour les banques ;
- le rappel aux banques de leur responsabilité dans la surveillance de la qualité de leur portefeuille et du respect de l'orthodoxie bancaire avec la création d'une Commission Bancaire au niveau de l'UMOA (supranational) ;
- une politique des taux d'intérêt visant à encourager l'épargne longue.

#### \* Les règles d'admissibilité au refinancement de la Banque Centrale

Ces réaménagements concernent essentiellement la procédure de mobilisation, les supports aux opérations de refinancement, la durée des crédits mobilisables et la quotité maximale de refinancement.

### b. La réforme d'Octobre 1993 et la dévaluation de Janvier 1994

C'est le premier Octobre 1993 que sont entrées en vigueur des modifications importantes sur le fonctionnement du marché monétaire, la mise en place des réserves obligatoires et la libéralisation des conditions de banque. Toutes ces mesures ont cependant été préparées par la réforme de 1989 et en sont d'ailleurs l'aboutissement logique.

\* La rénovation du marché monétaire : procédure par adjudication où seuls les montants concernés sont rémunérés ; le reste placé à la Banque Centrale est non rémunéré.

\* L'institution de réserves obligatoires : les banques et établissements financiers distributeurs de crédits, autorisés à recevoir des dépôts du public et les établissements de financement de vente à crédit sont assujettis à la constitution de réserves obligatoires.

\* La libération des conditions de banques : il n'est plus institué de maximum pour les taux débiteurs applicables aux opérations avec la clientèle. Ces taux sont désormais libres et fixés d'accord parties, sous réserve qu'ils n'excèdent pas, tout frais, commissions et rémunérations de toute nature compris, le taux légal de l'usure.

Les conditions créditrices deviennent également libres et négociées entre les parties, à l'exclusion d'une liste limitative de produits d'épargne à rémunération réglementée.

## C. IMPACT DES REFORMES SUR LE SECTEUR

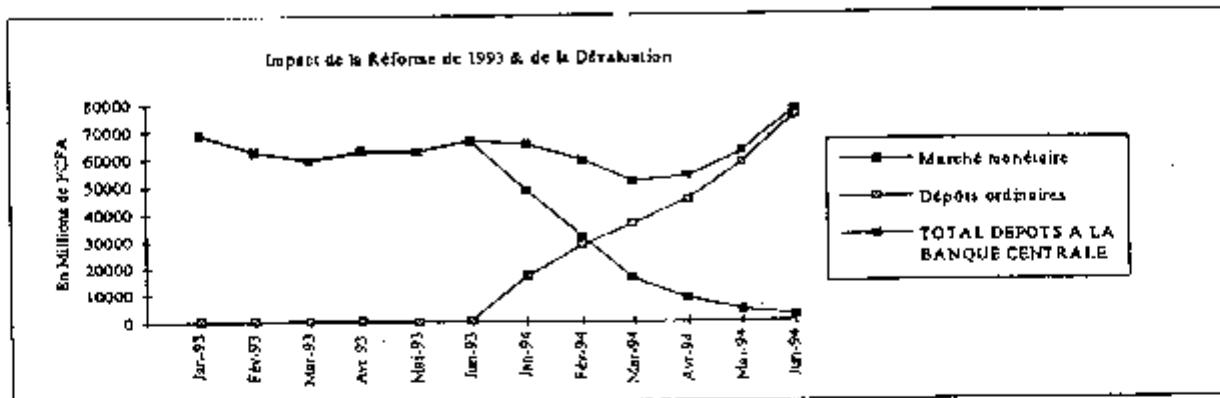
Les banques maliennes étaient caractérisées par une situation catastrophique où les portefeuilles étaient très dégradés. La réforme de 1989 a abouti sur un plan général à la restructuration du système bancaire en 1991. Cela s'est traduit par la liquidation pure et simple du FNAA et de la BALIMA sur les restes de laquelle émergera la BCS.

La BDM a été restructurée et est devenue la BDM-SA avec la mise en place d'une direction composée d'une équipe de marocains de la BMCE.

Le réseau de chèques postaux et la caisse d'épargne a nécessité la reliquification de 9 milliards de FCFA de dépôts et a été transformé en SCPCE.

Les quatre autres banques (BIAO, BMCD, BOA et BNDA) apurent progressivement leur situation financière grâce aux produits obtenus du placement sur le marché monétaire de leurs excédents de liquidité.

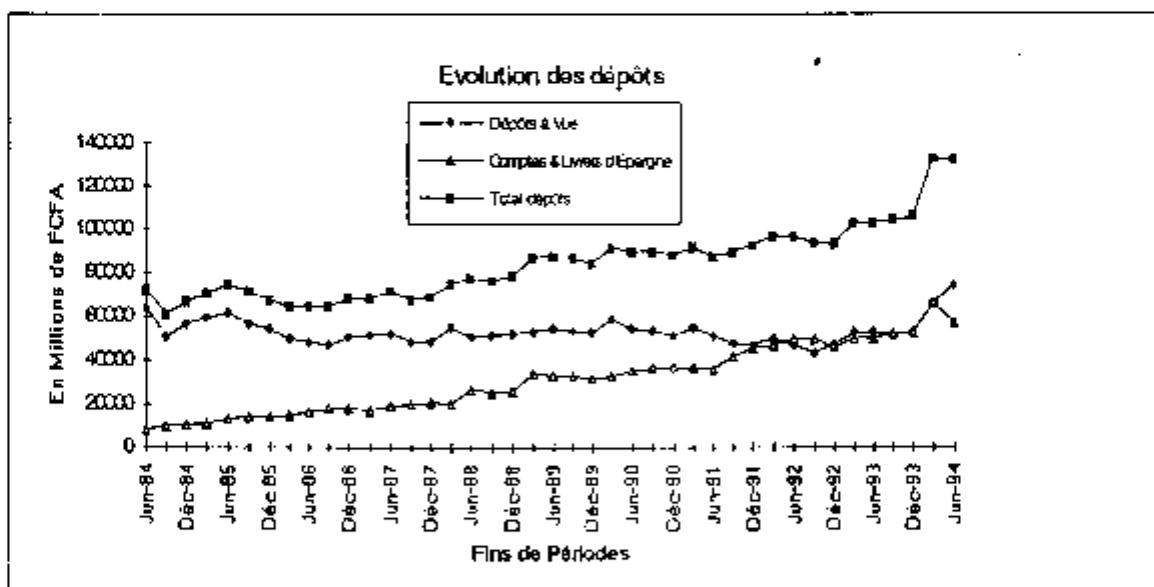
Dans les chiffres, les bouleversements subis par les banques se présentent ainsi (cf. graphique 1 ci-après):



La mise en place du marché monétaire rénové a provoqué une inversion des avoirs des banques entre le marché monétaire et les comptes de dépôt improductifs.

## D. L'OFFRE FINANCIER ET SON ADEQUATION AUX BESOINS

### a. L'évolution des dépôts dans les banques

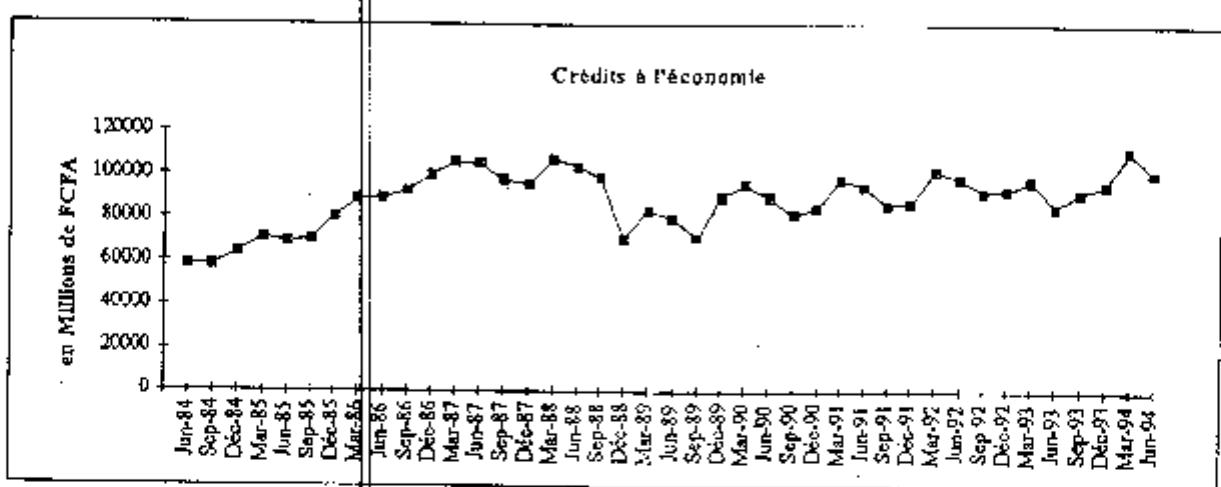


Sur ce graphe, on constate que les dépôts à vue subissent une légère baisse entre 1984 et 1994, mais amorcent une remontée avec la dévaluation de 1994. Dans le même temps, on note que l'épargne stable progresse très nettement. Cette tendance est profitable au système bancaire qui pourrait ainsi mieux s'adapter aux besoins de financement à moyen et long termes.

#### b. Evolution des crédits à l'économie :

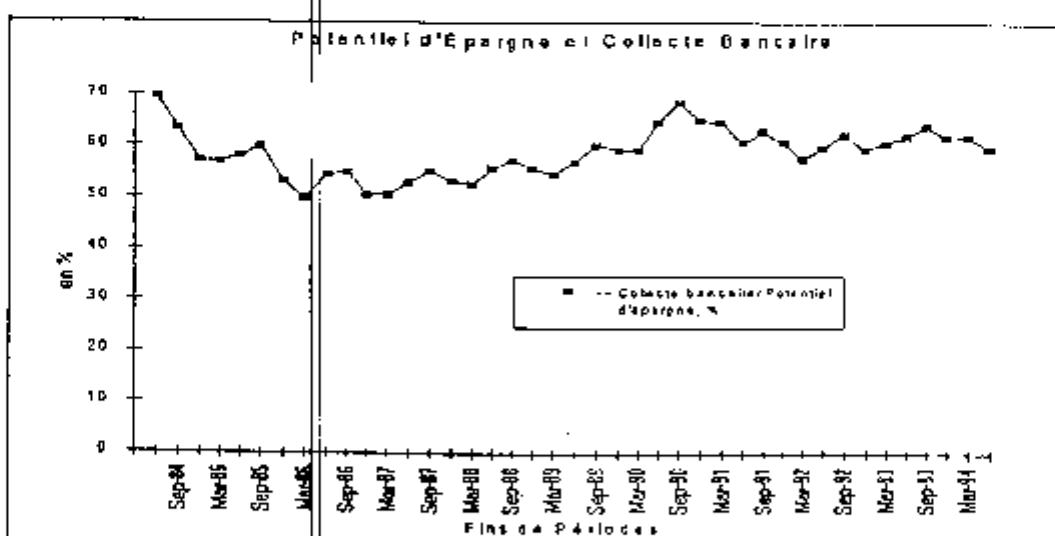
D'après le graphe suivant, tiré des états BCEAO, les crédits à l'économie accordés par le système bancaire sont globalement stationnaires depuis 1984.

La tendance à la hausse observée de 1984 à 1988 a été interrompue par la réforme de 1989.



Le financement bancaire est très faible par rapport aux besoins de l'économie, puisqu'il correspond à moins de 15% du PIB ; si l'on tient compte des créances gelées, ce pourcentage n'est que de 5% d'après SIBI.

#### E. POTENTIEL D'EPARGNE ET COLLECTE BANCAIRE



D'après le graphe ci-dessus, la masse monétaire apparaît bancarisée à plus de cinquante pour cent. Cela n'empêche cependant pas une importante circulation fiduciaire.

## F. LA POLITIQUE D'EXTENSION SPATIALE DU SECTEUR

Les différentes banques ont tenté d'adapter leurs implantations à leurs clientèles potentielles. Globalement, elles se sont concentrées sur la capitale avec des timides tentatives en région. La BNDA est celle qui a le réseau le plus important avec 20 représentations (11 agences et 9 bureaux), dont une forte implantation dans le milieu rural; elle devance la BDM-SA dont les impératifs de redressement ont amené à freiner le développement du réseau et même à le réduire pour se limiter à 11 agences.

La répartition de ces agences par région est illustrée par le tableau ci-après.

La SCPCE est combinée aux structures de la poste et de la caisse d'épargne; cela lui confère en principe le réseau le plus dense : tous les cercles plus certains arrondissements (pas moins de 80 localités).

A ces implantations, s'ajoutent les zones couvertes par les composantes du système financier décentralisé. Elles procèdent par la mise en place de représentations (appelées généralement caisses) dans les villages qui sont gérés par les bénéficiaires dans la quasi-totalité des cas. Il est fréquent de rencontrer une caisse par village ou par quartier dans les centres urbains, mais il peut en exister une pour plusieurs villages ou quartiers. Les regroupements de caisses forment des unions ou associations de caisses qui assurent la gestion de l'ensemble avec en général, l'appui de professionnels comme employés ou comme conseillers.

La carte de la page suivante représente la répartition des plus importantes parmi elles.

## G. PROBLEMES ET PERSPECTIVES DU SECTEUR

Les banques sont confrontées à une disponibilité importante en dépôts oisifs. Cela provient en partie des effets de la rénovation du marché monétaire et de la dévaluation, mais il traduit surtout la fébrilité devant les impératifs de limitation de risques que la réforme de 1989 a imposés. On s'était rendu compte que l'assainissement du portefeuille des banques imposait l'abandon de toute une série de clients qui constituaient une grande partie de leur activité (et de leurs impayés aussi). En conséquence, malgré une participation très faible à l'économie nationale, le système bancaire est obligé de garder ses disponibilités "sous la main", même si elles ne sont pas rémunérées (baisse de plus de 60% des produits du marché monétaire en 1993/94 par rapport à 1992/93).

D'autre part, l'économie malienne est caractérisée par une très grande circulation du papier monnaie, au détriment des autres formes de paiement. Malgré le taux d'environ 50% en moyenne de masse monétaire en dépôt dans les banques, la bancarisation est faible et les



titulaires de compte sont le plus souvent obligés de procéder à des retraits sur leur propre compte pour régler leurs transactions (car non seulement les représentations bancaires ne sont pas nombreuses, mais en plus le chèque n'a pas bonne presse).

Les opérateurs économiques ajoutent une dimension supplémentaire aux difficultés des banques maliennes. Ils sont en majorité dans le secteur informel et aucune banque n'a trouvé pour le moment les moyens d'intégrer valablement ce secteur, alors qu'il constitue le nerf de l'économie. Ceux du secteur formel disposent d'un espace économique limité lié à la faible compétitivité des produits par rapport aux produits importés (même si la dévaluation a permis une amélioration notable de cette situation), mais surtout par rapport au secteur informel qui subit moins les contraintes administratives, réglementaires, fiscales et douanières. Par ailleurs, les banques sont très peu outillées en ressources humaines pour pouvoir travailler avec la majorité des entreprises que constituent les PME/PMI et évaluer leurs risques réels.

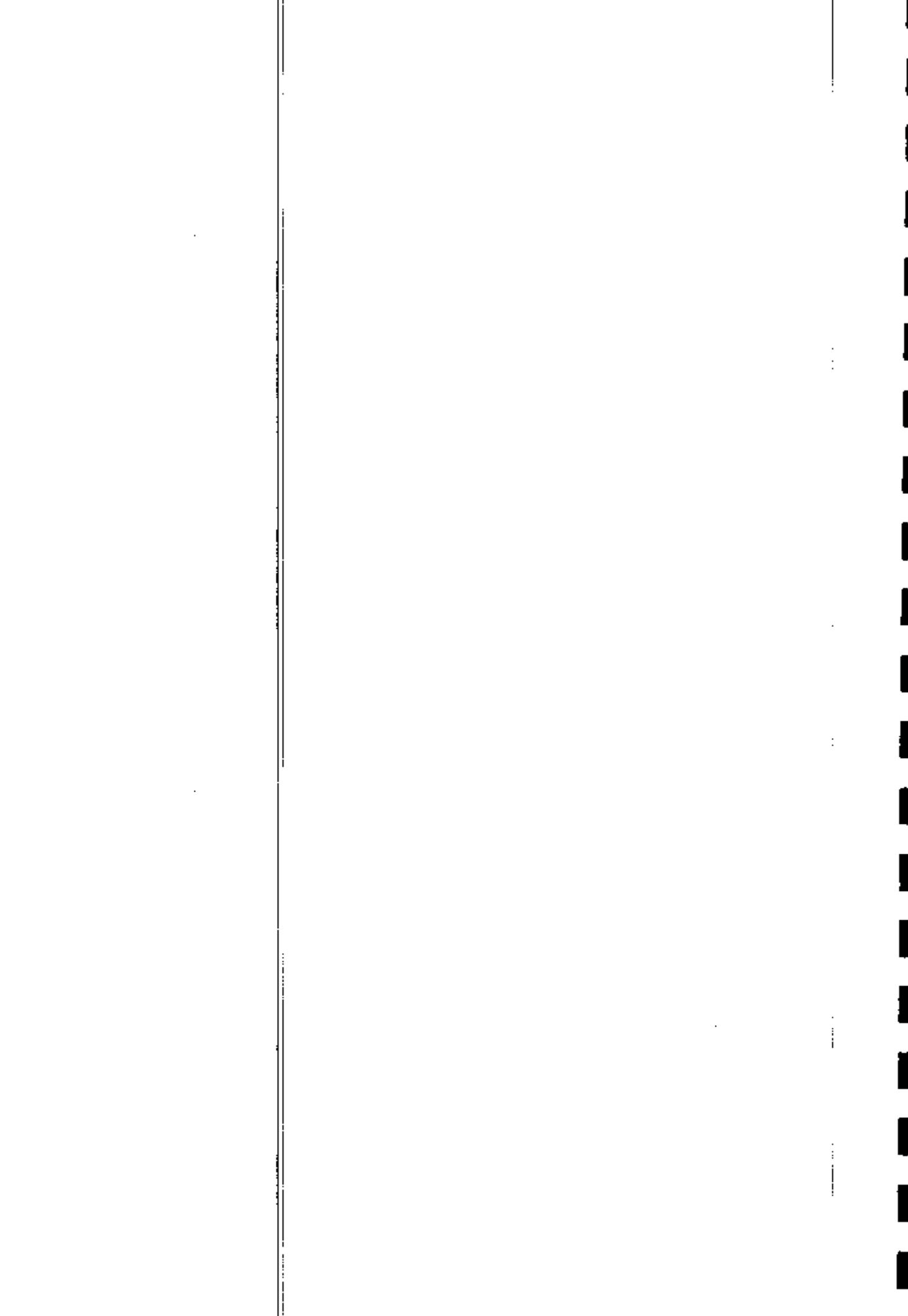
Les ressources des banques, malgré une tendance à l'augmentation des dépôts stables demeurent essentiellement des ressources courtes qui ne permettent pas le financement des investissements. C'est pourquoi les crédits à l'économie des banques sont surtout du crédit de campagne et de financement du commerce.

A l'avenir, les banques seront obligées de trouver des utilisations rentables de leurs ressources pour pouvoir se maintenir. Les résultats de 1994 qui ne sont tous pas encore publiés, indiquent des bénéfices importants (par rapport aux autres années), mais ils sont dus pour la plupart aux transactions qui ont procédé et suivi la dévaluation.

Lorsque l'on sait qu'avant la dévaluation, et malgré l'existence d'un marché monétaire, la situation de beaucoup de banques était tendue, il faut se demander ce qu'elle sera avec la perte de l'effet "dévaluation" et l'impact de la rénovation du marché monétaire.

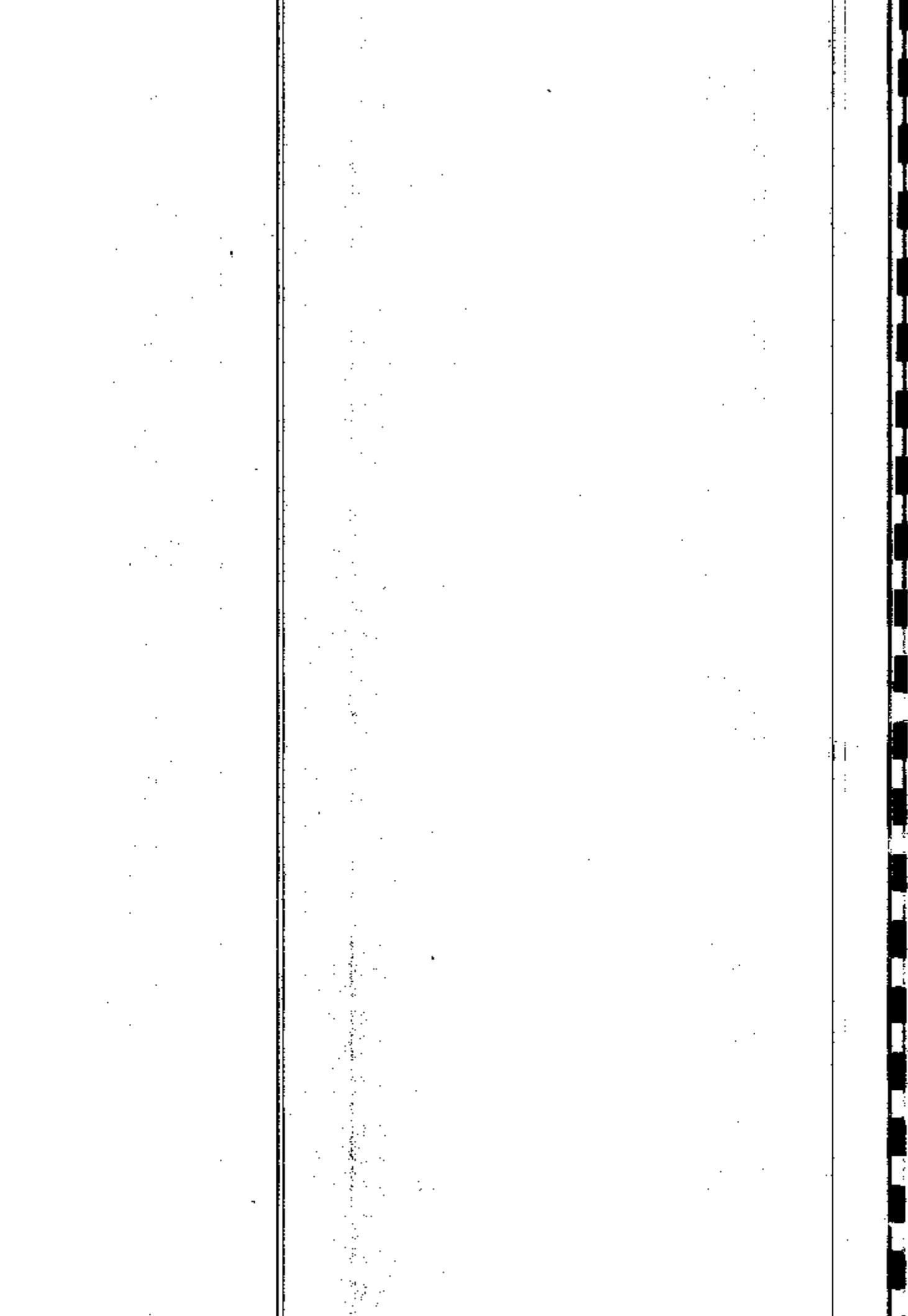
Parmi les solutions de rechange, la titrisation des créances de l'Etat a permis de placer une part importante des liquidités (même si le taux de 5% appliqué est inférieur aux anciennes rémunérations du marché monétaire). D'un autre côté, les besoins de financement existent dans les petites, moyennes et grandes entreprises du secteur formel, il appartient aux banques de former du personnel pour mieux répondre aux besoins de cette clientèle, dans les conditions minimum de risques pour elles. Tous les échecs du passé serviront d'autant de leçons pour ne pas commettre les mêmes erreurs.

Les banques doivent aussi s'employer à encourager et promouvoir le système financier décentralisé qui permet de mettre des structures plus faciles à suivre que les clients classiques; car les membres en se garantissant les uns les autres, provoquent une acceptation du contrôle collectif mieux que celui d'une banque supposée lointaine et surtout pas intégrée. Le système se base sur les exigences et les valeurs du milieu qui le met en place. Ces éléments internes peuvent ne pas correspondre à celles d'une banque classique, mais ils lui permettront d'avoir en face une structure à laquelle elle peut appliquer ses critères d'appréciation.



2ème partie :

# ESQUISSE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : MALI 2021



## **SYNTHESE DU BILAN-DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS GENERALES**

**SOMMAIRE**

Pages

**2ème PARTIE : ESQUISSE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE - MALI 2021**

263

**SYNTHESE DU BILAN-DIAGNOSTIC  
ET ORIENTATIONS GENERALES**

263

**A. DEVELOPPEMENT DURABLE : CONCILIER CROISSANCE ECONOMIQUE ET  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

267

1. Cadre physique et écosystèmes : un vaste pays, des régions à potentialités contrastées 267
2. Eaux, énergie, transports, communications : d'immenses chantiers à engager 268

**B. DEVELOPPEMENT HUMAIN : POUR UNE POLITIQUE SOCIALE ET UNE  
URBANISATION PROGRESSIVE ET PLANIFIEE**

274

1. Un pays en voie de peuplement et d'urbanisation 274
2. Projections démographiques et de l'emploi : 14,9 millions d'habitants et 3,3 millions d'emplois réels en 2015 281
3. Education-formation-santé pour tous : le fondement du développement humain 286

**C. LA NECESSAIRE MODERNISATION DE L'ECONOMIE**

289

1. Des potentialités agro-sylvopastorales largement sous-exploitées 289
2. Innover en matière d'encaissement du développement rural 291
3. Des richesses minières appréciables 291
4. Promouvoir les industries et substitution aux importations 293
5. Axer le tourisme sur les produits "culture" et "circuit" 296
6. Etoiller le réseau bancaire 298
7. Une politique macro-économique à réajuster et des institutions de planification à adapter au contexte de la décentralisation 298

## A. DEVELOPPEMENT DURABLE : CONCILIER CROISSANCE ECONOMIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### I. CADRE PHYSIQUE ET ECOSYSTEMES : UN VASTE PAYS, DES REGIONS A POTENTIALITES CONTRASTEES

Le Mali est un vaste territoire de 1.240.710 km<sup>2</sup>, au relief plat, au climat allant du pré-guinéen au désertique et dont l'espace est profondément marqué par la présence des fleuves Niger (4 200 Km dont 1 700 au Mali) et Sénégal (1 700 Km dont 669 au Mali).

La grande ouverture de la partie sahélienne aux influences désertiques du Nord, l'irrégularité des pluies et la fragilité des sols sont à la base du caractère aléatoire de l'activité agro-pastorale sur une bonne partie du territoire et des grands flux et reflux migratoires qui en découlent.

L'action anthropomorphique est caractérisée par une prédominance de l'exploitation extensive (la croissance par la superficie plus que par le rendement) consommatrice de ressources et peu encline aux efforts d'aménagement et de conservation.

Si le bilan global entre la disponibilité en bois à usage énergétique et les besoins de consommation des ménages est favorable, l'inégale répartition spatiale de ces ressources et les différences de concentration humaine sont à la base du phénomène de surexploitation forestière au Centre et au Nord du pays et autour des grandes villes.

La forte continentalité du pays, Bamako étant à plus de 1000 km de la mer, jointe aux très faibles densités humaines (7 à 8 habitants au km<sup>2</sup> en moyenne) sont à la base d'un véritable défi permanent en termes de besoins en voies et moyens de transports et de communication.

Les différents programmes et politiques d'aménagement mis en œuvre depuis la période coloniale jusqu'à nos jours ont eu tendance à appuyer le développement du réseau urbain dans la zone du triangle Sikasso-Bamako-Mopti qui représente la région la plus productive du Mali, avec, pour conséquence, un fort enclavement des régions de l'Ouest et du Nord.

Une des particularités du système physique et géographique du Mali se trouve dans le delta intérieur du Niger. Cette immense boucle qui couvre près de 40.000 km<sup>2</sup> abrite un type d'économie original où on retrouve à la fois la culture de riz utilisant des techniques d'immersion par les crues, l'élevage et la pêche, c'est-à-dire une certaine polyfonctionnalité agricole.

D'une manière générale, les facteurs climatiques, pédologiques, hydriques, anthropomorphiques ont engendré une configuration spatiale du Mali caractérisée par les éléments essentiels suivants :

- \* L'existence d'un vrai potentiel mobilisable en eau et en sols, notamment dans la partie méridionale et centrale qui abrite l'essentiel de l'activité de production (agricole et non agricole), ainsi que la majeure partie du réseau urbain.

\* Cette partie du pays, qui présente de réelles possibilités d'accroissement de la productivité, présente des fragilités certaines au niveau de son écosystème et nécessite des aménagements appropriés dans une optique de développement durable.

\* Quant à l'Ouest du Mali, à l'enclavement (à l'échelle de l'ensemble de la région), vient s'ajouter l'aléa climatique d'une région de type sahélien en contact avec le milieu pré-désertique du Nord-Ouest. En revanche, sur le plan de la stratégie d'aménagement, cette zone fait l'objet, dans le cadre de l'OMVS et après réalisation du barrage de Manantali, d'un programme de développement pouvant offrir de réelles possibilités d'intensification et de diversification. L'axe principal de ce programme étant la centrale hydro-électrique de Manantali, la liaison routière Dakar-Bamako, le port fluvial d'Ambidéti et ses liaisons routières avec les autres localités.

\* Pour la boucle intérieure du Niger à l'écosystème fragile, les techniques d'assainissement et d'exploitation des espaces hydromorphes nécessitent une meilleure maîtrise, afin de faire face d'une part aux aléas climatiques et à la fréquence des crues et d'autre part à la baisse tendancielle des volumes d'eau du bassin du Niger.

\* Les zones du Nord connaissent une sédentarisation accélérée (croissance urbaine de l'ordre de 8% depuis 20 ans) et nécessitent de nouvelles stratégies d'aménagement et d'équipement en concordance avec les nouveaux besoins des populations.

## 2. EAUX, ENERGIE, TRANSPORTS, COMMUNICATIONS : D'IMMENSES CHANTIERS A ENGAGER

### a. Un potentiel hydraulique important, mais mal exploité

Le Mali n'échappe pas au paradoxe d'un grand nombre de pays de la région où se juxtaposent d'un côté l'existence d'immenses potentialités en eau et de l'autre, la persistance de proportions importantes de la population non desservies en eau potable.

C'est ainsi que les données sectorielles en matière de ressources hydrauliques font apparaître pour les fleuves (Niger et Sénégal) un potentiel d'écoulement annuel moyen (respectivement à Koulikoro et à Kayes) de 46 milliards et 10,5 milliards de m<sup>3</sup>. Pour les ressources souterraines, les quantités annuelles de renouvellement sont de l'ordre de 66 milliards de m<sup>3</sup>.

D'autres ressources en eau de surface non pérennes disponibles sont mobilisables durant l'hivernage au moyen d'aménagements appropriés.

Malgré le potentiel considérable en eau, le Mali n'arrive à assurer la desserte en eau potable que pour 40% de la population (soit 53% de la population urbaine et 38% de la population rurale). Ce taux de desserte qui n'était que de 5% en 1980, a connu une forte augmentation au début des années 1980 avant d'aboutir à la phase de stagnation actuelle.

Les raisons expliquant cette situation sont multiples : insuffisance chronique de moyens matériels et financiers, une certaine indifférence des populations vis-à-vis des premiers programmes d'équipement, problèmes de coordination entre les différents opérateurs, faible capacité du secteur privé, etc..

La nouvelle stratégie pour juguler les difficultés d'alimentation en eau potable correspond aux orientations du Schéma Directeur des Ressources en Eau (SDRE) qui axe son intervention sur l'harmonisation des actions du secteur et l'option pour une véritable décentralisation. Il s'agira également de concrétiser le désengagement de l'Etat et d'accroître l'intervention du secteur privé.

Pour pouvoir atteindre l'objectif de la desserte des deux tiers des ménages (67%) en l'espace d'une décennie, les besoins financiers sont évalués à 33 milliards de FCFA par an, alors que l'ensemble des programmes d'équipement hydraulique ne dépassent pas actuellement 11 milliards par an. Ces données indiquent qu'au delà des réformes institutionnelles nécessaires à la mise en oeuvre du Schéma, se pose un problème de ressources financières à mobiliser essentiellement par des moyens en dehors du budget de l'Etat.

#### b. Moderniser ressources et consommation énergétiques : un défi pour le développement

Au Mali, le bois de chauffe et le charbon représentent 90% du besoin énergétique global. Actuellement (1992), le prélèvement de bois à des fins énergétiques se situe autour de 5 millions de tonnes et approchera les 7 millions de tonnes en l'an 2000, alors que la production électrique a été en 1992 de 229 Gwh sur le réseau interconnecté et 22 Gwh au niveau de 10 centrales isolées.

La consommation en électricité a fortement augmenté (8 à 9% par an) sur les 11 années de 1976 à 1987 et le même taux de croissance devrait se maintenir pour les 10 prochaines années, ce qui pourrait porter les besoins de production à 500 Gwh en l'an 2000 et 750 Gwh en l'an 2005.

Malgré l'accélération de l'urbanisation, le taux d'électrification évolue globalement vers la baisse à Bamako (où se consomment 90% de l'énergie électrique du pays), avec un taux d'électrification des ménages de 25% en 1985 et 24% en 1989.

La stratégie du Mali en matière d'équipement électrique a été élaborée en 1988 dans le cadre de l'étude du Plan Directeur d'Electricité (EPDE). L'axe principal de cette stratégie est la réalisation de la centrale de Manantali en 1992, ainsi qu'une liaison H.T. de 220 KV avec Bamako.

Le retard intervenu dans la réalisation de la centrale (de 1992 à 1996) a été compensé par un programme transitoire de renforcement des moyens existants.

Par ailleurs, la réalisation de la centrale de Manantali fait partie d'un programme d'équipement plus large d'un coût global de 110 milliards de FCFA :

- 27 milliards pour les unités de production dont 18 milliards pour la centrale hydro-électrique de Manantali, 3,6 milliards pour le thermique à Bamako et 5,4 milliards pour le thermique à Sikasso ;
- 45 milliards pour les lignes de transport électrique dont 15 milliards pour Manantali-Bamako, 19,5 milliards pour Manantali-Kayes-Frontière du Sénégal et 10,5 milliards pour Bamako-Ségou ;
- 4 milliards pour les centrales diesel de l'intérieur ;
- 34 milliards pour les réseaux de distribution.

Enfin, l'ensemble de ce programme doit être réalisé sur un fond de désengagement de l'Etat des activités commerciales, la Société EDM étant appelée à s'occuper de la "planification technique".

#### c. L'enclavement : un handicap important et constant pour le pays et ses régions

Avec un voisinage de 7 pays limitrophes, 7200 kilomètres de frontière et une capitale à plus de 1000 km du port le plus proche, le développement du Mali dépend du transport de manière vitale. C'est ainsi que l'on dénombre près d'une trentaine de corridors terrestres internationaux dominés toutefois par l'axe d'Abidjan (66%) et celui de Dakar (32%), longs d'un peu plus de 1200 km chacun.

Quant au réseau routier national, réel et potentiel, il est de 50 000 km dont 26%, soit 13 000 km, sont classés. La densité apparente est de 4 km au 100 km<sup>2</sup> et la densité réelle n'est que de 0,7 km au 100 km<sup>2</sup>. Cette dernière est parmi les faibles du Monde : 3,1 pour la CEAO, 4,7 pour l'ensemble de l'Afrique. Seulement 23% du réseau routier (soit 3000 km) sont en bon état dont 1200 km en bitumé.

Le réseau ferroviaire du Mali comprend une seule ligne : Koulikoro-Bamako-Diboli-Frontière du Sénégal. Sa longueur est de 641 km dont 30% (près de 200 km) sont en bon état.

Le réseau fluvial est exploité par la COMANAV directement ou en concession à des privés, il se compose :

- d'un réseau international fait de 2 liaisons : Kayes-Saint Louis du Sénégal (948 km dont 100 km au Mali ; navigation interrompue depuis 1980 suite aux travaux d'aménagement de la voie fluviale par l'OMVS) et Bamako-Kankan (en Guinée) longue de 385 km dont 143 km au Mali; voie en état moyen avec navigation saisonnière de 5 à 6 mois par an ;
- d'un réseau national : Koulikoro-Gao (1308 km, état moyen et navigation de 5 à 6 mois par an).

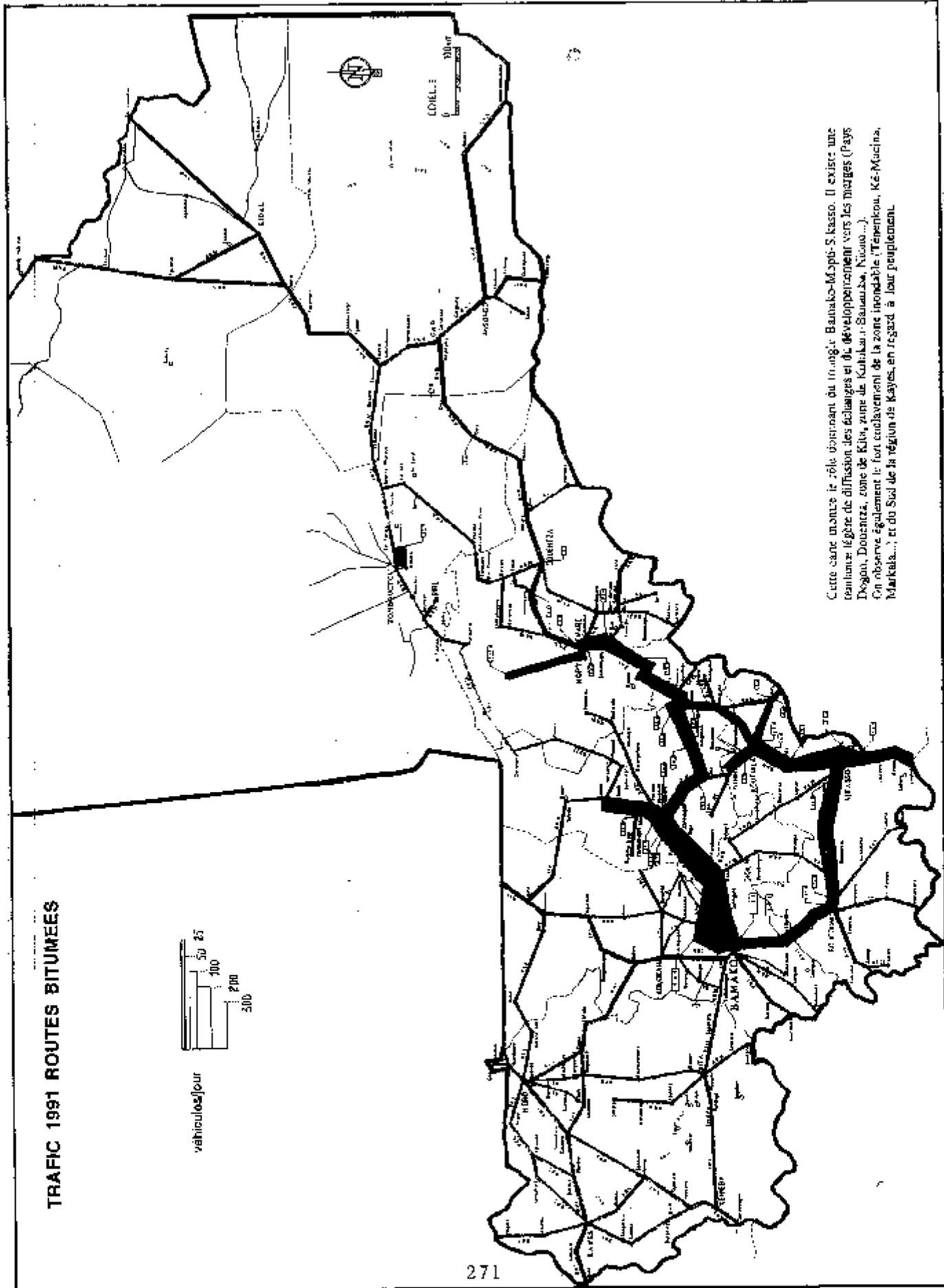
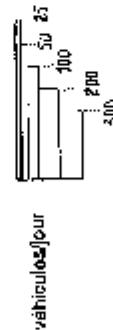
Quant à l'infrastructure aéroportuaire du Mali, elle est constituée de :

- 2 aérodromes internationaux (CAT-1) : Bamako et Gao ;
- 10 aérodromes principaux (CAT-2) dont : Mopti, Goundam, Tombouctou, Nioro, Yelimané, Kayes et Kéniéba ;
- 17 aérodromes secondaires (CAT-3).

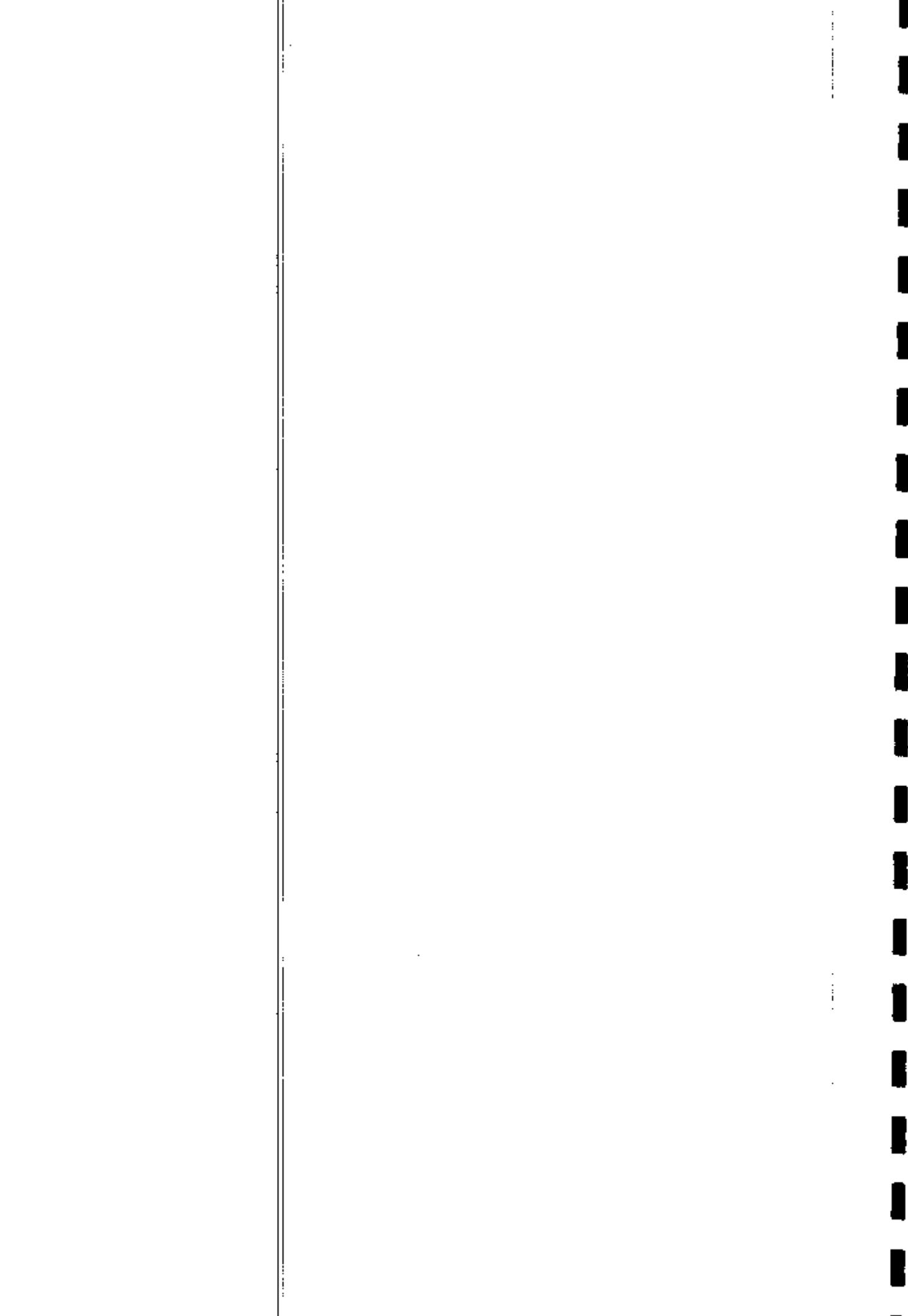
Le transport marchandises a évolué entre 1987 et 1994 au rythme moyen de 7% par an. 90% du fret total transporté concerne le volet international. Pendant la même période, le transport de voyageurs a progressé au rythme de 5% avec une part de 85% revenant au transport national.

La stratégie nationale du secteur du transport vise d'une part à mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des investissements nouveaux (besoins estimés à 335 milliards de

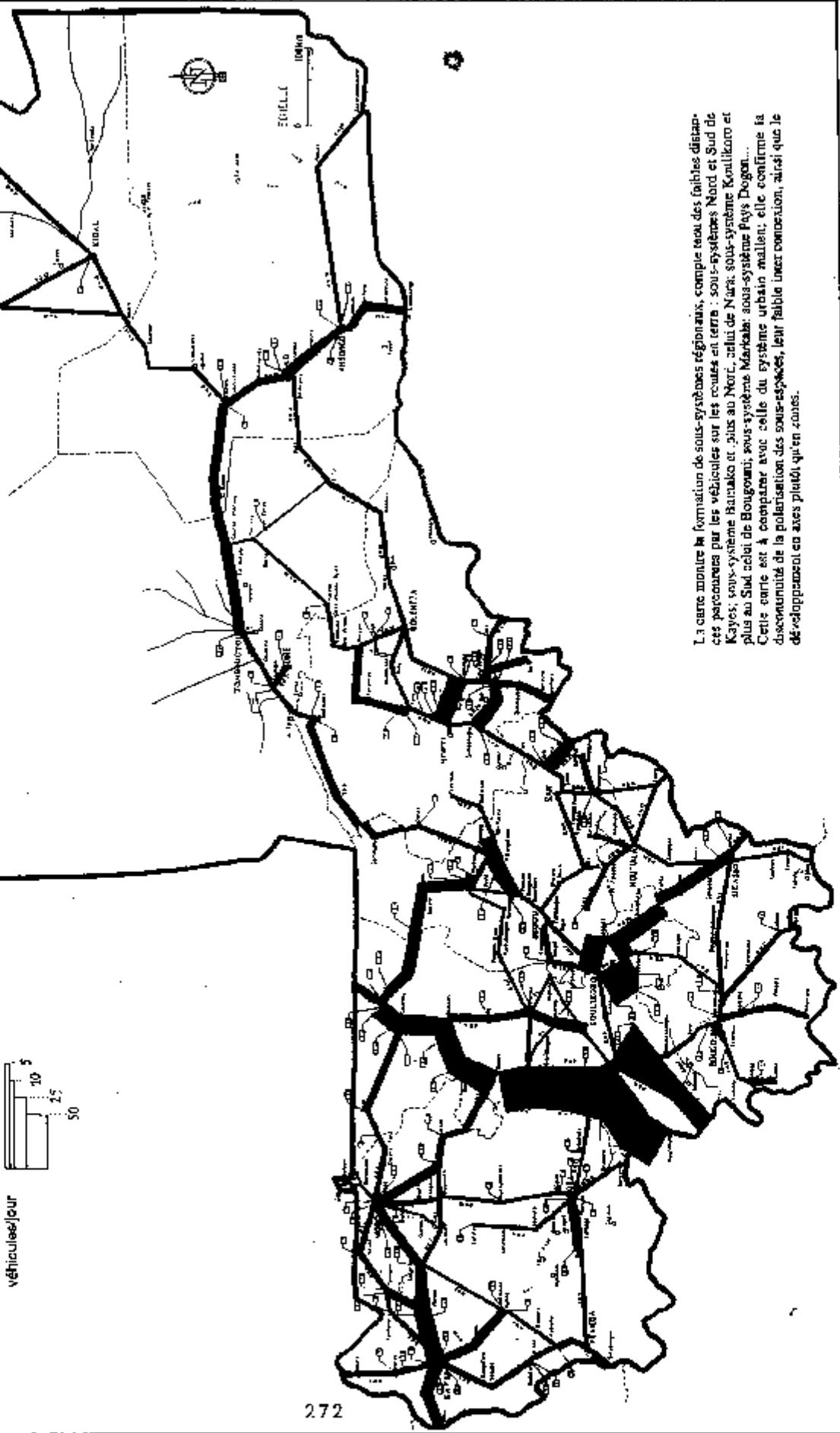
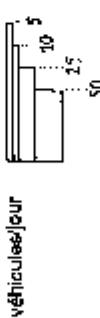
## TRAFFIC 1991 ROUTES BITUMÉES



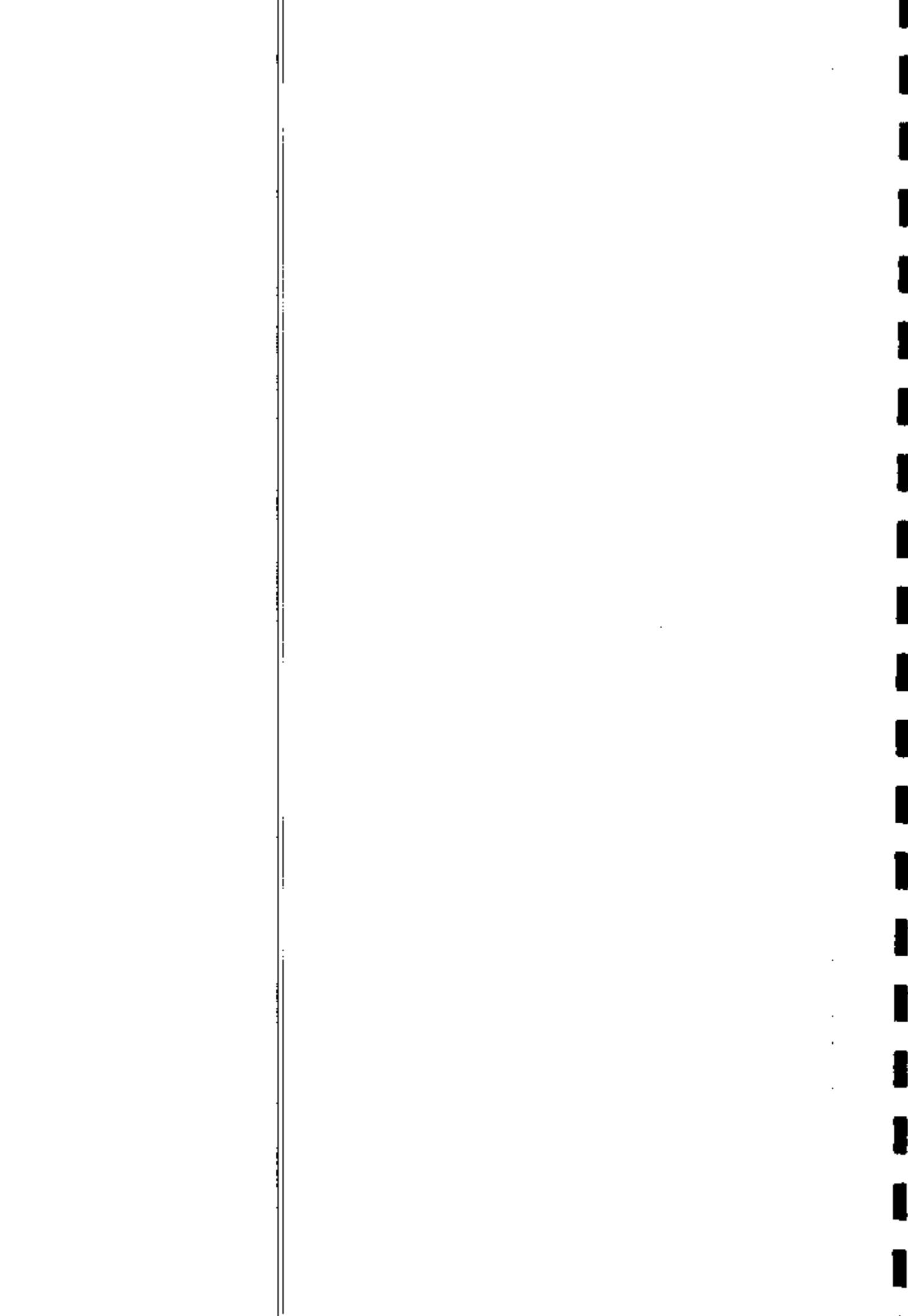
Cette carte montre le rôle important du tronçon Bamako-Mopti-Ségou. Il existe une continuité légère de diffusion des échanges et de développement vers les marges (Pays Dogon, Dougan, zone de Kita, zone de Koulikoro-Senoufo, Niéma...). On observe également le fort étalement de la zone inondable d'Timéenkou, Ké-Macina, Markala... et du Sud de la région de Kayes en regard à leur peulement.



## TRAFFIC 1991 ROUTES EN TERRE



La carte montre la formation de sous-systèmes régionaux, complexe réel des liaisons distantes parcourues par les véhicules sur les routes en terre : sous-système Nord et Sud de Kayes; sous-système Bamako et Gao au Nord; zéro de Nara; sous-système Koulikoro et plus au Sud; zéro de Bougouni; sous-système Maraka; sous-système Peul Dogon... Cette carte est à comparer avec celle du système urbain malien; elle confirme la discontinuité de la polarisation des sous-systèmes, leur faible inter connexion, ainsi que le développement en axes pluriels qui en résulte.



## RESEAU ROUTIER ET ENCADREMENT DES SOUS-REGIONS

- Routis bitumés
- Routis non bitumés en instance de bitumage
- Routis en cours de réparat.
- Routis en process d'effacement
- Places non classées
- Chemin de fer
- Ponts
- Passerelles
- Subsistances
- Zones industrielles
- Zones d'activités et d'échanges
- équivalentes

MAURITANIE



FCFA pour le moyen terme) et d'autre part à mettre au point les mécanismes permettant une prise en charge adéquate de l'entretien routier.

**d. Les télécommunications : atteindre le niveau d'équipement moyen de l'Afrique**

Le réseau de télécommunication international s'appuie :

- d'une part, sur un système de communication par satellite au moyen d'une station terrienne standard A, installée à Sellymanbougou (Bamako) ;
- d'autre part, sur des antennes de faisceaux hertziens vers Dakar et Ouagadougou.

La liaison réseau national/réseau international est assurée à travers un Centre de Transit International (CTI) numérique.

La densité téléphonique est de 0,17 lignes pour 100 habitants contre une densité de 1,5 pour l'Afrique et 10 à l'échelle mondiale.

La stratégie gouvernementale concernant le secteur, vise la satisfaction de la demande estimée à 32 000 abonnés pour l'année 1997 et à renforcer la gestion commerciale. Les besoins financiers pour ce programme à moyen terme sont estimés à 38 milliards de FCFA.

## **B. DEVELOPPEMENT HUMAIN : POUR UNE POLITIQUE SOCIALE ET UNE URBANISATION PROGRESSIVE ET PLANIFIÉE**

### **1. UN PAYS EN VOIE DE PEUPLEMENT ET D'URBANISATION**

**a. Une répartition contrastée de la population impliquant une stratégie différentielle d'aménagement du territoire**

Si l'on considère la partie Sud du Mali où les pluies sont supérieures à 200 mm/an et où les densités de population sont supérieures à 1 habitant/km<sup>2</sup>, on se trouve dans une zone de 550.000 km<sup>2</sup>, abritant 8 530 000 habitants en 1995 (la partie Nord abritant 360 000 habitants pour une superficie de 690 000 km<sup>2</sup>).

Dans cette partie Sud, la densité moyenne est de 15,6 habitants/km<sup>2</sup>, mais on observe de fortes disparités au point de vue de la répartition spatiale de la population : les densités atteignent 45 à 50 habitants/km<sup>2</sup> autour des grandes villes (soit 3 à 3,5 fois plus que la moyenne), le long des vallées fertiles (Niger, Sénégal...), ainsi que dans les plaines à fortes potentialités agro-pédologiques. Les densités chutent considérablement dans les zones à faibles potentialités en eaux et en sols, dans les zones forestières, les régions pré-désertiques (Kaarta). On peut ainsi distinguer :

- Une zone centrale comprise dans le triangle Mopti-Bamako-Sikasso, qui s'étend sur 100.000 km<sup>2</sup> environ et abrite 5,1 millions d'habitants (densité : 51 habitants/km<sup>2</sup>), soit : 60% de la population pour 18% du territoire de la zone Sud.

## PRINCIPALES ZONES DE PEUPLEMENT ET D'URBANISATION

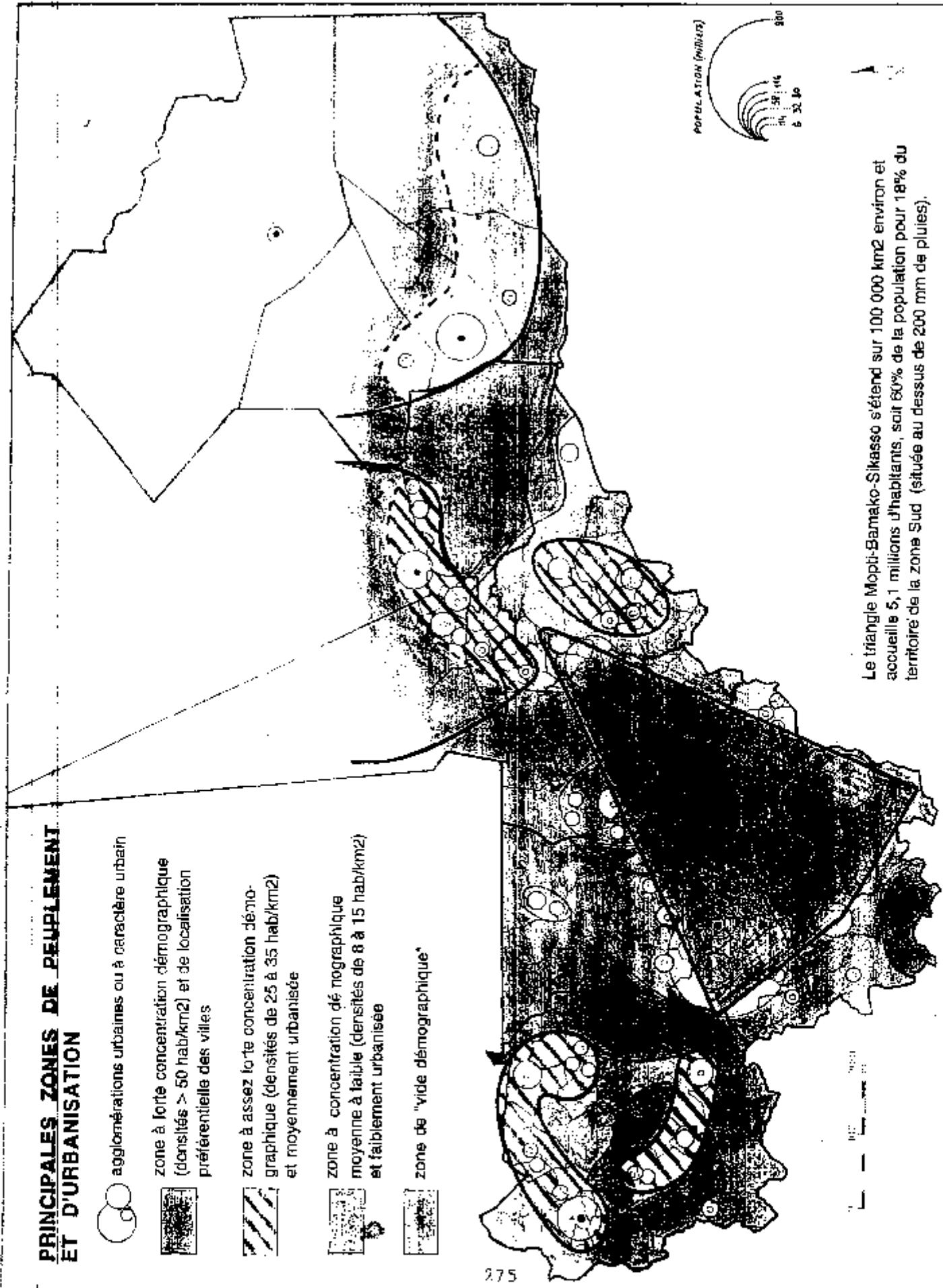


zone à forte concentration démographique (densités > 50 hab/km<sup>2</sup>) et de localisation préférentielle des villes

zone à assez forte concentration démographique (densités de 25 à 35 hab/km<sup>2</sup>) et moyennement urbanisée

zone à concentration démographique moyenne à faible (densités de 8 à 15 hab/km<sup>2</sup>) et faiblement urbanisée

zone de "vide démographique"



Le triangle Mopti-Bamako-Sikasso s'étend sur 100 000 km<sup>2</sup> environ et accueille 5,1 millions d'habitants, soit 60% de la population pour 18% du territoire de la zone Sud (située au dessus de 200 mm de pluies).

De plus, cette zone est habitée par 75% de la population urbaine et accueille 4 chefs-lieux de régions ainsi que Bamako.

- Deux sous-systèmes à l'Ouest (Kayes-Nord et Kita-Bafoulabé) qui accueillent au total 800.000 habitants sur 27 000 km<sup>2</sup> (densité : 30,7 habitants/km<sup>2</sup>), soit :  
9% de la population pour 5% du territoire de la zone Sud.
- Deux sous-systèmes au Nord-Est (Tombouctou-Niger et Dogon-Séno) qui accueillent 950.000 habitants sur 38 000 km<sup>2</sup> (25 habitants/km<sup>2</sup>), soit :  
11% de la population pour 7% du territoire de la zone Sud.
- Un sous-système à l'Est (Gao-Ménaka) qui accueille 330 000 habitants sur 38.000 km<sup>2</sup> (7,3 habitants), soit :  
4% de la population pour 7% du territoire de la zone Sud.
- Le reste de la zone Sud (64%) est constitué soit de petites zones de peuplement moyennement denses, soit de zones pratiquement vides de population, à cause de leur milieu écologique hostile à l'implantation humaine.

A travers cet examen succinct de la répartition démographique, on peut constater (le grand Nord mis à part) que les zones les plus peuplées totalisent 7 200 000 habitants sur 200.000 km<sup>2</sup>, soit :

84% de la population sur 36% du territoire de la zone Sud.

Ainsi, près des 2/3 du territoire de la zone Sud peuvent être considérés comme des zones de «vide démographique», puisque les régions de fort peuplement ne représentent qu'un peu plus du tiers de la partie Sud du Mali. Si l'on ajoute la zone Nord, ce vide démographique affecterait réellement 85% du territoire national.

#### b. Une croissance soutenue des villes

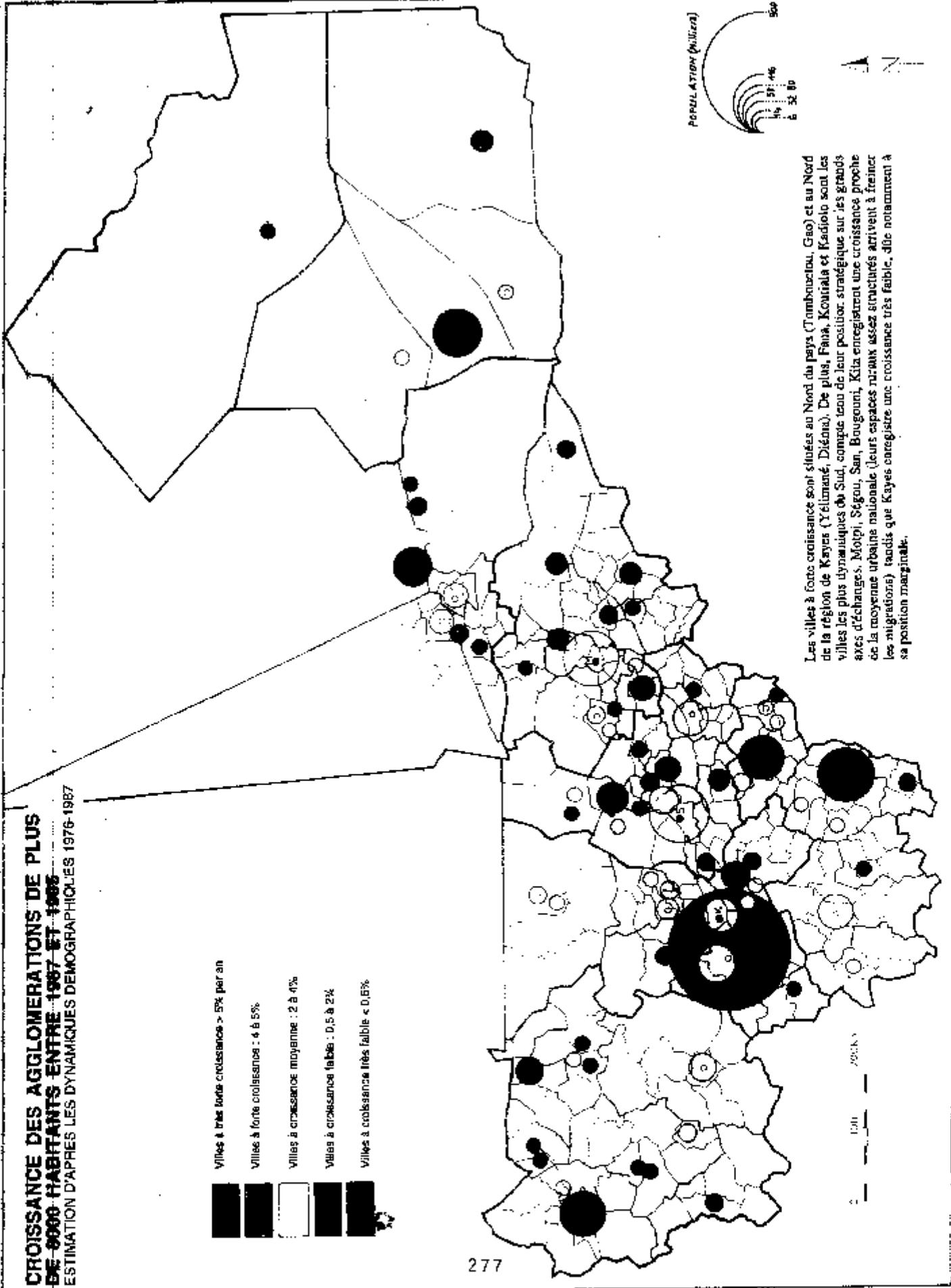
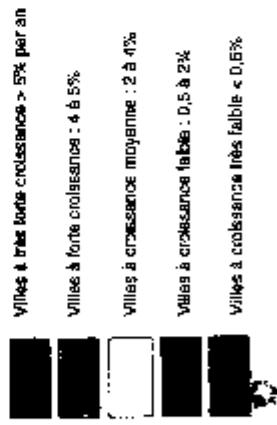
Le Mali est encore un pays largement sous-urbanisé : 22% de taux d'urbanisation en 1987 contre 36% pour le Sénégal et 45% pour la Côte d'Ivoire. Il est vrai que ce taux d'urbanisation du Mali n'a pas arrêté de progresser : 9% en 1960, 10% en 1970, 17% en 1976 et 22% en 1987.

Si le taux moyen de croissance de la population urbaine entre 1960 et 1987 a été de 6,4% par an, il n'en a pas été de même pour toutes les sous-périodes. C'est ainsi qu'entre 1960 et 1970, la population urbaine a augmenté au rythme de 5,5% par an, tandis que pour la période 1970 à 1976, une véritable explosion de la croissance démographique des villes au rythme de 12,9% par an a fait plus que doubler la population urbaine en 6 ans. Enfin, pour la dernière période 1976-1987, la croissance du nombre d'habitants des villes a été de 4,1% par an et en moyenne.

Aussi, si le même rythme d'évolution constaté en 1977 et 1987 est maintenu, on aurait aujourd'hui (1995) une population urbaine de 2.325.000 habitants pour une population totale de 8.806.000 habitants, soit un taux d'urbanisation de 26,4%.

## CROISSANCE DES AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 5000 HABITANTS ENTRE 1967 ET 1976

ESTIMATION D'APRES LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES 1976-1987



Les villes à forte croissance sont situées au Nord du pays (Tombuctou, Gao) et au Nord de la région de Kayes (Yélimané, Diéma). De plus, Fana, Kouiala et Kadioo sont les villes les plus dynamiques du Sud, compte tenu de leur position stratégique sur les grands axes d'échanges. Mopti, Ségou, San, Bougouni, Kita enregistrent une croissance proche de la moyenne urbaine nationale (leurs espaces n'ont assez structurés arrivent à freiner les migrations) tandis que Kayes connaît une croissance très faible, dû à sa position marginale.

Sur la base des mêmes tendances et pour l'horizon 2010, ces données seraient les suivantes: 4.227.000 habitants de population urbaine contre une population totale de 11.337.000 habitants, soit un taux d'urbanisation de 37,3% c'est-à-dire celui du Sénégal actuellement.

### c. Une hiérarchie urbaine marquée par la prépondérance de Bamako

L'autre caractéristique de cette évolution est la macrocéphalie du réseau urbain, avec une capitale qui représente 40% du total de la population des villes. Bamako est aujourd'hui (1995) une métropole de 916.000 habitants, alors que toutes les autres capitales régionales ne dépassent pas actuellement le niveau de 120 000 habitants. De plus, ces dernières évoluent à un rythme de croissance qui représente les 2/3 de celui de Bamako : 2,9 % en moyenne annuelle pour les capitales régionales contre 4,2% pour Bamako, et ce, pour la période 1976-1987.

Toutefois, il convient de distinguer les villes de 50 000 à 100 000 habitants qui progressent à un rythme plus soutenu que celui de Bamako.

Les villes moyennes (entre 10 000 et 50 000 habitants) connaissent une véritable stagnation (- 0,2% par an pour les centres urbains entre 10 000 et 20 000 habitants et 2,2% pour ceux ayant une population entre 20 000 et 50 000 habitants).

A l'autre bout de la hiérarchie démographique des villes, les centres semi-urbains ayant moins de 10 000 habitants ont une population qui s'accroît au rythme de 4,1% par an, dénotant d'un dynamisme où la présence des services publics déconcentrés de l'Etat, au niveau des chefs-lieux de cercles, semble jouer un rôle prépondérant.

Ainsi, l'organisation actuelle territoriale du Mali en 8 grandes régions et une cinquantaine de cercles semble avoir été aux dépens d'un schéma intermédiaire (avec un plus grand nombre de régions, autour d'une vingtaine, mais sans le niveau cercle) qui aurait eu pour avantage de développer un réseau plus dense de villes moyennes.

Dans le cadre de la présente étude, une classification des villes a été faite sur la base d'indicateurs multicritères (démographie, économie, équipements, infrastructures...). Cet exercice permet d'avoir une idée sur le rang des villes susceptibles de jouer un rôle structurant dans l'armature urbaine nationale et régionale.

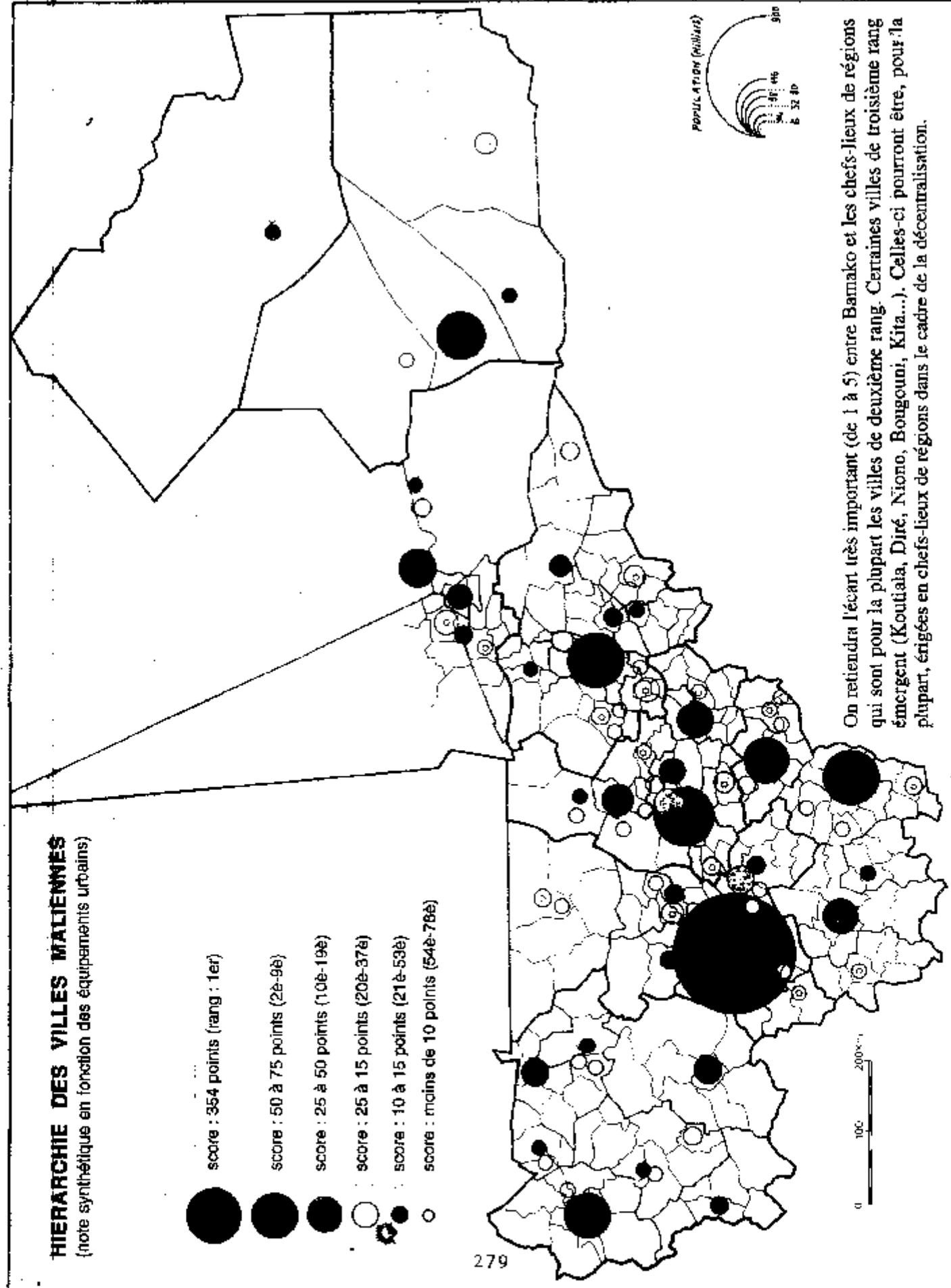
Cinq grands types de villes se dégagent d'après cette classification :

- La capitale, Bamako, qui enregistre 354 points, une note 5 à 6 fois supérieure à celles des villes régionales, traduisant son rôle socio-économique prédominant dans le pays et sa place privilégiée de carrefour en matière d'échanges.
- Les métropoles régionales correspondant aux chefs-lieux de régions (à part Kidal) qui enregistrent des notes entre 50 et 75 points, témoignant de leur rôle économique et administratif régional. A ces villes, vient s'ajouter Koutiala dont l'activité économique s'est dynamisée depuis quelques années.

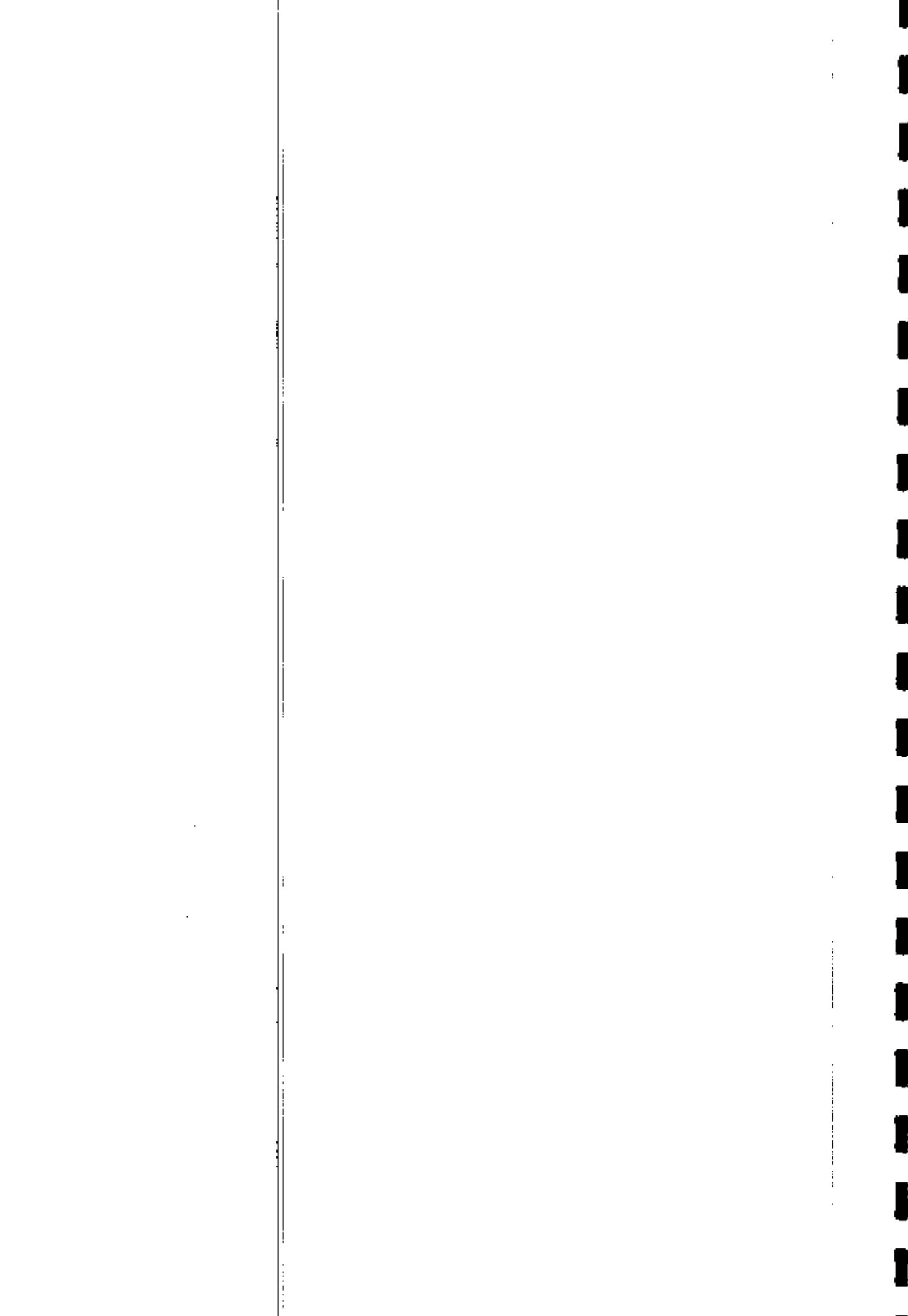
## HIERARCHIE DES VILLES MALIENNES

(note synthétique en fonction des équipements urbains)

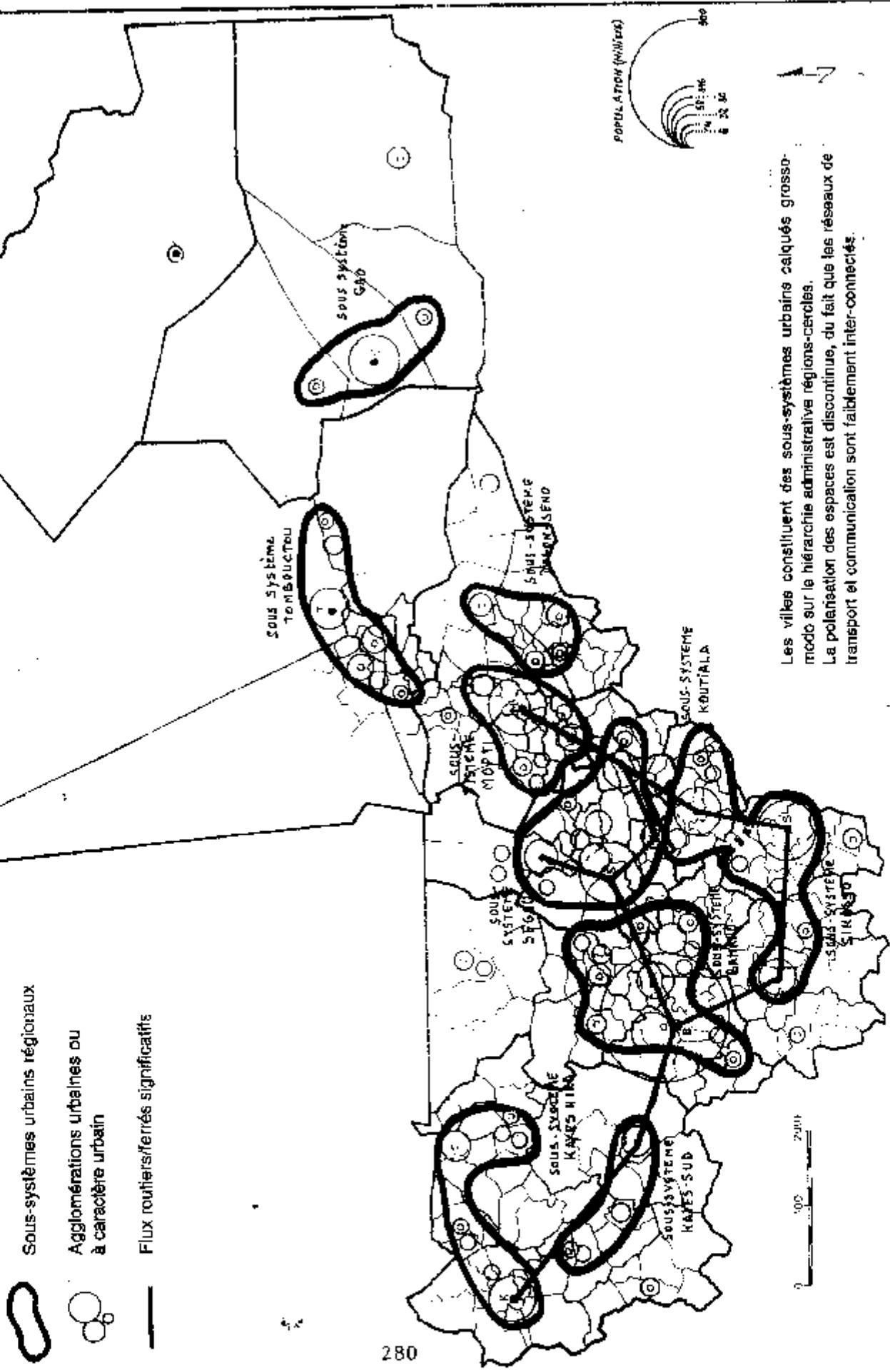
- score : 354 points (rang : 1er)
- score : 50 à 75 points (2<sup>e</sup>-9<sup>e</sup>)
- score : 25 à 50 points (10<sup>e</sup>-19<sup>e</sup>)
- score : 25 à 15 points (20<sup>e</sup>-37<sup>e</sup>)
- score : 10 à 15 points (21<sup>e</sup>-53<sup>e</sup>)
- score : moins de 10 points (54<sup>e</sup>-78<sup>e</sup>)

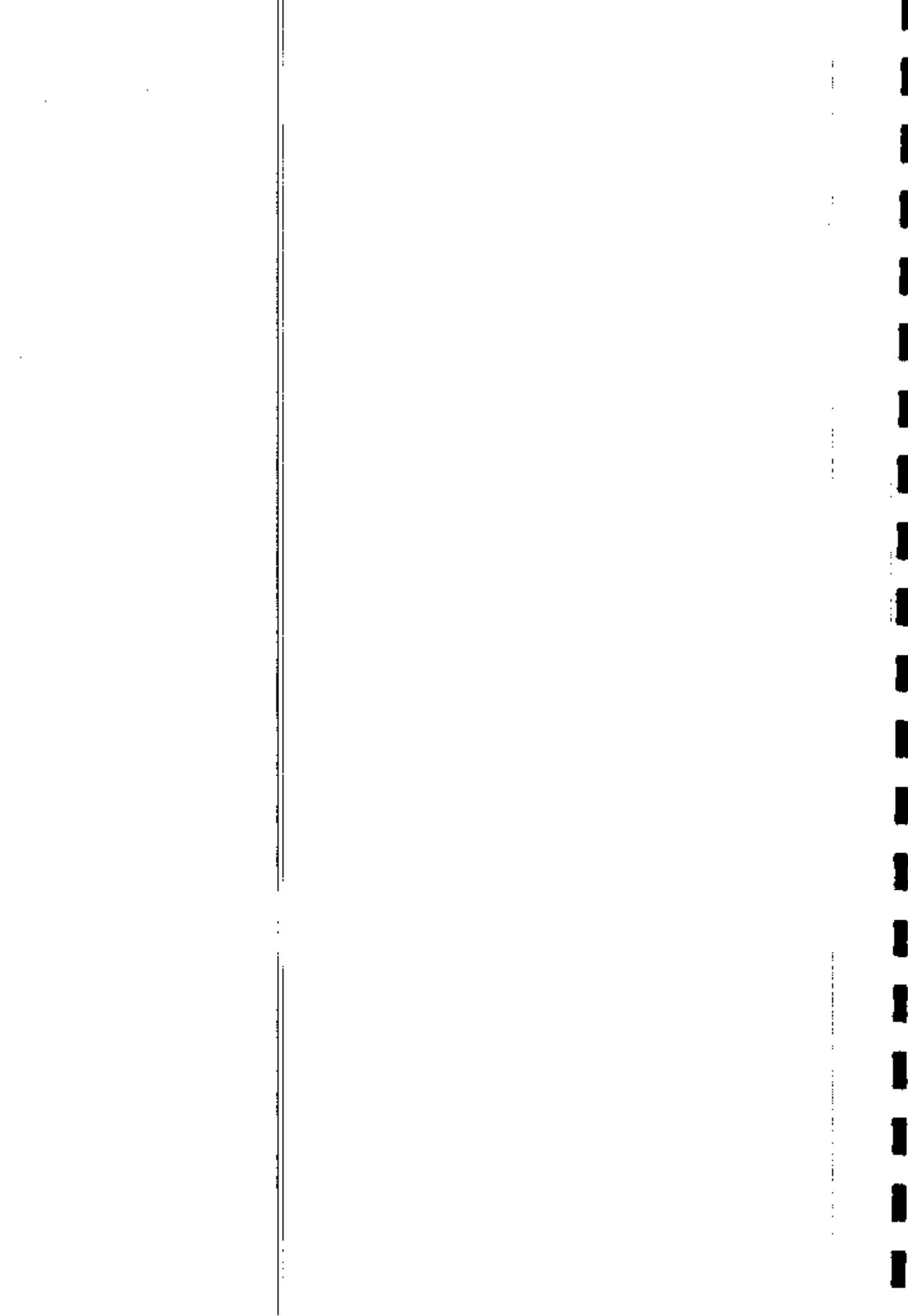


On retiendra l'écart très important (de 1 à 5) entre Bamako et les chefs-lieux de régions qui sont pour la plupart les villes de deuxième rang. Certaines villes de troisième rang émergent (Koutiala, Dié, Niono, Bougouni, Kita...). Celles-ci pourront être, pour la plupart, érigées en chefs-lieux de régions dans le cadre de la décentralisation.



## LE SYSTEME URBAIN MALIEN





- Les villes régionales, actuellement chefs-lieux de cercles les plus actifs : San, Niono, Nioro, Kita, Bougouni, Kati, Dioïla, Diré, Yélimané, auxquelles il faut ajouter Kidal qui enregistrent des notes de 25 à 50 points.
- Les villes sous-régionales, pour la plupart aussi, chefs-lieux de cercles mais dont l'activité est moins dynamique que les précédentes (15 à 25 points). Certaines des villes classées dans ces deux dernières catégories pourront être promues chefs-lieux de régions dans le cadre de la nouvelle politique de décentralisation, et ce, en tenant compte de leur localisation.
- Les centres locaux ayant une note de moins de 15 points. Il s'agit de centres susceptibles d'organiser autour d'eux, des petites zones rurales homogènes, regroupant l'équivalent de 2 à 4 arrondissements actuels.

#### d. Une politique urbaine et foncière qui reste à concrétiser

Un processus de planification urbaine a été mis au point au Mali à partir de 1981. Les objectifs de cette orientation étaient l'amélioration de la qualité de la vie à l'intérieur des villes, le principe de l'aménagement participatif, la clarification des rôles des différents acteurs de l'aménagement, la mise en place d'un régime foncier approprié et l'adoption de mesures législatives et réglementaires régissant l'ensemble de ces objectifs.

Des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ont été élaborés pour Bamako, Koulikoro, Ségu, Tombouctou et Djenné. Quant aux villes de Sikasso, Koutiala, Bougouni, Mopti et Gao, elles ont fait l'objet de Schémas Sommaires d'Aménagement et d'Urbanisme.

Ces différents documents ont subi les contraintes des lenteurs d'approbation et de l'insuffisance de leur prise en compte par les populations concernées.

L'actuel code domanial et foncier, adopté en 1986, fut suivi d'une série de textes complémentaires et en 1992, une Agence de Cessions Immobilières (ACI) a vu le jour, avec pour vocation la vente aux enchères publiques des terrains viabilisés.

La politique d'aménagement urbain rencontre de nombreux obstacles tels que la limitation des ressources de l'Etat et des collectivités, la defectuosité du système de collecte et de gestion des ressources, le bas niveau d'épargne des ménages et les difficultés d'accès au crédit bancaire.

## 2. PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES ET DE L'EMPLOI : 14,9 MILLIONS D'HABITANTS ET 3,3 MILLIONS D'EMPLOIS REELS EN 2015

#### a. Introduction

La croissance démographique et celle de la population active sont déterminantes pour l'évaluation des besoins en équipements, en logements, en créations d'emplois...

Les projections de la population déterminent également la mise à contribution ces différentes composantes du territoire et servent à mieux évaluer les différents impacts (écologiques, sociaux, spatiaux...).

La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique a procédé à des projections jusqu'à l'an 2020. Celles-ci se basent sur les données structurelles (taux de fécondité, structure par âge...), mais n'exposent pas la méthode utilisée pour évaluer les migrations. Les résultats de ces projections sont les suivants (selon l'hypothèse moyenne retenue par l'administration Malienne) :

Projections démographiques DNSI (1995-2015)

	1995	2005	2015	%
rural	6 606 000	7 558 000	8 763 000	58,8
urbain	2 305 000	3 795 000	6 133 000	41,2
total	8 911 000	11 353 000	14 896 000	100,0

Nous retiendrons ces résultats globaux, mais la répartition régionale devra être revue en fonction des migrations. En effet, les hypothèses de migration retenues par les projections de la D.N.S.I. s'avèrent d'ores et déjà trop faibles : le District de Bamako abrite une population que nous estimons à 916 000 habitants en 1995, tandis que la D.N.S.I. l'évalue à 690 000 habitants (le SDAU l'estime, quant à lui, à 1 258 000 habitants).

En fait, la répartition régionale future de la population dépend grandement du comportement migratoire des populations rurales par rapport aux villes régionales et surtout par rapport à la capitale.

Ainsi, nous avons repris les mêmes populations régionales que celles projetées par la D.N.S.I., mais nous avons réévalué les populations rurales à la baisse.

#### b. Projections démographiques 1995-2005-2015

Le tableau ci-après résume les projections de la population aux horizons 2005 et 2015 :

\* Comme on peut le constater, nous n'avons pas tenu compte des hypothèses extrêmes (forte et faible) élaborées par la D.N.S.I., à la fois par souci de clarté de l'exposé et du fait que l'hypothèse moyenne que nous avons retenue semble être la plus probable, compte tenu de l'évolution passée de la population et des moyens dont dispose le Mali pour mener une politique de stabilisation démographique.

\* La population totale passerait de 8 911 000 habitants en 1995 à 14 896 000 en 2015, soit une augmentation de 67% sur 20 ans (2,6% par an), ce qui exige de planifier une baisse généralisée des taux de fécondité, compte tenu des progrès que ne manquera pas de faire le secteur de la santé (entraînant une baisse sensible des taux de mortalité). Une politique de planning familial devra être entreprise rapidement pour aboutir à ces résultats.

\* A partir de 2015, il est prévu que la transition démographique soit largement entamée. Les taux de croissance baîsseraient à 2,4% par an. Entre 2015 et 2021, la population totale passerait alors à 16 970 000 habitants.

En 2015, le taux d'urbanisation serait de 45,5% pour l'ensemble du pays, avec des écarts sensibles entre les régions :

- de 30 à 35% pour Kayes, Koulikoro, Mopti et Sikasso;
- de 43 à 53% pour Ségou, Tombouctou, Gao et Kidal;
- le district de Bamako reste à 100% urbain.

En 2021, le taux d'urbanisation serait de 52% au niveau national, soit 8 825 000 urbains et 8 145 000 ruraux.

A la différence des projections de la DNSI, le taux de croissance des villes serait plus important, entraînant un taux d'urbanisation supérieur de près de 5 points à celui prévu par la DNSI.

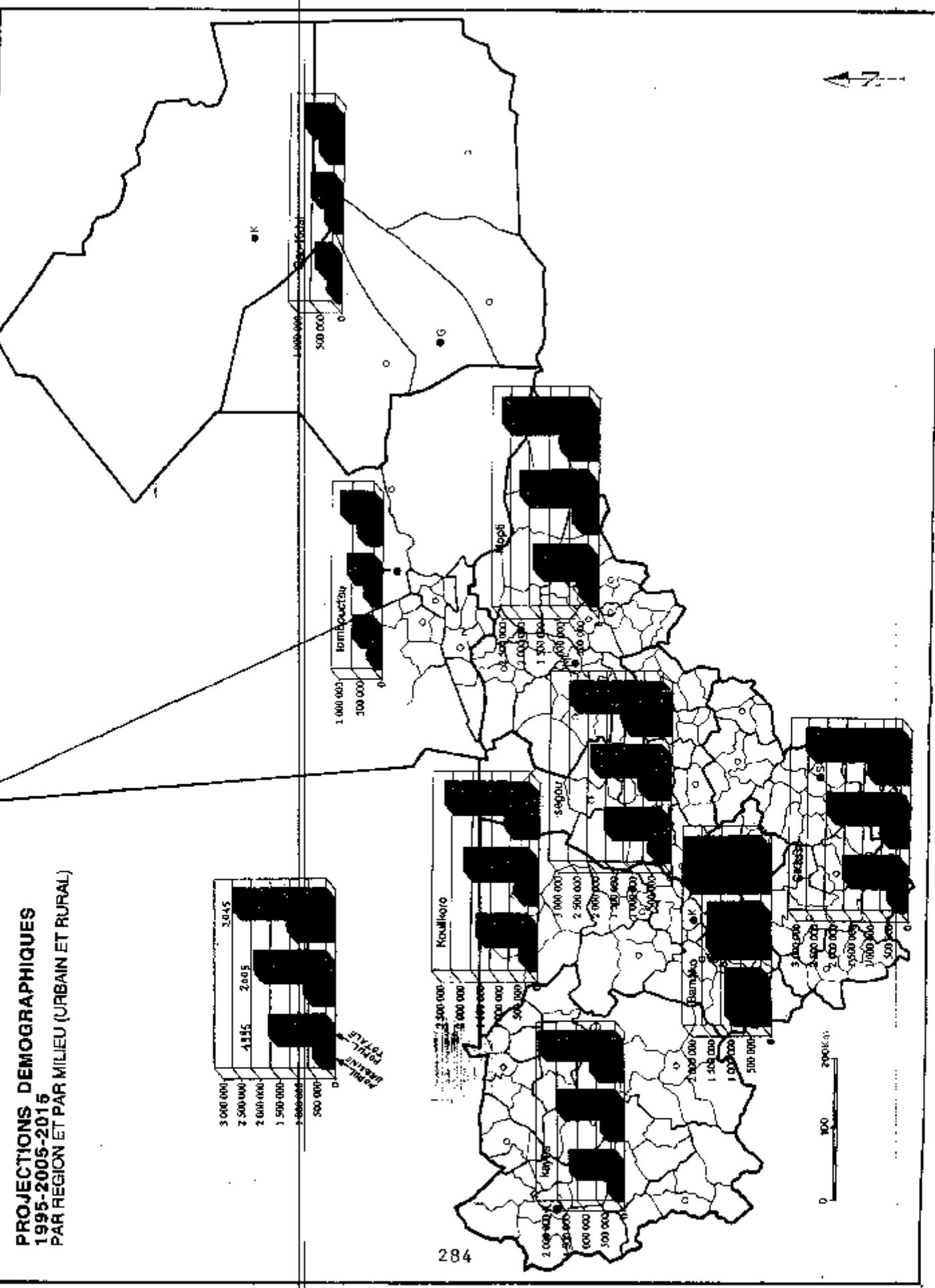
**Projections démographiques 1995-2005-2015**

		Eval. 1995	Popul. 2005	Popul. 2015	% région	% du total
kayes	rural	998 000	1 141 000	1 302 000	66,5	16,0
	urbain	221 000	381 000	655 000	33,5	9,7
	total	1 219 000	1 522 000	1 957 000	100,0	13,1
koulikoro	rural	1 156 000	1 337 000	1 561 000	70,5	19,2
	urbain	220 000	380 000	652 000	29,5	9,6
	total	1 376 000	1 717 000	2 213 000	100,0	17,4
sikasso	rural	1 219 000	1 379 000	1 560 000	60,3	19,2
	urbain	306 000	528 000	907 000	35,1	13,4
	total	1 525 000	1 907 000	2 567 000	100,0	17,4
segou	rural	1 188 000	1 307 000	1 445 000	57,5	17,8
	urbain	360 000	624 000	1 068 000	42,5	15,8
	total	1 548 000	1 931 000	2 513 000	100,0	16,9
mopti	rural	1 154 000	1 314 000	1 507 000	66,6	18,6
	urbain	255 000	441 000	757 000	33,4	11,2
	total	1 409 000	1 755 000	2 264 000	100,0	15,2
tombouctou	rural	369 000	399 000	422 000	52,0	5,2
	urbain	131 000	227 000	389 000	48,0	5,7
	total	500 000	626 000	811 000	100,0	5,4
gao-kidal	rural	296 000	315 000	320 000	46,9	3,9
	urbain	122 000	211 000	362 000	53,1	5,3
	total	418 000	526 000	682 000	100,0	4,6
distr.bamako	rural	0	0	0	0,0	0,0
	urbain	916 000	1 370 000	1 989 000	100,0	29,3
	total	916 000	1 370 000	1 989 000	100,0	13,4
TOTAL MALI	rural	6 380 000	7 192 000	8 117 000	54,5	100,0
	urbain	2 531 000	4 162 000	6 779 000	45,5	100,0
	total	8 911 000	11 354 000	14 896 000	100,0	100,0

\* La population rurale augmenterait selon un taux de croissance annuel moyen de 1,2% jusqu'en 2015, tandis que la population urbaine augmenterait selon un taux annuel de 5,05%. Le district de Bamako participerait pour 25% à cette augmentation de la population urbaine.

\* Aux horizons 2005 et 2015, l'évolution des groupes d'âge (donc de la demande additionnelle d'emplois) a été également évaluée comme suit :

**PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES  
1995-2005-2015  
PAR REGION ET PAR MILIEU (URBAIN ET RURAL)**



**Projection de la population par groupes d'âges**

	2005	2015
• 0 - 4 ans	1 853 000	2 312 000
• 5 - 9 ans	1 623 000	1 995 000
• 10 - 19 ans	2 949 000	3 980 000
• 20 - 49 ans	4 257 000	5 709 000
• 50 - 64 ans	468 000	615 000
• 65 ans et plus	204 000	285 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 354 000</b>	<b>14 896 000</b>

**c. Projections de la population active**

On peut raisonnablement tabler sur un taux d'activité brut réel de 23% d'ici 20 ans en milieu urbain et 21% en milieu rural (il est estimé à 21% à Bamako, 18,5% dans les autres villes et 17,5% en milieu rural), ce qui donnerait les résultats suivants :

**Projections de la population active réelle**

		1995	2005	2015	2021
Population active réelle	urbaine	491 000	874 000	1 559 000	2 118 000
	rurale	1 116 000	1 366 000	1 705 000	1 792 000
	totale	1 607 000	2 240 000	3 264 000	3 910 000
Taux d'activité brut réel	urbain	19,4	21,0	23,0	24,0
	rural	17,5	19,0	21,0	22,0
	total	18,0	19,7	21,9	23,0

Si l'on admet ces hypothèses de taux d'activité, ce tableau appelle les commentaires suivants :

- \* L'économie malienne devrait arriver à créer en moyenne 63 000 emplois nouveaux par an d'ici 2005 et 102 000 entre 2005 et 2015, soit une moyenne annuelle de 83 000 emplois par an sur 20 ans.
- \* L'emploi urbain devrait croître plus rapidement ( $\times 3,17$ ) que l'emploi rural ( $\times 1,47$ ), la croissance urbaine ( $\times 2,7$ ) et la croissance démographique totale ( $\times 1,67$ ).
- \* La comparaison entre population active réelle et population des tranches 10-64 ans donne des différences très sensibles. Cela est dû au fait que la population active non occupée tendra à s'accroître (les 10-15 ans seront mieux scolarisés, les femmes au foyer resteront malgré tout encore nombreuses, l'âge de la retraite tendra à baisser...).

Cet aperçu sur les projections de la population et de l'emploi montrent l'ampleur du travail à réaliser d'ici 20 ans pour consolider d'abord les acquis et assurer au Mali une croissance économique susceptible de renforcer son développement humain et social.

En effet, à ces projections, correspondent des besoins en logements urbains et ruraux, ainsi que les infrastructures et équipements d'accompagnement que l'on essaiera de résumer ci-après : sur la base de 6 habitants par logement et de 15 logements à l'hectare en milieu urbain, il conviendra de prévoir la construction de 36 000 logements urbains et 14.500 logements ruraux en moyenne par an sur 20 ans. Il faudra également aménager au minimum 2400 hectares/ an en milieu urbain pour accueillir ces nouveaux logements, sans compter le nécessaire rattrapage des retards déjà existants.

Il convient également de tenir compte de la nécessité d'augmenter la production agricole, pour pérenniser l'autosuffisance alimentaire tout en modernisant l'agriculture. La production de produits industriels de substitution aux importations (orientée sur les besoins locaux) devra être très soutenue à la fois pour réduire la dépendance économique du pays et diversifier ses activités intérieures, etc..

### **3. EDUCATION-FORMATION-SANTÉ POUR TOUS : LE FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT HUMAIN**

#### **a. Augmenter le taux de scolarisation**

En 1994-95, le taux de scolarisation du Mali est de 39,1% et le taux d'accès à l'école de base est de 37%. Plus d'un million d'enfants âgés de 7 à 12 ans se trouvent ainsi totalement en dehors du système formel de scolarisation. En l'an 2 000, la population scolarisable (7 à 12 ans) atteindra 1 825 400 contre 1 566 000 en 1995, avec une progression de 52000 nouveaux élèves à inscrire par an.

Si des changements importants n'interviennent pas dans le secteur dans la décennie qui vient, en l'an 2005, le taux de scolarisation baîssera à 31% et le taux d'admission à l'école de base ne sera que de 43% (y compris le privé).

Le Gouvernement du Mali, dans le but d'enrayer ces tendances négatives, met en œuvre une stratégie basée sur :

- l'introduction de la modularité dans l'enseignement fondamental avec l'existence d'un tronc commun ;
- la pédagogie active et le maintien d'un bilinguisme fonctionnel dans toutes les écoles ;
- l'introduction de l'alphabetisation et du suivi pour les publics décalés ;
- la contractualisation des relations Etat/collectivités/communauté internationale.
- l'élargissement de la base en augmentant les structures d'accueil;
- le recrutement du personnel enseignant;
- la dotation des écoles en matériel didactique;
- la révision, voire l'abolition des rayons de recrutement;

- l'encouragement et la facilitation de créations d'écoles en décentralisant les structures pour pallier à la lourdeur administrative;
- le développement du système de partenariat en facilitant la création des écoles de base et des médersas en assurant le suivi dans ces structures;
- la diminution du taux de déperdition scolaire en encourageant et en facilitant la création des seconds cycles dans les arrondissements, en vue de les rapproches des populations.

#### **b. Adapter la formation aux contextes spécifiques des régions**

Le Mali a une tradition de formation professionnelle basée sur les principes de la fonctionnalité (orientation vers l'objectif de prise en charge des récipiendaires de leur propre condition), la sélectivité (en s'adressant vers les groupes sociaux susceptibles d'en tirer un meilleur parti), le caractère intensif (convergence des moyens d'enseignement) et l'utilisation des langues nationales.

Malgré tous les efforts, aussi bien de conception que de mise en oeuvre, les résultats restent très modestes. Le taux d'analphabétisme qui était de 90% en 1960 demeure encore important : 81% en 1994, soit un recul de 9 points en 34 ans.

Les raisons de cet échec relatif sont de plusieurs ordres : institutionnel, liées au mode d'organisation de la DNAFLA, technique, étant donné la qualification du personnel, financier, avec des conséquences sur la logistique et la disponibilité du matériel didactique.

Cependant, les résultats quantitatifs insuffisants en termes de ratios d'alphanétisation ne doivent pas cacher des résultats qualitatifs indéniables tel que l'adoption d'un système de transcription pour les langues nationales et le développement de supports audiovisuels et écrits de communication en langues locales.

Au niveau de la formation professionnelle, le Mali dispose de 52 établissements et/ou centres de formation publics, placés sous la tutelle de 8 départements ministériels différents et de 18 établissements privés.

Plus de 80% des effectifs de la formation professionnelle sont orientés vers les qualifications dans les services (aide-comptable, employé de bureau, employé de commerce, employé de banque), soit des filières à faible probabilité de création d'emploi qui contribuent à gonfler le nombre des chômeurs diplômés.

Les suggestions pour adapter la formation aux contextes spécifiques régionaux sont les suivantes :

- Au niveau institutionnel :
  - création de la Direction Régionale de l'Alphabétisation pour une plus grande autonomie et sa ramification au niveau des collectivités rurales.
- Au niveau technique :
  - formation continue des formateurs;
  - production de documents.

- Au niveau financier :

- motivation des formateurs et des alphabétisés;
- sensibilisation de la population hors système formel.

- Formation :

Par rapport au projet de Manantali, par exemple, il faut surtout de la formation agro-pastorale, artisanale, industrielle et minière à la place de la formation en banque, employé de bureau, douanes etc..

### c. Un état sanitaire généralement précaire, l'effort reste à poursuivre

L'état de santé de la population malienne est le reflet des conditions générales de pauvreté, d'analphabétisme, de dispersion dans les agglomérations rurales et semi-urbaines, d'enclavement et des longues distances d'accès aux villes, résultant des faibles densités humaines.

Cette situation s'est aggravée par l'affaiblissement des moyens de l'Etat, les stratégies de désengagement, la flambée des prix de soin dans le secteur privé et les conséquences aggravantes par la dévaluation sur l'ensemble de ce contexte.

Les conséquences sont un état de santé de la population globalement précaire, avec un fort taux de mortalité infantile (de 102‰ en 1987) quoiqu'en baisse importante par rapport à celui de 1976 (120‰) et la prévalence de certaines maladies épidémiques tels que le paludisme, les affections respiratoires, la diarrhée et les MST.

Les problèmes sont suffisamment connus pour avoir été souvent analysés par les différents intervenants nationaux et internationaux. Il s'agit d'équipements et d'infrastructures pas toujours bien répartis et souvent non fonctionnels, de personnel insuffisant, mal déployé, peu motivé et paradoxalement sous-utilisé, d'une politique pharmaceutique peu pertinente, d'un financement de la santé dérisoire étant donné l'ampleur des besoins et d'une gestion fortement centralisée.

Face à cette situation, le Gouvernement du Mali tente de mettre en avant (nouvelle politique de la santé, décembre 1990) une stratégie qui cherche à apporter des réponses de fond aux problèmes posés. Il s'agit essentiellement d'une réforme institutionnelle du secteur de la santé, vers une conception plus fonctionnelle que le modèle pyramidal et hiérarchique actuellement en vigueur et visant à:

- améliorer la qualité des soins au niveau rural par la définition d'un plateau technique minimum de soins de santé de base intégrés,
- rendre disponible des soins de référence et des médicaments essentiels à des prix abordables et sur l'ensemble du territoire,
- coordonner l'aide externe par des examens annuels conjoints gouvernement/partenaires de l'avancement des programmes et des projets,
- établir une meilleure adéquation entre les profils du personnel et les fonctions à assurer dans le secteur.

Après 5 ans de mise en oeuvre de cette nouvelle stratégie, des contraintes majeures persistent liées au financement, à l'adhésion de la population à cette politique, aux faibles capacités pour assurer la gestion décentralisée.

## C. LA NECESSAIRE MODERNISATION DE L'ECONOMIE

### 1. DES POTENTIALITES AGRO-SYLVOPASTORALES LARGEMENT SOUS-EXPLOITEES

L'environnement au Mali est caractérisé par une seule saison de pluies et des potentialités agricoles décroissantes du Sud au Nord. La sécheresse est l'aléa climatique majeur, occasionnant de façon récurrente une offre domestique insuffisante de céréales. Certaines situations avantageuses tels que routes, proximité des frontières, disponibilité en sols, facilité d'aménagement, degré d'équipement (Mali-Sud, OUVN, Office du Niger, micro-réalisations, etc..) en atténuent les effets.

La moyenne de la production céréalière de la période 1985-1991 est de 2.026 millions de tonnes, l'accroissement de la superficie de la céréaliculture pluviale est de 4,7% et celui de la production de paddy à l'Office du Niger de 8,35%.

Les rendements du mil/sorgho varie d'une région à une autre: 0,34 T/ha à Gao; 0,56T/ ha à Mopti ; 0,77 T/ha à Sikasso pour le mil et 1,3 T/ha pour le sorgho.

Le riz occupe 3% des superficies, l'essentiel de la production (80%) étant fourni par la vallée et le delta du Niger, les régions de Ségou et de Mopti.

Le coton est cultivé sur 177 000 ha pour une production de coton-graine de 221.000 tonnes, soit un rendement de 1,25 T/ha. Les taux de croissance de la superficie et de la production sont respectivement de 10,3% et 0,7%.

Les effectifs du cheptel ont été estimés en 1994 à 5.565.000 bovins et 12.378.000 ovins/caprins. Le taux de croissance observé est de 3,4% par an. La production potentielle en viande est de 116.000 tonnes dont près de la moitié (48%) est destinée à l'exportation. 70% du cheptel bovin est concentré dans les régions Centre et Sud, alors que 77% des ovins/caprins se trouvent dans les régions Centre et Nord.

Sur le plan sanitaire, la peste bovine est contrôlée, tandis que d'autres épizooties telles que la péripneumonie contagieuse bovine, le charbon bactérien, la pasteurellose ovine et caprine continuent de sévir. Au niveau de l'alimentation, le cheptel dépend presqu'exclusivement de l'utilisation des pâturages naturels en diminution à cause de la sécheresse et l'extension des superficies cultivées.

Le potentiel des ressources halieutiques est en baisse continue sous l'effet de la baisse du débit des fleuves et la surexploitation. La production a baissé, de 85 000 T en 1966 à 48.000 en 1991. En tenant compte de la consommation de la population du delta, le disponible commercialisable à l'extérieur de cette zone a été estimé à 10.500 T en 1990. La productivité d'un ménage de pêcheurs est de 3,32 T en année normale et 1,9 T en année sèche.

## PIB AGRICOLE PAR REGION (moyenne 1990-1995)

Agriculture vivrière

Agriculture industrielle

Elevage

290



Le diagramme Montre que l'agriculture industrielle représente 80% du PIB agricole total.

Les régions de Ségou, Sikasso et Mopti sont autosuffisantes en céréales, alors que Kayes, Tombouctou, Gao et Koulikoro sont déficitaires.

Le diagnostic et les recommandations du Schéma Directeur de Développement Rural constatent la dégradation à partir de 1987 (date de la suppression des subventions) de l'utilisation des engrains et matériel agricole, aggravée par la dévaluation de 1994. La moyenne de consommation d'engrais pour la période 1985-1991 est de 44 000 T/an.

Aussi, les recommandations vont-elles dans le sens de la nécessité de l'intensification au moyen de l'utilisation des phosphates naturels de Tilemsi, les aménagements hydro-agricoles, l'extension de la culture du maïs dans la région de Kayes, une action semencière au niveau de l'arachide pour arriver à des variétés moins consommatrices en fertilisants.

Au niveau des fruits et légumes, le problème qui se pose concerne l'identification de débouchés de commercialisation, particulièrement en matière d'exportation, les infrastructures de transport et les moyens de conservation.

## 2. INNOVER EN MATIERE D'ENCADREMENT DU DEVELOPPEMENT RURAL

Du point de vue de l'encadrement institutionnel du développement rural, il y a eu la période coloniale durant laquelle le secteur rural dans sa grande majorité est resté à l'état traditionnel, tandis qu'un certain nombre de producteurs ont connu l'insertion dans l'économie de traite autour du coton et de l'arachide. Pendant les années 1960, il y a eu la tentative de la mobilisation du maximum de surplus agricole au profit des investissements industriels qui a fini par échouer. Les 15 années qui ont suivi (de 1970 à 1985) ont été l'époque des Opérations de Développement Rural (ODR) qui sont des structures basées sur une approche "projets intégrés". De 1985 à aujourd'hui, le Gouvernement s'emploie à restructurer les ODR en fonction des résultats acquis et des contraintes.

Les ODR ont occupé une place centrale et incontournable dans la stratégie du développement rural au Mali. Les résultats sont cependant inégaux et délimitent au moins deux grandes zones : celle du Sud et une partie du Centre où la multiplication des intervenants et les conditions favorables à l'intensification ont permis des résultats tangibles en termes d'accroissement des rendements et des superficies, de diversification, d'organisation du monde paysan, de modernisation des modes d'exploitation, de mise en place de structures de commercialisation, d'équipement du monde rural en services de santé et de formation... En revanche, à l'Ouest, au Nord et à l'Est, l'impact a été plus lâche et les résultats n'ont pas été à la mesure des efforts consentis, ce qui laisse posé le problème de la liquidation d'un certain nombre d'ODR jugées non efficientes.

## 3. DES RICHESSES MINIERES APPRECIABLES

La République du Mali, à entrepris de l'indépendance à nos jours, un effort louable d'inventaire minier sur fonds propres et avec l'aide de la Coopération bilatérale (Ex URSS) France, Belgique, Japon, RFD, Canada...) et multilatérale (PNUD, FANU, FED) et de divers investisseurs étrangers. Cet inventaire a permis de révéler la diversité de la richesse du sous-sol.

Aussi, les travaux exécutés, ont mis en évidence de nombreux indices-or, diamant, cuivre, plomb, zinc, fer, phosphate, bauxite manganèse, uranium, calcaire, gypse, schiste bitumineux et bien d'autres, dont certains ont donné naissance à des gisements économiquement rentables.

Les richesses naturelles du sous-sol font l'objet d'une stratégie d'inventaire minier et de gestion publique d'un certain nombre de projets tels que "Projet Or Bagoé", "Projet Massigui", "Projet Mali-Ouest", "Projet Terres Rares et Métaux de Base". Par ailleurs, une trentaine de sociétés privées comme UTAH International, Syndicat Or, CO.INC., Pechiney, BRGM... opèrent sur le territoire malien. Plus de 90% des permis de recherche minière portent sur l'or.

A ce jour, seuls l'or, les phosphates, le sel gemme et certains matériaux de construction sont en exploitation de façon industrielle pour les uns et artisanale pour les autres.

S'agissant de l'or, qui suscite déjà un grand intérêt auprès des investisseurs, une mine est en exploitation (mine de Syama) et une autre entrera en production en fin 1996 (Sadiola). Aussi cinq districts aurifères ont été identifiés : Kéniéba, Kayes, Kangaba-Yanfolila-Bagoé, Gourma et Adrar des Iforas.

Le secteur minier est régi par l'Ordonnance n° 91-065/P-CTSP du 19 Septembre 1991, qui constitue le cadre légal et fixe les conditions dans lesquelles la recherche et l'exploitation des substances minières sont entreprises.

Sur le plan institutionnel, la DNGM est l'organisme chargé d'assurer la coordination et le contrôle de l'activité dans le secteur.

Sept « districts miniers » concentrent l'essentiel des ressources du sous-sol du Mali. Il s'agit des cercles de Kidal, Kéniéba, Bougouni, Kadiolo, Yanfoullila, Kayes et Bafoulabé.

Un nouveau code minier élaboré en 1991 constitue désormais le cadre légal de l'activité qui fixe notamment les conditions dans lesquelles la recherche et l'exploitation sont entreprises. Sur le plan institutionnel, les trois formes possibles d'entreprises coexistent : étatiques (ex. SOGEMORK, SONAREM), privées et mixtes (SOMILO, SOMISY-SA, Mali-Marbre, etc..).

Le sous-sol Malien renferme de nos jours un potentiel minier certain. Ainsi, près d'une trentaine de Sociétés Privées opèrent au Mali. Certaines sont en exploration, prospection ou recherche, d'autres en exploitation.

Dans le domaine aurifère, seule la SOMISY exploite industriellement. Les activités d'exploitation de la SEMOS sont attendues dans les mois à venir.

Malgré ces potentialités, les activités minières demeurent peu développées et la contribution du secteur à l'économie nationale reste très faible, même s'il représente le 2<sup>e</sup> poste d'exploitation après le coton (1995).

Aussi, s'inspirant de la volonté du Gouvernement de faire du secteur minier un des moteurs de la croissance économique, la politique minière du Mali s'articule autour des objectifs stratégiques principaux suivants :

- le développement des produits d'exportation et celui des produits de consommation intérieure ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel et législatif plus adapté ;
- la diversification et l'effort soutenu de recherche ;
- la mise en place de mécanismes appropriés de financement ;
- le renforcement des capacités nationales de gestion ;
- la participation plus accrue du privé dans le secteur ;
- l'intégration plus parfaite de la mine à son environnement économique, national et sous régional.

Quoique le rythme de croissance de la production soit assez soutenu (7% par an, ce qui permet de doubler le volume en 10 ans), la part du secteur dans le PIB reste faible même s'il représente le 3ème poste d'exportation après le coton et le bétail.

La stratégie actuelle du Gouvernement Malien s'oriente vers une plus grande privatisation à travers la limitation des participations de l'Etat (à un plafond de 20%), l'uniformisation du système des exonérations fiscales, la simplification des procédures d'obtention des licences, la mise en place d'un cadre fiscal permettant de meilleures rentrées à l'Etat, l'organisation de la commercialisation de l'or.

#### 4. PROMOUVOIR LES INDUSTRIES DE SUBSTITUTION AUX IMPORTATIONS

(industries de consommation courante)

La production industrielle du Mali est assez faible et ne dépasse pas le 1/10ème du PIB, l'agro-alimentaire y est prépondérant (plus de 45%), tandis que le secteur privé en contrôle les 4/5èmes.

La part de l'emploi industriel dans l'emploi total est de 9% avec une place prépondérante du textile et de l'agro-alimentaire représentant les 2/3 du volume d'emploi du secteur.

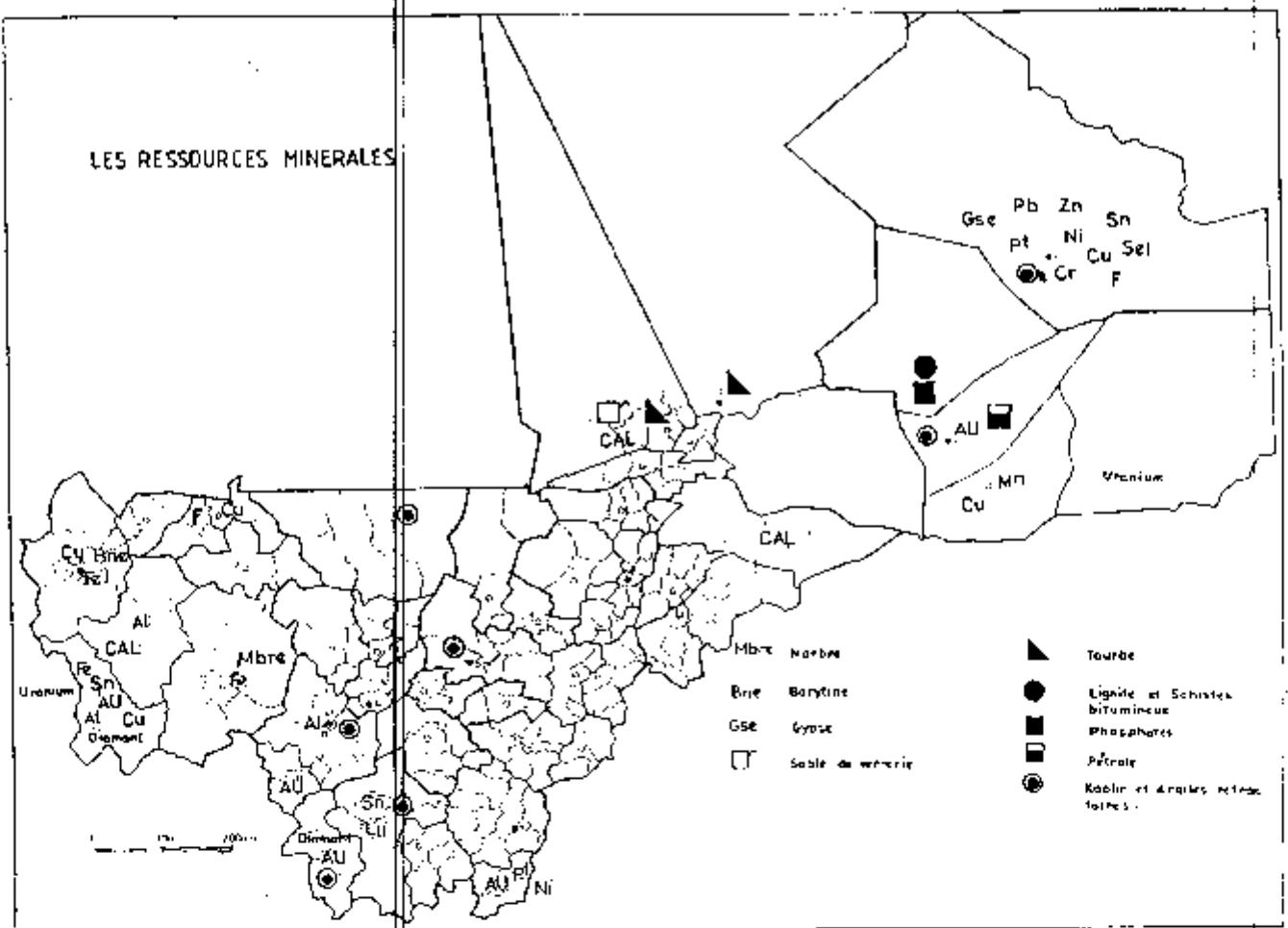
Au niveau de l'investissement, c'est la branche agro-alimentaire qui en absorbe près de la moitié (sous forme d'achats d'équipements essentiellement), soit une moyenne annuelle de 10 milliards de FCFA au cours de la période 1982-1993.

Les contraintes du secteur industriel sont multiples : concentration excessive à Bamako, faiblesse du dispositif de formation technique et professionnelle, difficulté d'accès au crédit et absence de fonds de garantie, enclavement des régions, difficultés d'accès au marché sous-régional.

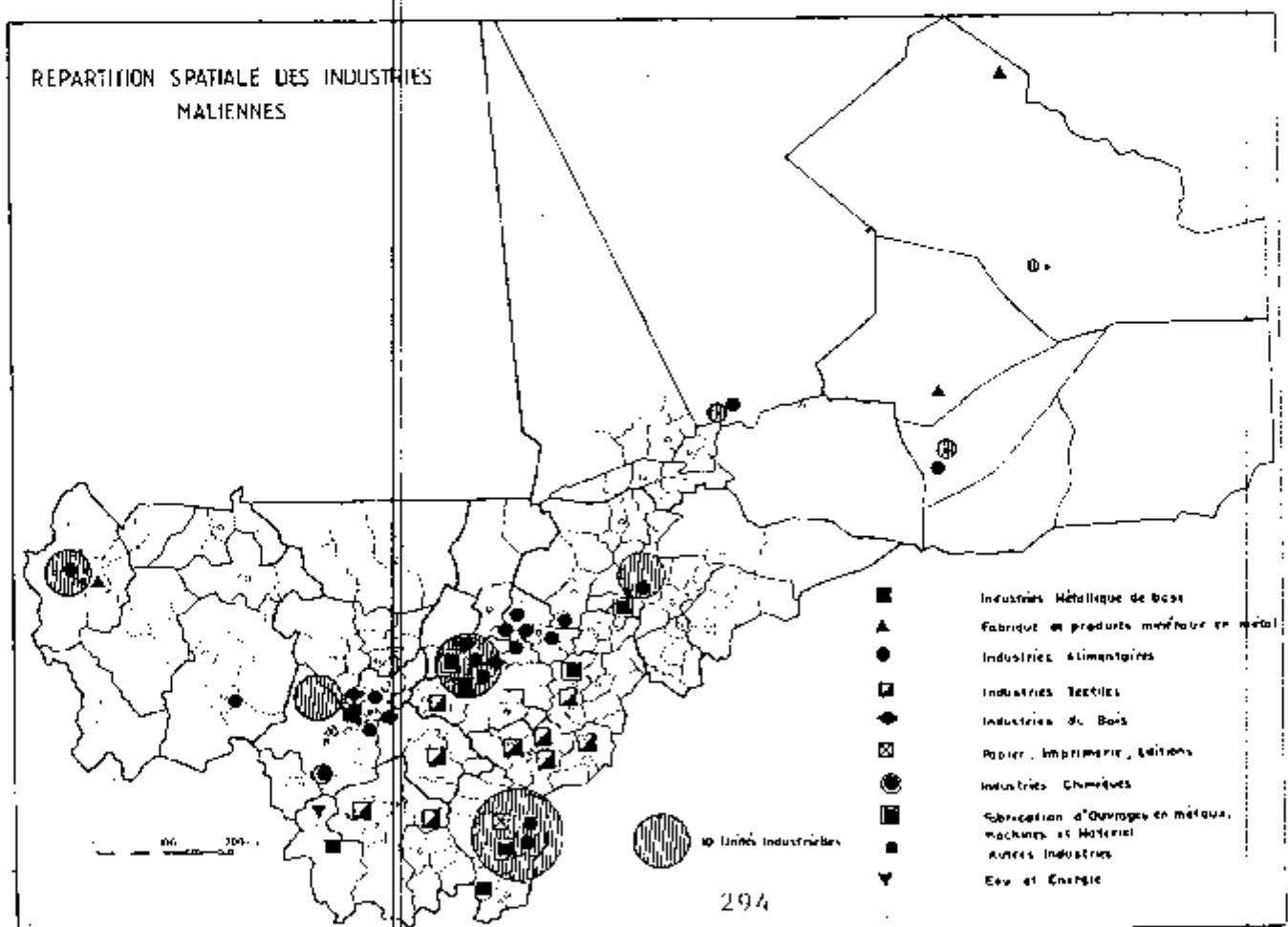
Le Gouvernement Malien tente de lever simultanément l'ensemble de ces contraintes, mais les obstacles demeurent importants et les premiers résultats significatifs ne devraient apparaître qu'à long terme.

Une partie de la valeur ajoutée manufacturière, soit 30%, est réalisée par le secteur informel. En termes absolus, cette valeur ajoutée était de 17 milliards de FCFA en 1989 d'après l'Enquête DNSI, confirmée par une enquête BIT en 1991 et une étude de la coopération canadienne plus récente.

## LES RESSOURCES MINERALES



## REPARTITION SPATIALE DES INDUSTRIES MALIENNES



L'ensemble du secteur informel (toutes activités confondues) emploie près de 460.000 personnes dont 39% dans l'industrie, 26,5% dans les services, 21% dans le commerce, 5% dans le transport et 3,5% dans le BTP.

On donnera ci-après un aperçu sur les problématiques du secteur industriel :

a. Contraintes : elles sont les suivantes

- Les aléas climatiques qui influent sur la branche « agro-industries » ;
- L'étroitesse du marché due à la baisse du pouvoir d'achat des ménages ;
- L'absence d'une technologie adaptée ;
- L'accès difficile du financement bancaire ;
- L'environnement institutionnel : bien que nettement améliorées ces derniers temps, les difficultés persistent quant à l'application de certains textes ;
- L'insuffisance d'infrastructures physiques de base ;
- Le coût élevé des facteurs : énergie, transport, télécommunication ;
- Les difficultés d'obtention de terrains à usage industriel ;
- L'enclavement du pays ;
- L'absence de stratégie cohérente de promotion industrielle ;
- Le manque de suivi systématique des différentes branches industrielles afin de mieux orienter les investisseurs potentiels et impulser des politiques sectorielles ;
- Le manque de dynamisme des associations professionnelles.

b. Faiblesse :

Celles qui caractérisent le secteur sont les suivantes :

- L'insuffisance des relations interentreprises ;
- La faible utilisation des capacités installées ;
- La faible diversification de la production ;
- L'absence de relations entre l'industrie, la recherche scientifique et technologie ;
- La dépendance vis à vis de l'extérieur pour les approvisionnements en matières premières, équipements et pièces de rechange.

c. Cependant, les atouts existent au Mali pour le développement industriel et se fondent sur les ressources agro-pastorales et minières.

Toute stratégie de développement industriel devrait se baser sur ce qui est signalé plus haut. L'approche du document sur le développement industriel de certaines régions se justifie mais nous préconisons plutôt une forme de développement industriel axée sur les petites et moyennes entreprises industrielles disséminées sur l'ensemble du territoire national (ce qui n'exclut pas les différents niveaux d'industrialisation) articulées à des ressources et des marchés locaux et régionaux et assurant la création d'emplois diversifiés, en particulier dans les zones rurales.

Chaque localité du Mali devrait s'appuyer sur ses avantages comparatifs pour amorcer son processus d'industrialisation. La création d'industries de substitution aux importations s'impose notamment pour développer un tissu industriel servant à répondre à la satisfaction des besoins des populations citadines dans leurs besoins primaires. Il s'agit surtout de développer un savoir-faire et l'implantation de mœurs industriels.

Ne faut-il pas orienter les investisseurs vers les systèmes qui semblent aujourd'hui porteurs tels que :

- Les céréales (mil, maïs, sorgho, fonio, riz) ;
- Les cultures industrielles (canne à sucre, tabac, dah) et corps gras (karité, arachide, anacardium) ;
- Les fruits et légumes ;
- Les produits animaux (viande, lait, cuirs et peaux) ;
- Les matériaux de construction (calcaire, marbre) et les ressources minières (or, phosphate).

Un appui institutionnel pour la réalisation d'études de filières dans chacun de ces systèmes semble indispensable pour apprécier les opportunités d'investissement dans notre pays.

C'est à partir de ce moment que nous pourrions impulser une dynamique d'industrialisation qui justifierait la création de zones industrielles (appelées aujourd'hui technopoles) dans telle ou telle localité.

Nous préconisons, pour le développement du secteur industriel, que l'Esquisse du Schéma d'Aménagement du Territoire (ESAT) s'appuie entre autre sur les stratégies suivantes :

- valorisation des ressources locales ;
- consolidation de l'appareil industriel existant ;
- adéquation formation emploi ;
- promotion des petites et moyennes entreprises ;  
promotion des exportations ;
- financement du développement industriel ;
- amélioration du cadre institutionnel d'appui au secteur industriel.

Les régions défavorisées sur le plan industriel devraient bénéficier d'avantages fiscaux beaucoup plus étendus par rapport aux zones favorisées.

Enfin, pour plus de célérité dans la création des petites et moyennes entreprises, le pouvoir central pourrait conférer aux autorités locales l'autorisation de délivrer aux investisseurs des agréments de projets.

#### **5. AXER LE TOURISME SUR LES PRODUITS "CULTURE" ET "CIRCUITS"; FAIRE DU TOURISME UNE PRIORITÉ EN L'INTEGRANT DANS LE PLAN DE DEVELOPPEMENT NATIONAL**

Le Mali dispose d'un important potentiel touristique : des grands sites uniques au monde (Pays Dogon, Djenné, Tombouctou) classés patrimoine mondial de l'Unesco, de nombreux monuments et curiosités historiques, l'artisanat et le folklore riche et varié. Cependant, il n'accueille que 35.000 touristes en moyenne par an, un chiffre très inférieur à ceux des voisins sénégalais ou ivoiriens.

L'industrie touristique est peu développée à ce jour : 69 hôtels totalisant 1415 chambres et 1771 lits en 1992 ; 103 restaurants et centres de loisirs ; 12 agences de voyages et de tourisme. Le développement touristique n'est pas encore reconnu comme une priorité économique dans le plan de développement national.

Malgré cela, le secteur touristique offrait en 1990, 1900 emplois directs et 3800 emplois indirects, réalisant des recettes de 6,9 milliards de FCFA et une valeur ajoutée de 3,6 milliards, soit autour de 1% du PIB.

Le Mali présente quatre pôles touristiques principaux :

- la boucle du Niger et le plateau Dogon ;
- le Centre du Mali autour de Bamako ;
- l'Ouest du Mali ;
- le Nord de la boucle du Niger.

La demande captive concerne surtout le triangle Mopti-Djenné-Pays Dogon et la clientèle Est-Européenne, Américaine (du Nord) ou en provenance des pays africains voisins.

Le tourisme d'affaires connaît actuellement une progression rapide. La demande intérieure est très faible et les produits sont adaptés essentiellement à la clientèle internationale. Dans la stratégie de recherche-développement des produits, l'approche doit être axée sur les produits «culture» et circuits de découverte. Des produits nouveaux : écotourisme, aventure, chasse, pêche, tourisme de congrès, etc.. doivent également être développés.

Les contraintes essentielles du secteur sont: liées à l'éloignement des principaux marchés émetteurs, la distanciation entre les différents sites touristiques, l'enclavement de certains d'entre eux, les tarifs aériens élevés, l'insuffisance des structures, d'accueil, la faiblesse des moyens de promotion, l'absence de l'Administration Nation du Tourisme (ANT) sur le terrain faute de moyens...

Le Plan Directeur de Développement du Tourisme de 1990 a tenté de répondre à ces insuffisances, mais se heurte à des difficultés de financement. Des mesures de relance à court terme, de mise à niveau des équipements touristiques, d'appui aux opérateurs privés et de restructuration des institutions d'encadrement visent la préparation d'une situation favorable à la mise en œuvre du Plan Directeur. Ce Plan définit une politique de développement sur 15 ans dont les axes prioritaires sont les suivants :

- L'aménagement et l'équipement des zones de développement prioritaire comme le triangle Mopti-Djenné-Pays Dogon en vue d'accueillir 21.000 touristes de loisir en phase de croisière du programme (hébergement, parc véhicule, aéroport de Mopti...) ;
- L'amélioration de l'accès des sites afin de faciliter la programmation et la commercialisation des circuits (amélioration des routes et des pistes, infrastructures fluviales et de télécommunications....) ;
- L'amélioration de la qualité de l'offre ;
- La formation professionnelle ;
- La promotion pour attirer les visiteurs appartenant à des clientèles diversifiées afin de rentabiliser les investissements, etc....

Reconnu et valorisé, le tourisme malien, à travers la mise en œuvre de son plan de développement, sera un facteur important de l'Aménagement du Territoire. En effet, le tourisme au Mali se cantonne dans l'exploitation des anciens sites; il serait préférable de mettre en valeur d'autres sites touristiques.

Par ailleurs, l'artisanat étant un produit touristique très important, une véritable synergie des deux pourrait créer un essor économique. Il s'agit donc de le tirer du lot de l'informel parce qu'il mérite une attention particulière du fait de son apport économique et culturel.

Enfin, la richesse culturelle du Mali pourrait constituer une base pour le développement du pays : exploration du patrimoine artistique, musical, audiovisuel avec le 7<sup>e</sup> art.

#### **6. ETOFFER LE RESEAU BANCAIRE**

Le système financier du Mali est constitué de 6 banques (BDM-SA, BIM, BNDA, BMCD, BOA et BCS) de 3 institutions d'épargne (chèques postaux, caisse d'épargne et crédit initiative) et de compagnies d'assurance telles que CNAR, AGF, Lafia, Sabu Nyuman et Al Barka.

En plus de ce système structuré, il y a un réseau d'institutions informelles d'épargne et de crédit associatif et villageois. Les réformes de 1989 et 1993 ont permis la rénovation du marché monétaire, l'institution de réserves obligatoires et la libéralisation de la pratique bancaire.

Tendanciellement, les dépôts à vue chez les banques ont baissé de 1984 à 1994 et n'ont commencé à remonter qu'après la dévaluation, alors que sur la même période, l'épargne stable a nettement progressé.

Les crédits à l'économie, quant à eux, ont connu une période ascendante jusqu'en 1988 interrompue en 1989 par les effets de la première réforme. A partir de cette date, on enregistre une nouvelle remontée.

Cependant, le financement bancaire reste très faible (15% du PIB) et encore moins si on tient compte des créances gelées (5% du PIB). Les banques disposent d'importants volumes en dépôts oisifs, traduisant leur fébrilité devant les impératifs de limitation de risques.

#### **7. UNE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE A REAJUSTER ET DES INSTITUTIONS DE PLANIFICATION A ADAPTER AU CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION**

##### **a. Assurer les grands équilibres macro-économiques**

De 1961 à 1991, les gouvernements successifs du Mali ont mis en oeuvre 5 plans nationaux de développement dont les objectifs ont varié au cours du temps et au gré de l'évolution du contexte national et international et des diverses options de politique économique et sociale.

Si les objectifs de croissance étaient ambitieux, (croissance annuelle moyenne de 6% sur les 30 ans), les différents obstacles et contraintes, objectifs ou de conception, n'ont pas permis qu'un taux moyen de 3% par an sur la même période, soit une croissance du PIB/ habitant presque nulle.

Quant à l'investissement, seuls près des 2/3 des objectifs affichés ont été réalisés. Alors que le secteur de l'économie rurale emploie plus de 70% de la population active, contribue

à plus de 40% du PIB, conditionne l'industrie agro-alimentaire et textile et représente l'essentiel des exportations, il n'a bénéficié que de 28% des investissements.

Les recettes budgétaires ont augmenté au rythme de 9,5% par an sur la décennie 1985-1994 passant de 51 milliards en 1985 à 125 milliards en 1994, soit de 9% à 13% du PIB.

Le déficit courant était de 27,5 milliards en 1994 et la dette publique de 1528 milliards (en augmentation de 15,5% par an entre 1975 et 1994), le service de la dette représente 42% des recettes budgétaires.

La stratégie actuelle du Gouvernement vise une croissance de 5% par an, une inflation de 2 à 3% et un déficit extérieur courant (transferts publics exclus) de moins de 13% du PIB d'ici 1997.

#### b. Adapter les réformes aux nouveaux objectifs de la décentralisation

La conduite des différentes réformes et politiques économiques et sociales s'est basée sur un système de planification essentiellement de type sectoriel et vertical. Le cadre institutionnel a longtemps été marqué par le caractère centralisé du système de planification. A cela, s'ajoute le manque de compétences techniques et les moyens matériels pour accomplir la mission d'encadrement du développement. Le suivi-évaluation reste une fonction absente.

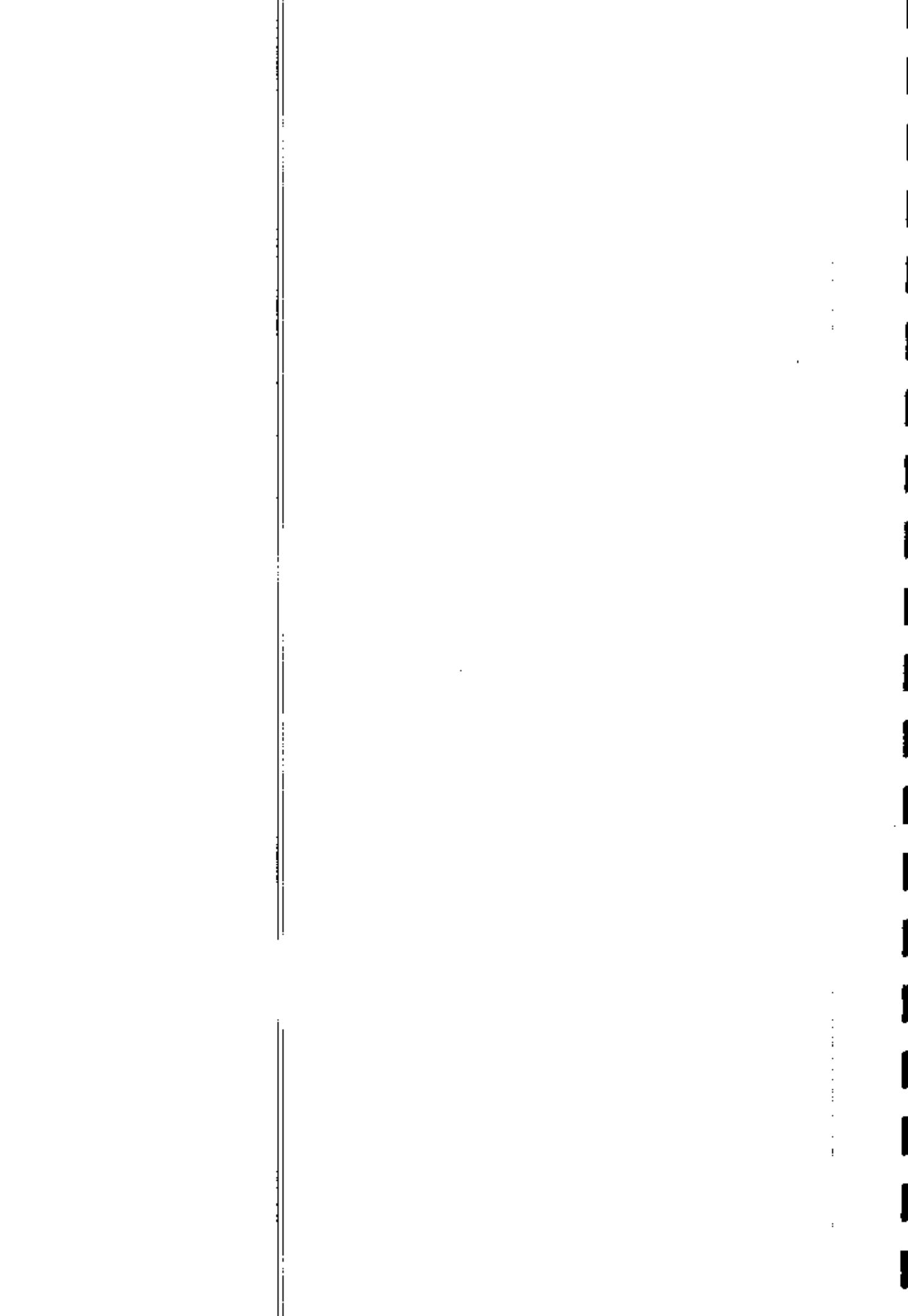
En l'absence d'un cadre formel de planification depuis 1991, les tâches d'arbitrage et de coordination sont compromises malgré l'existence des CPS.

Actuellement, on s'oriente vers la définition d'un nouveau cadre institutionnel de réflexion et d'orientation, la redéfinition du rôle des services des Ministères du Plan et des Finances et des modalités de coordination avec ceux des Ministères techniques, une adaptation des textes portant organisation et fonctionnement du système de planification, la création de forums de dialogue, la coordination et la mise en cohérence des aides extérieures.

Au niveau de la décentralisation, l'expérience du Plan 1981-85 avait permis de diffuser le concept de développement intégré de base, le levier devant être la mise en place de conseils élus, dotés de Fonds de Développement Régional et Local (FDRL).

Cependant, cette expérience, malgré un premier départ favorisée par des appuis de différents partenaires du développement, est arrivée à ses limites.

Toute nouvelle stratégie de décentralisation devrait opérationnaliser les structures à mettre en place, assurer une formation adéquate au personnel employé et aux élus et prévoir un appui aux collectivités décentralisées pour l'élaboration de leurs programmes de développement régionaux et locaux.



# **ESQUISSE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : MALI 2021**

SOMMAIRE  
Pages

**ESQUISSE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :  
MALI 2021**

	301
A. LES PROBLEMATIQUES D'ORDRE SOCIO-ECONOMIQUE ET TERRITORIALE	303
B. OBJECTIFS GÉNÉRAUX D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	303
1. Les domaines fondamentaux	307
2. Les domaines d'appui	307
C. STRATEGIE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU MALI	308
D. LES HYPOTHESES D'EVOLUTION	309
E. SCENARIOS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	311
1. Scénario A	311
2. Scénario B	312
3. Des scénarios contrastés ou une hypothèse du possible ?	313
F. LES ELEMENTS STRUCTURANTS OU LES COMPOSANTES DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT	314
1. Régions, pôles de développement et établissements humains	317
2. Les infrastructures	317
3. Formes dominantes d'utilisation de l'espace, fonctions économiques et environnement	321

Le bilan synthétique élaboré lors de cette phase, s'est efforcé de mettre en évidence les atouts et les contraintes, les succès et les échecs, les perspectives et les implications de la politique sectorielle de l'Etat. Mais ce bilan est également conçu dans une perspective d'aménagement du territoire. C'est pourquoi il s'est efforcé de couvrir aussi largement que possible, les aspects territoriaux des politiques sectorielles. Les bilans régionaux, actuellement à l'étude, viendront compléter et affiner l'analyse des secteurs couplée avec l'analyse territoriale.

De la pertinence du bilan dépend souvent la bonne qualité des hypothèses et propositions d'aménagement du territoire. Pour notre part, nous en sommes à l'esquisse du schéma, c'est-à-dire que la présente approche a pour but de poser les problèmes essentiels auxquels sera confrontée et devra résoudre l'étude du schéma proprement dite. Mais le bilan-diagnostic est suffisamment bien élaboré pour nous autoriser à faire des conclusions structurées et à proposer des orientations concrètes.

## A. LES PROBLEMATIQUES D'ORDRE SOCIO-ECONOMIQUE ET TERRITORIAL

Elaborer une Esquisse de Schéma d'Aménagement du Territoire pour le Mali revient à scruter l'avenir à un horizon relativement éloigné (20 à 25 ans), afin d'entrevoir suffisamment à l'avance les problèmes structurels et réfléchir suffisamment à l'avance à la mise au point des solutions appropriées.

Outre le paramètre temps (approche concernant le long terme), l'Esquisse du Schéma d'Aménagement du Territoire tente d'identifier les problèmes et de combiner les différents facteurs sectoriels et spatiaux, institutionnels et humains, afin d'obtenir une configuration optimale qui satisfait au mieux les besoins sociaux à travers le meilleur usage des moyens disponibles, actuels et à venir.

Les problématiques économiques et sociales d'ordre territorial sont les suivantes :

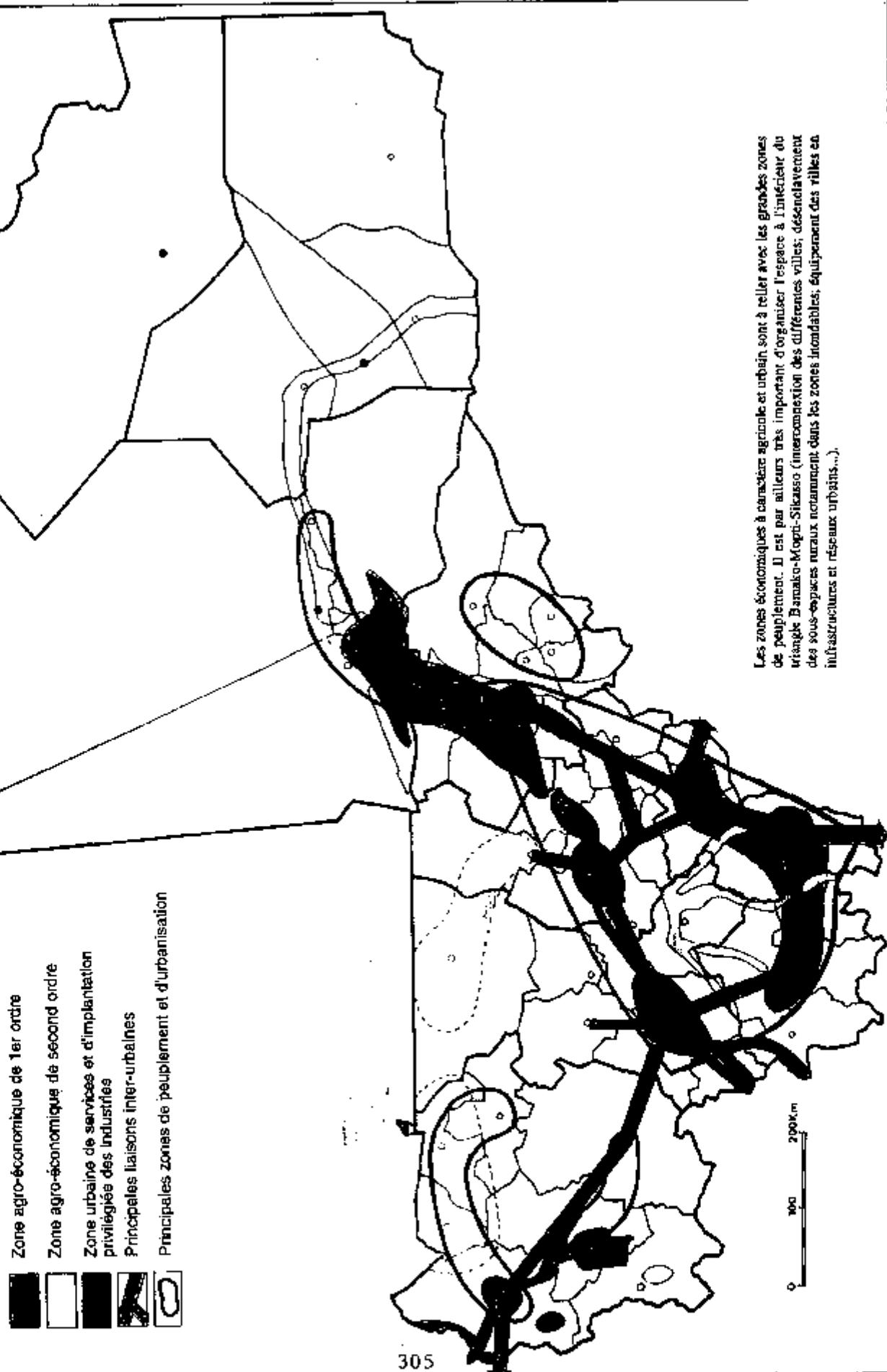
- \* Au plan spatial, les caractéristiques et les problèmes se résument de la façon suivante :
  - Un triangle "fonctionnel" : Bamako-Sikasso-Ségou où, à côté des meilleures conditions climatiques, on retrouve un système agro-rural relativement intensif, des traditions d'encadrement et d'organisation, la prédominance de spéculations techniquement maîtrisées et l'existence de villes structurées (dont Bamako) au rayonnement commercial, administratif et culturel, réel sur les campagnes environnantes.
  - Une région Ouest (Kayes) enclavée du côté malien et de plus en plus ouverte sur le Sénégal, avec des potentialités économiques réelles autour notamment de Manantali et des ressources minières.
  - La boucle du Niger, une région aux structures socio-économiques originales où coexistent plusieurs modes d'activités : de pêche, de riz irrigué, de pastoralisme, de cultures céréalières, de pratiques intensives, le tout dans un contexte environnemental relativement fragile.
  - Enfin, le Nord pré-désertique et désertique, un espace immense et dépeuplé, avec des phénomènes de nomadisme prédominant et en même temps de sédentarisation.

- \* Au niveau sectoriel, l'analyse dégage les caractéristiques et les problèmes suivants :
  - Le Mali, avec une production moyenne de 2 millions de tonnes de céréales, est un pays autosuffisant en termes d'aliments de base, ce qui constitue un atout considérable, même si cette moyenne n'exclut pas les insuffisances inter-annuelles, inter-saisonnieres ou inter-régionales.
  - Le Mali dispose d'une importante richesse animale (12.000.000 d'ovins/caprins et 6.000.000 de bovins) qui joue un rôle social de caisse d'épargne, fournit des protéines précieuses pour les consommateurs et constitue un poste important dans les exportations du pays.
  - Sur le plan agro-industriel, la filière cotonnière constitue désormais un secteur disposant d'un certain nombre de maturations technique et de gestion qui ont une filière sûre et prometteuse.
  - Le Mali dispose de ressources hydrauliques immenses, étant traversé par deux des plus grands fleuves d'Afrique, le Niger et le Sénégal, respectivement sur 4200 et 1700 km. Mais cela n'a donné lieu qu'à des aménagements hydro-agricoles limités, notamment en faveur de la riziculture.
  - Des ressources minières (notamment aurifères) ont été mises en évidence et font l'objet d'une stratégie de prospection-développement en partenariat avec des firmes étrangères. L'impact de ce secteur demeure toutefois encore faible.

\* Quant aux comportements socio-démographiques de la population malienne, nous pouvons noter les tendances principales suivantes :

- Une forte croissance démographique naturelle, résultant de la forte natalité associée avec une baisse de la mortalité, alors que la croissance démographique nette est plus faible, résultat d'un flux migratoire sortant important.
- Des zones de peuplement discontinu sur le territoire, conduisant à une stratégie différentielle d'aménagement du territoire.
- Une croissance urbaine relativement forte, quoiqu'inégalement répartie, puisqu'à l'inverse de la capitale et des villes chefs-lieux de région dont la population augmente à plus de 5% par an, les villes moyennes stagnent alors qu'à l'autre bout de la hiérarchie, les agglomérations « pré-urbaines » de moins de 10 000 habitants évoluent à un rythme relativement élevé.
- L'éloignement, la dispersion des centres ruraux, l'enclavement, la pauvreté en villes moyennes, la ruralisation des villes, la faiblesse des revenus... ont engendré une précarité sociale s'exprimant à travers les mauvais scores de l'état sanitaire et du niveau d'instruction de la population.
- La faiblesse des assises économiques des villes, lieu d'afflux d'un exode rural massif sans perspective productive en milieu urbain, se trouve à la base du gonflement d'un secteur informel de survie, avec de faibles perspectives d'accumulation et de structuration.
- L'incapacité des villes à dégager suffisamment de revenus pouvant engendrer un marché solvable porteur au profit des produits agricoles, constitue en soi un handicap au développement agricole, ce qui vient à son tour alimenter la non viabilité socio-

## LE TERRITOIRE MALIEN ESQUISSE DE STRUCTURE



économique du monde rural et ainsi boucler la boucle du rapport improductif ville-campagne.

\* Au niveau des stratégies et des institutions de conduite du développement, on peut relever :

- Un paradoxe significatif qui consiste à passer des "programmes stratégiques" conçus au niveau central, ce qui aboutit généralement à des "micro-réalisations" traitant de problématiques locales à effet d'entraînement très réduit.
- Ce paradoxe apparent traduit en réalité les ruptures et les discontinuités qui, à partir des prises de conscience de la nécessité d'un traitement "à la base", ne dispose dans les faits que de relais "au sommet", suspendus, en l'absence de liaisons de transmission et de reflux concernant les idées et les choses.
- Cette topographie discontinue du développement se trouve à la base de tous les phénomènes de blocages/débordements et des poussées par à-coups de ce type de processus au Mali. L'explication se trouvant en même temps à tous les niveaux de discontinuité spatiale, culturelle, économique, sociale, dans la conception et la mise en oeuvre.
- Ce schéma qui a semblé tenir du temps où l'Etat avait encore un minimum de moyens d'intervention, est devenu à son tour extrêmement précaire, avec l'affaiblissement des capacités de l'administration, créant ainsi un vide généralisé dans son mode d'intervention et reposant avec acuité la problématique de la conduite du développement et de la nécessité de l'existence de relais adéquats.
- Cela est d'autant plus vrai qu'il n'existe pas encore suffisamment "d'initiative à la base" pouvant faire remonter un "contre-courant" qui puisse combler même partiellement les défaillances constatées.

L'ensemble des remarques précédentes débouchent sur la conclusion que le Schéma d'Aménagement du Territoire du Mali sera éminemment institutionnel, dans le sens où il s'agira principalement de trouver un "mode d'organisation du territoire" qui réponde aux problématiques spatiales, sectorielles, de développement humain et de conduite du développement socio-économique.

Ainsi, l'articulation "aménagement du territoire/décentralisation" apparaît comme la liaison la plus pertinente dans cette démarche d'élaboration de l'esquisse. En plus clair, mettre en oeuvre une approche d'aménagement du territoire pour le Mali revient aujourd'hui à s'orienter vers la mise en place d'un niveau relais régional opérationnel entre le "centre" et les "communautés de base". Il s'agit ainsi de poursuivre et de compléter la démarche initiée de mise en place des communes rurales en tant que regroupements décentralisés des villages ruraux. Cette mise en place devra être coiffée par l'émergence d'institutions régionalisées d'une dimension intermédiaire entre les cercles et les niveaux régionaux actuels.

## B. OBJECTIFS GENERAUX D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Pour ce faire, il convient au préalable de passer en revue les objectifs fondamentaux que poursuit l'Etat en matière de développement économique, de promotion et de justice sociale, de protection des écosystèmes... En fonction de ces objectifs, il s'agit alors de tenir compte des moyens dont dispose le pays, pour réaliser les programmes de développement dans les secteurs d'appui.

Le bilan autorise à démontrer que dans le cas du Mali, ces domaines fondamentaux et ces secteurs d'appui sont les suivants :

### 1. LES DOMAINES FONDAMENTAUX concernent :

- Le développement humain à travers deux grands axes :
  - la promotion sociale par l'amélioration des services rendus en matière d'éducation, de formation, de santé et de culture et par l'appui au secteur de l'habitat (logements, infrastructures, équipements) pour améliorer le cadre de vie des populations;
  - l'élévation du niveau de vie des Maliens, en accordant un appui décisif aux grands secteurs de production et de services (agriculture, petites industries, artisanat, commerce), ce qui permettra en même temps d'augmenter les emplois et d'engager un processus continu d'auto-développement;
- Le développement durable par une prise de conscience et une action réelles pour sauvegarder les écosystèmes et offrir un environnement propice au développement de la production et à la promotion de l'homme.

- La décentralisation et l'ancrage du processus de démocratisation, ce qui assurera, par là même, une meilleure définition du rôle de l'Etat (élaboration des stratégies) et de celui des collectivités territoriales (mise en œuvre et gestion des programmes de développement...).

Ainsi, il est important d'accélérer le processus actuel de construction de la décentralisation par le bas en la parachevant avec la mise en place des régions sur la base d'un nouveau découpage régional, évitant les inconvénients du couple actuel grande région/ cercle.

La nouvelle décentralisation régionale devrait octroyer tous les moyens et compétences aux pouvoirs élus (avec l'appui de l'Etat déconcentré) pour mettre en œuvre un véritable développement régional s'appuyant sur l'intensification agricole, la santé et l'éducation de base pour tous, le désenclavement, la valorisation sur place des produits, l'encouragement de l'artisanat et la petite production industrielle, la décentralisation du crédit, la recherche, la communication et l'organisation des opérateurs économiques de base.

Ces domaines de base n'ont justement pas leur place de façon directe dans le Schéma National. Mais il est essentiel qu'ils soient toujours présents à l'esprit dans le cadre de l'élaboration du SNAT. Toutefois, il ne s'agit pas d'élaborer les politiques sectorielles dans ces domaines à la place des départements de tutelle, mais au contraire de les prendre en compte à travers les domaines propres de l'aménagement du territoire. Concrètement, le SNAT même s'il n'a pas à élaborer les politiques sectorielles dans les domaines susmen-

tionnés, aura à intervenir notamment sur leur mise en oeuvre dans les différentes régions du territoire, sur leurs interférences spatiales en fonction du milieu d'accueil.

## 2. LES DOMAINES D'APPUI

concernent essentiellement :

\* Les infrastructures de transport : le Mali est un pays vaste et très inégalement peuplé. Nombre de ses régions restent enclavées. Une des conditions de promotion des domaines fondamentaux ci-dessous évoqués consiste à faciliter la circulation des biens et des personnes pour engager réellement le processus de développement.

\* L'électrification et les télécommunications : là aussi, la promotion du niveau de vie et de développement de la production ne peuvent devenir réalité que dans la mesure où ces deux secteurs d'appui sont pris en compte de façon plus soutenue que par le passé.

\* La mise en œuvre de véritables programmes régionaux de développement (Opérations de Développement Rural) : L'un des problèmes du Mali provient du couple d'intervention "conception centralisée/ micro-réalisations". Ce constat est d'autant plus valable qu'on assiste à une remise en question des ODR. Si ce type d'opérations a connu des fortunes diverses et généralement des difficultés, il ne faut pas oublier les acquis de ce type d'approche. Leur reprise sur de nouvelles bases pourrait consister en la création de véritables économies régionales très intégrées et très décentralisées, mettant les paysanneries locales en synergie totale avec les objectifs de la région qui, à son tour, offrira l'appui et les débouchés nécessaires à l'activité agricole.

\* La politique des villes : le Mali reste encore peu urbanisé; son économie essentiellement agro-rurale demande à être diversifiée. Les migrations constatées depuis 10 ans montrent bien que la société malienne tend à s'urbaniser et à créer d'autres sources de revenus (PME, commerce, services...).

Par ailleurs, les régions malianes (à part le triangle Mopti-Sikasso-Bamako) sont faiblement polarisées. Il en résulte que le monde rural n'arrive pas à s'organiser, du fait de l'absence ou de la faiblesse des villes existantes en matière d'équipements et d'infrastructures urbaines.

Une des plus importantes actions d'appui va consister à donner à une vingtaine de villes la possibilité de jouer ce rôle de polarisation par rapport à leurs régions respectives : promotion en chefs-lieux de régions dans le cadre de la politique de décentralisation, programmes d'aménagement et d'équipements urbains... Toutefois, cette promotion politico-administrative devra être considérée comme un levier de développement.

\* Le développement industriel et la mise en valeur du potentiel minier : Il s'agit de créer une base d'industrialisation dans 8 à 10 villes, dans le but de diversifier l'économie malienne, d'élaborer des produits de substitution aux importations et diffuser l'activité industrielle dans les régions.

Concernant les ressources minières, il convient à la fois d'exploiter les gisements existants (or à Sadiola, Syama, Kanala, ciment et marbre à Diamou, phosphates à Bourem...) et d'étendre la recherche et l'exploitation à d'autres ressources que l'or.

Ces secteurs d'appui sont les composantes spécifiques du schéma national. C'est à travers la mise en œuvre de programmes d'envergure dans ces secteurs que pourront être réalisés les objectifs déjà énoncés au niveau des domaines fondamentaux. Le SNAT aura alors à donner des orientations en matière de localisation et de justification de ces programmes.

Un des aspects de la mise en œuvre du schéma est que chaque secteur puisse s'engager à poursuivre les études et les propositions de manière précise pour l'exécution de ces programmes.

### C. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU MALI

Dans un contexte de croissance économique et de développement humain, la tendance naturelle de la localisation des activités non agricoles est de se faire dans les zones urbaines qui offrent les plus grands avantages (existence d'infrastructures, d'équipements, d'un tissu économique...).

Cette tendance de regroupement de la population et des activités dans les zones urbaines les mieux équipées, où les relations économiques sont déjà établies, résulte à la fois de la proximité des marchés de consommation (la zone urbaine elle-même) et de la volonté de rentabiliser les investissements dans les délais les plus courts (pour les entreprises).

Ce phénomène crée habituellement des conséquences négatives dans les pays déjà fortement peuplés (congestion du transport, déséconomies dues à la concentration, dégradation de l'environnement et du cadre de vie...).

Mais pour le Mali, on a vu que l'occupation de l'espace était discontinue, le système urbain encore embryonnaire, les villes sous-équipées, le système de transport très peu maillé...

Les notions habituellement admises (déséconomies d'agglomération, engorgement des transports...) n'ont donc pas cours ici. Bien au contraire, il est nécessaire de renforcer les sous-systèmes urbains régionaux, afin qu'ils puissent mieux se relier les uns aux autres. Il est également opportun de favoriser des lieux (agglomérations ou zones urbaines), afin qu'ils puissent s'ériger en autant de points d'appui pour créer un processus de peuplement/développement.

\* Une des premières stratégies de l'aménagement consiste donc à favoriser l'émergence d'agglomérations susceptibles de créer ce phénomène de concentration (qui est d'ailleurs tout à fait relatif dans le cas du Mali).

Par ailleurs, on relève que l'organisation actuelle basée sur le couple grandes régions/cercles a bloqué le développement des villes moyennes (20.000/ 50 000 habitants) au profit des métropoles régionales d'une part et des grands centres ruraux pré-urbains de l'autre. L'Esquisse du Schéma aura à mettre en évidence l'importance des villes moyennes et à définir leur fonction aussi bien spatiale que socio-économique.

Le Mali est un vaste territoire de potentialités et de diversité spatiale et socio-économique, mais aussi de liaisons sur de longues distances avec des problèmes d'enclavement et de

fluidité des échanges. Aménager le territoire, c'est vaincre les distances par la mise en place de vrais relais régionaux de diffusion et de captage, mais aussi de décision et de concertation.

\* D'un autre côté, on constate à travers le bilan, que les zones Nord et Ouest sont en voie de marginalisation économique et sociale. En effet, les divers indicateurs de croissance, les ratios d'éducation, de santé... montrent des disparités régionales au détriment de ces deux régions. Le problème qui pourrait découler de ce processus de marginalisation est de voir se mettre en place deux types de régions dans le pays :

- des régions organisées, intégrées et complémentaires, cumulant les avantages et les opportunités, accueillant les investissements par effets cumulatifs;
- des régions sous-équipées, enclavées, restant à l'écart du processus de développement, accumulant progressivement des retards qui deviendront irréversibles.

Le second objectif d'aménagement est donc d'empêcher ce processus de marginalisation et d'intégrer progressivement (mais de façon constante) les régions Ouest et Nord qui, à leur position géographique éloignée, ajoutent le désavantage de leur faible niveau d'équipements.

Viser à assumer ces deux objectifs, implique un choix de distribution mesuré des investissements publics entre ces deux types de régions. Il n'est pas dans l'objet du présent travail d'étudier ou de proposer des critères de distribution des investissements. Toutefois, il nous semble très opportun d'engager la réflexion et la concertation sur ce thème, en utilisant des indicateurs pertinents (poids démographique, poids économique, distance, dimensions sociale et politique...).

La stratégie à mettre en oeuvre pour concilier les deux objectifs précédemment décrits devra utiliser d'importants moyens, afin d'atteindre les buts suivants :

- L'intégration régionale en créant les infrastructures de liaison et en favorisant la mise en place et l'interconnexion des petits systèmes urbains régionaux, afin qu'ils puissent progressivement former un réseau national à plus long terme.
- L'implantation d'actions d'envergure nationale (programmes, projets...) sur un nombre limité de pôles ou d'axes de développement : la croissance des secteurs industriel et urbain doit être marquée par des réalisations "lourdes" dans quelques pôles urbains (une douzaine au maximum sur 20 ans), afin d'éviter le "saupoudrage" des actions.
- La sauvegarde du milieu naturel et des éco-systèmes menacés (eaux, sols, forêts...), par la mise en place d'actions concrètes de protection contre l'érosion, la désertification, les brûlis...
- La promotion d'une politique des villes secondaires qui devra s'inscrire dans le cadre de la décentralisation (une dizaine à une quinzaine de villes seront érigées comme chefs-lieux de nouvelles régions). Cette promotion politico-administrative favorisera l'intégration économique des régions et fournira un appui inébranlable au progrès du monde rural.
- La mise en place de dispositions institutionnelles et réglementaires, permettant d'orienter les choix économiques dans certaines zones du territoire (incitations fiscales, régimes tarifaires, primes à la création d'emplois et à la formation professionnelle...).

## D. LES HYPOTHESES D'EVOLUTION

- La première hypothèse consiste à admettre une évolution du PNB sur les 20 prochaines années selon une croissance moyenne de 4,5% par an, qui nous paraît être certes ambitieuse, mais tout à fait possible à tenir.
- La seconde hypothèse est d'ordre démographique. Elle se base sur une croissance globale de 67% sur 20 ans (2,6% par an). La population totale passerait de 8 911 000 habitants en 1995 à 14 896 000 en 2015, ce qui exige une politique rigoureuse de planning familial.  
Par ailleurs, en 2015, le taux d'urbanisation serait de 45,5% pour l'ensemble du pays qui compterait ainsi 4 250 000 nouveaux urbains (soit 213 000 par an).
- Une autre hypothèse consiste à supposer que le processus de décentralisation en cours aboutira réellement à un processus de développement, c'est-à-dire que dans 10 ans, les collectivités décentralisées assureront leur part de développement, tandis que les populations prendront conscience des nécessités en matière d'éducation, de santé et d'auto-développement.
- La quatrième hypothèse suppose que le Mali augmentera progressivement ses capacités d'endettement (conséquence directe de l'hypothèse N° 1) et qu'il continuera à susciter la confiance des prêteurs et des investisseurs. Cela suppose que les grands projets en cours (électrification à partir de Manantali, projet sectoriel des transports, programmes d'irrigation, projets urbains...) puissent arriver à terme et même être renforcés par d'autres programmes d'appui.
- Enfin, la dernière hypothèse part du fait que l'économie malienne devrait arriver à créer en moyenne 63 000 emplois nouveaux par an d'ici 2005 et 102 000 entre 2005 et 2015, soit une moyenne annuelle de 83 000 emplois par an sur 20 ans.

## E. SCENARIOS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour l'élaboration des Schémas d'Aménagement du Territoire, une méthode couramment utilisée consiste à faire un bilan spatialisé des différents secteurs de l'économie et des différents aspects de la société, puis de faire des scénarios contrastés de développement. Ces scénarios "extrêmes" sont ensuite discutés, puis l'on choisit un troisième, intermédiaire, qui formera l'ossature du Schéma.

Une des questions essentielles que l'on peut se poser au terme de ce bilan, c'est de savoir si l'on poursuit la réflexion du bilan-diagnostic en formulant des scénarios opposés, de les exposer, d'en montrer les effets négatifs pour aboutir à la conclusion qu'ils ne peuvent s'appliquer au cas étudié. C'est là que l'on serait amené à élaborer un scénario intermédiaire que l'on développe comme étant une "solution moyenne".

Nous avons précisément pensé à des scénarios de ce type, que nous exposerons ci-après de façon succincte, mais pour mieux montrer les difficultés pratiques de leur mise en œuvre.

- Le premier se base sur l'intensification et la mise en valeur des zones qui "fonctionnent déjà", que l'on pourrait qualifier de scénario "productiviste" ou "sélectif".
- Le second se base sur l'égalité de tous les citoyens en matière de développement, ce qui conduit à une répartition égalitaire des investissements futurs sur l'ensemble du territoire. On pourrait le qualifier de scénario "égalitariste" ou de "diffusion" (des investissements).

## 1. SCENARIO A

Compte tenu de l'étendue du territoire malien, il est d'ores et déjà évident que l'on ne peut consentir des investissements en infrastructures, équipements et projets productifs que dans des zones très localisées sur le territoire, celles qui sont considérées comme "stratégiques", dans la mesure où elles fournissent au pays l'essentiel de la valeur ajoutée nationale (en matière d'agriculture, d'industrie, de services, de commerce, de transport...).

On est vite conduits à faire des choix extrêmement sélectifs en matière d'aménagement spatial : le bilan a montré que le développement ne s'est pas effectué par la diffusion dans de grandes zones, mais plutôt autour d'un certain nombre d'axes interurbains.

Choisir un tel scénario c'est ainsi confirmer et renforcer les trois grands axes de développement existants, en y programmant l'essentiel des infrastructures et des équipements futurs :

- Bamako-Koulakoro-Ségou-Bla-San-Mopti;
- Bamako-Bougouni-Sikasso;
- Mopti-San-Koutiala-Sikasso-Kadiolo-Côte d'Ivoire.

Des mesures d'accompagnement seraient bien entendu possibles à promouvoir, en développant d'autres axes annexes, tels que Koulikoro-Bla, Mopti-Pays Dogon, Ségou-Niono..., mais l'option demeure un choix de développement très localisé dans l'espace territorial.

Ces trois axes polarisent l'essentiel de la production agricole, de l'industrie et de la population urbaine du pays, sur un territoire relativement réduit (50 000 km<sup>2</sup> environ si l'on exclut l'intérieur du triangle formé par ces trois axes, où peu de villes existent).<sup>1</sup>

En un mot, ce schéma opte pour une continuation des tendances de concentration des investissements à Bamako et autour de ces trois axes. Ce scénario présente les avantages suivants :

- productivité des investissements la plus élevée du pays, puisqu'il s'agit d'espaces relativement réduits et de zones déjà développées par rapport au reste du pays;

<sup>1</sup> La carte du "trafic 1991, routes bitumées" (cf. chapitre ci-après "transports-communications") fait apparaître très nettement ces trois axes.

- résultats positifs obtenus plus rapidement, dans la mesure où il existe déjà un début d'industrialisation, des infrastructures... et où ces espaces ont les taux de couverture sanitaire et de scolarisation les plus élevés du pays;
- possibilité de développer progressivement les sous-régions environnantes par diffusion en "tâches d'huile".

Toutefois, les inconvénients sont très nombreux :

- dégradation de l'environnement, du fait qu'on laisserait se développer les feux de brousse, la coupe de bois, l'érosion et la dégradation des sols...
- marginalisation progressive et difficilement réversible des autres régions du pays (Kayes, Gao...), du fait que les investissements tendraient à y stagner, voire à diminuer;
- affaiblissement du processus de développement humain par la baisse de performance de l'éducation, de la santé, de l'accèsibilité...

Ce scénario ne peut être retenu, dans la mesure où il opte pour un développement trop sélectif de l'espace et marginalise plus de 80% du territoire et près de 40% de la population du pays.

## 2. SCENARIO B

Partant du principe de l'égalité des hommes devant les droits élémentaires (instruction, santé, nutrition...), et partant du principe d'impartialité de l'Etat, le second scénario envisage une répartition plus équilibrée des futures opérations de développement (donc des investissements) dans l'ensemble des régions du territoire.

Cette solution est séduisante, puisqu'elle consiste à envisager l'intégration progressive mais complète de l'ensemble des régions.

Ainsi, des régions comme celle du Sud de Kayes (Bafoulabé, Kénieba), du Kaarta, du Gourma, de Menaka, du Nord de Kidal ou du Nord de Tombouctou verraien les investissements augmenter par rapport au passé et leurs populations accéder à un niveau de vie plus élevé et qualitativement meilleur.

Mais face à ces avantages, les inconvénients sont également très nombreux à l'instar du premier scénario :

- la discontinuité des espaces et la forte longueur des distances rendraient les coûts d'investissements trop élevés pour une rentabilité plus que discutable et des résultats économiques et humains trop longs à obtenir;
- dans la période actuelle où l'Etat, en cours d'ajustement structurel, se désengage au niveau des investissements, le problème consiste précisément à trouver ces investissements (ce qui est extrêmement difficile au regard des critères de rentabilité retenus par les grandes institutions internationales);
- ce principe d'égalitarisme conduirait à un "saupoudrage" des actions sans obtenir des résultats tangibles, puisque ce saupoudrage ne s'appuierait pas sur une base déjà solide en matière d'infrastructures, d'équipements, de tissus de production...

Aussi, semble-t-il difficile de retenir ce scénario, dans la mesure où il ne laisse aucune place à l'efficacité économique.

### 3. DES SCENARIOS CONTRASTES OU UNE HYPOTHESE DU POSSIBLE ?

Comme on peut le constater, ces scénarios sont diamétralement opposés, et partent, à la limite, d'hypothèses extrêmes, aboutissant à des figures d'école. Nous pensons que cette méthode des scénarios est dépassée et qu'il faut innover au plan méthodologique, en s'adaptant aux conditions et aux contraintes réelles du pays et de ses régions.

On est alors conduits à envisager une troisième voie qui ne peut en aucun cas consister à tenir seulement compte des avantages des deux scénarios précédents et d'en rejeter les inconvénients (car chaque scénario constitue un tout en lui-même).

Il est aussi difficilement envisageable de choisir un scénario qui ne tienne pas compte des moyens dont disposera le pays pour la mise en oeuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). C'est pourquoi, nous proposons d'élaborer une esquisse de schéma se basant sur une méthode d'évaluation réaliste

Cette méthode repose sur l'élaboration d'une hypothèse de développement tenant compte d'éléments vraisemblables, de leur évolution possible et de ce qui est réalisable par le Mali d'ici 20 ans (en matière d'investissements et capacités de réalisation), et ce, en nous basant sur des problématiques réelles que l'on a pu dégager à travers le bilan.

Partant de là, le schéma devra s'appuyer sur une seule hypothèse de développement spatial, où il s'agira :

- d'évaluer les marges de manœuvre possibles, plutôt que de rechercher des scénarios contrastés;
- de tenir compte des contraintes et des moyens réels du pays pour bien apprécier ces marges de manœuvre.

Le scénario intermédiaire proposé a été discuté par le groupe de réflexion de l'ESAT et a fait l'objet des enrichissements et remarques suivants :

- le scénario est basé sur le système du "triangle de prospérité", avec diffusion du développement à partir de ce triangle
- ce dernier existe, il est historique et a un rôle pédagogique
- il s'agit dans ce cadre, de prioriser les axes de diffusion du progrès
- le triangle doit permettre le développement d'autres zones de prospérité
- il existe sur le territoire national des potentialités dans d'autres zones qu'il faut développer à travers des relais de diffusion du développement au niveau des zones de production et de consommation
- il faut également développer les zones défavorisées à partir des potentialités existantes (la région de Kayes et le nord du pays) ;
- le triangle de prospérité doit être considéré comme le moteur du développement vers les autres axes ;
- dans le triangle, il existe beaucoup de potentialités qui sont sous-exploitées ou mal exploitées ;
- il faudrait envisager la création de filiales des industries se trouvant dans le triangle au niveau des autres zones ;
- les questions environnementales doivent être prises en compte au niveau du triangle existant ;
- il faudrait mettre un accent particulier sur le développement du transport, base même du développement .

Le groupe, après avoir proposé ce scénario très conciliant a dégagé les conséquences suivantes sur la mise en œuvre de ce scénario:

- dégradation de l'écosystème et le développement de la pollution ;
- augmentation du taux d'urbanisation ;
- risque de marginalisation ;

- création d'autres zones de prospérité ;
- développement des secteurs structurant tels que l'énergie, les infrastructures de transport, de communication, etc.
- développement d'un processus itératif entre les différentes régions ;
- développement des aménagements agricoles et hydrauliques ;
- développement des ressources humaines ;
- privilégier la construction des routes, des voies ferrées et désensabler le fleuve pour le transport fluvial pour un meilleur échange.

Pour un développement juste et harmonieux, le groupe préconise les mesures d'accompagnement suivantes :

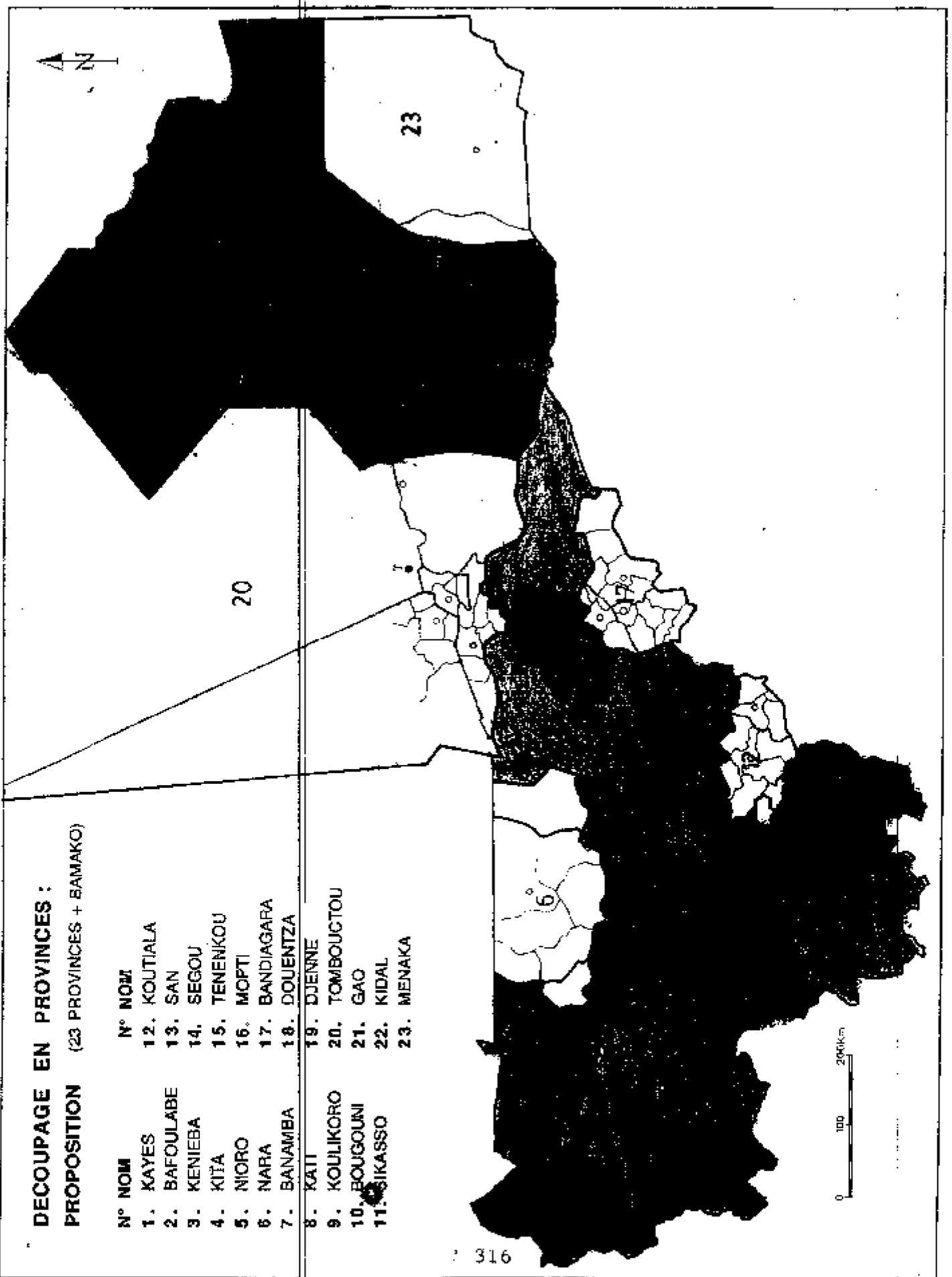
- prendre des mesures initiatives pour encourager le développement (législatives fiscales, institutionnelles, politiques)
- développer l'énergie solaire et éolienne dans le nord ;
- encourager l'interconnexion des lignes électriques entre le Mali et le pays voisins ;
- promouvoir l'interconnexion des différents réseaux de communication (route, rail, fleuve, air, etc...)
- développer les infrastructures socio-sanitaires ;
- assurer l'éducation de base avec un taux de 100% de scolarisation en l'an 2021 ;
- suivre les mesures d'accompagnement du schéma .

Plusieurs propositions ci-avant présentées s'inscrivent dans les actions en aval du Schéma d'Aménagement du Territoire.

Il convient de rappeler que le présent exercice ne constitue qu'une Esquisse du Schéma. Il est donc important comme souligné par les recommandations du séminaire : de réaliser les études du SNAT et du SRAD proprement dites dans un plan-programme de 10 à 15 ans, afin de mettre en place l'ensemble des actions à mener, qui concrétiseront les propositions de l'Aménagement du Territoire.

**DECOUPAGE EN PROVINCES :**  
**PROPOSITION** (23 PROVINCES + BANAKO)

N°	NOM	N°	NOM
1.	KAYES	12.	KOUTIALA
2.	BAFOULABE	13.	SAN
3.	KENIEBA	14.	SEGOU
4.	KITA	15.	TENENKOU
5.	NIORO	16.	MOPTI
6.	NARA	17.	BANDIAGARA
7.	BANAMBA	18.	DOUENTZA
8.	KATT	19.	DJENNE
9.	KOULIKORO	20.	TOMBOUTOU
10.	BOUGOURI	21.	GAO
11.	SIKASSO	22.	KIDAL
		23.	MENAKA



## F. LES ELEMENTS STRUCTURANTS DE L'ESAT, ou les composantes de l'aménagement et du développement

### 1. REGIONS, POLES DE DEVELOPPEMENT ET ETABLISSEMENTS HUMAINS

#### a. Le découpage régional

Pour l'élaboration de l'ESAT, le choix d'un découpage régional constitue un point-clé. Un découpage pertinent permet en effet de rationaliser et d'optimiser l'utilisation de l'espace, tout en rapprochant les populations des services urbains nécessaires à leurs activités.

Des critères ont été déjà définis par l'équipe d'étude,<sup>2</sup> tenant compte à la fois du contenu des régions et de leur fonctionnement. Ces critères se basent sur les éléments suivants :

- la viabilité économique de chaque entité susceptible de constituer une région;
- le maintien et la dynamisation des solidarités sociales;
- la continuité et la cohérence géographiques (physique, humaine...);
- la prise en compte du découpage administratif existant;
- la concertation entre les différents acteurs, afin que le découpage régional adopté soit le choix de tous.

La prise en compte de ces différents critères amène à faire le choix du découpage suivant, comportant 23 provinces + Bamako :

- La région de Kayes serait subdivisée en 5 provinces avec comme chefs-lieux : Kayes, Bafoulabé, Kéniéba, Nioro et Kita. Un arrondissement au nord-est serait cédé à la nouvelle province de Nara.
- La région de Koulikoro serait subdivisée en 4 provinces: Nara, Banamba, Kati et Koulikoro en seraient les chefs-lieux.
- La région de Sikasso comporterait 3 provinces : Sikasso, Bougouni et Koutiala.
- La région de Ségou serait subdivisée en 2 nouvelles provinces : Ségou et San, mais elle céderait toute sa partie Nord aux deux nouvelles provinces de Nara et Ténenkou, ainsi que 6 arrondissements dans sa partie Est à la nouvelle province de Djenné.
- Quant à l'actuelle région de Mopti, elle comporterait 5 nouvelles provinces dont les chefs-lieux seraient : Mopti, Djenné, Ténenkou, Douentza et Bandiagara.
- Enfin, en ce qui concerne les provinces du Nord (Tombouctou et Kidal), elles conserveraient leurs limites actuelles, à une exception près : Tombouctou concéderait à Gao la moitié Est du cercle de Gourma Rharous, et ce, pour des raisons de distance par rapport aux chefs-lieux et de cohérence spatiale. Quant à la région actuelle de Gao, elle serait scindée en deux provinces nouvelles ayant pour chefs-lieux Gao et Ménaka. Au total, on aurait 23 provinces.

<sup>2</sup> Cf. ; un nouveau découpage territorial au service du développement décentralisé. Mission de Décentralisation Dirassel - Mars 1994, 255 pages

Exception faite des provinces du Nord et du District de Bamako, la superficie moyenne des provinces ainsi définies est de 23 000 km<sup>2</sup>. Le rayon d'accès moyen résultant est de 85 km. Toutefois, de fortes disparités existent : les provinces de Bougouni et Nara avoisinent les 40 000 km<sup>2</sup>, tandis que Djenné (11 000 km<sup>2</sup>), San (14 500 km<sup>2</sup>) et Mopti (14 000 km<sup>2</sup>) sont les provinces les moins vastes. On notera que les superficies moyennes des provinces du Nord sont de 205 000 km<sup>2</sup>, soit des rayons d'accès de 255 km.

La population moyenne couverte pour chaque nouvelle province (compte non tenu de Bamako) est de 350 000 habitants en 1994, avec des disparités extrêmes de 150 000 habitants pour la moins peuplée à 810 000 habitants pour la plus peuplée. La population moyenne des provinces du Nord est de 226 000 habitants ; celle des provinces du Sud est de 376 000 habitants.

Le Schéma National et les Schémas Régionaux qui seront réalisés après l'Esquisse (ESAT) devront se fonder sur le découpage retenu par l'ensemble des acteurs. Celui-ci constitue seulement une proposition à discuter, mais il tente de s'adapter autant que possible aux réalités du pays.

Ainsi, ce découpage servira à la fois de base technique pour la pratique de l'aménagement du territoire et de cadre socio-politique et administratif, formant progressivement un cadre spatial de planification des actions de développement.

#### b. Les pôles urbains de développement et les centres secondaires d'appui

La mise en place d'une politique d'aménagement du territoire conduit à favoriser l'émergence de pôles urbains dotés d'infrastructures et d'équipements publics, offrant ainsi des opportunités de développement cumulatif.

Chaque région doit pouvoir appuyer sa croissance sur un tel pôle qui sera relayé par des pôles secondaires de moindre importance.

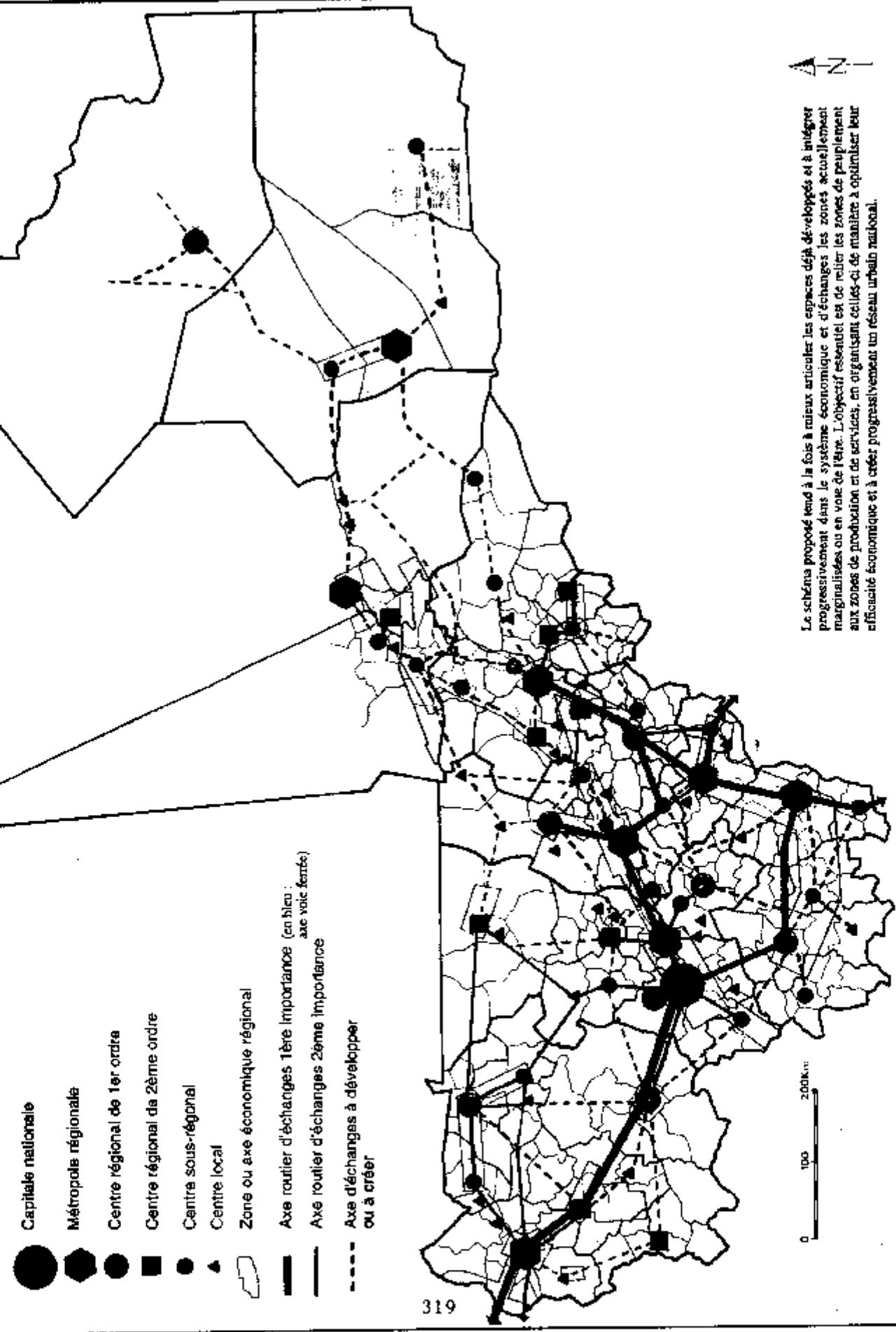
D'après notre étude sur la hiérarchie urbaine et en tenant compte des localisations, les villes les mieux outillées pour remplir la fonction de chef-lieu de région sont les suivantes : Kayes, Bafoulabé, Kéniéba, Kita, Nioro, Nara, Banamba, Kati, Koulikoro, Bougouni, Sikasso, Kouiala, San, Ségou, Ténenkou, Mopti, Bandiagara, Douentza, Djenné, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka.<sup>3</sup>

Ces pôles urbains constitueront les points nodaux de communications et d'échanges, ce qui justifie d'y consentir d'importants efforts d'équipements. Afin de bien organiser leurs régions respectives, ces pôles devront être relayés par un maillage de centres secondaires permettant d'encadrer et d'organiser les activités du monde rural. Cette proposition répond à un double objectif :

- favoriser la diffusion du développement dans les campagnes, afin d'éviter de creuser les inégalités entre villes et campagnes;
- intégrer les espaces sous-régionaux, souvent compartimentés, dans le but de constituer de vastes bassins de main d'œuvre et de potentialités susceptibles d'impulser une croissance économique cumulative.

<sup>3</sup> Les villes soulignées exigent une mise à niveau préalable de leurs équipements et de leurs infrastructures économiques et urbaines. Elles pourront être promues comme chefs-lieux 5 à 6 ans après les premières, lorsque leur mise à niveau sera achevée.

## SCHEMA D'ARMATURE URBaine ET AXES D'ECHANGES



Ainsi, les pôles principaux, loin de constituer les seuls éléments de l'aménagement sont conçus comme un maillon de la chaîne d'articulation entre le niveau national et le niveau régional. Ils devront, pour la plupart, accueillir l'essentiel des implantations industrielles et tertiaires.

Le deuxième niveau de cette ossature urbaine doit à son tour être appuyé par des relais de niveau sous-régional et par des centres de niveau local, afin de compléter la structuration de l'armature urbaine.

Les villes susceptibles de jouer ce rôle de centres secondaires d'appui figurent en cercles verts sur la carte intitulée "schéma d'armature urbaine et axes d'échanges".

### c. Les pôles de développement industriel

Le niveau d'industrialisation du Mali est encore modeste. Le secteur secondaire participe en effet seulement pour 10 à 12% du PNB, tandis que l'emploi industriel reste encore très faible : 9% de l'emploi total.

La prédominance des industries textiles et agro-alimentaires, ainsi que la faible taille des établissements dénotent de la faible intégration du tissu industriel. La répartition régionale des emplois industriels se fait à l'avantage des grandes villes, notamment celles situées dans le triangle Mopti-Bamako-Sikasso.

Il est important de développer dans un premier temps, dans 8 ou 10 villes, des zones industrielles, ayant pour buts de:

- diversifier l'économie pour qu'elle ne soit plus trop dépendante de l'agriculture;
- mettre en place des industries de substitution aux importations;
- diversifier la production industrielle dans d'autres branches que l'agro-industrie ou le textile;
- • diffuser l'industrialisation dans diverses régions du pays pour constituer un levier à la diversification de leur économie.

Ces villes sont les suivantes : le groupe Bamako-Kati-Koulikoro; Ségou; Mopti; Sikasso; Bougouni; Diorla; Koutiala; Kayes; Tombouctou. Dans un second temps (8 à 10 ans), 5 ou 6 autres villes pourront faire l'objet d'un effort particulier au plan industriel (Kita, San, Nieno, Nioro, Fana...).

La stratégie proposée est de favoriser l'émergence de centres industriels régionaux de plus de 30 000 habitants qui abrieraient entre 3000 et 6000 emplois industriels. Les mesures d'accompagnement sont de trois sortes :

- renforcement des réseaux d'infrastructures de transport, d'électricité et de télécommunications;
- promotion des conditions d'attractivité de ces villes en y programmant des équipements et des services;
- mise en place de mesures d'incitation à l'investissement industriel privé.

Enfin, il est opportun d'étendre la recherche et l'exploitation minière sur d'autres gisements que l'or (Sadiola), ce qui implique de renforcer les infrastructures sur les sites (énergie, transport, eau).

## 2. LES INFRASTRUCTURES

Le bilan a nettement démontré l'insuffisance du niveau d'infrastructures dans le pays, aussi bien de transports que celles d'électricité ou de télécommunications. Or, les infrastructures constituent un élément structurant de l'aménagement du territoire et représentent en même temps de très importants investissements.

Pour répondre à la double orientation d'intégrer les zones marginales du territoire et de désenclaver les zones productives situées à l'intérieur du triangle Bamako-Mopti-Sikasso, il est proposé :

- d'améliorer de façon décisive l'accessibilité interne par une politique suivie de réalisation de pistes agricoles;
- de développer les communications entre les pôles d'attractivité principaux, afin de favoriser l'intégration socio-économique des sous-régions;
- de faire des études de faisabilité poussées pour évaluer la rentabilité des deux axes majeurs de niveau national, à savoir :
  - Bamako-Kita-Bafoulabé-Kayes vers l'Ouest;
  - Mopti-Tombouctou-Gao vers l'Est (le tronçon Bamako-Mopti étant en bon état).

Les études de faisabilité devront aussi tenir compte non seulement des facteurs socio-politiques, mais aussi des facteurs économiques et financiers.

Concernant l'infrastructure électrique, il est important de finaliser le projet Manantali par la réalisation de la centrale hydro-électrique et le transport d'énergie vers Bamako, Kéniéba et Kayes.

Pour les télécommunications, il faudra que le Mali s'assigne pour but d'atteindre une densité téléphonique de 1,5 à 2 lignes pour 100 habitants (0,17 actuellement). Aujourd'hui, l'accès au réseau international s'effectue avec une disponibilité et une qualité de service suffisantes.

Concernant l'eau potable, il est essentiel de mener une politique d'équipement des grandes villes par la mise en place de réseaux urbains et de poursuivre de façon appuyée la politique d'hydraulique villageoise déjà engagée, et ce, par une meilleure sensibilisation des populations bénéficiaires.

## 3. FORMES DOMINANTES D'UTILISATION DE L'ESPACE, FONCTIONS ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENT

L'analyse détaillée des potentialités et des systèmes de production (PIRT) a permis d'établir plus de 30 zones homogènes, du point de vue de la problématique et des mesures d'aménagement à mettre en œuvre.

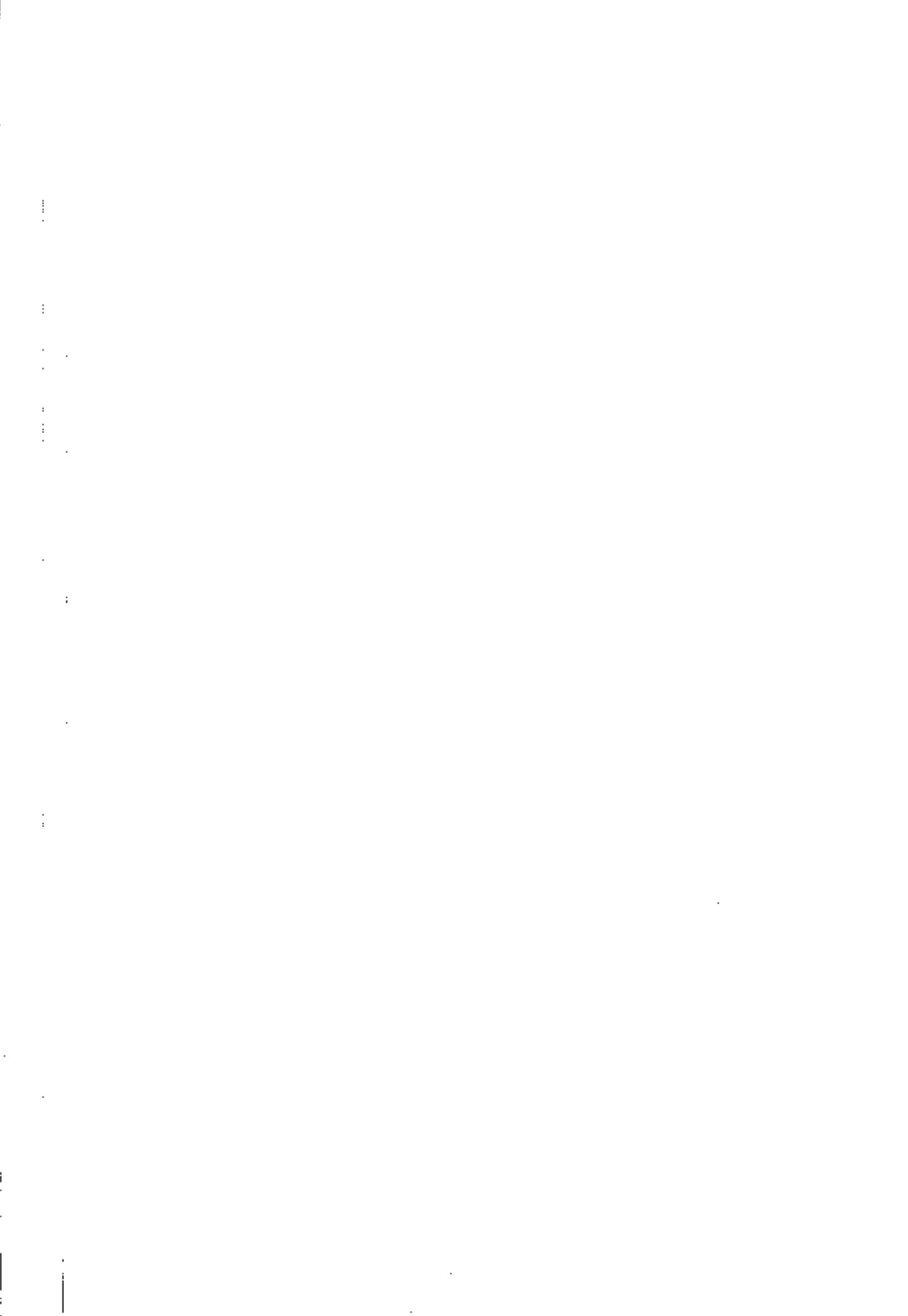
Compte tenu des très importantes ressources en eau, l'objectif en matière agro-sylvo-pastorale est :

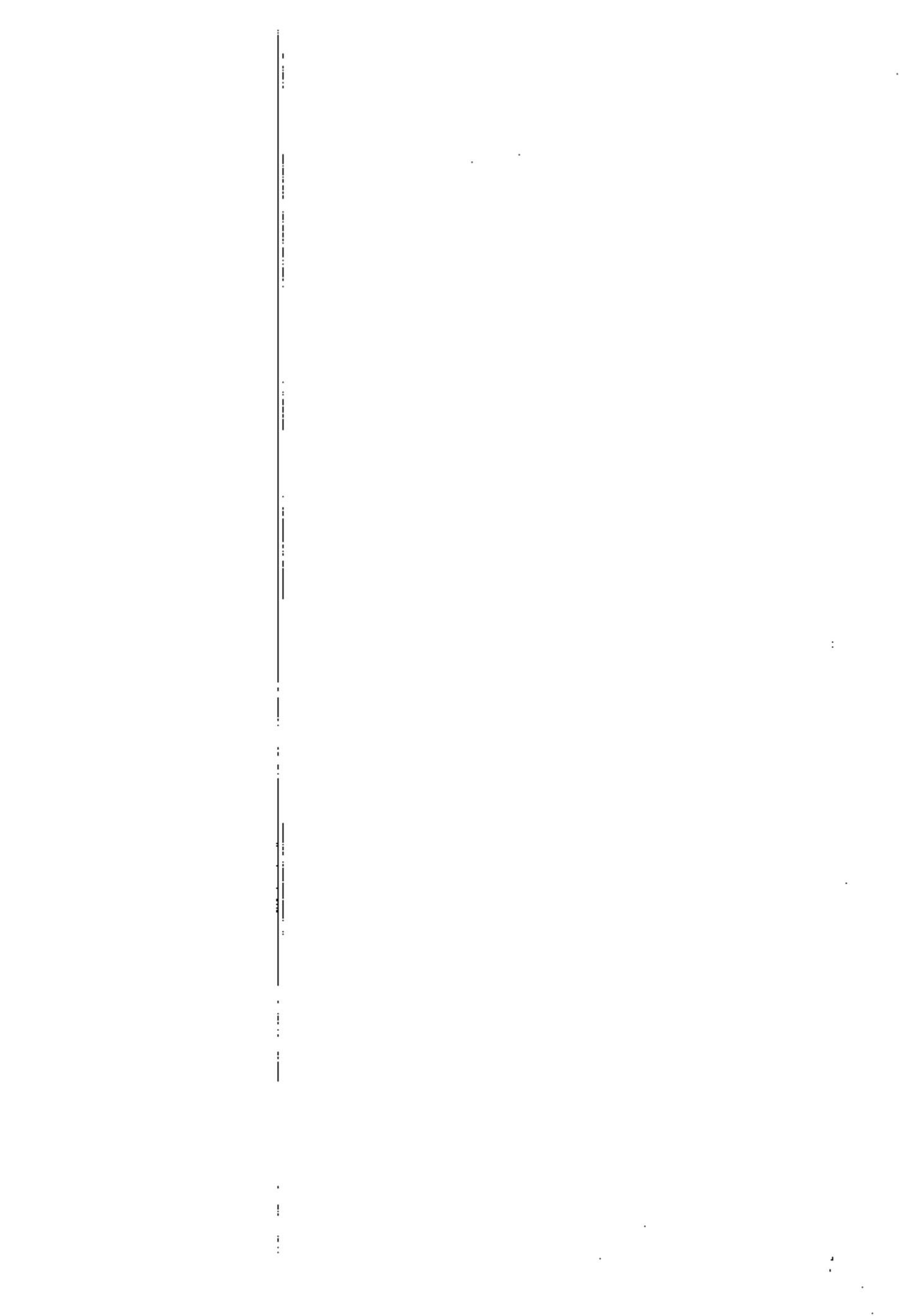
- d'augmenter la production céréalière par l'amélioration des rendements;
- de diversifier la production agro-sylvo-pastorale;
- de sauvegarder le milieu naturel (eaux et sols) par un meilleur contrôle de leur utilisation;
- d'encadrer la production et les services agricoles par le renforcement de petits centres ruraux et le désenclavement des zones de production<sup>4</sup>.

Au niveau de la présente esquisse, 12 zones ont été identifiées comme présentant une problématique similaire au plan agro-sylvo-pastoral. Ces zones sont présentées ci-après, ainsi que les mesures proposées pour leur aménagement et la préservation de leur environnement :

1. Plaines et vallées fluviales : zones agro-pastorales et piscicoles à fortes potentialités. A l'Ouest et au Centre : intensification maximale en irrigué + désenclavement villages/zones de production et interconnexion des grands centres urbains.  
A l'Est (Gourma Gharous-Gao-Ansongo) : élevage associé aux cultures de crues-décrues (blé-riz-sorgho) + développement fourrager + lutte contre l'érosion; équipement des regroupements ruraux, liaisons avec le Nord (Kidal) et l'Est (Ménaka).
2. Plateau Dogon-plaine du Séno : vocation maraîchage et élevage (plateau Dogon) associés aux cultures sèches (Séno). Fumure, maîtrise de l'eau et hydraulique pastorale à promouvoir. Lutte anti-érosive et surtout désenclavement des villages (relier la zone à Mopti au Nord et à San-Koutiala au sud-ouest). Fortes densités rurales; promouvoir équipements de base des villages (eau, électrification, enseignement, santé...).
3. Zone centrale : zone densément peuplée et urbanisée. Intensification forte à moyenne des cultures en sec. Irrigation autour des grands cours d'eau. Filière oléagineuse à l'Est. Elevage à sédentariser + gestion ressources fourragères. Maîtrise de l'eau (aménagement cours d'eau), développement de la pêche. Lutte contre l'érosion. Potentialités à valoriser. Organiser les villages autour des grandes agglomérations (Ségou, San) : pistes rurales, équipements, eau villagère...
4. Plateau de Koutiala/Haut Bani-Niger : vocation coton-céréales. Intensification maximale de la culture du coton et moyenne de la riziculture et céréales en sec (sorgho-maïs). Maraîchage et cultures fruitières en plus à Koutiala. Techniques d'intensification et intégration agriculture-élevage à promouvoir. Agro-forêtiers et lutte anti-érosive; développer les activités agro-forêtiers en conséquence. Agro-industries dans les centres de Sikasso, Koutiala, Bougouni + équipements urbains; mieux relier le système urbain régional à celui de la capitale. La zone Bougouni-Kolondiéba-Yanfolila reste à valoriser (maraîchage, fruits, apiculture) et surtout à désenclaver.

<sup>4</sup> Il va de soi que ces recommandations relèvent de l'Aménagement du Territoire et non pas des politiques sectorielles; celles-ci doivent être en effet menées par les départements qui en ont la charge. Nous insistons au contraire sur les interférences entre les différents secteurs et sur les implications spatiales de ces politiques sectorielles.





## ESPACES ET FONCTIONS AGRO-RURALES

1. Zones agro-pastorales et piscicoles de fortes potentialités. A l'Ouest et au Centre : Intensification maximale en irrigué + désenclavement villages/zones de production et interconnexion des grands centres urbains.  
A l'Est (Gourma Gharous-Gao-Ansongo) : élevage associé aux cultures de crues-décrues (Blé-riz-sorgho) + développement tourrager + lutte contre l'érosion; équipement des regroupements ruraux, liaisons avec le Nord (Kidal) et l'Est (Menaka).
2. Vocation maraîchage et élevage (plateau Dogon) associés aux cultures sèches (Seno). Fumure, maîtrise de l'eau et hydraulique pastorale à promouvoir. Lutte anti-érosive et surtout, désenclavement des villages (relier la zone à Mopti au Nord et à San-Koutiala au Sud-Ouest). Fortes densités rurales; promouvoir équipements de base des villages (eau, électrification, enseignement, santé...).
3. Zone densément peuplée et urbanisée. Intensification forte à moyenne des cultures en sec. Irrigation autour des grands cours d'eau. Filière oléagineuse à l'Est. Elevage à séderntariser + gestion ressources fourragères. Maîtrise de l'eau (aménagement cours d'eau), développement de la pêche. Lutte contre l'érosion.  
Potentialités à valoriser. Organiser les villages autour des grandes agglomérations (Ségou, San) : pistes rurales, équipements, eau villageoise...
4. Vocation coton-céréales. Intensification maximale de la culture du coton et moyenne de la riziculture et céréales en sec (sorgho-maïs). Maraîchage et cultures fruitières en plus à Koutiala. Techniques d'intensification et intégration agriculture-élevage à promouvoir. Agro-forêtiers et lutte anti-érosive. Agro-industries dans les centres de Sikasso, Koutiala, Bougouni + équipements urbains; mieux relier le système urbain régional à celui de la capitale. La zone Bougouni-Kolondiéba-Yanfolila reste à valoriser (maraîchage, fruits, apiculture) et surtout à désenclaver.
5. Zone à vocation diversifiée en sec. Intensification des cultures céréaliers en sec au Sud de Kayes et dans la zone de Kita. Culture vivrière et maraîchage dans le triangle Kati-Kolokani. Vivrier et arboriculture à Kéniéba. Toute la zone est propice à l'intensification de la culture d'arachide (si la conjoncture du marché y est favorable). Zone en général très enclavée avec quelques villes moyennes. L'organisation du monde rural devrait être conçue autour de ces villes (services à l'agriculture, commerce...).
6. Forêts et massifs forestiers. Protection de la faune et de la flore (regénération de la végétation et repeuplement faunique). Pour les forêts non classées, exploitation bois de chauffe, bois d'œuvre. Développement du tourisme (circuits et gîtes à prévoir).
7. Vocation agricole (à organiser en cultures regroupées dans les vallées) et d'élevage extensif. Potentialités moyennes à faibles. Elevage à séderntariser et pâturage à protéger. Forestation villageoise et lutte anti-érosive. Culture du Nerbé et de l'arachide à intensifier. Faible armature rurale. Zone à relier à Bafoulabé, Kayes et Diéma (pistes rurales).
8. Zone de transit du bétail (gestion des pâturages, développement localisé des fourrages). Intensification moyenne à faible en céréales (sorgho). Intensification agriculture vivrière et maraîchage autour des points d'eau + pisciculture. Lutte contre la désertification. Zone peu peuplée et très faiblement urbanisée : l'aménagement doit y être ponctuel.
9. Dominante pastorale; élevage à protéger et intégrer avec l'agriculture dispersée qui exige des ouvrages de maîtrise de l'eau. Gestion de la couverture forestière et lutte contre la désertification. Importants regroupements ruraux autour des sous-systèmes urbains, compte tenu des grandes distances. Relier la partie Ouest à Kayes, la partie Nord à Nioro et l'Est à Nara et Niono.
10. Nette vocation d'élevage extensif. Agriculture ponctuelle autour des points d'eau. Contrôle et gestion des parcours; hydraulique villageoise et pastorale (forage de puits). Lutte contre la désertification (fixation des dunes). Zones de faible peuplement, villages les plus importants à relier à la zone centrale (pistes rurales).
11. Elevage très extensif (ovin, caprin, camelin). Agriculture d'oasis et d'oued (jardinage, culture du dattier). Fixation des dunes et hydraulique agro-pastorale. Recherche minière.
12. Zone désertique à forte érosion éolienne. Sols sans grande valeur agricole. Grand nomadisme des camelins. Agriculture oasis très localisée. Recherche/exploitation minière.

- 5. Plateau Mandingue** : zone à vocation diversifiée en sec. Intensification des cultures céréalières en sec au Sud de Kayes et dans la zone de Kita. Culture vivrière et maraîchage dans le triangle Kati-Kolokani. Vivrier et arboriculture à Kéniéba. Toute la zone est propice à l'intensification de la culture d'arachide (si la conjoncture du marché y est favorable). Zone en général très enclavée avec quelques villes moyennes. L'organisation du monde rural devrait être conçue autour de ces villes (services à l'agriculture, commerce...).
- 6. Domaines forestiers** : protection de la faune et de la flore (régénération de la végétation et repeuplement faunique). Pour les forêts non classées, exploitation bois de chauffe, bois d'œuvre. Développement du tourisme (circuit et gîtes à prévoir).
- 7. Haut Kaarta-Ouest** : vocation agricole (à organiser en cultures regroupées dans les vallées) et d'élevage extensif. Potentialités moyennes à faibles. Elevage à sédentariser et pâturage à protéger. Forestation villageoise et lutte anti-érosive. Culture du niébé et de l'arachide à intensifier. Faible armature rurale. Zone à relier à Bafoulabé, Kayes et Diéma (pistes rurales).
- 8. Hodh Sud-Est** : zone de transit du bétail (gestion des pâturages, développement localisé des fourrages). Intensification moyenne à faible en céréales (sorgho). Intensification agriculture vivrière et maraîchage autour des points d'eau + pisciculture. Lutte contre la désertification. Zone peu peuplée et très faiblement urbanisée : l'aménagement doit y être ponctuel.
- 9. Kaarta-Ouagadougou-Hodh** : dominante pastorale; élevage à protéger et intégrer avec l'agriculture dispersée qui exige des ouvrages de maîtrise de l'eau. Gestion de la couverture forestière et lutte contre la désertification. Importants regroupements ruraux autour des sous-systèmes urbains, compte tenu des grandes distances. Relier la partie Ouest à Kayes, la partie Nord à Niort et l'Est à Nara et Niono.
- 10. Gondo-Mondoro et Daouna-Tilemsi** : nette vocation d'élevage extensif. Agriculture ponctuelle autour des points d'eau. Contrôle et gestion des parcours; hydraulique villageoise et pastorale (forage de puits). Lutte contre la désertification (fixation des dunes). Zones de faible peuplement, villages les plus importants à relier à la zone centrale (pistes rurales).
- 11. Gourma et zones pré-désertiques** : élevage très extensif (ovin, caprin, camelin). Agriculture d'oasis et d'oued (jardinage, culture du dattier). Fixation des dunes et hydraulique agro-pastorale.
- 12. Zone désertique** : forte érosion éolienne; sols sans grande valeur agricole; grand nomadisme des camelins. Agriculture oasisienne très localisée.

ANNEXES AU SOUS-CHAPITRE  
"ASPECTS DEMOGRAPHIQUES"

**TABLEAU : EVOLUTION DE LA POPULATION DES VILLES  
DE PLUS DE 10 000 HABITANTS DE 1960 A 1987**

NOM DE VILLE	1960	1970	1976	1987	TAUX MOTIF D'ACCR. DE 1976 A 1987
Bamako	129 300	196 800	419 239	658 275	4,2%
Ségu	24 000	33 200	65 426	98 135	2,7%
Mopti	20 000	35 400	53 322	74 771	3,1%
Kayes	20 000	31 100	49 431	50 993	0,3%
Sikasso	18 000	24 300	46 303	73 859	4,3%
Gao	12 000	14 200	30 863	55 266	5,4%
Koutiala	7 026	13 000	27 156	48 698	5,4%
Kati	10 000	12 600	24 831	34 315	3,0%
San	11 500	18 700	23 378	30 772	2,5%
Tombouctou	400	10 900	19 166	31 962	4,8%
Rita	610	10 700	17 491	22 914	2,5%
Bougouni	6 000	8 500	17 410	22 374	2,3%
Koulakoro	6 000	13 100	16 134	20 795	2,3%
Markala	-	5 000	15 103	19 508	2,3%
Niono	-	3 700	12 503	20 025	4,4%
Hioro	7 200	10 000	11 717	17 660	3,8%
Gouraudam	-	6 400	10 468	13 352	2,2%
Djenné	6 797	9 900	10 275	12 152	1,0%
Diré	-	(5 300)*	9 426	12 868	2,9%
Dioço	-	(4 300)*	7 334	12 571	5,0%
Fana	-	-	7 241	12 726	5,3%
Douentza	-	5 300	7 044	10 459	3,7%
VILLES DE + DE 10 000 HABITS	259 600	422 000	870 416	1 344 460	4,0%
ENSEMBLE DES VILLES MALIENNES	308 833	525 900	1 090 354	1 690 289	4,1%

Sources : Recensements démographiques : 1958, 1976, 1987 ; recensements administratifs; estimations.

\* : pas comptabilisé dans le total global de 1970.

**TABLEAU : EVOLUTION DE LA POPULATION DES VILLES  
DE MOINS DE 10 000 HABITANTS DE 1976 A 1987**

VILLE	1970	1975	1987	TAUX D'ACC. 1976-1987
Diré	5 300	9 426	(12 868)	-
Bandiagara	6 100	9 303	9 485	0,1%
Kolokahi	7 800	9 219	8 933	0,2%
Samanding	-	7 351	8 600	1,4%
Dioro	(4 300)*	7 334	(12 571)	5,0%
Banamba	7 400	7 265	9 398	2,3%
Fana	-	7 243	(12 726)	4,5%
Diéfarabé	7 700	7 117	5 726	-1,0%
Douentza	5 300	7 044	(10 469)	3,7%
Barouéli	-	6 825	7 732	1,0%
Misfunké	5 800	6 514	6 772	0,3%
Dara	3 000	6 392	8 400	2,5%
Nabou	-	6 239	6 852	0,8%
Kolondiéba	3 700	6 166	5 850	-0,4%
Koro	1 700	6 091	9 540	+1,1%
Koand	-	5 980	9 328	+1,7%
Dinangourou	-	5 948	4 399	-
Mahina	-	5 870	5 080	-2,7%
Dougaougon	-	5 818	6 951	1,6%
Bla'	-	5 749	9 690	5,0% -
Macina	2 900	5 445	5 491	0,1%
Dia	-	5 202	5 395	0,3%
Touba-Coura	-	5 154	7 143	3,0%
Koniakari	-	5 145	6 163	1,6%
Ténenkou	8 500	4 998	7 313	3,5%
Rangshe	6 900	4 546	4 006	-1,8%
Gourma-Rharous	2 300	4 521	4 989	0,8%
Xéniéba	2 600	4 471	7 389	4,6%
Dicille	2 900	4 126	6 556	4,3%
Mánaka	1 300	4 047	9 110	7,6%
Kadiolo	2 300	4 017	6 876	5,0%

(SUITE)

Bourou	3 500	3 952	5 609	3,2%
Tanlolia	2 300	3 037	4 995	2,4%
Ahaongo	4 400	3 483	4 721	2,8%
Bankass	2 700	3 301	5 208	4,2%
Toboso	2 500	2 536	3 181	2,0%
Youssou	-	2 435	1 872	-2,3%
Diana	-	2 260	4 005	5,3%
Kidal	1 400	2 230	3 344	3,7%
Tominian	1 300	2 179	2 096	-0,3%
Sefoulabé	1 800	2 012	2 360	1,4%
Télimenan	1 900	747	1 855	6,6%
Gossi	-	(4 321)*	7 093	-
Donka	-	(3 763)*	6 938	-
Menantali	-	-	6 705	-
Siribala-Choura	-	(3 075)*	6 490	-
Dounaezzan	-	(3 941)*	6 400	-
M'Imaroba	-	(4 304)*	6 266	-
Falako	-	(4 711)*	6 148	-
Djibelli	-	(4 704)*	6 001	-
Sofara	-	(4 952)*	6 035	-
Bambari	-	(2 999)*	5 806	-
Sekolo	-	(4 593)*	5 774	-
Miâna	-	(4 108)*	5 579	-
Kibar	-	(3 981)*	5 520	-
Kignan	-	(4 433)*	5 443	-
Lambidou	-	(4 179)*	5 372	-
Houy	-	(2 837)*	5 356	-
Diangoourté-Cassata	-	(2 324)*	5 297	-
Yaguiné	-	(4 303)*	5 294	-
Baouloumâna	-	(4 150)*	5 065	-
Goumhou	-	(4 954)*	5 022	-
INFFECTIF DES VILLES	27 VILLES	42 VILLES	57 VILLES	
POPULATION TOTALE	112 300	219 938	345 829	6,2%

Sources : RGPH 1976 et 1987, Annuaire statistique année 1970

\* : n'est pas une ville au sens malien du terme.

ANNEXES AU SOUS-CHAPITRE  
"TYPOLOGIE ET HIERARCHIE DES VILLES"

TABLEAU

: HIERARCHISATION DES VILLES MALIENNES (1)

VILLE	REGION	NOTE	RANG	OBSERVATIONS
Bamako	Bamako	353,3	1er	
Sikasso	Sikasso	74,4	2e	
Ségou	Ségou	74,4	2ex	
Mopti	Mopti	67,8	4e	
Gao	Gao	62,2	5e	
Tombouctou	Tombouctou	61,9	6e	
Kayes	Kayes	60,5	7e	
Koutiala	Sikasso	58,3	8e	
Koulikoro	Koulikoro	51,9	9e	
Kati	Koulikoro	46,4	10e	
Bougouni	Sikasso	43,1	11e	
Nioro	Kayes	40,8	12e	
San	Ségou	40,3	13e	
Niono	Ségou	36,4	14e	
Kita	Kayes	34,2	15e	
Kidal	Kidal	34,2	15ex	
Diorla	Koulikoro	27,5	17e	
Yélimané	Kayes	25,1	18e	
Diré	Tombouctou	26,1	16ex	
Fana	Koulikoro	24,4	20e	
Bahamba	Koulikoro	23,9	21e	
Bla	Ségou	23,6	22e	
Nara	Koulikoro	22,8	23e	
Ténenkou	Mopti	22,8	23ex	
Niafunké	Tombouctou	22,8	23ex	
Kaciolo	Sikasso	22,5	26e	
Yeresso	Sikasso	22,2	27e	
Koro	Mopti	21,9	28e	
Kangaba	Koulikoro	21,7	29e	
Harkala	Ségou	21,7	29ex	
Goundam	Tombouctou	21,7	29ex	
Djenné	Mopti	20,8	32e	
Yanfolila	Sikasso	20,5	33e	
Barouéli	Ségou	20,5	33ex	
Macina	Ségou	20,5	33ex	
Ménaka	Gao	20,5	33ex	
Bourem	Gao	20,5	33ex	
Douentza	Mopti	19,7	36e	
Bankassé	Mopti	19,4	39e	

Kéniéba	Kayes	18,6	40e
Diéma	Kayes	18,3	41e
Kolokani	Koulikoro	18,3	41ex
Bandiagara	Mopti	18,3	41ex
Bafoulabé	Kayes	17,7	44e
Kolondiéba	Sikasso	17,2	45e
Ansongo	Gao	17,2	45ex
Gourma-Niarous	Tombouctou	13,9	47e
Tonka	Tombouctou	12,5	48e
Dioro	Ségou	11,9	49e
Youvardé	Mopti	11,1	50e
Touba	Koulikoro	10,8	51e
Koniakari	Kayes	10,5	52e
Sokolo	Ségou	10,5	52ex
Gossi	Tombouctou	9,7	54e
Diabali	Ségou	9,4	55e
Konna	Mopti	9,4	55ex
Dia	Mopti	9,4	55ex
Diangounté	Kayes	8,3	58e
M'Pessoba	Sikasso	8,3	58ex
Koury	Sikasso	8,3	58ex
Sansanding	Ségou	8,3	58ex
Dougabougou	Ségou	8,3	58ex
Tomintan	Ségou	8,3	58ex
Hombori	Mopti	8,3	58ex
Diafarabé	Mopti	8,3	58ex
Mahina	Kayes	7,8	66e
Siribala	Ségou	7,2	67e
Dinangourou	Mopti	6,1	68e
Mahou	Sikasso	6,1	68ex
Kignan	Sikasso	6,1	68ex
Sofara	Mopti	6,1	68ex
Lambidou	Kayes	5,0	72e
Yaguiné	Kayes	5,0	72ex
Falako	Koulikoro	5,0	72ex
Kiban	Koulikoro	5,0	72ex
Bankoumana	Koulikoro	5,0	72ex
Goumbou	Koulikoro	5,0	72ex
Ména	Sikasso	5,0	72ex

(1) Manantali (région de Kayes), Abetbara, Tessalit et Tin-Essako (région de Kidal) n'ont pas été concernés par la présente hiérarchisation.

TABLEAU

: INFRASTRUCTURES, RESEAUX ET EQUIPEMENTS URBAINS

REGION/CENTRE URBAIN	POPULAT. 1967	CROSS. GENESE, 1916-81	EQUIP. SANTIT.	EQUIP. EDUCAT.	AUGUST, EAU ET TX BRANCH (x)				RES. ELECT. ET TX BRANC (x)	ETABLIS. BANCAIRES (x)	TEL. ET TX ADOR. (x)	DEGRE DE DYNAMICITE	
					TELE	TELE	TELE	TELE					
MAYES	90 593	0,3	HR	E	-	-	-	-	4,5	3	1,1	5	1,5
Bayes	22 914	2,5	-	E	-	-	-	-	2,1	-	0,5	4	1,5
Bite	11 660	3,8	HS	E	-	-	-	-	5,1	-	0,3	4	1,5
Kioro	7 389	4,6	-	E	-	-	-	-	3,7	-	0,3	4	1,5
Yétiéché	6 705	-	-	E	-	-	-	-	-	-	-	4	1,5
Nantchitali	6 163	1,4	-	E	-	-	-	-	-	-	-	4	1,5
Koniékari	5 372	5,0	-	E	-	-	-	-	-	-	-	4	1,5
Lambida	5 297	3,3	-	E	-	-	-	-	-	-	-	4	1,5
Giangounté	5 294	0,3	-	E	-	-	-	-	-	-	-	4	1,5
Yaguié	5 093	0,3	-	E	-	-	-	-	-	-	-	4	1,5
Rahimad	4 035	5,3	-	E	-	-	-	-	-	-	-	3	1,5
Océla	2 360	1,4	-	E	-	-	-	-	-	-	-	3	1,5
Boroulabé	1 853	6,6*	-	E	-	-	-	-	-	-	-	3	1,5
Yétiéché	111 087	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	1,5
<b>TOTAL MAYES</b>													

<b>MULIKORO</b>								
Kats	W 115	21						
Keulitort	W 195	21						
Fana	W 126	54						
Zembaia	W 598	21						
Nolohani	W 533	62						
Yara2	W 426	21						
Tchiba-Coura	W 143	31						
Bicelle	W 556	42						
Goumarzaka	W 400	13						
Falate	W 148	11						
Luban	W 520	13						
Bantouzana	W 265	68						
Grasabou	W 012	65						
Kangaba	W 4 006	-1,2						
<b>TOTAL MULIKORO</b>	<b>W 166 427</b>							
<b>SIKASSO</b>								
Sikasso	W 255	4,3						
Guerita	W 696	5,4						
Bougouni	W 314	2,1						
Katiolo	W 870	5,0						
Nakou	W 852	0,8						
N'Pessoala	W 266	1,5						
Nolohaniha	W 850	-0,4						
Kléé	W 577	1,2						
Tigmat	W 443	0,8						
Injir	W 356	2,5						
Yafolila	W 995	2,4						
Yerosso	W 187	2,0						
<b>TOTAL SIKASSO</b>	<b>W 95 330</b>							

SEGOU	93 115	2.7	48	E	1.4	4.3	30	11.5
Séguin	30 712	2.5	45	E	2.0	-	1.4	1.5
San	20 925	4.4	-	E	2.0	2.2	3	3
Biamo	19 408	2.3	85	E	2.0	1.4	2	2
Barkala	12 571	5.0	-	E	2.0	-	2	17.5
Piéra	9 800	5.2	-	E	2.0	-	2	-
Na	-	-	-	E	2.0	-	2	-
Sersanding	8 600	1.4	-	E	2.0	-	2	-
Darouéli	1 732	1.0	-	E	2.0	-	1	5
Bengabangou	6 931	1.6	-	E	2.0	-	1	4
Siribéla-Doumi	6 490	3.0	-	E	2.0	-	1	5
Stabali	6 031	1.6	-	E	2.0	-	1	5
Sakolo	5 774	0.8	-	E	2.0	-	1	5
Macina	5 491	0.1	-	E	2.0	-	1	5
Tombia	2 306	-0.1	-	E	2.0	-	1	5
SEGUIN SEGUIN	230 066	-	-	E	2.0	-	1	5
SEGUIN	-	-	-	E	2.0	-	1	5
Népi	14 711	4.1	46	E	2.0	-	0.5	10
Igoué	12 152	1.6	-	E	2.0	-	2.2	1.5
Bonetta	10 463	3.7	-	E	2.0	-	1	5
Dozo	9 560	4.1	-	E	2.0	-	1	5
Badiigari	9 485	0.1	-	E	2.0	-	1	5
Gona	9 328	6.1	-	E	2.0	-	1	5
Yéniou	7 312	3.5	-	E	2.0	-	1	5
Sofara	5 005	0.8	-	E	2.0	-	1	5
Rodéri	5 306	2.6	-	E	2.0	-	1	5
Thiaréba	5 726	-1.9	-	E	2.0	-	1	5
Dié	4 395	0.3	-	E	2.0	-	1	5
Babé	4 238	4.2	-	E	2.0	-	1	5
Haréfou	4 172	-2.1	-	E	2.0	-	1	5
SEGUIN ADPTI	163 070	-	-	E	2.0	-	1	5

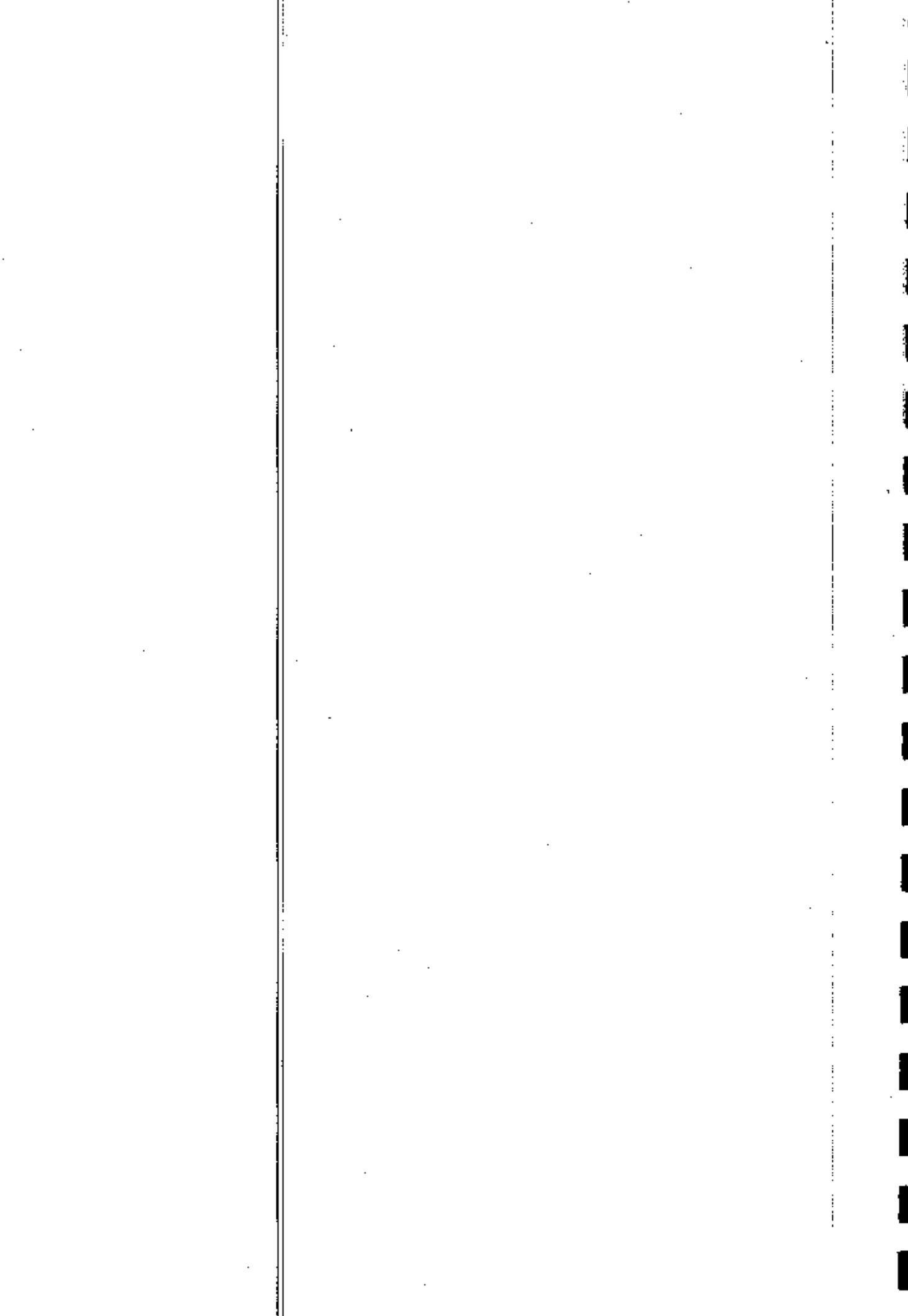
(1) y inclus les abonnés des villes de Bandiagara et de Koro.

**E = Existence d'un chantier : D-E = non opérationnel**

Santé : H = Hôpital ; HR = Hôp. régional ; HS = Hôp. second. ; HN = Hôp. national ; CS = Cent. de santé (cercle et/ou arrondissement)

Education/Formation : EF = Ens. fondamental ; ESG = Ens. second. général ; ESTP = Ens. Sec. Tech. et profess. ; EN = Ens. normal ; ES = Ens. supérieur

Fonctions administratives (système de notation) : 6 = Capitale nationale ; 5 = chef-lieu de région, de cercle, de commune et d'arrondissement ; 4 = chef-lieu de cercle, de commune et d'arrondissement ; 3 = chef-lieu de cercle et d'arrondissement ; 2 = chef-lieu d'arrondissement ; 1 = autre localité.



**ANNEXES AU CHAPITRE  
"DEVELOPPEMENT HUMAIN"**

**TABLEAU**  
**URBAINE DU**  
**REPARTITION ET EVOLUTION DE LA POPULATION**  
**MALI PAR CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

REGION	VILLE	1950	1976	1987	TAUX D'ACCROISSEMENT 1950-1987
DISTRICT	Bamako	129 300	419 239	658 275	6,2%
KAYES	Kayes	18 000	49 431	50 993	
	Bafoulabé	-	2 912	2 360	
	Diéma	-	2 260	4 005	
	Kéniéba	-	4 471	7 389	
	Kita	8 610	17 491	22 914	
	Nioro	7 200	11 717	17 660	
	Yalimandé	-	747	1 055	
	Mahina	-	5 870	5 090	
	Koniakari	-	5 145	6 163	
	Manantali	-	-	6 705	
	Lambidou	-	(4 179)	5 372	
	Diangounté-Camara	-	(2 324)	5 297	
	Yaguiné	-	(4 301)	5 294	
	Total Kayes	43 810	99 144	141 097	4,4%
KOULIKORO	Koulikoro	6 000	16 133	25 795	
	Banamba	-	7 265	9 398	
	Dioïla	-	4 126	5 556	
	Rangéba	-	4 946	4 006	
	Kati	10 000	24 831	34 315	
	Rokkabi	-	9 219	8 933	
	Nara	-	6 392	8 400	
	Fana	-	7 243	12 726	
	Touba-coura	-	5 154	7 140	
	Doumanzana	-	(3 941)	6 400	
	Falako	-	(4 711)	6 148	
	Kibani	-	(3 983)	5 520	
	Bankoumama	-	(4 150)	5 065	
	Goumhou	-	(4 554)	5 022	
	Total Koulikoro	16 000	85 310	140 427	8,4%

## (SUITE 1)

REGION	VILLE	1960	1974	1987	TAUX D'ACCROISSEMENT 1960-1987
SIRASSO	Sikasso	19 000	46 503	73 859	
	Bougouni	6 000	17 410	22 374	
	Kadiolo	-	4 017	6 876	
	Kolondiéba	-	6 166	5 850	
	Koutiala	7 026	27 156	48 698	
	Tanfoliba	-	3 837	4 995	
	Toroéba	-	2 536	3 182	
	Manou	-	6 239	6 852	
	M'Fessoba	-	(4 304)	6 266	
	Miéna	-	(4 108)	5 579	
SEGOU	Kignza	-	(4 433)	5 443	
	Koury	-	(2 837)	5 356	
	Total Sékou	32 026	113 864	195 330	6,9%
	Ségou	28 000	65 429	88 135	
	Barouélli	-	6 825	7 712	
	Bia	-	5 749	9 890	
	Hacina	-	5 445	5 491	
	Niono	-	12 503	20 025	
	San	13 500	23 378	30 772	
	Tominian	-	2 179	2 096	
MARKALA	Markala	-	15 103	19 508	
	Sanaanding	-	7 351	8 600	
	Dioro	-	7 334	12 571	
	ougabougou	-	5 818	6 951	
	Siribala-couca	-	(1 075)	6 490	
	Béaba	-	(4 704)	6 031	
	Sokolo	-	(4 693)	5 774	
	Total Markala	41 500	157 111	230 066	6,5%
	Mopti	20 000	53 322	74 771	
	Bandiagara	-	9 302	9 485	
MOPTI	Bankass	-	3 301	5 208	
	Djenné	6 797	10 215	12 152	
	Guédiawaye	-	7 844	6 468	

(suite 2)

REGION	VILLE	1960	1976	1987	TAUX D'ACCROISSEMENT 1960-1987
	Koro	-	6 091	9 540	
	Témenkou	-	4 996	7 313	
	Youssacou	-	2 435	1 872	
	Diafarabé	-	7 117	5 226	
	Konna	-	3 980	9 328	
	Dia	-	5 202	5 395	
	Sofara	-	(4 652)	6 005	
	Bomboři	-	(2 599)	5 806	
	Dinangourou	-	5 548	-	
	Total Mopti	26 797	121 016	163 070	6,9%
TOMBOUCTOU	Combouctou	7 400	19 166	31 525	
	Biré	-	9 426	12 668	
	Goudam	-	10 468	13 152	
	Gourma-Barouïne	-	4 521	4 769	
	Niafunké	-	6 514	6 572	
	Gossi	-	(4 321)	7 093	
	Tenké	-	(3 763)	6 938	
	Total Tombouctou	7 400	50 095	83 974	5,4%
GAD/KIDAL	Gao	12 000	30 863	55 266	
	Ansongo	-	3 482	4 121	
	Bourem	-	3 952	5 609	
	Kidal	-	2 230	3 344	
	Ménaka	-	4 047	9 110	
	Total Gao	12 000	44 575	76 050	7,2%
ENSEMBLE		308 833	1 084 406	1 690 289	6,5%

Source : Enquête démographique 1960/1961 ; Recensements  
démographiques 1976 et 1987

\* : n'est pas une ville au sens malien du terme.

TABLEAU

## : EVOLUTION DE LA POPULATION DES VILLES DE 5 000 HABITANTS ET PLUS DE 1926 A 1976

VILLES	1926	1936	%	1946	%	1956	%	1966	%	1976	%
Bamako	15 900	24 000	1,8	44 700	2,7	83 000	2,7	155 000	2,7	419 239	4,4
Kayes	9 300	13 600	1,7	21 400	1,9	29 000	0,7	38 000	0,5	49 431	2,5
Sikasso	8 500	10 700	1,6	13 200	0,9	15 500	0,7	20 000	1,1	46 503	3,7
Ségou	7 500	8 100	0,3	15 100	2,7	19 500	1,3	26 000	1,2	65 426	4,1
Tombouctou	5 500	5 500	0,0	6 300	0,6	7 000	0,4	8 900	1,0	19 166	3,4
Goundama	5 100	6 300	0,9	6 700	0,3	6 300	-0,3	6 000	-0,3	10 468	2,2
Djenné	5 100	5 200	0,1	5 300	0,1	6 500	0,9	8 500	1,2	10 275	0,8
Gao		6 800		8 300	0,9	10 000	0,9	12 600	1,0	33 863	4,0
Diré		6 000		5 800	-0,1	5 400	-0,3	5 000	-0,3	9 426	2,8
Bia		5 600		6 600	0,7	7 200	0,3	7 100	-0,1	5 202	-1,2
Mopti				6 300		12 300	2,9	26 000	3,3	53 322	3,2
San				6 600		9 000	1,3	14 000	1,9	23 378	2,2
Koulakoro				5 100		7 600	1,7	11 200	2,8	16 134	1,6
Nioro				5 100		6 800	1,2	10 000	1,7	11 717	0,6
Kati						8 300		10 500	1,0	24 631	3,4
Kita						5 200		8 300	2,0	17 491	3,3
Kolokani								6 800	1,2	9 219	3,1
Koutiala								10 300		27 156	4,3
Banamba								7 000		7 265	0,2
Eougouni								6 900		17 410	4,1

(suite)

VILLES	1926	1936	%	1946	%	1956	%	1966	%	1976	%
Diafarabé								6 200		7 117	
										0,6	
Ténenkou								5 300	%	4 448	
										-0,2	
Bandingara								5 000		9 303	
										2,7	
Markala										15 103	
Niono										12 503	
Sansanding										7 351	
Dioro										7 334	
Fana										7 283	
Douentza										7 044	
Barouélli										6 825	
Xiafunké										6 514	
Koro										6 332	
Mahon										6 239	
Kolondiéba										5 166	
Koro										5 091	
Konna										5 060	
Dinangouré										5 040	
Mahina										5 070	
Dougabougou										5 018	
Bla										5 149	
Macina										5 445	
Touba-											
Coura										5 154	
Koniakari										5 145	
TOTAL	56 900	92 000		156 500		239 800		404 600		1 090 354	
RÉSEAU DE VILLES	7	10		14		17		21		43	
POV. MOYENNE	6 100	9 200		11 200		14 100		17 600		25 300	

TABLEAU : EVOLUTION DE LA POPULATION DES VILLAGES DE 4000 A 5000 HABITANTS DE 1976 A 1987

VILLAGES	1976	1987	TAUX D'ACC.
Dinangourou	5 948	4 399	- 1,2
Treungoumbé	4 863	4 980	0,1
Yoro	4 817	4 523	- 0,2
Badji-Gourma	4 469	4 826	0,3
Saréyamou	4 198	4 588	0,3
Magnadous	4 019	4 170	0,1
Badji-Macoussa	3 997	4 660	0,6
Karan	3 899	4 567	0,6
Tacharane	3 894	4 643	0,7
Koriantché	3 647	4 848	1,1
Youli	3 645	4 045	0,4
Ouélessébougou	3 612	4 628	1,0
Kirané	3 593	4 555	0,9
Ténéni	3 560	4 376	0,8
Massigui	3 527	4 779	1,2
Séfétô	3 464	4 808	1,3
Xiéna	3 366	4 524	1,2
Holodo-centre	3 337	4 469	1,1
Lobougoula	3 273	4 105	0,8
Diaye-coura	3 260	4 172	1,0
N'Goumô	3 182	4 223	1,1
Siby	2 120	4 294	1,3
Klélé	2 972	4 006	1,2
Bialloubé	2 724	4 075	1,6
Bombolord	2 415	4 115	2,1
Molobala	2 245	4 038	2,3
Wacoco	1 290	4 432	5,0
Billy	1 043	4 030	3,5
Keréingané	1 027	4 372	5,5
Kalabani-Coro	821	4 238	6,1
Rangaré	751	4 537	7,1
Kalané	674	4 089	7,4
Ihaneketane	-	4 663	-

(suite)

VILLAGES	1976	1987	TAUX D'INCR.
TOTAL	32 VILLAGES 100 632	33 VILLAGES 145 779	1,5

(1) : dans le cadre du calcul des perspectives de population urbaine, il convient de ne pas perdre de vue les trois (3) nouveaux chefs-lieux de cercle de la région de Kidal (devenus de ce fait des villes) que sont les localités de Abeïbara, Tessalit et Tin-Essako et dont les chiffres de population étaient les suivants en 1976 et 1987 :

	<u>1976</u>	<u>1987</u>
Abeïbara	772	1 189
Tessalit	764	1 918
Tin-Essako	783	116.

Tableau 29 : RATIO DU PERSONNEL DE SANTÉ PAR HABITANT EN 1984 PAR CATEGORIES ET PAR RÉGION

Personnel/ Région	Population Totale	Médecin		Sage-femme		Infirmier d'Etat		Infirmier de Santé	
		nb	ratio	nb	ratio	nb	ratio	nb	ratio
Kayes	1.045.034	34	30.736	10	104.503	55	14.001	117	3.937
Koulikoro	1.107.693	20	16.195	19	68.310	36	30.175	91	12.179
Sikasso	1.320.643	34	38.825	12	110.004	51	2.157	126	10.477
Ségou	1.304.328	33	39.525	17	76.725	63	20.704	115	11.342
Mopti	1.351.472	26	51.980	22	61.431	50	21.029	119	11.351
Tombouctou	581.447	10	30.602	5	116.284	36	16.151	63	9.229
Gao	440.014	19	23.157	8	55.002	19	11.762	69	6.313
Bamako	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total	7.150.231	185		93		330		700	
Ratio OMS (1960-1970)		10.000		2.000		5.000		1.000	

Evolution des dépenses régionales de la santé de 1990 à 1995  
(En milliers de francs CFA)

Années Régions	90	91	92	93	94
Kayes	173498	181094	735550	183616	180241
Koulikoro	172492	186428	828245	184113	200786
Sikasso	198598	227740	905649	251263	268418
Ségou	205728	236021	820875	220432	237946
Mopti	170700	177822	676013	161837	160069
Toton	105690	119448	396691	106158	105950
Gao	80060	103663	415182	116118	113684
Bamako	279238	318810	841188	337127	371138
TOTAL	1.289.293,0	1.509.845,0	5.818.503,00	1.570.203,00	1.669.126,00

Tableau N° 36 : Evolution du coût de santé par habitant par région de 1990 à 1994

en F CFA

	1990	1991	1992	1993	1994
Kayes	154	165	621	160	142
Koulikoro	136	151	700	136	142
Sikasso	138	158	614	167	172
Ségou	143	164	557	141	149
Mopti	130	123	495	116	131
Tombouctou	232	257	1047	284	275
Gao	236	267	1262	443	462

Sources : - Direction Nationale du Budget

- Perspective de la population résidente du Mali de 1987 à 2022. ECR/DNSI. Juin 1992

**VENTILATION DU PERSONNEL SANITAIRE PAR REGIONS  
PAR CATEGORIE EN 1985**

Régions	Med	TS	ATS (3)	ATS AS(4)	Sage-Femme	Dentiste	Pharmacien
Kayes	20	61	91	94	9	0	1
Kkoro	- 23	82	61	70	25	0	2
Sikasso	33	129	69	93	31	0	2
Ségu	43	175	92	107	55	5	2
Mopti	20	101	46	51	22	1	2
Iblou	11	32	32	32	5	0	0
Gao	11	17	17	23	0	1	2
Kidal	2	3	3	3	0	0	0
Bamako	19	272	110	152	15	0	1
Mali	103	82	547	637	48	2	12

I s'agit uniquement des agents payés par l'Etat. Le secteur privé n'est pas pris en compte

(1)Med : médecin généraliste, ingénieur sanitaire, pharmacien, médecin-dentiste

(2) TS : technicien de santé niveau ESS, infirmier d'Etat, sage femme, technicien d'hygiène, technicien de laboratoire

(3) ATS : agent technicien de santé

(4) ATS'AS : agent technicien affaires sociales

**INFRASTRUCTURES SANITAIRES DU MALI PAR REGION EN 1992**

Structures / Régions	Hôpital National	Hôpital Secondaire	Hôpital régional	Centre santé de cercle ou commune	CS A
Kayes		1 (Nioro)	1	7	
Koulakoro	1 (Kati)			7	
Sikasso			1	7	
Ségu		2 (San et Markalo)	1	7	
Mopti			1	8	
Zombouetou		1 (Diré)	1	5	
Gao			1	5	
Bamako	2 (H PtG (HGT)			6 (Communes)	
Mali	3	4	6	52	23 6

Pour les services spécifiques de SMI, il existe :

- 11 maternités d'hôpital dans tous les hôpitaux, sauf ceux de Gao et Mopti
- 47 maternités de niveau cercle (41) et commune (7)
- 205 maternités de services socio-sanitaires d'arrondissement
- 381 maternités rurales

Tableau

PROGRAMMATIONS 1992-1996 EN ADDUCTIONS D'EAU SOMMAIRES  
ET EN ASSAINISSEMENT RURAL

REGION	NOMBRE CENTRES SEMI-URBAINS (5000-10000 HABITANTS)	NOMBRE CENTRES RURAUX (2000-5000)	CENTRES SEMI-URBAINS AVEC CONDUIT, FAVORA.		CENTRES RURAUX AVEC CONDUIT, FAVO.		CENTRES RURAUX AVEC CONDUIT, DEFAVRA.		CENTRES RURAUX AVEC TRAVAUX		ASSAINISSEMENT	ETUDES ET SUIVI	TOTAL COÛT	
			COÛT (1.000.000 F.CFA)	HABRE (1.000.000 F.CFA)	COÛT (1.000.000 F.CFA)	HABRE (1.000.000 F.CFA)	COÛT (1.000.000 F.CFA)	HABRE (1.000.000 F.CFA)	COÛT TOTAL TRAVAUX (1.000.000 F.CFA)					
KAYES	11	97	8	392	3	173,5	75	2.625	22	946	4.133,5	361	22	4.521,5
KOULIKORD	12	76	7	641	3	175,5	55	1.925	21	903	3.444,5	304	12	3.760,5
SIMAKOUDÉ	12	91	9	451	3	175,7	71	2.485	20	860	3.961,5	347	21	4.329,5
SEGOU	8	72	6	294	2	117	54	1.890	18	774	3.073	263	16	3.354
KORITI	6	71	4	196	2	117	53	1.855	18	774	2.942	263	16	3.221
TOMBOUCTOU	3	21	2	98	1	50,5	13	455	8	344	955,5	96	57,0	1.103,5
GAO	3	35	2	93	1	50,5	26	910	7	301	1.367,5	105	6	1.479,5
KIDAL	0	4	0	0	0	0	0	0	4	172	172	15	0,9	167,9

Tableau

**RYTHME ANNUEL DE REALISATION (1992-1996)  
DES POINTS D'EAU PAR REGION**

Région	Nombre de Forages	Nombre de pompes	Nombre de puits modernes	Nombre de pompes à réhabiliter	Nombre de puits traditionnel à réhabiliter
Kayes	100	100	25	58	140
Koulikoro	114	114	28	40	90
Sikasso	120	120	30	73	180
Ségou	118	118	38	130	214
Mopti	110	110	45	15	200
Tombouctou	44	44	11	4	66
Gao	42	42	10	3	34
Kidal	8	1	8	1	4
<b>Totaux</b>	<b>726</b>	<b>719</b>	<b>195</b>	<b>324</b>	<b>928</b>

**Liste des projets d'hydraulique villageoise en cours (financement acquis)**

DESIGNATION DES PROJETS	PERIODE D'EXECUTION PROGRAMME	BUDGET TOTAL ESTIME	REPARTITION DU BUDGET (X MILLIONS F CFA)
DESIGNATION DES PROJETS	PERIODE D'EXECUTION PROGRAMME	BUDGET TOTAL ESTIME	REPARTITION DU BUDGET (X MILLIONS F CFA)
<b>Régions de Mayes et Koulikoro</b>			
1. Programme d'aide d'urgence BIO.	1992	832	832
2. Projet de Développement Sanitaire, an 1ère Région - Volant Hydraulique Villageoise, cercles de Kéniéba et Baoulé (Banque Mondiale)	1992-1994	2.512	2.912
3. Programme de remplacement des pompes CRA - ABI - Vergnet en 1ère et 2ème régions (FAD).	1992	116,65	116,65
4. Projet hydraulique Villageoise - Coopération Internationale (Cercles de Kati, Koulikoro, Kimpabé, Kolikomé, Benambé, Kayes et Yammané)	1992-1994	1.400	1.400
<b>Région de Sikasso</b>			
1. Hydraulique Villageoise, Cercle de Beougouin, Yenfolia et Kolokéla (Coopération Suisse)...	1991-1994	3.239	3.239
2. Hydraulique Villageoise, cercle de Sikasso et de Kadiolo (coopération)...	1992-1994	1.169,27	1.169,27
3. Hydraulique Villageoise, Cercle de San Tominién, Yorosso et Bla (Caisse Centrale/France); a) phase de consolidation (CMET)...	1991-1992	251,047	251,047
b) Réalisation de 10 systèmes de pompage solaire-volant superstructure (CMET)...	1992	105,29	75,29
	1992-1993	200	200

**[suite]**

DESIGNATION DES PROJETS	PERIODE D'EXECUTION PROGRAMME	BUDGET TOTAL ESTIME	REPARTITION DU BUDGET (X MILLIONS F CFA)
<b>Région de Séga</b>			
1. Projet pour l'exécution de 100 forges portatives équipées pompes dans l'Office du Niger (FEN)...	1992-1993	300	-
2. Projet hydraulique villageoise du Fonds de Développement Villageois de Ségou (FDV)...	1992	99,805	-
<b>Régions de Hériti, Tombouctou et Gao</b>			
1. Valorisation des eaux souterraines dans les cercles de baless et Koro (FEN)...	1991-1993	1.733	-
2. Programme Hydraulique Villageois et Pastoral, cercles de Yawarou et de Niakunké (CEAO)...	1991-1994	3.276	270
3. Projet DNU/UNICEF/Mali/802 Hydraulique Villageoise et Assainissement...	1991-1992	3.035	300
4. Programme de maîtrise des eaux pour la production vivrière familiale (UNICEP)...	1989-1991	1.609	"
5. Programme FENU pour Tombouctou...	1991-1992	23,5	-
6. Programme Hydraulique du Liptako-gourma (FAD, FKDEA, BID, Mali)...	1989-1995	0,398	715
7. Projet d'exploitation des eaux souterraines en 7ème Région, 16ème trache (JAPON)...	1990-1992	-	7.663
Total en Millions de Dollars US		365,44	165,44
Conversion :			
1 US\$		280 F CFA	
1 ECU		150 F CFA	
1 Livre		0,20 F CFA	
(*) Projet retardé à cause des problèmes du Nord (environ 800 millions de F CFA prévus pour le volant hydraulique).			
Source : Document de stratégie et de programmation 1992-2001 volume 1 - Avril 1992			

Projets d'hydraulique Urbaine en cours ou en négociation

AEP CENTRES URBAINS		ANIMATION	
ORGANISMES	ETUDES	REALISATIONS	
C.C.C.E			
	Forages de reconversion Tomboctou et Mocti : 1205 M FCFA (1992)		
	Réseaux Bamako-Tombouctou-Mopti montant 6,9 Md€		
	Phase 1 : 1000 M		
KPN	Etude AEP sur 6 centres (PM)	Aménagement 6 Centres 1,6 Md. FCFA	4 villes : 66 M. FCFA
ACDI		AEP Goundam- cost : 1,225 Md. FCFA	
DANIDA		AEP Sikasso Phase : 380 M. FCFA	

AEP CENTRES SENI-URBAINS		ANIMATION	
ORGANISMES	ETUDES	REALISATIONS	
ACDI		AEP Niataunké	

AEP CENTRES RURAUX		ANIMATION	
ORGANISMES	ETUDES	REALISATIONS	
C.C.C.E ET F.A.C	Centres ruraux Sud Mali : 115 M. FCFA	10 adduct* communes Sud-Mali: Cost : 1,48 Md. FCFA	

ACTION NATIONALES		ANIMATION	
ORGANISMES	ETUDES	REALISATIONS	
C.C.C.E	Etude tarifaire SAFEGE		
KPN	Appui EDM 64 M. FCFA		

Projets d'hydraulique urbaine identifiés (en millions de FCFA)

CENTRES URBAINS	Finan- mement	TRAVAUX	Etudes & rester		Investissements		Durée est. (mois)	Coûts mil/ 2001
			1992- 1996	1997- 2001	1992- 1996	1997- 2001		
Dakar	CCT 1993 ACDI	160 4	160	160	1900 550 400 730	4700	16 Ph. 1	1100 2287 6724 1650 3640
Gao Kati Xaya Xoulitooro Tambacounda	XTC XTC	10 100	10	90	455			
Hôpital de Kéniéba	FRC CICES	Ph. 1 150 110 150 60 60 940	Ph. 2 150 110 150 20 20 94	Ph. 1 150 110 115	1987 41000 (245) 180 Ph. 2 150 110	15 Ph. 1 18/Ph. 2 180 Ph. 2 3720 15/2011	72	5153 1019 1789 2614 2018 4358 3032
Miloro San Sérou Sissine Tambacounda								
S/TOTAL des CIV/EDPS		1085 1630 1630 17580 (245)	14310 9300 9300 (245)					
CENTRES URB. HORS PDK Rate								
S. nouveau CR Bamako Diakor, Bla, Fana et Niono								
S/TOTAL des CIV hors PDK		2188,5	4596,5					
CENTRES S/URBAINS Honfleur, 1995-								
Irrigation C.S./URBAINS+ Kalandia								
S/TOTAL C.S.		94	1019,5					
CENTRE RURAL Contians Yélimana								
S/TOTAL CR existant		12	148,5					
160 nouveaux CR Malie Sud. Régions S.E.C. Compteur des projets italiens (Régions 2 et 4) et dans les régions 3)								
S/TOTAL CR		634	4171,5					
TOTAL E.P.S INVESTISSEMENTS ...	A Bachet cher CFA Solit	26,120 M 151,5	14532,5					20160

Source : Document de stratégies et de programmation 1992-2001 Volume 1 - Avril 1992

1- Réhabilitation

2- Extension et renforcement

Source : Document de stratégies et de programmation 1992-2001 Volume 1 - Avril 1992

**EMPLOI DU REVENU DES MENAGES  
PAR POSTE DE DEPENSES ET HABITAT  
(en %)**

POSTES DE DEPENSES	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
1.- ALIMENTATION	47	57	53
2.- HABILLEMENT	17	14	15
3.- LOGEMENT	13	10	11
4.- MOBILIER	4	5	5
5.- SANTE	4	2	3
6.- TRANSPORT, COMMUNICATION	5	4	5
7.- EDUCATION ET CULTURES	2	1	2
8.- AUTRES	8	5	6
TOTAL	100	100	100

**EMPLOI DU REVENU DES MENAGES  
PAR POSTE DE DEPENSES ET HABITAT.  
(en %)**

POSTES DE DEPENSES	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
1.- ALIMENTATION	47,093	56,979	53,167
Céréales	13,933	22,770	19,365
Tuberculeux	0,773	0,536	0,627
Sucre	2,203	1,351	1,680
Protéagineux	2,403	5,286	4,174
Viande, Volaille, Oeuf	7,013	3,731	4,997
Poisson	2,623	2,915	2,802
Lait	1,331	1,698	1,556
Huile, Beurre	1,594	0,817	1,117
Légumes, Fruits	5,721	6,592	6,257
Boisson, Tabac	9,499	11,282	10,594
2.- HABILLEMENT	16,407	13,881	14,865
3.- LOGEMENT	13,466	10,238	11,000
4.- MOBILIER	4,239	5,265	4,870
5.- SANTE	3,529	2,202	3,082
6.- TRANSPORT, COMMUNICATION	5,149	4,936	4,619
7.- EDUCATION ET CULTURES	2,302	1,248	1,654
8.- AUTRES	7,416	5,552	6,270
TOTAL	100,000	100,000	100,000

Source : Enquête Budget consommation (Résultats Définitifs)

**LISTE DES ALIMENTS DE CONSOMMATION COURANTE AU MALI**  
par personne et par produit (en Kg/an)

	MILIEU RURAL	MILIEU URBAIN	ENSEMBLE
CEREALES	220,72	159,09	203,84
TUBERCULES	2,19	9,25	2,45
LEGUMES A TUBERCULES	0,12	0,21	0,15
LEGUMES	10,90	24,22	14,54
FEUILLES VERTES	6,79	4,71	6,23
FRUITS	2,99	1,78	1,68
LEGUMINEUSES	8,64	8,78	8,67
VIANDES	5,81	12,63	7,68
POISSONS	5,37	7,67	6,00
VOLAILLE	0,37	0,54	0,42
LAIT ET PRODUIT LAITIER	8,28	5,33	7,48
SUCRE ET PRODUITS SUCRES	2,57	10,06	4,62
HUILE ET CORPS GRAS	1,15	4,51	2,07
PAIN ET PATISSERIE	3,58	5,37	3,24
SEL	3,80	3,17	3,63
CONDIMENTS	5,15	2,33	4,37
BOISSONS NON ALCOOLISEES	1,26	0,08	0,93
BOISSONS ALCOOLISEES	0,07	0,01	0,05
THE, CAFE, CHICOREE	0,16	0,29	0,20

Source : Enquête Budget consommation 1988-89 (Résultats Définitifs)

**APPORTS EN ENERGIE ET NUTRIMENTS**

ENERGIE ET NUTRIMENTS	MILIEU RURAL		MILIEU URBAIN		ENSEMBLE	
	Quantité	Taux de couverture (%)	Quantité	Taux de couverture (%)	Quantité	Taux de couverture (%)
Energie (Kcal)	77,96	93,00	285,28	93,3	51,52	91,9
Proteines (gr)	7,80	19,5	76,88	4,6	4,69	15,2
Lipides (gr)	3,37		51,07		5,56	
Calcium (Mg)	77,37	6,1	83,69	05,3	1,00	0,2
Phosphore (Mg)	47,69		299,47		91,28	
Fer (Mg)	9,27	92,7	26,38	63,8	5,60	56,0
Vitamine A (mg)	37,61	9,4	57,94	89,5	4,88	3,7
Vitamine (mg)	8,53	92,7	20,79	4,0	9,18	95,9

Source: Enquête Budget consommation 1988-89 (Résultats Définitifs)

ANNEXES AU CHAPITRE  
"DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL"

## Répartition des Représentations Bancaires par Région.

REGIONS	BOA	BCS	BDM-SA	M-BIAO	BNCD	BNDA	SCPCE	ENSEMBLE
Region de BURKINA FASO								
1ere Région								
Kaya				1	1	1		3
Kita					1		1	2
2eme Région								
Koulikoro						1		1
Ouïa-Lesboougou						1		1
Dioïla						1		1
Fani								1
3eme Région								
Sikasso	1		2	2	1	1	8	15
Niéra			1	1	1			5
Kadiolo						1		1
Bougouni								1
Kouïala			1					1
M'Pessoba		1		1				4
Kounianja						1		1
Yorosso						1		1
4eme Région								
Ségu				1		1	2	3
Nioro				1		1		3
San			1					2
5eme Région								
Mopti			1	1		1	3	3
6eme Région						2		2
Tombouctou			1					2
Niafunké						1		2
7eme Région								
Gao						1		2
8eme Région								6
<b>ENSEMBLE</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>49</b>

Tableau Evolution des investissements par région.

Région	1989	1990	1991	1992	1993
Kayes	0,0	0,0	0,0	32,8	1,4
Koulikoro	0,0	0,5	1,2	0,5	5,6
Sikasso	3,7	3,5	2,1	0,08	0,9
Ségou	19,5	26,7	41,8	0,3	0,2
Mopti	0,5	0,04	-	0,04	0,0
Bamako	76,1	69,1	54,5	66,0	91,8
Total	100	100	100	100	100

Source: DNI: Recensement industriel 1993-94.

Tableau Répartition des investissements dans le secteur secondaire au cours du plan de développement économique et social 1987-1991 (en milliards F CFA).

	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombuctu	Gao	total
Va- leur	2,15	1,40	0,66	1,76	1,76	0,94	0,48	9,07
%	22,7	15,5	7,3	19,4	19,4	10,4	5,3	100%
% du Plan	10,5%	13,0%	23,3%	16,9%	13,6%	7,2%	6,2%	20,9%

Source: DNP: Bilan d'exécution du Plan de développement 1987-91.

Tableau Répartition et évolution du nombre d'entreprises par région.

	1982	1989	1990	1991	1992	1993
Kayes	5,0	2,1	1,9	1,8	2,8	4,2
Koulikoro	7,5	5,3	4,8	4,7	4,8	5,0
Sikasso	13,4	9,6	9,7	10,3	10,5	12,7
Ségou	14,2	8,6	8,7	8,4	8,6	9,4
Mopti	4,2	3,2	3,8	3,7	4,8	5,0
Bamako	51,2	70,9	70,8	70,7	68,2	64,4
Total	100	100	100	100	100	100

Source: Recensement industriel 1994.

Tableau n°21: Evolution de la structure de l'emploi industriel permanent par secteur.

Secteur	1982	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Public	26,7	78,1	60,8	32,6	17,1	17	4,7	43,3
Privé	13,6	11,0	12,4	21,0	12,4	12,4	27,8	55,3
Mixte	59,7	10,9	26,8	46,4	70,5	75,1	40,0	0,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Comptes économiques du Mali; 1994

Tableau Pourcentage et taux annuel moyen d'accroissement de la production des différentes branches du secteur secondaire (% de la valeur au prix courant)

Branches du secteur	8 dat	difdat	entas b	ranch	taux d'accroissement
industriel	1981	1985	1990	1994	t 1981-93
Agro- alimentaire		37,2	42,9	35,9	45,7
Textile					13,9%/an
Autres branches manufac turières					
Électricité-eau		51,4	34,1	26,9	29,2
Ensemble du secteur secondaire		12,2	12,2	9,9	7,8
					4,6%

Source: Comptes économiques du Mali 1994

Tableau Evolution de la production des sous-secteurs modernes et traditionnel du secteur secondaire en %

Sous secteur	1961	1985	1989	1993
boulangerie traditionnelle	59,7	38,4	39,7	36,4
moderne	40,3	61,6	60,3	63,6
autres agro-alimentaires traditionnelles	20,9	10,6	07,4	07,2
moderne	79,1	89,4	92,6	92,8
textile traditionnel	45,9	19,3	33,2	46,3
moderne	54,1	61,7	66,8	53,7
autres secteurs manufacturiers	53,9	63,6	54,8	58,0
EB	46,1	36,4	45,2	43,0
électricité-eau	-	-	-	-
moderne	100	100	100	100
Ensemble des secteurs	48,3%	49%	36,0%	35,9%
moderne	51,7%	51,0%	64,0%	64,1%

Source: Comptes économiques du Mali; 1994

Tableau Evolution des investissements par secteur (en %).

Secteur	1982	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Public	26,7	78,1	60,8	32,6	17,1	17	4,7	43,3
Privé	13,6	11,0	12,4	21,0	12,4	12,4	27,8	55,3
Mixte	59,7	10,9	26,8	46,4	70,5	75,1	40,0	0,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Comptes économiques du Mali; 1994

Tableau 1. Evolution de l'indice de la production industrielle par branche d'activité/indice base 1980

Sources: Comptes financiers du Mali

Tableau Evolution de l'indice de la production industrielle selon le statut juridique des entreprises; base 1963.

	1985	1987	1989	1990	1991	1992	1993
Secteur d'état	117,	94,0	102,3	135,5	109,2	122,7	104,4
Secteur mixte	98,5	130,7	151,3	155,7	167,6	219,7	183,8
Secteur privé	125,6	110,2	122,2	142,2	79,1	91,9	100,2
Indice Général	109,2	112,8	127,0	145,3	125,0	153,6	135,1

Source: Eléments de conjecture économique.

**Tableau** Evolution de l'emploi industriel\* par secteur

	1982	1985	1987	1989	1990	1991	1993	taux /an
sect eur								
publ ic	5115	6484	6184	4525	4894	4741	2699	-7,6 %
priv é	2002	2521	2741	2000	2256	2614	5210	9,0%
mixt e	2971	2681	3412	6741	6977	6921	4606	4,0%
total	11491	11866	12237	13266	14127	14276	12515	0,7%

85; 1987-91.

Tableau 1 Emploi industriel permanent par région

Région	1989	1990	1991	1992	1993
Baves	0,3	0,3	0,2	0,5	0,7
Koulakor	0,6	0,6	1,3	1,0	1,2
O					
Sikasso	9,1	10,2	9,5	6,3	4,6
Gagou	26,3	25,6	24,9	20,6	21,5
Mopti	0,2	0,4	0,3	0,4	0,3
Bamako	63,3	62,8	63,5	70,8	71,3
Total	100	100	100	100	100

Tableau Repartition et évolution de la valeur ajoutée par branche d'activité dans le secteur secondaire.

Branche	Part de la V.A./branche 1993 (en %)	% augmentation 1989-1993
Industrie manufacturière	60	21,3%
Électricité, gaz & eau	19,5	43,9
Ind. métal. & non métalliques	10,4	61,3
Industrie chimique	8,0	34,8
Imprimerie & édition	1,7	439,4
Industrie du bois	0,1	44,2
Services fournis aux particuliers & ménag.	0,4	1020,0
Ensemble	100	62,0

Source: Recs

	1981-1985	1987-1991	Cumul
Montant des Investissements (en milliard)	145,9	97,8	243,7
% du Plan	41%	24,6%	32,6%

Sources : Bilan des plans qui régulent les investissements de développement : 1981-1991.

**Tableau Localisation et estimation des ressources minérales du Mali**

Ressource minérale	Région	Principaux gisements	Réserves connues
Or (Au)	Kéniéba, Kangaba, Yanfolila, Kadiolo(Bagoé), Gao.	Loulo(28,5t) - Kalana(55t) Syama (100t)	190 tonnes
Platine (Pt)	Kadiolo, Kidal	-	indices
Diamant	Kéniéba, Yanfolila	-	indices
Fer (Fe)	Kita Kayes Kénicha	Balé(146Mt) Diamou(150Mt)	306 Millions tonnes minérales
Manganèse (Mn)	Ansongo	Takavasita	8,3 Millions tonnes minérales
Chrome (Cr)	Kidal, Timétrine	Timétrine	indice
Nickel (Ni)	Kadiolo Kidal	Touban Tin-Teborak	indice
Cuivre (Cu)	Nioro-Kayes Kéniéba Ansongo Kidal	Niami-Yeré Falea	indice
Plomb-Zinc (Pb) (Zn)	Kidal Bougouni	Tessalit Fafa Dogo	1,7Mt minérales à Tessalit
Etain (Sn)	Kéniéba, Bougouni, Kidal	-	indice
Lithium (Li)	Bougouni	Sogola, Chobugu, Gouarala	→ 4 M tonnes de minéraux
Aluminium (Al)	Bamako-ouest Balca Kéniéba Bafoulabé	Koutiala Gangaran Falea	1078 Millions de tonnes
Terres rares	Kidal	In Imanal	indice
Niobium-Mica (carbonates )	-	In Amadial	-
Uranium	Ménaka Kéniéba	Samit(200t) Falea(500t)	5200t
Pétrole	Fosse de Gao Bassin de Taoudenit	-	réservoir et roche-mère
Lignite et schistes Bitumineux	Bourem	Bourem Agamor et Almoustral	871,3 Millions tonnes
Tourbe	Tombouctou Goudam	Jac Faguibine	indice
Phosphates	Bourem	Tamaguillet	18 Mt
Calcaire	Goudam Hombori Bafoulabé	Bad-el-Herc Diamou Gangontery	40 Millions tonnes
Marbre	Bafoulabé	Sélinkegní	10,6 Mt
Barytine	Kidal Kayes	Adrar des Ifo Kita...	indice
Fluorine(F)	Nioro Kidal	Segue Adrar Ichou.	indice
Sel	Kidal	Taoudenit	53 Mt
Gypse	Kidal	In Kereit Taoudenit	370 000t 35 Mt
Sable de verrerie	Lac Faguibine	-N'Bouna -Bintagoungou	forte teneur
Kaolin et argiles refractaires	Bougouni Kidal Segou Bamako Gao,Nara, Yanfolila	-Solona -Kreb en Naga -Boidié -Djikoroni	peu étudié

Source:DNGM: Bilan et perspectives de la recherche et de l'exploitation minière et pétrolière; juin 1991

Tableau : Permis de recherche en cours de validité au Mali:

nom du permis	objet de la recherche	la arrêté et date	situation géographique	superficie	société bénéficiaire
Kéniéba-Dialafara	Or, substances connexes et platinoides	n°475/M/D IT/DNGM du 25/1/1988 modifié par arrêté n° 3920/M IHE du 14/09/1988	Région de Kéniéba	966 Km2	Victory Exploration Corporation Inc.
Syama	Or et substances connexes	n° 90-3225/MIHE du 8/11/1990	Zone de Kadiolo	376Km2	BHP-UTAH
Kakadian	Or, substances connexes et platinoides	n°3400/M IHE/DNGM du 8 août 1988	Zone de Kéniéba	876Km2	Canadian Mali Gold Corporation
Kangaba	Or, substances connexes et platinoides	n° 89-0911/MIHE/DNGM du 24/03/1989	Secteurs de Namarana et Kourémalé	1 106 Km2	Mohave Mining corporation
Kéniéba	Or, argent, substances connexes et platinoides	n°89-091/MIHE/DNGM du 24 mars 1989	Zone de Kéniéba	625Km2	Mohave Mining Corporation
Kalako	Or, argent, substances connexes et platinoides	n°91-1340/MIHE-CAB du 30 avril 1991	Zone Kalana	140Km2	SMK-RA (société de recherche et d'exploitation aurifère)
Kéniéba-Kangaba	Or et substances connexes	n°6701/D DIT-DNGM du 1 décembre 1987	Secteur de Kéniéba et de Kangaba	4161Km2 et 535Km2	Sundial Or (BRGM et Gouv.malien)
Kéniéba	Diamant	n°776/ME C-DIT du 7 fév. 1986	Secteur Kéniéba	4500Km2	Syndicat Diamant (BRGM & Gouv Mali)
Naréna	Or	n°4411/M ECE du 30 oct. 1987	Secteur Kangaba	694Km2	Société Bouré SA
Sadiola	Or, argent, substances connexes et platinoides	n°90-0079 du 17 janv. 1990	Secteur de Kayes	1080Km2	

Tableau Répartition et évolution de la valeur ajoutée par branche d'activité dans le secteur secondaire.

Branches	Part de la V.A/ branche 1993 (%)	% augmentation 1989-1993
Extraction des minéraux métalliques	7,0%	96%
Industrie alimentaire	32,4	32,5%
Industries textiles	27,2	60,6
Industrie du bois	0,1	344,2
Imprimeries et édit.	1,7	439,4
Industrie chimique	8,0	34,8
Fabr. produits minéraux non métal	0,4	79,2
Fabr. ouvrages en métaux	3,0	8,8
Autres ind. manufacturières	0,3	-29,4
Electricité, gaz et eau	19,5	43,9
Services fournis aux particuliers & ménag.	0,4	1020,0
Ensemble	100	62,0

Source: Recensement industriel 1994